GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL LIBRARY

ACCESSION NO. 25658
CALL No. 913.005/R.A.

D.G.A. 79



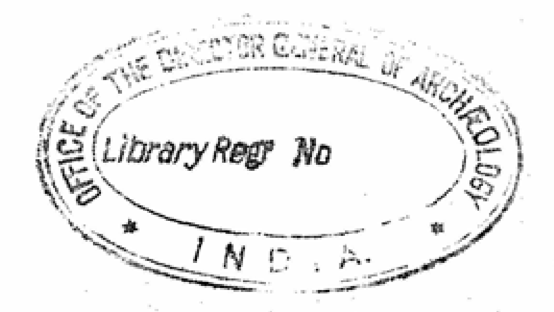
REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1870.

XXXVII



PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

L — 54

22

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

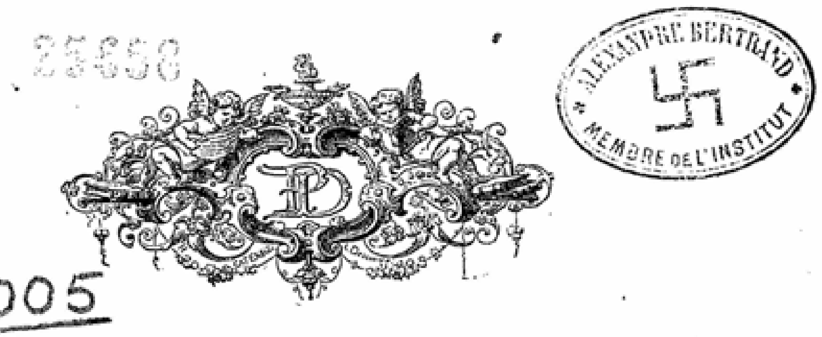
et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

VINGTIÈME ANNÉE. — TRENTE-SEPTIÈME VOLUME

25658



ALEXANDRE BERTRAND MEMBRE DE L'INSTITUT

913.005
R. A.

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

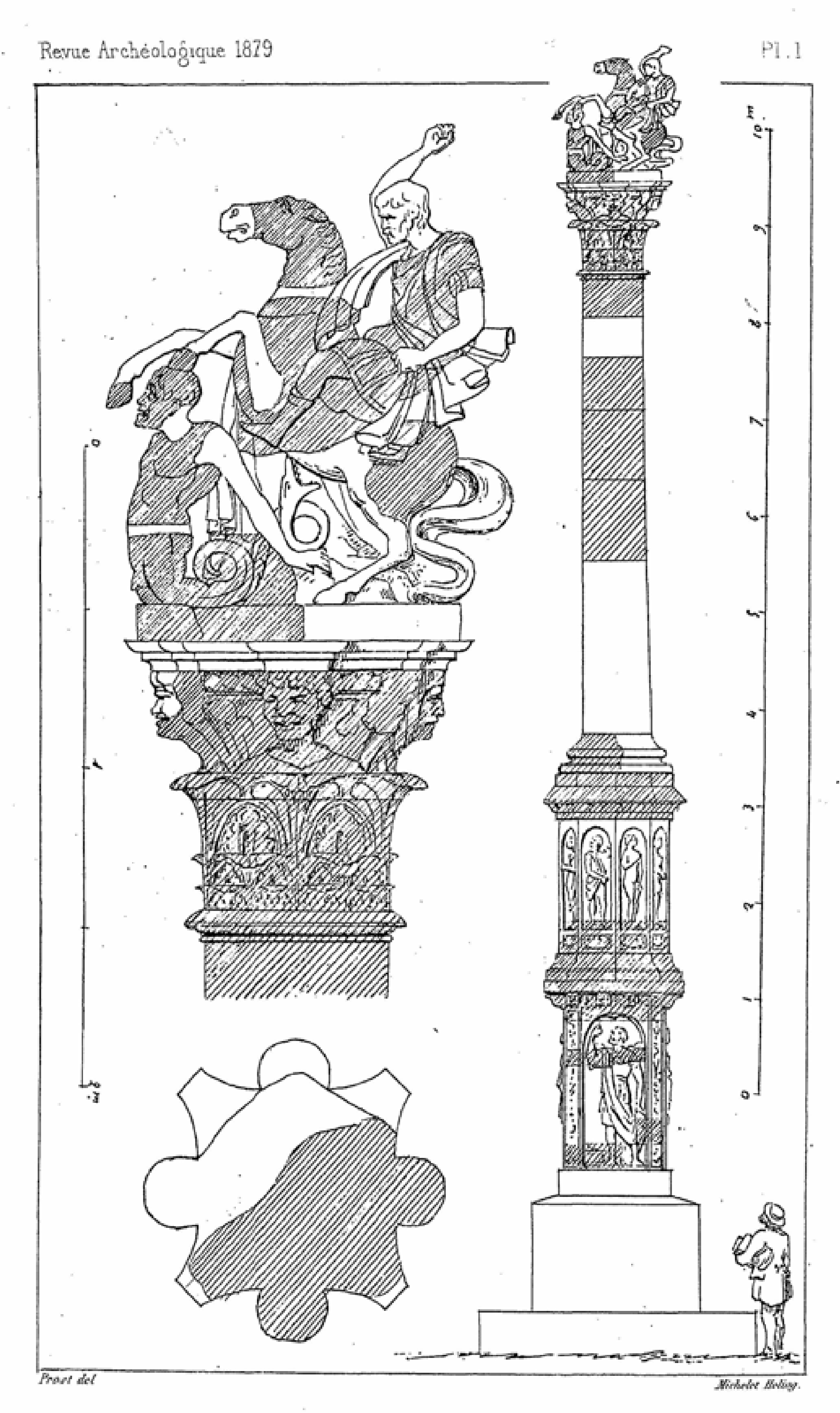
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1879


OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHAEOLOGY
A184
Library Regr. 60/10
INDIA

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 25658
Date 7.2.57
Call No. 913.005/R.A.



LE MONUMENT DE MERTEN

LE

MONUMENT DE MERTEN

I. DÉCOUVERTE ET DESCRIPTION DU MONUMENT.
II. RAPPROCHEMENTS ET INDUCTIONS ARCHÉOLOGIQUES. — III. CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES.

I

Merten est un village de l'ancien département de la Moselle, situé à 45 kilomètres au nord-est de Metz et à 8 kilomètres environ au sud de la Sarre, à la hauteur à peu près de Sarrelouis. Au commencement du mois de janvier 1878, un habitant de ce village, en creusant un puits dans son jardin, trouva, au lieu même de sa fouille, un grand nombre de fragments de pierres sculptées, quelques-uns assez volumineux. Le premier, découvert sous les racines d'un arbre qu'on venait d'arracher, était une tête. Bientôt apparurent les plus gros morceaux, appuyés, nous a-t-il été rapporté, les uns sur les autres, dans une direction unique. Le tout était compris dans un espace sensiblement carré, de deux mètres de côté à peu près, sur autant de profondeur. Le bruit de cette découverte ne tarda pas à se répandre. Les premiers qui la signalèrent furent M. l'abbé Kraus et M. Tornow, architecte du département; celui-ci finalement chargé aujourd'hui de transporter et d'installer dans le musée de Metz ces précieux débris acquis par les soins de l'administration provinciale (1). Pour compléter

(1) C'est en partie sur des indications provenant de ces messieurs, ainsi que de M. le baron de Salis, de M. Arnold, architecte à Boulay, et de M. Dujardin, sculpteur à Metz, qu'ont été rédigées deux notes sur la découverte de Merten, accueillies par la *Revue archéologique*, et insérées dans les fascicules des mois d'avril et de juin 1878.

si cela était possible les premières trouvailles, de nouvelles fouilles furent pratiquées ultérieurement à Merten, sous la direction de M. l'abbé Kraus, dans le lieu où avait été faite la découverte. Le terrain environnant fut retourné jusqu'aux limites du jardin, assez exigu d'ailleurs, du propriétaire auteur de cette découverte. On n'y a rien trouvé de plus que ce qu'il en avait tiré lui-même au commencement. Il était par hasard tombé du premier coup sur l'emplacement d'une fosse évidemment creusée, à une époque et dans des circonstances inconnues, pour recevoir les débris qu'il avait ainsi rencontrés.

Merten se trouve sur la rive droite d'un ruisseau qui va, quelques kilomètres plus loin, tomber dans la Sarre. Le village est bâti sur la pente d'un coteau qui descend vers le ruisseau. C'est dans sa partie la plus basse qu'est situé le jardin où étaient enfouis les restes qui viennent d'être découverts. On n'a pas le souvenir que des antiquités quelconques aient jamais été trouvées dans cette localité; mais les habitants signalent aujourd'hui, à la partie supérieure du coteau dont le village occupe le versant, un canton de terre actuellement cultivé, où auraient existé jusque dans ces derniers temps des substructions anciennes qu'on a vainement cherchées d'après leurs indications. Elles semblent avoir disparu. On a seulement constaté, dans l'emplacement indiqué, l'existence d'une grande quantité de menus débris antiques, briques, tuiles, morceaux d'enduits peints, fragments de poteries : marques certaines d'anciennes installations. Antérieurement déjà un observateur, M. le docteur Regnier, de Bouzonville, avait reconnu l'existence d'une voie romaine secondaire, passant précisément dans cet endroit, et suivant la même direction que la route par laquelle on arrive aujourd'hui de Metz à Merten. Cette voie tournait ensuite brusquement à gauche, pour descendre au fond du vallon, à partir à peu près du lieu où étaient enfouis les débris antiques dont il vient d'être question, et, franchissant le ruisseau, prenait au-delà de celui-ci la direction du village de Berus, situé à peu de distance. Cette dernière localité, dont l'importance a été considérable au moyen âge, a dû être dans tous les temps un point d'occupation recherché, au sommet d'une côte abrupte dominant au loin tout le pays. On est là au centre d'une région que traverse la Sarre avant de tomber dans la Moselle, et qui de nos jours a été souvent le théâtre de découvertes intéressantes d'antiquités de toutes sortes.

Les fragments trouvés à Merten sont tous en pierre du pays, le grès bigarré. Le plus gros n'a pas moins d'un demi-mètre cube; c'est

un entablement carré de $1^m,42$ de côté. D ux autres, d'un volume peu inférieur, sont la base et le couronnement d'un tambour octogone qui pouvait avoir 1 mètre environ de diamètre. Viennent ensuite, par ordre de grosseur, quatre tronçons de colonne de 40 à 85 centimètres de long, avec un diamètre qui varie de 60 à 67 cent.; un grand chapiteau d'environ 76 cent. de hauteur, en trois morceaux; plus des restes de statues, la plupart de grandeur un peu moindre que nature, notamment cinq têtes détachées ayant ces proportions, et deux autres plus petites; des morceaux de torses, de bras, de jambes; diverses parties d'un cheval moins grand que nature; et une quantité considérable de petits fragments de caractères divers. On a inventorié environ 90 de ces morceaux les plus importants; un bien plus grand nombre ne l'a pas été, en raison de leur petitesse et de leur manque d'intérêt apparent. On possède donc en tout près de 200 fragments. On n'a pas tardé cependant à reconnaître qu'ils sont loin de former la totalité de ceux qui devaient constituer le monument tout entier d'où ils proviennent; ce qui permet de conclure avec quelque vraisemblance que celui-ci était probablement déjà détruit depuis plus ou moins longtemps, et que ses débris étaient dispersés et en partie perdus, quand on s'est décidé à enfouir ce qui restait, dans le lieu où la trouvaille vient d'en être faite. Ces fragments sont d'ailleurs dans un état de dégradation d'où l'on peut induire qu'ils ont été plus ou moins longtemps exposés aux injures de l'air, soit à l'état de ruine, soit à l'époque où le monument originaire subsistait encore (1).

Aujourd'hui il manque, après toutes les recherches, une bonne moitié des éléments de celui-ci. Nous avons heureusement, dans ce qui nous en est parvenu, des témoignages suffisants pour nous faire une idée de son ensemble. Il consistait en une colonne élevée sur un soubassement composé de deux étages, le premier carré, le second octogone, laquelle était surmontée d'un groupe en ronde bosse qui représentait un cavalier foulant sous les pieds de son cheval un monstre anguipède (2). L'ensemble avait environ 12 mètres de

(1) Cette particularité, mise en évidence par l'examen des morceaux qui sont aujourd'hui sous nos yeux, doit être signalée, parce qu'elle contredit certains renseignements publiés au lendemain de la découverte, et suivant lesquels les parties sculptées, alors mises au jour, auraient été d'une fraîcheur qui prouvait, disait-on, que le monument avait dû être brisé et enfoui très peu de temps après son érection.

(2) Voir la planche I, où les parties teintées représentent les morceaux qui subsistent, et les autres parties ceux qui manquent et qui ont été suppléés à l'aide de ce que l'on possède.

hauteur. Les conditions de structure et de décoration du soubassement ne permettent guère de douter qu'il ne fût établi sur un socle auquel on ne saurait donner moins de un à deux mètres. Le tout pouvait présenter une élévation totale de 13 à 14 mètres.

Toute réserve faite pour ce qui regarde le socle hypothétique mais infiniment probable dont il vient d'être question, la reconstitution du monument dans les termes que nous avons indiqués est à peu près certaine, quant à l'agencement de ses parties et quant à la physionomie générale qui en résulte pour l'ensemble. La superposition de ses divers étages ne laisse place en effet à aucun doute. L'installation du groupe sur le chapiteau est toute naturelle et conforme au rapport qui existe entre les dimensions de l'un et de l'autre. Celle de la colonne sur le tambour octogone est certaine, car une portion de la base de cette colonne, le socle, tient au bloc même qui forme le couronnement de ce tambour. Quant à l'établissement de celui-ci sur l'étage quadrangulaire du soubassement, il est justifié par les traces qu'en a conservées l'entablement qui surmonte cette dernière partie du monument. Ces traces, dont la signification est incontestable, méritent d'être signalées d'une manière toute particulière, parce qu'elles fournissent en même temps le témoignage d'une singularité qu'on ne saurait admettre sans des preuves irrécusables.

Suivant les lois ordinaires de la structure, un prisme octogone placé au-dessus d'un corps quadrangulaire doit être disposé de façon que quatre de ses huit faces correspondent aux quatre côtés de la masse carrée qui le supporte. Contrairement à cette règle, dans le monument de Merten le tambour présentait en avant un de ses angles, là où il aurait dû présenter une de ses faces (fig. 1 et 2). Les preuves de cette étrange disposition résultent de cette particularité que, après avoir installé la pièce octogone sur l'entablement carré, on a taillé en chanfrein, pour l'écoulement des eaux, et à partir de chaque pan de l'octogone, le dessus de cet entablement, lequel, au lieu de présenter une surface plane horizontale, a la forme d'un tronc de pyramide octogone extrêmement obtuse (l'inclinaison de ses côtés étant de 2 centimètres seulement par mètre), limité en bas par la pénétration du prisme quadrangulaire qui constitue l'entablement, et en haut par un plan dont la figure octogone est précisément celle de la partie inférieure du tambour octogone lui-même. La conséquence de cette combinaison était que la moindre largeur du prisme quadrangulaire, égale au diamètre du cercle inscrit dans son carré, correspondait en élévation à la plus grande largeur du tambour octogonal, donnée par le diamètre du cercle circonscrit à son

polygone; et cela devait produire un effet d'autant plus choquant qu'à Merten le tambour octogone vu ainsi était un peu plus large

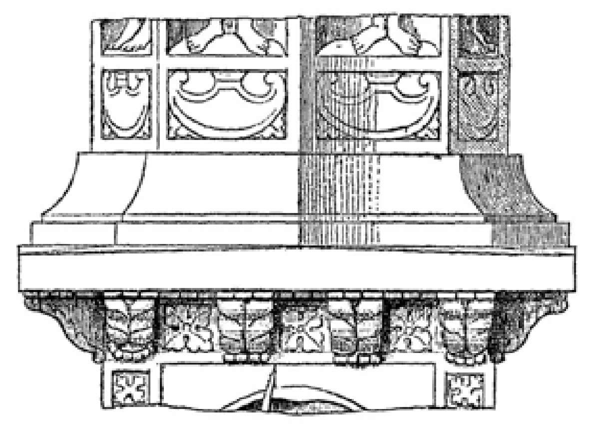


Fig. 1. — Au 1/20.

(1^{m},10) que le prisme quadrangulaire (1^{m},02), par suite de quoi le profil général de l'édifice faisait à cet endroit ce qu'on appelle un

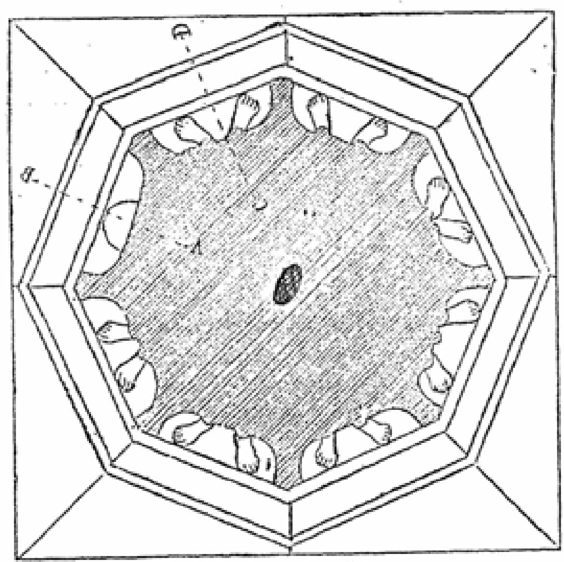


Fig. 2. — Au 1/20.

ventre (pl. I), au mépris des exigences les plus naturelles du goût, lesquelles demandent que, dans une élévation, les parties d'impor-

tance inégale superposées forment la pyramide. C'est tout le contraire qui avait lieu dans le monument de Merten.

On douterait de la réalité d'une disposition aussi défectueuse, si elle n'était attestée par les preuves irréfragables dont nous venons de rendre compte ; et on ne sait comment l'expliquer dans un monument qui, à tous les points de vue, sauf à celui-là, est conforme aux lois du goût et à celles même d'un art véritablement distingué. Il semblerait que, dans la superposition des pièces, préparées chacune isolément d'après les indications de l'architecte, des praticiens ignorants ont pu, en l'absence de celui-ci, commettre par inadvertance, lors de leur mise en place, la faute inexplicable que nous venons de signaler. On se demande cependant si, au lieu d'être la conséquence d'une erreur dans l'exécution, cette faute apparente ne serait pas le résultat d'une combinaison voulue, par suite d'une singularité dans la situation particulière du monument, en raison de laquelle il aurait dû peut-être se présenter à l'œil du spectateur dans le sens de la diagonale du prisme quadrangulaire inférieur. Dans ce cas, la disposition relative des parties, telle que nous la constatons, aurait fait apparaître en profil le tambour octogonal dans sa moindre largeur, le diamètre du cercle inscrit (1^m), au-dessus du prisme quadrangulaire qui le supportait, vu sous l'aspect où il présentait la plus grande largeur, donnée par sa diagonale, c'est-à-dire par le diamètre du cercle circonscrit (1^m,40) ; ce qui aurait amplement satisfait aux exigences du goût.

Quelque explication qu'on en donne, il faut accepter cette singularité comme un fait certain. La constatation de celui-ci complète ce que nous avons à dire de la structure générale du monument de Merten. Nous avons annoncé que sa hauteur totale était de 13 à 14 mètres ; le dessin de restitution qui accompagne la présente notice lui donne 13^m,50 d'élévation (pl. I). Voici les considérations qui justifient ces proportions, d'après les indications empruntées aux fragments aujourd'hui subsistants, lesquels permettent de reconnaître en même temps, jusqu'à un certain point, la constitution et le mode de décoration des diverses parties du monument.

Abstraction faite du socle, absolument hypothétique, dont nous avons parlé, le monument de Merten comprenait d'abord à sa base, comme il vient d'être dit, un prisme quadrangulaire formant l'étage inférieur de son soubassement. La figure et les dimensions de ce prisme résultent de données positives fournies par l'examen des morceaux qui nous en restent. Il était, sur chaque face, décoré d'une niche flanquée de deux pilastres montant le long de

ses arêtes et occupée par une statue de grandeur un peu moindre que nature ; le tout couronné par un entablement très saillant. La largeur du prisme est donnée par 10 cent. de sa partie supérieure appartenant au même bloc de pierre que l'entablement lui-même, et contenant le haut des huit pilastres et le sommet des quatre niches (fig. 1). Quant à la hauteur du prisme, elle ressort de celle des niches, laquelle est donnée par celle des statues ; et celle-ci se déduit facilement des dimensions de plusieurs fragments que nous en possédons (1) Le prisme quadrangulaire pouvait avoir environ 1 mètre 60 cent. de hauteur, sur 1 mètre 02 de largeur. Son entablement, qui nous a été conservé, a 31 centimètres de haut sur 1 mètre 42 de large. L'élévation totale de cet étage du soubassement arrivait à bien près de 2 mètres.

Nous venons de dire en quoi consistait la décoration de cette partie du monument. Nous possédons de nombreux morceaux de ses pilastres angulaires. Ils étaient sans chapiteau ni base et enrichis de sculptures d'un faible relief, représentant d'élégantes combinaisons de feuilles, de fruits, de vases et de corbeilles, encadrées dans une bordure plate sans moulure. La niche, quelque peu en retraite sur la saillie formée par les pilastres, était peu profonde, avec le bord taillé d'arête et une sorte de coquille renversée pour décoration, à ce qu'il semble, dans sa partie supérieure (fig. 1). Il nous reste, des quatre statues un peu moins grandes que nature qui occupaient les niches, le haut du buste de chacune d'elles à la hauteur des épaules, des morceaux de bras et de jambes, des pieds, des mains ; nous avons aussi quatre têtes détachées, plus ou moins mutilées, dont la hauteur ($0^m,20$) se rapporte aux proportions de ces statues. Deux de ces têtes ayant un caractère féminin très prononcé (pl. II, 3, 4), et une troisième qui pourrait être, sinon une tête de femme également, une tête masculine très jeune et imberbe (pl. II, 5), se détachent en haut relief de blocs de pierre qui ont dû appartenir à la masse constituant le fond des niches, derrière les statues d'où elles proviennent. La quatrième tête est celle d'un homme portant toute sa barbe (pl. II, 2.). Elle est tronquée à sa partie postérieure. Elle pourrait par conséquent provenir d'une ronde bosse, et avoir

(1) Dans la restitution que nous avons faite sur notre dessin d'ensemble des statues appartenant aux deux étages du soubassement, nous ne nous sommes nullement proposé, il est bon de le dire, d'en retrouver le caractère ; les éléments nous manquaient pour un pareil travail ; nous avons cherché seulement à en déterminer les dimensions. Ces statues pouvaient avoir environ $1^m,40$ à l'étage quadrangulaire et tout au plus 1 mètre à l'étage octogone.

appartenu au groupe qui surmonte le monument, si elle n'est pas celle d'une des statues qui ornaient l'étage inférieur du soubassement; car la fracture de sa partie postérieure ne permet pas d'affirmer qu'elle n'ait pas été adhérente comme les autres à un bloc de pierre ayant appartenu au fond d'une niche. Des quatre bustes l'un est nu, un autre porte une cuirasse imbriquée (fig. 3); deux sont

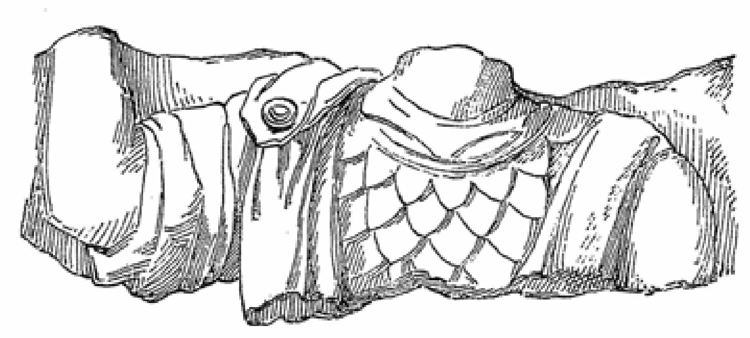


Fig. 3. — Au 1/5.

drapés. Dans l'un de ceux-ci on voit que le personnage tenait une haste de la main gauche; dans l'autre, il paraît avoir sur l'épaule un carquois et tenir de la main droite une flèche (fig. 4), dont on

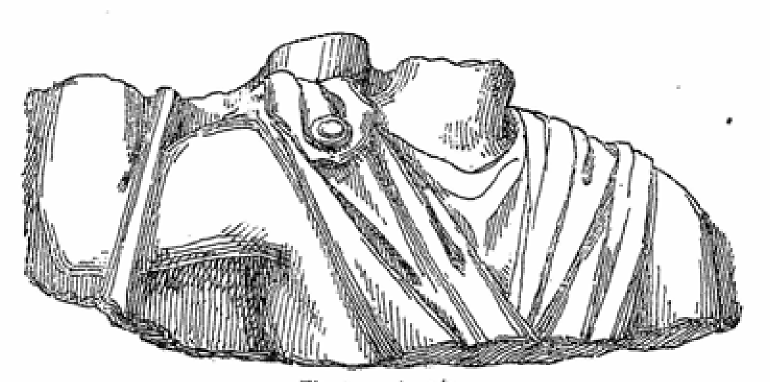


Fig. 4. — Au 1/5.

retrouve le fer sur le bord supérieur d'une des niches. Ce dernier détail est figuré ainsi dans un de nos croquis (fig. 1). A l'un des morceaux des pilastres se rattache un fragment qui semble avoir

appartenu à un bouclier (pl. I). Des pieds avec le bas de la jambe (1) sont accompagnés d'espèces de cippes carrés très-bas, avec plinthe et moulures, supportant des vases de différentes formes (pl. I). Une étude minutieuse de ces fragments, laquelle n'est pas encore faite, permettrait seule de hasarder la reconstitution de ces statues et de déterminer peut-être leur caractère précis.

L'entablement qui couronnait l'étage inférieur du soubassement se compose d'une tablette sans moulure se profilant en bandeau plat. La saillie assez forte de celui-ci ($0^m,20$) est soutenue par des modillons décorés de feuilles dont les détails sont fouillés profondément. Ces modillons sont au nombre de quatre sur chaque face et l'intervalle laissé libre entre eux est occupé par une rosace (fig. 1). Nous avons décrit la manière dont cet entablement se raccorde à la pièce octogone qu'il supporte. Les arêtes du tronc de pyramide octogone très obtuse qui forme le dessus de cet entablement aboutissent aux quatre angles et au milieu des quatre faces de celui-ci (fig. 2). Ces faces se trouvent ainsi coupées par les pans du tronc de pyramide octogone de manière que, en élévation, le haut de chacun des côtés de la tablette se termine, non par une arête en ligne droite, mais par une arête en ligne brisée représentant à peu près les deux rampants d'une sorte de fronton très surbaissé (fig. 1).

Pour ce qui concerne l'étage octogone du soubassement superposé à son étage quadrangulaire, nous sommes renseignés, comme pour ce qui regarde celui-ci, par les morceaux importants qui nous en restent. On reconnaît ainsi que les faces de l'octogone étaient également décorées de niches occupées par des statues. Nous possédons le bloc de pierre qui formait la partie inférieure de cet étage du soubassement ; il comprend le bas des niches avec les pieds des statues (fig. 1, 2). Des dimensions de ces pieds se déduit la hauteur des statues elles-mêmes, et de celle-ci la hauteur des niches, partant celle du prisme octogone tout entier, en y comprenant une partie pleine décorée de caissons carrés que nous voyons au-dessous de chaque niche (fig. 1). La hauteur du prisme, d'après ces données, pouvait être de $1^m,38$. Jointe à celles de sa base ($0^m,22$) et de son couronnement ($0^m,35$) que que nous possédons, elle permet d'assigner pour hauteur totale à cet

(1) Ces pieds posent sur une étroite baguette de 3 ou 4 centimètres de hauteur qui forme le bas de ce qui nous reste de l'étage quadrangulaire du soubassement (pl. I). Cette partie de l'édifice ne pouvait pas se terminer ainsi ; elle suppose nécessairement une base ; celle-ci devait être comprise dans le socle que nous supposons, comme il a été dit ci-dessus, avoir existé sous le soubassement.

étage supérieur du soubassement environ 2 mètres; ce qui lui donne à peu près la même élévation qu'à l'étage quadrangulaire qui le supporte (pl. I). Les dimensions en largeur du tambour octogone sont fournies directement par le bloc de pierre qui contient le bas des niches (fig. 1 et 2). Nous avons dit par suite de quelle singularité sa largeur apparente en élévation était de 1^m,10, égale au diamètre du cercle circonscrit au polygone, au lieu d'être de 1 mètre seulement, diamètre du cercle inscrit. Pour les mêmes raisons, la largeur apparente de la base du tambour octogone était de 1^m,39 et celle de son couronnement de 1^m,30, mesures que nous pouvons prendre directement sur les blocs de pierre qui contiennent ces parties de l'édifice (pl. I).

On vient de voir que la décoration de l'étage octogone, comme celle de l'étage quadrangulaire du soubassement, consistait surtout en niches garnies de statues. A l'étage octogone les côtés du prisme se rejoignaient sans pilastres angulaires ni moulures; l'ouverture des niches était, comme à l'étage inférieur, taillée d'arête. Nous avons le bas de ces niches (fig. 1 et 2); sept d'entre elles contiennent, sur un plan très incliné (1) qui en forme la base, les pieds des sept statues qui les occupaient (fig. 5); la huitième niche contient, au lieu de pieds, un corps ayant à peu près la forme d'un ovoïde tronqué aux deux bouts, et présentant en dessus sa section la plus grande (fig. 5).

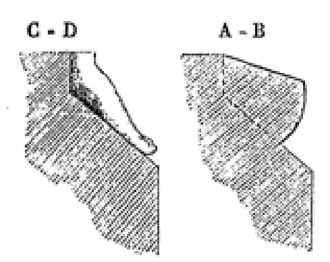


Fig. 5. — Au 1/8.

Les niches sont peu profondes (0^m,08). Le talon des pieds est engagé dans la masse qui en forme le fond. La dimension de ces pieds correspond à des statues qui auraient eu environ 1 mètre de haut. A

(1) Cette disposition, montrant que cet étage devait être vu de très bas, fournit un des arguments à l'aide desquels on pourrait justifier au besoin la probabilité d'un socle d'une certaine hauteur, comme nous supposons qu'il a pu en exister un, sous le soubassement du monument.

deux de ces statues pourraient bien avoir appartenu deux petites têtes de femmes dont une seule, avec une expression charmante, est complète et mesure environ 0m,12 de haut (pl. II, 6). Ces deux morceaux font partie des sept têtes détachées, trouvées dans la fouille. C'est là tout ce que nous pouvons dire des sept statues de l'étage octogone, dont nous ignorons absolument le caractère. Au-dessous de chaque niche se dessine, sur une partie pleine du prisme, un caisson carré dont nous avons déjà dit deux mots. Ce caisson est encadré d'une baguette plate sans moulure, et son ornementation, d'un faible relief, a pour élément principal la *pelta* antique (fig. 1).

La base du tambour octogone est formée par une large gorge s'élevant sur un socle à profil droit (fig. 1). Le couronnement, d'un profil un peu obtus, de cette partie du monument se compose d'un bandeau plat au-dessus duquel une doucine peu saillante et richement décorée de feuilles sculptées soutient une baguette et un large chanfrein qui rejoint en se retirant la base de la colonne, dont le socle, tenant comme nous l'avons dit au même bloc de pierre, est taillé en octogone comme tout cet étage supérieur du soubassement auquel nous le trouvons soudé (fig. 6).

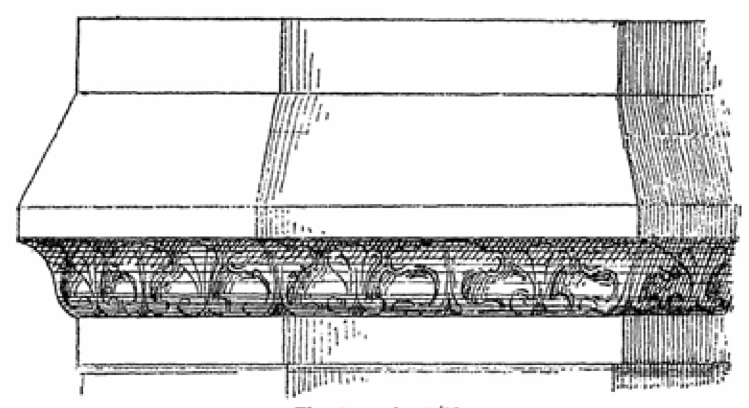


Fig. 6. — Au 1/10.

Pour la colonne, outre la gorge inférieure du fût appartenant au même bloc de pierre que les deux tores de sa base, et son astragale qui tient au morceau inférieur du chapiteau, nous possédons quatre tronçons de ce fût de 0m,85, 0m,70, 0m,50 et 0m,40 de hauteur, dont les diamètres montrent qu'il allait, diminuant de grosseur, de

0m,71, au-dessus de la gorge inférieure, à 0m,60, au-dessous de l'astragale. Ces données permettent de calculer la hauteur totale du fût de Merten. Nous l'avons fait, pour rester dans des dimensions modérées, d'après le canon moyen de l'ordre dorique, qui comporte en hauteur sept fois le diamètre inférieur; ce qui donne ici pour cette hauteur 4m,97 (pl. I).

Quant à la base de la colonne, nous en possédons le socle, tenant, comme il vient d'être dit, à la pièce de couronnement du tambour octogone. Nous avons de plus les trois quarts, ou à peu près, d'un morceau qui en contient les deux tores superposés, avec la gorge qui les sépare, et de plus celle qui forme au-dessus d'eux la partie inférieure du fût. Les diverses parties de cette base mesurent ensemble 0m,40 de hauteur (pl. I).

Vient enfin le chapiteau. Il se décompose aujourd'hui en trois morceaux dont l'inférieur contient l'astragale du fût, ainsi qu'il vient d'être dit. Déduction faite de cette moulure, les trois morceaux présentent ensemble une hauteur de 0m,76. Ce chapiteau, d'une composition très originale, est décoré de plusieurs étages de feuilles légèrement recourbées en avant à leur sommet, et de quatre tiges principales ou caulicoles portant des volutes angulaires analogues à celles du chapiteau corinthien, entre lesquelles sont comprises quatre grandes têtes qui se détachent presque en ronde bosse sur chaque face, à la partie supérieure de la corbeille (pl. I, et fig. 7 et 8).

Il semble ne nous manquer de ce chapiteau que le tailloir, facile à suppléer, et auquel on pourrait donner environ 0m,10 de hauteur, à moins qu'il ne fallût considérer comme ayant ce caractère une moulure qui forme le couronnement de la corbeille en passant derrière les quatre grandes têtes, lesquelles joueraient dans ce cas le rôle singulièrement agrandi des fleurons qui dans le corinthien et le composite décorent ordinairement le milieu du tailloir (pl. I et fig. 7 et 8). Cette disposition serait justifiée par l'exemple de certains chapiteaux antiques, décorés de grandes têtes comme celui de Merten, et où ces têtes passent ainsi devant le tailloir. Nous reviendrons plus loin sur ce rapprochement. Avec l'addition d'un tailloir, dont l'existence n'est pas certaine, au-dessus des têtes qui décorent le haut du chapiteau, celui-ci aurait environ 0m,86 de hauteur. La somme des dimensions données ainsi au chapiteau, au fût et à la base de la colonne monte à un peu plus de 6 mètres, pour l'élévation totale de cette partie du monument (1).

(1) Nous croyons devoir mentionner ici un grand chapiteau qui a pu appartenir

Nous ajouterons, pour compléter l'idée qu'on peut se faire de cette colonne, que son fût est lisse; qu'il est terminé en haut par un astragale très simple mentionné précédemment, et en bas par une gorge assez développée au-dessus de la base, dont il a été également parlé. De cette base nous n'avons rien à dire de plus que ce qui précède, sinon que son tore supérieur est en quelque sorte divisé en deux tranches superposées, séparées par un sillon peu profond. Quant au chapiteau, dont nous avons décrit la singulière composition, nous devons y signaler la destruction actuelle des quatre volutes angulaires et celle de deux des quatre grandes têtes, l'une entièrement disparue, l'autre représentée seulement par un menton, qui est tout ce qui en reste, avec le col fortement tendu en avant au-dessus de la naissance des épaules, comme dans les deux têtes qui subsistent encore. L'une de celles-ci, couronnée d'une guirlande de grandes fleurs uniformes, est celle d'un jeune homme qui rit et dont le type rappelle le masque du satyre adolescent (fig. 7); l'autre, encadrée dans des draperies dont les plis l'enveloppent, est celle d'une femme qui n'est plus jeune et dont la physionomie a un caractère étrangement sévère avec une expression qui dénote une sorte de souffrance (fig. 8). La grande tige décorative qui sépare ces deux têtes et qui portait, comme le font les caulicoles du corinthien, une des volutes angulaires du chapiteau, est un peu moins fruste que les autres. Du côté de la tête de femme voilée elle est accompagnée de rinceaux très simples

à un monument analogue à celui de Merten, et dont un fragment considérable existe encore dans un village qui se trouve à peu de distance de cette dernière localité. Ce morceau se voit sur la place publique du hameau de Seutry, annexe de Herny, ancien département de la Moselle, où il sert de margelle à un puits. C'est la partie moyenne d'un chapiteau qui devait avoir environ $1^{m},20$ de hauteur. Le fragment a $1^{m},15$ de diamètre. Il est décoré de feuilles d'acanthe très frustes, qu'on peut juger être d'un assez bon style. Il ne serait pas impossible que la partie supérieure du chapiteau de Seutry eût été décorée de têtes, comme celle du chapiteau de Merten. La pierre en est très dure; elle appartient à l'étage géologique du Muschelkalk. Ce chapiteau a dû surmonter une colonne de 7 à 8 mètres environ. C'est ce qui donne à penser qu'elle pourrait bien avoir été isolée plutôt qu'associée à d'autres, dans un monument qui aurait été colossal, et dont on ne s'expliquerait guère l'existence dans cet endroit ni dans le voisinage. Les habitants ne connaissent aucun fragment du même genre dans le pays. Il y a lieu de signaler cependant ce fait, qu'à peu de distance, à Macker, dépendance de Helstroff, il existe un autre fragment qui, pour la matière, les dimensions et le style, se rapprocherait du chapiteau de Seutry. C'est une grande pierre de $1^{m},27$ sur $0^{m},50$ et $0^{m},58$, ancienne assise d'un jambage de porte monumentale, ornée de rinceaux d'un beau caractère. Ces deux morceaux ont été décrits par M. G. Boulangé, en 1852 (*Revue de l'Union des Arts*, Metz, tome II, p. 162 et p. 167).

avec des fruits qui semblent être ou des figues ou des poires pendant à la branche (fig. 8).



Fig. 7. — Au 1/5.

Nous arrivons au groupe qui surmontait le monument et qui en est assurément la partie la plus intéressante (pl. I). Il représentait,



Fig. 8. — Au 1/5.

avons-nous dit, un cavalier foulant sous les pieds de son cheval un anguipède, et se recompose d'une manière à peu près complète, grâce

à l'importance des fragments que nous en avons. Nous possédons en effet la tête, le torse et les parties inférieures du monstre anguipède; la tête presque entière, le col, la croupe du cheval, et la plus grande partie de son corps, auquel adhèrent les jambes et la partie inférieure du torse du cavalier; le haut de ce torse et peut-être la tête de l'homme, si l'on consent à reconnaître comme telle la tête barbue dont nous avons parlé précédemment, mais dont l'attribution n'est pas tout à fait certaine (pl. II, 2). A ce compte il ne manquerait du groupe que les bras des deux personnages, l'extrémité des corps de serpents de l'anguipède, la queue et les jambes du cheval. Encore avons-nous les deux sabots des pieds de devant de l'animal, l'un isolé, qui terminait probablement une jambe portée en avant sans prendre appui nulle part, l'autre encore fixé au sommet de la tête de l'anguipède sur laquelle il posait (pl. I et II, 1), et prouvant par sa disposition que ce personnage tournait le dos au cheval et au cavalier. Celui-ci était moins grand que nature ; l'anguipède, qui représentait un géant, était de proportion un peu plus forte. Le groupe tout entier pouvait avoir une hauteur d'environ $1^{m},50$, y compris la plinthe qui le supportait.

Le cavalier est revêtu de l'armure antique à la romaine, avec des draperies flottantes qui ont fourni à l'artiste le moyen de soutenir la masse du personnage sur les parties inférieures de la composition. Le mouvement des bras, lesquels manquent, est suffisamment indiqué par celui des épaules; le bras gauche abaissé pouvait tenir les rênes; le bras droit levé devait brandir une arme, une haste probablement. La tête était nue et barbue, on a quelque raison de le croire. Certains monuments antiques, des médailles, par exemple, et tout particulièrement des groupes en ronde bosse analogues à celui de Merten, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, offrent des spécimens de cavaliers armés ayant la tête nue et portant la barbe. On trouvera peut-être dans cette particularité des raisons suffisantes pour justifier l'attribution au cavalier de Merten de la tête nue et barbue trouvée avec les autres fragments du monument (pl. II, 2). Dans le groupe, le cheval se cabre; un de ses pieds de devant porte, comme nous l'avons dit, sur la tête du monstre. L'animal est presque complet, cependant il manque le bout du museau, les quatre membres sauf les deux sabots de devant, et la queue. Celle-ci devait avoir comme masse une certaine importance, pour l'équilibre probablement du groupe. La pièce qui la composait était engagée dans une large mortaise qu'on observe actuellement dans le derrière du cheval, et qui peut indiquer quel développe-

ment avait été donné par le sculpteur à cette partie. Le monstre anguipède était un géant, suivant les données mythologiques ; son corps est en effet sensiblement plus grand, à Merten, que celui du cavalier. La tête de ce géant est caractérisée par une expression de souffrance remarquablement rendue (pl. II, 1). Le torse, fortement cambré, est nu, avec une draperie derrière l'épaule droite, dont l'unique objet pourrait bien être de soutenir, en retombant sur les parties basses de la figure, le buste renversé d'où elle se détache. Le bas du corps comprend les cuisses ; celles-ci, en se recourbant en arrière, donnent naissance aux serpents qui forment les extrémités inférieures du monstre, et dont le premier repli nous a été conservé (pl. I). Leur partie extrême manque malheureusement, et l'on ne saurait dire avec certitude si, comme cela est probable, celle-ci se terminait par des têtes menaçantes, ainsi qu'on le voit dans des représentations analogues de l'anguipède, sur certains monuments antiques dont nous parlerons plus loin.

Nous n'avons rien de plus à dire sur la constitution du monument. Les explications que nous venons de donner à cet égard suffisent, croyons-nous, pour justifier ce que nous avons annoncé en commençant, touchant sa structure, ses dimensions et son mode de décoration (1).

(1) Pendant que s'imprimait notre mémoire, a paru, sur la découverte de Merten, dans un recueil allemand, un article de M. l'abbé Kraus, accompagné d'une planche dessinée par M. Arnold de Boulay. Les idées de ce dernier sur l'ensemble du monument sont les mêmes que les nôtres. Nous invoquerons cet accord comme une justification de la restitution que nous en avons proposée. M. Kraus ne publie, d'ailleurs, que sous certaines réserves le dessin de M. Arnold, qui pourrait représenter, dit-il, une colonne honoraire. Mais il émet sur sa réalité quelques doutes, et va jusqu'à supposer que les fragments trouvés à Merten pourraient bien avoir appartenu à deux monuments plutôt qu'à un seul. Nous devions constater cette grave divergence entre les opinions de M. Kraus et les nôtres. Nous en constatons une autre également, entre les indications qu'il donne, et celles que nous empruntons à M. le Dr Regnier de Bouzonville, touchant la voie romaine qui passait à Merten. M. Kraus donne d'ailleurs, sur les découvertes faites dans le pays, quelques renseignements que nous ne connaissions pas. Pour ce qui est de celle de Merten, nous remarquons qu'il signale parmi les morceaux qui en feraient partie, une tête coiffée d'un bonnet phrygien et une tête d'enfant, qu'il aurait vues à Boulay, et que nous n'y avons pas retrouvées, et deux têtes d'hommes avec la barbe, tandis que nous n'en avons reconnu qu'une seule ayant ce caractère. — L'article de M. Kraus présente, on le voit, beaucoup d'intérêt. L'auteur ne le regarde, du reste, que comme une simple annonce de la découverte de Merten, et promet une étude ultérieure sur le même sujet. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, H. LXIV, Bonn, 1878.

II

Dans les pages qui précèdent, après avoir signalé la découverte faite à Merten, nous nous sommes exclusivement appliqué à décrire le monument dont les débris ont été ainsi mis au jour. Nous avons essayé de montrer ce qu'il était, d'après les principaux morceaux qui en restent. Nous ne voulons pas nous risquer en ce qui le regarde dans la voie périlleuse des interprétations. Nous ne sortirons pas, croyons-nous, de la réserve que nous nous sommes imposée à cet égard, en présentant maintenant certains rapprochements qui, sans viser formellement à une explication, peuvent au moins indiquer dans quelle direction il y aurait peut-être lieu de la chercher. Nous signalerons pour cet objet des monuments qui, par quelque point au moins, offrent de l'analogie avec celui qui nous occupe.

De pareils rapprochements s'imposent d'eux-mêmes. Le premier qui se présente tout naturellement est celui de la célèbre colonne de Cussy (Côte-d'Or), à cinq lieues d'Autun. La colonne de Cussy se dresse encore aujourd'hui à la place où elle a été originairement érigée. Elle est depuis plusieurs siècles l'objet des observations des savants. On a donné de son origine diverses explications. Saumaise a, le premier, en 1626, émis l'opinion qu'elle s'élevait sur le lieu même de la victoire de César sur les Helvètes et qu'elle était destinée à rappeler ce grand fait. Cette idée n'a pas été acceptée par tout le monde. De nos jours certains critiques la combattent encore. D'autres y sont revenus et l'un de ces derniers, M. de Saulcy, a consacré à sa justification un mémoire publié en 1860, dans la *Revue archéologique* (1).

Le monument de Cussy présente avec celui de Merten d'évidentes analogies (2). Comme lui, il avait, lorsqu'il était complet, une douzaine de mètres de hauteur, et se composait aussi d'une colonne établie sur un soubassement comprenant deux étages, le premier carré, le second octogone. A Cussy, l'étage carré est uni au lieu d'être décoré de niches et de statues comme à Merten ; en plan ses côtés sont légèrement curvilignes, la courbe tournée en dedans,

(1) *Guerre des Helvètes*, par M. F. de Saulcy. *Revue archéologique*, nouvelle série, 1860, t. II.

(2) *Rapport sur la colonne de Cussy*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. III, 1853.

et ses angles sont abattus, le tout présentant à peu près la figure en dessus d'un chapiteau corinthien (1). Quant à l'étage octogone, il est, à Cussy comme à Merten, décoré de niches occupées par des figures en pied; mais les niches du monument de Cussy sont très peu profondes et les figures exécutées en bas-relief très peu relevé. Elles sont malheureusement si frustes aujourd'hui qu'il est presque impossible d'en reconnaître le caractère. Le fût de la colonne de Cussy est décoré d'imbrications remplacées à sa partie inférieure par une sorte de treillis enrichi de rosaces, sur une hauteur d'environ 1^{m},50 à partir de la base de la colonne. Il manque aujourd'hui le tiers supérieur de ce fût, ainsi que le chapiteau; et l'on ignore absolument si celui-ci supportait quelque chose, un groupe, par exemple, comme on en trouve un à Merten pour couronnement du monument.

Il existait dans le pays deux morceaux antiques que l'opinion générale et la tradition rattachaient à la colonne de Cussy et qu'on en a rapprochés. L'un, la Pierre-Cornue, qui était déposée non loin de là dans le cimetière du village d'Ivry, et qui présente un peu plus de la moitié d'une sorte d'entablement contenant huit frontons, avait pu servir de couronnement à un tambour octogone; l'autre, qui se trouvait dans une ferme du voisinage, à Auvenet, est un grand chapiteau qui, depuis des siècles, servait, dans ce lieu, de margelle à un puits. Ces deux pièces ne pouvant, d'après leur forme ni leurs dimensions, s'accorder avec ce qui reste du monument de Cussy, M. de Saulcy, par respect pour la tradition qui les y rattachait, frappé d'ailleurs de l'impossibilité de rapporter au temps de César le monument subsistant, conçut la pensée que le chapiteau d'Auvenet et la Pierre-Cornue avaient pu appartenir à un monument primitif, de cette époque, remplacé ultérieurement par celui qui existe encore en partie aujourd'hui. En effet celui-ci ne convient nullement

(1) Nous ne pouvons nous dispenser de dire que, suivant M. H. Baudot, président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui a étudié sur place, en 1850-51, la colonne de Cussy, l'étage inférieur de son soubassement serait étranger à la constitution originaire du monument. Il constate que cette partie de l'édifice est d'une autre pierre que le reste; et il la regarde comme une addition pure et simple faite à celui-ci à titre d'innovation, lors d'une restauration. Sans aller jusque-là, ne pourrait-on admettre que sans innover en rien on eût plutôt, dans une circonstance de ce genre, substitué simplement cet étage inférieur à une partie analogue, peut-être même tout à fait semblable, de l'édifice primitif, condamnée pour ses dégradations et sa vétusté? La composition originaire d'un soubassement à deux étages, que M. H. Baudot considère comme une aberration inadmissible, pourrait se justifier du reste par l'exemple de cette disposition à Merten.

par son style à l'époque de César, et l'on pourrait tout au plus le faire remonter à deux siècles après lui. D'un autre côté, un monument élevé au temps de César sur le territoire des Eduens, pour célébrer sa victoire sur les Helvètes, aurait eu grande chance d'être renversé bientôt après, lors des révoltes des Gaulois contre les Romains, à commencer par celle de Sacrovir à laquelle s'associèrent les Séquanes et les Eduens, sous Tibère. Dans ce cas, un nouveau monument aurait été, par esprit de soumission et d'adulation, élevé ultérieurement, dit M. de Saulcy, à la place de l'ancien, par ces mêmes peuples. Ce serait celui dont on voit une partie encore debout aujourd'hui. Cette explication est ingénieuse, mais elle est bien hypothétique. Ce qui est certain c'est que le chapiteau d'Auvenet est d'un tout autre style que le monument actuel de Cussy. Il est décoré, comme celui de Merten, de grandes têtes fortement saillantes, comprises entre des tiges ornées de feuillages qui aboutissent comme des caulicoles aux quatre cornes angulaires. Ce morceau pourrait bien, du reste, n'avoir été que l'étage supérieur du chapiteau lui-même, comme on l'observe à Merten de la partie du chapiteau qui est décorée d'une manière semblable. En tout cas, l'analogie qui existe à cet égard entre le chapiteau d'Auvenet et celui de Merten mérite d'être signalée, aussi bien que celle présentée par les portions inférieures du monument de Cussy et les parties correspondantes de celui de Merten.

Le chapiteau d'Auvenet et la Pierre-Cornue seraient, suivant M. de Saulcy, les seuls restes du monument primitif élevé à Cussy, du temps de César, en l'honneur de sa victoire sur les Helvètes. Les ingénieuses explications qu'il donne à ce sujet ne sont pas nécessaires à ceux qui, avec l'auteur de la dernière Histoire de Jules César (1), ne considèrent pas Cussy comme le lieu de la bataille contre les Helvètes. Pour eux, l'attribution qui rattache la colonne de Cussy au souvenir d'un combat perd de sa précision; mais elle peut conserver encore, dans des termes d'un caractère plus général, cette signification. Le lieu devient simplement le théâtre probable d'un de ces nombreux faits de guerre dont le souvenir s'est perdu dans la demi-obscurité qui couvre les annales de la Gaule, pendant la durée de la domination romaine. Nous ne savons pas à quel moment précis une bataille a pu se livrer dans

(1) *Histoire de Jules César* par Napoléon III, 1866, édition de l'imprimerie impériale, tome II, p. 62, note 1.

cet endroit; mais une bataille y a eu lieu certainement (1). C'est la conclusion à laquelle se range un observateur très prudent et très réservé, M. Henri Baudot, dans son rapport à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or sur la colonne de Cussy. Après avoir décrit avec soin le monument ; après avoir mentionné les fouilles qui ont été faites à diverses reprises, depuis le commencement du XVIIIe siècle, autour de sa base et sous cette base même, ainsi que les observations relevées dans la contrée environnante ; après avoir rappelé que sous le monument même, et en s'enfonçant plus bas que ses fondations, on n'a rien trouvé, mais que tout autour de lui et dans ses environs on a rencontré des sépultures auxquelles étaient mêlées des armes et des monnaies romaines descendant jusqu'aux types de Gallien, de Claude le Gothique, de Tétricus, des pierres tombales de différents caractères, des cercueils de pierre et surtout en très grand nombre des corps mis en terre sans autre accompagnement que celui de pierres inclinées l'une sur l'autre, il conclut en disant : « Pour nous, et jusqu'à ce qu'une nouvelle découverte vienne jeter une lumière imprévue sur ses origines, la colonne de Cussy sera toujours et pas autre chose qu'un admirable monument de l'art antique, élevé dans le double but de consacrer un triomphe et une sépulture tout à la fois. Nos preuves sont dans le monument lui-même et les découvertes faites aux environs (2). »

Les analogies qui existent incontestablement entre le monument de Cussy et celui de Merten fournissent un argument d'une certaine valeur pour établir que ce dernier pourrait, comme l'autre, consacrer le souvenir d'une victoire. Il y a lieu de faire valoir de plus, en faveur de cette attribution, le caractère tout particulier du groupe qui surmontait à Merten la colonne dont on vient de retrouver les restes. Ce groupe, on se le rappelle, représentait un cavalier vêtu à la romaine, foulant sous les pieds de son cheval un monstre anguipède.

AUG. PROST.

(La suite prochainement.)

(1) Telle est aussi l'opinion émise par M. C. P. Bock, dans un mémoire publié, il y a plus de trente ans, sur la colonne de Cussy. Dans ce travail M. Bock s'attache surtout à l'interprétation des statues qui décoraient l'étage octogone du soubassement de la colonne, et il croit y trouver le double témoignage des victoires de Probus et de l'introduction par lui de la culture de la vigne dans la vallée de la Saône; faits importants, également mémorables, en l'honneur desquels aurait été élevé, suivant M. C. P. Bock, le monument, vers la fin du IIIe siècle. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, H. VIII, Bonn, 1846.

(2) *Rapport sur la colonne de Cussy*, déjà cité, p. 360.

ORIGINE PERSE

DES

MONUMENTS ARAMÉENS D'ÉGYPTE

(NOTES D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE)

DEUXIÈME ARTICLE (1)

III. — INDICES D'UNE INFLUENCE PERSE DANS LES AUTRES PAPYRUS ARAMÉENS D'ÉGYPTE.

Il y a bien d'autres conséquences à tirer de notre texte si court, et pourtant si plein d'enseignements. Ces conséquences, je ne puis que les esquisser aujourd'hui, en attendant qu'il me soit possible d'y revenir en détail.

La première, la plus importante, c'est assurément celle qui s'applique à l'objet particulier de cette étude. Nous sommes à même maintenant de diagnostiquer avec une grande sûreté les autres fragments de papyrus araméens congénères de celui-là.

Il paraît bien difficile désormais, je dirai même qu'il paraît impossible, de persister à voir dans ces morceaux des documents de l'époque ptolémaïque, encore moins des documents de source juive. Tous ces papyrus constituent un groupe paléographique trop homogène, une famille trop unie, pour que l'on en puisse distraire un seul. Fixer la date et la nature d'un d'entre eux, c'est déterminer l'âge et l'origine de tous. Or, à quel moment de l'histoire d'Égypte peut-on placer la rédaction de la requête de Pakhim au satrape, ou au vice-satrape, Mithrawahicht, si ce n'est entre Cambyse et Alexandre? L'on pourrait assurément essayer de préciser davantage,

(1) Voir le numéro d'août 1878.

mais ce serait faire de l'arbitraire, et il est plus sage d'attendre de nouvelles informations.

En prenant un moment moyen entre ces deux extrêmes, nous risquerons moins de nous éloigner de la vérité. En tout cas, nous possédons toujours, si l'on prétendait que les nécessités paléographiques l'exigent, la ressource de faire descendre telle de ces pièces jusqu'aux environs de l'année 332, c'est-à-dire jusqu'au jour où Alexandre débarrassa du même coup l'Égypte, et des Perses, et de la bureaucratie araméenne et de sa paperasserie.

L'on n'ignore pas, du reste, que la domination perse a été intermittente en Égypte, et que la terre des Pharaons a su ressaisir son indépendance pendant un laps de temps relativement considérable. L'occupation étrangère se trouve ainsi coupée en deux périodes principales de longueur très inégale (122 + 8 années), par une lacune de plus de 60 années, sans parler des défections partielles qui ont pu précéder ou suivre la période intermédiaire d'affranchissement.

Le tableau suivant permettra de voir d'un coup d'œil à quels moments de l'histoire d'Égypte l'on peut essayer, avec quelque probabilité, d'insérer nos monuments araméens, ceux principalement qui ont un caractère officiel :

Première période de la domination perse en Egypte.

527 avant J.-C.

CAMBYSE, conquiert l'Égypte et règne	5 ans		XXVIIe DYNASTIE DE MANÉTHON.
DARIUS I, fils d'HYSTASPES, règne....	36 —		
486-483, révolte de l'Égypte.			
XERXÈS (réduit Khabbach en 483) règne	21 —		
ARTABANOS, règne.................		7 mois	
ARTAXERXÈS I (réduit INAROS en 455).	41 —		
XERXÈS II, règne		2 —	
SOGDIANOS, règne..................		7 —	
DARIUS II, Nothos, règne...........	19 —		

De 505, date du soulèvement général de l'Égypte et de son affranchissement, à 340, se placent les XXVIIIe, XXIXe et XXXe dynasties nationales.

Deuxième période de la domination perse en Egypte.

En 340, l'Égypte retombe au pouvoir des Perses.

ARTAXERXÈS III OCHUS, règne..............	2 ans	XXXIe dyn. de Manéthon.
ARSÈS, règne...........................	2 —	
DARIUS III CODOMAN, règne.................	4 —	

En 332, Alexandre s'empare de l'Égypte.

Si nous nous plaçons à un autre point de vue, plus général, en dehors, pour ainsi dire, et au-dessus des données techniques du problème que nous avons à résoudre ; si, supposant ce problème résolu, nous réfléchissons un instant aux conditions dans lesquelles s'est effectué le développement historique de l'Egypte, nous ne devrons pas être surpris d'y rencontrer des papyrus appartenant non-seulement à la période de la domination perse, mais à cette domination perse elle-même. C'est le contraire qui eût dû nous étonner. Sans parler des papyrus égyptiens, qui naturellement forment l'immense majorité, l'Égypte nous fournit des papyrus écrits dans la langue de tous les peuples qui l'ont successivement conquise et gouvernée. Nous avons, comme je l'ai déjà rappelé, des papyrus grecs, latins, arabes. Les Perses seuls feraient exception ? Ils n'auraient laissé aucune trace graphique de leur passage dans un pays où ils ont régné en maîtres pendant cent trente années au bas mot ? Et pourquoi donc ? voilà qui semble bien extraordinaire *a priori*, surtout si l'on considère que nombre d'inscriptions égyptiennes sont officiellement datées de l'ère royale du vainqueur, et attestent ainsi combien profondément l'Égypte était subjuguée (1). Les Perses, nous le savons pertinemment, avaient une administration savante, une bureaucratie admirablement organisée, une chancellerie modèle, avec une langue et une écriture spéciales, l'*araméen*. Or, d'autre part, nous trouvons précisément en Égypte un groupe de papyrus écrits en araméen. Bien plus, l'un de ces papyrus est adressé à un haut personnage que son nom seul caractérise, de la façon la plus indéniable, comme Perse. La conclusion qui s'impose à nous n'est-elle pas celle que je m'efforce de faire accepter ?

Je propose donc de regarder presque tous, pour ne pas dire tous,

(1) Cf. plus bas, p. 39, l'indication de diverses stèles égyptiennes du Serapeum, datées de l'ère de Darius.

ces fragments de papyrus araméens, comme remontant à l'époque perse, comme écrits sous l'influence perse, et comme provenant très probablement des archives de l'administration perse en Égypte, ou des dossiers d'individus qui avaient quelque rapport avec elle.

Un examen succinct des autres papyrus m'a déjà fourni la confirmation de cette manière de voir. Je ne doute pas qu'une étude attentive, faite dans cette même direction, n'amène la constatation de nouvelles preuves à l'appui.

Je me bornerai à quelques faits caractéristiques.

Papyrus du Vatican. — Prenons, par exemple, le papyrus araméen du Vatican si habilement déchiffré par M. de Vogüé (1). Ces débris ne sont autre chose, à mon avis, que des pièces de comptabilité officielle émanant des *bureaux achéménides* installés en Égypte. Nous y voyons en effet figurer, à côté des dépenses personnelles ou peut-être *du personnel*, la mention des *dépenses* (ou des personnes) (2) de la מדינתא (fragment B. l. 8). Or qu'est-ce qu'une *medina ?* C'est une *satrapie !* Ce mot, qui veut dire littéralement *juridiction*, *diocèse* (3), désigne d'une façon spéciale, dans les livres araméens de la Bible, les *provinces de l'empire perse*, les *Satrapies*. Ainsi, par exemple, quand Tattenaï, qui gouvernait la Syrie au nom de Darius, fait son rapport sur la reconstruction du temple de Jérusalem par les Juifs, et informe, par écrit, le roi son maître, qu'il s'est transporté dans la *satrapie de Judée*, il se sert des mots יהוד מדינתא (4). Rien de plus topique comme l'on voit.

Papyrus du Louvre. — Si nous passons au papyrus araméen du Louvre, nous y trouvons une trace encore plus irrécusable peut-être de l'influence perse. Ce fragment, publié pour la première fois par M. l'abbé Bargès (5), contient, comme les précédents, des comptes.

(1) De Vogüé, *Syrie centrale*, Inscr. sémit., p. 125 et suiv.

(2) Le personnel ? ce mot est douteux, mais peu importe ; celui qui nous intéresse est certain.

(3) Et qui a passé en arabe au sens restreint de *ville* (*medîné*). Le même accident est en train de se produire pour le mot *beled*, *pays*, qui, chez les paysans, a fini par prendre exclusivement le sens de *ville*, *lieu habité*.

(4) Esdras, V, 8. Les exemples bibliques sont trop nombreux pour qu'il soit besoin de les citer. Il me suffira de rapporter les paroles de Gesenius à propos de ce mot : « Saepissime dicitur de *Persiae provinciis s. Satrapiis.* » On peut consulter d'ailleurs à ce sujet son *Thesaurus*, s. r. דין.

(5) Bargès, *Papyrus égypto-araméen appartenant au musée du Louvre*. Tout n'est pas dit encore, je crois, sur ce curieux fragment. Plusieurs mots peuvent être lus et interprétés autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. Mais je ne saurais

Or que voyons-nous apparaître à la ligne 11 du recto? Un פחה. Qu'est-ce qu'un *pekhah*? C'est une espèce particulière de *gouverneur perse!* Le pekhah était préposé à une circonscription d'importance moindre que la satrapie.

L'institution des *pekhahs* appartient successivement à l'administration assyrienne, babylonienne, mède et *surtout perse*, comme le fait justement remarquer Gesenius dans son *Thesaurus* (*maxime Persico*). Tout à l'heure nous avions la mention formelle d'une circonscription propre à l'organisation perse : la *medìneta;* maintenant nous avons celle d'un fonctionnaire spécial dépendant de la même organisation (1). Ces deux faits se prêtent un mutuel appui et viennent soutenir bien à propos les inductions qui nous avions tirées du papyrus de Mithrawahicht (2).

Si Mithrawahicht n'est pas un des satrapes qui ont successivement gouverné l'Égypte, s'il ne doit pas, à ce titre, être mis à côté de ce Sarsamas installé par Mégabyse après la défaite d'Inarus le rebelle, ou de cet Arxanès qui embrassa le parti d'Ochus (3), il peut fort bien avoir été au moins un *pekhah*.

entrer ici dans le détail de ces amendements qui ne touchent pas directement à mon sujet. Je me propose d'y revenir à une autre occasion.

(1) Si nous étions à une époque plus basse, l'on pourrait se demander si ce mot *Pekhah*, dont le contexte est indéterminé, ne joue pas ici simplement le rôle de *nom propre*. Il apparaît en effet à cet état dans les inscriptions de Palmyre. *Pekha fils de....* (n° 61 : *b*, *c*, *e*, *ap.* de Vogüé, *Syrie centrale*, I. S.), comme qui dirait *Monsieur Gouverneur*, *Monsieur Prévost*, etc.... En tout cas nous sommes assurés que sur notre papyrus, le mot n'est *pas suivi de patronymique*, comme le sont tous les noms propres qui apparaissent dans ces pièces de comptabilité (*Papyrus du Vatican*, *a*, l. 3 ; *b*, ll. 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10 ; *Papyrus du Louvre*, r°, l. 4). Ce mot ne saurait être davantage un patronymique lui-même, car le groupe qui le précède immédiatement, et qui est difficile à déchiffrer, n'est certainement pas, en tout cas, בר, *fils*.

(2) Je ne puis me dispenser de mentionner à ce propos un rapprochement qui se présente tout d'abord à l'esprit, mais qui ne saurait résister à un sérieux examen, entre פחה et le פחים du papyrus de Turin. En se rappelant le *qerî* d'Esdras, IV, 11 : עבדיך = עבדך, l'on pourrait être tenté de voir un pluriel dans פחים et comprendre : *les serviteurs*, *les Pekhahs tels et tels*. Mais le pluriel de פחה est constamment פחות. Le פחם de Néhémie V, 14, qui semblerait impliquer une forme פח à côté de פחה, est généralement tenu pour une faute de copiste.

(3) Ctésias, éd. Didot, p. 52, *a* : Καθίστησι δὲ τῆς Αἰγύπτου σατράπην Σαρσάμαν. — *Id.*, *ib.*, 55, *a* : Ἀρξάνης ὁ Αἰγύπτου σατράπης. — Cf. l'*Aryandès* d'Hérodote (IV, 166, 167, 200), constitué par Cambyse ὕπαρχος de l'Égypte, et aussi *Achemaenes*, fils de Darius, préposé au gouvernement de l'Égypte par son frère Xerxès (Hérodote, VII, 7). Ces deux derniers personnages ne se présentent pas, il est vrai, avec le titre formel de *satrapes d'Egypte*. Mais, en dehors de Sarsamas et d'Arxanès, déjà nom-

Papyrus Blacas. — Enfin l'attache perse, pour être moins nette dans les deux papyrus Blacas publiés par Gesenius, n'en est pas moins discernable, si on les examine à la lumière fournie par cet ensemble de textes.

Les deux papyrus Blacas, dont la place au Louvre était marquée, sont passés, comme on le sait, au British Museum, avec l'admirable collection dont ils faisaient partie. Je lis dans une notice bibliographique, récemment publiée par M. J. Euting (*Zeitschr. d. d. morgenl. Gesellsch.*, XXXI, 794), que l'un de ces papyrus (celui qui porte le n° CXI) vient d'être publié en Angleterre, à l'aide du procédé de photographie autotype, par la *Palaeographical Society* (*Oriental Series*, part. II, pl. 25-26). Je regrette de n'avoir pas à ma disposition cet ouvrage important, que j'ai vainement cherché dans nos bibliothèques publiques. Il paraît, à ce que dit M. J. Euting, que ce précieux monument n'a pas peu souffert depuis Lanci et Gesenius. La date de ce papyrus est encore reportée aux *derniers temps de la période ptolémaïque*, ou aux *premiers de la période romaine*. J'ignore si cette opinion est celle de l'auteur de la notice bibliographique ou des éditeurs qui ont décrit le papyrus, MM. Wright et Noeldeke. En tous cas elle est bien conforme aux idées généralement reçues jusqu'à ce jour, idées que ce travail a pour but de réformer.

Je ne doute guère que le *roi* dont il est parlé à plusieurs reprises dans ces fragments incohérents, ce מלכא, ne soit un des monarques perses désignés sous ce même titre dans les livres araméens de la Bible. Ces lambeaux de phrases s'expliqueraient d'une façon bien satisfaisante si l'on y voyait, comme je suis tenté de le faire, le reste d'un rapport officiel relatif à de graves événements survenus en Égypte : *un mouvement insurrectionnel* (*précédé peut-être d'une famine?*), *la répression de cette insurrection par l'armée royale*, *la mise à mort des rebelles ou leur réduction en captivité*, etc., le tout accompagné de ces souhaits et louanges hyperboliques dont le pro-

més, on peut encore citer d'autres satrapes d'Égypte : Arrien, *Exped.*, II, 12 : Σαβάκης ὁ Αἰγύπτου σατράπης (tué à la bataille de l'Issus) ; *id.*, *ibid.*, III, 1, 2 : Μαζάκης δὲ ὁ Πέρσης, ὃς ἦν σατράπης Αἰγύπτου ἐκ Δαρείου καθεστηκώς (accueille Alexandre amicalement). Il ne faut pas désespérer de rencontrer un jour quelque document où apparaîtra un Mithrawahicht satrape d'Égypte. Voici, en attendant, un passage qui nous montre, chez les Perses, un Mithrawahicht investi d'un commandement important ; il s'agit du Mithraustès qui, dans l'armée de Darius Codoman, se trouvait, avec son collègue Orontès, à la tête des Arméniens : Ἀρμενίων δὲ Ὀρόντης καὶ Μιθραύστης ἦρχε (Arrien, *Exped.*, III, 8, 5).

tocole oriental a été de tous temps prodigue (1) et qui ne ressemblent pas mal à ceux dont on se sert encore pour le sultan ou pour le chabinchah.

L'histoire d'Égypte, sous la domination perse, ne nous offrirait que l'embarras du choix en fait d'événements de ce genre.

J'ai déjà obtenu avec cette clef quelques résultats nouveaux, dont je dois ajourner l'exposition parce que cela m'entraînerait trop loin. Mais ils sont suffisants pour m'encourager à pousser plus loin cette recherche particulière. Seulement il serait indispensable de travailler sur les originaux mêmes, ou, à défaut, sur des reproductions photographiques, les *fac-simile* de Gesenius laissant beaucoup à désirer, malgré le soin relatif avec lequel ils sont exécutés.

Je serais aussi disposé à voir un haut fonctionnaire perse, soit civil, soit militaire, dans le *Bar-Hanes* qui figure dans le papyrus Blacas (B. l. 2, 3), et sur le nom exact duquel je conserve des doutes (le caractère pris pour un ה par Gesenius semble plutôt être un *vau* précédé d'une autre lettre) (2).

Papyrus de Berlin. — J'exprimerai le même souhait, et je ferai les mêmes réserves pour les fragments du Musée de Berlin, réunis sur la planche 124 du volume XII, *Abtheil.* IV des *Denkmaeler* de Lepsius. Je crois être parvenu à y déchiffrer plusieurs mots intéressants, mais je n'ose proposer ces lectures avant de pouvoir les vérifier sur l'original même. Je suis, par exemple, tenté de lire à la troisième ligne du fragment *a* : גנזא = גזא = γάζα, *le trésor royal.* Ce mot caractéristique, s'il était certain, nous reporterait de nouveau en plein monde perse (3).

Papyrus Babington. — Il nous resterait encore à interroger le papyrus auquel j'ai donné le nom, peut-être un peu ambitieux, de

(1) *Tes os ne descendront point dans le chéol.... ton ombre* (s'étend).... *sur mille rois* (B. l. 6, 7).

(2) Depuis que ces lignes sont écrites, M. J. Euting, de Strasbourg, avec une obligeance dont il m'est agréable de le remercier publiquement, a bien voulu détacher de son exemplaire et mettre à ma disposition les planches 25-26 publiées par la *Palæographical Society*, et reproduisant le papyrus Blacas I, verso et recto. Un examen attentif du nom propre en question m'a convaincu que mes doutes sur le ה de Gesenius étaient bien fondés. Il y a bien certainement *deux lettres* dans ce complexe, peut-être deux *vau*. Un nom commençant par deux *vau*, et même par un seul, a bien des chances de ne pas être un nom sémitique. On pourrait rapprocher certains noms perses qui nous ont été conservés par les auteurs classiques.

Le *Bar Kibrah*, que Gesenius voit au verso du papyrus II, l. 6, me paraît également sujet à caution, au moins pour la troisième lettre.

(3) *Esther*, III, 9 ; 4, 7. Cf. *Esdras*, V, 17 ; VII, 20 : בית גנזיא.

papyrus Babington, et qui consiste en un tout petit morceau déchiré ne présentant plus que quelques lettres. C'est, comme on le voit, un bien mince témoin et qui ne saurait nous apprendre grand'chose. M. de Vogüé, qui en a publié le *fac-simile* (1), croit reconnaître dans les caractères une tournure phénicienne et serait disposé, pour cette raison, à assigner à l'écriture une date plus ancienne qu'à celle des autres papyrus. Le seul mot qu'on puisse lire est בשלם, *in pace*. Ne serait-ce pas une formule de salutation *épistolaire?* Nous aurions donc encore ici l'indication que ce papyrus doit être une *lettre*, ce qui le rapprocherait, au moins sous ce rapport, du papyrus de Mithrawahicht, et ce qui ne peut qu'augmenter nos regrets de n'en pas savoir plus long sur ce texte.

IV. — SYNCHRONISME DES PAPYRUS ET DES MONUMENTS LAPIDAIRES ARAMÉENS DÉCOUVERTS EN ÉGYPTE.

Il n'y a pas de motifs pour séparer de nos papyrus les quelques textes lapidaires de même langue trouvés en Égypte et qui sont presque tous des épitaphes. L'écart paléographique que l'on peut constater entre ces deux catégories de monuments est bien minime. La différence de l'instrument et de la matière employés, *qalam* et ciseau, pierre et papyrus, suffit largement pour l'expliquer.

Entre les papyrus et les inscriptions vient se placer une troisième catégorie de textes araméens égyptiens, qui relie les premières aux secondes : ce sont les *ostraka* et les *graffiti*. Il en sera question au chapitre V.

Le personnel des bureaux araméens d'Égypte était nécessairement fort nombreux pour répondre aux exigences multiples des divers services et exécuter toutes les écritures qu'ils demandaient. Cet *Ahl oul-Qalam*, amené sur les bords du Nil par les armées perses, devait constituer une véritable population araméenne. Tout en conservant sa langue, qui faisait pour ainsi dire partie intégrante de son métier, cette population put adopter, dans une certaine mesure, les usages, les mœurs, et même certaines croyances du pays conquis. Il n'y a rien d'impossible à ce que ce soit à ce groupe de fonctionnaires, ou à la colonie araméenne ou aramaïsante, dont il était le noyau, qu'il faille rapporter les divers monuments funé-

(1) De Vogüé, *Syrie centrale*, Inscriptions, p. 131.

raires araméens que nous a livrés l'Égypte, entre autres la stèle de cette famille d'Abbah *datée de l'an IV de Xerxès*, c'est-à-dire de l'ère du maître (1). Encore un monument araméen marqué de la façon la plus manifeste au coin perse.

La présence du nom de Xerxès sur cette stèle prend une signification particulière, si l'on se place au point de vue spécial que nous ont révélé nos papyrus araméens. Il y a dans cette coïncidence de l'emploi d'une *date perse* sur un monument *araméen* plus qu'une simple rencontre. Ces deux faits sont dans une relation étroite, dont nous sommes maintenant à même de comprendre toute l'étendue.

Chaque fois que nous serons mis en face d'un monument d'un certain âge, présentant un aramaïsme bien caractérisé, il conviendra tout d'abord de nous demander si ce monument ne touche pas par quelque côté à *la chose perse*. Et cela, non pas seulement en Égypte, mais sur un point quelconque du vaste empire que la puissance achéménide a couvert de son réseau administratif.

La grande fortune politique de l'aramaïsme date de l'avénement des Achéménides. Perse et araméen sont deux mots qui marchent de conserve. L'aramaïsme est la forme extérieure sous laquelle la domination perse s'est imposée au monde, la forme sous laquelle elle doit apparaître à l'historien. Cela résulte aussi bien des données de la tradition que des indications fournies par l'archéologie, et nous aurons l'occasion tout à l'heure de recueillir de nouvelles preuves de cette vérité sur un terrain autre que celui de l'Égypte.

La stèle araméenne d'Abbah est datée de l'ère perse, non pas seulement comme on aurait pu le supposer, et comme on l'a en effet supposé, parce que ce personnage est mort, d'aventure, à l'époque où l'Égypte reconnaissait le pouvoir de Xerxès ; mais aussi, et surtout, parce qu'il s'appelait Abbah, parce qu'il était Araméen, parce qu'il appartenait, lui et sa famille, à l'immigration araméenne qui avait suivi la conquête achéménide, parce que, en un mot, si l'Égypte n'avait pas eu pour maître Xerxès, elle n'eût probablement pas compté parmi ses habitants l'Araméen Abbah.

En tout cas ce document nous montre que nous n'avions pas fait fausse route en faisant remonter nos papyrus à l'époque de l'occupation perse. Pris en lui-même, il n'eût pas été peut-être suffisant pour nous autoriser à entreprendre l'enquête à laquelle nous n'avons cru devoir soumettre les papyrus en litige qu'après les avoir inter-

(1) *Zeitschrift für aegyptische Sprache*, oct.-déc. 1877, p. 127, pl. I, article de M. Lepsius, et observations de M. Euting.

rogés directement et avoir reçu leurs aveux. La stèle d'Abbah est un témoignage qui doit peser d'un grand poids dans le jugement; ce n'était pas, il semble, un indice assez significatif pour provoquer l'action critique. Il est remarquable, en effet, de voir que ce monument n'a pas ouvert les yeux à ceux qui ont eu l'heureux privilége de le faire connaître au public. M. Lepsius, s'en tenant encore à l'ancienne doctrine, dit expressément, à la fin de la savante et intéressante notice qu'il a consacrée à cette stèle, qu'aucune des autres inscriptions araméennes d'Égypte, sur pierre ou papyrus, ne paraît remonter au delà de l'époque des Ptolémées (1).

Nous avons vu ce qu'on doit penser de la valeur de cette assertion en ce qui concerne les papyrus. Est-elle plus fondée en ce qui touche les textes araméens lapidaires ?

La stèle d'Abbah est naturellement hors de conteste.

Les textes en question sont, comme les papyrus eux-mêmes, fort peu nombreux. Ils ont tous, sauf un peut-être, un caractère funéraire. Les monuments sur lesquels ils sont gravés, les scènes figurées qui les accompagnent, sont absolument conformes aux types et aux rites funéraires égyptiens. Ceux que je connais et que je vais passer rapidement en revue sont, en comptant la stèle d'Abbah :

1° *La stèle d'Abbah;*
2° *La stèle de Carpentras;*
3° *La stèle du Vatican;*
4° *La stèle Forman;*
5° *La table à libations du Serapeum.*

Inutile de dire que l'ordre suivi dans cette énumération ne préjuge en rien la question de l'âge relatif de ces monuments.

Je dois avertir que nous ne rencontrerons dans aucune de ces épitaphes une trace de l'influence perse aussi marquée que celles que nous avons relevées dans les papyrus et dans la stèle d'Abbah. La nature même de ces textes peut à la rigueur expliquer ce fait. Ici donc, je l'avoue, l'attache perse ne saurait être que présumée, et déduite des affinités qu'offrent ces monuments avec ceux que nous avons étudiés.

Ces affinités sont, il est vrai, considérables.

Toute cette famille de monuments, comme je l'ai déjà dit, appartient à un même système paléographique et épigraphique. Les lé-

(1) *Loc. cit.:* « Von denen keine über die Ptolemaerzeit zurückzugehen scheint. »

gères variations qu'on y constate peuvent être aisément renfermées dans les limites presque deux fois séculaires du laps de temps qui sépare la conquête de Cambyse de celle d'Alexandre. Il nous a fallu tenir compte aussi, pour passer des papyrus aux textes lapidaires, de la différence des matières et des instruments employés. Nous n'en sommes plus maintenant réduits à l'expédient, toujours un peu hasardeux, qui consiste à prendre, faute de mieux, des termes de comparaison paléographiques, pour obtenir des évaluations épigraphiques. La stèle d'Abbah, datée de l'an 482 avant notre ère, nous fournit le zéro d'une échelle épigraphique immédiatement applicable aux autres monuments congénères.

A défaut de preuves positives d'une origine perse, preuves qu'on y chercherait vainement, il n'est pas inutile de vérifier si ces monuments ne contiendraient pas des preuves négatives. Je puis dire d'avance que nous n'y constaterons aucune contre-indication de ce genre, soit au point de vue graphique, soit au point de vue archéologique. Là encore il me faudra me séparer des idées courantes, surtout pour celui de ces monuments que j'examinerai en premier lieu, la stèle de Carpentras.

La stèle de Carpentras. — Cette stèle, qui ressemble sous tant de rapports à celle d'Abbah et où l'on voit la défunte se présenter devant l'Osiris infernal, a été de bonne heure classée à une basse époque. L'on n'a pas craint même quelquefois de la faire descendre jusqu'à la période romaine. L'état de mutilation dans lequel nous est parvenu le monument, et surtout la restauration qu'il a subie à sa partie supérieure et qui a défiguré le style des têtes, n'ont pas été sans contribuer à accréditer cette erreur. L'insuffisance des reproductions qu'on a jusqu'à ce jour données du monument n'était pas faite pour la redresser.

Je ne saurais entamer ici une discussion archéologique, n'étant pas en état de fournir les pièces du procès, c'est-à-dire une reproduction de l'original plus fidèle que celles qu'on en connaît. Je me contenterai du raisonnement suivant : Tout le monde est d'accord pour assigner à peu près la même date, quelle que soit cette date, à la stèle du Vatican, dont il est parlé au paragraphe ci-après. Or la stèle du Vatican est, comme on le verra dans ce paragraphe, tout à fait comparable à celle d'Abbah, qui est notoirement du cinquième siècle avant notre ère.

Un autre indice de basse époque pourrait être tiré de la nature même du texte, s'il était démontré que nous avons affaire, comme on l'a cru, à une épitaphe métrique, rimée, composée sous une in-

fluence hellénique. Je ne m'arrêterai pas pour discuter cette opinion, le savant auteur qui l'a mise en avant ayant été le premier à y renoncer. M. Schlottmann (1) l'a, il est vrai, reprise pour son compte tout récemment, mais ce ne sont certes pas ses efforts qui renfloueront cette idée définitivement coulée. Ils n'ont eu pour effet que de mieux montrer l'inanité d'une telle entreprise.

M. P. de Lagarde, dans les *Gel. Anz.* de Goettingen (19 juin 1878, p. 357), a fait justice, un peu durement peut-être, du système insoutenable de M. Schlottmann. Je ne puis que souscrire au fond de ses critiques, sans m'associer à la vivacité de la forme qu'il leur a donnée.

Cette inscription offre par endroits, et surtout vers la fin, de grandes difficultés de lecture et d'interprétation, qui ne me semblent encore résolues par aucune des traductions proposées jusqu'à ce jour. Je me bornerai à en reproduire la première ligne :

בריכה ברת תחפי תמנחה זי אוסרי אלהא

Bénie ou *bienheureuse* (2) *Ta-ba, fille de Ta-hapi, servante du dieu Osiris....*

(1) *Zeitschrift der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, XXXII, 187 : « Metrum und Reim auf einer aegyptisch-aramaeischen Inschrift » (lu à l'assemblée générale des orientalistes allemands à Wiesbaden, le 28 septembre 1877). Cf. *Z. D. M. G.* XXXII, 767, et *id.*, 206.

(2) Dans le sens de *feue*. Cf. le مرحوم arabe. בריך est proprement dans ces formules funéraires l'équivalent de *bienheureux*. C'est le *μάκαρ, μακάριος, μακαρίτης* et autres expressions analogues des Grecs. Remarquons en passant que ces derniers mots ne s'expliquent pas par les racines helléniques, ils semblent se rattacher au *Melgarth*, ou Hercule phénicien (cf. Pausan., X, 17, 2 : Μακήριδος δὲ Ἡρακλέους ἐπονομασθέντος ὑπὸ Αἰγυπτίων καὶ Λιβύων). Les âmes des trépassés, des *divi*, étaient probablement comptées chez les Phéniciens pour autant de *Melgarths* (ou toute autre divinité, selon les groupes ethniques, *Molochs*, tout court, *Baals*, etc.), comme chez les Égyptiens pour autant d'*Osiris*. Un *osiris*, un *melgarth*, ou, si l'on aime mieux, un *osiridien*, un *melgarthien*, etc., c'est un défunt. (Cf. la locution funéraire : ΚΑΙ Ο ΗΡΑΚΛΗΣ ΑΠЄΘΑΝΕ.) Peut-être le *makherou* égyptien a-t-il exercé aussi une action collatérale sur la formation de *μάκαρ*, et déterminé d'un autre côté, par une attraction paronomastique, le choix remarquable du mot arabe *marhoum* pour désigner un mort (littér. qui a été l'objet de la *miséricorde* divine). Cette qualification de *makherou*, qui est constamment donnée aux morts dans les textes égyptiens, a été et est encore l'objet de grandes controverses parmi les égyptologues. Sans prétendre aucunement intervenir dans un débat qui sort de ma compétence, je me permettrai de faire observer que l'acception généralement attribuée à cette expression, soit de *juste*, *justifié*, soit de *véridique*, la rapprocherait singulièrement de l'hébreu צדיק, y compris l'idée connexe de *victoire* contenue dans *makherou* : צדק veut en effet dire à la fois *justice* et *victoire*. Les *Saddiqim*, qui reviennent si

Si l'on ne trouve pas dans le balancement symétrique, avec lequel les Sémites ont toujours aimé à bercer leur pensée, une explication suffisante pour le mouvement régulier qu'on ne saurait nier dans l'inscription de Carpentras; si l'on veut à toute force mettre ce parallélisme, si naturel dans un morceau sémitique, au compte d'une influence étrangère, ne serait-il pas plus simple d'admettre alors une influence égyptienne? Nous sommes en Égypte, après tout. Ces épitaphes sont remplies d'idées égyptiennes, de *mots* égyptiens. Il ne serait pas extraordinaire d'y rencontrer une imitation de la cadence égyptienne.

Nous pouvons donc hardiment repousser les objections que l'on aurait pu être tenté de tirer, pour l'âge et le caractère de ce monument araméen, soit du style du bas-relief, soit de la teneur de l'inscription. Si, dans la stèle de Carpentras, il n'y a rien qui prouve en faveur de la date et de l'origine que, par des considérations extrinsèques, nous proposons de lui attribuer, il n'y a rien non plus qui prouve contre.

La stèle du Vatican. — Ce monument, qui a été publié pour la première fois par M. Fr. Lenormant (1), rappelle tout à fait le précédent, par l'aspect des lettres et par la formule de l'inscription, qui ici est fort courte et fort claire :

ענחחפי בר תחבס מנחה זי אוסרי אלהא

Ankh-Hapi fils de Ta-Khebes, serviteur (2) *du dieu Osiris.*

Il n'y a rien à en tirer non plus pour ou contre notre thèse. Je prendrai acte cependant d'un fait qui tend à la confirmer au moins

fréquemment dans la Bible, pourraient bien, dans beaucoup de cas, désigner *les bienheureux*, autrement dit les *justes d'outre-tombe*, les χρηστοί, les *makherou*, les *Osiris*, les *Saddiqs*. Or *Saddiq* est précisément un *dieu sémitique!* Et j'ai déjà eu l'occasion de montrer ici même, et ailleurs, combien étroitement ce dieu *Saddiq* phénicien était apparenté à l'Osiris ou l'Horus vainqueur, faisant triompher la cause juste, dans le combat contre Set, Typhon, Dagon ou autres principes adverses, l'éternel combat que tout défunt avait à renouveler dans le monde infernal.

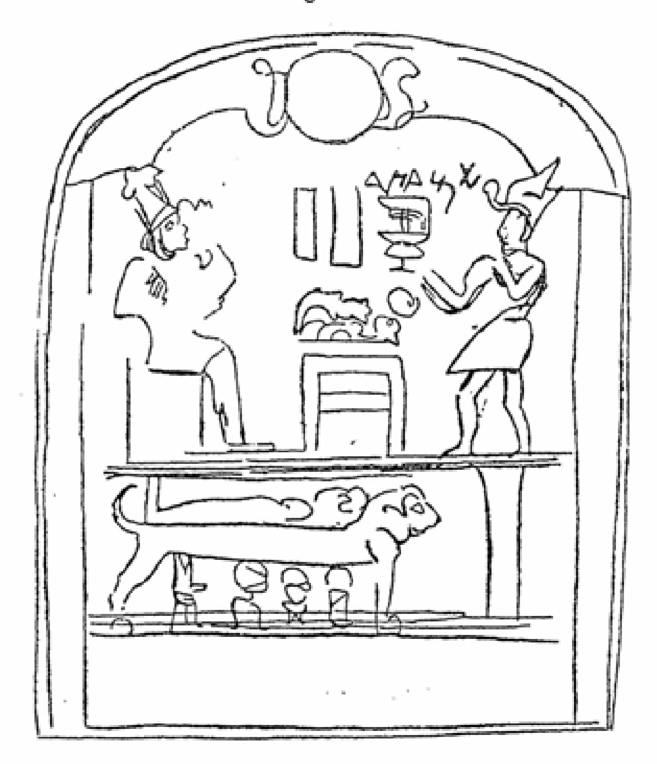
(1) *Journal asiatique*, nov.-déc. 1867, p. 511. Cf. la planche y relative (sans n°).

(2) Je reviendrai plus loin d'une façon spéciale sur la valeur exacte du mot que je traduis provisoirement ainsi, et qui se retrouve au féminin sur la stèle de Carpentras. Selon moi, il ne désigne pas, comme on l'a toujours admis jusqu'ici, l'état confessionnel, ou même professionnel (on l'a rendu par *prêtre*, *dévôt*, *dévoué*, etc.), du personnage *pendant sa vie*, mais *sa condition funéraire*. Tout défunt devenait un *x* d'Osiris, un serviteur, sujet, adorateur, compagnon, commensal, collaborateur, etc., par le fait même de sa mort. La doctrine égyptienne pure allait plus loin encore, puisque pour elle tout trépassé devenait *un Osiris* lui-même, ainsi que je l'ai rappelé dans une note précédente.

en ce qui concerne l'époque. La planche lithographiée qui accompagne la notice de M. Fr. Lenormant a été soigneusement exécutée, d'après un bon moulage qui est aujourd'hui déposé au cabinet du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Ces reproductions exactes permettent d'estimer qu'un pareil monument peut sans difficulté remonter au quatrième et même au cinquième siècle avant notre ère. Le style de la scène funéraire qui y est sculptée est en effet absolument le même que celui de la stèle d'Abbah, datée de l'an 482.

La stèle du Vatican peut donc parfaitement appartenir à l'*époque* de la domination perse, et nous sommes en droit d'étendre cette conclusion à la stèle de Carpentras, dont nous venons de signaler les analogies épigraphiques avec celle-ci.

La stèle Forman. — Je désigne sous ce nom un monument ara-



méen qui est demeuré en partie inédit et qu'il serait bien désirable de voir publier complètement (1). Gesenius avait eu occasion

(1) *Monumenta*, p. 232.

d'examiner cette stèle à Londres dans la collection du poète anglais Samuel Rogers (1). Elle provenait, dit-il, de la vente Salt. Il en donne une description succincte, et se borne à reproduire (pl. 29, nº LXXII) cinq caractères araméens gravés dans le champ. Il les lit: שמיתי, et y voit un nom propre, celui du défunt pour lequel a été exécuté la stèle.

Pendant le séjour que j'ai fait en 1876 à Londres, où le ministre de l'instruction publique m'avait chargé d'une mission épigraphique en vue du *Corpus inscriptionum semiticarum*, préparé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, j'ai retrouvé la piste de cette stèle, dont on ignorait le sort ultérieur. Elle est passée, probablement après la mort de Rogers, dans la collection d'antiquités de feu Ch. Forman, qui se trouve aujourd'hui dans la possession de sa sœur, Mrs Burt, à Dorking. Il ne m'a pas été loisible d'aller voir l'original. Mais M. Franks, du British Museum, a bien voulu m'en communiquer un croquis sommaire pris par lui il y a déjà fort longtemps. Je crois bon, faute de mieux, d'en donner ici le *facsimile.*

J'y joins un petit cliché reproduisant à part les caractères araméens qui n'ont pas été rendus par le graveur d'une façon satisfaisante :

Comme on le voit, cette épigraphe est bien conforme à la reproduction donnée par Gesenius.

Le croquis de M. Franks permet de se rendre parfaitement compte de la partie figurée de ce monument. Cette partie est distribuée en deux registres superposés comme dans la stèle de Carpentras. (Les stèles du Vatican et de Berlin sont au contraire divisées en trois registres.) Le registre inférieur représente, comme d'habitude, le mort couché sur le lit funéraire en forme de lion à queue retroussée. Sous le lit, les quatre canopes réglementaires avec les quatre têtes différentes (2) leur servant de couvercles.

Dans le registre supérieur, à gauche, l'Osiris infernal (3) assis sur

(1) Mort en 1855.

(2) Tête humaine, têtes de cynocéphale, de chacal (ou de chien) et d'épervier. On reconnaît très bien dans le croquis de M. Franks les oreilles droites et aiguës, le museau allongé de la tête de chacal (le premier vase de gauche).

(3) C'est *textuellement* le Pluton de la fable et de l'art helléniques. C'est la vue

son trône et reconnaissable à sa haute coiffure conique flanquée des uræus, l'*atef*, qui a si vivement frappé l'imagination grecque et est devenu le fameux *casque magique* de Pluton. Devant lui un autel chargé d'offrandes, comme dans la stèle de Carpentras. A droite comparait le défunt adorant. Au-dessus de l'autel, deux cartouches qui doivent ou devaient contenir des hiéroglyphes. Le tout couronné par le disque solaire accosté de deux uræus et laissant retomber sur cette scène ses grandes ailes éployées.

d'images égyptiennes de ce genre, connues des Grecs principalement par l'intermédiaire de l'art phénicien, c'est le besoin de les expliquer, qui ont fait naître chez eux le mythe de Pluton et tout ce qui y touche. Ces images rendent compte en effet de ce mythe jusque dans ses moindres détails, comme je le montre dans mes études de mythologie iconographique : *Pluton et Proserpine assis sur leur trône; le sceptre qui gouverne les ombres; la Clef des enfers; le casque merveilleux; Hermès conducteur des âmes; les trois Furies, les trois Parques et les trois Juges; les Harpyes; la Gorgone; Charon le nocher funèbre; Cerbère* (les deux chacals); *les Champs Élysées avec leurs plaisirs; l'Érèbe, le Tartare, avec leurs supplices; les fleuves infernaux, la roche Leukas*, etc.; tout s'y retrouve de la façon la plus littérale. L'Hadès des Grecs, en un mot, n'est qu'un calque de l'*Amenti* ou enfer égyptien, agrémenté de toutes les gloses sorties de l'imagination hellénique aux prises avec ces images qu'avaient copiées et embellies ses artistes. Je ne parle pas ici simplement d'analogies de doctrines depuis longtemps remarquées. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a admis que les Grecs avaient emprunté aux Égyptiens diverses idées relatives à la vie future et au sort ultérieur des âmes après la mort. Il s'agit seulement de savoir quand, et comment, l'emprunt s'est fait. Je crois pouvoir prouver que les plus anciennes, et par conséquent les plus intéressantes de ces idées, ont été propagées par *l'imagerie orientale* avant qu'il n'y eût contact direct entre Grecs et Égyptiens; qu'elles ont eu, en un mot, pour véhicule moins des fables orales que des représentations figurées. Il y aurait un travail des plus intéressants à faire. Il consisterait, en faisant systématiquement abstraction de la glose égyptienne, à prendre d'une part les images égyptiennes relatives au monde infernal, de l'autre les légendes et les mages grecques qui en sont sorties. On arriverait à une série de superpositions et d'adaptations vraiment surprenantes comme coïncidences, et cela dans les détails en apparence les plus arbitraires et les moins explicables. J'insiste surtout sur ce point, c'est que l'emprunt s'est fait principalement par les *yeux* et a porté beaucoup plus sur la forme plastique que sur le fond même du dogme. L'oreille a pu y avoir assurément une part, mais une part bien moindre et peut-être beaucoup plus tardive. Ainsi, par exemple, je suis disposé à croire que le nom même de l'*Amenti* (var. *Menti*) a passé chez les Grecs sous la forme légendaire de la *nymphe topique* Μίνθα ou Μίνθη, fille du Cocyte, aimée par Pluton et métamorphosée en *menthe* (!) par la jalousie de Proserpine. Déjà M. Chabas avait cherché une étymologie égyptienne à l' Ἠλύσιον grec (*Papyrus magique* Harris, p. 205, n° 9, *a*), et plusieurs rapprochements de ce genre, d'une inégale valeur, ont été proposés.

De même *Rhadamanthe* (cf. Reinisch, *Aeg. Denk.*, p. 32) a pu être logé aux enfers pour les mêmes raisons paronomastiques qui ont fait rapprocher *Minos* du fabuleux *Mena*, autrement dit *Menes*. Il ne serait pas difficile de trouver à *Aeaque* lui-même, qui complète la triade, un répondant égyptien plus ou moins authentique.

Au-dessous du registre inférieur, l'on remarque une large bande vide, tout à fait semblable à celle qui, dans les stèles de Berlin et de Carpentras, est occupée par le texte araméen. Mais ici il n'y a pas traces de lettres. Ni Gesenius, ni M. Franks n'en ont vu. Tout cependant nous porterait à chercher là une inscription en mêmes caractères que le mot gravé dans le champ du registre supérieur, auprès du défunt. C'est ainsi que sur la stèle de Berlin un des personnages (deuxième registre) est accompagné d'un mot araméen gravé aussi devant lui dans le champ, et un autre personnage (troisième registre) d'une lettre araméenne isolée. Que faut-il croire? A-t-on négligé ici de graver l'inscription dont on avait réservé la place? Ou bien le texte était-il *peint* ou écrit au *qalam?* Ce dernier cas se rencontre fréquemment sur les monuments purement égyptiens. Mais, dans cette hypothèse, l'écriture, à moins d'avoir été grattée à dessin, n'a pu tellement bien disparaître qu'elle n'ait laissé quelque trace. Ces réflexions ne peuvent qu'augmenter notre désir de voir l'original de ce monument soumis sans plus tarder à l'examen des savants.

L'étude des cartouches hiéroglyphiques nous apprendra peut-être aussi quelque chose d'intéressant en nous montrant s'il faut bien voir dans le mot שמיתי le nom du défunt.

Pour le moment nous sommes obligés de nous contenter de cet unique mot. Il n'y a rien à en tirer pour l'objet qui nous occupe. Mais le monument venant se placer tout naturellement, par ses analogies iconographiques et épigraphiques, entre les stèles de Carpentras, de Berlin et du Vatican, nous pouvons considérer comme lui étant applicables les conclusions auxquelles nous a amenés l'étude de ces stèles, et par conséquent le reporter, jusqu'à preuve du contraire, à la période perse.

La table à libations du Serapeum. — Ce monument, découvert par M. Mariette dans ses merveilleuses fouilles du Serapeum, s'écarte des précédents par sa forme. Ce n'est plus une stèle avec scènes funéraires. C'est ce que les archéologues appellent une table à libations. Cette table consiste en un bloc parallélipipède de pierre calcaire. Dans la face supérieure, qui est horizontale quand le monument occupe sa position normale, sont creusées deux cuvettes rectangulaires, conjuguées, assez profondes. Sur la tranche de la cloison verticale assez épaisse qui les sépare, est sculpté à plat, en très bas relief, le vase à bec que l'on voit ordinairement figuré sur ces tables, et qui leur a fait donner leur nom. Ces monuments, que le sol d'Égypte livre par centaines, ont le plus souvent, mais pas toujours cependant, un caractère funéraire. De sorte que l'on est fondé, dans

l'espèce, à n'attribuer qu'avec quelque réserve ce caractère à notre table. Ce serait donc non seulement par sa forme, mais peut-être même par sa destination, que ce monument araméen différerait des précédents.

Sur la face antérieure est gravée une inscription araméenne de quatre lignes, qui a longtemps résisté aux efforts des interprètes, jusqu'au jour où M. Renan a fait faire à l'intelligence de ce texte un pas décisif, en déterminant avec une grande sûreté la lecture et le sens de mots importants, entre autres le nom d'Osiris-Apis (1).

Osiris Apis, c'est la combinaison mythologique qui devait obtenir plus tard, à partir des Ptolémées, une si grande faveur, sous le nom de *Sarapis*. On ne peut songer cependant un instant à voir là un signe de basse époque. Assurément le culte de Sarapis s'est développé sous l'action de l'influence grecque, et gréco-romaine, d'une façon prodigieuse, et pour des raisons qu'il serait curieux mais trop long d'expliquer. Mais il n'en est pas moins, par ses origines, un culte purement égyptien. Le *Sarapis* de notre table, c'est tout simplement, selon la conception courante des Egyptiens, le bœuf Apis mort, c'est-à-dire devenu, comme tout défunt, un *Osiris* (2). Un nombre considérable de stèles du Serapeum, antérieures de beaucoup à l'époque perse, sont dédiées à *Osiri-Hapi*. Afin de ne laisser aucun doute sur ce point de chronologie, je signalerai, entre bien d'autres, une stèle de la collection du Louvre (3), formellement datée de l'an 34 de Darius et portant un proscynème à *Osor-Hapi*. Il peut être instructif, à divers égards, de la rapprocher d'une autre stèle de la même collection, trouvée non loin de la première (4), et qui nous montre le culte d'Osor-Hapi en rapport avec un personnage notoirement sémitique, et peut-être même araméen : *Khir, Syrien*. Le nom de ce *Khir syrien* rappelle singulièrement celui de l'Araméen חור de la stèle d'Abbah, et celui d'un personnage apparaissant dans les *graffiti* araméens du temple d'Abydos, graffiti dont il sera question au chapitre V.

Ainsi donc, de ce côté, nulle difficulté : nous pouvons tenir pour assuré que l'adoration de Sarapis ou Osiris-Hapi par un Sémite à l'époque perse n'a rien que de fort vraisemblable.

(1) *Journal asiatique*, extrait n° 6, 1856. Cf. *Histoire générale des langues sémitiques*, p. 201.

(2) Cf. E. de Rougé, *Notice somm.*, p. 58.

(3) Salle du Serapeum, armoire D, n° 294. Cf. Pierret, *Cat.*, p. 66.

(4) Id., id., n° 296.

Bien que l'inscription du Serapeum n'ait pas dit encore son dernier mot (1), on en comprend assez pour voir qu'elle ne peut rien changer à l'état de la question que nous nous sommes posée. Si elle n'est pas pour nous, elle n'est certainement pas contre nous, et, outre le bénéfice de cette neutralité, nous pouvons encore réclamer celui de l'affinité épigraphique qui existe entre cette table et la stèle de Berlin, affinité qui nous encourage à les mettre à peu près au même plan chronologique, plutôt même un peu en arrière encore. Il n'est pas inutile de rappeler, qu'entre autres monuments découverts au Serapeum, M. Mariette a recueilli, en dehors de celle que j'ai déjà citée, de nombreuses stèles égyptiennes de l'époque perse; beaucoup sont en effet expressément datées du règne de Darius (2).

CH. CLERMONT-GANNEAU.

(*La suite prochainement.*)

(1) J'essayerai de le démontrer plus loin, dans un paragraphe spécial qu'on trouvera à l'appendice.

(2) Cf. notamment au Louvre les nos 294, 313, 319, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 327, etc.

SUR UN NOUVEAU FRAGMENT

DES

ACTA TRIUMPHORUM CAPITOLINA

Une revue italienne (1) récemment arrivée à Paris contient la copie d'un fragment d'inscription découvert à Rome, pendant le mois d'octobre de l'année 1878. Grâce à l'obligeance de mon excellent ami Jules de Laurière, je possède une copie plus exacte de la même inscription, que je mets sous les yeux des lecteurs de la *Revue archéologique*. Elle a été trouvée avec plusieurs débris des Fastes consulaires, sur le pavé de la voie Sacrée, près de l'emplacement de l'arc de Fabius.

. . . . B · QVINT
. . . . RVSVS · A · DCXLIII
. . . . IS · MACEDONIBVS · Q · K · MAI
. . . . AEPIO · PRO A · DCXLVI
. . . . TERIORE · V · K · NOV
. . . . L · NVMIDIC · A · DCXLVII
. . . . REGE · IVGVRTHA
. . . . COS · ADCXLVII
. . . . K · SEXT
. . . . CXLIX

(1) *Archivio storico, artistico, archeologico e letterario della città e provincia di Roma*, fondato e diretto dal prof. Fabio Gori ; fasc. I, vol. III, ann. 1878-79. La transcription donnée dans cette revue, diffère de celle que m'a adressée M. de Laurière. On y lit à la 1re ligne : SQVINT

à la 4me ligne : AEPLOPRO · ADCXLVI

à la dernière : XLIX, tandis que dans la copie de M. de Laurière on distingue très nettement la partie supérieure du C avant X.

C'est un fragment des *Acta triumphorum Capitolina*. Il vient heureusement combler une des lacunes qui existent dans ces fastes triomphaux, malgré le soin avec lequel on en a recueilli les débris depuis la fin du XV[e] siècle jusqu'à nos jours (1). Sa place est facile à indiquer : il doit être intercalé entre les fragments n[os] XXIV-XXV et le n° XXVI (2) : il s'adapte immédiatement à la suite des premiers ; il nous fournit la série des triomphes qui eurent lieu à Rome, depuis l'année 644 (ère de Varron), jusqu'au commencement de l'année 650. Il reste encore un *desideratum* de plusieurs années entre 650 et 656, date du triomphe de Cornelius Dolabella, mentionné en tête du fragment XXVI.

Le fragment XXIV se termine par la mention des triomphes des deux Metellus, mais il n'en contient pas les dates. Grâce à un ingénieux rapprochement de C. Fea (3), ces dates furent retrouvées sur un petit morceau de marbre, découvert en 1816 devant le temple de Castor ; ce morceau renfermait les terminaisons des cinq lignes qui précèdent la dernière dans le fragment XXIV ; il devint certain que ces deux triomphes avaient eu lieu en 643 et non pas en 644, comme on le croyait auparavant, d'après le témoignage d'Eutrope (4). Le petit fragment, publié par Fea, porte dans le *Corpus* le n° XXV. Il est ainsi conçu :

. . . . ƋCXXXIIX
. . . . C
. . . . N · ƋCXLII
. . . . T|L
. . . . ƋCXLII

Les suppléments proposés par M. Henzen pour relier les fragments XXIV et XXV sont certains (5), excepté en ce qui concerne le mois

(1) Voir le commentaire de M. G. Henzen (*C. I. L.*, t. I, p. 415 et suiv.). — Les *Acta triumphorum* ont été réunis dans le premier volume du *Corpus* latin (p. 453 à 464), par les soins du docte épigraphiste, et accompagnés d'un commentaire. Plusieurs nouveaux fragments découverts depuis la publication de ce volume ont été édités également par M. Henzen : *Ephemeris epigraphica*, I, 157 à 159 ; III, 16.

(2) *C. I. L.*, t. I, p. 460.

(3) C. Fea, *Frammenti di fasti consolari e trionfali*, p. XXVI et XXVII, n° 7.

(4) *Eutropii breviarium*, l. IV, c. 25 : « C. Cæcilio Metello et Cn. Carbone coss. duo Metelli fratres eodem die, alterum ex Sardinia, alterum ex Thracia, triumphum egerunt. »

(5) *C. I. L.*, t. I, p. 460.

dans lequel eurent lieu les triomphes des deux Metellus. Lui-même a pris soin de nous en avertir : « Ultrum *sex*T|L an *quint*T|L scri- « bendum sit, non constat (1). » Or le fragment nouvellement découvert fait disparaître cette incertitude, car il porte à la première ligne une mention de mois et de jour : *idi*B QV|NT, qui ne peut s'appliquer qu'au triomphe de Metellus Caprarius sur les Thraces (2). Comme nous savons, d'autre part, que les triomphes des deux frères eurent lieu le même jour, il est évident que dans le fragment de Fea (n° XXV) il faut restituer à la 4me ligne : *idib. quin*T|L.

En adaptant le nouveau fragment aux dernières lignes des nos XXIV et XXV, on arrive à la restitution suivante, qui me paraît présenter un grand caractère de certitude.

643. M·CAECILIVS·Q·F·Q·N·METE *llus·pro·a* N·ƆCXLII
cos· EX·SARDINIA *idib·quin* T|L
· *c·caecil* IVS·Q·F·Q·N· *metellus·caprar·an·* ƆCXLII
pro · cos · ex · thraecia · idi B · QV|NT
644. *m · livius · c · f · m · aimiliani · n · d* RVSVS · A · ƆCXLIII
pro · cos · de · scordisce IS · MACEDONIBVS·Q·K·MAI
647. *q · servilius — f · — n · c* AEPIO · PRO A ƆCXLVI
pr · ex · hispania · ul TERIORE·V·K·NOV
648. *q·caecilius·l·f·q·n·metel* L·NVMIDIC·A·ƆCXLVII
pro·cos·de·numideis·et· REGE·IVGVRTHA
648. *m·minucius·q·f·—n·rufus·pro* COS·A·ƆCXLVII
de · scordisceis · et · triballeis . . . K·SEXT
650. *c · marius · c · f . . . . cos · ii · an · d* ƆCXLIX
de · numideis · et · rege · jugurtha · k · jan. .

Ann. 643. — Sur le triomphe des deux Metellus, voir le passage de Velleius Paterculus (II, 8): « Circa eadem tempora M. Metelli fratres uno die *triumphaverunt*, » et le pas-

(1) *C. I. L.*, t. I, p. 463.

(2) En effet, si cette date se rapportait à un triomphe de l'année varronienne 644, elle ne serait pas à sa place, car dans ces tables triomphales on suit toujours un ordre chronologique et on n'aurait pas mentionné un triomphe ayant eu lieu aux *ides de juillet* 644 avant celui des *kalendes de mai* de la même année. Il faut donc forcément admettre qu'il s'agit des ides de juillet de l'année varronienne 643.

sage d'Eutrope cité plus haut en note. — Cf. Borghesi *Frammento de' fasti capitolini* (*Bullettino*, 1857, p. 85), et *C. I. L.*, t. I, p. 463.

Ann. 644. — M. Livius Drusus fut consul ordinaire en 642. Il était fils de C. Livius Drusus, consul en 607. C'est l'aïeul paternel de l'impératrice Livie, femme d'Auguste. Borghesi s'est occupé de ce personnage (*Œuvres*, V, 314). — Sa victoire sur les Scordisci est mentionnée par plusieurs auteurs : « Livius Drusus consul adversus Scordiscos, gentem a Gallis oriundam, in Thracia feliciter pugnavit. » (Liv. *Epit.* LXIII.) Cf. Florus, III, 4; Rufus, IX. — Ce triomphe est sans doute un des trois que Suétone indique comme ayant été obtenus par la gens Livia (*Tib.* 3).

Ann. 647. — Q. Servilius Cæpio fut consul en 648. Il porte un surnom fréquent dans la gens Servilia (1). Ses succès en Espagne sont rapportés par Eutrope (IV, 37). Valère Maxime, qui mentionne son triomphe (IX, 13), a laissé de lui une biographie de quelques lignes : « Crassum casus acerbitate Q. Cæpio præcurrit. Is « namque præturæ splendore, *triumphi claritate*, con« sulatus decore, maximi pontificis sacerdotio, ut se« natus patronus diceretur, assecutus, in publicis « vinculis spiritum deposuit, corpusque ejus funesti « carnificis manibus laceratum, in scalis Gemoniis « jacens, magno cum horrore totius fori Romani con« spectum est. »

Ann. 648. — Les Cæcilii Metelli étaient d'origine plébéienne. On les voit apparaître pour la première fois au 3me siècle avant J.-C. Ils devinrent bientôt très puissants (2). L'un d'eux, le fondateur de leur puissance, L. Cæcilius, l. f. c. n. Metellus fut consul en 503, dictateur en 532, pontifex maximus en 514. Il mourut en 533. Metellus Numidicus était fils de Metellus Calvus consul en 612, frère de Delmaticus qui triompha en 637, et cousin ger-

(1) Sur cette famille, voir Th. Mommsen, *Ræmische Forschungen*, I, 51 et 117.

(2) Voir le tableau généalogique de cette famille dressé par Drumann, *Geschichte Roms*, II, 16, et ce qui concerne particulièrement notre personnage, p. 37. — Cf. P. Willems, *le Sénat de la République Romaine*, I, p. 277 et 393; Mommsen, *Ephem. epigr.* II, 204.

main des deux triomphateurs de 643. Il fut consul en 645. Son triomphe sur les Numides est rapporté par Velleius (II, 11) : « ..... Metelli tamen et triumphus fuit clarissimus », et par Eutrope (IV, 37). — Aulu-Gelle (*Noct. Attic.* XII, 8) cite un fragment du discours qu'il prononça à l'occasion de ce triomphe. On sait que c'était un des plus grands orateurs de son temps : « eodem tractu temporis nituerunt oratores..... nec prætereundus Metellus Numidicus. » (Vell. Pat., II.)

Le triomphe de Minucius est mentionné par Velleius (II, 8) en ces termes : « per eadem tempora « clarus ejus Minucii, qui porticus, quæ hodieque « celebres sunt, molitus est, ex Scordiscis *triumphus* « fuit. » — Ses succès sur les Scordisci sont rapportés par Frontin, *Stratagemat.*, l. II, c. IV, 3. — Liv., *Epit.* LXV, et Rufus, IX, fournissent son prénom *Marcus*, tandis que son surnom *Rufus* nous est donné par Eutrope, IV, 37, qui cite les Scordisci et les Triballi comme peuples vaincus par lui en Macédoine. Cf. Florus, III, 4, 5.

Ann. 650. — La dernière ligne de notre inscription contient cette date : dCXLIX, qui ne peut se rapporter qu'au triomphe de Marius sur Jugurtha. On sait, en effet, que Marius obtint cet honneur aux *calendes de Janvier* de l'année 650, date de son second consulat. Or notre marbre porte dCXLIX, mais c'est l'ère du Capitole qui y est inscrite ; l'année correspondante de l'ère de Varron est 650. Marius ayant triomphé le premier jour de l'année, aucun autre triomphe ne peut figurer dans les fastes avant le sien, en 650. — Plutarque (*Marius,* XII, 3) a raconté en détail ce triomphe dans lequel figura Jugurtha enchaîné avec ses deux fils. Cf. Salluste, *Jugurtha,* 170 ; Velleius Paterc., II, 12 ; Florus, III, 1, 17 ; Eutrope, IV, 37. — Le prénom du père de Marius est fourni par Plutarque (*Marius* III, 1).

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

COLLECTIONS ITALIENNES D'ANTIQUITÉS

DEPUIS LES DÉBUTS DE LA RENAISSANCE JUSQU'A LA MORT DE PAUL II (1).

Nous savons par des témoignages innombrables avec quelle ardeur le moyen âge recherchait certaines catégories de monuments antiques, notamment les pierres gravées, et en général tous les objets qui se distinguaient par la richesse de la matière première. Il les faisait servir tantôt à l'ornementation des reliquaires, des calices, des manuscrits, tantôt à celle des bagues ou des diadèmes. Le trésor des rois de France renfermait, comme l'a montré le marquis de Laborde, un superbe choix de camées grecs et romains (2). Le trésor pontifical n'était pas moins riche en ouvrages de cette nature, comme on l'a vu par les extraits rapportés dans un précédent article. Du temps de Boniface VIII, on y comptait de quarante à cinquante camées, dans l'un desquels le rédacteur de l'inventaire reconnut, en plein treizième siècle, une représentation d'Hercule. Mais il y avait loin de ces collections à de véritables dactyliothèques ou glyptothèques dans le sens que l'antiquité ou les temps modernes ont attaché à ces mots. Les préoccupations historiques et archéologiques n'avaient rien à y voir.

(1) Cette étude est empruntée au second volume, actuellement sous presse, du travail de notre collaborateur M. Müntz sur *les Arts à la cour des Papes* (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). (*Note de la Direction.*)

(2) *Glossaire,* pp. 185-188. Dans l'inventaire de Charles V (1380) on comptait 52 camées ; dans celui de Charles VI (1399) 101. En 1343, le roi Philippe envoya au pape un « joel appelé le camahieu » (*ibid.*, p. 186).

A Rome, cependant, on constate, en plein onzième siècle, un singulier exemple d'admiration pour les vestiges d'un passé si glorieux. Nicolas Crescentius, fils du tribun, y fit construire avec des fragments d'architecture et de sculpture antiques la charmante petite maison qui s'élève, de nos jours encore, près du temple de la Fortune Virile. L'inscription suivante prouve qu'il se rendait bien compte de la nature de l'entreprise :

Non fuit ignarus cujus domus hec Nicolaus
Quod nil momenti sibi mundi gloria sentit.
Verum quod fecit hanc non tam vana coegit
Gloria, quam Rome veterem renovare decorem.
Etc., etc. (1).

Arnauld de Brescia († 1155), sans pousser aussi loin le culte de l'antiquité figurée, parlait de la nécessité de rebâtir le Capitole (2).

En 1162 (27 mars) le Sénat romain rendait au sujet de la colonne Trajane un décret dont le texte mérite d'être rapporté : « Restituimus, » y est-il dit, « salvo jure parochiali ecclesie SS. apostolorum Phil. et Jacobi et salvo honore publico Urbis eidem colomne, ne unquam per aliquam personam obtentu investimenti hujus restitutionis diruatur aut minuatur, sed ut est ad honorem ipsius ecclesie et totius populi Romani integra et incorrupta permaneat dum mundus durat, sic ejus stante figura. Qui vero eam minuere temptaverit persona ejus ultimum patiatur supplicium et bona ejus omnia fisco applicentur... Actum a. dom. incarn. MCLXII, ind. X (3). »

Vers la même époque, s'il fallait en croire un auteur du seizième siècle, le cardinal Giordano Orsini, qui vécut sous Alexandre III (1159-1181), aurait créé dans la Ville éternelle un véritable musée (4). Mais cette assertion nous paraît devoir être accueillie avec quelque défiance.

(1) *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, 1re partie, pp. 391-394, 672-675. Attribution contestée par M. Gregorovius, *Storia della città di Roma*.

(2) Papencordt, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, p. 256.

(3) Gregorovius, *Storia della città di Roma*, t. IV, p. 782.

(4) « Dicono che si dilettò grandemente delle cose antiche di Roma, delle quali havendo fatto una elettissima scelta, edificò un luogo publico dove egli le mise a ornamento della sua patria, a gloria del suo nome honorato, et a summo diletto de' forestieri che venivano in quell' alma città. Ma ne tempi seguenti invidiata l' operatione di quello huomo illustre de suoi nemici, i Pontefici disfecero il tutto. Morì XX anni dopo che fu creato cardinale, sotto Alessandro Terzo. » (Fr. Sansovino, *Degli huomini illustri della casa Orsini*, Venise, 1565, in-fol., pp. 2 v°, 3.)

Quoi qu'il en soit, les Romains du moyen âge professaient à l'endroit des monuments antiques de leur ville une indifférence beaucoup moins grande que leurs descendants du quatorzième et du quinzième siècle.

Le plus ancien document que nous ayons trouvé sur une collection d'art et d'archéologie, dans l'acception moderne, remonte à l'année 1335. Oliviero Forza, ou Forzetta, riche citoyen de Trévise, a été sinon l'initiateur, du moins un des principaux promoteurs des tendances nouvelles. Il nous a laissé lui-même, dans une liste que nous reproduisons en note (1), l'indication des objets qu'il se pro-

(1) « Anno 1335, Habeo infrascripta agere Venetiis imprimis ut solvam pro affictu domus de Venetiis et reducam Tarvisium meas massaricias.

Item ponere me in ordine cum ser Johanne Theotonico aurifice de factæ (*sic*) teste brondine de Mediolano.

Item de testa brondina de Sancto Salvatore de Venetiis.

Item de testa sancti Lucæ de Venetiis.

Item de testa lapidea magistri Omnibeni aurificis : de moneta cujusdam de domo Morosinorum et de quadam ejus figura brondina.

Item de mea targeta picturata per magistrum Franciscum cum griffono.

Item quod Damianus mihi promisit quatuor pastas et schacum (*sic*) elephanti, regis Aretusi, et quod magister Simon ejus barbanus dabit mihi quinquaginta medajas.

Item quærere fratrem Symonem de Parma, ord. præd. dic. in conventum Veneto pro Seneca complecto, rationibus per sanctum Thomasium de Aquino super Ethicam, Ysonomicam, Politicam, Physicam et Metaphysicam recuperandis.

Item quærere Averoista comenta supra prædicta Philosophiæ (*sic*).

Item a fr. Titiano ord. prædic. convent. Veneti quærere de libro Orosii.

Item quærere a bidellis de majore Ovidio et omnibus aliis Ovidiis, Salustio, Marcotullio, Rethorica nova et antiqua Tulli, Servo, Titolivio, Valerio Maximo, moralibus super Job sancti Gregorii, Historiis Romanis, Tullio opere completo.

Item quæras exigere omnia designamenta, quæ condam fuerunt Perenzoli filii mag. Angeli, pignorata pænes magistros Franciscum et Stefanum de S. Johanne novo, et quaternum suum in quo sunt omnia animalia et omnia pulcra, facta manu dicti Perenzoli et omnes ejus taglos pariter et designamenta ubicumque pignorata et deposita, etc.

Item quæras de quatuor pueris de Ravenna lapideis qui sunt taglati Ravenne in sancto Vitale.

Item de testu (*sic*), leonibus, anera, equis depictis, quos habet Anna soror condam Joachini, quæ testa habet super caput Gislandam (*sic*) de rosis cum una infula.

Item de puero condam Guillelmi Zapparini lapideo, et multis aliis designamentis Perensoli, quas uxor condam ipsius habet, etc.

Et nota quod Marinus de Gallera habet leones, æquos (*sic*), boves, nudos homines, cechaturas hominum et bestiarum, etc., aves condam Perenzoli.

Et nota quod mag. Marcus pictor... » (Cette dernière notice est relative a des

posait d'acquérir à Venise : médailles et monnaies, bronzes, marbres, pierres gravées, manuscrits d'auteurs classiques, y tiennent une place telle que l'on se croirait en plein quinzième siècle. Nous apprenons par la même occasion l'existence à Venise de collections analogues. Aux antiques, Forzetta aimait à joindre les ouvrages modernes : peintures, dessins, toiles peintes, etc., etc. Il était difficile de voir un amateur plus entreprenant; il ne désespérait pas de faire entrer dans son musée les célèbres « putti » de Saint-Vital de Ravenne qui devinrent plus tard la propriété de l'église Santa Maria de' Miracoli de Venise. Une grande fortune, son mariage avec la fille d'un des grands fonctionnaires de l'Empire (1), autorisaient des visées si ambitieuses.

Pétrarque (1304-1374), auquel on attribuait jusqu'ici le mérite d'avoir le premier recherché les médailles antiques (2), n'a fait que suivre dans cette voie le Trévisan Forzetta. Un simple rapprochement des dates suffit à le prouver : lorsque l'illustre poète offrit à Charles IV, en 1354, dans la ville de Mantoue, quelques pièces frappées à l'effigie des anciens empereurs romains (3), il y avait près de vingt années déjà que Forzetta travaillait à l'enrichissement de son musée.

Le nom de Pétrarque nous amène tout naturellement à prononcer celui de son ami Cola di Rienzo (1310-1354). Le tribun, comme on

toiles peintes. Elle a été reproduite dans notre *Histoire générale de la tapisserie*, section italienne, p. 6, n. 9.) — Avogaro, *Trattato delle monete di Trevigio*, dans la *Nuova raccolta delle monete e zecche d'Italia* de Zanetti, t. IV, p. 151, et Federici, *Memorie trevigiane sulle opere di disegno*, Venise, 1803, t. I, pp. 184-185. Cf. pp. 178-180. Voir aussi Morelli, *Notizie d' opere di disegno*, pp. VIII-IX, 221, 222.

(1) Ce mariage eut lieu en 1323 (Avogaro, *op. laud.*, p. 156). Federici (t. I, p. 178) parle aussi « d' una memoria in marmo assai onorevole » qui se rapporte à Forzetta et qui se trouve dans l'église S. Nicolas de' Predicatori de Trévise.

(2) Mehus, préface des Lettres de Traversari, p. XLI. — Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, éd. des classiques italiens, t. VI, p. 587. — Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, pp. 28-29. — Stark, *Handbuch der Archaeologie der Kunst*, t. I, p. 105.

(3) ... « Itaque peroportunum aggredi visum est, quod jamdudum facere meditabar. Sumpta igitur ex verbis occasione, aliquot sibi aureas argenteasque nostrorum principum effigies minutissimis ac veteribus literis inscriptas, quas in deliciis habebam, dono dedi, in queis et Augusti Cæsaris vultus erat pene spirans, et ecce, inquam, Cæsar, quibus successisti, ecce quos imitari studeas et mirari, ad quorum formulam atque imaginem te componas, quos præter te unum nulli hominum daturus eram : tua me movit auctoritas. » (Pétrarque, *Epistolæ de rebus familiaribus*, liv. X, lettre 3, éd. de 1601, pp. 349, 351.)

sait, consacra ses loisirs à l'étude et à l'explication des monuments romains (1), en s'attachant surtout, à ce qu'il semble, au côté historique et épigraphique. Mais il y avait un abîme entre ces efforts fragmentaires et une recherche suivie, devant aboutir à de véritables collections.

Pour la seconde moitié du quatorzième siècle, les renseignements nous font défaut.

Au commencement du siècle suivant, la ville qui servit d'asile aux collections les plus remarquables fut cette même Florence qui en précéda tant d'autres dans la voie de la réforme littéraire et artistique. Architectes, sculpteurs et antiquaires se mirent presque simultanément à l'œuvre. Leurs efforts s'étendirent aux édifices antiques aussi bien qu'aux gemmes, aux bronzes, aux marbres. Les noms de trois des plus grands maîtres de l'art italien du quinzième siècle, Brunellesco, Donatello, Ghiberti, sont intimement liés à cette rénovation archéologique. Les deux premiers, pendant leur séjour à Rome, vers 1407, s'occupèrent avec une ardeur sans pareille de mesurer les innombrables vestiges de l'antiquité. Il n'y eut pas un fragment de cirque, de thermes, de temple, de basilique, qui ne fût étudié et dessiné par leurs soins (2). De retour à Florence, Donatello inspira la passion des antiquités à son protecteur Cosme, et restaura de sa main les nombreuses statues qui firent l'ornement du palais des Médicis (3).

(1) Tiraboschi, *loc. cit.*

(2) « (Filippo Brunellesco dicessi) egli è buono andare veggendo dove le sculture sono buone : ed andossene a Roma, che in quel tempo v' era, che si potevano vedere in publico assai delle cose buone, e di quelle, che vi sono ancora, benchè non molte, e di quelle, che da diversi pontefici, e signori cardinali e Romani, e d' altre nazioni, sono state trafugate, e portate, e mandate via. » (*Vita di Filippo di ser Brunellesco... scritta da anonimo contemporaneo autore*, éd. Moreni, Florence, 1812, p. 303.)

« E tornando alle cave di Filippo, e di Donato, generalmente erano chiamati quelli del tesoro, credendo ch' egli spendessono, e cercassono di quello ; e dicevasi : quelli del tesoro cercavano oggi nel tale luogo, ed un' altra volta in un altro, ec. Ed è 'l vero, che qualche volta vi si truova delle medaglie d' argento e qualcuna d' oro, benchè di rado, così delle pietre intagliate, e calcidoni, e corniuole, e camei, ed altri simili, donde nasceva la maggiore parte di quella oppenione, che cercassono di tesoro. » (*Ibid.;* cf. Vasari, t. III, pp. 201-202, Vie de Brunellesco.)

(3) « In casa Medici, nel primo cortile, sono otto tondi di marmo, dove sono ritratti cammei antichi e rovesci di medaglie, ed alcune storie fatte da lui (Donatello) molto belle ; i quali sono murati nel fregio fra le finestre et l' architrave sopra gli archi delle loggie ; similmente la restaurazione d' un Marsia, in marmo bianco antico, posto all' uscio del giardino ; ed una infinita di teste antiche poste sopra le porte

Ghiberti ne s'intéressait pas moins à la statuaire et à la glyptique antiques. Ses *Commentaires*, publiés en tête de l'édition florentine de Vasari (éd. Lemonnier), nous fournissent une preuve éloquente de son admiration pour la statue de l'Hermaphrodite qu'il vit découvrir à Rome, pour une statue de Lysippe (?) trouvée à Sienne, pour une pierre gravée appartenant à Niccolò Niccoli, etc., etc. Ce fut à lui qu'échut la mission si attrayante de composer la monture de la fameuse corniole de Jean de Médicis, représentant Apollon et Marsyas. Dans la description qu'il nous a laissée de cette intaille, l'illustre sculpteur florentin nous montre que de son temps les connaissances archéologiques des Florentins n'étaient pas encore à la hauteur de leur goût. Le sujet représenté par le graveur antique est un mystère pour lui (1). Mais ce naïf enthousiasme ne valait-il pas mieux que tous les raffinements de l'érudition !

Les humanistes ne tardèrent pas à rivaliser d'ardeur avec les artistes. Le Pogge (1380-1459) fut un des premiers à recueillir d'un côté les inscriptions et les manuscrits, de l'autre les statues antiques. On connaît la lettre dans laquelle il parle de l'état de ses collections (2). C'était à Rome surtout, où il avait fait un si

restaurate, e da lui acconce con ornamenti d'ali e di diamanti (impresa di Cosimo), a stucchi benissimo lavorati. » — « Donato fu tale e tanto mirabile in ogni azione, che è si può dire che in pratica, in giudizio ed in sapere, sia stato de' primi a illustrare l'arte della scultura e del buon disegno ne' moderni : e tanto più merita commendazione, quanto nel tempo suo le antichità non erano scoperte sopra la terra, dalle colonne, i pili e gli archi triomfali in fuora. Ed egli fû potissima cagione che a Cosimo de' Medici si destasse la volontà dell' introdurre a Fiorenza le antichità che sono ed erano in casa Medici : le quali tutte di sua mano acconciò. » (Vasari, Vie de Donatello, t. III, pp. 252-253 et 264.)

(1) « In detto tempo, legai in oro una corniola di grandezza d' una noce colla scorza, nella quale erano scolpite tre figure, egregissimamente fatte per le mani d' uno eccellentissimo maestro antico : feci per picciuolo uno drago, coll' alie un poco aperte e colla testa bassa, (che) alza nel mezzo il collo ; l' alie faceano la presa del sigillo ; il drago, o 'l serpente (che) noi vogliamo dire, era tra foglie d' edera (le quali) erano intagliate di mia mano : intorno a dette figure (erano) lettere antiche titolate nel nome di Nerone ; le quali (foglie d' edera) feci con grande diligenza. Le figure erano in detta corniuola : uno vecchio a sedere in su uno scoglio, era una pelle di leone, e legato colle mani dietro a uno albero secco ; a' piedi di lui v' era uno infans, ginocchioni coll' uno piè, e guardava uno giovane il quale aveva nella mano destra una carta, e nella sinistra una citera ; pareva lo infans addimandasse dottrina al giovane. Queste tre figure (non) furono fatte per la nostra età. Furono certamente o di mano di Pergotile o di Policleto ; perfette erano quanto cose videssi mai celate in cavo. » (*Commentaires*, ap. Vasari, I., XXXIII. Cf. Vasari, t. III, p. 112, Vie de Ghiberti.)

(2) ... « Habeo cubiculum refertum capitibus marmoreis, inter quæ unum est

long séjour, qu'il avait réuni les principaux éléments de son musée (1).

Ambroise le Camaldule († 1439) et Léonard d'Arezzo (1369-1441) (2) recherchèrent également les marbres et les gemmes, mais ce fut uniquement pour les offrir à leur ami Niccolò Niccoli

elegans, integrum : alia truncis naribus, sed quæ vel bonum artificem delectent. His, et nonnullis signis, quæ procuro, ornare volo Academiam meam Valdarninam, quo in loco quiescere animus est. » (*Ep.* XXVIII, ap. Mehus, préface des Lettres d'Ambroise le Camaldule, p. LII. Cf. Muratori, *Scriptores*, t. XX, p. 183.)

(1) Voici quelques autres documents relatifs aux collections du Pogge :

« Scripsi ad te nudius quartus de capitibus illis marmoreis, et item statuis noviter repertis, a quo aliquam profecto suscipies voluptatem. » (*Ep.* XXXVIII, apud Mehus, p. LII.) — M. Tonelli a commencé en 1832, à Florence, la publication des lettres du Pogge, mais cette entreprise si méritoire s'est arrêtée au premier volume.

« Expiscatus sum ibi caput marmoreum muliebre cum pectore, incorruptum : mihi quidem placet. Inventum est autem iis diebus, quum eruerentur fundamenta cujusdam domus. Hoc ego dedi operam ut huc ad me deferatur, et deinde ad hortulum meum ad Terram Novam, quem ornabo rebus vetustissimis. » (*Ep.* LXXVI, ap. Mehus, *loc. cit.*)

« Heri redditæ mihi sunt ab eo (magistro Francisco Pistoriensi) litteræ scriptæ Chii, quibus mihi significat se habere nomine meo tria capita marmorea Polycleti, et Praxitelis, Junonis scilicet, Minervæ, et Bacchi, quæ multum laudat, et ea dicit adlaturum secum Caietam usque. De nominibus sculptorum nescio quid dicam. Græculi, ut nosti, sunt verbosiores, et forsan ad vendendum carius hæc finxerunt nomina. Cupio me hæc falso suspicari. Scribit autem se habuisse hæc capita a quodam Caloiro, qui noviter in quodam antro reperit centum ferme statuas marmoreas integras operis pulcherrimi, ac mirabilis... addit etiam, quemdam Andreolum Justinianum nescio quid ad te missurum. Scio, quum hæc legeris, te incensum iri cupiditate illo proficiscendi, et cupere alas ad volandum... Ego statim rescripsi magistro Francisco, et item scripsi Andreolo : est enim (ut audio a Renuccio nostro) vir admodum doctus, ut perquirant, an aliqua ex eis statuis haberi posset vel precio, vel precibus, et in eo adhibeant operam, et diligentiam, mihique enarrent hanc rem diligentius. Volui te participem esse hujus inventionis. Existimo autem has statuas Deorum esse propter illa capita, et in aliquo sacello abditas. Caput Minervæ scribit esse cum laurea corona : Bacchi vero cum duobus corniculis. Quum venerint, collocabo ea in gymnasiolo meo. Minerva apud nos non omnino male erit. Collocabo enim illam inter libros meos. Bacchus autem optime. Nam si quo in loco diversorium meretur, in patria mea recte esse potest, in qua et colitur præcipue. Junoni item locum dabimus. Quum enim fuerit olim uxor adulteri, nunc pellex erit. Ego etiam hic aliquid habeo, quod in patriam portabitur. Donatellus vidit, et summe laudavit. » (*Ep.* LXXVI, ap. Mehus, pp. LII LIII.)

(2) « Pollicitus fuerat mihi Romanus quidam civis jaspidum cum Narciso (*sic*) in aqua sese vidente, quem aiebat Ostiæ, dum foderetur, inventum. Hunc ego læto animo expectabam, ut tibi, qui horum studiosissimus es, gratificarer. » (Lettre de Léonard à Niccoli, apud Mehus, préface, p. LIII.)

25658

(† 1437). C'est lui, en effet, qui centralisait tous ces efforts et qui en tira le parti le plus brillant. Simple citoyen, presque sans fortune, il créa une bibliothèque et un musée qui firent l'ornement de sa ville natale. Ambroise le Camaldule, qui lui avait envoyé tant de pièces précieuses (1), le Pogge (2), Giannozzo Manetti (3), Fazio (4), Vespasiano (5), Ghiberti (6), sont unanimes à proclamer et sa compétence et la richesse de ses collections.

(1) « Delectabatur admodum tabulis et signis, ac variis cælaturis priscorum more. Plura enim prope solus atque exquisitiora habebat quam cæteri fere omnes, ad quæ visenda multi alliciebantur ut non privato aliquo in loco, sed in theatro quodam collocata ac exposita esse refirmares. » (Ambroise le Camaldule, Eloge de N. Niccoli, dans la *Veterum scriptorum... collectio* de D. Martene, t. III, p. 735.)

(2) « Hic librorum ingens numerus, tum latinorum, tum græcorum, hic signa, et tabulæ, hic veterum imagines, hic numismata usque a priori illa ætate, qua æs primum cudi, et moneta obsignari est cœpta, conspiciebantur. » (Oraison funèbre de Niccoli par le Pogge, apud Mehus, p. LI.)

(3) « Priscis picturis, sculpturisve plurimum delectabatur. Quocirca nihil in tota fere Italia ab antiquis illis celebratis sive pictoribus, sive sculptoribus affabre pictum, sculptumve reperiebatur, quod domi suæ nullis sumptibus parcens congregare non conaretur, si ullo quovis pacto præ facultatibus suis licuisset. Unde magnam quandam hujusmodi tabularum, ac signorum copiam comparaverat. » (Vie de N. Niccoli, par Giannozzo Manetti, apud Mehus, préface, pp. LXXVII-LXXVIII.)

(4) « Græcæ et latinæ linguæ, omnisque antiquitatis studiosus, picturam, statuariam, ac veterem elementorum formam, cæterasque artes nobiles, quæ vel ingenio, vel manu artificum commendantur, quæ jamdiu apud nos consenuerant, in usum revocavit. » (*De Viris illustribus*, éd. Mehus, Florence, 1745, in-4°, p. 11.)

(5) « Aveva oltre all'altre sue singulari virtù, come è detto, uno universale giudicio, e non solo delle lettere, ma, come è detto, di pittura e di scultura; e aveva in casa sua infinite medaglie di bronzo e di ariento e d'oro, e molte figure antiche d'ottone, e molte teste di marmo, e altre cose degne. Accadde uno di che, andando Nicolao fuori di casa, vide un fanciullo che aveva un calcedonio al collo, dove era una figura di mano di Policleto, molto degna. Domandò al fanciullo di chi egli era figliuolo, e inteso il nome del padre, mandò a domandarlo che glielo vendesse. Fu contento, come quello che non lo conosceva e non lo istimava. Mandogli cinque fiorini. Al buon uomo, di chi egli era, parve che gliene donasse più della metà. Avendo di poi Nicolao questo calcedonio, lo mostrava per una singularissima figura, come ella era. Sendo in Firenze il patriarca, nel tempo di papa Eugenio, chiamato maestro Luigi, e dilettandosi assai di simili cose, mandò a dire a Nicolao che lo pregava facesse ch'egli vedesse questo calcedonio : Mandollo, e piacquegli in modo ch'egli lo ritenne, e mandò a Nicolao ducati dugento d'oro; e strinselo in modo, che bisognò che Nicolao, non essendo molto ricco, fu contento a darglielo. Venne di poi dopo la morte del patriarca, in mano di papa Pagolo; di poi lo ebbe Lorenzo de' Medici. » (Vite de N. Niccoli, pp. 476-477.)

(6) « Tra l'altre egregie cose io vidi mai, è uno calcidonio intagliato in cavo mirabilmente, il quale era nelle mani d'uno nostro cittadino, il quale era il suo nome Niccolaio Niccoli. Fu uomo diligentissimo, e ne' nostri tempi fu investigatore e cer-

Les Médicis, qui recueillirent la majeure partie de cette inestimable succession, avaient de leur côté commencé d'assez bonne heure à rechercher les spécimens de la statuaire et de la glyptique des anciens. La collection formée par Cosme, le Père de la Patrie, a été célébrée à l'envi en vers et en prose (1).

catore di moltissime ed egregie cose antiche, si in iscritture, si in volumi di libri greci e latini; et infra le altre cose antiche, aveva questo calcidonio, il quale è perfettissimo più che cosa io vedessi mai. Era di forma ovale; in su esso era una figura d'un giovane il quale aveva in mano un coltello; era con un piede quasi ginocchioni in su un altare, e la gamba destra era a sedere in sull'altare, e posava il pie in terra; il quale scorciava con tanta arte e con tanta maestria, che era cosa maravigliosa a vederlo. E nella mano sinistra aveva un pannicello, il quale teneva con esso un idoletto : pareva el giovine il minacciasse col coltello.

« Essa scultura, per tutti i periti et ammaestrati di scultura o di pittura, senza discordanza nessuna, ciascuno diceva esser cosa maravigliosa, con tutte le misure e le proporzioni debbe avere alcuna statua o scultura : da tutti li ingegni era lodata sommissimamente. Non si comprendeva bene a una forte luce. La ragione è questa che le pietre fine e lustrate essendo in cavo, la forte luce e la riflessione d'esse occultano la comprensione. Detta scultura non si vedeva meglio che a volgere la parte cavata inverso la forte luce : allora si vedeva perfettamente. » (*Commentaires* de Ghiberti, ap. Vasari, I, XV.)

(1) Palatium Urbis.

O mensam ditem, dic auro quanta supellex,
  Quantaque prægustans aurea vasa tenet.
Est puppis, qua vasa salis reclusa tenentur,
  Et centum liquidas quo capit ore dapes.
Sunt gladii, servatque eadem vagina bicuspes;
  Vasaque sunt servat vina phalerna quibus.
Quis numerat pateras ingenti pondere, quisnam
  Det pretium pelvi, qua cadit unda manus?
Vel vasi, in quo stat manibus nec tradita limpha
  Cujus fastigio sunt adamanta tria.
Denique nulla tuis desunt vasa aurea mensis,
  Sive decus mensæ, seu sibi mensa velit.
Si thalamos vidisse paras, sunt aurea fulcra,
  Atque suos servant lintea clausa toros;
Scrinia si tentes, immenso est pondere pondus,
  Quot puto sunt cophinis his adamanta tuis.

(Alberti Advogadrii Vercellensis, *De religione et magnificentia illustris Cosmi Medicis Florentini*, dans les *Deliciæ eruditorum* de Lami, t. XII, pp. 143-144.)

« Objurgabit eum fortassis et alius, quum domum illius nuper exstructam ingredietur, videritque in ea miro ordine lapideos, et altissimos et latissimos muros, crassiores procerasque columnas, marmoreas statuas, picturas egregias, quas Apellis diceres seu Lysippi; ornatissima Petri et Joannis filiorum cubicula, solaria inaurata miraque excisa varietate, scamna cypressina, et reliqua quæ principi magis quam

Laurent de Médicis l'Ancien (mort en 1440, à l'âge de quarante-six ans) avait également formé une collection importante. Un de ses biographes (1) s'exprime ainsi à cet égard : « Erat enim ditissimus agri, ditissimusque auri, atque pretiosæ vestis, et universæ suppellectilis, signis, tabulis pictis, vasis cælatis, margaritis, libris mirum in modum affluit. »

Les deux fils de Cosme, Jean et Pierre, héritèrent du goût de leur père pour les antiquités. Le premier d'entre eux était le possesseur de la belle calcédoine décrite par Ghiberti (voir ci-dessus, page 52, note 5). Quant au second, nous avons déjà eu l'occasion de parler (2) de ses camées et intailles antiques.

Un auteur du quinzième siècle, Thomas Salvetti, nous entretient, en outre, de la riche collection d'ornements sacrés réunis par un abbé florentin, Jean Gometius ou Gomez (3).

EUG. MÜNTZ.

(*La suite prochainement.*)

privato civi convenire videantur. » (Timothei Maffei Veronensis.... *In magnificentiæ Cosmi Medicei Florentini detractores Libellus*, apud Lami, *op. laud.*, t. XII, p. 155.)

.... tantarum potiere cacumine rerum,
Auratis spectere thoris, pictisque tuorum
Vestibus, argentoque gravis domus undique cuncta
Splendeat, et signis, tabulisque novissima multis,
Quas modo vel manibus Polycleti exisse putamus,
Phidiacoque sinu, videat quas forma politas,
Praxitelis quod præstet opus, seu quale Corynthо
Prodiit, artifices cui concessere priores.

(Jean-Marie Filelfo, *Cosmiade*, liv. I, apud Mehus, p. CCCLXXVIII.)

D'après M. Dütschke (*Antike Bildwerke in Oberitalien*, t. III, p. VIII ; Leipzig, 1878) la valeur des pierres gravées, des vases et des objets précieux de Cosme l'Ancien aurait dépassé 28,000 florins.

(1) Voir Mehus, Introduction, pp. XVIII-XIX.

(2) *Revue archéologique*, octobre 1878, p. 206.

(3) « Quot et quæ paramenta, cruces, calices, libros latinos, pariter et græcos, tapeta, organique instrumenta, et alia multa ad divinum cultum, atque ornatum composita quam parvo tempore quæsierit hic Reverendissimus Gometius, nonnullis incredibile foret. » (Mehus, *op. laud.*, p. 401. La biographie de Salvetti est datée de 1442.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

M. Aubé est admis à communiquer un mémoire sur le christianisme de Marcia, la favorite de l'empereur Commode (1). — M. Schefer lit un mémoire concernant le *Carnet de voyage d'un Persan* nommé Nassir, originaire du Korassan, qui, vers le milieu du onzième siècle, visita la Syrie, la Palestine, l'Égypte et l'Arabie. Nassir a laissé sur ces contrées, jusqu'ici à peu près inconnues pour nous, à cette époque, des renseignements d'un très haut intérêt. Quatre manuscrits seulement existent de cette relation de voyage. L'un est à Londres, au *British museum ;* un second, à Dehly. Les deux autres sont entre les mains de M. Schefer, qui a pu ainsi étudier tout à loisir ce précieux document.

Différentes circonstances ayant fait reculer la séance annuelle, cette séance a eu lieu le 6 décembre, sous la présidence de M. Ed. Laboulaye. Après le discours du président, ont été entendus : M. Wallon, secrétaire perpétuel, qui a prononcé l'éloge de Ch. Lenormant; puis M. Eugène de Rozière, qui a communiqué une courte notice sur les anciens statuts de la ville de Rome au moyen âge.

Trois places étaient vacantes par suite du décès de MM. de Slane, Naudet et Garcin de Tassy. MM. Barbier de Meynard, Foucart et Schefer ont été élus.

L'Académie avait à remplacer cinq correspondants : trois étrangers et deux régnicoles.

Ont été nommés correspondants étrangers, MM. William Wright, à Cambridge ; Whitley Stokes, à Calcutta ; Coumanoudis, à Athènes. Les deux correspondants régnicoles élus sont MM. Dezeimeris, à Bordeaux ; Abel Desjardins, à Douai.

A. B.

(1) Nous publierons ce mémoire dans un de nos prochains numéros.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec intérêt dans la *Revue archéologique*, livraison de décembre dernier, l'article de M. l'architecte Borrel, intitulé : *La crypte de la métropole de Moutiers.* Cependant je m'étonne de n'y pas voir figurer, soit pour l'admettre, soit pour la combattre, l'opinion que j'ai soutenue à Moutiers même en 1875 et que l'Académie de La Val d'Isère a insérée dans ses *Mémoires* en 1877.

La notice que vous avez publiée ne change en rien ma conviction. En conséquence, permettez-moi, Monsieur, de vous communiquer ce que j'ai imprimé dans mes *Notes archéologiques sur Moutiers et la Tarentaise*, en vous priant de vouloir bien l'insérer dans votre prochain numéro, afin que vos lecteurs, en présence de renseignements de dates si différentes, puissent eux-mêmes dégager la vérité.

J'insisterai encore sur deux points : Pour moi, la cathédrale renouvelée n'est pas du douzième siècle, mais bien du onzième ; puis l'inscription de la façade se trouve dans mes *Notes archéologiques*, à la page 17, et j'ai relevé dans le *Bulletin monumental* les fautes de transcription du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

H. Barbier de Montault,
Pr. Rom.

« Une tradition, recueillie et fixée par l'historien de la Tarentaise, fait remonter au v[e] siècle la fondation du siège épiscopal et l'érection des deux premières églises de la ville, placées sous le vocable de Sainte-Marie et de Saint-Jean (1). L'archéologie ne contredit pas cette date ; bien loin de là, elle l'affirme par l'examen attentif des murs de la crypte. Je dis *crypte* parce que cette partie est actuellement sous terre, mais il me semble que l'édifice fut primitivement construit au ras du sol, et je n'en veux d'autre preuve que le peu de profondeur de la crypte elle-

(1) Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, de Tarentaise, Aoste et Maurienne*, n[os] 190-192 de la réimpression.

même, motivé uniquement par l'exhaussement successif des terres environnantes, les éboulements des montagnes voisines et les alluvions de l'Isère. La surélévation d'environ 30 centimètres par siècle, constatée en maint autre endroit par les archéologues, a dû nécessairement se produire à Moutiers, qui se trouvait sous ce rapport dans des conditions très défavorables. De plus, à ces époques reculées, je ne vois pas clairement quelle aurait été la destination d'une crypte, qui, généralement, n'a d'autre but que d'entourer le tombeau d'un saint de plus de respect et de vénération. Or, ici, je ne sache pas que jamais la crypte actuelle ait été, à l'origine, une confession, à la façon des édicules souterrains si fréquents à Rome et en Italie.

« Cette crypte est presque entièrement comblée par la terre que l'on y a entassée, afin de pouvoir supporter la masse du grand autel. J'espère que, dans un avenir prochain, lorsqu'on restaurera l'abside et que l'on reconstruira le maître-autel, on saura maintenir à la fois la solidité et le respect dû au passé : en débarrassant l'intérieur des gravois qui l'encombrent, on rendra à l'archéologie un monument précieux à la fois pour l'histoire et pour l'art.

« Tout bien examiné, j'admet une abside orientée, un transept et trois nefs se prolongeant vers l'occident. Il reste encore de la construction première du ve siècle les murs latéraux du nord et du midi, bâtis avec un soin tout particulier en gypse du pays, pierre blanche et facile à tailler, qui a l'aspect du marbre sans en avoir la dureté. On remarquera les joints presque imperceptibles des pierres, juxtaposées sans ciment, comme au meilleur temps des constructions romaines ; puis, aux impostes, des moulures et des ornements qui rappellent les traditions classiques. Toutefois l'innovation se fait jour du côté du nord, dans une pierre striée en spirale, qui a ses analogues dans les monuments mérovingiens et entre autres au baptistère de Saint-Jean à Poitiers. » (*Notes archéologiques sur Moutiers*, pag. 11-13.)

—— Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le dernier numéro paru de la *Revue archéologique* (décembre 1878) on annonce, comme une constatation forestière intéressant l'archéologie, la présentation à la Société académique de l'Aube, dans sa séance du 20 décembre 1878, d'une branche de chêne sur laquelle on remarque une tige de gui (*viscum album*), branche venant d'être coupée dans la forêt de Jeugny (Aube).

Sous le rapport de cette constatation, considérée par votre savant recueil comme une révélation nouvelle, notre Société d'émulation du Doubs a une notable antériorité de connaissance acquise. En effet, dès le 15 décembre 1859, l'architecte, et quelque peu aussi archidruide, Alphonse Delacroix, l'ami des Henri Martin et des Quicherat, s'exprimait ainsi dans son toast de président du banquet annuel de notre compagnie :

« Dans les temps anciens de notre patrie, il fallait, avant de commencer l'année nouvelle, avoir trouvé le gui du chêne. Mais la rareté du

rameau d'or était si grande, que les savants modernes ne croyaient plus à l'existence du gui du chêne. Cette question historique, un géologue de la Société l'a résolue, et les druides se trouvent lavés du soupçon de supercherie qui pesait sur le souvenir de leur cérémonie la plus solennelle. J'ai reçu de M. Perron (de Gray), notre collègue, un fragment du rameau que j'ai vu sur sa branche de chêne.... »

M. Perron, auteur de la constatation faite en 1859, est encore actuellement conservateur des musées de la ville de Gray.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

A. Castan,
Secrétaire honoraire de la Société d'Emulation du Doubs.

— On nous écrit de Rome :

« A Porto d'Anzio, au pied du temple de la Fortune Gemina, on a trouvé tout dernièrement une statue en marbre jusqu'alors cachée par la mer, et toute recouverte encore de coquillages et de plantes marines. Cette statue devait être tombée d'une petite niche taillée au milieu du soubassement du temple et regardant la mer.

Cette statue représente une femme vêtue d'une tunique à long plis qui descend de l'épaule gauche jusqu'aux pieds après s'être enroulée en ceinture autour de la taille. La tête, l'épaule et le sein droit sont nus. Le bras droit est cassé au coude; le bras gauche est complet, la main seule manque. A l'extrémité de ce bras la statue porte une patère sur laquelle on voit les traces d'une branche d'olivier et les empreintes des pattes d'un lion. On espère retrouver bientôt ce lion, comme on a retrouvé la couronne que la statue portait sans doute enfilée à son bras cassé.

Une particularité très intéressante : de l'épaule droite part une grande fente qui descend jusqu'au-dessous du sein gauche. Toute cette partie supérieure de la statue a été évidemment ajoutée par la suite : on le reconnaît aisément à la différence du marbre et à celle du travail, infiniment supérieur à celui du reste de la statue. La tête nue est gracieusement coiffée ; les cheveux, bien travaillés, s'enroulent et se relèvent au-dessus de la tête comme ceux de l'Apollon du Belvédère. L'extrémité du nez est légèrement cassée.

Cette statue daterait de l'époque de Trajan ou du commencement du règne des Antonins. Aujourd'hui il s'agit de savoir si elle appartiendra à l'État ou au prince Aldobrandi sur la propriété duquel elle a été trouvée. *Adhuc sub judice lis est.* En attendant, les travaux continuent, et l'on espère de nouvelles découvertes. C'est déjà à Porto d'Anzio qu'on a trouvé l'*Apollon du Belvédère* et le *Gladiateur mourant.* De plus on sait par Juvénal, par Ovide, par Acron et Porphyrion, que d'immenses richesses avaient été réunies en cet endroit. Sans doute, dans sa guerre contre Antoine, Octave en enleva une grande partie; mais on espère bien qu'il reste encore quelque chose pour les archéologues d'aujourd'hui.

On n'a pu encore établir ce que cette statue représente. On sait cependant que le temple avait trois prêtres et trois prêtresses. Ces trois prêtresses ne devaient être ni veuves, ni remariées, ni même mariées. Peut-être cette statue représente-t-elle une de ces trois prêtresses. Il est hors de doute que c'est une vierge ; la tête en a tout à fait le caractère.

MAURICE ALBERT. »

—— Nous avons sous les yeux la première livraison de l'album des terres cuites du Louvre qu'avait promis depuis longtemps M. Heuzey. Cette publication nous paraît appelée à avoir autant de succès auprès des archéologues que des artistes et des amateurs. Pour leur en faire connaître le plan, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire le prospectus par lequel l'annonce la librairie Morel, qui nous a déjà donné tant de beaux ouvrages :

« *Les Figurines antiques de terre cuite du musée du Louvre*, par Léon Heuzey, membre de l'Institut, professeur d'archéologie à l'Ecole des beaux-arts, conservateur-adjoint des musées nationaux, classées d'après le Catalogue du même auteur, gravées par Achille Jacquet, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome ; ouvrage publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

Les découvertes récentes ont éveillé plus que jamais le goût passionné des artistes et des archéologues pour les figurines antiques de terre cuite. Un grand nombre de types nouveaux, bien supérieurs à ceux que l'on tirait autrefois de l'Italie, ont enrichi les collections publiques et privées, et sont venus montrer avec quelle vivacité de sentiment, avec quelle liberté d'allure les Grecs traitaient eux-mêmes cette forme charmante et populaire de la plastique. Cependant les ouvrages spéciaux sur les terres cuites sont encore très peu nombreux : aucun grand musée de l'Europe n'a mis à la disposition du public, par un recueil d'ensemble classé méthodiquement, cette partie de ses collections. C'est assurément une des raisons pour lesquelles la connaissance et l'interprétation des figurines de terre cuite est restée l'une des branches les moins avancées de l'archéologie.

Notre musée du Louvre se prépare, pour ce qui le regarde, à combler cette lacune. Au moment où M. Heuzey, conservateur-adjoint des Antiques, va commencer la publication du catalogue général des terres cuites, le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts a facilité à l'auteur les moyens de faire dessiner et graver un recueil de figures, où tous les types intéressants à quelque degré pour l'art et pour la science seront reproduits. C'est l'ouvrage que nous avons entrepris d'éditer, et dont nous annonçons aujourd'hui la première livraison.

Les études spéciales que M. Heuzey a consacrées aux terres cuites antiques nous donnent la certitude que la publication sera dirigée conformément aux règles de la science et du goût. Le soin de dessiner et de graver les figures a été confié à M. Achille Jacquet, ancien grand-prix de Rome, dont le talent délicat s'est déjà appliqué avec succès à ce genre

de reproductions, notamment dans le recueil des *Monuments grecs*, publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. Il a su donner à son travail une légèreté qui traduit facilement, sans le préciser plus qu'il ne faut, le modelé souple et fin de ces libres esquisses.

Le recueil des figurines antiques du Louvre est classé par sections géographiques, mais de manière à suivre en même temps la marche de l'art et sans préjudice pour les comparaisons qui peuvent s'établir entre les types semblables de provenances différentes. Comme l'industrie des terres cuites est une de celles où les relations entre les diverses civilisations de l'antiquité se marquent avec le plus d'intérêt, une part importante est faite aux origines assyriennes, babyloniennes, phéniciennes, cypriotes et grecques archaïques. Mais la place principale reste nécessairement réservée aux figurines grecques de Tanagre, dont le musée a acquis depuis quelques années des spécimens remarquables, et aussi à celles de la Cyrénaïque, qui ne le cèdent point aux précédentes et méritent sous tous les rapports d'être mises en pendant avec elles. Le Louvre est certainement l'un des musées qui permettent sous ce rapport les comparaisons les plus instructives, à cause de la provenance très diverse des séries de terres cuites qu'il possède.

S'il y a lieu, des livraisons supplémentaires pourront même tenir les souscripteurs au courant des acquisitions nouvelles. En un mot, tous les efforts seront faits pour que la publication satisfasse à la fois les archéologues, qui cherchent dans ces petits monuments le secret des usages et des croyances de l'antiquité, et les artistes, pour lesquels ce sont surtout des exemples de la grâce inimitable qui, des sommets de l'art antique, descendait jusque dans les œuvres de la plus humble industrie.

L'ouvrage se composera de 60 planches et d'une Table explicative et raisonnée. Il sera publié en 4 livraisons de 15 planches; le texte paraîtra avec la dernière livraison. Prix de la livraison : sur papier ordinaire, 15 fr.; sur chine, 25 fr. — Une fois la dernière livraison parue, le prix de l'ouvrage sera augmenté. »

—— *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 6e année, 1878, n° 4 :

Orazio Marucchi, *D'une statue rare qui représente le* Bonus eventus (pl. XVII). Enrico Stevenson, *Fouilles exécutées sur le tracé d'un ancien chemin qui se détachait de la voie Tiburtine*. R. Lanciani, *Supplément au volume VI du « Corpus inscriptionum latinarum »*. Enr. Fabiani, *Appendice à l'article sur « l'Inscription bilingue de Habibi »*, publiée dans le numéro précédent de ce bulletin. Liste des objets d'art antique découverts et conservés par les soins de la Commission archéologique communale, du 1er janvier au 31 décembre 1878. Actes de la commission et dons reçus.

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, 2e année, n° 8 :

Inscriptions de Cibyra, par M. Max. Collignon. *Inscriptions de Rhodes*, par M. J. Martha. *Sur quelques monnaies byzantines du IXe siècle*, par M. C. Papparigopoulo. *Bustes des cosmètes de l'éphébie attique* (pl. VI, VII et VIII).

— Le sixième fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* que publie la maison Hachette par les soins de M. Edmond Saglio vient de paraître. Il va de Cae à Cas. On sait le succès qu'a obtenu en France et à l'étranger ce remarquable ouvrage, auquel ne peut se comparer aucun des recueils qui ont jusqu'ici cherché à répondre aux mêmes besoins; et par la rédaction des articles, et par le choix comme par l'exécution des illustrations, ce dictionnaire est très supérieur à tout ce qui a été tenté jusqu'ici dans le même genre. C'est cette conscience et cette perfection même qui expliquent la lenteur avec laquelle marche cette publication. Nous remarquons dans ce cahier les articles suivants, qui sont plus particulièrement intéressants par leur importance et leur développement: *Cælatura* (E. Saglio); *Calceus* (Heuzey); *Calendarium* (Ch. Em. Ruelle); *Camara* (Heuzey); *Camenæ* (Boucher-Leclerq); *Candelabrum* (Saglio); *Canis* (Cougny); *Canticum* (G. Boissier); *Capitolium* (E. Saglio); *Capitulum* (Ch. Chipiez); *Carcer* (G. Humbert); *Caryatides* (Ch. Chipiez); *Caseus* (Cougny); *Castellum* (C. Thierry); *Castra* (Masquelez).

— Παρνασσός, revue mensuelle qui paraît à Athènes; décembre 1878:

Dans ce numéro, nous signalerons les articles suivants qui nous paraissent de nature à intéresser nos lecteurs. K. Papparigopoulos, *Des péripéties de l'histoire du peuple grec dans notre temps* (suite et fin). Const. S. Kondos, *Variétés philologiques* (suite). Spirid. P. Lambros, *le Siècle de Périclès* (leçon d'ouverture d'un cours à l'université). N. Petris, *les Etudes homériques chez les Romains*. Séances de la Société philologique le Parnasse. Aux nouvelles sont annoncées plusieurs découvertes archéologiques. Ainsi l'on vient de trouver à Athènes deux têtes de l'époque romaine, dont l'une, bien conservée et d'un beau travail, appartenait à une statue de Néron dans le costume d'Apollon citharède. Dans l'Arcadie septentrionale, sur l'emplacement de l'ancienne Klitor, des paysans ont mis au jour une statue qui, d'après les renseignements très incomplets encore qui ont été transmis à Athènes, paraît de l'époque archaïque. Elle est en marbre.

— *Bullettino di archeologia cristiana*, del commendatore Giovanni Battista de' Rossi; 3e série; 3e année, n° 3:

Inscription remarquable qui rappelle le souvenir de martyrs de Privernum, inconnus jusqu'ici, et qui décore la tombe de leurs parents dans cette ville. — Monument de martyrs connus par l'histoire, à Salona, et cimetière chrétien de cette ville. — Nouvelles. Aïn-Sultan, près de Mediana Zabuniorum, en Afrique. Arcade qui couvrait un ciboire. Crême. Découverte de cuillers d'argent qui portent des signes et des noms chrétiens. Rome. Epitaphe avec la date des années 302, 305.

— *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. G. B. de Rossi, 3e série, 3e année, fascicules 1 et 2:

Préface. — Nouvelles découvertes africaines: § 1. *Edifice consacré au souvenir d'un martyr inconnu, du nom de Consultus*; § 2. *Inscription d'une église dédiée aux apôtres Pierre et Paul*; § 3. *Inscription de la* sedes *d'un saint,*

dont le nom est perdu; inscription d'un édifice consacré au souvenir de saint Etienne; § 4. *Une basilique d'Ammedera, et les* FLAMINES PERPETUI CHRISTIANI; § 5. *Comment on peut concilier le titre de* FLAMEN PERPETUUS *avec celui de chrétien.* — *Basilique de St-Pierre et St-Paul* et reliques qui y étaient déposées, à Loja, en Espagne, au ve siècle. — *La plus ancienne liste des cimetières romains*, retrouvée dans un texte du xie siècle (17 cimetières y sont mentionnés). — Conférences de la société des *Cultori della cristiana archeologia in Roma*. Procès-verbaux des séances de la seconde année, de décembre 1876 à mai 1877. R. Stevenson, *la Basilique double de sainte Sinforosa et de ses sept fils*, découverte au neuvième mille de la voie Tiburtine. Six planches sont jointes à cette double livraison.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 6, juin 1878: Séances des 12 et 16 avril. — G. Lumbroso, *la Colonne de Pompée à Alexandrie d'Egypte*. (L'auteur montre comment cette dénomination est née du désir qu'éprouvaient les voyageurs occidentaux, avec leurs prétentions à l'érudition, de trouver un site et un monument auquel ils pourraient rattacher le souvenir du grand Pompée; il n'y a pas là une tradition locale plus ou moins erronée; c'est une importation tout européenne et artificielle.) — F. von Duhn, *Fouilles faites dans le voisinage d'Orvieto*. — G. Henzen, *Inscription retrouvée à Saint-Paul*. — W. Helbig, *Miroir de Telamone*.

— N° 7, juillet 1878 (deux feuilles) : F. von Duhn, *Fouilles de la nécropole de Suessula* (article important pour l'étude des antiquités italiques et l'histoire de la Campanie). *Fouilles de Termini*, lettre de L. Mauceri à G. Henzen (un plan, p. 166). Gaëtano Mantovani, *les Tombes romaines de Mologno, dans le Val Cavallina*. — Giulio Iatta, *Une monnaie inédite de Ruvo*.

— N° 12, décembre 1878:

Dans la séance annuelle du 13 décembre, consacrée à fêter l'anniversaire de la naissance de Winckelmann, ont été lues deux dissertations. Celle de M. Kluegmann, *Sur un miroir étrusque qui représente la louve avec Romulus et Rémus*, sera publiée dans les Annales de 1879. L'autre, de M. A. Mau, *Sur le développement de la peinture décorative antique*, est donnée dans le Bulletin. Le numéro est complété par des renseignements dus au même savant et accompagnés d'un plan, sur *les thermes situés au centre de la ville*, qui ont été récemment découverts à Pompéi. Le cahier se termine par la table de matières pour l'année 1878.

—— *Archæologische Zeitung*, 1878, 2e cahier :

K. Dilthey, *Dircé traînée par le taureau*. (Description d'un vase trouvé en Sicile, où ce sujet, souvent traité par la sculpture et la peinture sur mur, a été rencontré pour la première fois dans la peinture sur vase. Pl. 7, 8 et 9.) F. von Duhn, *Une relation sur les antiquités d'Athènes, datée de l'année* 1687. W. Klein, *Sur deux vases de la collection de Munich* (pl. X et XI), représentant l'un le combat d'Hercule et d'Antée, l'autre l'intérieur d'un gymnase. M. Frænkel, *Inscription de Dodone*. Nouvelles. Séance de l'Institut de correspondance archéologique à Rome, le 26 avril. Séances

de la Société archéologique de Berlin (mai et juin). *Les fouilles d'Olympie*, 23e et 24e rapports de Adler et Treu. *Inscriptions d'Olympie* (127 à 174), expliquées par E. Curtius, Dittenberger et Neubauer.

— 3e cahier : A. Kluegmann, *Des têtes de Jupiter sur les deniers de la République*. G. Kürte, *Vase d'Hermonax, provenant d'Orvieto* (planche 12). C. Carapanos, *Inscriptions et autres pièces provenant de Dodone* (pl. 13). A. R. Rangabé, *Sur quelques inscriptions de Dodone*. A. Flasch, *Types qui représentent une école romaine de sculpteurs, celle de Pasitélès* (pl. 14, 15, 16). Max. Frænkel, *l'Inscription d'Isis, de Ios*. Nouvelles. *Les acquisitions du Musée britannique pendant l'année* 1877. Séance de la Société archéologique de Berlin, en juillet 1878. *Les fouilles d'Olympie*, rapports 25 à 27 par G. Treu. A. Kirchhoff, *Inscriptions d'Olympie*, nos 175 à 192 (planches 17, 18 et 19).

—— Ἀθήναιον, tome VII, nos 1 et 2 :

S. P. Lambros, *Introduction à l'étude de l'histoire grecque*. — Rapport sur le concours poétique de 1877, par les juges E. Kokkinos, Th. Orphanides et Th. Aphendoulis. — S. D. Blabis, *la Maison de Socrate*. — K. S., *les Phénomènes volcaniques et leurs conséquences, à Théra, en* 1650. St. Koumanoudis, *Inscriptions de l'Asclépiéion et des lieux environnants*. (En tête de l'article M. K. résume les résultats des derniers travaux faits par la Société archéologique au sud de l'Acropole. Il indique comme les principaux : 1° la découverte des restes d'un portique en avant du théâtre de Bacchus ; 2° le dégagement du mur oriental du théâtre, qui n'est pas du tout pareil à l'occidental ; 3° la découverte d'une construction en briques, dans laquelle on a voulu reconnaître un nymphée ou un bain, mais qui n'est pas encore complètement dégagée. Une partie en est cachée sous le boulevard actuel. M. Koumanoudis publie ensuite dix-neuf fragments d'une liste de poètes et d'auteurs comiques qui a été trouvée dans le déblayement de l'espace connu sous le nom de *Serpendjé*. Ces fragments, qui, d'après l'écriture, paraissent à M. Koumanoudis du quatrième, du troisième, et quelques-uns peut-être du second siècle avant notre ère, ne contiennent que des noms propres, suivis de chiffres qui vont de 1 à 18. Ces chiffres représentent-ils le nombre des victoires remportées ? C'est la première idée qui se présente à l'esprit, mais il y a une difficulté qui arrête M. Koumanoudis ; c'est après les noms les plus inconnus que se trouvent les chiffres les plus élevés. Il ne résout donc pas la question, et la signale à l'attention et aux recherches d'autres philologues. Vient ensuite une longue liste d'offrandes déposées dans le temple d'Esculape, analogue aux listes du même genre et de la même provenance déjà publiées dans le *Bulletin de correspondance hellénique* ; elle est du milieu du IVe siècle avant notre ère). — Koumanoudis, *Compte-rendu critique* de l'ouvrage de M. Karapanos, *les Ruines de Dodone*.

— T. VII, cahier 3 : Constantin S. Condos, *Observations de critique et de grammaire* (suite). — Balbis, *De la traduction des poëtes*. — D. Ainian, *Observations étymologiques sur certains mots de la langue grecque moderne*. — Eu-

tymios Kastorchis, *Des tombeaux très anciens découverts près de Nauplie*, avec deux planches. (De la relation rédigée avec grand soin par M. Kastorchis, d'après les lettres que lui adresse et les objets que lui envoie M. Kondakis, l'auteur des fouilles, il résulte que l'on peut reconnaître, dans ces tombes et dans leur contenu, des produits de l'époque reculée et de l'industrie naissante que représentent les sépultures et les monuments découverts par M. Schliemann à Mycènes, et par la Société archéologique à Spata en Attique. C'est un nouvel anneau de la chaîne qui vient d'être retrouvé. La trouvaille a paru assez importante pour que la Société ait décidé d'envoyer sur les lieux son inspecteur, M. Stamatakis, avec la mission d'ouvrir de nouvelles tombes de ce même cimetière argien.) — E. Kastorchis, nouvelles archéologiques sur Éleusis et Delphes. (La Société archéologique poursuit le cours de ses achats d'immeubles à Éleusis et Delphes, afin de préparer le moment où elle pourra, en ces deux endroits, entreprendre de grandes fouilles sur un terrain qui lui appartiendra tout entier. La société espère obtenir le concours du gouvernement. Il ne faut que 200,000 drachmes pour exproprier tout le village de Kastri. Les envoyés de la société ont profité de leur séjour à Delphes pour faire déblayer à ses frais la fontaine Castalie, tout obstruée par des pierres qui étaient tombées de la montagne.) — St. Koumanoudis, *Inscriptions de différentes provenances*. (Nouveau fragment de marbre qui contient la liste des biens vendus au profit de l'Etat après avoir été confisqués sur les citoyens et les métèques compromis dans le procès des Hermocopides et mentionnés dans le discours d'Andocide περὶ μυστηρίων. Marbre provenant de la ville éolienne d'Erythre; c'est un règlement relatif à la vente et à l'exercice des sacerdoces locaux. Dédicace métrique aux nymphes, etc. Additions et corrections à deux décrets antérieurement publiés dans l'*Athénaion*.)

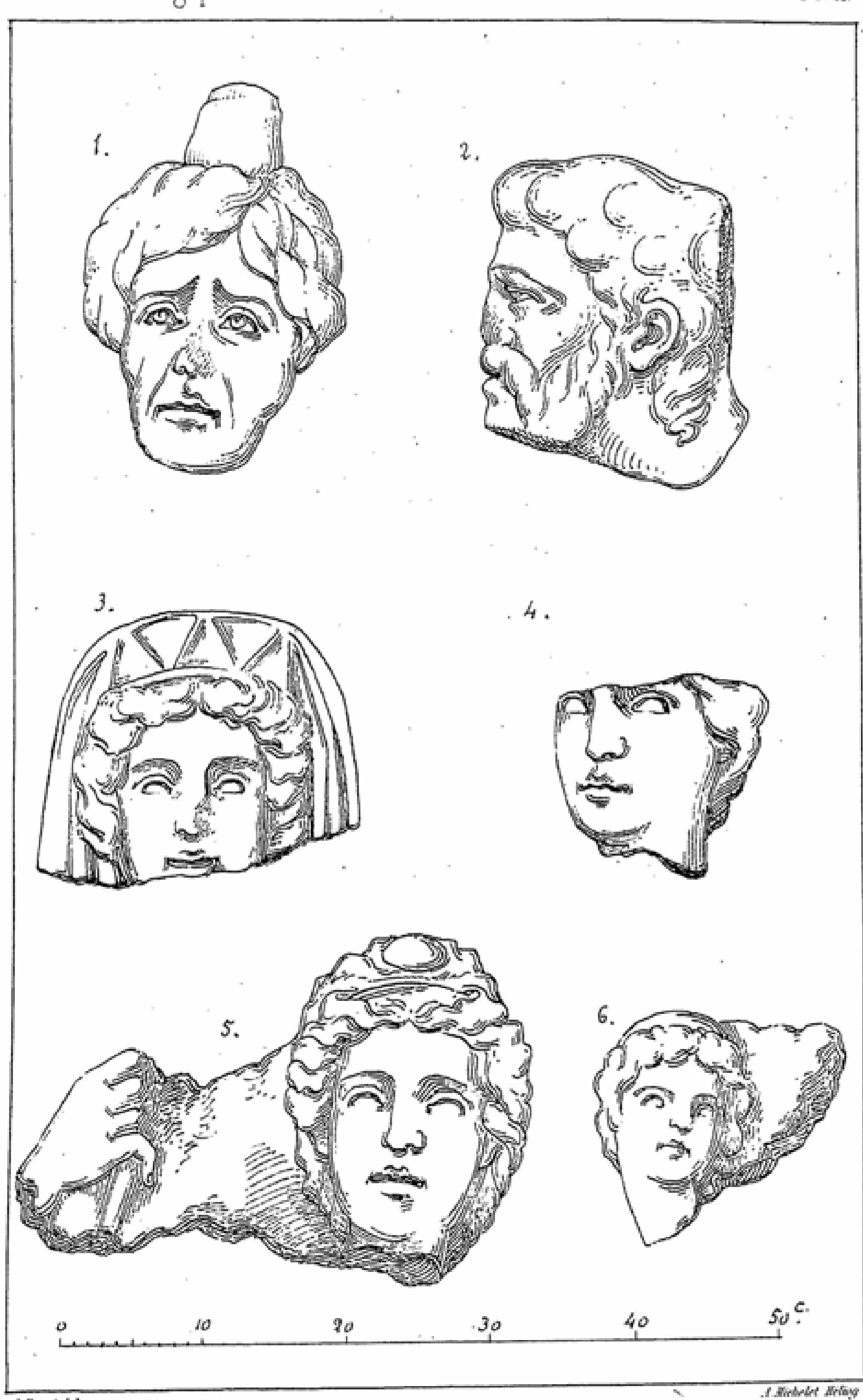
—— Sommaire du numéro de décembre du *Journal des Savants : Sentences et Proverbes du Talmud et de Midrasch*, par Ad. Franck. *Sept Sutras pâlis, tirés du Dighâ-Nikaya*, par Barthélemy Saint-Hilaire. *Société de l'Orient latin*, par E. Miller. *Traité des successions à cause de mort, en droit romain*, par Ch. Giraud. Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux, etc.

Erratum :

Monsieur le Directeur,

Dans la note sur *la Panthère de Penne*, que vous avez bien voulu faire paraître dans la dernière livraison de la *Revue archéologique*, l'omission d'une ligne paraît demander un *errata*.

Page 345, l. 11, au lieu de : *aurait-il vaincu un sanglier*, il faut lire : *aurait-il vaincu un chef qui avait pour étendard un sanglier*. G. Tholin.



A. Prost del. A. Michelet lithog.

MONUMENT DE MERTEN

LE

MONUMENT DE MERTEN

I. DÉCOUVERTE ET DESCRIPTION DU MONUMENT.
II. RAPPROCHEMENTS ET INDUCTIONS ARCHÉOLOGIQUES. — III. CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES.

Suite (1).

L'anguipède est, suivant la mythologie antique, et dans son iconographie, la personnification des géants, fils de la terre, ennemis des dieux et vaincus par eux. Ces monstres sont figurés sur les monuments, avec la tête et le corps d'un homme dont les cuisses se terminent par des corps de serpents (1). Cette particularité avait pour objet, suivant Macrobe, d'exprimer l'abaissement de leurs pratiques tortueuses :

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) Suivant Homère (Odyssée), les Géants sont un peuple insolent, révolté contre les dieux. Suivant Hésiode (Théogonie), ce sont les enfants de la terre engendrés par le sang d'Uranus. Race perverse, en proche parenté avec les hommes, ces géants sont les ennemis des dieux de l'Olympe, qui les combattent et les exterminent. Les traditions de la gigantomachie sont vivantes dans le culte surtout de Jupiter et de Minerve. Avec ces deux divinités, Hercule, Neptune, Apollon, Bacchus, Vénus, Éros lui-même, prennent également part à ces combats. L'Italie, la région volcanique surtout de la Campanie, en sont le théâtre. C'est la lutte de la force brutale contre l'ordre établi par les dieux. Le mythe des Titans, effacé par celui plus populaire des Géants, se confond à la longue avec lui. Chez les poètes des temps inférieurs, et déjà dans Euripide, le nom de Titan a ordinairement la même signification que celui de Géant. Dans les plus anciens monuments figurés, sur les vases peints notamment, les géants sont représentés sous une forme héroïque, ainsi que les dieux, mais toujours avec un air sauvage et la chevelure inculte, vêtus de peaux de bêtes, armés de quartiers de rochers, de troncs d'arbres et de massues. Les artistes d'époque ultérieure connaissent seuls les géants terminés en corps de serpents, décrits également ainsi, du reste, par les poètes et par les mythographes. — L. Preller, *Griechische Mythologie*, Berlin, 1872, t. I, p. 57 à 63.

« pedibus... in anguium volumina desinentibus ; quo significa« rent nihil eos rectum, nihil superum cogitasse, totius vitæ eorum « gressu atque processu in inferna mergente. » (*Saturnal.* I, 20.) Apollodore, dans son traité *Des dieux*, Ovide, dans les *Métamorphoses*, parlent aussi des anguipèdes. Celui-ci, ainsi qu'Hésiode dans la *Théogonie*, leur donnent cent bras, ou, comme le dit le premier, cent mains. Ils ne sont, que nous sachions, représentés ainsi dans aucun monument figuré. Mais on les y trouve quelquefois, comme nous venons de le dire, avec les jambes terminées en corps de serpents.

La figure de l'anguipède est rare sur les vases peints. MM. Lenormant et de Witte n'en connaissaient que deux exemples quand ils ont publié, en 1837, le premier volume de l'*Élite des monuments céramographiques*. On en trouve parfois des représentations dans la décoration de quelques bronzes antiques. Les pierres gravées, les médailles, en fournissent également des exemples, aussi bien que certains monuments gallo-romains sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure. Dans plusieurs de ces monuments, les corps de serpents se terminent par la tête du reptile. Il en est ainsi notamment dans deux petits bronzes du Louvre qui sont les couvercles de deux *pyxis* de très petite dimension, où est représenté le géant anguipède, combattu dans l'un par Minerve, dans l'autre par Mars monté sur un bige (1). La même particularité s'observe sur une amphore peinte de Nola, où, est-il dit, les serpents qui terminent l'anguipède lèvent leur tête menaçante vers le ciel (2); sur des pierres gravées publiées par Winckelmann et par Millin (3); sur une médaille enfin, dont l'image est donnée, d'après Béger, par Montfaucon (4), et où Jupiter debout foudroie un géant (5). Dans cette dernière composition, l'atti-

(1) *Les Bronzes du Louvre*, catalogue par M. de Longpérier, 1868, nos 1 et 2.

(2) *Élite des monuments céramographiques*, par MM. Lenormant et de Witte, 1837-1861, t. I, p. 6.

(3) *Monumenti antichi inediti*, etc., da G. Winckelmann ; Roma, 1767, tome I, no 10. — *Galerie mythologique*, par Millin ; Paris, 1811, tome I, pl. XX, nos 52 et 144.

(4) *Antiquité expliquée*, par Montfaucon, t. I, pl. XI, no 3.

(5) L'image empruntée par Montfaucon à Béger appartient à une monnaie d'or de Dioclétien publiée par ce dernier dans son *Thesaurus Brandeburgensis*, tome II, p. 777. Elle figure au revers de cette monnaie avec la légende IOVI FVLGERATORI, laquelle se retrouve également au revers de onze autres monnaies de Dioclétien, de Maximien Hercule et de Constance Chlore, mentionnées par Cohen (*Médailles impériales*, tome V). Sur cinq de ces onze monnaies le dieu est seul, debout, tenant la foudre. Sur les six autres (Diocl., nos 60, 61, 62 ; Max. Herc., nos 69, 70 ; Const. Chl., no 28) ;

tude de l'anguipède est presque la même que dans le groupe de Merten, la tête haute, le torse rejeté en arrière, les cuisses dressées comme celles d'un personnage posant sur les genoux, et terminées par des serpents, dont les corps enroulés finissent par des têtes dirigées comme pour combattre. Dans la figure de la médaille l'anguipède a le bras droit levé, le gauche replié derrière son dos fortement cambré. Telle n'était pas cependant, croyons-nous, la disposition des membres supérieurs dans la statue de Merten. Les deux bras semblent y avoir été abaissés, mais le dos du torse que nous possédons ne montre pas les attaches qu'aurait dû y laisser le bras gauche s'il avait été replié derrière lui.

Dans les images que nous venons de signaler et dans d'autres du même genre, l'anguipède est représenté combattu et immolé par les dieux, par Jupiter ou Apollon, Mars, Diane, Minerve, Neptune ou Hercule, etc. L'iconographie mythologique fait de l'anguipède la personnification en quelque sorte du révolté ou de l'ennemi vaincu, comme le fait de Satan l'iconographie chrétienne. Dans un monument antique l'anguipède terrassé peut servir à exprimer le triomphe du bien et de la justice sur le mal et la perversité, comme servirait au même objet Satan le grand révolté, le grand vaincu, dans les compositions d'un artiste chrétien.

Nous avons mentionné tout à l'heure certains monuments gallo-

il est accompagné de la figure agenouillée du géant, comme dans le dessin donné par Béger et d'après lui par Montfaucon. Nous n'avons trouvé que ces six exemples de ce type remarquable, en parcourant le recueil de Cohen depuis et y compris Probus jusqu'à et y compris Constantin I. Il paraît appartenir exclusivement à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe. Mionnet (*Méd. antiq.*, III, p. 578, n° 198) décrit une monnaie de Marc-Aurèle frappée à Doron, en Cilicie, dont le revers porte un Hercule debout combattant un anguipède, et pourrait bien être le prototype de la composition qui figure ultérieurement sur les monnaies de Dioclétien, de Maximien Hercule et de Constance Chlore. M. Bretagne (*Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1863, p. 9) cite avec la monnaie de Marc-Aurèle, comme exemple de la représentation de l'anguipède sur les médailles antiques, une monnaie de Trajan publiée dans la *Revue de la numismatique belge* (1862, p. 434, pl. XX, n° 1). Mais dans celle-ci la figure de l'anguipède n'a plus le même caractère; elle a une valeur purement décorative, reproduite deux fois d'une manière symétrique de chaque côté d'une sorte d'attique couronnant un arc de triomphe, au revers de la médaille. Quelle que soit l'origine de ce type du Jupiter foudroyant le géant, Dioclétien paraît être le premier qui l'ait adopté sur ses monnaies. Béger n'hésite pas à y voir l'expression de la politique suivie par cet empereur contre les chrétiens, ennemis des dieux, tout en rappelant une idée différente inspirée vraisemblablement par la même image à un érudit du XVe siècle, à Pomponius Lætus, dont il cite les paroles : « Jupiter *Gigantes* « ut cœli Regiam defenderet perdidit ; Diocletianus, ut orbis terrarum Regiam tueretur, tyrannos surgentes ut *Centimanos* diligenti cura perdidit ac delevit. »

romains parmi ceux qui contiennent la figure de l'anguipède. Ces monuments offrent cette particularité remarquable qu'ils représentent, comme celui qui nous occupe, le groupe de l'anguipède foulé aux pieds d'un cheval monté par un cavalier (1). Ces monuments appartiennent généralement à la région dans laquelle se trouve le village lui-même de Merten, théâtre de la découverte dont il est ici question. On les a rencontrés sur les deux versants des Vosges, dans des localités dépendant de l'ancien département de la Moselle, et de ceux de la Meuse, de la Meurthe, des Vosges, du Bas-Rhin : à Higny (Moselle), à Senon, et Montiers-sur-Saulx lieu-dit aux Ronchers (Meuse), à Abreschwiller, Hesse, Hattigny, Dianne-Capelle, Saint-Jean-de-Courtzerodes, Pannes, Seicheprey, Mittersheim lieux-dits du Kempel et de Schengel, et à Harreberg lieu-dit de la Forêt de Hommert (Meurthe), à Grand et à Portieux (Vosges), à Oberbronn, à Saverne lieu-dit du Grand-Falberg (Bas-Rhin). Avec ces dix-sept monuments (2), les archéologues en mentionnent deux encore dont ils ne nous disent pas l'origine, mais qui, déposés aujourd'hui le premier au musée de Spire, le second au musée de Dornach, proviennent vraisemblablement de contrées peu éloignées de celles qui ont fourni les autres (3). Nous n'avons pas hésité à classer parmi ceux-ci les deux morceaux trouvés à Pannes et à Seicheprey, conservés aujourd'hui au Musée lorrain à Nancy, qu'on pourrait

(1) Nous ne connaissons cette représentation que dans les groupes gallo-romains cités ici, à la catégorie desquels appartient aussi le groupe de Merten. L'anguipède vaincu figure sur un grand nombre de monuments antiques, dont nous avons énuméré tout à l'heure les principaux spécimens. Il y est toujours en présence d'une divinité debout, tout au plus dans certains cas montée sur un char. L'image du cavalier, foulant sous les pieds de son cheval un vaincu, se rencontre au revers de quelques médailles, sur deux monnaies notamment de Constant I et de Décence, publiées par Cohen (*Méd. imp.*, tome VI, pl. VII *bis*, n° 104, et pl. X, n° 14) ; mais ce vaincu est un simple guerrier, ce n'est jamais un anguipède.

(2) Ces monuments sont décrits par MM. Beaulieu, dans l'*Histoire du comté de Dabo*, 1858 ; Victor Simon, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1859 ; Laurent, dans les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1862 ; Bretagne et Benoît, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1863 et 1868 ; Morey, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas, à Nancy*, 1867 ; J. Quicherat, dans la *Revue des sociétés savantes des départements*, 1875 ; Maxe-Verly, dans la *Revue archéologique*, 1876.

(3) M. l'abbé Kraus, dans l'article qu'il vient de publier sur la découverte de Merten (*Jahrbücher*, etc., H. LXIV, Bonn, 1878), mentionne encore un groupe analogue, existant au musée de Carlsruhe ; mais il le cite, dit-il, de mémoire, sans pouvoir se rappeler avec certitude si le personnage terrassé qui y figure est oui ou non un anguipède.

croire à première vue n'être que des statues équestres. Nous en jugeons autrement, d'après un bon dessin de l'un d'entre eux donné par M. Cournault dans la *Revue des sociétés savantes* (année 1875, p. 110). Ce dessin représente un cheval, auquel manquent en partie les quatre membres, portant un cavalier sans tête et sans bras, avec les jambes nues et le torse couvert d'une armure à la romaine. Ce fragment, d'un assez bon style, rappelle beaucoup les parties correspondantes du groupe de Merten et nous semble avoir appartenu à un groupe du même genre (1).

Les monuments dont il vient d'être question sont tous en pierre du pays et, à quelques exceptions près, de petites dimensions, généralement d'un quart ou d'un cinquième de grandeur naturelle, dit M. Bretagne. La plupart sont d'un style assez barbare, sauf le dernier, à en juger par les dessins, au nombre de treize, qui accompagnent les descriptions qu'on nous en donne. Ils sont du reste plus ou moins mutilés. Les treize dessins contiennent tous le corps du cheval, avec les jambes du cavalier ; sept d'entre eux reproduisent en outre le corps de l'homme, et cinq, dans le nombre, sa tête toujours nue et barbue. Le torse du personnage est quelquefois nu, autant qu'on peut voir, plus souvent vêtu soit d'un costume barbare, à ce qu'il semble, soit de l'armure à la romaine, comme dans la statue de Merten. Une particularité à noter est que dans un de ces groupes, celui de la forêt de Hommert, le bras du cavalier paraît être, comme à Merten, accompagné d'une draperie. L'anguipède est conservé plus ou moins complètement dans six des monuments dont nous avons les dessins, et sur deux de ceux-ci on peut reconnaître la tête de serpent qui termine le corps des reptiles.

Le pays de la Sarre, dans lequel est situé Merten, paraît avoir été comme le centre de production de ces monuments ; car, parmi les dix-neuf spécimens qui viennent d'être mentionnés, six ont été trouvés dans les localités de la Meurthe qui appartiennent spécialement à l'arrondissement de Sarrebourg, et tous les autres étaient groupés dans des lieux qui flanquent de part et d'autre cette région centrale. Nous devons ajouter qu'il ne faudrait pas tirer de cette

(1) Nous devons à une communication de M. Cournault la connaissance des deux monuments de Pannes et de Seicheprey qui sont au Musée lorrain à Nancy, et celle du morceau conservé à Dornach, qui vient, dit-il, de M. le docteur Schueringer, de Brumath. Le musée de Dornach posséderait aussi, d'après une note que nous transmet M. F. Voulot d'Épinal, un bas-relief en terre cuite représentant également le groupe de l'anguipède terrassé par un cavalier, qu'on n'a jusqu'à présent signalé que dans des monuments sculptés en ronde bosse. C'est là un fait intéressant à relever.

particularité des conclusions trop rigoureuses. Des observations attentives pourront montrer que le type du cavalier terrassant l'anguipède est plus répandu qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent. On en signale notamment un vingtième exemplaire trouvé en 1849 en Auvergne, sur le territoire de La Jonchère, entre Billom et Mozun (Puy-de-Dôme) (1). Le groupe de La Jonchère, d'environ 1^{m},60 de longueur, en grès du pays et d'un assez bon style, est l'un de ceux qui se rapprochent le plus, à ce dernier point de vue, de celui de Merten. Le cavalier, dont la tête est comme toujours nue et barbue, est vêtu, à ce qu'il semble, d'une cuirasse en cuir collant au corps et d'une chlamyde flottante; l'anguipède, dont la partie inférieure n'a pas été retrouvée, semble être comme à Merten à peu près à genoux et le dos tourné au cavalier. Il est également posé sous les jambes de devant du cheval et a la tête engagée entre celles-ci. Par les dispositions générales et par certains détails, le groupe de La Jonchère rappelle ceux de Senon et de Spire, et surtout celui de Portieux, lequel paraît être une imitation barbare du même type (2). Dans le monument de La Jonchère, « le cavalier, suivant les termes de la description qu'on en donne, d'accord avec la planche qui le représente, retient d'une main la bride de son cheval et de l'autre semble élever un javelot ou une enseigne; il a la tête nue et ses traits ne manquent pas d'un certain caractère de dignité; enfin sa pose est celle d'un triomphateur romain, et le groupe rappelle par sa disposition et ses détails les statues ou bas-reliefs équestres du Bas-Empire. Les amateurs du symbolisme dans l'art ne manqueront pas d'y voir, dit encore l'auteur de cette description, la civilisation romaine venant de réduire en esclavage et foulant aux pieds une de ces races barbares... qui devaient bientôt prendre une terrible revanche. »

On ne parlerait pas autrement en présence du groupe de Merten. On voit quelles analogies offre avec lui le groupe trouvé en Auvergne. Il est bon de noter encore que celui-ci est le seul dont la découverte ait été accompagnée d'observations qui permissent de penser qu'il pouvait être, comme celui de Merten, élevé sur une colonne, près d'un lieu qui conserve des traces d'installations antiques.

(1) Rapport de M. E. Thibaud, correspondant du Comité historique, à Clermont. — *Bulletin du Comité historique*, *Archéologie*, 1850, p. 30.

(2) Comparez les planches qui représentent ces groupes, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1863, pl. I, 2 et 5; dans la *Revue des sociétés savantes*, 1875, p. 109; et dans le *Bulletin du Comité historique, Archéologie*, 1850, pl. II.

« Les fouilles faites au même lieu, est-il dit à propos de la découvertes de La Jonchère, n'ont produit que du fer oxydé, quelques médailles qui ont disparu, du charbon de bois, de nombreux débris de tuiles à rebord et de poteries, et enfin, près de la statue, un fût de colonne de 45 centimètres de diamètre et une base, également mutilés. Tout atteste qu'il existait là, non loin d'une route militaire, un établissement important, sinon une ville entière, dont on a perdu le nom et la trace..... Il est certain que dans cette localité les trouvailles d'objets antiques sont très fréquentes (1). »

Le groupe de La Jonchère en Auvergne appartient certainement à la même famille de monuments que les groupes analogues retrouvés en si grand nombre dans la région du nord-est de l'ancienne Gaule.

Dans quelques-uns de ces groupes, dans celui de Merten en particulier, le costume à la romaine du cavalier ne permet guère, ce nous semble, de considérer ce dernier comme une divinité, comme une de celles au moins qui triomphent de l'anguipède sur la plupart des monuments antiques dont nous avons parlé précédemment. Il n'y a pas d'exemple, croyons-nous, de représentation de ces grands dieux du panthéon grec ou romain combattant à cheval. On pourrait tout au plus y voir un dieu local appartenant au panthéon gaulois, et dont il resterait à déterminer le caractère spécial et à fixer la dénomination. Nous serions plus disposé à croire qu'il s'agit plutôt ici d'un homme, d'un empereur, d'un chef illustré par quelque victoire, ou d'un simple guerrier, expression allégorique d'une armée ou d'un peuple vainqueur. Le cavalier de Merten représenterait, croyons-nous, dans l'une quelconque de ces données, un triomphateur; et l'anguipède représenterait, sous le sabot de son cheval, ceux qu'il a vaincus. Nous conviendrons cependant que la multiplicité des reproductions de ce type, dans une région limitée, serait mieux d'accord avec l'idée d'une image mythologique qu'avec celle d'une figure historique. Il y a là un problème que nous nous contentons de poser et que nous n'essayerons pas de résoudre. Le moment pourra venir après d'autres observations, il ne nous semble pas encore venu aujourd'hui, de le faire. Sans nous prononcer entre les deux solutions que comporte la question, nous ferons uniquement cette remarque suffisante pour notre thèse, que, dût-on voir dans le cavalier un dieu vainqueur, ou bien fût-il possible d'y reconnaître un simple mortel, un héros, l'interprétation quelle qu'elle fût n'infirmerait pas

(1) Rapport de M. E. Thibaud, cité ci-dessus.

l'idée, qui se présente tout naturellement et dont la justification nous importe seule aujourd'hui, du caractère triomphal du monument, accusé par celui du groupe qui le surmonte; ce dernier pouvant certainement avoir toujours la même signification, à ce point de vue, qu'il représente la victoire d'un dieu ou celle d'un simple guerrier.

L'explication du groupe de Merten est grandement facilitée par la possession où nous sommes de ses divers éléments, malgré la mutilation qui les a divisés. Il n'en est pas de même des autres parties du monument qui étaient également décorées de sculptures. Ce qui reste de celles-ci, eu égard au caractère que nous venons d'assigner, avec quelque probabilité, croyons-nous, au monument lui-même, ne permet guère d'y voir des sujets en rapport direct avec ce caractère, celui d'un monument triomphal. Nous serions plus disposé à penser que ces sculptures ont surtout une valeur décorative, tout en restant d'accord avec certaines convenances, comme feraient des images de génies et de divinités tutélaires; de même que, dans un monument chrétien, on introduit souvent des figures de saints et des représentations de scènes religieuses qui n'ont pas un rapport direct avec la signification propre du monument lui-même. Les exemples abondent de conceptions réalisées dans cet esprit dès l'antiquité, au moyen âge, à l'époque de la renaissance et jusque dans les temps modernes; c'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut considérer les figures qui décoraient le chapiteau et les deux étages du soubassement dans le monument de Merten.

Des quatre grandes têtes qui ornaient le chapiteau de la colonne (pl. I), l'une a, comme nous l'avons dit, entièrement disparu; d'une autre il ne reste que le menton; deux seulement subsistent intactes, avec une physionomie très arrêtée, qui ne saurait avoir une valeur purement banale. Le caractère très décidé de ces deux têtes invite à penser que dans leur ensemble les quatre bustes dont elles sont les seuls représentants étaient, avec un rôle essentiellement décoratif du reste, suivant nous, liés vraisemblablement entre eux par une signification commune et pouvaient représenter soit les saisons, par exemple, soit les quatre âges de la vie, ou tout autre sujet capable de fournir les éléments d'un groupement du même genre d'idées corrélatives (1). Dans cette hypothèse, la tête du jeune

(1) M. l'abbé Kraus, dans son article sur la découverte de Merten (*Jahrbücher*, etc., H. LXIV, Bonn, 1878), émet aussi l'opinion que les têtes du chapiteau pourraient bien représenter les quatre saisons. M. Aus'm Werth, dans une note à ce sujet, propose d'y voir plutôt une image de quatre âges de la vie, et attribue celles qui subsistent encore aux deux derniers, c'est-à-dire à l'âge mûr et à la vieillesse.

homme couronné de fleurs, au type du satyre adolescent (fig. 7), serait ou le printemps ou la jeunesse; la tête de femme, dont l'expression de souffrance est si remarquable (fig. 8), serait ou l'hiver ou la vieillesse. On peut opposer à l'une de ces conceptions que les saisons sont ordinairement représentées par des figures de femmes. Cependant Montfaucon, qu'on ne saurait citer, il est vrai, sans se rappeler que ses planches ne jouissent pas d'une très grande autorité, donne dans son *Antiquité expliquée* un bas-relief sur lequel Bacchus est accompagné de quatre personnages masculins représentant, suivant lui, les saisons, et où le printemps est un adolescent couronné de fleurs (1).

Nous ne croyons pas devoir insister sur ces considérations. Il nous semble plus prudent de nous en tenir aux observations d'un caractère plus général que provoque le mode de décoration du chapiteau de Merten, et de signaler cette particularité que la composition n'en est pas aussi insolite qu'on pourrait le penser. Nous avons dit précédemment d'une manière succincte, en décrivant cette partie du monument, qu'on avait d'autres exemples de chapiteaux antiques dont l'élément décoratif essentiel consistait en de grandes têtes sculptées occupant au milieu du tailloir la place des fleurons qu'on observe à cet endroit dans les ordres corinthien et composite. Ces grandes têtes couvrent en même temps la partie supérieure de la corbeille. M. E. de Chanot, en décrivant certains monuments de ce genre (2), dit que le nombre est plus grand qu'on ne le croit généralement de ces chapiteaux *historiés* ou *composés*, dans la décoration desquels des figures sont substituées aux feuillages, et que la pratique en remonte jusqu'à l'art grec lui-même (3). M. de Chanot semble annoncer l'intention de consacrer à ce sujet une étude spéciale, qui serait encore à faire. Quelques spécimens antiques de ces chapiteaux, qu'il décrit provisoirement, ont été observés en Italie. L'un est un chapiteau grec qui est aujourd'hui dans une vieille église, *San*

(1) *Antiquité expliquée*, par Montfaucon, tome I, 2e partie, chap. XVI, p. 241, pl. CLIII, 2.

(2) *Chapiteau grec historié*, et *Chapiteaux romains historiés, à Pise*, par M. E. de Chanot, dans la *Gazette archéologique*, 1877, p. 57 et p. 184.

(3) On peut citer, comme exemple de ces chapiteaux à figures dans l'art grec, celui d'Alexandrie que décrit le rhéteur Aphthonius dans des termes peu explicites, dont le scholiaste Doxipater donne cette explication, que les figures qui le décoraient représentaient vraisemblablement les quatre éléments. Cette citation est empruntée au mémoire de M. C. P. Bock sur la colonne de Cussy. — *Jahrbücher*, etc., H. VIII, Bonn, 1846.

Pietro in grado, jadis voisine d'un port de mer, maintenant dans les terres entre Pise et Livourne. C'est, comme il le fait remarquer, un de ces trophées que les navigateurs italiens, au moyen âge, avaient coutume de rapporter de leurs voyages dans le Levant. Celui-ci a pour décoration caractéristique une tête de sphinx portée sur deux corps à la fois de lions ailés, accroupis en face l'un de l'autre, type observé sur une monnaie antique de Chio; ce qui peut être un indice de l'origine inconnue du monument. M. de Chanot décrit ensuite deux chapiteaux romains, encore sur leur fût, et encastrés ainsi aujourd'hui dans la muraille d'une maison de Pise. Ceux-ci ont pour ornement de grands bustes de Jupiter et d'Harpocrate. Quatre autres chapiteaux semblables, signalés par M. de Witte, étaient décorés des bustes d'Isis, de Cérès, de Vénus, de Minerve. On ne nous dit pas si ces chapiteaux ne portaient chacun qu'une seule tête ou bien étaient ornés de la même manière sur chacune de leurs faces, ainsi qu'on le voit dans le chapiteau de Merten, et dans d'autres encore de l'époque gallo-romaine : l'un trouvé au milieu des ruines du théâtre de Champlieu et dont le dessin accompagne un travail de M. Viollet-le-Duc sur ces restes intéressants (1) ; un autre vu par Millin, à Auxerre, dans une collection particulière, celui-ci décoré sur ses quatre faces des bustes de Jupiter, d'Apollon, de Mars et de Mercure (2); un troisième signalé par Jollois parmi les restes gallo-romains de Soulosse, avec quatre têtes de divinités, celle notamment de Diane caractérisée par le croissant (3). Nous citerons encore ici comme présentant les mêmes particularités le célèbre chapiteau d'Auvenet dont nous avons déjà parlé précédemment (4). Ces indications, qu'on pourrait multiplier encore, suffisent pour montrer la nature et l'importance de ces chapiteaux à figures parmi lesquels celui de Merten doit être rangé, et dont l'étude complète, qui n'a pas encore été faite (5), permettra peut-être de se pro-

(1) *Ruines de Champlieu, Oise*, par M. E. Viollet-le-Duc, *Revue archéologique*, nouvelle série, 1860, t. I, p. 44.

(2) *Voyage dans les départements du Midi de la France*, par Millin, 1807, t. I, p. 170, et pl. XVII, n° 1.

(3) *Antiquités du département des Vosges*, par Jollois, 1843, p. 61 et pl. XVIII.

(4) M. Aus'm Werth, dans une note jointe à l'article de M. l'abbé Kraus sur la découverte qui nous occupe, mentionne encore un grand chapiteau à figures du même travail et du même style, dit-il, que celui de Merten, trouvé à Neumagen, et conservé au musée provincial de Trèves. M. Kraus signale également dans son article un chapiteau à figures, existant au musée de Carlsruhe.

(5) Cette étude conduira nécessairement l'observateur jusqu'à l'époque romane, où les chapiteaux décorés de figures abondent. Parmi ceux dont la composition se rap-

noncer avec plus de certitude que nous ne saurions le faire aujourd'hui, touchant le caractère précis de la décoration observée sur ce dernier.

Les figures qui dans le monument de Merten décoraient les deux étages du soubassement appellent nos observations, après les bustes qui ornaient le chapiteau et dont il vient d'être question. Ce qui reste de ceux-ci est insuffisant, comme on l'a vu, pour se faire une idée bien arrêtée de ce qu'ils représentaient. Les statues du soubassement nous ont laissé, à proportion, moins de traces encore de ce qu'elles étaient. Nous avons décrit les principaux fragments qui nous en restent ; ils ne nous fournissent guère sur leur compte d'autre notion positive que leur nombre. Nous savons qu'il y en avait sept dans les niches de l'étage supérieur, qui était octogone, et quatre dans celles de l'étage inférieur, qui était carré.

Les sept statues dont nous trouvons les pieds avec le bas des niches qu'elles occupaient, dans le bloc formant la partie inférieure du tambour octogone, font tout naturellement penser d'abord aux sept divinités tutélaires des jours de la semaine dont on a signalé la présence sur quelques monuments. M. de Witte, à qui l'on doit une savante dissertation sur ce sujet (1), a décrit tous ceux de ces monuments venus à sa connaissance ; il n'en compte pas plus de dix-huit, non compris sept médailles d'Antonin le Pieux, auxquelles le savant archéologue donne une signification particulière. M. de Witte admet l'origine orientale, spécialement juive, suivant lui, de l'hebdomade comme mesure du temps. Il signale ensuite son adoption tardive par les Romains, laquelle remontait cependant à l'époque au moins de la réforme du calendrier, c'est-à-dire au temps de Jules César, et plus tardive encore, dit-il, par les peuples germains, qui l'auraient empruntée aux Romains en substituant aux noms latins des divinités de la semaine ceux de leurs dieux propres dont les attributs y correspondaient.

Indépendamment de quelques spécimens qu'on a des figures des sept dieux de la semaine consacrées pour la plupart à la décoration de bijoux, ustensiles et autres petits monuments d'or, de bronze ou de terre cuite, lesquels forment la moitié des exemples recueillis

proche le plus de celle des chapiteaux antiques présentant ce caractère, nous en citerons un des cryptes de Saint-Bénigne à Dijon, dont le dessin est donné par M. E. Viollet-le-Duc, avec une répétition de celui de Champlieu, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture française*, tome VIII, p. 122.

(1) *Les Divinités des sept jours de la semaine*, dans la *Gazette archéologique*, année 1877, p. 50 et 77.

par lui, M. de Witte mentionne neuf grands monuments de pierre qui offrent aussi la reproduction de ces figures. Dans le nombre, un seul vient du midi de la Gaule, des environs de Vienne en Dauphiné ; les huit autres appartiennent à la région du Rhin et de la Moselle (1), où se trouve aussi, nous devons le rappeler, le village de Merten. Dans trois de ces monuments, les sept dieux hebdomadaires sont représentés sur sept des faces d'un tambour octogone, dont la huitième est occupée par une inscription dédicatoire comme : *Jovi optimo maximo,* ou bien : *In honorem domus divinæ.* Dans un autre monument, autour d'un cippe rond, les bustes des sept dieux hebdomadaires sont accompagnés d'une huitième figure, celle de la Fortune. Celle-ci, avec son nom grec ΤΥΧΗ, complète aussi le nombre de huit figures sur un bracelet d'or trouvé en Syrie. Ce bracelet, au lieu d'être rond, est polygonal, et il a huit pans, sur lesquels sont gravées, avec cette image de la Fortune, celles des divinités des jours de la semaine, accompagnées de leurs noms, dans l'ordre suivant : ΧΡΟΝΟϹ, ΗΛΙΟϹ, ϹΕΛΗΝΗ, ΑΡΗϹ, ЄΡΜΗϹ, ΖЄΥϹ, ΑΦΡΟΔΙΤΗ, ΤΥΧΗ. Cette succession, remarquons-le en passant, répond parfaitement à celle des jours de la semaine, avec leur dénomination d'après les noms latins et germaniques des mêmes divinités, dans la plupart des langues européennes (2).

On voit par les exemples qui viennent d'être cités que, dans certains cas, la Fortune était associée aux divinités hebdomadaires et pouvait avec elles décorer les huit côtés d'un octogone, et que dans d'autres

(1) Le principal de ces monuments, par ses dimensions et par le style excellent des figures en pied qui le décorent, est l'autel de Havange conservé depuis 1825 au musée de Metz, et dont l'interprétation donnée en 1873, par M. Ch. Robert, dans son *Epigraphie de la Moselle,* assigne à celui-ci un rang chronologique, intéressant à constater, parmi les savants qui ont abordé l'étude des divinités hebdomadaires. M. Ch. Robert est revenu récemment encore sur ce sujet, dans un mémoire publié par la *Revue des sociétés savantes* (1877), où il annonce un travail d'ensemble sur les questions relatives à l'hebdomade, à ses origines orientales et à son introduction dans le monde romain.

(2) On trouve dans des textes anciens les noms des jours de la semaine composés avec les noms latins des divinités nommées ci-dessus en grec : *Saturni dies, Solis dies, Lunæ dies, Martis dies, Mercurii dies, Jovis dies, Veneris dies ;* mais on y trouve aussi, comme variantes, les noms des deux premiers jours sous les formes *Sabbati dies* et *Dies dominica,* qui consacrent le souvenir du sabbat des juifs et du jour dominical des chrétiens. Ces deux variantes ont généralement prévalu dans les langues modernes ; on retrouve cependant les formes primitives que ces variantes ont remplacées, dans le *Saturday* et le *Sunday* des Anglais, et dans le *Sonntag* des Allemands.

cas un des huit côtés de celui-ci portait, au lieu d'une figure, une inscription.

Nous nous bornerons à ces considérations, fondées sur les faits exposés par M. de Witte dans son savant mémoire ; et nous nous contenterons de les rapprocher de cette particularité que, dans le monument de Merten, le tambour octogone était décoré sur chacune de ses faces d'une niche, que sept de ces niches contenaient des statues dont nous avons les pieds, et que la huitième contenait à sa partie inférieure un corps ayant à peu près la forme d'un ovoïde doublement tronqué. Si les sept statues étaient celles des divinités hebdomadaires, ce qu'on ne peut affirmer du reste, ce dernier corps était-il surmonté d'une image de la Fortune ou bien d'une inscription ? C'est ce qu'on ne saurait dire.

Pour ce qui regarde l'étage inférieur du soubassement de Merten, nous n'avons pas grand'chose à ajouter à ce que nous en avons dit précédemment, en décrivant les fragments de statues qui paraissent lui avoir appartenu. Nous signalerons seulement, à propos de ces statues, ce fait, que dans un des monuments étudiés par M. de Witte et provenant de Castel, sur la rive droite du Rhin, en face de Mayence, le tambour octogone décoré des bustes des sept dieux hebdomadaires, avec l'inscription dédicatoire IN·H·D·D·, était élevé sur un prisme quadrangulaire orné sur chacune de ses faces d'une figure sculptée, comme l'étage inférieur du soubassement de Merten. Les quatre personnages représentés ainsi à Castel étaient Junon, Minerve, Hercule et Mercure. Nous n'induirons pas de là qu'à Merten les statues de l'étage inférieur du soubassement fussent également celles de ces mêmes divinités, mais on peut en conclure au moins qu'elles représentaient probablement aussi des dieux. Si les images de ceux-ci avaient fourni à Castel la décoration d'un monument portant la dédicace *In honorem domus divinæ*, des images analogues pouvaient, sans que les convenances fussent davantage offensées, décorer à Merten un monument triomphal dédié à la gloire de guerriers vainqueurs. Une raison, du reste, qui nous empêcherait à elle seule de croire que les quatre statues du soubassement quadrangulaire de Merten fussent celles de Junon, de Minerve, d'Hercule et de Mercure, c'est que sur les sept têtes fournies par les fouilles de Merten il y en a trois (pl. II, 3, 4, 5) qui, d'après leurs dimensions, ne peuvent appartenir qu'à cette partie du monument, parmi lesquelles deux sont des têtes de femme, et dont la troisième, si elle n'est pas féminine également, a une physionomie qui ne conviendrait guère qu'à un Apollon. Nous ferons obser-

ver à cette occasion que, dans notre dessin de l'ensemble du monument de Merten (pl. I), nous avons reconstitué les statues du soubassement, aussi bien à l'étage inférieur qu'à l'étage supérieur, sans aucune prétention de leur restituer leur caractère, mais dans la seule intention de déterminer, d'après les morceaux qui en restent, leurs dimensions en hauteur, pour en déduire celles des parties correspondantes de l'édifice.

Nous laissons sans solution précise jusqu'à présent la question de savoir quels personnages pouvaient représenter les statues décoratives du soubassement, tant à sa partie inférieure quadrangulaire qu'autour du tambour octogonal. Nous nous contenterons d'énoncer, sous toute réserve, la double proposition que les premières pourraient être celles de quatre des grands dieux, et les autres celles des divinités protectrices des jours de la semaine.

Les rapprochements que nous avons faits entre le monument de Merten et quelques autres qui présentent, à certains points de vue, de l'analogie avec lui, pourraient autoriser, comme on l'a vu, des inductions qui ne seraient pas sans quelque valeur pour l'explication du monument dans son ensemble aussi bien que dans plusieurs de ses parties. Nous avons gardé une extrême réserve dans l'exposition que nous avons faite de ces idées. Nous n'avons guère osé affirmer que le caractère triomphal, incontestable ce nous semble, du monument tout entier. Encore ne nous sommes-nous pas prononcé absolument sur la question de savoir si le personnage principal du groupe qui lui donne avant tout ce caractère, est un dieu ou un simple guerrier, c'est-à-dire s'il relève de la mythologie ou de l'histoire. Nous avouerons cependant que, sur ce point de détail, nous nous sentons porté à incliner vers la dernière opinion.

III

Après avoir reconstitué, dans son ensemble au moins, le monument de Merten à l'aide des fragments qui nous en sont parvenus, nous avons essayé d'en déterminer le caractère. Si une certaine réserve dans les conclusions était commandée sur une pareille question, bien plus encore elle s'impose sur les questions autrement obscures de l'origine et de la fin de ce monument.

La colonne de Merten, il est permis de le penser, devait consacrer

le souvenir d'une victoire. On peut, dans ces termes un peu larges, admettre cette opinion comme infiniment probable. Mais quelle est cette victoire? Ici nous nous arrêtons. La contrée où se trouve Merten a pu être, à diverses reprises, le théâtre de la lutte soutenue longtemps avec succès par les Romains, d'abord contre les nations maîtresses du sol avant eux, plus tard contre les peuples envahisseurs qui venaient le leur disputer. Les annales de la Gaule n'ont malheureusement conservé qu'un souvenir confus de ces faits. Indépendamment de la conquête du pays par César et ses lieutenants, elles mentionnent dans la région voisine du Rhin les victoires de Céréalis contre les Trévirs et les Germains venus à leur aide, lors du grand soulèvement provoqué par Civilis, par Tutor et Classicus, au premier siècle (69-70). Après le second siècle, qui paraît n'avoir connu aucun fait du même genre, dans le nord-est des Gaules, on voit au troisième les empereurs gaulois repousser en différentes circonstances les Germains qui avaient franchi le Rhin (254-274). Gallien, Postume, triomphent en divers combats de ces peuples. Aurélien, simple tribun alors, mérite par ses succès contre eux le titre de *Restitutor Galliarum.* Probus, ensuite, est encore obligé de les combattre dans la région du Rhin (277). Il les en chasse et il écrit au Sénat, dans une lettre dont Flavius Vopiscus nous a conservé les termes, qu'il a tué quatre cent mille de ces barbares, reconquis sur eux soixante et dix villes, et délivré la Gaule presque entière. Avant la fin de ce troisième siècle, de nouvelles invasions provoquent de nouvelles victoires. Maximien défait les Germains revenus à la charge (287), et Constance Chlore les Allemans (297). Le quatrième siècle voit dans les mêmes contrées les triomphes de Julien (357-359), de Jovin (366), des généraux de Gratien, Nannienus et Mellobaude (377). A quels faits s'arrêter dans cette énumération? A quel moment placer au milieu de ces triomphes une victoire dans la région de la Sarre, au point à peu près où nous retrouvons aujourd'hui les débris de la colonne de Merten?

Les défaites des barbares sont nombreuses surtout pendant le troisième siècle. C'est à cette époque aussi qu'on peut avec le plus de probabilité rattacher l'origine d'un monument païen et dont le style est excellent, qui ne saurait pour cette double raison descendre plus bas, et qui, ne pouvant pas appartenir au deuxième siècle, pendant lequel ne se rencontre aucun événement pour le motiver, n'en trouve au premier siècle qu'un bien petit nombre capables d'expliquer son origine. Ce ne serait donc peut-être pas une hypothèse trop hardie que celle de voir dans le monument de Merten une œuvre de la fin

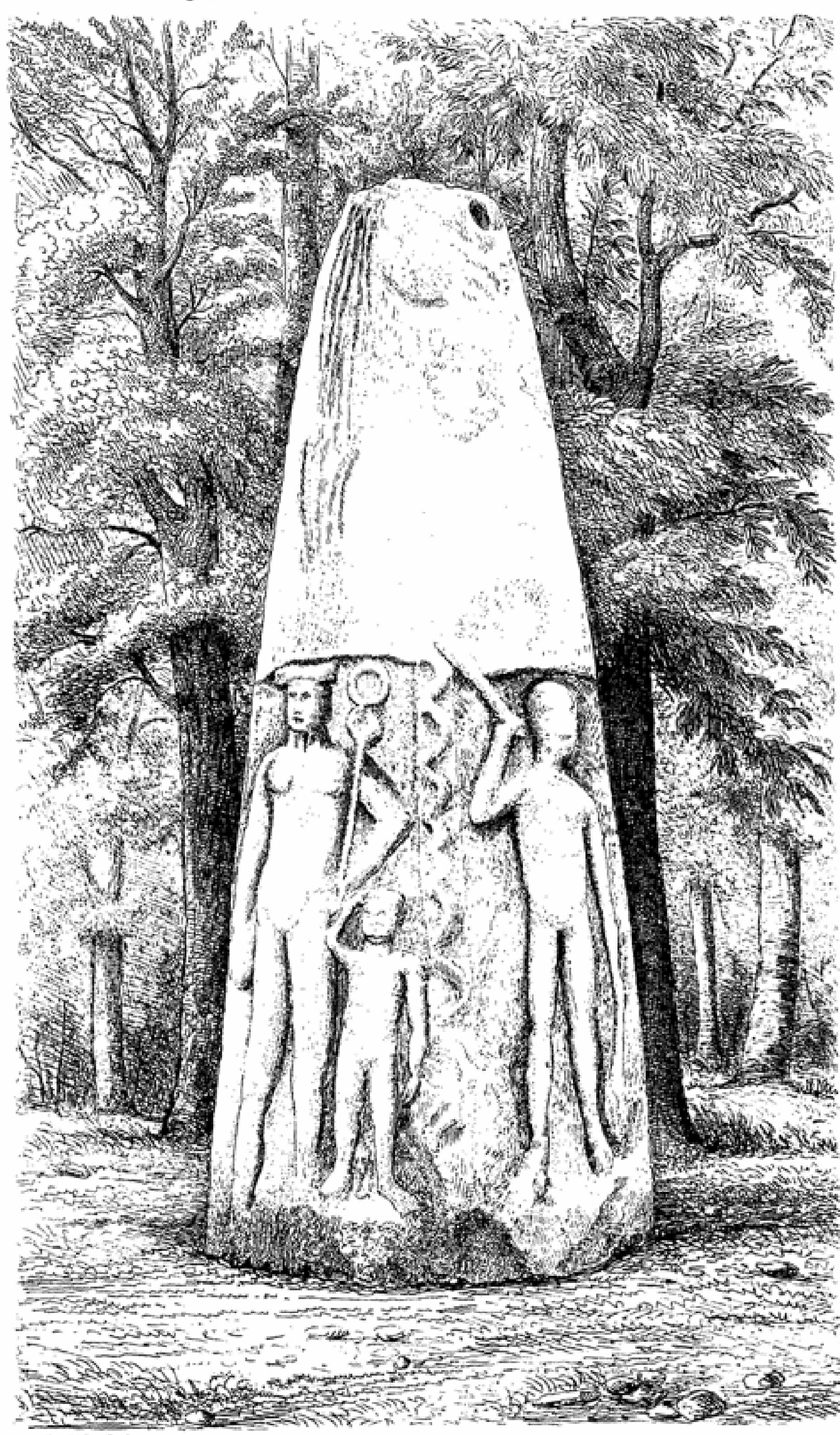
à peu près du troisième siècle (1), consacrée au souvenir d'une des nombreuses défaites infligées aux peuples germains dans cette région tout entière, pendant la seconde moitié de ce siècle. Oserons-nous préciser davantage la solution et prononcer le nom de Probus, dont les victoires sur les barbares dans les provinces du Rhin, à cette époque, paraissent effacer par leur importance et par leur nombre toutes les autres? Nous ne le ferons que dans la mesure d'une proposition purement hypothétique, en y joignant avec la même réserve cette observation que Probus, d'après ses médailles, portait la barbe, et que sur l'une d'elles notamment (2), où l'ajustement de son buste est précisément celui de la statue du cavalier dans le groupe de Merten, son profil n'est pas sans quelque analogie avec la tête au nez droit, à la barbe touffue, que nous avons rapprochée du torse décapité de cette statue, sans affirmer cependant positivement qu'elle lui appartînt.

Nous osons à peine énoncer de pareilles hypothèses, loin de vouloir les discuter. C'est pourtant tout ce que nous pouvons dire touchant l'origine du monument de Merten. Autant vaut avouer que les circonstances et l'époque même de son érection restent pour nous couvertes d'un voile à peu près impénétrable. La question de sa destruction ne se dérobe guère moins à nos investigations. Nous pouvons cependant relever, en ce qui la concerne, quelques particularités intéressantes et d'un caractère positif, qui s'y rattachent.

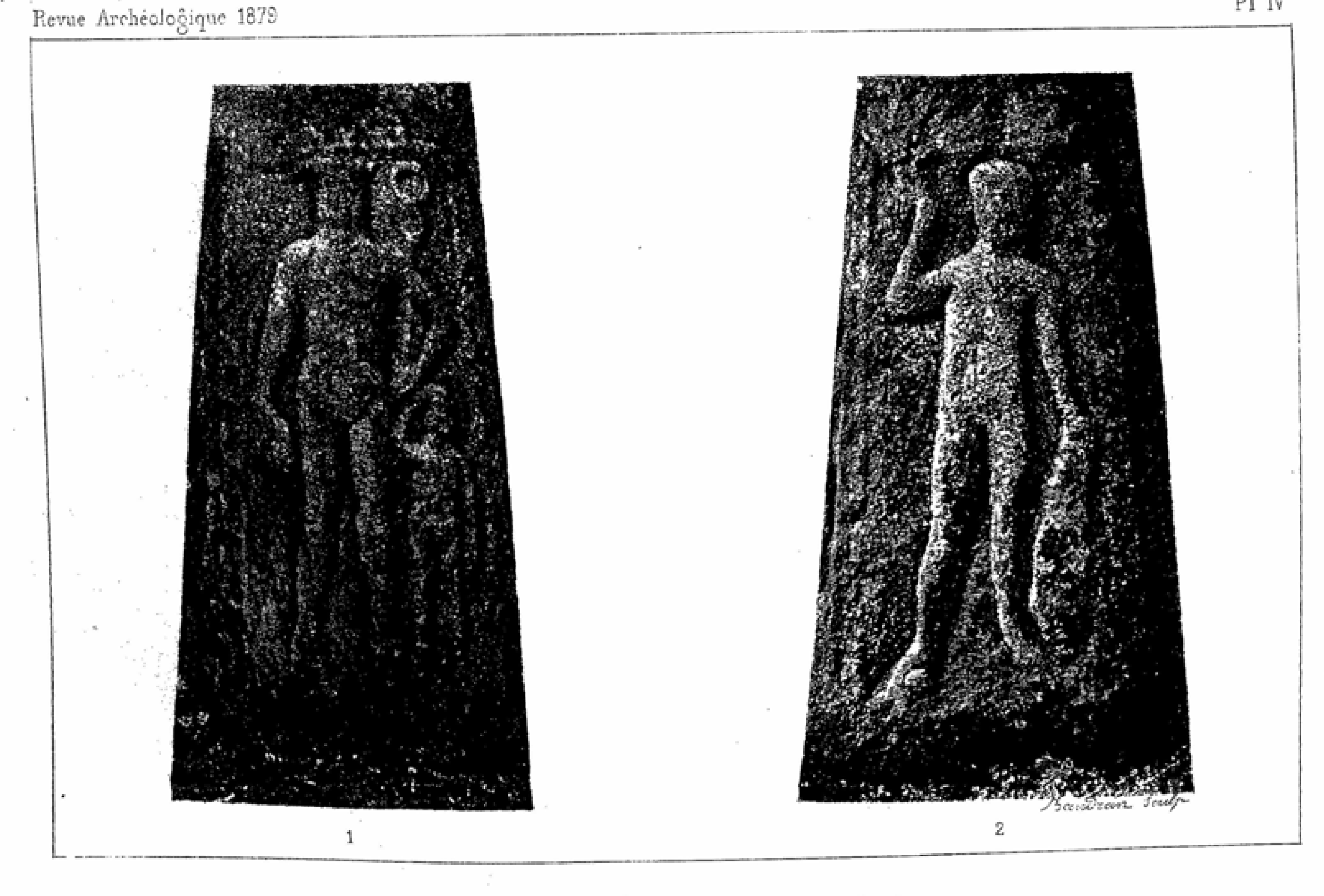
Les fragments du monument trouvés à Merten avaient été réunis et enfouis, non sans quelque soin, dans les lieux où on les a découverts. Une fosse d'une capacité suffisante pour les contenir avait été préparée et les plus gros morceaux y avaient été déposés assez régulièrement, appuyés les uns sur les autres dans une direction unique. C'est ainsi qu'ils ont apparu quand le hasard a procuré leur mise au jour. Il n'est pas inutile de rappeler que les fragments réunis de cette manière sont loin de représenter la totalité de ceux qui avaient dû résulter de la destruction du monument. Du rapprochement de ces deux observations semblent devoir se dégager les conclusions suivantes. C'est d'abord qu'un certain temps a pu s'écouler entre la destruction du monument de Merten, quelles qu'en soient l'époque et la cause, et le moment où a été confié à la

(1) M. l'abbé Kraus, dans l'article qu'il vient de publier (*Jahrbücher*, etc., H. LXIV, Bonn, 1878), juge aussi, d'après le style du monument, que celui-ci doit appartenir au IIIe siècle, peut-être même, dit-il, au IIe.

(2) *Médailles impériales*, par H. Cohen, t. V, pl. IX, n° 66.



MENHIR SCULPTÉ DE KERNUZ (FINISTÈRE)



MENHIR SCULPTÉ DE KERNUZ (FINISTÈRE)

terre ce qui en restait; c'est ensuite que, pendant ce temps, une partie de ses débris s'étaient dispersés ou avaient été détruits, et qu'enfin l'enfouissement de ce qui n'avait pas encore disparu, quand on a jugé à propos d'y procéder, a été intentionnel et pratiqué avec un certain soin.

Pour ce qui est de la destruction du monument, il pourrait se faire que ceux dont il consacrait la défaite en eussent été les auteurs, dans un de ces mouvements de retour offensif dont la contrée a certainement été souvent le théâtre, comme en témoigne l'histoire en relatant à plusieurs reprises des victoires successives, à peu près dans les mêmes régions. On s'explique plus difficilement, dans des données analogues, le fait de l'enfouissement des débris du monument; un pareil soin ne paraissant guère de ceux auxquels on eût dû le plus naturellement s'appliquer dans le trouble causé par la menace d'une invasion imminente des barbares.

M. Edmond Le Blant nous a suggéré au sujet de cette question une idée que nous n'hésiterons pas à produire sous la garantie d'une pareille autorité. C'est que les restes du monument ruiné, lesquels pouvaient être l'objet d'une certaine vénération chez les païens qui voyaient sur ces pierres sculptées des images se rapportant à leur culte, auraient été cachés par eux pour les soustraire aux insultes et à une destruction absolue, dont ils pouvaient être menacés à un certain moment par le zèle des apôtres du christianisme. Une idée corrélative à celle-là est que la destruction première du monument aurait pu avoir également pour cause l'action des propagateurs de la religion nouvelle, si elle n'était pas le fait d'une nation vaincue revenant à la charge; de sorte que le renversement de la colonne de Merten correspondrait peut-être à une première période de la prédication du christianisme dans la contrée, et l'enfouissement de ses derniers débris à une phase ultérieure du développement de la nouvelle religion.

La destruction des idoles, c'est-à-dire des images des dieux, celle en général des monuments du paganisme, fut, on le sait, l'œuvre passionnée des chrétiens, lorsque l'édit de tolérance de Constantin (313) leur eut assuré une liberté aussitôt appliquée à une ardente propagande, poussée graduellement jusqu'à la violence et jusqu'à la persécution même contre leurs adversaires (1). Si l'on devait rap-

(1) La vie de saint Porphyre, évêque de Gaza, entre autres, contient un curieux épisode où l'on voit les temples attaqués par les chrétiens et défendus par les prêtres païens, barricadés derrière leurs portes et s'empressant de cacher, pour les soustraire aux insultes des premiers, les images et les vases sacrés. Saint Porphyre vivait à la

porter aux chrétiens le renversement de la colonne de Merten, c'est au IVe siècle au plus tôt que ce fait pourrait appartenir. Nous avons discuté ailleurs la question de l'origine des communautés chrétiennes dans le nord-est des Gaules (1). L'église de Metz en particulier pouvait remonter au IIIe siècle, tout au plus à la fin du IIe, peut-être. Ce serait s'avancer beaucoup que de prétendre qu'au IVe siècle déjà son rayonnement au dehors de la cité épiscopale fût assez puissant pour produire un fait comme celui dont il est ici question. Son histoire, en tous cas, est trop obscure pour permettre sur des points de détail de cette nature des inductions de quelque valeur. Il convient donc de rester dans les termes un peu larges des notions générales, pour l'appréciation du fait que nous indiquons.

Il est possible que les chrétiens aient été les auteurs de la destruction du monument de Merten. Il l'est davantage qu'ils aient été la cause indirecte de l'enfouissement de ses restes, suivant l'idée proposée sur cette question par M. Edmond Le Blant. Le savant investigateur des antiquités chrétiennes a réuni un certain nombre de textes anciens qui témoignent de faits analogues (2). Les historiens nous apprennent que les païens cachaient ainsi les statues de leurs dieux pour les soustraire à l'insulte et à la destruction. Des découvertes modernes qu'on peut rapprocher, à ce point de vue au moins, de celle de Merten, prouvent que ces actes de conservation n'étaient souvent accomplis qu'après des actes de violence plus ou moins graves, dont les monuments retrouvés de nos jours portent encore les traces.

La Vénus de Milo, découverte en 1820, dont les mutilations sont connues de tout le monde, a été trouvée à 7 ou 8 pieds de profondeur au-dessous du niveau du sol, dans une niche carrée de 4 pieds de large à peu près, où elle était déposée avec trois petits Hermès et d'autres fragments antiques (3). Le magnifique bronze de l'Hercule

fin du IIIe siècle et au commencement du IVe. *S. Porphyrii vita*, c. IX, Bolland., febr., t. III, p. 655.

(1) *Etudes sur l'histoire de Metz ; les Légendes ;* 1865, chap. IV.

(2) Ces textes, fournis par Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 11, *Vita Constantini*, III, 54, et par l'auteur inconnu du *Liber de promissionibus*, III, 38, publié avec les œuvres de saint Prosper d'Aquitaine, ont été joints à des témoignages d'un autre genre sur des faits analogues, empruntés à des peintures et à des inscriptions antiques, par M. de Witte, dans une note ajoutée à son discours sur la découverte de la statue de l'Hercule Mastaï, *Annali dell' Instituto di correspondenza archeologica*, Roma, 1868, vol. XL, p. 211.

(3) *Sur la statue de Vénus Victrix découverte dans l'île de Milo en 1820*, par M. le comte de Clarac, 1821, in-4°.

Mastaï trouvé à Rome en 1864, privé d'un de ses pieds et de quelques autres parties du corps, était déposé à huit mètres de profondeur, dans une fosse entourée d'un mur et sous une sorte de voûte formée de larges dalles de pépérin. Il est évident, dit un observateur, que la statue avait été brutalement arrachée de sa base et qu'en tombant sa tête avait été fendue et son front déformé. « Il est positif, ajoute-t-il, qu'après avoir été renversée et mutilée, elle a été ensuite emportée et cachée avec soin. » Telle est l'appréciation, tel est le témoignage d'un savant qui connaissait les particularités de cette découverte. « On se rappellera aussi, dit-il encore, les circonstances qui ont accompagné la découverte de la Vénus du Capitole, cachée, comme le colosse d'Hercule, sous les décombres et dans un abri disposé exprès pour servir de cachette (1). » La Vénus du Capitole était heureusement à peu près intacte, mais il lui manquait cependant encore une partie du nez et un doigt. « Elle fut trouvée, nous dit-on, dans une chambre murée, sur laquelle on était tombé dans des fouilles pratiquées fortuitement au quartier actuel de Suburra. Elle avait été vraisemblablement cachée dans cet endroit, est-il ajouté, à l'époque où, par suite de la prédominance croissante du christianisme, les statues des dieux du paganisme, les nudités surtout, et tout particulièrement les figures de Vénus, étaient menacées de destruction par le zèle ardent des adeptes du nouveau culte (2). »

Ces exemples suffisent pour justifier le fait mentionné par l'histoire, que, dans les premières phases du développement du christianisme, les monuments païens ont été l'objet d'insultes qui sont allées souvent jusqu'à la destruction, et que pour les statues surtout, leurs restes ont été parfois recueillis et cachés pour des motifs qu'on pourrait croire d'intérêt matériel s'il n'était question que de monuments de bronze dont le prix pouvait éveiller la cupidité, mais qu'il faut bien attribuer à un autre sentiment, à la piété surtout, quand il s'agit de statues en pierre ou en marbre dont la matière était sans valeur. Nous avons cru devoir indiquer la possibilité de cette double action dans ce qu'on peut soupçonner des circonstances relatives à la ruine du monument de Merten : l'insulte et la mutilation d'abord; le soin pieux ensuite d'en cacher les restes, pour les soustraire à une destruction définitive ou à de nouveaux outrages. AUG. PROST.

(1) *La statue colossale de bronze représentant Hercule, trouvée au théâtre de Pompée*, par M. de Witte, *Annali dell' Instituto di correspondenza archeologica*, Roma, 1868, vol. XL, p. 195.

(2) *Die Ruinen und Museen Roms*, von Emil Braun, 1854, p. 220.

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

COLLECTIONS ITALIENNES D'ANTIQUITÉS

DEPUIS LES DÉBUTS DE LA RENAISSANCE JUSQU'A LA MORT DE PAUL II.

Suite et fin (1)

Les autres villes italiennes ne tardèrent pas à rivaliser avec Florence. Le savant qui avait peut-être le plus puissamment secondé Niccolò Niccoli dans la formation de son cabinet est précisément celui auquel nous devons les renseignements les plus complets sur les collections du reste de l'Italie. Nous voulons parler du camaldule Ambroise Traversari, dont l'inestimable recueil épistolaire a été publié à diverses reprises, et notamment par le savant abbé Méhus. Dans ses nombreux voyages, il ne se contente pas de recueillir pour son ami des manuscrits ou des médailles; il note encore avec soin les pièces rares ou curieuses qui appartenaient à d'autres amateurs; quelquefois même il en prend des empreintes.

Parmi ces amateurs, le plus célèbre, le plus sympathique, fut à coup sûr celui qu'il rencontra à Venise, en 1432: Cyriaque d'Ancône. L'infatigable voyageur, poète, épigraphiste et archéologue, portait avec lui des médailles et des pierres gravées qui remplirent Traversari d'admiration (2).

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) « Adiit nos inter cæteros et Kyriacus Anconitanus, multaque nobis ostendit antiquitatis, cujus studiosissimus indagator erat, monumenta, tum epigrammata vetusta, tum signatos nummos argenteos, et aureos, tum signa. » (*Hodœporicon*, p. 30, cité par Mehus dans son édition des Lettres de Traversari, Préface, p. LIII.) — « Offendi Cyriacum Anconitanum antiquitatis studiosum. Ostendit nummos

Dans la collection d'un médecin vénitien du nom de Pierre, le savant camaldule remarqua surtout une médaille d'Alexandre le Grand (1); dans la collection d'un autre Vénitien, Benoît Dandolo, une médaille de Bérénice (2).

Chez un noble génois, nommé Andreolus (Justinianus), Traversari avait vu, dès 1430, une série de médailles d'une haute antiquité : « nummos aureos vetustissimos (3). » La collection d'un autre Génois, Elien Spinola, nous est connue par une lettre du cardinal Ammanati.

Cyriaque d'Ancône, à son tour, nous signale quelques collections intéressantes. A Pavie, il trouva, en 1442, une belle série de monnaies chez le fils du marquis de Mantoue, Gianlucido (né en 1421, mort en 1448), qui faisait alors ses études dans cette

aureos et argenteos; eos scilicet quos ipse vidisti : Lysimachi, Philippi et Alexandri ostendebat imagines; sed an Macedonum sint scrupulus est. Scipionis, Junonis in lapide onychino, ut ipse aiebat, effigiem (nam litteræ auro tegebantur) vidi summæ elegantiæ : adeo ut numquam viderim pulchriorem. Eam tibi nequaquam conspectam adseverat, sive sponte subtraxerit, sive illam posteaquam profectus a nobis est, nactus fuerit, dignam profecto quæ a te non ignoretur. » (*Ambrosii Traversarii.... Epistolæ*, éd. Mehus, livre VIII, lettre 45, col. 412. Lettre de 1432.)

Lorsque Cyriaque mourut, ce fut à bon droit qu'un de ses contemporains proclama ses connaissances en matière d'archéologie figurée :

Orbe vetusta novans toto monumenta peritus
Interpres olim nunc Kyriacus obit.
Non sculptura vetus, non æra incussa, nec ullum
Vestigium prisci temporis hunc latuit.

(Voir Mehus, p. CCCCXIV.)

(1) .... « Ostenditque ipse argenteos nummos : sed nihil æque, ac Alexandri effigiem sum admiratus, quam esse Macedonis illius Magni plurima sunt quæ suadeant, ante omnia vetustissimæ literæ græcæ : ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ.... atque inferius M; præterea leonis pelle obvolutum caput, et alia. » (Même lettre.)

(2) « Conveni d. Benedictum Dandulum, nummumque in quo Berenicis reginæ insignita erat effigies, vidi; nam cristallinam Alexandri imaginem videre idcirco fas non erat, quia hanc possessor ineptus distraxisse, Barbaro auctore, ferebatur.... Berenicis imaginem pridie quam proficiscerer in plumbo exprimi jussi optime et elegantissime, quam ad te misissem continuo, si affuisset cui tuto committi posset. Eam vel mecum feram, vel mittam. » (Lettre du 3 juillet 1433 à Niccolò Niccoli, éd. Mehus, livre VIII, lettre 48, col. 417; éd. Martene, livre XX, lettre 26, col. 686. Voir aussi, dans cette dernière édition, pp. 411, 548, 549, 553, 686.)

(3) *Epistolæ*, éd. Mehus, livre VIII, lettre 35, col. 393-394. Voir aussi la Préface, p. LIII.

ville (1). A Pavie encore il fit un échange de pièces rares avec un jurisconsulte (2).

On manque malheureusement de renseignements sur les collections des Visconti ; nous en sommes réduits à ignorer si les trésors d'art réunis par cette famille célèbre égalaient en importance leur admirable bibliothèque (3). L'inventaire dressé à Pavie lors de la mort du dernier duc, Philippe-Marie, ne mentionne que des tapisseries et des étoffes (4).

Même incertitude au sujet des collections des Sforza. Parmi les objets engagés à Ancône en 1442 par le comte François, en garantie d'un emprunt de 2,000 ducats d'or, figurent des vêtements, beaucoup de vases d'or et d'argent, mais point d'antiques (5).

Ne quittons pas l'Italie du Nord sans mentionner une collection souvent citée, quoique la composition en soit peu connue, celle du peintre Squarcione (1394-1474), le maître de Mantègne. Le marquis Selvatico parle des statues, des bas-reliefs, des bronzes, etc., qui ornaient la maison de l'artiste de Padoue (6) ; mais en réalité les témoignages des auteurs anciens sont fort vagues (7).

(1) « Invenimus et eadem in urbe illustrem Joannem Lucidum Mantuanum Marchionem, qui mihi postquam plurima numismata aurea, argenteaque, et ærea ostentarat, Stesimbroti Thasii argenteum nummum largitus est, qui prima in parte ejusdem caput hedera coronatum habebat; alia vero in facie Herculis imaginem suis cum insignibus, clavamque et leonis pellem gerebat, cui sic atticis literis inscriptum erat : ΗΡΑΚΛΕΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΘΑΣΙΩΝ. » (*Commentariorum...... nova fragmenta*, pp. 26-27.)

(2) « Invenimus et præclaros inter et doctissimos viros Catonem jureconsultum hominem, quoi Catonis argenteum nomisma dono dedi, et ipse me contra 4 argenteis antiquissimis donatum fecit, quorum in altero Castorem et Pollucem equestres insignitos habebat; in altero vero M. Lucini videbatur capitis imago; alter ex parte bijugales equos pro insigne gerens. » (*Op. laud.*, p. 26. Voir aussi p. 36.)

(3) M. le marquis d'Adda a rendu un grand service en publiant, il y a peu d'années, l'inventaire de cette bibliothèque, accompagné d'un commentaire du plus haut intérêt (*Indagini storiche, artistiche e bibliografiche sulla libreria Visconteo-Sforzesca del castello di Pavia, compilate ed illustrate con documenti inediti per cura d'un bibliofilo : Parte prima;* Milan, Brigola, 1875, in-8°). Tous les amis des sciences et des arts attendent avec impatience l'achèvement de l'ouvrage entrepris par l'éminent bibliophile milanais.

(4) Nous avons publié plusieurs fragments de ce document dans notre *Histoire générale de la tapisserie : Tapisseries italiennes*, p. 11, note 6.

(5) Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli archivi milanesi*, t. III, p. 272, Milan, 1872.

(6) « Aprì nella propria casa una scuola di pittura, fornita a dovizia dei proprii disegni, e delle statue, bassorilievi, bronzi, ecc., che egli aveva raccolti viaggiando. » (*Il pittore Francesco Squarcione, Studii storico-critici*, Padoue, 1839, in-8°, p. 17.)

(7) « Signa aut pictas tabellas plurimas habuit, quarum magisterio et Andream

Les d'Este ne pouvaient manquer de suivre l'impulsion générale. D'après Maffei, Lionel (1407-1450) aurait formé à Ferrare, dès avant 1430, une collection de cornalines et d'autres pierres gravées (1). Le marquis G. Campori parle, en outre, de médailles et de peintures (2). Les sculptures antiques aussi ont été recherchées de bonne heure par cette famille illustre; nous le savons par le témoignage de Ghiberti (3).

Dans le sud de l'Italie, à Naples, Alphonse d'Aragon (+ 1458) recherchait avec ardeur non seulement les manuscrits, mais encore les médailles (4). Son biographe, Antoine Beccadelli de Palerme, nous fait connaître à ce sujet un trait bien curieux de son caractère: il nous le montre s'enflammant pour la vertu et la gloire à la vue des portraits des hommes célèbres de l'antiquité. Un autre écrivain attaché à la cour de Naples, B. Fazio, ajoute au témoignage d'Antoine de Palerme quelques renseignements pré-

(Mantègne) et reliquos condiscipulos instruxerat, magis quam editis a se archetypis aut ditatis seu novis exemplis ad imitandum præbitis. » (Scardeone, cité par Crowe et Cavalcaselle, *Histoire de la peinture italienne*, éd. allem., t. V, p. 317.) — « E perchè si conosceva lo Squarcione non esser il più valente dipintore del mondo, acciocchè Andrea imparasse più oltre che non sapeva egli, lo esercizio assai in cose di gesso formate da statue antiche, ed in quadri di pittura, che in tela si fece venire da diversi luoghi, e particolarmente di Toscana e di Roma. » (Vasari, Vie de Mantègne, V, 159.)

(1) « In Ferrara avanti il 1430 raccolta di corniole e d' altre gemme intagliate, e di medaglie, e di pitture fatte da Leonello discepolo di Guarino si riconosce ne dialoghi d' Angelo Decembrio: *Pol. lit.* 6, p. 68. » (*Verona illustrata*, t. III, col. 203. Cf. Zani, *Enciclopedia*, 1re partie, t. I, p. 270.)

(2) « La collezione delle antiche monete conservata nella ducale guardaroba, che riconosce probabilmente l' origine del marchese Leonello, il quale come si legge nei Dialoghi di Angelo Decembrio, aveva adunato buon numero di corniole ed altre gemme intagliate, di pitture e di medaglie, erasi venuto aumentando con più o meno di larghezza dai successori di lui. » (*Enea Vico e l' antico museo estense delle medaglie*, Modène, 1873, p. 6; extrait du tome VII des *Atti e memorie delle RR. deputazioni di Storia patria per le provincie modenesi e parmensi.*)

(3) « La quale (statua) fu trasportata a Ferrara, e un figliuolo del Lombardo della Seta, a cui era stata lasciata dal padre, la mandò a donare al marchese di Ferrara, il quale di scultura e di pittura molto si dilettava. » (Commentaires de Ghiberti, éd. Lemonnier. Vasari, I, p. XIII.)

(4) « Numismata illustrium Imperatorum, sed Cæsaris ante alios, per universam Italiam summo studio conquisita in eburnea arcula a rege, pene dixerim religiosissime, asservabantur. Quibus, quoniam alia eorum simulachra jam vetusta collapsa non extarent, mirum in modum sese delectari et quodammodo inflammari ad virtutem et gloriam inquiebat. » (*De dictis et factis Alphonsi regis Aragonum libri quatuor*, Bâle, 1538, livre II, pp. 39-40.)

cieux. Nous les reproduisons en note (1). N'oublions pas qu'Alphonse fut l'heureux acquéreur d'une partie de l'orfèvrerie laissée par Nicolas V. Lorsque Æneas Sylvius célébrait l'« admirabilem et incredibilem auream et argenteam suppellectilem » du monarque napolitain (2), il ne se doutait pas qu'un jour, élu à la place de Calixte III, il serait forcé de combler les vides causés dans les collections pontificales par l'échange auquel Alphonse devait ses plus belles pièces.

Nous avons gardé pour la fin de cet essai, dont nous ne nous dissimulons pas les lacunes, l'étude des collections formées dans la Ville éternelle. Les Romains, si attachés pendant le moyen âge au souvenir de leur antique grandeur, ne s'associent que tardivement, une fois sortis de la longue anarchie causée par le schisme, au mouvement qui avait gagné les cités voisines. A ne tenir compte que des témoignages d'intérêt prodigués aux monuments romains dès le premier tiers du quinzième siècle par les archéologues, les historiens, les poètes, les artistes, on aurait pu croire que les habitants de l' « alma urbs » s'étaient occupés de bonne heure de préserver de la destruction les innombrables statues qui jonchaient les abords du Forum ou les collines désertes. L'importance de ces débris n'avait échappé à aucun esprit cultivé. Dès avant 1407, Brunelleschi et Donatello avaient étudié et mesuré jusqu'aux moindres ruines disséminées dans la campagne romaine. Ces études, il est vrai, parurent tellement étranges aux Romains, qu'il prirent les deux artistes pour des chercheurs de trésors (3). Ghiberti, nous le savons par lui-même, avait suivi avec émotion, lors de son séjour à Rome, les fouilles faites près de San Celso (4). Plus tard, Flavio Biondo († 1463)

(1) « Librorum volumina prope infinita in bibliothecam suam mirifice ornatam conjecit. Aureis, argenteis que vasis, simulacrisque, tum gemmis, et cetero regali cultu omnes sæculi nostri reges longe superavit. » (*De viris illustribus*, éd. Mehus, Florence, 1745, page 78. Voir aussi la *Dactyliotheca Smithiana* de Gori, tome II, pp. CXXIV-CXXV.)

(2) « Sacerdotalia monumenta, et altaris ornamenta comparavit, quibus comparari alia nulla queant. Sacram ac domesticam suppellectilem, auream et argenteam admirabilem et incredibilem composuit. Margaritas, uniones, adamantes, cæterosque lapides preciosos toto orbe quæsitos coemit : sacelli in quo sacris interfuit, et aularum quas incoluit, parietes divitibus atque aureis pannis ornavit. Vestivit se ipsum nitide magis quam preciose. Serico raro usus, aut ostreo paludamento. » (*De Europa*, chap. LXV, p. 470 de l'éd. de 1571.)

(3) Voir ci-dessus p. 49.

(4) *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1837, pp. 68-70, et Vasari, t. I, p. XI.

avait étudié et décrit avec autant de science que d'amour, dans des livres qui firent époque (1), les souvenirs de la splendeur antique. Pie II, comme on sait, avait publié, en 1462, une bulle destinée à protéger ces restes vénérables. Les poètes enfin n'avaient cessé d'en proclamer la magnificence. Et cependant l'œuvre de dévastation suivait son cours : statues et bas-reliefs continuaient à alimenter les fours à chaux. Il serait oiseux de reproduire ici tous les documents dans lesquels se trouvent constatés ces actes de vandalisme, qui se prolongèrent jusque dans le dernier tiers du quinzième siècle; on les trouvera réunis ou résumés dans les ouvrages de Papencordt (2) et de M. Gregorovius (3). Ce qu'il importe d'établir ici, c'est qu'à l'époque dont nous nous occupons, c'est-à-dire au xv[e] siècle, les marbres les plus précieux étaient en quelque sorte à la merci du premier venu, qu'il fût archéologue, amateur, ou fabricant de chaux.

La situation était différente en ce qui concernait les objets de petite dimension, faciles à transporter, et par conséquent à vendre. Les étrangers de passage à Rome les recherchaient avec soin, sauf à bien vite emporter leur butin dans leur patrie : citons le Pogge, Léonard Bruni, les Médicis. La cour pontificale, l'aristocratie romaine, semblent n'être revenues que fort tard de leur dédain pour ces vestiges de la civilisation antique. Rien ne nous prouve que Nicolas V, si passionné pour les manuscrits, ait accordé quelque attention aux monuments figurés. Pie II, qui savait si bien apprécier les antiques, qui les décrivait avec tant de complaisance, ne paraît jamais avoir songé à les recueillir, à former un musée. Il croyait avoir assez fait pour elles en les signalant à l'attention du public.

L'infortuné Stefano Porcari († 1452) a été un de ceux auxquels revient l'honneur d'avoir inauguré dans la Ville éternelle le culte de l'art classique. Malheureusement, outre le témoignage d'Ambroise le Camaldule (4), nous ne possédons sur son « studio » que

(1) *De Roma triumphante. — Roma instaurata.*

(2) *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter.*

(3) *Storia della città di Roma*, t. VII, pp. 655 et ss.

(4) « Stephanus Porcius, cum essem Bononiæ ante unum mensem, annulum aureum cum onyche effigiem habentem pulcherrimam mihi dono dedit, oravitque ut illum sui gratiam gestarem. Non est quidem meæ consuetudinis, ut nosti, annulatum incedere. Tamen, » etc., etc. (*Ambrosii camaldulensis Epistolæ*, dans la *Veterum scriptorum collectio* de dom Martene, t. III, col. 450.) — Une autre lettre du même auteur, datée de 1433, contient quelques détails supplémentaires sur le camée

le renseignement contenu dans l'inventaire du cardinal Barbo (chapitre des bronzes) : « puer trajectatus ab illo qui fuit d. Stephani de Porcariis. »

Le cardinal Giordano Orsini (deuxième du nom; † 29 mai 1438), qui légua au chapitre de Saint-Pierre pour environ 8,000 florins de terres, de manuscrits, d'ornements sacrés, etc., etc., ne paraît pas avoir possédé d'antiques. Dans la notice nécrologique que lui ont consacrée les chanoines (1), on ne trouve mentionnés que des parements, des reliquaires et d'autres objets destinés au culte.

Quant au riche et puissant cardinal Scarampo, qui mourut, dit-on, du chagrin qui lui causa l'élévation au trône pontifical de son rival Pierre Barbo, il paraît s'être plus occupé de thésauriser (2) que de collectionner. Parmi ses dépouilles, Gaspard de Vérone cite surtout des joyaux, des bijoux, des vêtements précieux, des tapisseries (3).

Ce sont des objets de même nature que Paul II acquit de ses héritiers, d'après deux documents encore inédits (4). Cependant,

enchâssé dans la bague : « Stephanus Porcius.... anulum et quidem multum renitenti dono dedit, onyca habentem, cum effigie candida prominente Hadriani, an alterius nescio, omnem admirationem excedentem, oravitque, ut illum in sui memoriam ferrem. » (*Ambrosii Traversari.... Epistolæ*, éd. Mehus, liv. VIII, lettre 52, col. 422.)

(1) Marini, *Archiatri*, I, 131-132.

(2) On évaluait sa fortune à 200,000 ducats d'or (G. de Vérone dans les *Scriptores* de Muratori, t. III, 2e partie, p. 1027.)

(3) « Interea omne argentum et aurum cum ceteris rebus innumerabilibus, quam Florentiam Patriarcha miserat, quo, si vixisset, iturus fuerat, reportata sunt ad pontificem, actoribus primariis et adjutoribus Antonio Eugubino protectore caussarum et fisci acutissimo, et Falcone Sinibaldo Romano, cameræ apostolicæ clerico dignissimo, qui quicquid expetiverunt a Florentinis ea in re, impetraverunt, et summo cum honore et laude Romam cum grandi illo pondere divitiarum reverterunt, pecunia numerata, indumenti immensi pretii, annulis aureis, lapillisque pretiosissimis pæne infinitis, tapetibus quoque et auleis, labris et lancibus argenteis omnibus, et omni denique pretiosorum genere, quarum omnium rerum ipse parcus, imo avarus in vita exstiterat. » (Muratori, *loc. cit.*)

(4) 1476, 26 avril. « Reverendissimis dominis executoribus testamenti bo : me : domini Ludovici tituli S. Laurentii in Damaso presbiteri cardinalis, patriarcha (*sic*) Aquilejensis et smi d. n. papæ camerarii, ac honorabili viro Johanni de Tornabonis de Florentia, socio et institori honorabilis societatis de Medicis, de romana curia, pro dictis executoribus recipienti, videlicet mille florenos auri de camera pro pretio infrascriptorum vasorum et cleniorum (*sic*, pour *clenodiorum*) argenteorum dicti quondam domini camerarii a smo d. n. papa emptorum et debite visorum, ponderatorum, et extimatorum, quæ vasa et clenodia sunt ista, videlicet IIIIor bo-

si nous en jugeons par l'anecdote racontée par Vespasiano et rapportée ci-dessus, Scarampo n'était pas indifférent à la beauté des antiques : pour donner 200 ducats d'or d'une calcédoine gravée, il fallait qu'il fût accessible à d'autres sentiments que la cupidité.

L'exemple de Paul II ne tarda pas d'ailleurs à exercer une influence bienfaisante. Un des prélats de sa cour, le cardinal François Gonzague, se distingua par sa passion pour les antiques. M. Armand Baschet a retrouvé la lettre qu'il écrivit à son père, le marquis de Mantoue, pour le prier de lui envoyer à Bologne, où il comptait s'arrêter deux jours, le grand interprète de l'antiquité classique : Mantègne. Il désirait, disait-il, lui montrer les camées, têtes de bronze et autres belles choses qu'il apportait avec lui. « Con Andrea pigliaro spasso de mostrarli miei camaini e teste di bronzo ed altre belle cose antiche : sopra le quali studiaremo e conferiremo de compagnia (1). » Nous savons, en outre, par un document publié ici même, que le cardinal avait entre les mains, à l'époque de la mort de Paul II, plusieurs des pierres gravées offertes en vente à ce dernier par M° Giuliano di Scipione Amici (2).

Dans le dernier tiers du quinzième siècle, on citait déjà comme

calia, IIIIor candelabra, duo bacilia et uno cucumo (*sic*) pro barba, unum rifriscatorium, unum quadrectum cum sex boctonis, una confectoria magna, IIIIor scutellæ, IIIIor scutellini, una nappa liscia, una confectoria sine pede, duo nappi, et sex taxiæ, et unum bicherium, cum suo copertorio, omnia supradicta de argento, aliqua eorum tota deaurata, aliqua de parte et aliqua tota alba. Item tria coclearia, et duæ forcellæ de auro, et una salaria de diaspro in quæ erant sex unciæ auri, quæ omnia, ut præmittitur, extimata et empta fuerunt pro pretio mille florenorum auri de camera. » M. 1464-1466, fol. 82 v°.

« Reverendissimis dominis... (mêmes formules que ci-dessus), seu honorabili viro Johanni de Tornabonis.... florenos auri de camera quigentos triginta duos pro pretio infrascriptarum rerum dicti quodam domini camerarii a smo d. n. papa emptarum et debite visarum et extimatarum, quæ quidem res et bona sunt infrascripta, videlicet unum missale copertum de setanino celestre.... » (suivent deux pages en blanc). Ibid., fol. 84 v°.

(1) Lettre du 18 juillet 1472. *Gazette des Beaux-Arts*, t. XX, p. 344. Cf. *Zeitschrift für bild. Kunst*, 1876, p. 24. Sur la connaissance que Mantègne avait des monuments antiques, on pourra consulter avec fruit l'article de M. le vicomte Delaborde dans la *Gazette archéologique*, 1877, p. 3 : *Des origines d'une estampe de Mantègne.* Sur un buste de Faustine acheté par Isabelle d'Este à Mantègne, voir les *Lettere pittoriche*, éd. Ticozzi, t. VIII, p. 33, lettre du 1er août 1506.)

(2) *Revue archéologique*, 1878, t. II, p. 203.

une exception un prélat qui ne recherchait point le luxe, qui se passait de tapisseries, etc. (1).

Cette revue des collections italiennes ne devant pas dépasser le règne de Paul II, nous nous bornerons à signaler encore le cabinet formé par un autre prélat ou fonctionnaire de la cour pontificale : Agostino Maffei. Originaire de Vérone, mais fixé de bonne heure à Rome, il réunit de nombreux manuscrits, des statues, des médailles et d'autres antiques. Les littérateurs du temps célébrèrent à l'envi son *musée* (2); ce mot commençait dès lors à s'appliquer aux collections du genre de celles que nous venons d'étudier.

Peut-être le lecteur estimera-t-il que les dates et les faits ci-dessus rapportés sont de nature à modifier quelque peu les opinions jusqu'ici reçues sur la marche des idées en Italie, pendant le XIVe et le XVe siècle. Il nous paraît notamment démontré que la renaissance archéologique a suivi de près la renaissance littéraire et qu'elles ont toutes deux précédé, d'un demi-siècle au moins, la renaissance des arts.

EUG. MUNTZ.

APPENDICE.

Depuis l'impression de la première partie de ce travail, M. le Ch. W. Braghiroli, directeur des Archives de Mantoue, a bien voulu nous communiquer les extraits suivants, qui sont de nature à fournir de nouveaux éléments pour l'histoire des collections d'antiquités formées par la famille des Gonzague.

1381 et 1409.

Res et jocalia et argenterie per mag^{um} Ludovicum de Gonzaga Mantuae consignate a Matteo della Camera et Conrado de Pancerio, ejus familiaribus, MCCCLXXXI.

(1) « Habitabat (cardinalis Carvajal) ædibus modicis apud sacellum Marcelli martyris; nulla auleorum aut vestis stragulæ vanitate. » (*Commentaires* du cardinal Ammanati, liv. VII, p. 454, à la suite des *Commentaires* de Pie II, éd. de 1614.)

(2) Maffei, *Verona illustrata*, t. II, col. 142-143, et t. III, col. 204. — Les documents recueillis par le savant auteur de *Vérone illustrée* manquent malheureusement de précision. — Le manuscrit de Montagna, qui est conservé à la bibliothèque de l'Institut, contient également quelques vers, fort insignifiants, adressés à Aug. Maffei. Ce manuscrit n'est postérieur que d'une année environ à la mort de Paul II, comme le prouve une inscription placée à la fin du volume : « Vale, dive princeps, meiq. memor sis. Viterbii, die X augusti MCCCCLXXII. »

Una botigia lapid. vivi puntegiata et vergata venarum plurium nigrarum ipsius lapidis.

Una botighia lapid. marmorei, seu alabastri, intaliata cum soaziis (?) a capitibus et cocono argenti cum stiro albo et rubeo, portat. per Franciscum Torelum.

Unus arbisellus unius coralis cum linguis serpentum, cum una domina que tenet ipsum in una manu, cum pede smaltalo ad dominos et dominas equestres et animalia, uncie LVIII.

Unus balascius intaliatus ad imaginem unius domine cum gamba smaltata et quatuor smaltis levatis.

Unus zafirus intaliatus ad formam unius teste cum gamba facta ad niellum cum litteris.

Unus zafirus pulcerimus squadratus ligatus in auro cum gamba asoazata?

Una corniola ligata in argento in modum sigilli cum uno grifono sculpto.

Unus lapis S. Catharine ligat. in argento, in uno didalo (?).

VI lapides de jaspo, una turchesa parva, ligati in auro in uno didalo.

I lapis tarsiatus, ligatus in auro cum literis, in uno didalo.

I lapis in modum turchese, magnus, cum una testa unius domine cum cesarie, ligatus in auro, in uno didalo.

I corniola cum una testa facta ad tavoletam cum litteris circa testam, in auro, et litteris in gamba ad smaltum, in uno didalo.

Jocalia inclite et mag^ce domine Elisabeth de Gonzaga (1381).

CLXV paternoster de ambro in una filcia, cum una croxeta ambri habente crucifixum sculptum et cum duobus maspilis perlarum.

XXVI paternoster de ambro cocto nigri in una filzia.

Unus agnus dei de cornu nigro cum imaginibus laborat., ornatus de argento albo et cum una cathenella de argento albo.

Jocalia mag^ci domini Francisci de Gonzaga (1395).

Camayolus unus parvus cum dimidia figura pueri albi cum gamba auri smaltata ad niellum.

Camayolus unus cum uno puero albo nudo in campo rubeo cum gamba auri smaltata ad litteras.

Camayoletus unus rubeus, cum una testa alba intus, ligat. in auro cum gamba polita (?).

Topatius unus parvulus, intaliatus ad formam teste S. Johannis, ligatus in auro, cum aliquibus litteris circum gamba (*sic*) polita quadra.

Lapis unus tarsiatus, ligatus in auro, cum litteris super gamba.

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

AU TROCADÉRO

PAR M. BODE, CONSERVATEUR AU MUSÉE DE BERLIN (1).

Monsieur le rédacteur, vous m'invitez à vous donner un compte-rendu de l'exposition des arts anciens au Trocadéro. Éloigné de de Paris, sans catalogue, n'ayant à m'adresser qu'à ma mémoire, je ne puis vous envoyer que le court aperçu suivant, dans lequel peut s'être glissée telle ou telle erreur. Je m'étendrai davantage sur la partie de cette exposition qui m'a le plus intéressé, et que j'ai pu examiner de plus près pendant mon court séjour à Paris, c'est-à-dire sur les sculptures de la Renaissance italienne.

La pensée de mettre sous les yeux des étrangers affluant ici, à propos de l'Exposition universelle, les trésors de l'art ancien qui se trouvent dans la possession des particuliers à Paris, est certainement fort louable; d'abord, parce qu'elle offre le moyen de les comparer avec les œuvres artistiques d'aujourd'hui, ensuite, parce que ces trésors sont d'ordinaire tellement dispersés que le savant seul sait où les trouver, et que, même à celui-ci, l'accès des principales collections n'est pas toujours facile....

A Paris, les collections de trésors d'art ancien appartenant à des particuliers ne sont nullement rares. On s'y applique aussi avec intelligence à organiser les expositions en tenant compte de celles qui ont précédé. Et, comme il y a beaucoup d'objets d'art et de très

(1) Extrait du *Beiblatt zur Zeitschrift für bildende Kunst*, de Leipzig, des 29 août et 5 septembre 1878.

La *Revue*, est-il nécessaire de le dire? ne prend point pour son compte la responsabilité des jugements énoncés par l'auteur de l'article dont elle présente à ses lecteurs la traduction; mais elle a cru rester fidèle à son rôle en faisant connaître aux amateurs français les appréciations d'un connaisseur aussi autorisé que M. Bode. (*Note de la Rédaction.*)

variés, chaque exposition, durant une série d'une ou plusieurs dizaines d'années, ne donne l'ensemble que d'une seule catégorie des objets que possèdent les amateurs. En 1874, l'exposition faite au profit des Alsaciens-Lorrains a surtout montré les peintures appartenant aux collectionneurs parisiens, et les trésors merveilleux de la famille Rothschild. L'année passée, a eu lieu l'exposition des tissus, tapis et tapisseries, qui a donné un ensemble si important et si complet pour les arts textiles que le musée de Kensington lui-même n'eût pu en offrir un pareil. A cause de ces deux expositions, on a cette fois exclu les peintures et les arts textiles.

L'exposition actuelle, en réalité, se borne aux arts décoratifs, parmi lesquels se range la sculpture de la Renaissance. Avant de m'occuper de celle-ci, je vais jeter un coup d'œil sur l'ensemble des œuvres exposées.

L'ordre suivi est l'ordre historique, autant qu'on a pu le faire, car il a fallu consacrer souvent une salle entière à un seul exposant.

On commence par l'art préhistorique de la France, et l'on finit avec l'art de Louis XVI. Le cadre général est donc extrêmement large. L'art préhistorique, ou mieux cette époque de formation antérieure ou à peu près étrangère à tout art, je l'abandonne aux géologues, ethnographes et anthropologues, qui portent peut-être trop d'affection à une science conjecturale.

L'art antique est représenté par d'intéressants objets de la période gallo-romaine, mais surtout par une riche série de terres cuites grecques, d'excellent choix. Quelle quantité étonnante de ces gracieuses et ravissantes figures d'argile a-t-il fallu extraire des tombes de la petite cité de Tanagra, en Béotie, pour que les collections particulières de Paris aient pu, à elles seules, en envoyer à l'Exposition plusieurs centaines de bonnes et de parfaites! Outre le charme séduisant par lequel ces figurines coloriées attirent le spectateur, elles ont, par leur nombre et leur conservation, un intérêt particulier pour l'archéologue. Les fréquentes répétitions de la même figure, soit isolée, soit dans des groupes, fournissent la preuve que ces pièces sortaient d'un moule et étaient retravaillées ensuite. Plusieurs de ces moules ont été exposés.

Pour le savant, un petit nombre de *pastiches* ou de soi-disant terres cuites d'Asie Mineure, non coloriées, mais dorées, sont aussi fort intéressantes ; mais aujourd'hui le marché menace d'être noyé par ces pièces trompeuses, dont la fabrication devient un danger, et qui contrastent fâcheusement par leur forme et leur moule modernes avec les figurines de Tanagra. En revanche les fragments,

consistant surtout en charmantes petites têtes, — véritables terres cuites de l'Asie Mineure et des îles grecques, — ne manquent pas.

D'importance prédominante est aussi la réunion des trouvailles que M. Carapanos a faites sur l'emplacement de l'antique Dodone ; ce savant, en les décrivant et les figurant dans une magnifique publication, a rendu un réel service à la connaissance de l'art grec archaïque. Envoyé par le même propriétaire, on voit là un bige de l'empereur Dioclétien, richement décoré de petits reliefs de bronze et qui a été trouvé récemment à Nicomédie. Parmi les quelques grandes pièces en marbre, — au nombre desquelles je citerai une intéressante tête archaïque, — la tête du Parthénon dite de Weber (1) ne réserve pas une surprise agréable à ceux qui, jusqu'à présent, ne la connaissaient que par des moulages ou des copies : elle a été trop cruellement maltraitée et réparée.

Grâce aux efforts de M. Courajod, diverses églises et villes de province ont envoyé à l'Exposition, dans la section du moyen âge, leurs trésors peu connus. Mais, au point de vue de l'art du moyen âge, leurs envois sont moins importants que la collection Basilewski réunie dans une salle spéciale ; c'est la collection particulière la plus considérable de son genre. L'admiration des Parisiens s'y porte principalement sur les objets religieux en métaux précieux, la plupart de l'époque gothique et romane secondaire ; cependant, sous le rapport artistique et historique, je trouve plus importante la série des remarquables ivoires de l'époque romane et gothique primitive, parmi lesquels les meilleurs sont de travail français ou rhénan. Ici commencent à se montrer les produits d'art industriel du XVIe siècle, surtout les poteries et les émaux de France, dont l'Exposition offre un nombre et un choix rivalisant avec les vieilles collections royales du Louvre et de Cluny, formées des œuvres exécutées par les fabricants à la solde des souverains. La collection Basilewski, une suite de belles pièces dans les vitrines de la section suivante consacrée à la Renaissance italienne primitive, ainsi que les collections Alphonse de Rothschild, Seillière, etc., fournissent un choix magnifique et abondant d'œuvres de Palissy et d'émaux de Limoges, bien que les plus grandes collections de cette sorte (Spitzer et James de Rothschild) ne soient pas représentées ; il y a même surabondance, mais on ne la sent pas assez, les collectionneurs ayant mélangé dans leurs

(1) Cette tête a été en effet découverte, vers 1824, par M. Daniel Weber, qui l'emporta à Venise et la céda à M. de Laborde, vers 1840 (voir le t. II d'*Athènes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, par le comte de Laborde, 1854).

vitrines les objets les plus différents. Quant aux poteries, extraordinairement rares, de Henri II, aussi originales et aussi délicates par la forme que par la décoration, un des Rothschild en a exposé, à lui seul, quelque chose comme une douzaine ; c'est un nombre dont aucun musée ne saurait approcher. Les majoliques italiennes sont aussi en grande quantité, et je citerai entre autres le beau portrait de l'empereur Charles V, d'après l'original d'Amberger qui est à la galerie de Berlin, pièce que M. Basilewski a achetée à la vente Castellani. Toutefois elles ne peuvent soutenir la comparaison avec la profusion des faïences françaises.

M. Spitzer, qui possède la plus importante et la plus riche collection d'objets d'art industriel dans son nouvel hôtel situé non loin du Trocadéro, s'est borné à prêter à l'Exposition sa célèbre collection d'armes et une suite d'instruments de toute espèce, unique en son genre par le fini de l'exécution et par le caractère scientifique. On a attribué encore une autre salle aux armes des XV[e] et XVI[e] siècles; elle est proche de celle de M. Spitzer, et, comme elle, réservée à un seul exposant, M. Riggs.

Parmi ces salles, où figurent des œuvres aussi bien choisies que bien disposées, se trouvent les trésors du prince Czartoriski. Ils forment une section particulière et se distinguent par un aspect bariolé et foncé à la fois, provenant du mélange de curiosités, objets intimes, armes, œuvres d'art, friperies, d'où résulte une impression semi-barbare, quoique, dans le nombre, on remarque de belles et intéressantes pièces, par exemple un grand tapis de soie ancien de la Perse, dont l'âge, chose rare, peut se fixer vers le XVII[e] siècle, d'après les armes de la famille qui y sont tissées.

Le petit art des XVII[e] et XVIII[e] siècles termine l'Exposition, et est presque exclusivement limité aux produits français. Ni le choix ni la disposition n'ont été heureux ici. La série des instruments de musique semble désordonnée et mal à sa place. Au lieu d'avoir pris des objets aux salons rococo si connus de MM. Double, Mniszec et Rothschild, l'organisateur de cette section s'est contenté de remplir les vitrines et de fatiguer l'œil avec une masse incommensurable de porcelaines de France et de Delft. Toutefois il faut noter que, depuis mon départ de Paris, on a fait dans cette section des changements qui ont dû donner aux visiteurs une meilleure impression.

Maintenant, je reviens à la section, petite, mais pour moi la plus intéressante et la plus précieuse, des sculptures de la Renaissance italienne primitive. A cause de la rareté des œuvres de cette grande époque, il ne s'en trouve, en dehors de l'Italie, que dans les musées

de Kensington, de Berlin, du Louvre, et chez quelques particuliers à Paris; personne de ceux qui s'intéressent spécialement à l'étude de ces objets d'art ne pouvait laisser échapper une aussi rare occasion de compléter cette étude, d'autant plus que, par suite de l'ordre clair et régulier où ces pièces sont rangées ici, on se rend bien mieux compte de leur caractère que chez la plupart des amateurs.

M. Gustave Dreyfus, qui a réuni et organisé cette partie de l'exposition, mérite des éloges. Personne n'était mieux l'homme de la chose, car M. Dreyfus, outre la plus intéressante collection de médailles de la Renaissance italienne, possède une réunion, unique en son genre, de ce qu'on appelle les *plaquettes* de la même époque, et, par l'achat de la collection Timbal, il s'est complété la suite la plus considérable et la plus précieuse de sculptures monumentales du même temps qu'il y ait aux mains d'un particulier.

Parmi ces dernières, se trouvent exposés deux importants bustes en marbre : le buste de Dietisalvi Neri, Florentin bien connu, aux traits énergiques, accentués, propres à ces temps grands et agités, portrait extrêmement vivant, par Mino da Fiesole, signé et daté de 1464. Il est d'une vérité frappante, presque effrayante, et de cette exécution tourmentée, caractéristique, qui distingue les premières œuvres de Mino, telles que le buste du Bargello, puis celui de Nicolo Strozzi, aujourd'hui à Berlin, son chef-d'œuvre, et qu'il exécuta à Rome vers 1454, c'est-à-dire à l'âge de vingt-trois ans environ. Sinon d'égale valeur artistique, du moins fort intéressant au point de vue historique, est le buste d'une jeune femme que les armoiries de son vêtement indiquent comme faisant partie de la famille des Colleoni. On y trouve une parenté étonnante avec le buste en marbre de la jeune fille à la rose au Bargello, qui, en dépit du voisinage du relief de la Madone de Verrocchio, qu'il rappelle par la plus sensible ressemblance et de type et d'exécution, est resté sans attribution d'auteur. Ces analogies me mènent droit au nom de Verrocchio, et le désignent comme l'auteur de ce buste. La personne même qu'il représente porte cette suggestion bien près de la certitude, car l'on sait que Verrocchio a consacré les dix dernières années de sa vie à son œuvre principale, la statue équestre de Bartolommeo Colleoni. Malheureusement, les nettoyages et les réparations ont enlevé son charme à ce buste.

Un intérêt particulier s'attache aussi à la série de reliefs en bronze que M. Dreyfus a envoyés à l'Exposition. C'est d'abord, de Riccio, — qui d'ailleurs est estimé au-delà de sa valeur, à Paris, — trois représentations de *l'Ensevelissement*, dont la meilleure est celle qui

est la plus petite et qui contient peu de figures. Son haut-relief de la *Famille des Satyres* est d'un égal mérite. Plusieurs autres bronzes appartiennent, également sans conteste, à cette école de Padoue qui se forma sous l'influence de Donatello pendant les dix ans qu'il travailla au Santo de cette ville (1444-1453). Je citerai parmi ceux-là deux petites figures isolées en ronde bosse : *Saint Jean-Baptiste* et *Saint Sébastien*, et un *Saint Jérôme pénitent*, que leur possesseur attribue à Bertoldo. Ils me paraissent, surtout le dernier, avoir plutôt une parenté avec les œuvres d'un autre élève de Donatello à Padoue, Giovanni da Pisa, si on les compare avec l'autel exécuté par celui-ci aux *Eremitani* de cette cité. Un relief en bronze de *Marie honorée par les anges* appartient aussi à cette école. Une répétition s'en trouve chez le comte William Pourtalès, à Berlin.

On voit encore deux bronzes de Riccio dans la vitrine choisie du baron Davillier, un des plus fins connaisseurs de Paris : un petit buste de Riccio lui-même, avec sa tête bouclée, — qu'on connaît par la médaille et par son candélabre du Santo, — puis une *Adoration des Mages*, de petit relief.

Il est fâcheux que M. Spitzer ait privé l'Exposition de ses précieux bronzes de la Renaissance (du reste, la collection Thiers, les belles sculptures que M. Timbal possède encore, enfin plusieurs autres trésors d'art ne figurent pas au Trocadéro), — parmi lesquels se trouve un important Riccio, une statuette équestre (1).

Le baron Davillier a exposé un buste d'homme en terre cuite qui, à cause surtout de son mauvais état de conservation, n'est que de second ordre au point de vue artistique, mais qui, sous le rapport historique, est d'un haut intérêt, car c'est un des rares bustes parvenus jusqu'à nous de l'école vénitienne des dernières années du Quattrocento. En dehors de cette pièce, je ne connais qu'une seconde terre cuite de cette sorte, d'une exécution extraordinaire et d'une vivante vérité, acquise il a quelques années par le musée de Berlin, puis le précieux buste en bronze du musée Correr, à Venise, qui ressemble, par l'énergie, à un remarquable portrait d'Antonello. Parmi les sculpteurs et les sculptures de ce temps connus à Venise, je ne trouve aucun indice qui me permette de déterminer l'auteur de ces bustes. Comme je parle ici de cette période de l'art vénitien fort peu représentée en dehors de la décoration des tombeaux et des églises, il faut que je mentionne un relief en terre

(1) Postérieurement à la visite de M. Bode, quelques-uns de ces bronzes avaient été exposés par M. Spitzer. (*N. de la R.*)

cuite de *Marie avec l'Enfant Jésus*, appartenant à M. Dreyfus, mais qui malheureusement n'est point à l'Exposition. Il montre, comme les bustes précédents, un sentiment tout à fait apparenté à celui d'Antonello et de Giov. Bellini. Toutes les terres cuites que j'ai désignées ne sont ou n'étaient pas coloriées, contrairement à l'usage des écoles florentine et siennoise du Quattrocento.

L'Exposition nous offre encore un petit bronze de très faible relief, de la même école, une Madone sur son trône, entourée par des saints, tout à fait dans le caractère des célèbres *Sante conversazioni* de Bellini et de ses élèves. Elle appartient à M. Eugène Piot, par l'intermédiaire duquel un nombre si considérable de sculptures de la Renaissance sont entrées dans les collections privées de Paris. Sa vitrine contient les deux œuvres capitales de la section, deux enfants assis, en bronze, de grandeur nature, qui dans l'origine tenaient des candélabres, œuvres sincères et superbes de Donatello. Dans leurs formes pleines, robustes, leurs têtes arrondies, finement modelées, au sourire frais et gai, ils rappellent les célèbres enfants de la chaire du Dôme, à présent au Bargello, à Florence, et ils paraissent avoir été exécutés à peu près en même temps, peut-être un peu plus tard que ceux-ci. Remarquable est aussi une autre œuvre du grand maître florentin, un petit relief de bronze, représentant le *Martyre de saint Sébastien*, avec un *fouillé* dans le bronze, et une beauté des formes nues, rares chez Donatello. Elle appartient à M. E. André. Un buste en marbre du jeune saint Jean, bon ouvrage de l'atelier de Donatello, qu'on a vu longtemps au Bargello, a été acquis par M. Goupil et se trouve au Trocadéro. Dans la vitrine de M. Piot, une figure de femme en marbre et de haut relief mérite une mention ; elle est signée tout au long du nom de Baccio Bandinelli ; c'est une œuvre dans le caractère dominant du commencement de la haute Renaissance, quelque peu apparentée à Andrea Sansovino, encore avant toute influence de Michel-Ange. Un magnifique buste en bronze de ce dernier, non ciselé et par cela même doublement vivant, est avec raison attribué par M. Piot à un élève de Michel-Ange, dans les derniers temps de celui-ci, mais, pour le moment, je ne sais plus auquel. Il y a, à l'Exposition, un second exemplaire de cette tête, mais de moindre qualité, et le musée Brera à Milan en possède une fonte pour le moins égale en valeur au buste de M. Piot. Malheureusement, je ne sache pas que ce buste de Michel-Ange, le seul bon, et le seul contemporain, ait été reproduit d'aucune manière.

D'un élève de Michel-Ange, mais non du maître même, est une

belle tête idéale, en marbre, d'un jeune homme. Comme les amateurs parisiens portent leurs préférences sur le gracieux et l'agréable, on a offert pour cette tête qui n'est d'aucune façon originale, et qui est molle, la somme de 50,000 francs à M. Goldschmidt, son propriétaire. Pour une collection publique, à mon avis, le dixième de cette somme serait presque trop cher.

Parmi les divers bustes de la haute Renaissance, on doit noter aussi un buste en bronze, intéressant, d'Antonio da Sangallo, appartenant au baron Seillière, et qui est de la propre main du maître.

Un nouveau collectionneur, M. Gavet, a exposé deux intéressantes Madones en relief; l'une est une terre cuite d'Andrea della Robbia, le meilleur ouvrage des Robbia qu'il y ait à l'Exposition; l'autre un relief en marbre de Mino da Fiesole. Cet aimable maître est particulièrement sympathique aux Français, par son sentiment gracieux, fruste en même temps, presque un peu coquet, par son exécution naturaliste, aiguë, et ils mettent au-dessous de lui ses contemporains Desiderio, les deux Rossellini et Benedetto da Maiano, qui lui sont supérieurs. Ce relief est parfaitement conservé; c'est une œuvre caractéristique du maître, mais nullement une œuvre assez importante pour que le prix de 30,000 francs, qu'elle a coûté, paraisse justifié. Il y a trois ans environ, peu avant que M. Gavet ne l'achetât, cette pièce était à Pise et a été offerte pour 3,700 francs au musée de Berlin, que malheureusement des circonstances exceptionnelles empêchèrent de l'acquérir.

Je ne puis passer sous silence, non à cause d'une bien grande importance artistique, mais comme intéressant pour l'histoire de l'art, un bas-relief sans attribution, appartenant à M. Châtel, et qu'on a reproduit en 1877 dans la *Gazette des Beaux-Arts*. Il représente la Vierge avec l'Enfant Jésus dans une bordure de fruits que tiennent des figures de femmes. Les types et l'exécution font reconnaître, sans conteste, la main d'Agostino di Antonio di Duccio, qui en 1463 acheva la façade de la chapelle San Bernardino à Pérouse, et dont on connaît un autel à San Domenico (1459). Depuis Vasari il est assez surfait; on retrouve son style, fortement influencé par la sentimentalité quelque peu exagérée des peintres de Pérouse, dans un bas-relief en bronze du *Crucifiement*, attribué par erreur à Pollajuolo, et qui est au Bargello. Cet artiste paraît avoir collaboré à la décoration intérieure de San Francesco, à Rimini, et on lui attribue à tort un relief du Dôme de Modène, de 1442, en le confondant avec un autre Agostino, de Florence, dont ce relief est l'œuvre. A

un sculpteur lombard du Quattrocento, peu connu en dehors de la Chartreuse de Pavie, à Mantegazza, dont le style rude dégénère facilement en caricature, sont dues trois statuettes en marbre appartenant à M. Gavet, ainsi qu'un plus riche et plus important relief que possède M. Courajod. Le musée de South-Kensington a une œuvre capitale de Mantegazza, un Christ au tombeau.

Une attraction particulière est exercée, même sur le gros public, par les reliefs en marbre, au nombre de dix-huit, exposés par M. Spitzer dans sa salle spéciale, et qui d'après l'inscription décoraient un monument funèbre d'Alphonse d'Este, à Ferrare. Ils datent de 1508. Par cela seul l'assertion qu'Alphonse Lombardi, né en 1488, en est l'auteur, devient fort invraisemblable. Pour qui a vu les véritables œuvres d'Alphonse, à Bologne et à Ferrare, cette assertion est toute réfutée. Dès le premier coup d'œil, l'œuvre se rattache bien plutôt, dans l'école vénitienne, aux plus jeunes Lombardi, et la comparaison avec le grand relief signé du Santo de Padoue ne me laisse plus douter qu'Antonio Lombardi, fils et élève de Pierre, ne soit l'auteur de ces reliefs. Ici comme là se montre le même sentiment de la beauté, particulier, à demi moderne, à demi antique, dans les corps aussi bien que dans les draperies, sentiment qui témoigne de l'influence des bas-reliefs des tombeaux antiques recueillis en grand nombre à Venise. Les ornements délicats qui remplissent la plupart des plaques portent tout le caractère vénitien, tel qu'on le remarque dans la grande œuvre décorative des Lombardi, à Sainte-Marie-des-Miracles, à Venise. L'exécution est ici quelque peu affaiblie, quelque peu incertaine; l'observation des caractères de la nature, le style de la primitive Renaissance, commencent à être dominés par un sentiment superficiel de la beauté et par la croissante tendance architectonique de la haute Renaissance. Par parenthèse, disons que deux grands autels du Dôme de Cesena, marqués sans conteste du cachet d'Antonio Lombardi, quand même ils ne seraient pas taillés de sa propre main, ont été de même attribués à tort à Alfonso Lombardi par M. Lübké.

Avant de prendre congé de l'Exposition, je veux, non pas amoindrir l'Exposition et les exposants, mais, dans l'intérêt de la science, dire un mot de quelques pièces fausses qui se sont glissées au Trocadéro. Il ne faut pas s'étonner que les prix élevés auxquels se vendent les œuvres d'art aient attiré l'attention des restaurateurs et faiseurs de pastiches, qui sont si habiles en Italie.

Je citerai donc un bas-relief de Madone en marbre appartenant à une noble dame polonaise, une charmante figurine en terre cuite

de jeune Florentine en costume du xve siècle ; je ne me risquerais à acheter aucune de ces pièces pour une collection publique. M. Dreyfus, non plus, ne continuera certainement pas à garder un certain saint Jean, en bronze, de faible relief, dans sa collection si bien choisie.

Quoique anciens, les deux grands bronzes de l'Exposition, des Bacchants sur des Tigres, sont moins intéressants même que ces pièces fausses. Ils se réclament pourtant du grand nom de Michel-Ange, et ils appartiennent à un très riche amateur, le baron de Rothschild. Maniérés et baroques dans leurs formes, caricatures par l'expression, il ne sont nullement agréables même au point de vue décoratif, car leur bronze fait l'effet de fonte de fer.

L'exposition des médailles et plaquettes italiennes réunies par MM. Dreyfus, Armand, Davillier, etc., — et telle qu'aucun musée n'en peut montrer de si complète avec d'aussi beaux exemplaires, — mériterait une description spéciale, de la main d'un homme compétent, et je ne me donne pas pour tel.

W. Bode.

Nota. — Le relief padouan en bronze appartenant au comte Pourtalès, à Berlin, que j'ai cité plus haut, est, comme j'ai pu m'en convaincre par un nouvel examen, très analogue à celui qu'a exposé M. Dreyfus, mais n'en est pas une répétition.

MENHIR AUTEL

DE

KERNUZ-EN-PONT-L'ABBÉ (Finistère)

DÉTERRÉ A KERVADEL-EN-PLOBANNALEC

LE 20 JUILLET 1878.

De tous les cantons de l'arrondissement de Quimper, celui de Pont-l'Abbé est le plus richement doté en monuments mégalithiques, et, dans ce canton, la commune de *Plobannalec* est incontestablement celle qui possède le plus de ces monuments. Ils y sont concentrés, au sud, entre le bourg et la mer, sur un espace de deux à trois kilomètres. Quelques plateaux assez élevés et le voisinage d'anses s'avançant profondément dans l'intérieur des terres ont sans doute paru propices à l'établissement des populations primitives en ces lieux. Car, si ces populations connaissaient l'agriculture, leurs cultures étaient encore sommaires, et, il faut bien le dire, leurs principaux moyens d'existence leur étaient fournis par la chasse et par la pêche; à ce double point de vue, le siège de leur résidence était ici admirablement choisi.

Les villages de *Quélarn*, du *Moustoir*, de *Kervignon* et de *Kervadel* n'ont pas moins de quinze à vingt dolmens ou menhirs, et celui de *Lesconil* a un espace de dix à douze hectares tout couvert d'une vaste nécropole, dans laquelle on remarque plusieurs dolmens et allées couvertes, avec ou sans tumulus, donnant accès à de nombreuses chambres funéraires à ciel ouvert, telles que celles que j'ai explorées à *Kervilloc* et à *Pen-ar-menez* en *Tréfiagat* (1).

Tous ces monuments, que nous avons explorés, indiquent autour du village de *Kervadel* une population très dense, dont la présence

(1) Voir les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, année 1877.

est encore affirmée par une cachette de fondeur découverte en avril dernier, non loin de là. Il était indispensable, je crois, de bien le constater avant d'entreprendre la description du monument qui fait l'objet de ce mémoire.

Etant à explorer la vaste nécropole de *Lesconil*, que je me réserve de décrire plus tard, on me dit qu'au village de *Kervadel*, situé à un kilomètre au sud de *Plobannalec*, à 500 mètres à droite de la route conduisant de ce bourg à *Lesconil*, au milieu d'une pièce de terre ensemencée sous orge, était enfouie une grande pierre contre laquelle se heurtait la charrue à chaque labour. Le propriétaire de ce champ avait engagé son fermier, carrier par occasion, à la faire éclater à l'aide d'un coup de mine, afin d'en débarrasser sa terre.

Curieux de savoir ce que pouvait être cette pierre, je me rendis à *Kervadel*, et, ayant obtenu l'autorisation de couper l'orge qui poussait au-dessus d'elle, je la découvris et vis à sa surface quelques figures sculptées.

Quoique ne sachant encore qu'imparfaitement ce qu'elle était, je me rendis aussitôt près du propriétaire, de qui je l'achetai, et, ayant indemnisé son locataire, je me mis à la dégager complètement des terres environnantes.

Je reconnus bientôt que cette pierre avait la forme d'un cône tronqué de trois mètres de haut, ayant une base circulaire de 1^m,20 de diamètre et se terminant au sommet par une coupe également circulaire de 40 centimètres de diamètre ; qu'elle était couverte, sur tout son pourtour, de figures sculptées en relief, à partir de 25 centimètres au-dessus de sa base, et que ces figures avaient en moyenne 1^m,35 de haut. Ma curiosité était vivement piquée par ce que je voyais et qui me donnait à penser que je venais de découvrir un monument fort important.

Mais je voyais aussi qu'à l'aide de moyens ordinaires je serais impuissant à sortir ce curieux monolithe de la fosse où il gisait renversé. Dans mon anxiété, je me rendis près d'un de mes amis, M. Laurent, propriétaire d'une grande usine à Pont-l'Abbé, qui, le jour même, vint avec moi sur les lieux. Prenant immédiatement nos dispositions, dès le lendemain nous revenions sur place avec le matériel nécessaire pour extraire de sa fosse ce monolithe, qui ne pèse pas moins de 4,500 kilos. C'est grâce à son inépuisable obligeance que j'ai pu faire arriver ce précieux menhir jusqu'au château de Kernuz, où il est aujourd'hui dressé et où tout le monde peut le voir. Je suis heureux d'adresser ici tous mes remerciements à M. Laurent.

Avant d'entrer dans les détails de sa description et dans l'interprétation des figures qui le décorent, disons, en quelques mots, ce qu'est ce monument.

Ainsi que je l'ai déjà dit précédemment, c'est un monolithe de 3 mètres de haut, taillé en forme de cône tronqué, dont la partie inférieure, à partir de 25 centimètres au-dessus de la base, est couverte de sculptures d'un style archaïque fort prononcé, ayant de 8 à 9 centimètres de relief. Cinq personnages principaux, un enfant et un animal se partagent l'ensemble en quatre tableaux, séparés entre eux par une bande perpendiculaire à la base, dans laquelle sont sculptées des dents de scie (1). Tous ces personnages, sauf un, représentant une femme vêtue et de profil, sont nus et se montrent de face. Ils sont, en outre, encastrés et sculptés en bas-relief dans des sortes de niches très peu profondes. La pierre, d'un très gros grain, se prêtait mal à la sculpture ; elle est, du reste, de la nature des roches que nous trouvons sur les lieux, granit mêlé de gros grains de quartz. Nos ouvriers indigènes, qui aujourd'hui taillent si bien la pierre et qui sont de véritables sculpteurs, tout en ignorant les premières notions du dessin, se donnent bien de garde, lorsqu'ils ont un travail de sculpture à faire pour nos églises, d'employer les matériaux qu'ils trouvent sur les lieux. Ils font venir, du nord du département, des pierres qui, d'un grain beaucoup plus fin, sont moins rebelles au ciseau.

Si les populations qui ont dressé le menhir de *Kervadel* se sont servies d'un bloc pris là même, à pied d'œuvre, c'est que d'abord il leur a fallu un bloc brut d'un très grand poids et que probablement les moyens de transport nécessaires pour le faire venir de loin leur manquaient. Je ne crois pas que des populations habituées aux œuvres d'art, telles que les conquérants qui, conduits par César, s'établirent en maîtres sur notre vieux sol gaulois, eussent agi ainsi. Pour un pareil travail ils auraient fait venir un bloc prêtant davantage à la sculpture. Les moyens de transport et de communication ne leur manquaient pas, et s'ils avaient une inscription à graver ou quelque autre travail de sculpture à exécuter sur la pierre, ils faisaient venir, de fort loin, les matériaux les plus propres à ces travaux. J'ai moi-même eu l'occasion de le constater plusieurs fois. J'ai en effet trouvé, dans le canton que j'habite, des inscriptions et des sculptures exécutées au trait, et cela toujours sur des pierres étrangères au pays et venant jusque des environs d'Angers.

(1) Ornement que nous retrouvons fréquemment sur nos poteries gauloises.

La nature même de la pierre employée à ériger ce monument est déjà pour moi une preuve qu'il appartient tout entier à nos populations gauloises. Sa forme, qui en fait un véritable menhir, menhir taillé, il est vrai, ne vient-elle pas encore à l'appui de mon opinion? Du reste, nous y reviendrons. Mais étudions d'abord les figures qui décorent sa surface et essayons de les interpréter. La tâche nous sera facile pour quelques-unes d'entre elles, qui parlent trop aux yeux pour laisser le moindre doute dans l'esprit; pour d'autres, le doute naîtra peut-être; mais si je me suis trompé, on reconnaîtra du moins que c'est de bonne foi, laissant à d'autres, plus autorisés que moi, le soin de redresser, par des faits incontestés, mon opinion erronée.

Un des hommes les plus compétents et les plus à même d'émettre une opinion dans le débat, et qui veut bien attacher quelque intérêt à mes recherches, M. Henri Martin, notre savant historien national, a bien voulu, à la nouvelle de ma découverte, prendre la peine de venir, jusqu'à Kernuz, voir par lui-même ce curieux monument et juger de son importance. Son opinion a pour moi le plus grand prix, et si je ne suis pas complètement du même avis que lui sur l'interprétation à donner à quelques-unes des figures, j'ai du moins la conviction de ne pas beaucoup m'en éloigner, et j'avoue avoir été heureux de l'entendre proclamer qu'il ne connaît rien à pouvoir lui comparer.

J'ai pensé que la photographie seule pouvait convenablement rendre cet important menhir. Le dessinateur, en effet, se laisse souvent entraîner par l'habileté du crayon, et alors la reproduction prête à des interprétations erronées. J'ai donc réuni, sur une même feuille, une vue du monolithe donnant deux des bas-reliefs (pl. III), pris un peu de profil, et au-dessous les photographies séparées de chacun des quatre tableaux formant l'ensemble des sculptures qui décorent la base du monument.

Premier tableau.

Le premier tableau à gauche sur notre feuille de photographies, qui n'est autre que celui que nous voyons à gauche sur la grande photographie du menhir, placée au-dessus, se compose de deux figures nues se présentant de face (pl. IV, 1).

L'une est celle d'un personnage sans sexe, la tête coiffée d'un pétase ailé, tenant une bourse de la main droite, pendante le long de la cuisse, et portant de la main gauche, appuyée contre la hanche,

un caducée passant au-dessus de l'épaule gauche. Cette figure a $1^m,35$ de haut. Près d'elle, à gauche, est la figure d'un petit personnage qui élève le bras droit comme pour lui saisir la main gauche qui soutient le caducée. La tête, légèrement inclinée sur l'épaule gauche, semble indiquer que les regards de ce petit personnage sont tournés vers ceux du personnage qui l'accompagne, comme pour l'interroger.

Dans la première de ces deux figures nous reconnaissons Mercure, sans hésiter, à son pétase ailé, à son caducée et à sa bourse. Mais qu'est ce petit personnage qui l'accompagne et qui fait que Mercure se présente ici à nous sous un aspect nouveau ? Voyons s'il nous est possible d'indiquer quel rôle le dieu joue par rapport à lui.

Si nous ouvrons les Commentaires de César et que nous les interrogions, nous voyons qu'en parlant de la religion professée par les Druides, César dit :

« In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios ; atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto (1). » (César, *De bell. Gall.*, lib. VI.)

Un peu plus loin, toujours lib. VI, cap. 17, César nous dit encore :

« Deum maxime Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra : hunc omnium inventorem artium ferunt : hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem, et Martem, et Jovem et Minervam. De his eamdem fere quam reliquæ gentes habent opinionem : Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia transdere, Jovem imperium cælestium tenere, Martem bella regere (2). »

César nous dit donc tout d'abord : « Qu'une de leurs principales maximes est que l'âme ne meurt point, mais qu'à la mort elle passe d'un corps dans un autre. » Tout le premier il établit ainsi, d'une façon certaine, que l'un des préceptes de la religion gauloise est que

(1) C'est-à-dire : « Une de leurs principales maximes est que l'âme ne meurt point, mais qu'à la mort elle passe d'un corps dans un autre, ce qu'ils croient très utile pour encourager la vertu et pour faire mépriser la mort. »

(2) C'est-à-dire : « Leur grand dieu est *Mercure ;* ils en ont quantité de *statues ;* ils le croient, etc.... Après lui les dieux les plus révérés sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, desquels ils pensent à peu près la même chose que les autres peuples. Ils croient qu'Apollon chasse les maladies, que Minerve préside aux arts, que Jupiter a l'empire du ciel et que Mars est l'arbitre de la guerre ».

l'âme est immortelle. Strabon et Lucain établissent la même chose d'une façon indéniable. Lucain ne nous montre-t-il pas dans la *Pharsale* que chez les Gaulois la mort ne fait que partager en deux la même existence ? Du reste cette croyance formelle ne sert-elle pas à expliquer l'inhumation à côté du défunt, dans nos cimetières gaulois, des objets qui lui ont servi pendant la vie et qui pourront lui être utiles dans la seconde vie qui commence pour lui après la mort ?

Les preuves abondent dans ce sens, et, dans son remarquable travail sur le druidisme, M. de Belloguet dit : « Si l'auteur des Commentaires a voulu parler du Pluton classique, nommé assez souvent *Dis pater* par les Romains, il s'est assurément mépris sur le nom de *Teutatès*, car Lucain nous a expressément affirmé que les Gaulois ne connaissaient ni l'Érèbe, ni le royaume infernal du Dis latin. Il n'en pouvait être autrement, puisque leurs âmes immortelles allaient dans un autre monde, animer un autre corps humain. *Teutatès*, leur père suprême, y régnait naturellement sur ses enfants, comme il le faisait pendant leur existence terrestre, et devenait ainsi le dieu des morts non moins que des vivants. En m'exprimant de la sorte, je ne veux point dire qu'il fût pour nos ancêtres un Mercure psychopompe ou le Gwyddon des bardes gallois. C'est possible, mais nous n'en savons rien (1). »

Je crois que le groupe qui nous occupe nous permet de faire un pas de plus. L'enfant que Mercure conduit par la main ne serait-il pas la représentation de l'âme que *Teutatès* conduit dans le nouveau monde qu'elle va habiter, et notre monument ne démontrerait-il pas d'une façon palpable, pour ainsi dire, que *Teutatès*, ce Dieu père du peuple, devant diriger la marche de ses enfants, les conduire dans une nouvelle patrie et les recevoir après leur mort dans cet autre monde où revivaient leurs ancêtres, que ce *Teutatès*, dis-je, est ici un *Mercure psychopompe ?* et par suite n'aurions-nous pas devant les yeux la meilleure des preuves en faveur du précepte de la transmigration des âmes chez les populations gauloises établies à l'extrémité de notre presqu'île armoricaine ?

Deuxième tableau.

Le deuxième tableau, à droite du précédent (pl. IV, 2), dont il est séparé par une bande perpendiculaire à la base (2), bande dans laquelle

(1) De Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, p. 212.
(2) Ce tableau porte le n° 2 sur notre planche de photographies.

sont sculptées des dents de scie, se compose d'un personnage nu se présentant de face. C'est de toutes les figures celle qui a le plus d'ensemble dans la forme. De la main gauche, il s'appuie sur une massue dont l'extrêmité triangulaire repose sur le sol ; et de la main droite levée il tient un objet de forme allongée. Cette figure a 1m,30 de haut. Comme la précédente, elle semble sans sexe.

Si nous ne considérons que la massue sur laquelle elle s'appuie de la main gauche, il est évident que nous devons reconnaître dans cette figure la représentation d'Hercule. Mais ce qu'elle tient de la main droite levée doit nous faire rechercher pour cette figure une autre interprétation, et je propose d'y voir Jupiter, le *Taranis* des Gaulois.

Si Hercule ne tient pas, en effet, de la main droite levée l'*olla*, qu'on a l'habitude de lui donner lorsqu'on reconnaît en lui Jupiter, ne nous est-il pas permis de voir dans cet objet de forme allongée, qu'il semble prêt à lancer, une manière conventionnelle des carreaux de la foudre.

Je crois pouvoir appuyer mon opinion, dans le cas présent, sur l'intéressante statuette du Louvre, trouvée vers 1772 dans la Haute-Marne, à la montagne du Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier, et que m'a signalée M. Ed. Flouest en me faisant remarquer l'analogie qu'il peut y avoir, au point de vue de la pose, entre son bras droit et celui de notre figure.

S'il est reconnu que le bras de cette statuette brandit la foudre, pourquoi n'en serait-il pas de même dans le cas présent? et alors nous aurions devant les yeux la représentation du *Dis pater* qui, par l'important rang qu'il occupait dans les divinités gauloises, ne pouvait manquer d'avoir sa place sur un monument tel que celui qui nous occupe, que ce monument soit d'avant la conquête ou du commencement de l'occupation romaine. Quelque opinion qu'on ait à ce sujet, il est, en effet, évident que, dans les campagnes de la Gaule et surtout sur le sol de cette extrémité de l'Armorique où nous nous trouvons, longtemps après la conquête l'élément gaulois dominait encore, et il n'est pas étonnant de voir, sur un monument élevé aux dieux, la représentation de divinités topiques, de préférence à toutes autres, dans l'intérêt même de l'assimilation des populations indigènes à l'élément conquérant.

P. DU CHATELLIER.

(*La suite prochainement.*)

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

UNE INSCRIPTION GAULOISE

TROUVÉE A PARIS.

Monsieur le Directeur,

Les historiens de Paris avaient signalé l'existence, dans le quartier Saint-Marcel, de sarcophages en pierre d'une date reculée; aussi ne fus-je pas surpris quand, à mon tour, j'en observai dans des tranchées ouvertes pour l'établissement de conduites d'eau dans les rues Saint-Hippolyte, des Gobelins et autres, emplacement représenté aujourd'hui par l'extrémité orientale du boulevard Arago. C'était en mai et en août 1846. L'année suivante, des travaux qui s'exécutaient dans l'intérieur d'une brasserie voisine mirent à découvert, avec quelques sarcophages, des sépultures d'un genre plus modeste, mais non moins intéressantes : c'étaient de simples fosses creusées dans le sol, orientées de même selon le rite chrétien. C'est dans une de ces fosses que s'est rencontrée l'inscription dont il s'agit, tracée sur une lame de plomb mince, pliée en deux et reposant sur la poitrine du mort. Trouvé sous mes yeux, je ramassai cet objet, et y apercevant des lettres, je l'emportai aussitôt, heureux d'une telle conquête. Depuis, cette inscription est restée chez moi, ignorée, en attendant la publication que je me propose de faire concernant mes recherches dans le sol de Paris. Sur la demande du ministre de l'instruction publique, je l'ai communiquée à la Commission de la topographie des Gaules, et je n'ai plus de raisons pour en faire mystère.

Le mauvais état de conservation dans lequel se trouve ce petit

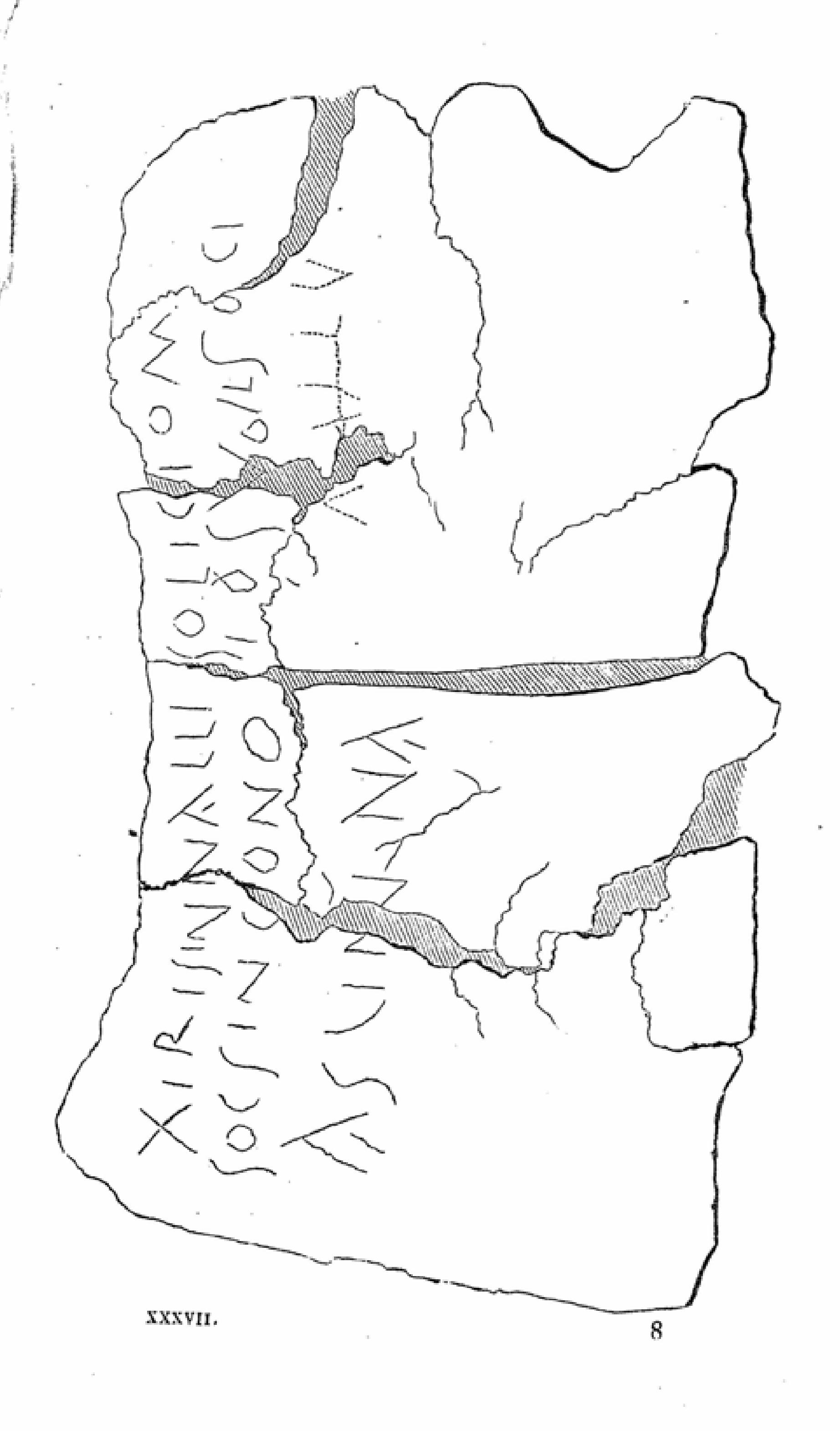
monument en rend la lecture très difficile; la plupart des lettres cependant se voient assez bien pour ne laisser aucun doute.

Voici comment je lis cette inscription, exécutée à la manière des *graffiti*, laissant à de plus savants que moi le soin de compléter ou de rectifier ma leçon :

XIRISINNALLISOLICIOM
SOCSINCONOIOSVOILSOCI
ASUNNA MↃ1V

C'est bien là un texte en langue gauloise, si j'en juge par certains mots que je crois retrouver sur d'autres monuments de la même langue, et la date en est bien remarquable, puisqu'il ne peut être plus ancien que le IVe siècle de notre ère : l'étude attentive de la localité d'où il provient et ce qu'on y trouve indiqueraient même la seconde moitié de ce siècle. En effet, le cimetière Saint-Marcel, cimetière chrétien dont l'origine remonte à l'antiquité romaine, a été, depuis une dizaine d'années, exploré par moi avec le plus grand soin, en majeure partie à l'aide de fouilles méthodiques, exécutées pour le compte de la ville de Paris, sur une vaste échelle et sur presque toute la totalité du champ funéraire. J'y ai examiné et scruté moi-même plusieurs centaines de sépultures de tous genres, et, sur ce nombre, c'est à peine si cinq ou six pouvaient être attribuées à la première moitié du IVe siècle ; aucune n'était du IIIe. Sauf cette exception, les tombes de ce cimetière appartenaient à la seconde moitié du IVe siècle, au Ve et à l'époque mérovingienne. La fosse d'où a été extraite notre inscription présentait par sa disposition, par son gisement, par une petite boucle de bronze qu'elle renfermait, et par tout ce qui l'entourait, des caractères identiques à celles indubitablement postérieures à Constantin. C'est au moyen de certaines données topographiques, de la relation existant entre des sépultures d'un genre différent, de leur superposition et de leur succession, analogue à celle des couches géologiques, à l'aide des ornements qui les accompagnaient et des objets mobiliers qu'elles renfermaient, qu'après une étude comparée et attentive j'ai pu enfin me former une idée précise de la chronologie et de l'âge de chacune d'elles.

Je ne chercherai pas à traduire le texte gaulois qui fait l'objet de la présente lettre : ma science n'atteint pas à une hauteur suffisante. Cependant je ne puis m'empêcher de hasarder, et de présenter



XXXVII. 8

pour ce qu'elles valent, quelques réflexions. Je vois d'abord, en tête de la seconde ligne, le mot SOCSIN, écrit SOSIN sur les inscriptions d'Alise et de Vaison, et que je serais bien tenté de traduire par *de suo*. Je remarque ensuite, dans la première ligne, le mot INNALI, INNALIS ou INNALISO, qui se retrouve peut-être ailleurs sous une autre forme, mais bien vraisemblablement, avec une variante, sur l'inscription en *graffito* de certain vase du musée de Bourges. Or on remarquera que ce vase, trouvé dans un cimetière romain, est précisément de la date que j'assigne à l'inscription de Paris. Peut-être notre texte, qui se rapporte à un chrétien, débute-t-il par une invocation au Christ. Quant aux caractères qui le terminent et que je ne puis déchiffrer, ils sont peut-être l'équivalent du MAGALV qui figure à la fin de ladite inscription de Bourges. Peut-être encore faut-il voir, comme terminaison de la première ligne, un nom d'homme, SOLICIO, nom à la tournure gauloise comme celui de Solimarc et autres déjà connus. Faut-il voir dans les six lettres ILSOCI, qui complètent la seconde ligne, une redondance, et les traduire par : son épouse ? En somme, il me semble que nous avons là une épitaphe ou une expression de regrets donnée par une femme nommée ASVNNA à son mari, CONOIO SVO, *conjugi suo*.

Veuillez agréer, je vous prie, etc.

TH. VACQUER.

31 janvier 1879.

NOTE SUR VIRGILE

...... *Laviniaque venit*
Litora

Æn., I, 2.

Le débat sur le point de savoir s'il faut écrire *Lavinaque* ou *Laviniaque* est fort ancien. Le témoignage de Servius constate que de son temps les deux leçons existaient. Et en effet, les manuscrits se divisent, quoique le plus grand nombre aient *Lavina*. Mais cette circonstance ne peut servir à trancher la question. Les manuscrits écrits en capitales ont seuls de l'autorité (1); or, des manuscrits écrits en capitales, trois seulement nous donnent le passage, et deux sont, au moins dans leur leçon originale, contraires au texte de Servius (V : *Laviniaque*; M : *Lavinia ;* l'*i* est barré et après *a* il y a la marque d'un grattage; R : *Lavinaque*). Quant aux autres, surtout ceux des derniers temps, on sait quelle influence la doctrine de Servius a exercée sur les copistes de Virgile au moyen âge, et on peut croire que pour beaucoup la leçon a été établie, directement ou indirectement, à cause de l'affirmation du célèbre commentateur.

Les citations des auteurs anciens ne fournissent que peu de lumières à ce sujet. Aucun ne cite le vers à propos de la difficulté qu'il présente. Il se peut donc que la mémoire du copiste ou son opinion particulière ait contribué à lui faire choisir la forme qui est venue se placer sous sa plume. C'est ce qu'on peut dire pour les citations que l'on trouve dans Quintilien, XI, 3, 37; Aulu-Gelle, X, 16, 6 ; saint Augustin, *De musica*, 5, 3. Macrobe est un contemporain de Servius et l'on sait quels rapports étroits les unissent. Son témoignage, *Saturn.* V, 2, 8, n'ajoute donc rien à celui du scholiaste de Virgile. Entre les grammairiens, Marius Victorinus, 124, 21 K (2578 P), offre *Lavi-*

(1) Les manuscrits en capitales sont, comme on sait, dans l'ordre d'importance : M, le *Mediceus* de Florence; P, le *Palatinus* de Rome; F, le *Vaticanus* de Rome; V, le *Veronensis*, palimpseste de Vérone; R, le *Romanus*, de Rome ; A, l'*Augusteus*, feuillets partagés entre Berlin et Rome; le *Sangallensis*, G, feuillets de la bibliothèque de Saint-Gall.

naque; l'auteur du traité *De dubiis nominibus,* peut-être extrait de Caper (cf. *Gramm. Lat. ex recens. H. Keilii*, vol. V, fasc. 2, p. 570), grammairien antérieur à Servius, admet *Laviniaque*, ainsi que Diomède, p. 443 K. (439 P). Dans Priscien, VIII, 54, p. 814 P, on lit *Lavinaque;* mais l'un des manuscrits, le *Sangallensis* G, a *Laviniaque.* Dans le commentaire sur Donat qui porte le nom de Pompeius, p. 301 K., le manuscrit P, c'est-à-dire le *codex Parisinus* 7530, en contradiction avec les autres, laisse voir *Laviniaque. L'Explanatio in Donatum* qui porte le nom de Sergius, p. 511 K., montre la même variété; F a *Laviniaque;* S, *Labiniaque;* L, *Lavinaque.* Le *Fragmentum de metris* attribué à Censorinus, p. 612 K. (2725 P), donne *Laviniaque.* Mais, p. 616 K. (2728 P), on lit dans le manuscrit C : *Laviniaque*, dans le *Vaticanus : Lavinaque.* Il est vrai que l'on croit que le *Vaticanus* a été copié sur le *Coloniensis* C, et que les différences proviennent uniquement des erreurs de celui qui a fait la transcription (cf. Keil, *Gramm. Lat.* vol. VI, fasc. 2, p. 606, note). Quelle conclusion peut-on tirer du passage de saint Jérôme (*in Ezech.* 9, 30, ed. Vallars.) que cite Henry, *Æneidea*, p. 129 : « Juxta illud Virgilianum : LAVINAQUE VENIT LITORA : non quo eo tempore quando venit Æneas in Latium Lavinia dicerentur, sed quæ postea Lavinia nuncupata sunt. » Pour mon compte, j'y verrais plutôt que saint Jérôme ne connaissait que la forme *Lavinia*, et que le copiste qui avait dans la mémoire l'autre leçon l'a introduite dans le texte.

Les poètes anciens, dont le témoignage aurait une importance capitale, n'offrent point de passage décisif en faveur de la forme *Lavinus.* Il faut d'abord laisser de côté les génitifs qui se lisent, *Æn.* I, 258, 270 ; VI, 84; Ovide, *Met.* XIV, 728; Tibulle, II, 5, 49 : « murusque Lavini ». La synérèse étant ici de droit, *Lavini* peut tout aussi bien venir de *Lavinium* que de *Lavinum.* Restent deux passages de Properce et de Juvénal. Voici celui de Properce, III, 32 (II, 34), 64 : « Qui nunc Æneæ Trojani suscitat arma Jactaque Lavinis mœnia litoribus. » Celui de Juvénal est au v. 71 de la Sat. XII : « Atque novercali sedes prælata Lavino. » Mais il y a là des souvenirs évidents de Virgile. A son imitation, ses successeurs ont pu faire les synizèses *Lavinjis* et *Lavinjo*, et en effet O. Jahn écrit *Lavinio* dans son Juvénal. Les copistes, autorisés par la doctrine qui régnait de leur temps, ont modifié les formes qui leur paraissaient fautives. Les vers de Properce et de Juvénal ne peuvent donc pas servir à établir la leçon de Virgile; et, au contraire, comme l'a vu O. Jahn, il doivent être corrigés d'après cette leçon. Ces passages écartés, il ne reste plus

d'exemples de la forme *Lavinus*. Virgile, *Æn.* IV, 236, écrit régulièrement *Lavinia*, que l'on retrouve dans Lucain, IX, 991 ; Silius, I, 44 ; Terentianus Maurus, 1508.

La forme *Lavinus*, dérivée du substantif *Lavinium*, est tout à fait insolite. L'adjectif est quelquefois semblable au substantif, comme dans *Dardanus, a, um* (Virgile, *Æn.* II, 618 ; V, 519 ; Horace, *Odes*, I, 15, 10 ; IV, 6, 7 ; Ovide, *Tristes*, V, 10, 4) ; *Romulus, a, um* (Virgile, *Æn.* VI, 877 ; Horace, *Odes*, IV, 5, 1 ; Silius, XIII, 793) ; mais non plus courte que ce substantif. Il faut donc supposer une forme *Lavinum* ou *Lavina* d'où serait venu *Lavinus*. Que cette forme ait existé primitivement, c'est, je crois, ce que l'on peut inférer du nom que Denys d'Halycarnasse, *Antiq. rom.*, I, 70, donne à Lavinia, celui de Λαῦνα. La forme *Lavinia* est une dérivation secondaire, vraisemblablement de la racine LU, d'où est venu *lucrum*, et aussi *Laverna*. Elle est la divinité qui préside aux gains, à l'accroissement de la fortune ; par suite, chez un peuple cultivateur, aux fruits, à l'abondance des récoltes ; comme telle, suivant les diverses légendes, elle est de différentes façons mêlée à la famille de Faunus, Evandre, Latinus, et à la religion des Lares, de Vesta, des Pénates (cf. Preller, *Rœm. Mythol.*, p. 682). Mais ce qui est à établir, ce n'est pas l'existence antérieure et logique de la forme *Lavinum*, c'est son existence réelle au temps de Virgile et sa capacité à former alors des adjectifs, sans addition d'un suffixe qui marque la dérivation. Varron écrivait *Lavinium*, et *Laviniensis*. Cf. *De re rustica*, II, 4 : « Itaque quod portenderit, factum XXX annis, ut Lavinienses condiderint oppidum Albam. » Tous les exemples que nous offrent les monuments épigraphiques, et sur lesquels on pourrait s'appuyer, entre autres *Lavinates* (Willmans, *Exempl. inscript. lat.*, 1220, 1599, 1747, 1748, 1749, etc.), sont d'une époque différente, de celle des Antonins, où l'on peut constater une tendance très marquée à l'archaïsme, et où aussi ont pu se produire des particularités de prononciation populaire tendant à faire disparaître l'*i*. L'inscription 1749 qui laisse voir la forme *Lavinatium* a aussi la forme *Ostensium* (*Ostia*). D'ailleurs, l'adjectif *Lavinàs* porte l'indice de la dérivation et ne peut être assimilé à *Lavinus*. *Lavinium* et non *Lavinum* est la forme des monuments épigraphiques lorsqu'il s'agit de la ville. Bien remarquable est sous ce rapport le n° 1746 de Willmanns (2211, *I. R. Neap.*, 2276 Orelli).

Mais, réplique-t-on, cette synizèse est contraire aux habitudes de Virgile. « La synizèse de l'*i* suivi d'une voyelle brève après une syllabe longue par nature, dit Schaper, note au v. 237 du

livre VII, Virgile ne se l'est permise dans l'Enéide qu'à la *thesis* du 6e pied. » Ajoutons qu'il n'y en a qu'un exemple, celui de *precantia*, à ce même v. 237 du VIIe livre, et que Schaper établit une exception pour les composés de *semis*. L. Müller, *Summar, rei metricæ*, p. 56 et 57, donnant la liste des synizèses admises par Virgile, dit aussi qu'il faut écrire au commencement de l'Enéide *Lavina* et non *Lavinia*. Mais ces règles sont excessives; c'est supposer admis ce qui est justement en question. Il n'y a qu'un exemple formel de la synizèse *precantia*; il n'y en a qu'un de la synizèse *steljo* (*G.* IV, 243); on pourrait citer d'autres particularités dont l'exemple est unique et que l'on est forcé ainsi d'admettre. De la même façon, la synizèse *Lavinja*, qu'à la rigueur appuient Properce et Juvénal, et que fait supposer l'emploi de la forme *Lavinia*, *Æn.*, IV, 236, sera un exemple unique. Le véritable obstacle à ce qu'on l'admette, c'est la présence d'une autre leçon; mais on conçoit très bien comment cette autre leçon, qui d'ailleurs n'a pu entièrement remplacer la première, s'est introduite dans le texte de Virgile et dans la doctrine des grammairiens. La synizèse, fréquente dans le langage de la conversation et chez les poètes dramatiques, au contraire est relativement de peu d'usage dans les poètes dactyliques et finit par disparaître presque entièrement à partir du premier siècle de l'ère chrétienne (cf. L. Müller, *De re metrica*, p. 244, 274; Corssen, *Ueber Aussprache*, etc., 2e édit., t. II, p. 768 et suiv.). Or Virgile est assurément, de tous les poètes de l'époque classique, celui qui s'est donné le plus de liberté en ce genre (cf. L. Müller, *Summarium rei metricæ*, p. 56, 57). On s'explique bien comment les grammairiens, pour qui d'une part Virgile était un modèle, et qui de l'autre, en formulant leur doctrine, ressentaient l'influence du temps où ils vivaient, ont cherché par des corrections à atténuer ce qu'il y avait d'insolite dans leur poète principal. A mon gré, ils ont corrigé *Lavinja* en *Lavina*, comme *omnia* en *omnes*, *G.* IV, 223, et en *omne*, *Æn.* VI, 33. Et si tous les manuscrits ont actuellement, dans les Géorgiques, *omnes*, leçon contre laquelle s'élève seule la citation de saint Ambroise relevée par Peerlkamp, il est remarquable que Servius, R, *b* (1), corrigent à la fois *Æn.* I, 2, et *Æn.* VI, 33; γ corrige *Æn.* I, 2, et garde la bonne leçon *Æn.* VI, 33. M, dans sa leçon originale, est bon dans les deux cas, dans le premier d'accord avec V, dans le second avec F P. Le témoignage de R, *Æn.* I, 2, est

(1) La lettre *b* désigne le ms. de Berne 165; la lettre γ, le codex Gudianus de Wolfenbuttel, qui tiennent les premiers rangs entre les mss. d'ordre secondaire.

donc de peu d'importance, et en réalité la vraie tradition des manuscrits est *Laviniaque*, qu'il y a lieu de garder, ce semble, avec Heinsius, qui, selon Burmann, recommande cette leçon dans ses notes, Wagner, Lachmann, qui l'approuve, *ad Lucret.*, II, 719, p. 115, Süpfle, Gossrau, Dübner, Forbiger, Ladewig, Haupt, 1858 (l'édition de 1873 a *Lavinaque*), Ribbeck, Weidner, Kappes.

E. Benoist.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER.

M. Schliemann est admis à communiquer les résultats de ses recherches dans l'île d'Ithaque et dans la plaine de Troie. M. Schliemann croit avoir découvert l'emplacement de la capitale de l'île aux temps homériques, qu'il ne faudrait pas chercher dans la vallée de *Poli* comme l'a fait M. Gandar, ni au pied septentrional du mont *Aetos*, comme M. Schliemann l'avait pensé d'abord, mais sur la plate-forme même de cette petite montagne, à 360 mètres au-dessus du niveau de la mer. Trois citernes et les ruines de plusieurs constructions cyclopéennes, découvertes en ce lieu par M. Schliemann, ont déterminé sa conviction. L'enceinte fortifiée, dit-il, a laissé des traces certaines, on voit même les substructions de deux tours construites en gros blocs. La superficie circonscrite par ces défenses pouvait contenir 2,000 maisons taillées dans le roc ou construites en appareil cyclopéen ; l'emplacement de 190 de ces maisons est encore reconnaissable. L'heureux explorateur fait remarquer en terminant que les poteries recueillies par lui sur le mont *Aetos* ont beaucoup plus d'analogie avec celles d'Hissarlik (plaine de Troie) qu'avec celles de Mycènes.

M. Ernest Desjardins annonce qu'il a reçu une lettre de M. J. Finot, architecte à Vesoul, signalant la trouvaille faite à Luxeuil d'environ 14,000 pièces de monnaies romaines agglutinées par la rouille et qui seront examinées ultérieurement.

M. Miller rappelle qu'il a déposé sur le bureau, il y a quelques semaines, des copies d'inscriptions recueillies dans l'île de Thasos par le Dr Christidès. Trois de ces textes concernent les membres de la famille d'Auguste : sa femme *Livie*, Julie sa fille, enfin Julie femme d'Agrippa, sa petite-fille. Il avait prié M. Christidès de réexaminer ces textes, les premières copies lui ayant paru sur plusieurs points fautives. M. Christidès s'est rendu avec empressement au port de *Panaghia*, où il a constaté que le marbre des inscriptions avait été employé à un pavage recouvert aujourd'hui d'un four de boulanger. La vérification est impossible. Ce fait, ajoute M. Miller, nous montre à quel point il est indispensable d'avoir en Orient des correspondants zélés, s'attachant à recueillir les découvertes archéologiques au fur et à mesure qu'elles ont lieu. Le Dr Christidès envoie la copie de quelques nouvelles inscriptions. L'une de ces inscriptions a de l'importance ; elle était ainsi conçue : *Rufinus fils de Germanus oionoscope, Arabe de la célèbre ville de Canotha, à Germanus son fils, ayant vécu vingt-deux ans. Pour souvenir.* M. Miller rapproche ce petit monument d'un fragment d'Appien communiqué par lui à l'Académie en 1869 et où il est question de la *divination* chez les Arabes.

M. Prost, membre de la Société des antiquaires de France, communique une note relative à la restitution du monument de Merten dont la *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs.

M. Eugène de Rozière, vice-président, est élu président pour 1879. M. Edmond Le Blant est élu vice-président.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— En faisant des fouilles pour les fondations d'une maison qui doit se construire rue du Commerce, à Genève, les ouvriers ont mis à jour, à 4 mètres environ au-dessous du niveau de la rue, une double rangée de pilotis qui offrent la plus grande analogie avec ceux des constructions lacustres, et qui prouvent une fois de plus que le Rhône s'étendait autrefois jusqu'aux rues Basses. Parmi les débris de constructions extraits du même endroit, on a trouvé une pierre de roche dure sculptée qui pourrait bien provenir de l'entablement d'un édifice de l'époque romaine.

(*Français*, 10 fév.)

— Le quatrième volume de l'*Histoire de Florence*, par M. Perrens, vient de paraître à la libraire Hachette. Le récit va de la mort d'Henri VII et de Clément V jusqu'à la défaite de la *Grande Compagnie* aux *Scalelle*, c'est-à-dire de 1313 à l'été de 1358. On remarquera dans ce volume le tableau du gouvernement du duc d'Athènes, Gautier de Brienne, et celui de la fameuse peste de Florence, décrite par Boccace. Le dernier chapitre (*l'Ammonizione, les conditions économiques*) est d'un vif intérêt ; rien ne fait mieux connaître les grandes qualités et les vices inguérissables de la démocratie florentine, rien ne montre mieux quelle énergie cette agitation perpétuelle contribuait à donner aux caractères tout en préparant le moment où la société fatiguée chercherait le repos sous la domination d'un seul. M. Perrens n'est pas aveugle ; mais il a une vive sympathie pour ce peuple intelligent et passionné ; il ne dissimule point les côtés fâcheux, mais il nous fait voir comment « la vie économique des Florentins, si défectueuse qu'elle puisse paraître aux modernes, n'en était pas moins supérieure à celle des autres peuples dans le même temps. Bien des institutions dont nous sommes fiers ont leur origine à Florence ou s'y trouvent en germe. »

— *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 1re année, n° 12 :

Le *Murazzo* ou le long mur de Salona. — *Antiquités à Macarsca et sur son littoral*. (Nous ne comprenons pas bien l'intérêt que peut présenter ce second article. Sauf une, qui est sans importance, toutes les inscriptions qu'il renferme ont été déjà publiées dans le troisième volume du *Corpus*.)

— Suite de la traduction italienne du travail de M. Stojan Novakovitch intitulé *Le champ d'action de Nemanja, étude d'histoire et de géographie.*

— 2e année, no 1 :

Antiquités à Macarsca et sur son littoral (rien encore d'inédit). — *De certaines pierres tumulaires* (stecki), *dans le district d'Imoski* (il faudrait des figures). — *Ruines antiques dans le district de Benkovac.* — *Des destinées historiques de la Dalmatie*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque d'Auguste.

—— Ἀθήναιον, t. VII, 4e livraison :

N. Stroumbos, *Compte-rendu de l'Histoire de la philosophie de Kotzas.* — K. S. Condos, *Observations de critique et de grammaire.* — A. Pappadopoulos Kerameus, *Sur les poids byzantins du musée de la Société archéologique d'Athènes.* — St. N. Dragoumis, *Inscription de Delphes* (texte qui appartient à la catégorie des actes d'affranchissement publiés par MM. Foucart et Wescher). — Koumanoudis, réimpression d'un article publié dans la *Palingénésie.* (Question posée en termes assez piquants, aux rédacteurs allemands des rapports sur les fouilles d'Olympie. M. Koumanoudis leur demande ce qu'ils entendent par ces mots, *constructions slaves*, souvent répétés dans ces rapports à propos des restes de bâtiments du moyen âge que rencontrent les ouvriers en déblayant l'Altis.) — Koumanoudis, *Inscriptions de Thespies et d'Athènes.* (On remarquera parmi ces textes quatre distiques, recueillis au pied de l'Hélicon, sur des piédestaux qui ont porté autrefois des statues des Muses. Ils sont signés du poète Onestès, dont quelques épigrammes nous ont été conservées dans l'Anthologie.)

—— Sommaire du numéro de janvier du *Journal des Savants* : *Sept Suttas Pâlis, tirés du Dighâ-Nikâya*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Les Mirabeau*, par M. E. Caro. *Les mélodies grecques*, par M. Ch. Lévêque. *Les romanciers grecs*, par M. E. Egger. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Lyon in der Rœmerzeit, par OTTO HIRSCHFELD; 1878, in-8°, 28 pages, Gerold's Sohn, Vienne.

Cette dissertation est née d'une conférence faite par M. Otto Hirschfeld, professeur à l'Université et l'un des meilleurs élèves de M. Mommsen, au Cercle des étudiants de Vienne. On y trouvera un résumé rapide et brillant de l'histoire de Lyon, pendant la période romaine; la plupart des traits en sont empruntés aux inscriptions de la Gaule, avec lesquelles M. Otto Hirschfeld est très familier. C'est lui qui a été chargé par l'Académie de Berlin de réunir les matériaux du volume du *Corpus inscriptionum latinarum* qui doit renfermer toutes les inscriptions trouvées sur le sol de la France. Quelques questions obscures, relatives à l'histoire de la colonie fondée par Munatius Plancus, sont discutées brièvement dans les notes. Tout le monde lira avec plaisir ces pages, très dignes de l'auteur des *Untersuchungen auf dem Gebiete der Rœmischen Verwaltungesgschichte*; traduites, elles auraient un vif intérêt pour les lecteurs lyonnais. G. PERROT.

Zwei Giebelgruppen aus Tanagra, von ERNEST CURTIUS, mit 5 Tafeln; in-4° Dummber, 1878.

Dans cette dissertation, qu'accompagnent cinq planches exécutées avec le plus grand soin, M. Ernest Curtius fait connaître des monuments de la céramique tanagréenne récemment entrés au musée de Berlin et qui présentent un intérêt tout particulier. Il s'agit de deux groupes de figures en terre cuite, composés l'un de huit, l'autre de neuf figures, sans compter un quadrige dont on n'a que des débris et qui occupait le centre de chacun d'eux. Il est facile de reconnaître dans ces groupes la décoration presque complète qui remplissait autrefois le champ des deux frontons d'une tombe tanagréenne. L'un des deux frontons représentait le rapt de Coré par Hadès, et l'autre le rapt d'Hélène par Thésée. Les figures ont une valeur artistique incontestable; elles comptent parmi les ouvrages les mieux réussis des coroplastes tanagréens; mais ce qu'elles ont surtout de curieux, c'est qu'elles sont à peu près l'unique exemple qui nous ait été conservé de l'une de ces décorations en terre cuite peinte qui, d'après Pline, auraient précédé, dans la décoration des frontons, l'emploi des

figures en pierre et en marbre (1). M. Curtius indique à ce propos et représente dans ses planches plusieurs autres figures en terre cuite qui, d'après leurs attitudes et d'après tous leurs caractères, lui paraissent avoir fait partie d'ensembles de ce genre. Pour plusieurs au moins d'entre elles, la chose peut sembler douteuse.

Ce qui ajoute beaucoup à la valeur de cette étude, ce sont les réflexions que M. Curtius présente, à l'occasion de ces figures, sur l'emploi que la statuaire grecque a fait du champ que lui offrait le fronton, sur la manière dont elle en a compris la décoration, suivant les temps et les écoles. On retrouve là cette finesse de tact et ce goût pour les idées générales qui distinguent M. Curtius parmi les archéologues allemands contemporains, dont beaucoup semblent ne se préoccuper que d'accumuler des faits sans vouloir ou pouvoir en dégager les lois qu'ils nous révèlent. On ne lit jamais un travail de lui sans qu'il en reste dans l'esprit du lecteur quelque chose qu'il retient et qu'il s'assimile aisément : on n'en saurait dire autant de toutes les études que renferment l'*Archæologische Zeitung* et autres publications semblables. G. PERROT.

Antike Gesichtshelme und Sepulcral-masken, herausgegeben von OTTO BENNDORF, mit 17 Tafeln und 12 Vignetten. Wien, 1878, Karl Gerold's Sohn, in-4°.

Comme le dit très bien l'auteur dans son introduction, de plus en plus, dans les études archéologiques, on sent le besoin de s'élever, de l'étude des monuments isolés, à celle de la catégorie de monuments dont ils font partie ; on sent le besoin d'établir des séries qui permettent de se reconnaître au milieu du nombre toujours croissant des objets antiques qui entrent dans nos collections. C'est à ce prix seulement que l'on peut espérer arriver à quelques idées générales qui restent dans l'esprit ; c'est grâce à ce classement que l'on pourra, sans perte de temps, reconnaître le caractère des nouveaux objets qui se découvriront, et en déterminer promptement l'intérêt et la valeur.

La découverte des masques d'or trouvés dans les tombeaux de l'acropole de Mycènes, par M. Schliemann, cette découverte à laquelle on n'était préparé par aucun texte et par aucun monument analogue, appartenant à la même époque reculée, donne à la recherche entreprise par M. Otto Benndorf un intérêt d'actualité que ne saurait méconnaître quiconque suit avec quelque curiosité le mouvement des découvertes et des études archéologiques.

Les monuments que décrit M. Benndorf sont groupés dans son ouvrage d'après la matière dont ils ont été tirés. Il commence par l'*or* et par les six masques de Mycènes, desquels sont rapprochés les deux masques du même métal trouvés dans les tombeaux de Crimée. Vient ensuite l'*argent*,

(1) Après avoir dit comment était né à Sicyone l'art de modeler et de faire cuire l'argile plastique, Pline (*H. N.*, XXXV, 43, éd. Littré) ajoute : *hinc fastigia templorum orta.*

représenté par deux masques du Louvre provenant d'Alençon, et par un masque découvert dans le Schleswig ; puis le *bronze*, le *fer*, et la *terre cuite*, qui offrent un plus grand nombre d'objets du même genre, recueillis les uns en Italie et en Grèce, les autres dans la vallée du Danube et dans celles du Rhin, plusieurs dans la Grande-Bretagne. De ces monuments, les uns sont de simples masques, les autres de véritables casques, qui ont enveloppé toute la tête et dont la partie antérieure reproduit, en se rapprochant d'ordinaire du style du portrait, les traits du visage. C'est là ce que M. Benndorf appelle *Gesichtshelme*. Un très petit nombre de ces objets ont l'épaisseur et les dimensions nécessaires pour avoir pu servir de pièces d'armures ; presque tous paraissent avoir été faits en vue de la tombe et pour couvrir le visage du mort. C'est ce que l'on peut conclure de plusieurs de leurs caractères. La feuille de métal est trop mince pour avoir pu résister à un choc quelconque ; l'ouverture de la bouche est trop étroite pour avoir pu laisser passer librement la respiration ; enfin, dans plusieurs exemplaires, de petits trous, pratiqués tout autour des bords, font croire que le casque était cousu à l'étoffe qui enveloppait le cadavre.

Cette description des monuments est suivie de la liste d'un certain nombre de passages des auteurs classiques qui peuvent servir de commentaires à ces monuments ou qui s'éclairent par eux d'une lumière nouvelle. Viennent ensuite des observations intéressantes sur les différentes formes que le casque de guerre a reçues chez les anciens, jusqu'à l'époque romaine et jusque chez les Sassanides.

La dissertation se termine par des conclusions dans lesquelles M. Benndorf démontre aisément que l'usage des masques funéraires n'a pas été particulier à tel ou tel peuple de l'antiquité, mais se retrouve, avec des variantes, à peu près chez tous. Il le rencontre d'abord en Egypte, où il a été plus général, plus constant que partout ailleurs. Il le relève en Assyrie, en Phénicie, à Carthage, chez les Grecs, les Etrusques, les Romains et les nations qui sont entrées dans leur empire ; il démontre, par le témoignage des voyageurs et par celui des pièces qui existent dans les collections de l'Europe, qu'il y a quelque chose de pareil en Polynésie et chez les tribus de l'Amérique méridionale ; il reproduit même, à ce propos, plusieurs masques en pierre, d'origine mexicaine qui, par leur destination et leur caractère, ressemblent beaucoup aux masques antiques qu'il a décrits. Il est ainsi conduit à chercher l'origine de cet usage tout à la fois dans des sentiments religieux communs à tous les peuples et dans les nécessités des rites funéraires, là où ils comportent l'exposition plus ou moins prolongée du cadavre : il traite à ce propos des masques de cire dont on a retrouvé deux échantillons si curieux dans une tombe romaine de Cumes et qui jouaient un rôle, jusqu'au siècle dernier, dans la pompe solennelle des obsèques de nos rois.

Ces considérations conduisent M. Benndorf à des remarques fort judicieuses sur le parti que tirait à Rome l'orgueil patricien de ces images-

portraits, obtenues, à ce qu'il croit, par le procédé du moulage. Le travail se termine par cette sorte d'appendice sur les *imagines* romaines; les historiens y trouveront de précieux éclaircissements sur des termes que l'on emploie souvent sans les comprendre, sur des textes qui ont provoqué de longues discussions entre les érudits.

En somme, il y a longtemps que nous n'avions lu un travail aussi instructif, où l'archéologie conduise à des résultats d'un intérêt aussi général. M. Otto Benndorf décrit les monuments avec un extrême scrupule d'exactitude, et il en fait des énumérations très complètes; mais il est de ceux qui, sans négliger les détails, ne risquent point de s'y perdre. Il s'élève, avec beaucoup d'aisance et de liberté, jusqu'à des vues d'ensemble qui sont dignes d'intéresser tout esprit cultivé, jusqu'à des réflexions que leur netteté et leur précision gravent dans la mémoire du lecteur. G. PERROT.

Dictionnaire numismatique, pour servir de guide aux amateurs, experts et acheteurs des médailles romaines, impériales et grecques coloniales, avec indication de leur degré de rareté et de leur prix actuel, par ALEX. BOUTKOWSKI; t. I. Leipzig, T.-O. Weigel, 1877-1878, in-8° de 335 pages formant 670 colonnes.

Le travail entrepris par M. Boutkowski est conçu sur un plan tellement étendu, l'auteur a voulu y réunir un si grand nombre de renseignements, que l'on peut se demander, avec quelque inquiétude, s'il lui sera possible de le terminer. Non seulement on y trouve la description de toutes les monnaies comprises dans le programme indiqué par le titre, mais encore les prix qu'elles ont atteints dans les ventes depuis près de cinquante ans; il y a aussi des renseignements multipliés sur les découvertes numismatiques, sur les poètes, écrivains, architectes et artistes contemporains de chaque règne, sur les monuments; on trouve même des dissertations archéologiques qui n'ont aucun rapport avec la numismatique, par exemple sur ces statues désignées en Russie sous le nom de *baby*, dont la date est très controversée. M. Boutkowski semble avoir voulu réunir dans son ouvrage toutes les notes recueillies par lui sur l'antiquité, et j'estime qu'il eût mieux agi en ne mêlant pas ainsi une foule de notions étrangères les unes aux autres.

Ce premier volume commence à Pompéi et comprend le règne d'Auguste; l'auteur annonce qu'il s'arrêtera au ve siècle de l'ère chrétienne.

On peut donner une définition exacte de l'ouvrage en disant que c'est un recueil encyclopédique dont il ne sera possible de profiter véritablement que lorsque l'on aura de bonnes tables très détaillées et rédigées dans un ordre méthodique; dès à présent on peut y faire des recherches, mais la lecture suivie en est très difficile. Le premier volume est terminé par une longue énumération des fleuves et des fontaines dont les noms figurent sur les monnaies grecques, autonomes et impériales. A. DE B.

Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par H. BAUDRILLART. 2 vol. in-8°, Hachette, 1878.

L'étude de M. Baudrillart, dont les deux premiers volumes sont déjà

publiés, est le fruit de longues réflexions et de très vastes lectures. On y trouve, avec l'esprit judicieux de l'un de nos meilleurs économistes, un nombre immense de faits recueillis dans les livres d'histoire et de voyage, chez les archéologues et les écrivains spéciaux qui se sont occupés de décrire les monuments des arts industriels. Les citations curieuses abondent; les anecdotes piquantes et peu connues ne sont pas rares. Le style a de la fermeté, de la vivacité et de l'entrain. Au premier moment, quatre ou cinq volumes consacrés à l'histoire du luxe, cela paraît beaucoup; on cesse de s'effrayer en parcourant les deux premiers. L'ouvrage, malgré ses proportions, est d'une lecture agréable et facile.

Le livre Ier, intitulé : *Théorie du luxe*, a surtout un caractère doctrinal. L'auteur y définit le luxe, montre de quels instincts éternels en naît le besoin chez l'homme, quelle part lui ont faite, ou avec quelle rigueur l'ont condamné les différentes écoles de philosophes et d'économistes, enfin quelle influence exercent sur son développement les différentes formes de gouvernement. Nous n'avons pas à discuter ici les vues de M. Baudrillart; toute cette partie est plutôt du ressort des théoriciens. Bornons-nous à dire que les idées qui y sont exprimées semblent en général justes et sensées. Toutes les exagérations paradoxales y sont combattues et réfutées par des arguments à la portée des lecteurs même les plus étrangers à la science économique.

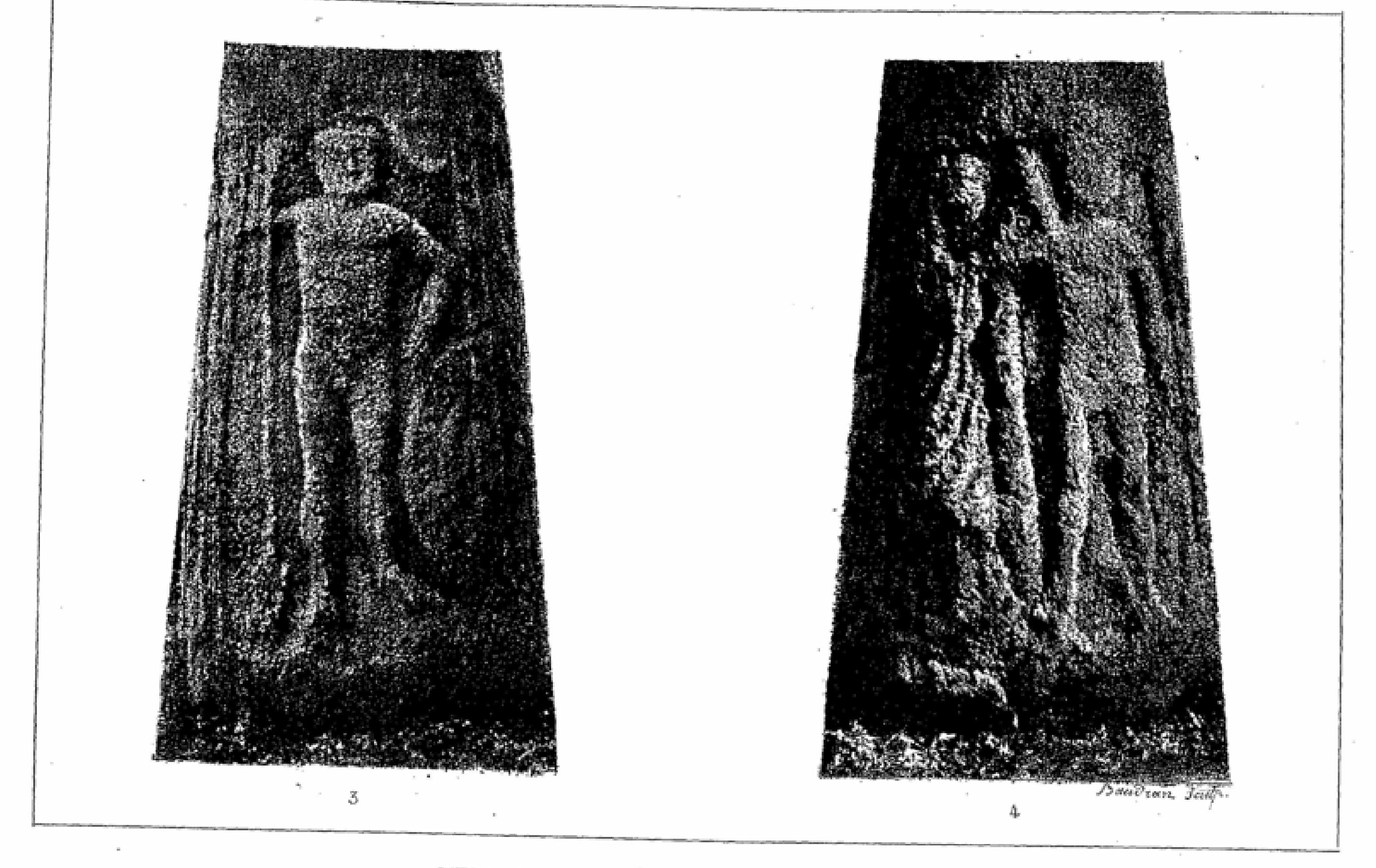
C'est avec le second livre que nous entrons dans l'histoire proprement dite. Il traite du *luxe primitif* et du *luxe en Orient*. L'Egypte, la Chaldée et l'Assyrie, la Perse, l'Inde, la Chine, Tyr et Carthage, la Palestine, ont chacune leur chapitre. Nous ne ferons qu'une objection : pourquoi M. Baudrillart encadre-t-il l'Inde et la Chine entre la Perse et la Phénicie? Il aurait mieux fait, ce nous semble, de mettre à part ces peuples de l'extrême Orient qui sont restés pendant de si longs siècles presque sans communication avec les peuples riverains de la Méditerranée, qui n'ont pour ainsi dire pas travaillé à cette œuvre commune et successive de la civilisation antique d'où la nôtre est sortie par une transmission et une filiation directe. Nous voudrions aussi que M. Baudrillart indiquât d'une manière plus exacte les sources où il puise. Ainsi, tome Ier, p. 226, il cite *les instructions de Ptahhotep*, fils d'un roi de la cinquième dynastie. Pourquoi ne nous dit-il pas à quel égyptologue il emprunte cette traduction et cette attribution du recueil à la cinquième dynastie. Il y a égyptologue et égyptologue; notre confiance variera suivant que nous reconnaîtrons plus ou moins de compétence et de critique à l'érudit auquel aura été fait l'emprunt en question. Nous ferons la même remarque à propos de certaines inscriptions de Beni-Hassan.

Le livre III a pour sujet *le luxe hellénique*. Il me paraît, par comparaison, moins nourri, moins complet que le livre consacré au luxe oriental. Il y aurait eu, ce nous semble, plus à dire soit sur l'époque archaïque et le siècle des tyrans, des Pisistrate et des Polycrate, des Gélon et des Hiéron, soit sur le luxe de grand goût que déployait Athènes, au temps de Périclès

et de Démosthène, dans ses fêtes publiques, soit sur les profusions des réjouissances et des cérémonies où se complaisaient les cours des successeurs d'Alexandre. Ainsi nous ne trouvons pas, dans ces pages trop rapides, même une simple mention de ces Adonies qui se célébraient avec tant de magnificence dans l'Alexandrie des Lagides et dont Théocrite, dans son idylle des *Syracusaines*, nous a laissé une bien curieuse description.

Les deux tiers du second volume sont consacrés à l'histoire du luxe *chez les Romains et chez les Byzantins*. Cette partie est plus développée que celle qui se rapporte à la Grèce. Un livre tout entier traite de la *censure du luxe dans l'antiquité par les écrivains romains et le christianisme*; un autre, qui termine la division de l'ouvrage relative au monde ancien, a pour titre : *le luxe funéraire dans l'antiquité*. On y revient à l'âge de la pierre et du bronze, à l'Egypte et à la Chaldée, pour finir encore par Rome. Cette séparation ainsi établie entre le luxe funéraire et les autres espèces de luxe n'a-t-elle pas quelque chose d'un peu artificiel, d'un peu arbitraire ?

Cette première partie de l'ouvrage, qui forme un ensemble complet, est pourvue d'une table alphabétique des matières pour les deux premiers volumes, dont elle rendra l'usage plus commode. Nous ne pouvons que souhaiter la prompte publication des volumes suivants; à mesure que l'auteur avancera dans cette étude et se rapprochera des temps modernes, il se sentira de plus en plus sur le terrain qui lui est familier, et son exposition, en gardant les mêmes qualités de forme, deviendra de plus en plus riche en faits bien étudiés et bien compris. G. PERROT.



MENHIR SCULPTÉ DE KERNUZ (FINISTÈRE)

MENHIR AUTEL

DE

KERNUZ-EN-PONT-L'ABBÉ (Finistère)

DÉTERRÉ A KERVADEL-EN-PLOBANNALEC

LE 20 JUILLET 1878.

Suite et fin (1).

Troisième tableau.

Le troisième tableau, à la droite du précédent quand on fait face au monument, séparé de lui par une de ces bandes sculptées en dents de scie que nous avons déjà signalées, se compose d'une figure nue (2), se présentant de face, appuyée de la main gauche sur un bouclier ovale s'élevant à la hauteur des hanches, sur lequel on remarque deux zones ornées de dents de scie. De la main droite levée elle s'appuie sur une haste, dont la pointe en bas repose sur le sol. Sur la coiffure on remarque deux appendices retombants, dont celui de gauche surtout est très apparent.

Quelle est cette figure? Le doute n'est pas possible. C'est *Mars*, armé de la haste et appuyé sur un bouclier essentiellement gaulois par la forme, le Mars gaulois, dont parlent César et Florus, et que les savants modernes assimilent généralement à *Esus*, quoique ne pouvant s'appuyer pour cela sur aucun texte ancien.

Que peuvent être les appendices qui décorent son front? Des cornes, sans doute, le symbole de la force; et si ici, comme à Reims et comme à Orange, ces cornes ne sont pas implantées verticalement sur la tête, c'est que le sculpteur n'a pas voulu faire sortir ces appendices au-dessus des lignes qui encadrent sa figure. Ces cornes

(1) Voir le numéro de février.

(2) Planche V, n° 3.

sont du reste un ornement de tradition essentiellement gauloise (1).

Chez une population vouée aux migrations et aux armes comme la nation gauloise, la protection du dieu Esus dut souvent être invoquée dans les nombreux combats que nos pères eurent à livrer pendant leurs longues pérégrinations. Aussi, dans les centres de réunion de ces populations guerrières, le butin, au retour des expéditions armées, était-il déposé dans un endroit réservé, sorte d'enceinte sacrée, et offert au dieu Mars. Celui qui osait porter une main sacrilège sur quelques-unes de ces offrandes était d'avance voué à la vindicte et aux plus terribles châtiments. Ces vols sacrilèges étaient du reste fort rares, et cela sans doute parce que, ainsi que nous le dit César, la nation gauloise était extrêmement adonnée aux pratiques de dévotion.

Quatrième tableau.

Le quatrième tableau, séparé du premier et du troisième, à gauche et à droite, par deux bandes ornées de dents de scie, perpendiculaires à la base, se compose de deux figures, l'une nue, l'autre vêtue (2), réunies par l'intention, et séparées de fait, du moins dans la partie inférieure du corps, par la bande sculptée ordinaire, partant de la base et remontant jusqu'au coude droit de la figure nue, vers lequel se dirige le bras droit de la figure vêtue.

Ce tableau est malheureusement le plus fruste des quatre. C'était celui qui se présentait à la surface lorsque je découvris le monument, et, comme il était peu profondément enfoui, à chaque labour il était atteint par le soc de la charrue. Il a un peu souffert et l'interprétation n'en sera peut-être pas aussi facile que celle des trois autres. Essayons-la cependant.

Des deux figures qui le composent, l'une est nue et vue de face ; l'autre, vêtue et se présentant de profil, est tournée vers la première. Près de la figure nue, le long de la jambe gauche, est une troisième représentation, vague et difficile à définir. Qu'est-ce ? Un animal, sans doute. Mais lequel? — La figure nue a le bras gauche pendant le long de la cuisse, et le bras droit levé semble saisir un objet passant derrière le corps, dont une extrémité se voit entre les jambes et dont l'autre passe au-dessus de l'épaule.

Cette figure a 1^{m},40 de haut.

(1) Le P. Martin parle de dieux cornus (cernunos) adorés en Gaule.

(2) Planche V, n° 4.

La seconde figure vue de profil est tournée vers la première, et son bras droit, replié à la hauteur de la poitrine, se dirige vers le coude de celle-ci. Elle est vêtue d'un double vêtement. Le premier, sorte de voile partant de dessus la tête, descend sur les épaules et recouvre le corps jusqu'à la hauteur du genou, se relevant sur le bras droit en plis harmonieux retombant sur un second vêtement, sorte de longue tunique, telle qu'en portaient les femmes gauloises, tombant elle-même en plis droits jusque sur les pieds.

Différentes interprétations ont jusqu'ici été présentées sur ce groupe par les personnes qui ont vu notre menhir depuis son transport à Kernuz.

Les unes y ont reconnu Adonis et Vénus, s'appuyant sur ce que, lorsque Vénus accompagne Adonis, après qu'il fut tué par le sanglier dans les forêts du Liban, elle est vêtue, ainsi que cela a lieu ici ; et s'appuyant encore sur ce que l'objet qui passe au-dessus de l'épaule de la figure nue serait un carquois. Ces personnes voient en outre un chien dans la figure placée près de la jambe gauche de ce personnage.

Cette interprétation a l'avantage de s'adapter au sujet tel qu'il est représenté ici ; mais je ne crois pas qu'Adonis fût une divinité qui pût trouver place sur ce monument à côté des grands dieux que nous y avons déjà reconnus.

D'autres y ont vu Vénus et Vulcain, trouvant un marteau dans l'objet dont une des extrémités passe au-dessus de l'épaule du personnage nu et dont l'autre extrémité se voit entre ses jambes. Elles croient voir dans l'animal placé près de sa jambe gauche le lion, qui est un des attributs de ce dieu, ou mieux, un chien dont il est aussi quelquefois accompagné.

J'avoue que j'ai encore peine à adopter cette interprétation, parce que je ne puis voir un marteau dans cet objet que le dieu saisit de la main droite.

Il est une autre interprétation à laquelle je m'arrête et que je soumets très humblement à de plus compétents que moi.

Je propose de voir dans ce groupe Apollon, le *Belenus* des Gaulois, et Minerve, leur *Belisama ;* non pas la Minerve des Romains conquérants, mais la Minerve gauloise telle que nous la représente M. de Belloguet dans son *Ethnogénie gauloise.* — Il nous dit que : « Minerve était la déesse particulière des femmes celtes, qui partageaient dans leurs migrations aventureuses tous les périls de nos ancêtres et dont les travaux constituaient sous la tente une si grande part de leur industrie primitive. » Il nous la représente encore comme étant

une sorte de *doublure féminine* du Mercure, du Mars et de l'Apollon gaulois (1). Dans ses conclusions sur le druidisme il nous dit, enfin, page 274 de son *Ethnogénie gauloise*, que les Gaulois associèrent à leurs dieux un Mars féminin que les Romains prirent pour Minerve et qui fut peut-être dans le principe la lune adorée avec le soleil.

Ce serait bien là la divinité qui, sur un monument tel que celui qui nous occupe, doit être associée à Apollon, si, comme je le propose, on reconnaît ce dieu dans la figure nue de notre quatrième tableau. Le dieu solaire associé à la déesse lunaire, Belenus et Belisama.

Si nous nous arrêtons un instant à la médaille gauloise décrite par M. de la Saussaie dans la *Revue numismatique* en 1842, sur laquelle on a ingénieusement vu le devin favori d'Apollon, chevauchant sur la flèche que lui a donnée le dieu et sur laquelle il traversait les airs, nous voyons que l'Apollon gaulois avait dans ses attributs le carquois. C'est ainsi qu'il est ici représenté, car je crois qu'il faut bien reconnaître un carquois dans cet objet qui, passant derrière le dieu, montre une de ses extrémités au-dessus de son épaule droite. Quant à l'animal placé près de sa jambe gauche et dont l'effigie est si fruste, rien ne nous empêche d'y voir un griffon, l'un de ses attributs.

Notre interprétation a l'avantage sur les autres de cadrer avec ce texte des commentaires de César : « Après lui (Mercure) les dieux les plus révérés sont Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. »

Nous sommes ici, je crois, en présence d'un monument de la fin de l'indépendance gauloise, ou tout au plus du commencement de l'occupation romaine, monument élevé par nos fiers ancêtres à leurs dieux, tels que les nomme César, en dehors de l'influence étrangère. D'abord les dieux de la grande triade celtique (*deum maxime Mercurium colunt*), *Teutatès*, le père de la nation, représenté ici d'une façon toute nouvelle, comme conducteur des âmes dans le monde nouveau qu'elles vont habiter après la mort, un Mercure psychopompe ; *Taranis*, le dieu du tonnerre, et enfin *Esus*, le dieu des combats. Triade à laquelle nos Gaulois transalpins ajoutèrent d'autres divinités telles que *Belenus* et *Belisama*, Apollon et Minerve.

Quoi de plus dans l'ordre des choses que ce culte pour deux divinités personnifiant le soleil et la lune, ces deux astres qui jouent un si grand rôle dans la nature au milieu de laquelle vivaient ces populations primitives ?

(1) Voir de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, p. 243.

Tout, du reste, dans ce monument, est gaulois et en dehors de ce que les conquérants nous ont habitués à retrouver dans les lieux où ils ont séjourné. Qu'on ne nous objecte pas qu'il est dans des traditions incompatibles avec cette pensée. César ne nous dit-il pas : « Leur grand Dieu est Mercure ; ils en ont quantité de statues » ? Les représentations artistiques de la nature humaine ne leur étaient donc pas inconnues. Ensuite les belles urnes cinéraires gauloises, si délicatement et si richement ornées, que j'ai déjà publiées, ainsi que les bijoux en bronze et en or, pendeloques, bracelets et colliers, que j'ai recueillis dans mes fouilles, prouvent au contraire que ces populations étaient familiarisées avec certaines données de l'art ; et, si les figures ici sont satisfaisantes dans leur ensemble, les détails en sont rendus avec une grande inexpérience des lois du dessin. Nous savons aussi que les guerriers celtes se chargeaient de colliers, de bracelets et d'anneaux entièrement en or massif. Ces ornements étaient si nombreux chez eux que, d'après Polybe, à la fameuse bataille de Télamon, tous les Gaulois des premiers rangs en étaient ornés. L'art n'est-il pas la conséquence de cette recherche ?

César ne nous dit-il pas encore que, lors de son expédition contre les Venètes, il se trouva en présence d'une nombreuse flotte de deux cent vingt vaisseaux bien équipés et bien armés ? Ces vaisseaux furent sans doute recrutés le long de notre littoral armoricain et parmi eux nous en aurions certainement trouvé quelques-uns de montés par nos populations de Kervadel et de la pointe de Lesconil. « Ils étaient tous de bois de chêne, et ainsi capables de soutenir le plus rude choc ; les poutres traversantes, d'un pied d'épaisseur, étaient attachées avec des clous de la grosseur du pouce ; leurs ancres tenaient à des chaînes de fer au lieu de cordes. » (César, *De Bello Gall.* lib. III.)

Ces vaisseaux étonnèrent les Romains, qui pourtant avaient connu les flottes carthaginoises, et pour les vaincre ils durent user de stratagèmes, nous dit César. Nos aïeux chez qui, avant l'arrivée de César, la métallurgie était à son apogée, chez qui la façon du bronze était renommée, qui connaissaient l'art de l'émaillerie et qui façonnaient ces bijoux d'or et d'argent, si remarquables, dont plusieurs sont parvenus jusqu'à nous, durent par mer, avec ces puissants vaisseaux, avoir des relations commerciales avec les colonies grecques de la Méditerranée, et établir, par leurs excursions maritimes, un courant de civilisation entre l'Orient et l'Armorique. Aussi César nous dit-il, dans ses *Commentaires*, liv. I, « que la Gaule ne différait point des Grecs et des Romains pour les usages de la vie ».

Tout cela annonce, comme on le voit, chez les populations de notre littoral, une civilisation assez avancée pour nous permettre de leur attribuer un monument tel que celui qui nous occupe. S'il avait été élevé aux dieux par les conquérants, il aurait porté, sans doute, une inscription consacrant son érection, et il eût été dressé au milieu du centre où ils s'étaient solidement établis, c'est-à-dire à *Tronoen*, où j'ai constaté leur longue et persistante occupation, et non à Kervadel, au milieu des populations qui nous ont laissé de si nombreuses et de si vastes nécropoles, dont quelques-unes des chambres renferment, on peut le croire, les restes des artistes qui ont sculpté notre menhir et aussi, peut-être, les restes de quelques-uns des vaillants guerriers qui, montés sur leurs vaisseaux, défendirent si courageusement leur indépendance dans le golfe du Morbihan.

La forme elle-même de notre pierre concourt à en faire un monument tel que nos ancêtres ont dû en élever à leurs dieux dans les centres où ils étaient établis.

Elle est, en effet, de forme essentiellement gauloise, et je puis citer à l'appui de mon opinion, outre les huit ou dix menhirs taillés en forme de cône tronqué que je connais disséminés dans le canton de Pont-l'Abbé, les cinq menhirs taillés de même forme qui étaient posés sur le sommet du cimetière gaulois de Kerviltré, que j'ai précédemment décrit (1). De plus il se relie intimement, j'en suis persuadé, aux nombreux monuments mégalithiques qui l'entourent dans un rayon de quelques kilomètres. Si dans la nécropole de Lesconil, que j'ai explorée, le plus vaste des monuments de cet ensemble, ne recouvrant pas moins de 10 à 12 hectares de ses tumuli, de ses dolmens et de ses grandes chambres à ciel ouvert, si, dis-je, je n'y trouve que des armes en pierre ou en bronze, c'est que, peut-être, ces armes, pour obéir à certains rites, ont été conservées pour les usages funéraires, exclusivement à toutes autres, et aussi parce que nos populations, par suite de leur position géographique, ont dû être toujours fort en retard sur les autres populations de la Gaule.

Quoi qu'il en soit, ce beau et unique menhir placé là où il était, sur un haut plateau, au milieu de tous ces monuments mégalithiques, avec la mer pour horizon, devait être fort imposant par le cadre grandiose que ses constructeurs avaient su lui choisir.

Nous savons qu'il semblait impie aux Celtes d'enfermer dans des murailles la divinité présente dans tout l'univers, et ils méprisaient même ceux qui se rassemblaient dans des temples au lieu de le faire

(1) Voir les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, année 1877.

sur les montagnes et les lieux élevés pour adresser leurs prières aux dieux.

Tout cela est conforme à ce que nous enseigne ce menhir-autel, qui n'a rien de commun avec les autels votifs gallo-romains, sorte de temple, à lui seul, élevé aux dieux avec la voûte du ciel pour dôme. Quoi en effet de plus grandiose et de plus propre à frapper l'imagination que ce ciel empourpré au moment où le soleil va disparaître dans les flots qui se montrent à l'horizon?

Le sol qui entourait ce menhir, et qui aujourd'hui est cultivé depuis trop longtemps pour pouvoir nous rien dire sur les populations qui l'ont primitivement foulé, a peut-être été souvent arrosé du sang des victimes que ces populations sacrifiaient à leurs dieux. Je me demande même si l'on ne doit pas rapporter à l'usage de ces pratiques barbares un bassin oblong de 1^m,05 de diamètre moyen et de 10 centimètres de profondeur, creusé dans le roc émergeant du sol et que l'on voit à cinquante mètres du lieu où gisait le monument que nous venons de décrire.

Si maintenant on nous demande à quelle époque ce menhir fut renversé et enfoui là où nous l'avons trouvé, il nous sera possible, je crois, d'y répondre.

La parcelle de terre dans laquelle il était porte, en effet, au cadastre le nom de *Cornic Sant Alour* (parcelle de saint Alour). Or c'est sous le vocable de ce saint, troisième évêque de Cornouailles, au cinquième siècle (456), que se trouve la paroisse de Plobannalec, dans laquelle est Kervadel. C'était aussi à saint Alour qu'était dédiée la petite chapelle dont on voyait encore les ruines il y a deux ans à 800 mètres de Kervadel. Si donc cette parcelle de terre a pris ce nom, c'est que, probablement, ce fut saint Alour qui, lorsqu'il vint porter la parole du Christ dans ces contrées, trouvant encore debout ce monument païen, le fit enfouir pour obéir à des usages déjà établis par les premiers chrétiens.

C'est grâce à cela, sans doute, qu'il est parvenu jusqu'à nous dans l'état de parfaite conservation où nous l'avons découvert.

P. du Chatellier.

DIOBOLE INÉDIT

DU TYRAN SATYROS

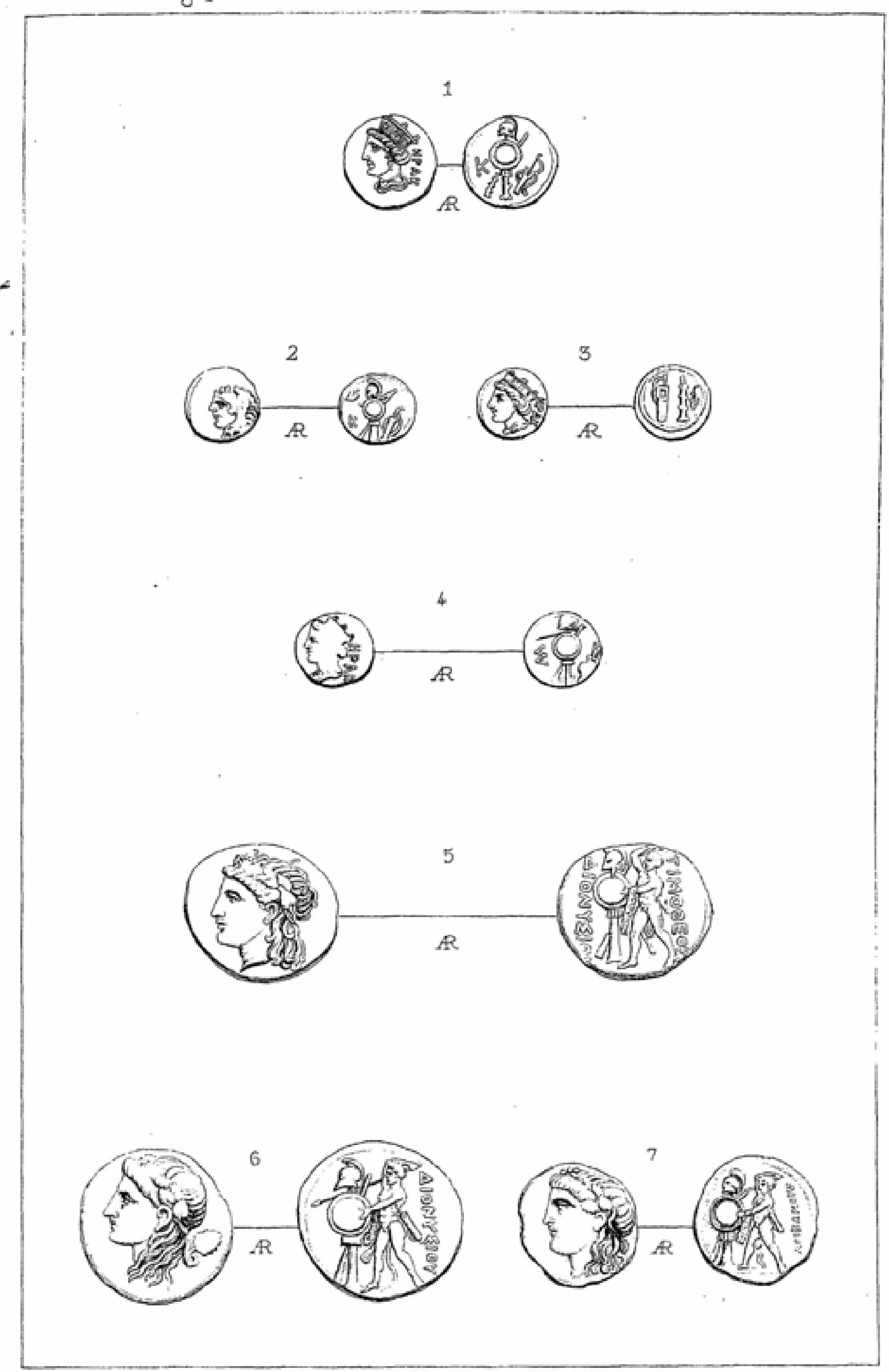
(Supplément à la notice sur quelques monnaies frappées à Heraclea de Bithynie).

Avant de nous livrer à l'examen du *diobole inédit* qui va faire l'objet principal de cette notice, quelques mots d'explication préliminaire sont ici indispensables. Le lecteur en sentira lui-même l'impérieuse nécessité quand il saura que ce petit monument numismatique se rattache de la façon la plus étroite, tant par ses types que par ses caractères de style, de fabrique, de poids et d'époque, à toute une classe de monnaies du même genre qui ont été décrites ailleurs, je veux dire en dehors de tout recueil périodique : dès lors il comprendra pourquoi, — sous peine de rompre la chaîne qui unit ce *diobole* à ses autres congénères et qui, par suite, me fournit le moyen d'en fixer sûrement l'attribution, — pourquoi, dis-je, je suis obligé de revenir, pour un moment, à mon point de départ, et de poser à nouveau les termes de la question.

I

Dans une brochure, tirée à petit nombre et imprimée tout exprès pour la circonstance, j'ai publié, au mois de juillet dernier, une étude numismatique dont le titre et le sous-titre sont les suivants : *Monnaies d'argent frappées à Heraclea de Bithynie. — Le Tyran Klearchos* (1).

(1) In-8 avec une planche gravée, Paris, 1878, chez A. Detaille, 10, rue des Beaux-Arts.



DIOBOLE INÉDIT DU TYRAN SATYROS

A supposer que, nonobstant sa date récente, ce petit travail soit déjà tombé dans un complet oubli, — ce qui n'aurait rien, à mes yeux, de surprenant, — je demande la permission d'en rappeler sommairement les principales données, afin de mettre ceux qui, pour une cause ou pour une autre, n'en auraient pas eu connaissance, mieux à même d'apprécier la raison d'être des observations qui vont suivre, et que j'ai cru devoir y ajouter à titre de document complémentaire et, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, d'argument confirmatif.

A cet effet, il importe de reproduire d'abord la figure et la description de la médaille qui m'a servi de principal pivot pour établir ma théorie ; car je ne puis songer à renvoyer à la planche où cette médaille se trouve gravée, que ceux, évidemment, qui la possèdent. Si donc j'ai le tort de me répéter, qu'on me le pardonne ! C'est un inconvénient que je ne saurais éviter, puisqu'il m'est imposé par la nature même du sujet.

N° 1. — Tête de femme, à gauche, ornée d'un collier et de pendants d'oreilles, et couverte d'une tiare crénelée et décorée de palmettes ; derrière, le mot HPAK.

℟. Trophée composé d'un casque, d'un bouclier rond et d'une lance posée transversalement; à droite, un arc dans son étui ; à gauche, une massue et un grand K inscrit dans le champ.

(Æ. 2 1/4 ; poids, 1,68. — Cabinet de M. le docteur Imhoof-Blumer, à Winterthür.) (Voy. pl. VI, n° 1.)

Faute d'avoir eu à temps les renseignements nécessaires, j'ai commis, au sujet de cette médaille, une erreur de métrologie que je m'empresse de rectifier, avant d'aller plus loin. Ne connaissant pas le poids de la pièce lorsque j'écrivais mon mémoire, et ayant eu le tort d'en vouloir juger d'après la grandeur apparente de son module, j'ai cru être suffisamment autorisé à lui appliquer la dénomination de *triobole* ou d'*hémidrachme;* je me trompais. Aujourd'hui que, mieux instruit à cet égard, j'en puis préciser, avec toute certitude, le poids exact, il résulte de ce poids (1,68) que ce n'est plus du tout un *triobole* qu'il y faut voir — ainsi que je m'étais permis, mal à propos, de le supposer, — mais bien un *diobole* un peu fort, taillé sur le pied de la *drachme* de 4,880 que M. Vaz-

quez Queipo (1), qui, le premier, l'a reconnu, appelle *drachme olympique*, bien qu'en réalité elle soit d'origine asiatique et très probablement plutôt *assyrienne* que *babylonienne* (2). En ce qui concerne les autres exemplaires décrits dans ma brochure — et dont trois, notamment, figurent sur la planche qui y est annexée, — deux de ceux qui ont été pesés par moi, et qui fournissent 1,55 et 1,33, doivent être pareillement considérés comme de vrais *dioboles* du même système, nonobstant le déchet qu'elles présentent et qui, sans nul doute, ne saurait provenir que de l'usure. Quant aux deux derniers (n°s 3 et 4 de la pl.), leur poids, 0,80 et 0,75, montre clairement que ce sont de simples *oboles*.

Cette petite rectification, faite en passant, avait, comme on voit, son genre d'utilité.

Revenons maintenant à notre objet.

Tous les numismatistes connaissent — au moins par la gravure — ces *drachmes* et ces *didrachmes* de belle fabrique qui, avec la signature des deux rois d'Heraclea, *Timotheos* et *Dionysios*, offrent, du côté du droit la tête de *Bacchus* jeune couronnée de lierre, et pour type constant du revers le héros *Hercule*, nu et debout, dans l'action d'ériger un trophée. (Voy. pl. VI, n°s 5, 6, 7.)

J'étais vivement frappé — ainsi que je l'ai été dès le début de mon examen et comme, au reste, devra l'être, je n'en doute pas, tout numismatiste exercé qui voudra prendre la peine d'en faire autant que moi — de l'extrême analogie ou, mieux encore, de l'intime et étroite parenté qui existe entre le type imprimé sur le revers de ce *diobole* et celui — à la vérité plus développé, eu égard à la dimension plus grande des modules — qui constitue le revers des *drachmes* et des *didrachmes* que je viens de citer;

Je remarquais, d'autre part, que ce *diobole*, de même que les *sept* exemplaires mentionnés à sa suite, portaient tous invariablement, et à l'exclusion de toute autre lettre de l'alphabet, un grand *kappa* inscrit dans le champ et affectant des proportions qui dépassent visiblement celles de la légende HPAK, figurée sur le droit; j'ai donc cru pouvoir inférer de toutes ces circonstances réunies que ce *kappa*, mis avec une intention manifeste, à une place aussi apparente et aussi distinguée, ne pouvait pas indiquer

(1) *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, t. I, p. 259-261.

(2) Voyez aussi Fr. Lenormant, *Essai sur l'organisation de la monnaie dans l'antiquité*, p. 64.

une simple marque d'atelier ou le nom de quelque magistrat monétaire obscur et subalterne, mais qu'il devait bien plutôt, et à n'en guère douter, avoir eu pour fonction de désigner la lettre initiale du nom de *Klearchos*, premier tyran de la ville d'*Heraclea* et père des deux rois précités.

Tels sont les termes de la question que j'ai traitée, ou, ce qui revient au même, telle a été la base fondamentale sur laquelle j'ai appuyé ma théorie et que j'avais besoin de rappeler.

Sans vouloir, en aucune façon, pousser plus loin mes citations rétrospectives, ni m'arrêter derechef sur le genre ou sur la valeur plus ou moins décisive des divers arguments que j'ai pu invoquer en faveur de ma thèse, il ne me sera point défendu, je le suppose, de constater, dès à présent, qu'elle semblerait avoir obtenu l'assentiment de plusieurs numismatistes aussi distingués par leur savoir qu'ils sont compétents dans la matière : à en juger, du moins, par les lettres bienveillantes et toutes approbatives qui m'ont été adressées, à ce sujet, depuis la distribution de mon mémoire.

Aujourd'hui, grâce aux nouveaux documents numismatiques dont je dispose et qui m'ont été communiqués, il y a à peine deux semaines, par mon ami M. le docteur Imhoof-Blumer, — documents parmi lesquels on verra tout à l'heure figurer le précieux *diobole*, principal objectif de cette notice, — je me trouve en mesure de m'avancer un peu plus loin et de montrer que l'idée que j'ai émise et qui pouvait encore laisser subsister des doutes dans l'esprit de quelques antiquaires, va acquérir, du fait seul de l'existence de ces nouvelles médailles, je ne dirai pas une certitude rigoureuse et absolue, mais tout au moins une probabilité qui en approche de bien près.

Nous commencerons par décrire les trois pièces inédites qui se rapportent directement au monnayage de *Klearchos*.

N° 2. — Tête d'Hercule à gauche, couverte de la peau de lion. Point de légende.

℞. Trophée composé d'un casque, d'un bouclier rond et d'une lance posée tranversalement ; à droite, un arc dans son étui ; à gauche, une massue placée au pied du trophée et un grand K inscrit dans le champ ; au-dessus, une feuille de lierre.

(Æ. 1 1/2 ; poids, 0,60. — Cabinet du grand-duc de Bade, à Carlsruhe.) (Voy. pl. n° 2.)

Il y a plusieurs choses importantes à considérer dans cette petite mais très intéressante médaille.

Premièrement, son poids : lequel nous révèle l'existence d'une coupe monétaire entièrement nouvelle dans la numismatique des dynastes *héracléotes*. — En effet, si on multiplie le poids de cette pièce (0,60) par 8, on obtient juste l'équivalent d'un *tritémorion* ou 1/8 de la *drachme* dite *olympique* : laquelle *drachme* est évaluée, ainsi que nous l'avons constaté plus haut, à 4,88.

En second lieu : le trophée représenté sur son revers, la présence de l'arc, de la massue et principalement du K, — particularités essentielles qu'elle offre de commun avec le *diobole* décrit sous le n° 1, — tous ces détails réunis indiquent clairement que les deux pièces n'ont pu être frappées qu'à une époque identique, ni émises que par les ordres du même personnage ; et ce, nonobstant la différence manifeste qui existe, relativement au type du droit, entre chacune de ces deux médailles.

Troisièmement : l'absence complète, du côté du droit, de l'inscription habituelle HPAK, jointe à cette circonstance caractéristique, qu'on semble s'être attaché, avec une intention évidente, — et tout en conservant le même type pour le revers, — à remplacer, par l'image d'*Hercule* le simulacre, jusque-là consacré, de la ville personnifiée, autorisent suffisamment à inférer que cette médaille, du fait seul que le nom de la cité y a été volontairement supprimé, ne saurait plus être considérée comme une monnaie purement municipale ; d'où il suit que le K dont son revers a été estampillé ne peut pas indiquer la signature particulière d'un magistrat local, en charge dans le moment. A qui donc alors, si ce n'est à *Klearchos*, souverain absolu de la ville d'*Heraclea*, ce K pourrait-il mieux se rapporter ?

Au surplus, je ne prétends point dire que j'ai, du premier coup, résolu le problème, et que ma théorie, à l'endroit de ce K, ne redoute plus aucune critique. C'est simplement une explication que je propose ; voilà tout. Libre à chacun d'en penser ce qu'il voudra. Si on juge qu'elle est mauvaise et, en somme, inadmissible, eh bien ! qu'on prenne la plume et qu'on en présente une meilleure et qui soit plus logique ! Loin de m'en plaindre, je serai tout le premier à y applaudir et à reconnaître, sans hésitation, que je m'étais trompé ; jusque-là on ne s'étonnera pas si je persiste à croire que je suis dans le vrai.

Ce *tritémorion* nous fournit encore, mais incidemment, le sujet d'une dernière observation.

Quand on réfléchit que la tête d'*Hercule*, qu'on y voit sur le droit, se rencontre pareillement sur la *drachme* du cabinet Hunter gravée sur ma planche (voy. pl. n° 8 du premier mémoire); quand, en outre, on remarque que la *drachme* ainsi que le *tritémorion* susdits portent tous deux et à la même place, dans le champ du revers, non seulement le même K, mais encore le même symbole accessoire et très-caractéristique d'*une feuille de lierre* (1); ne semble-t-il pas, d'après cela, qu'il y ait tout lieu d'inférer de cette double et non fortuite coïncidence, que les deux pièces (la *drachme* et le *tritémorion*) ont dû, à n'en guère douter, sortir des ateliers monétaires de la même ville? J'étais donc, par conséquent, bien près de la vérité lorsque, contrairement à l'opinion exprimée par R. Payne Knight (*Numi veter.*, p. 318), j'ai dit que cette *drachme* devait, selon toutes probabilités, appartenir à *Heraclea Pontica* plutôt qu'à *Heraclea Acarnaniae.* — J'ajoute, — puisque aussi bien j'en suis à l'occasion, — que le type du *taureau cornupète* qui y figure sur le revers et auquel on a associé l'emblème essentiellement *dionysiaque* d'une *feuille de lierre*, me paraît devoir être considéré ici comme un symbole uniquement relatif au culte de Bacchus (l'une des deux divinités les plus révérées d'*Heraclea* de *Bithynie*), et non pas allusif, ainsi que le supposait l'antiquaire anglais, au combat entre *Hercule* et le fleuve célèbre qui, sous le nom d'*Acheloos*, traversait une partie de l'*Acarnanie* et séparait cette contrée de l'*Étolie.*

Dans la collection de James Whittal, vendue en 1858, on trouve, sous la rubrique d'*Heraclea de Bithynie* (page 26, n° 35 du catalogue), la mention, malheureusement un peu trop sommaire, d'une petite monnaie qui avait échappé, je ne sais trop comment, à mes premières recherches, et qui devra nécessairement, en raison de ses types, prendre place à la suite de la précédente.

J'en reproduis ici la description, telle que la donne le rédacteur du catalogue.

N° 3. — « Obv. Head of Hercules.

« ℞. A club and quiver. — *Varied from Mt. rare, and well preserved.*

« *Silver. Size 1.* »

(1) Par une inadvertance dont je ne me rends pas encore bien compte, j'ai oublié, dans la description que j'ai donnée de cette *drachme* (*loc. cit.*, p. 18), de mentionner la *feuille de lierre*, bien que pourtant elle soit parfaitement indiquée sur la gravure. Il est de mon devoir de réparer aujourd'hui cette omission.

L'antiquaire anglais ayant négligé d'indiquer le poids de la pièce, il nous est impossible, par conséquent, d'en fixer, autrement que d'une manière approximative et conjecturale, la dénomination métrologique. Eu égard à l'exiguité de son module (1), il y aurait tout lieu de penser que, si ce n'est pas un *tritémorion*, comme le précédent exemplaire, ce ne peut être alors qu'une *obole*.

N° 4. — Tête de femme, à gauche, couverte d'une tiare crénelée et décorée de palmettes; derrière, HPAK.

℟. Massue et arc dans son étui; dans le champ, à droite, une grappe de raisin. Point de lettre.

(Æ. Module de Mionnet 1 1/4; poids, 1,01. — Cabinet de M. le docteur Imhoof-Blumer.) (Voy. pl. n° 3.)

Le taux normal et théorique de la *drachme* ou unité monétaire du système dit *olympique* ayant été évalué, ainsi que nous l'avons vu, à 4,880, il est évident que le poids (1,01) de cette petite médaille se trouve être beaucoup trop fort pour cadrer avec une *obole* (0,81) de ce système; mais, d'un autre côté, il est trop faible pour atteindre au *trihémiobole* du même système, lequel *trihémiobole* réclamerait 1,22. Il tient donc juste le milieu entre ces deux tailles; ce qui ne laisse pas que de causer un certain embarras pour arriver à en déterminer la vraie dénomination. Néanmoins, si on admet que la pièce a dû perdre forcément, par le frai, quelque chose de son poids primitif; si, de plus, on fait la part de la tolérance reçue chez tous les anciens peuples en matière de numéraire — surtout en ce qui concerne les divisions inférieures, généralement plutôt faibles que fortes —; si à cela on ajoute l'extrême difficulté qu'éprouvait l'ouvrier pour saisir et frapper, à l'aide seulement du marteau et des tenailles, des morceaux de métal aussi exigus, et pour leur conserver en même temps le poids réglementaire; il faudra bien alors se décider à reconnaître qu'il n'y a, en réalité, que la coupe du *trihémiobole* qui puisse encore, mieux que toute autre, répondre d'une manière plausible — sinon entièrement satisfaisante — aux exigences de la question. C'est donc sous ce dernier titre qu'il convient, selon moi, de l'enregistrer. De la sorte, les multiples et les subdivisions de la drachme prise comme unité du système monétaire dit *olympique* (1), dont on est en droit de constater l'existence

(1) Bien que ce soit, suivant M. Mommsen (*Hist. de la monnaie romaine*, édition

certaine dans la numismatique des souverains *héracléotes* antérieurs à Alexandre le Grand, peuvent, dores et déjà, s'échelonner régulièrement de la manière suivante, — sauf, toutefois, la taille du *tétrobole* que je ne connais pas, mais qui existe peut-être, à mon insu, dans quelque collection que je n'ai point visitée. — Quant à ce qui concerne le *tétradrachme*, il y a tout lieu de penser que, pour des raisons politiques ou commerciales qui nous sont inconnues, ce double multiple de l'unité monétaire n'a pas été employé par les princes de cette dynastie.

	POIDS théorique.	POIDS effectif.	NOMS DES ROIS.	MUSÉES.
Didrachme	9.760	8.82	Klearchos.	British Museum (très usée).
—	»	9.55	—	Cabinet de France.
—	»	9.32	Timotheos et Dionysios.	—
—	»	9.42	—	Duc de Luynes.
—	»	9.50	—	Cabinet de France.
—	»	8.85	Dionysios seul (mutilée).	—
—	»	9.78	—	Collection Whittall.
—	»	9.72	—	Ma collection.
Drachme (unité)	4.880	5.06	Klearchos.	Cabinet de France.
—	»	5.05	—	Hunter, coll. Whittall
—	»	4.53	Dionysios.	Leake, addenda, p. 58
—	»	4.22	Dionysios (mutilée).	Ma collection.
Tétrobole ou 2/3 de Dr. .	3.240	manque	Peut-être, eu égard au module indiqué par M. Fr. Lenormant, faudrait-il considérer comme des *Tétroboles* les deux exemplaires décrits par ce savant, dans son catalogue de la collection du baron Behr, et dont il a oublié de donner le poids?	
Triobole ou 1/2 Dr . . .	2.440	2.10	Timotheos et Dionysios.	Cab. de Fr. (tr. usée).
—	»	2.33	Dionysios.	Collection Whittall.
—	»	2.34	Timotheos et Dionysios.	Haym, Tesoro Brit., p. 133.
Diobole ou 1/3 de Dr. . .	1.620	1.33	Klearchos.	Ma coll. (très usée).
—	»	1.55	—	Cabinet de France.
—	»	1.56	Satyros.	Cab. Imhoof-Blumer.
—	»	1.68	Klearchos.	Cab. Imhoof-Blumer.
Trihémiobole ou 1/4 de Dr.	1.220	1.01	Klearchos.	Cab. Imhoof-Blumer.
Obole ou 1/6 de Dr. . . .	0 812	0.80	Klearchos.	Cabinet de France.
—	»	0.75	—	British Museum.
Tritémorion ou 1/8 de Dr.	0 610	0.60	Klearchos.	Cab. du grand duc de Bade.

française, p. 19), le système monétaire perse qui semble avoir été le plus souvent employé dans cette partie de l'Asie Mineure, je ne crois pas, cependant, qu'on y

La suppression du K sur le revers du *trihémiobole* que nous venons de décrire, qu'elle soit intentionnelle ou non, n'en a pas moins quelque chose, en soi, d'assez étrange et qui, naturellement, amène une réflexion. Résulte-t-elle d'un oubli imputable à la négligence du graveur chargé d'exécuter le coin? Il n'y aurait là rien d'impossible; cependant j'en doute. La pièce étant, au droit comme au revers, d'un travail excellent et qui, par conséquent, exclut toute idée d'un manque de soin dans la confection de la matrice, il semblerait plutôt, à mon avis, qu'on ait voulu, pour cette fois, mettre en pendant de l'arc, et à la place du K initial, le symbole accessoire d'une *grappe de raisin:* d'autant mieux que cet emblème caractéristique du culte de *Bacchus* ne figure point sur les autres exemplaires. Ou bien faut-il considérer cette omission comme un indice formel d'un monnayage entièrement distinct de celui de *Klearchos?* autrement dit, comme un monnayage proprement municipal et émis, dans le même temps, au nom seul de la cité? Pour ma part, je ne le pense pas non plus. Car, dans ce cas, il faudrait nécessairement supposer deux choses : que la ville, d'abord, malgré la situation dépendante où la mettait forcément son récent asservissement, avait conservé, presque intacte, l'une des plus précieuses prérogatives de son ancienne autonomie, ou qu'il y avait, du moins, entre les habitants et le nouveau tyran, partage consenti et égal de chaque côté du droit de battre monnaie; ce qui n'est guère admissible pour peu qu'on se rappelle les criminelles manœuvres de *Klearchos* et jusqu'à quels excès de despotisme il se livra pendant toute la durée de son règne.

En second lieu, il faudrait aussi supposer que chez les *Héracléotes*

puisse logiquement rattacher les petites monnaies dont nous nous occupons : attendu que le *sicle médique* (ou *darique d'argent*), unité de ce système, a été évalué par M. Mommsen lui-même, ainsi que par tous les autres métrologues, entre 5,44 et 5,57, ce qui fournit un *didrachme* de 11 ou de 11,14 et une *obole* de 0,90; poids qui, évidemment, ne sauraient concorder avec celui des *didrachmes* de *Timotheos* et de *Dionysios* (9,30 à 9,50), et encore moins avec les divisions inférieures qui en découlent. A la vérité, le même savant fait observer (page 16) « que toutes les monnaies asiatiques qui ne se rattachent pas au système *attique* dérivent sans exception du statère perse, dont le poids varie, suivant les circonstances de lieux et de temps, de 11,5 à 9,5 »; mais j'avoue que, pour ma part, j'ai grand'peine à admettre qu'il ait pu exister un écart aussi considérable entre deux coupes monétaires qui émaneraient d'un seul et même système. C'est pourquoi, tout bien réfléchi, je préfère suivre la théorie émise par M. Vazquez Queipo, parce qu'elle s'accorde infiniment mieux, à mon avis, avec le poids réel de nos médailles, et même avec leur poids hétorique.

— comme, au reste, cela se pratiquait à cette époque dans une foule d'autres villes grecques — le magistrat préposé à la surveillance du numéraire n'avait point le droit de le signer ni même d'y apposer la première lettre de son nom? Mais alors, s'il en était ainsi, ne serait-ce pas pour nous la preuve la plus directe et la plus décisive que les *dix* exemplaires qui ont été mentionnés tant dans le précédent que dans le présent travail, et sur aucun desquels ne manque le susdit K, appartiennent bien tous, en réalité, à *Klearchos*, et qu'ils n'ont pu être émis, avec cette initiale, que par les ordres de celui qui, commandant en maître absolu aux habitants d'*Heraclea*, était seul en état de s'arroger ce privilège?

II

Je passe maintenant au *diobole inédit* que j'ai signalé en commençant. On me pardonnera, je l'espère, ce long détour; j'ai pris, il est vrai, pour y arriver, le chemin qu'on appelle vulgairement le chemin des écoliers, mais il était nécessaire — on le comprendra sans peine — de dégager d'abord tout ce qui se rapporte au monnayage personnel de *Klearchos*, avant de songer à parler de celui qui n'en fut qu'une conséquence et que je crois pouvoir attribuer à son successeur, *Satyros*.

N° 5 — Même tête de femme, à gauche, couverte d'une tiare crénelée; derrière, HPAK.

℞. Trophée composé d'un casque, d'un bouclier rond et d'une lance posée transversalement; à droite, un arc dans son étui; à gauche, un grand Σ faisant pendant à l'arc; au bas du trophée, une massue. (Voy. pl. n° 4.)

(Æ. 2; poids, 1,56.—Cabinet de M. le docteur Imhoof-Blumer.)

Pour peu que le lecteur veuille prendre la peine de se reporter au *diobole* qui a été figuré sous le n° 1 de la présente notice, il n'aura pas besoin d'y revenir à deux fois pour se convaincre que celui-ci offre exactement, au droit comme au revers, les mêmes types et le même genre de travail; outre qu'au point de vue particulier de la métrologie il pèse, à très peu de chose près, le même poids. Si le second est en réalité plus léger de 12 centigrammes, — ce qui, au fond, ne constitue pas une grosse affaire, — cela tient tout uniment à ce qu'il a un peu souffert du côté de la tête.

La seule et fort petite différence qu'on y remarque — à la vérité cette différence est capitale et suffit, à elle seule, pour donner à la pièce un intérêt de premier ordre — c'est qu'au lieu et à la place d'un K, le nouveau *diobole* porte un grand Σ : indice manifeste d'une émission totalement distincte et qu'il ne faudrait point, par conséquent, confondre avec la première ; j'ajoute, que l'excellente conservation du revers ne permet pas de supposer que ce Σ puisse être pris pour un K mal venu ou mal conformé. Il est trop nettement tracé pour laisser subsister le moindre doute à cet égard.

Cela posé, si maintenant on admet comme fait acquis ou suffisamment démontré, que l'attribution que j'ai donnée au tyran *Klearchos* des monnaies munies d'un K isolé est juste et bien fondée, il s'ensuit nécessairement — en tant que corollaire de cet ordre d'idées — que le Σ inscrit, à la même place et dans les mêmes conditions épigraphiques, sur le revers de ce dernier *diobole*, ne saurait désigner que le nom de *Satyros*, frère et successeur du premier despote de la ville d'*Heraclea*.

Peut-être m'objectera-t-on : puisque l'apparition inattendue de ce Σ prouve péremptoirement qu'on rencontre d'autres lettres sur ces petites monnaies et que, dès lors, le K n'y constitue plus du tout un fait exceptionnel, pourquoi donc, d'après cela, ce K et ce Σ ne pourraient-ils point se rapporter tout aussi bien à de simples magistrats municipaux en charge dans le moment ? J'ai déjà répondu à ce genre d'objection et je ne vois pas qu'il soit utile d'y revenir ; j'ajouterai cependant que, si l'on devait tenir compte d'une pareille hypothèse, — très gratuite d'ailleurs, — il y aurait, dans ce cas, quelque chose à tout le moins de bien extraordinaire, que les deux seules lettres relevées, jusqu'à présent, sur toutes ces petites monnaies, vinssent coïncider, juste et comme tout exprès, avec les deux seuls noms des dynastes *héracléotes* qui commencent par ces deux lettres. Le hasard est bien grand, c'est vrai ; mais n'est-il point permis de douter qu'il soit allé jusque-là ? Il n'y a donc pas lieu, selon moi, de s'arrêter, même un instant, à une pareille combinaison.

En introduisant ce nouveau nom parmi ceux, déjà connus, des despotes d'*Heraclea*, la numismatique, aussi bien, du reste, que l'histoire générale, y trouvent, chacune, un important avantage.

D'une part, l'attribution non moins logique que vraisemblable qui vient d'être proposée nous permet de combler la lacune regrettable qui existait jusqu'ici dans la série monétaire des souverains d'*Heraclea* ; d'autre part elle nous fournit le moyen à peu près sûr de rectifier ou, en tout cas, de préciser, dans un sens plus véridique,

un point d'histoire demeuré encore obscur et qui, pourtant, mérite d'être éclairci. Ce point d'histoire, le voici.

III

La plupart des auteurs, tant anciens que modernes, auxquels on peut se référer dans cette circonstance, ne semblent point compter *Satyros* au nombre des souverains effectifs de la ville d'*Heraclea;* ils supposent généralement que s'il a exercé le pouvoir suprême, ce n'est point comme successeur légitime et régulièrement légal de son frère *Klearchos*, mais uniquement à titre de régent, dépositaire momentané de l'autorité royale, et en qualité de tuteur de ses neveux, *Timotheos* et *Dionysios*, alors mineurs. C'est sans doute aussi ce qui explique pourquoi Diodore (XVI, 88) n'a pas cru devoir le mentionner.

Cette opinion, que j'avais tout d'abord partagée et que j'ai même en partie reproduite à la page 25 de mon premier travail, ne tient plus aujourd'hui devant les faits numismatiques nouvellement acquis : elle doit, par conséquent, être abondonnée. J'en vais donner la raison.

Il y a d'abord un principe de l'ordre économique et social que peu de personnes, je le pense, seront disposées à contester, mais qu'il importe, avant tout, de rappeler et de bien mettre en lumière ; c'est celui-ci :

Chez toutes les populations soumises au régime monarchique, le droit de battre monnaie appartient exclusivement à la couronne ; il en constitue l'une des prérogatives les plus essentielles, celle dont les rois se montraient le plus jaloux, et qu'en aucun cas ils ne consentaient à aliéner, même par délégation ou à titre temporaire. Les fonctions de régent, si étendues d'ailleurs qu'on les suppose et de si près que s'approchât du trône le personnage qui en était investi, n'ont jamais eu pour conséquence de lui conférer le droit de monnayage ; ce droit, je le répète, en tant qu'attribut ou privilége spécial réservé à la couronne, ne pouvant être légalement exercé qu'au nom seul du souverain légitime, soit que celui-ci fût en bas âge, soit que, pour une cause ou pour une autre, il se trouvât empêché. Dans l'antiquité comme aux époques modernes, chez les Asiatiques non moins que chez les Occidentaux constitués à l'état monarchique, ce principe ne souffre aucune dérogation ; et, sous ce rapport, je suis heureux de constater que M. François Lenormant

vient, tout récemment, d'exprimer la même manière de voir (*la Monnaie dans l'antiquité*, tome II, p. 3; Paris, 1878).

Quelques exemples tirés de l'histoire générale ne seront pas ici superflus pour justifier ce que mon assertion pourrait sembler avoir encore de trop arbitraire ou de trop absolu.

Personne n'ignore, je le présume, qu'après la mort d'Alexandre le Grand et avant le partage définitif de ses vastes États entre les principaux de ses lieutenants, *Perdikkas* d'abord, puis *Antipater* et, en dernier lieu, *Polysperchon*, furent successivement investis de la régence : celui-ci pendant le règne, plutôt nominal que réel, de *Philippe Aridaeos;* ceux-là en attendant la majorité très éventuelle de l'un ou de l'autre des deux jeunes princes (*Héraclès* et *Aegos*) laissés, pour toute postérité, par le conquérant. On sait aussi que ce fut la vieille *Olympias*, chargée de la tutelle du fils de *Roxane*, qui fit, de sa seule autorité, mettre à mort le bâtard *Aridaeos* comme usurpateur; que ce fut *Polysperchon* qui, tenté par les offres de Kassandre, assassina son pupille *Héraclès;* et qu'enfin le jeune *Aegos*, unique survivant de la famille du grand roi, périt avec sa mère par les ordres de ce dernier. Toutefois, et nonobstant la prépotence plus ou moins grande dans les affaires de l'État que chacun d'eux, personnellement, se promettait sans doute de recueillir de tous ces crimes abominables, aucun de ces trois régents n'osa pourtant aller jusqu'à empiéter sur la prérogative royale en faisant battre monnaie à son propre nom. En effet, pour peu qu'on étudie avec quelque attention le numéraire macédonien émis, tant en Asie que dans les contrées occidentales, durant cette période troublée, on s'aperçoit bien vite qu'aucune marque, aucun indice particulier ne se rapporte, de près ou de loin, à l'un ou à l'autre de ces personnages, ni ne décèle, d'une façon appréciable, qu'ils aient participé à l'émission de ce numéraire autrement que pour le faire confectionner. Toutes les monnaies, d'or, d'argent ou de cuivre, appartenant à cette époque de dissensions intestines, et sur lesquelles on peut d'autant mieux s'appuyer qu'elles abondent dans les collections, toutes ont été frappées soit au nom, et avec la qualification royale, de Philippe *Aridaeos* (ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ) en ce qui concerne l'or et l'argent; soit à titre anonyme, pour le cuivre, et sans autre désignation que la formule abstraite et plus ou moins abrégée de ΒΑ. ΒΑΣΙ. ou ΒΑΣΙΛΕΩΣ (*du Roi*) : dernières monnaies qui, étant donné l'état précaire et instable où se trouvait alors la contrée, peuvent tout aussi bien convenir au fils de *Barsine* qu'au fils de *Roxane ;* mais non point certainement à un régent.

Le cas que nous venons de constater relativement au droit de monnayage que n'osèrent point s'arroger les régents *Perdikkas*, *Antipater* et *Polysperchon* — bien que pourtant ils aient joui de pouvoirs presque absolus — peut s'appliquer, avec autant d'exactitude et dans la même mesure, à *Antigonos Doson*, placé à une époque postérieure dans une situation politique tout à fait analogue. Bien que ce prince, fils, frère et oncle de roi, ait gouverné la Macédoine, après la mort de Démétrius II, durant l'espace de *neuf ans* (selon Polybe, II, 70), ce ne fut point, dans tous les cas, pour son compte personnel, mais uniquement en sa qualité de tuteur et au nom de son neveu Philippe V, encore enfant. C'est aussi ce qui explique pourquoi, jusqu'à présent, on n'a pas encore découvert une seule monnaie qu'on lui puisse accorder avec quelque apparence de certitude. Toutes celles de bronze et de petit module qui portent le mot ANT. écrit sous forme de monogramme au milieu du *bouclier macédonien*, et que jadis plusieurs antiquaires — notamment Sestini et Mionnet (1) — ont essayé de lui attribuer, appartiennent, de l'aveu presque unanime des hommes du métier les plus compétents, à son père *Antigonos Gonatas*. Une seule, peut-être, semblerait, de prime abord, faire exception. C'est le rare *tétradrachme* que j'ai publié, il y a quelques années, et sur lequel je proposais de voir le portrait de ce prince plutôt que celui, très problématique (2), de *Cléomènes* III; opinion que je maintiens plus que jamais et à laquelle, soit dit en passant, M. François Lenormant n'a pas craint de se rallier (*loc. sup. laud.*, tome II, p. 27). Mais ce *tétradrachme*, — qui, d'ailleurs, ne porte ni le nom ni la qualification du personnage, — ayant été fabriqué à *Lacédémone* dans d'autres conditions et pour un but tout particulier, ne saurait impliquer, de ma part, aucune contradiction, encore moins constituer ici une objection sérieuse de nature à plaider en faveur du droit de monnayage qu'aurait pu exercer *Antigonos* dans son propre pays. Ce n'est là, après tout, qu'un hommage purement honorifique rendu, temporairement, à un prince étranger par une nation reconnaissante, et rien de plus.

Si, laissant de côté la contrée macédonienne, nous jetons mainte-

(1) Sestini, *Classes générales*, p. 40; Mionnet, *Suppl.*, III, p. 252. Ce dernier, plus réservé que Sestini dans son appréciation, croit devoir ajouter, en note, que « ces médailles se confondent avec celles d'Antigone Gonatas », ce qui prouve, par parenthèse, qu'il était peu partisan de cette attribution.

(2) Etude historique et critique des portraits attribués à Cléomènes III, roi de Lacédémone. Restitution de ces portraits à Antigone Doson, roi de Macédoine. In-8, avec deux planches gravées; Paris, 1870.

nant nos regards vers la *Syrie* pour observer ce qui se passait, en pareilles circonstances, dans ce pays, nous voyons que les mêmes pratiques monétaires s'y reproduisent exactement et qu'elles suivent une marche absolument identique. C'est à savoir : tant que vit et qu'est censé régner le jeune *Antiochus VI*, la monnaie — qu'elle soit d'argent ou qu'elle soit de bronze — est exclusivement frappée à son nom et porte presque invariablement cette inscription : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ (1). A la vérité, le régent *Diodotos-Tryphon* qui, en réalité, ne gouverne que sous le couvert et pour le compte de son pupille, se permet, en quelques occasions, d'y introduire ses initiales (ΤΡΥ); mais il ne le fait, évidemment, que par hasard, d'une manière détournée, pour ainsi dire subreptice et, très probablement aussi, en sa qualité de ministre, sinon responsable, tenu, au moins, de contresigner les actes officiels de son administration; ou plutôt encore, peut-être, à simple titre de premier collègue du magistrat monétaire dont les initiales (2) ΣΤΑ. sont écrites au-dessous des siennes en caractères de même proportion. Ce n'est qu'après avoir fait disparaître, par un crime, son maître légitime, et après s'être emparé de sa couronne, qu'alors, oubliant toute retenue, affranchi de tout scrupule, — non pas, sans doute, de tout remords, — il ose frapper des monnaies portant, avec son effigie, le nouveau nom qu'il avait adopté et les titres ambitieux (ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ) qu'il s'était arrogés.

Le spectacle que nous présente, sous ce même rapport, la dynastie grecque fondée en Égypte par le fils de *Lagos*, ne diffère en rien d'essentiel des usages pratiqués chez les *Séleucides*. Le droit de monnayage y est réglementé et sauvegardé avec un soin, pour le moins, aussi jaloux ; et nul personnage, dans l'Etat, n'a l'audace d'y porter atteinte. Hormis certains cas — peu fréquents du reste — où, sur quelques exemplaires, on voit figurer un nom et un portrait de reine (parce que, sans doute, cette reine est censée avoir sa part légale de la souveraineté), que ce soit un régent ou que ce soit la mère du roi mineur qui gouverne et commande, le protocole officiel employé sur tout le numéraire égyptien n'en est pas moins

(1) Eckhel, *Doctrina*, tome III, p. 232 ; Sestini, *Classes générales*, p. 133 ; Mionnet, tome V, p. 68, suppl. VIII, p. 51 et seq.; Duane, *Coins of the Seleucid. Kings of Syria*, pl. XIII, fig. 1-18 ; Taylor Combe, *Veter. popul. et regum num.*, p. 208-209 ; Lavy, *Museo numism.*, p. 246-247 ; Leake, *Numism. hellen.*, p. 29.

(2) Eckhel dit à ce propos (*loc. cit.*, p. 233) : «Si τὸ ΤΡΥ indicat Tryphonum primae tum in regno potentiae, poterit τὸ ΣΤΑ indicare eum qui secundas tenuit.»

constamment celui-ci : ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, ou, parfois, ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΩΣ, en souvenir du fondateur de la dynastie. Deux fois seulement, dans cette longue liste de monarques, — et encore n'est-ce pas un fait absolument sûr ni accepté par tout le monde, — on peut, à la rigueur, constater une sorte de dérogation à cette règle.

On lit, en effet, sur quelques rares spécimens, les initiales ΣΩ. (1) et ΕΥΛ. (2), que M. R. Stuart Poole interprète par les noms de *Sosibios* et d'*Eulaeos;* le premier, comme ministre investi de la régence pendant la minorité de *Philopator;* le second, en tant qu'exerçant les mêmes fonctions pour le compte de son pupille *Philometor* : à supposer, cela va sans dire, que l'ingénieuse explication proposée par le savant anglais soit bien la juste et la vraie (3),

(1) Mionnet, VI, p. 20, nº 165; Charles Lenormant, *Numism. des rois grecs*, pl. LXXXV, nº 17; François Lenormant, *Monn. des Lagides*, p. 74 et pl. IV, nºs 7-8; R. S. Poole, *Numism. chron.*, 1864, p. 170.

(2) Ch. Lenormant, *loc. cit.*, p. 169, nº 11 ; R. S. Poole, *Numism. chron.*, 1866, p. 12.

(3) Puisque l'occasion s'en présente, j'en profiterai pour m'expliquer, à mon tour, sur ce sujet. En ce qui concerne le mot ΕΥΛ qu'on voit figurer sur plusieurs bronzes attribués à *Philometor*, mot qui est écrit, entre les jambes de l'aigle, en lettres détachées et se suivant régulièrement, l'interprétation qu'en propose M. Poole me paraît fort admissible et, pour mon compte, j'y adhère sans hésiter. Mais quant à celle qui regarde en particulier le mot ΣΩ et à son application au régent *Sosibios*, je ne puis me défendre, je l'avoue, de conserver de très grands doutes : d'autant plus que, sur une foule de monnaies de même époque, on rencontre beaucoup d'autres signes graphiques analogues sous le rapport de leur disposition et de la place qu'ils occupent dans le champ, lesquels signes ne semblent pas, aux yeux de la plupart des antiquaires, devoir désigner autre chose que des noms d'*agoranomes* ou de simples marques d'atelier. Ce n'est point là, du reste, la seule ni la principale objection que soulève cette théorie. Il importe d'abord de remarquer que les lettres du mot ΣΩ ne se suivent pas ; elles sont distribuées, l'une au-dessus de l'autre, en forme de monogramme, $\frac{\Omega}{\Sigma}$, de telle sorte que, pour en tirer les initiales du nom de *Sosibios* il faut nécessairement commencer la lecture par la lettre inférieure, ce qui n'est guère, on en conviendra, dans l'usage reçu habituellement; outre que rien ne prouve, rigoureusement parlant, qu'on ne doive pas lire ΩΣ tout aussi bien que ΣΩ. En second lieu, ne semble-t-il pas que, du moment où le ministre de *Philopator* se décidait à empiéter sur les droits de son pupille en ajoutant auprès de la légende royale sa signature personnelle, il ne lui en coûtait pas plus, au lieu d'employer pour cela un monogramme, d'indiquer cette signature d'une façon moins équivoque et surtout plus intelligible, en l'écrivant en lettres détachées (ΣΩ ou ΣΩΣ) et disposées sur une seule ligne ? comme, au reste, ne craignirent point de le faire, un peu plus tard, *Eulaeos* et *Tryphon*. On se demandera aussi, et non sans éprouver un certain étonnement, comment il se fait que, après l'exemple donné par *Sosibios* et une fois le premier pas franchi dans la voie des empiétements, cet exemple n'ait point été

ce serait peut-être — remarquons-le en passant — cet acte, jusqu'alors inusité de la part d'un régent, d'intrusion personnelle dans les choses du monnayage, qui aurait, un peu plus tard, suggéré à *Tryphon*, placé exactement dans les mêmes conditions vis-à-vis de son pupille *Antiochos*, la pensée ambitieuse d'en faire autant de son côté. Mais ces trois cas, je le répète, par cela seul qu'ils sortent des usages et qu'ils sont tout à fait exceptionnels, ne sauraient peser d'un poids quelconque dans la question qui nous occupe, ni infirmer une règle que tous les autres monuments monétaires connus démontrent n'avoir jamais cessé d'être scrupuleusement observée.

En voilà assez — beaucoup trop peut-être — sur ce chapitre. Il est temps de conclure.

La lumière que jettent sur le sujet les quatre exemples que nous venons de citer, tous les quatre tirés de dynasties différentes bien que reliées entre elles par une origine commune, cette lumière est assez vive et assez éclatante pour montrer aux yeux, même les plus prévenus ou les moins clairvoyants, que le droit de monnayage, dans les États monarchiques, constituait une prérogative dévolue uniquement à la couronne et qu'un simple régent, quelque puissant qu'il fût, ne pouvait, en aucun cas, être autorisé à exercer ; d'où il suit

immédiatement suivi et mis en pratique par les autres ministres qui, tour à tour, lui succédèrent dans les fonctions de régent et qui les exercèrent, pendant la minorité d'*Epiphanes*, avec non moins d'autorité et de despotisme que lui, c'est à savoir : par son collègue *Agathoclès*, par son fils *Ptolemaeos*, dit aussi *Sosibios le jeune*, par *Tlépolémos*, par *Aristoménès* et enfin par *Polycratès*. L'absence complète et, jusqu'ici, bien constatée de tout signe graphique pouvant se rapporter à l'un ou à l'autre de ces divers personnages, ne serait-elle pas, dans ce cas, un grave symptôme, une sorte de preuve indirecte que le mot ΣΩ doit avoir un autre sens que celui qu'on lui prête ? En d'autres termes, pourquoi donc ce mot, par cela seul que le hasard le fait coïncider avec le nom de *Sosibios*, aurait-il, seul aussi, le privilège de ne point rentrer dans la même catégorie que les syllabes MI et NI placées entre les pattes de l'aigle sur le revers des *tétradrachmes d'Epiphanes*, et que tout le monde s'accorde à regarder comme de simples noms d'officiers monétaires ?

De son côté, M. François Lenormant (*loc. cit.*, p. 74), qui a essayé d'interpréter ce monogramme et qui, à cet effet, adopte la même méthode de lecture, c'est-à-dire en allant de bas en haut, commence par y voir la marque de la ville de *Sozuza* ; puis, rencontrant un peu plus loin dans son chemin un monogramme en tout semblable sur un *tétradrachme* attribué à *Philopator*, lequel *tétradrachme*, par parenthèse, porte un second signe de ce genre entre les pattes de l'aigle, $\frac{A}{\Sigma}$, M. François Lenormant en conclut que le mot ΣΩ extrait du premier de ces deux monogrammes ne saurait indiquer que le nom d'un *agoranome*, ce qui, ajoute-t-il (*loc. cit*, p. 81), n'empêche nullement de reconnaître dans le monogramme attribué à *Sozuza* le signe particulier de cette ville ; et qu'en somme « il n'y a rien d'étonnant dans le

que, du moment où, grâce à l'apparition inattendue du précieux *diobole* décrit ci-dessus, nous possédons maintenant la preuve matérielle irrécusable du monnayage personnel de *Satyros*, c'est qu'en réalité il a été souverain dans toute la rigoureuse acception du mot, autrement dit aussi bien de fait que de nom. Il faut donc, d'après cela, le réintégrer à ce titre dans la liste des dynastes effectifs de la ville d'*Heraclea*, laquelle liste devra désormais être fixée comme il suit : *Klearchos I*, *Satyros*, *Timotheos*, *Dionysios* et *Amastris*.

Quant à ce qui regarde *Klearchos II* et son frère *Oxathrès*, ces deux assassins de leur mère, tous deux mis à mort par les ordres de *Lysimachos*, je me suis déjà expliqué à leur sujet (*loc. cit.*, p. 33, 35); je n'ai donc pas à y revenir. L'histoire générale a le droit, non moins que le devoir, d'en tenir compte et d'enregistrer leurs noms, en tant que ceux de personnages relevant directement de son domaine; mais, au point de vue particulier de la numismatique, rien n'autorise, jusqu'à présent, à les introduire dans la catégorie des dynastes *héracléotes* ayant sûrement frappé monnaie. Un jour peut-être, quelque nouvelle et heureuse découverte nous permettra-t-elle de le faire. Pour le moment nous n'avons pas à nous en préoccuper.

FERDINAND BOMPOIS.

Marzy, octobre 1878.

fait de l'identité absolue du monogramme d'une ville et de celui d'un magistrat d'une autre ville ». Ainsi donc, d'après cette théorie, le même signe, quoique occupant dans le champ de la médaille une place identique, pourrait néanmoins avoir eu deux fonctions totalement différentes; ce qui, je le confesse, me semble assez difficile à admettre. Bien que l'explication de M. Poole, malgré l'incertitude qui plane encore sur elle, soit à mes yeux infiniment préférable à celle du savant français, toujours est-il qu'une divergence de vues aussi marquée entre deux hommes de ce mérite est bien faite pour donner à réfléchir ; outre qu'elle montre combien, en général, dans les recherches de ce genre, il est prudent de se défier de son imagination et jusqu'à quel point les meilleurs esprits peuvent, sans le vouloir, s'y laisser entraîner quand il s'agit de déterminer ces nombreux signes graphiques dont le sens précis se dérobe à notre investigation sous la forme voilée d'un monogramme.

On voudra bien me pardonner la longueur inusitée de cette note, si, comme je l'espère, on reconnaît qu'elle avait son côté utile.

LE

CHRISTIANISME DE MARCIA

LA FAVORITE DE L'EMPEREUR COMMODE (1).

On s'accorde à reconnaître que sous le règne de l'empereur Commode (180-193) l'Eglise jouit d'une paix profonde. Eusèbe en témoigne formellement et marque en même temps que les conversions furent alors nombreuses et s'étendirent parmi les premier rangs de la société romaine (2).

Entre les causes qui modifièrent la situation des chrétiens et leur valurent une tolérance de fait fort précieuse, encore que précaire, on note la présence à la cour de Marcia, la favorite de Commode, l'ascendant durable qu'elle exerça sur le faible esprit du prince, son influence toute-puissante et les sympathies profondes qu'elle montra pour les chrétiens, dont elle partageait peut-être la foi.

Le fait vaut la peine qu'on s'y arrête. Sous certains princes, c'est dans l'alcôve qu'il faut chercher les mobiles de la politique et les secrets du gouvernement.

Parmi les condamnations qui suivirent le complot manqué de Lucilla, sœur de Commode, en 183, on cite celle d'Ummidius Quadratus, fils d'Annia Cornificia Faustina, sœur de Marc-Aurèle (3). Or, dans l'héritage violemment ouvert par la mort de ce personnage, Commode trouva deux affranchis, Eclectus et Marcia, l'un cubiculaire de Quadratus, et l'autre sa concubine. Il les recueillit, s'attacha

(1) Ce travail a été lu en novembre 1878 et en janvier 1879 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

(2) Eusèbe, *Hist. Eccl.*, V, 21.

(3) Borghesi *Œuvr. compl.*, t. VIII, p. 556.

le premier comme chambellan, et mit l'autre dans son harem (1). Qu'est-ce que cette Marcia ?

Un critique ingénieux (2) a prétendu retrouver cette femme célèbre dans une inscription où il est question d'une Marcia Aurelia Ceionia Demetrias, appelée *stolata femina*, à laquelle la cité d'Anagnia accordait l'honneur d'une statue pour avoir restauré les thermes de cette ville.

C'est une hypothèse à laquelle, pensons-nous, il n'y a pas lieu de s'arrêter. Le seul silence de Henzen et de Mommsen sur ce point eût dû, ce semble, avertir le critique que sa trop facile hypothèse avait peu de fondement. L'identification, en effet, de cette Marcia avec la maîtresse de Commode, si elle eût été soutenable, était trop indiquée pour pouvoir échapper à deux savants d'un esprit aussi pénétrant.

Si nous examinons la chose en elle-même, nous remarquerons que, dans l'inscription d'Anagnia consacrée à Marcia Aurelia Ceionia Demetrias, l'expression *suis sumptibus restauraverunt* marque que la réparation des bains fut une œuvre collective ; et, en effet, une autre inscription à très peu près identique, trouvée au même endroit, et faisant sans doute pendant à celle-là, rapporte ce bienfait public à un certain Evhodes ou Evhodus Marcus Aurelius Sabinianus *Augustorum libertus*, patron de la cité d'Anagnia, et du collège des Caplati et décuriale de la décurie des appariteurs.

Voici ces deux inscriptions telles que nous les trouvons dans Orelli-Henzen, n° 7190 :

EVHODI
M. AVREL. SABINIANO
AVGG. LIB. PATRONO
CIVITATIS · ANAGNINOR.
ITEMQ. COLLEGI CAPLATO
RVM DECVRIALI DECVRIAE
LICTORIAE POPVLARIS DENVNCIATORVM
ITEMQ. GERVLOR. SED ET DECEMVIRALIS
S. P. Q. A. ERGA AMOREM PATRIAE
ET CIVIVM QVOD THERMAS LONGA INCVRIA
NEGLECTAS SVA PECVNIA RESTITVERIT
STATVAM EX LEG. SVIS. PONEND. CENSVER
OB CVIVS DEDIC. DEDIT. DECVR. ✳. V. SEXV
✳ II POP ✳ I ET EPVLVM SVFFIC.

(1) Dion Cass., LXXII, 4.

(2) M. Adolphe de Ceuleneer dans un article intitulé : *Marcia la favorite de Commode* (*Revue des questions historiques*, juillet 1876, p. 156-168).

MARCIAE AVREL
CEIONIAE DEME
TRIADE (*sic*) STOLATAE
FEMINAE OB DEDICATIONEM
THERMARVM QVAS POST MVLTVM TEMPORIS AD PRISTINAM
FACIEM SVIS SVMPTIBVS RESTAV
RAVERVNT. S. P. Q. ANAGNIN
STATVAM PONENDAM CENSVERVNT
O (*sic*) CVIVS DEDICATIONEM DEDIT DECVRI
ONIBVS ✳ V. SEVIR. ✳ II. POPVL. ✳ SING.
ET EPVLVM SVFFICIENS. OMNIB.

Des deux inscriptions, la principale même paraît celle d'Evhode. C'est de lui qu'il est dit qu'il rétablit les bains à ses frais : SVA PECVNIA RESTITVERIT. De Marcia Aurelia Ceionia Demetrias, on dit seulement qu'elle fit la dédicace du monument. Le mot RESTAVRAVERVNT, qui se lit plus loin, aussi bien que les dons faits pour la dédicace aux décurions, aux sévirs et à chaque citoyen, permettent de supposer avec toute vraisemblance qu'il s'agit du mari et de la femme.

Il paraît bien déjà que cette double inscription appartient au temps des Sévère. L'abréviation AVGG pour *Augustorum* n'est employée qu'à partir du règne de Septime-Sévère. On n'en trouve, que nous sachions, aucun exemple dans les inscriptions qui datent des Antonins.

De même, il n'y a guère d'exemple, sous les Antonins, d'un affranchi patron de cité.

Enfin, d'autres signes trahissent une époque postérieure à celle des Antonins. Le nom *Evhodi*, probablement pour *Evhodo*, placé avant les autres noms du personnage, et la confusion *decemviralis* pour *decemvirali*.

Or, si les deux inscriptions ont été gravées sous Septime-Sévère et Caracalla Augustes, du vivant des personnages qui y figurent ou au lendemain de leur mort, la Marcia Aurelia Ceionia Demetrias de la seconde n'est pas la maîtresse de Commode, vu que celle-ci fut exécutée en 193 par les ordres de Didius Julianus, avant l'avénement de Septime-Sévère.

L'Evhode dont il est ici question, appelé Marcus Aurelius Sabinianus, affranchi des Augustes, avait sans doute fait partie de la domesticité de Vibia Aurelia Sabina, fille de Marc-Aurèle, qui survécut à Septime-Sévère (1). C'est pour cela, croyons-nous, qu'il

(1) Léon Renier, *Inscript. d'Algérie*, nos 2718, 2719. Cf. Wilmans, *Exempl. Inscript. Latin.*, t. I, p. 313. Cf. Henzen (3e vol. d'Orelli), no 5473.

porte le nom de Sabinianus. De la maison d'Aurelia Sabina, il a dû passer dans la maison des Sévère et a été affranchi après 198, Septime-Sévère et Antonin-Caracalla étant Augustes.

Ce que nous savons d'Evhode, éducateur ou père nourricier de Caracalla, de ses richesses et de son influence (1), peut permettre de l'identifier avec l'Evhode patron d'Anagnia et restaurateur des thermes de cette ville. Le temps de sa faveur et de son crédit, d'après le récit de Dion, coïncide avec les premières années du troisième siècle, époque où la double inscription dont nous parlons a été très probablement gravée. Or, au temps de la chute de Plautien, en 204, il y avait onze ans que Marcia, concubine de Commode, était morte.

Il y a plus : l'impossibilité de faire une seule et même personne de la Marcia Aurelia Ceionia Demetrias de l'inscription d'Anagnia et de la Marcia concubine de Commode résulte de ceci, que nous savons par un témoignage formel que cette dernière était une affranchie (2), tandis que Marcia Ceionia, non seulement n'est pas appelée affranchie dans l'inscription, ce qu'on eût certainement marqué, comme on l'a fait pour Evhode, mais devait appartenir à une famille de rang distingué, comme l'atteste la multiplicité de ses noms, et plus expressément l'expression *stolata femina*, synonyme de *matrona* (3).

Au reste, l'hypothèse que nous discutons est de fort petite conséquence. L'inscription d'Anagnia, si elle se rapportait à la maîtresse de Commode, ne nous apprendrait rien de plus que ses différents noms et ses rapports avec Evhode, dont il semble que Dion eût parlé s'ils eussent été réels. On peut noter, en effet, que Dion résidait fréquemment à Capoue (4), assez près d'Anagnia, et que si la Marcia de Commode eût reçu dans cette ville les honneurs d'une statue et eût directement ou par des alliances appartenu aux maisons des Aurelius et des Ceionius, il n'aurait pas écrit, la première fois qu'il consigna le nom de cette femme : *une certaine Marcia*, Μαρκία τις (5).

Cette Marcia était de la plus basse extraction, mais belle, séduisante, d'un cœur qui n'était pas sans noblesse et d'un caractère

(1) Dion, LXXVI, 3 ; 6. LXXVII, 1.

(2) « Marcia generis bertini. » Aurel. Victor, *Epit.* XVI, 5.

(3) Voir le Dictionn. de Forcellini, édit. de Daniel de Vit, au mot *stolatus*, et Orelli, 3030, 3031.

(4) Dion, LXXVI,

(5) Dion, LXXII, 4.

supérieur à sa fortune. Elle fixa l'âme capricieuse et molle de Commode par une certaine virilité d'esprit fort rare dans le milieu où elle vivait. Parmi les créatures inertes, passives, de docilité toujours prête, qui peuplaient le harem du prince, nous imaginons en Marcia, avec un grand art de coquetterie, quelque chose de plus délicat et en même temps de plus vif et de plus fier, qui la devait faire maîtresse dans le vrai sens du mot, et la relevait de l'état avili d'instrument de plaisir à la dignité de personne. Les princes tels que Commode, qui partagent leur vie entre les plaisirs et les jeux d'adresse ou de vigueur physique, ont besoin d'une âme qui les repose, les soutienne et les conduise. Marcia fut en partie cette âme de Commode. Elle ne lui apprit pas la vertu : elle ne se piquait sans doute point de l'enseigner ; ni le sérieux, ni le charme des occupations honnêtes et dignes de son nom et de son rang ; mais elle sut apparemment le captiver par un mélange de grâce, d'esprit et de force morale, et par cette espèce de dévouement profond et sans banalité qui ressemble presque à la protection maternelle. Elle fut comme une autre Acté de ce nouveau Néron.

Lors de l'émeute excitée par une disette contre le tout-puissant chambellan Cléandre, laquelle vint gronder autour de la villa impériale des faubourgs de Rome, c'est l'énergie de Marcia qui réveilla Commode et le sauva du danger, en lui faisant sacrifier l'ancien esclave phrygien aux vengeances du peuple (1). A partir de l'exil et de la mort de l'impératrice Crispina, c'est-à-dire depuis l'an 183 jusqu'à la fin du règne, le crédit et la faveur de Marcia ne cessèrent de grandir. Hors le titre d'impératrice, Marcia, dans son union morganatique avec Commode, eut tous les honneurs d'une épouse légitime (2). Commode l'appelait l'Amazone, aimait à la voir peinte en amazone, paraissait lui-même, pour l'amour d'elle, en ce costume, prenait le nom d'Amazonius, donnait ce même nom au mois de janvier, se servait d'un cachet qui figurait une amazone, et faisait frapper des médailles où, sous la forme quelque peu idéalisée d'une Rome casquée, cuirassée et armée de la *pelta*, le buste et la tête de Marcia étaient accouplés à son effigie (3), comme pour avouer aux

(1) Dion, LXXII, 13. — Hérodien, I, 39, au lieu de Marcia fait intervenir Fadilla, sœur aînée de Commode.

(2) Hérodien, I, 50.

(3) M. Cohen, et plus récemment M. Frœhner (*Médaillons de l'Emp. romain*), ne voient dans le buste de femme casquée, conjugué avec la tête de Commode, qu'on trouve sur plusieurs médailles de l'an 192, qu'une représentation de Rome. Il est vrai que cette tête n'a pas le caractère d'un portrait. Cependant la *pelta* est insigne

yeux et consacrer le titre d'impératrice qu'elle ne pouvait porter légalement.

Le dernier jour de décembre de l'an 192, l'empereur avait formé le dessein d'inaugurer les fêtes de l'année nouvelle en sortant de l'école des gladiateurs, suivi de la troupe de ces misérables et vêtu de leur costume. Ce fut Marcia qui tenta de le détourner de cette fantaisie indigne. « Tombant à ses genoux, elle le supplia, les larmes aux yeux, dit Hérodien, de ne pas déshonorer de la sorte la majesté de son rang, de ne pas livrer sa vie à la merci de ces hommes sans frein et sans aveu. » Commode résista, dans un caprice d'enfant colère, voulut briser sa chaîne, écrivit le nom de Marcia sur la liste de ceux qu'il voulait faire tuer le lendemain. Un hasard découvrit ces tablettes à Marcia : « Courage, Commode, se dit-elle, voilà la récompense que tu prépares à mon amour, à ma tendresse, à la résignation avec laquelle, pendant tant d'années, j'ai supporté tes brutalités et tes débauches. Mais un homme toujours ivre ne triomphera pas d'une femme sobre (1). » Et avec une rare fermeté de décision, Marcia, pour sauver sa vie, improvise un complot. C'est elle qui avertit Eclectus ; c'est auprès d'elle que Lætus, préfet du prétoire, vient prendre conseil et courage. Elle est la tête qui conduit tout.

Ces divers traits historiques éclairent, ce nous semble, la figure de Marcia, et nous permettent de croire que le portrait que nous avons esquissé de cette femme fière, tendre et forte n'est pas un portrait de pure fantaisie.

Il y manque encore ce qui l'achève. Dion Cassius écrit : « On raconte que cette Marcia eut une vive sympathie pour les chrétiens et leur fit beaucoup de bien, étant toute-puissante auprès de Commode (2). » L'auteur du livre des *Philosophumena*, publié il y a vingt-cinq ans, donne de ce texte un commentaire qui nous paraît

d'Amazone et c'était le nom dont Commode désignait Marcia. Il n'y a pas d'exemple, que nous sachions, de l'effigie de Rome accolée de la sorte sur aucune médaille à celle de l'empereur. L'hypothèse que cette figure est une représentation idéalisée de Marcia, émise par Vaillant, n'a pas été rejetée par Eckhel. Marcia, il est vrai, n'avait pas le droit de faire frapper des médailles à son effigie, il faut l'accorder ; mais Commode ne pouvait-il pas le faire ? Ne peut-il pas aussi y avoir là une flatterie des monétaires impériaux ? La *pelta* amazonienne au moins n'était-elle pas ajoutée pour faire penser à la toute-puissante maîtresse du prince et la désigner indirectement ? Voir François Lenormant, *la Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 397.

(1) Hérodien, I, 53.

(2) Ἱστορεῖται δὲ αὕτη πολλά τε ὑπὲρ τῶν χριστιανῶν σπουδάσαι καὶ πολλὰ αὐτοὺς εὐηργετηκέναι ἅτε καὶ παρὰ τῷ Κομμόδῳ πᾶν δυναμένη. Dion, LXXII, 4.

de nature à éclaircir suffisamment la question du christianisme de Marcia.

Nous traduisons le passage entier.

« Calliste était esclave d'un chrétien de la maison de César, nommé Carpophore. Comme il professait la même foi, son maître lui confia une somme considérable pour la faire valoir dans des opérations de banque. Calliste établit donc son comptoir dans un lieu appelé *la Piscine publique*, et, en considération de Carpophore dont il était l'agent, il reçut bientôt de quantité de veuves et de fidèles des dépôts importants. Ayant tout dissipé, il se trouva dans un grand embarras. Carpophore fut prévenu et déclara qu'il saurait lui faire rendre gorge. A cette nouvelle, Calliste, effrayé du courroux de son maître et du pressant péril qui le menaçait, se déroba, prit la fuite vers la mer, et, trouvant à Ostie un navire prêt à appareiller, y monta, sans demander où il allait, car il n'avait d'autre but que de se mettre hors des prises de son maître. Mais tout cela ne put se faire si secrètement que celui-ci ne fût averti. Sans perdre de temps, il court au port : grâce à la lenteur du pilote, le bâtiment était encore en rade. Carpophore saute en barque, et on se hâte d'accoster. Calliste, qui était à bord, l'aperçut qui arrivait. Alors, sentant qu'il allait être pris, se croyant perdu et aimant mieux en finir tout de suite, il se jeta à la mer.

« Grand tumulte : la foule attroupée pousse des cris sur le rivage ; des matelots se précipitent dans des barques, et Calliste, repêché malgré sa résistance, est rendu à son maître, qui le ramène à Rome et le condamne à tourner la meule.

« A quelque temps de là, il arriva que des frères vinrent trouver Carpophore et intercédèrent auprès de lui pour qu'il fît grâce à son esclave. Le malheureux, disaient-ils, déclarait qu'il avait remis l'argent entre bonnes mains. Carpophore, qui était très honnête homme, répondit qu'il faisait bon marché de ce qui lui appartenait, mais avait fort à cœur l'argent qui lui avait été confié, car beaucoup s'étaient plaints, alléguant qu'ils n'avaient remis leur argent à Calliste que par considération pour lui. Cependant il se laissa fléchir, et fit détacher son esclave.

« Le pauvre Calliste n'avait pas un sou pour rembourser, et il ne pouvait plus s'échapper, vu qu'on le surveillait étroitement. Il imagina un moyen de mourir. Un jour de sabbat, sous prétexte d'aller trouver des débiteurs, il se rendit à la synagogue où les juifs étaient rassemblés et se mit à y faire du vacarme. Les juifs, troublés dans l'exercice de leur culte, chargèrent d'outrages et de coups le tapa

geur et le traînèrent au tribunal de Fuscianus, préfet de la ville. Ils l'accusaient en ces termes : « Les Romains nous ont permis de lire « librement ensemble la loi de nos pères. Or, cet individu nous en « a empêchés, et est venu mettre le désordre parmi nous, en criant « qu'il est chrétien. »

« Pendant que Fuscianus tient séance et s'indigne de la conduite que les juifs reprochent à Calliste, on annonce à Carpophore ce qui se passe. Celui-ci, en hâte, accourt au tribunal, et s'adressant au préfet : « Je vous prie, seigneur Fuscianus, ne croyez point cet « homme. Il n'est pas chrétien, mais il cherche une occasion de « mourir, parce qu'il m'a dissipé de grosses sommes d'argent. » Les juifs, pensant que c'était un subterfuge employé par Carpophore pour sauver son esclave, n'en criaient que plus fort autour du préfet. Celui-ci leur donna satisfaction, et, après avoir fait battre de verges Calliste, l'envoya aux mines de Sardaigne.

« Quelque temps après, comme d'autres martyrs étaient dans cette île, Marcia, concubine de Commode, qui aimait Dieu, voulant faire une bonne œuvre, appela auprès d'elle le bienheureux Victor, alors évêque de l'Eglise, et lui demanda quels étaient les martyrs qui se trouvaient aux mines de Sardaigne. Victor lui remit tous les noms, hors celui de Calliste, dont il savait les méfaits. Marcia, ayant obtenu de Commode ce qu'elle souhaitait, confia la lettre de délivrance à un eunuque du nom de Hyacinthe, prêtre de Rome. Celui-ci passa en Sardaigne, et, ayant remis la lettre à celui qui gouvernait le pays, délivra les martyrs, à l'exception de Calliste. Alors Calliste, se jetant à ses pieds, tout en larmes, le supplia de l'emmener avec les autres. Hyacinthe, touché par ses pleurs, demanda au gouverneur de le laisser aller : il ajoutait qu'il avait élevé Marcia, et qu'il prenait tout sur lui. Le gouverneur céda et élargit aussi Calliste. Cependant, quand ce dernier arriva à Rome, Victor fut très contrarié de ce qui s'était fait ; mais, comme il avait bon cœur, il ne dit rien. Toutefois, pour éviter les récriminations de plusieurs, — car les méfaits de Calliste n'étaient pas bien vieux, — et pour satisfaire Carpophore, qui protestait, il lui assigna pour séjour Antium, avec une provision alimentaire mensuelle (1). »

Voilà une curieuse histoire : elle est écrite par un contemporain et un témoin, et le texte où elle est relatée est au-dessus de toute contestation. Ce qui est à la fois rare et précieux, c'est qu'on peut déterminer dans de fort étroites limites la date des événements qui

(1) *Philosophumena*, IX, 12.

sont racontés ici. En effet, Seius Fuscianus, auprès duquel les juifs viennent réclamer contre Calliste, tint sa charge de préfet de Rome jusqu'au printemps de l'an 189 (1). Or la condamnation qu'il prononce est presque la fin de l'histoire. Le séjour du condamné aux mines de Sardaigne fut court, à n'en pas douter, probablement de quelques mois seulement. L'auteur l'indique par l'expression un peu vague, il est vrai, de μετὰ χρόνον, « après du temps », et on voit par un autre passage que l'ensemble des faits, jusqu'au retour de Calliste des mines de Sardaigne, remplit un assez court intervalle, puisqu'il est dit à ce moment que le souvenir des escapades de Calliste était encore frais. Donc il paraît certain que toute cette histoire, depuis l'entreprise de banque confiée par Carpophore à Calliste jusqu'au retour de ce dernier à Rome après son élargissement, tient entre les années 186 et 189 ou le commencement de l'année 190.

Le texte fort explicite, mais jusqu'alors isolé, de Dion, où il est dit que Marcia montra beaucoup de bon vouloir à l'égard des chrétiens et leur rendit beaucoup de bons offices, trouve dans un passage du morceau que nous venons de citer une confirmation précise, puisqu'on y lit que Marcia fit venir au palais l'évêque de Rome Victor, lui demanda la liste nominative des chrétiens transportés en Sardaigne et condamnés aux travaux forcés des mines, obtint de Commode des lettres d'amnistie et les envoya délivrer.

Peut-on tirer de là que Marcia fût chrétienne?

La sympathie agissante est un indice des sentiments intérieurs, mais des sentiments intimes au fait du baptême reçu et de l'affiliation réelle, il y a loin. Il est certain que l'auteur des *Philosophumena* ne dit pas que Marcia était chrétienne. Peut-être n'en savait-il rien? Peut-être n'a-t-il pas cru que l'Église pût se prévaloir d'une pareille conquête? Les chrétiens, il les nomme communément *frères* ou *fidèles;* de Marcia, il dit seulement que c'était une personne aimant Dieu, φιλόθεος οὖσα, expression vague, indéterminée, analogue à

(1) Aufidius Victorinus était préfet de Rome à la mort de Marc-Aurèle. Il avait succédé en cette qualité à Sergius Paulus, mort en 177 ou 178. L'année même de l'exécution de Paternus, préfet du prétoire, 183, Victorinus fut fait consul pour la seconde fois, étant préfet de Rome, et garda vraisemblablement la préfecture urbaine jusqu'à sa mort, arrivée en 185 ou 186. Il eut pour successeur dans cette charge Seius Fuscianus, lequel obtint un second consulat en 188 et fut destitué, ou peut-être mis à mort, l'année suivante. Au printemps de 189, Helvius Pertinax, au retour de son proconsulat d'Afrique, devint préfet de Rome, succédant immédiatement à Fuscianus. — *Notes inédites* de Borghesi sur les préfets de Rome.

celle que l'historien Josèphe emploie en parlant de l'impératrice Poppée quand il écrit qu'elle était « craignant Dieu », θεοσεβής (1), et dont les juifs se servaient pour désigner leurs prosélytes. En suivant l'analogie et en donnant au mot φιλόθεος des *Philosophumena* la même valeur qu'au mot θεοσεβής de Josèphe, on pourrait dire que Marcia était non une chrétienne achevée, mais une âme en travail de christianisme, comme il y en avait certainement beaucoup alors, tout à fait ou plus qu'à demi détachée des croyances de la religion populaire et inclinant plus ou moins décidément à la foi nouvelle.

M. de Rossi n'attache pas grande valeur au mot φιλόθεος οὖσα appliqué à Marcia. Il ne paraît y voir qu'une vague expression de politesse, qui n'engage à rien celui qui s'en sert et ne saurait être pressée de trop près. « Notre auteur, dit-il, ne put-il pas donner à Marcia l'épithète de φιλόθεος à cause de ses sympathies secrètes pour le christianisme et des services qu'elle avait rendus aux chrétiens, sans qu'elle fût baptisée ni même catéchumène? Assurément oui, et en voici la preuve : Denys, évêque d'Alexandrie, donne à Gallien, qui abolit l'édit de persécution promulgué par son père, et rendit à l'Église ses cimetières et ses lieux de réunion, l'épithète non seulement de φιλόθεος, mais celle de φιλοθεώτερος. Gallien pourtant n'était point catéchumène et nul ne prétendra même qu'il s'abstînt des rites idolâtriques (2). »

D'autres, considérant la vie de Marcia, sa situation irrégulière auprès de Quadratus d'abord, puis auprès de Commode, l'infâme milieu, l'atmosphère de débauches où elle s'est complue constamment, l'empoisonnement et le meurtre de Commode auquel elle prit une part si directe, concluent qu'elle ne pouvait être chrétienne. C'est le contre-pied du mot de Polyeucte. Marcia eut trop peu de vertus pour avoir été chrétienne. On allègue même à ce propos les canons du concile d'Elvire dont la date, fort difficile à fixer, appartient au commencement du IVe siècle, et le concile de Chalcédoine qui est de 451. On ne voit pas, en vérité, ce que ces conciles viennent faire ici, ni quelles lumières des assemblées ecclésiastiques du IVe et du Ve siècle peuvent apporter dans la question du christianisme de Marcia. Si dans ces assemblées on jugea à propos de venir au secours des mœurs qui déclinaient ou s'affaiblissaient dans l'Église, c'est donc qu'auparavant les règles qu'on invoque n'existaient pas et que parmi les chrétiens mêmes il fallait des freins nouveaux.

(1) Joseph., *Antiq. Jud.* XX, 8, 2.
(2) De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, ann. V (1866), p. 6.

L'indignité préalable de Marcia à être chrétienne n'est pas très solidement établie par le premier de ces deux conciles. D'autre part, la discipline du IVe et du Ve siècle ne paraît pas pouvoir être fort valablement invoquée pour le second siècle. Encore qu'on accorde que Marcia ne réalisât pas très complètement l'idéal chrétien, il n'en résulte pas du tout qu'elle ne pût être chrétienne. Est-ce que Carpophore qui pratique le prêt à intérêt, Calliste qui tient son comptoir et s'y rend même coupable de malversations et d'infidélités, et les autres qui réclament avec ardeur leur argent, réalisent en effet le type évangélique? On aime à voir sans doute les croyances religieuses pénétrer jusqu'au fond des âmes, les régénérer et les purifier, et cela apparemment se rencontra dans tous les temps. Mais sous ce rapport déjà, à la fin du second siècle, les uns exigeaient plus et les autres moins. La richesse ne paraissait pas à tous un obstacle au salut. Si quelques sectaires intransigeants, animés d'un esprit de réaction, travaillaient à réveiller l'enthousiasme des premiers âges, prescrivaient des mortifications outrées, ne craignaient pas de condamner les joies les plus légitimes de la vie sociale, prétendaient qu'on attendît dans le deuil et la pénitence le règne prochain du Seigneur; d'autres, et le plus grand nombre, pensaient qu'on pouvait être chrétien sans rompre avec la nature, et s'accommodaient à la vie du siècle (1). Pour la pratique comme pour la doctrine il y avait plus d'une façon d'être chrétien. Marcia valait-elle moralement beaucoup moins que les belles dames chrétiennes que Tertullien, dans sa franchise un peu brutale de prédicateur populaire, accusait de se charger de bijoux, de se farder le visage, de se teindre les cheveux et de porter des vêtements trop transparents (2)? Sa position auprès de Commode était un mariage de second ordre, admis par la loi et différant seulement des *justes noces* par quelques effets civils. Quelques années plus tard, Calliste, élevé à l'épiscopat de Rome, autorisait ou tout au moins ne condamnait pas les unions de ce genre entre les dames chrétiennes et des hommes de basse condition, libres ou esclaves (3). On ne peut

(1) Avec les seuls ouvrages de Tertullien, on peut se rendre compte de ce double courant qui soufflait alors dans l'Église. Dans le livre des *Spectacles*, dans ceux de l'*Idolâtrie*, de la *Couronne du soldat*, de la *Fuite dans la persécution*, du *Jeûne*, de la *Parure des femmes*, on voit çà et là des traces de ces deux esprits opposés, l'intransigeance et la conciliation, la guerre irréconciliable au siècle, à ses mœurs, à ses habitudes et à ses lois, et une facilité plus douce à s'accommoder aux conditions de la vie commune.

(2) Tertullien, *De ornatu muliebri*, IV, V, VI, VII, VIII, passim.

(3) *Philosophum.*, IX, 12, édit. Scheinewin-Duncker, p. 460.

dire non plus que Marcia fût une âme gâtée, puisqu'on accorde au moins qu'elle inclinait au christianisme. Sa conduite, quand elle supplie Commode de ne pas déshonorer la majesté de son rang en prenant la livrée des gladiateurs et en se mêlant à leur troupe, n'a rien de vil. Le mot que lui prête Hérodien, quand elle voit son nom sur la liste des condamnés, est un éloge. Si elle se résout à faire tuer Commode, elle est en cas de légitime défense. C'est pure hypothèse et peut-être gratuite calomnie que de dire, comme on l'a fait, qu'elle fut courtisane dès son jeune âge (1). Par le peu qu'on sait d'elle, elle paraît avoir été la gardienne de ce qui, sous Commode, pouvait être sauvé de la dignité impériale.

D'un autre côté c'est poser la question de façon à ce qu'elle ne puisse être résolue, que de vouloir qu'on démontre que Marcia fut baptisée et à quelle date. Le païen ne devenait-il pas chrétien par sa seule déclaration suivie de l'imposition des mains d'un fidèle? On nous dit qu'avant de recevoir le baptême on devait, selon les règles de l'Église primitive, passer par les trois ordres des *écoutants*, des *prosternés* et des *compétents*. Nous ignorons de quelle époque précise datent ces trois ordres. On aurait, croyons-nous, quelque peine à en trouver trace aux temps apostoliques. Quand on déclare que Domitilla fut chrétienne en 95, quelle preuve a-t-on qu'elle ait traversé ces trois étapes? Et tant d'autres avant Constantin? Et Constantin lui-même? Dans les *Actes* des martyrs (2) il est souvent question de chrétiens et de chrétiennes détenus en prison et souffrant pour la foi, qui n'ont pas été baptisés, de conversions subites devant le tribunal, pour lesquelles la seule déclaration du personnage suffit, et qui meurent martyrs sans avoir reçu ni le baptême, ni l'imposition des mains et l'impression du signe de la croix. Le martyre, il est vrai, tient lieu de baptême. Mais si celui qui s'est déclaré chrétien échappe, la déclaration de ses sentiments intimes est-elle non avenue et vaine? Au commencement les formes, sans doute, n'eurent point l'importance qu'elles prirent plus tard dans l'Église, et l'esprit domina la lettre. Nous croyons donc que le mot de chrétien à la fin du second siècle, et encore au siècle suivant, doit être pris largement, non pas seulement à cause d'une certaine indétermination du dogme, — combien peu d'âmes pouvaient en comprendre les profondeurs et étaient prises par là! — mais parce que la foi chrétienne, chez les

(1) *Revue des questions historiques*, article cité, p. 166.

(2) Ruinart, *Acta sincera*, et *selecta Passio sanctar. Perpetuæ et Felicitatis*, etc.; *Martyr. sanctor. Leonidis, Plutarchi et aliorum*; IV, VI.

meilleurs, consistait moins en rites et cérémonies que dans la direction des pensées, dans les aspirations du for intérieur, dans une façon nouvelle d'entendre la vie et la mort. Le baptême, sans doute, consacrait la conversion et en était le signe extérieur, mais beaucoup embrassaient la foi sans le recevoir immédiatement. Il y avait bien des degrés depuis le détachement de l'idolâtrie jusqu'à l'initiation complète et au zèle brûlant des martyrs volontaires. Qui pourrait dire où en était précisément Marcia ?

Une améthyste gravée, qu'on peut voir au cabinet des médailles de notre bibliothèque nationale, a fourni, il y a quelque vingt ans, à M. Charles Lenormant, l'occasion d'un très intéressant mémoire sur le christianisme de Marcia (1).

L'intaille représente le buste d'une femme portant sur la tête un voile qui se rattache sous le chignon, et dont les épaules sont couvertes d'une tunique attachée à la manière des femmes grecques. L'œuvre a peu de valeur artistique. On y peut voir un portrait, mais lequel ? M. Charles Lenormant, comparant ce profil à celui de la tête casquée associée sur nombre de médailles à la tête de Commode, a été frappé de la ressemblance des deux types ; et, partant de l'hypothèse depuis longtemps émise que cette dernière effigie représente Marcia ; remarquant que l'Amazone a le sein gauche couvert, que sur l'intaille on voit au sommet du front une fibule ou épingle à tête qui sert à fixer le voile ; observant de plus, d'abord que l'infraction à la tradition pour le costume de l'Amazone peut s'expliquer par une concession faite aux scrupules religieux de Marcia, et d'autre part que le détail de coiffure sur l'intaille se trouve aussi sur un portrait gravé de sainte Agnès et qu'il est caractéristique du costume des dames chrétiennes, en conclut que Marcia était décidément chrétienne.

Il y a là, ce nous semble, un peu trop d'imagination. Nous prenons pour accordé que le buste orné de la pelta sur quelques médailles de la dernière année de Commode est une représentation idéalisée de Marcia. Mais le profil de cette Marcia, sévère et fin comme celui d'une Minerve, n'a aucun rapport de ressemblance avec le profil gravé sur l'améthyste, portrait lourd, morne, aux traits empâtés. L'air des deux visages est absolument différent, les lignes du nez, les cambrures de la bouche et du menton n'ont rien de commun. L'idée préconçue a troublé la vue de l'ingénieux savant. Les scrupules de pudeur qu'il prête à Marcia au sujet du déshabillé tradition-

(1) *Revue numismatique*, nouv. série, t. II, p. 212 et suiv.

nel du costume d'amazone ne nous semblent ni de cette société ni de ce temps. De plus la fameuse fibule, si elle existe, car on ne peut guère la distinguer nettement, n'est pas sur le voile, mais au-dessous, comme une perle au sommet des cheveux séparés en bandeaux. Et comment supposer que cette fibule énigmatique, quand elle serait destinée à attacher le voile et le retiendrait en effet, ait été un détail de coiffure exclusivement particulier aux femmes chrétiennes? Les prémisses de la conclusion de M. Charles Lenormant, en vérité, sont un peu en l'air, et la conclusion qu'il en tire est par suite peu solide (1).

Nous inclinons cependant à admettre la même conclusion, mais nous nous appuyons sur d'autres raisons, que voici.

Déjà le texte de Dion qui porte que Marcia eut une grande sympathie pour les chrétiens, texte éclairci et confirmé par l'auteur des *Philosophumena* écrivant qu'elle avait des sentiments de piété, φιλόθεος οὖσα, est à nos yeux fort considérable, car il nous la montre à demi-chemin du christianisme dans un temps où ce qui n'était pas contre les fidèles était avec eux. Il y a plus: la sympathie de Marcia pour les chrétiens n'est pas une sympathie oisive et stérile. Elle se met en rapport avec Victor, le chef de la communauté de Rome ; se fait donner par lui les noms des chrétiens déportés en Sardaigne, intercède auprès de Commode, obtient de lui des lettres de grâce, et les confie à un prêtre, l'eunuque Hyacinthe, qu'elle charge de les délivrer.

Celui-ci déclare au procurateur de Sardaigne, qui hésite à laisser aller Calliste dont le nom n'est pas sur l'ordonnance d'amnistie, que c'est lui, Hyacinthe, qui a élevé Marcia (2), et qu'il prend toute la responsabilité de l'affaire.

La démarche de Marcia près de l'évêque de Rome, ensuite auprès de Commode, indique bien qu'elle s'intéresse de cœur à la cause chrétienne. Mais si elle a été élevée par Hyacinthe et qu'il fût prêtre, ce n'est pas trop s'avancer que de supposer qu'il l'avait initiée à la religion qu'il professait et dont il était un des ministres.

Le christianisme de Marcia est donc tout à fait vraisemblable si l'on admet que l'eunuque Hyacinthe qui l'avait élevée était prêtre

(1) « L'argomento in favore del cristianesimo di Marcia, che il Lenormant trasse da un' immagine di lei incisa in pietra, perchè è velata ed il velo è fermato sul capo con una fibula, chi potrà, con quell' archeologo, chiamarlo decisivo ? » De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, anno IV (1866), p. 6, en note.

(2) Φάσκων θρέψας εἶναι Μαρκίας. *Philosoph.*, IX, 12. θρέψας est évidemment ici pour τροφεύς.

ou seulement chrétien, et le mot élever dans cette hypothèse doit signifier proprement initier.

A propos de la commission donnée par Marcia à Hyacinthe, l'auteur des *Philosophumena* écrit : Δίδωσι (Μαρκία) τὴν ἀπολύσιμον ἐπιστόλην Ὑακίνθῳ τινὶ σπάδοντι πρεσβυτέρῳ. Or on varie sur la traduction de ces deux derniers mots; les uns les rendent par *vieil eunuque*, les autres par *eunuque prêtre* (1).

Contre cette seconde version on allègue la discipline ecclésiastique, qui vraisemblablement excluait les eunuques des fonctions sacrées. On cite en témoignage l'émotion suscitée dans l'Église par le cas d'Origène et aussi le 1er canon du concile de Nicée.

De la discipline ecclésiastique on ne saurait rien dire, vu qu'il n'y en a pas trace avant le décret conciliaire de Nicée. La loi mosaïque excluait les eunuques de la communion juive (2). Mais cette loi des anciens âges d'Israël faisait si peu autorité dans l'Église que le premier païen gagné à la foi nouvelle fut un officier éthiopien eunuque de la reine Candacé (3). La discipline ecclésiastique sur ce point particulier, au commencement du troisième siècle, n'était pas en tout cas fort explicite ni très bien observée, puisque Origène fut régulièrement ordonné en Palestine, bien qu'un goût de pureté héroïque, ou un texte évangélique pris à la lettre, l'eût porté à se mutiler de ses mains. Avant lui, Méliton évêque de Sardes était eunuque (4). Après l'émotion, tardive et un peu factice peut-être, suscitée par l'ordination d'Origène, et plus tard par le cas de l'évêque arien Léontius, qui étant clerc à Antioche s'était mutilé pour pouvoir demeurer sans faire scandale avec une *subintroducta* nommée Eutolie (5), le concile de Nicée dans son premier canon édicta cette règle : « Si quelqu'un a été mutilé par les médecins durant une maladie ou bien par les barbares, il peut rester dans le clergé; mais si quelqu'un étant en bonne santé s'est mutilé lui-même, il doit résigner son emploi après que l'affaire aura été prouvée dans le clergé, et à l'avenir on

(1) Dans l'édition grecque-latine de Schneidewin que Duncker a achevée, ce passage est ainsi traduit : « dimissionis litteras dat Hyacintho, spadoni cuidam presbytero », p. 456 ; M. l'abbé Cruice dans son édition (Paris, 1860) traduit : « liberatrices litteras seniori cuidam eunucho, Hyacintho nomine, credidit », p. 440.

(2) L'eunuque n'aura pas de place dans la République de Jehova, *Deuter.*, XXIII, 1. Cf. Isaïe, LVI, 3 : La dureté première de la loi s'est adoucie. L'eunuque n'est plus rejeté comme un arbre mort. Jehova lui donne place dans sa maison s'il est fidèle.

(3) *Act. Apost.*, VIII, 26.

(4) Eusèbe, *Hist. Eccl.* V, 24.

(5) Athanase, *Apologia de fuga sua*, c. 26. — *Historia Arianorum ad monachos*, c. 28. — Théodoret, *Hist. Eccl.*, II, 24. — Socrate, *Hist. Eccl.*, II, 26.

ne devra pas ordonner celui qui aura agi ainsi. Mais comme il est évident que ce qui vient d'être dit ne regarde que ceux qui ont agi ainsi avec intention et qui ont eux-mêmes voulu se mutiler, ceux qui l'auront été ou par les barbares ou par leur maître pourront, conformément au canon, rester dans la cléricature s'ils en sont dignes par ailleurs (1). »

Le décret de Nicée ne saurait donc être invoqué à propos de l'eunuque Hyacinthe, s'il était eunuque volontaire, par la raison que la règle fut promulguée près d'un siècle et demi plus tard; s'il avait été fait eunuque, par la raison que le décret de Nicée, dans ce cas, ne l'excluait pas des fonctions du sacerdoce. Donc il n'est pas impossible *a priori* que Hyacinthe, éducateur de Marcia, fût en 189 prêtre de l'église de Rome, quoique eunuque. Donc la traduction de πρεσβυτέρῳ par prêtre est non seulement défendable, mais tout à fait légitime. La place qu'occupe le mot dans la phrase s'accorde mieux aussi avec l'expression d'une dignité. Enfin le terme πρεσβύτερος à cette époque est non seulement employé communément pour signifier prêtre, mais il se rencontre couramment en ce sens sous la plume de l'auteur même des *Philosophumena* (2).

L'interprétation de πρεσβύτερος par prêtre nous paraît aussi mieux convenir au contexte, et nous aimons à croire que c'est pour cette raison et non par esprit de parti que Bunsen, Friedlænder et Duncker l'ont adoptée. Marcia envoyant délivrer les confesseurs des mines de Sardaigne, n'était-t-elle pas plus sûre, en choisissant quelqu'un de l'Église pour remplir ce mandat, que ses intentions seraient mieux remplies? Hyacinthe en cédant aux prières de Calliste qui se prétendait oublié, en insistant en sa faveur auprès du fonctionnaire impérial et en déclarant qu'il répondait des suites de cette irrégularité, n'agissait-t-il pas en intéressé plus qu'en indifférent? De deux choses l'une : ou il suivait les inspirations de sa foi, ou il savait plaire à Marcia ? Dans les deux cas il faisait chrétiennement.

Que si l'on objecte qu'un prêtre de l'entourage de Marcia ne devait pas ignorer l'histoire de Calliste, et qu'il avait été condamné non point pour sa foi, mais pour un délit de droit commun : il n'est pas assuré d'abord que Hyacinthe connût ces détails ; en second lieu, le coupable avait été cruellement puni, enfin il paraissait repentant. Il n'avait pas, en somme, été condamné comme dépositaire infidèle.

(1) Canon 1 du concile de Nicée. Hefele, *Hist. des Concil.*, trad. de MM. les abbés Goschler et Delarc, t. I, p. 367.

(2) *Philosoph.*, éd. Duncker, VI, 42, p. 300 ; VI, 55, p. 344, IX, 12, p. 460.

La question de foi se confondait avec le fait particulier pour lequel il avait été frappé et l'absorbait, si l'on peut dire. C'était aux yeux de l'envoyé de Marcia un confesseur mêlé à beaucoup d'autres. Hyacinthe, chrétien et prêtre, chargé d'une mission de grâce, oubliait, s'il en avait eu vent, l'aventure du banqueroutier et du perturbateur de la synagogue, pour ne voir en Calliste qu'un frère infortuné, victime peut-être de la part de Victor et de Marcia d'un oubli qu'il pouvait prendre sur lui de réparer.

Nous pouvons donc le dire, Marcia fut élevée par un prêtre chrétien, elle aima les chrétiens, elle usa de son pouvoir en leur faveur. C'en est assez, ce nous semble, et on n'en demande pas tant pour déclarer Domitilla et Clémens chrétiens achevés.

Avec une aussi puissante patronne, l'Église n'avait guère à craindre, et elle jouit en effet du repos. Au palais nous connaissons tout un groupe de césariens chrétiens et protecteurs naturels de la communauté, Prosenès, Carpophore, le prêtre Hyacinthe, qui retinrent, sinon les haines, au moins les procédures hostiles. Commode vivait comme un Oriental efféminé et abruti dans son harem. Les grandes chasses et les jeux du cirque ou de l'amphithéâtre absorbaient ce qu'il avait d'activité. Marcia, belle, adroite, insinuante, prenait sur lui un empire croissant. On savait ses accointances, sa visible tiédeur païenne. La chronique de l'*Histoire auguste* raconte que Commode s'avisa un jour de forcer les prêtres de Bellone et les isiaques d'enfoncer plus avant le couteau dans leur bras et de prendre leurs pantomimes plus au sérieux (1). Peut-être Marcia s'était-elle moquée auprès du prince de ces vaines gesticulations et de ces faux semblants de frénésie religieuse.

L'histoire de la condamnation de Calliste par le premier magistrat de Rome est un témoignage direct et précis de l'esprit nouveau qui soufflait dans les hautes sphères, et de l'espèce de muette consigne de tolérance qui s'imposait alors.

Le récit de cet épisode dans les *Philosophumena* a quelque chose de louche et d'incohérent. On y voit qu'après que Carpophore, maître de Calliste, qui avait été chercher son esclave fugitif à Ostie et l'avait ramené à Rome et mis à la meule, lui eut fait remise de sa peine sur la prière des chrétiens, Calliste ne sachant comment se tirer de la promesse qu'il avait faite de rendre l'argent perdu, car il était absolument sans ressources, ne pouvant d'ailleurs tenter une nouvelle fuite, vu qu'il était surveillé de près, résolut d'en finir

(1) Lampride, *Commod.*, 9.

avec la vie et de s'illustrer par le martyre. Alors, sous prétexte de réclamation d'argent, il se rendit à la synagogue un jour de sabbat, y fit tumulte, cria qu'il était chrétien, fut chargé de coups, puis mené au tribunal du préfet de Rome et condamné sur la plainte des juifs.

On comprend mal qu'après avoir été délivré du *pistrinum*, grâce à l'intervention des frères, Calliste ait une si grand soif de la mort. C'est un habile homme, non un fanatique ni un enthousiaste. S'il n'avait pas aimé la vie, se fût-il donc roulé plus tard aux pieds de Hyacinthe, eût-il supplié si fort pour être élargi comme les autres et rendu aux périls de la vie commune? Nous recueillons deux traits dans le récit de l'auteur des *Philosophumena*.

1° Calliste, avant d'être délivré du *pistrinum*, avait déclaré qu'il avait de l'argent entre les mains de plusieurs personnes (1). — 2° Il se rendit à la synagogue sous prétexte de rencontrer ses débiteurs (2).

Avec ces deux indications la suite des faits s'explique naturellement sans qu'il soit nécessaire de prêter à Calliste l'intention chimérique d'un martyre volontaire. Dans la banque qu'il administrait pour le compte de son maître Carpophore, il dut avoir affaire à toute sorte de gens et, par exemple, à des juifs besogneux et sans scrupules, auxquels, soit par excès de facilité, soit pour augmenter ses profits personnels, il prêta de l'argent à gros intérêts sans suffisante garantie. Ceux-ci ne payèrent ni les intérêts ni le capital. De là la déconfiture du pauvre homme, dupe de son ingénuité ou de son avidité malhonnête. Pour se tirer d'embarras, il se sauve. La méthode est connue. Rattrapé, ramené à Rome, il est attaché à la meule. Là le malheureux sait émouvoir la pitié des frères, les intéresser à son sort. Il répète qu'il n'a pas mangé l'argent qu'on lui a remis, qu'il n'a péché que par trop de confiance, qu'il a prêté cet argent à plusieurs, qu'il a les moyens de le ravoir, que ceux qui lui doivent le rembourseront et qu'il pourra se liquider très facilement. En partie par pitié, en partie par désir de recouvrer ce qu'ils ont perdu, les chrétiens s'entremettent auprès de Carpophore pour qu'il fasse grâce au condamné. Celui-ci se laisse fléchir. Il s'agit maintenant pour Calliste de remplir ses engagements. Il n'avait pas d'argent, cela va sans dire; mais il avait dit qu'on lui en devait et cela est tout à fait vraisemblable. Ici l'auteur nous fait entendre qu'il était gardé de trop près pour qu'il pût

(1) φάσκοντες αὐτὸν ὁμολογεῖν ἔχειν παρά τισι χρῆμα ἀποκείμενον. *Philosoph.*, IX, 12.
(2) σκηψάμενος ἀπιέναι ὡς ἐπὶ χρεώστας. *Id.*, *ibid.*

tenter encore la fuite et qu'il résolut de mourir martyr. Voilà qui ne s'entend pas du tout. Il est relativement libre. S'il a menti en disant qu'il savait où retrouver l'argent, il ne court plus de risques. Carpophore ne compte sur rien et s'est résigné à sa perte. Les autres apparemment ne seront pas plus tenaces. Nul sans doute ne fait grand fond sur les promesses de Calliste. Un mensonge pour sortir de l'enfer du *pistrinum* est à demi excusable. Pourquoi donc, encore une fois, voudrait-il se sauver de nouveau, c'est-à-dire courir le péril d'être repris et, après récidive, cruellement châtié? Pourquoi chercherait-il à se faire condamner à mort par l'autorité?

Un jour de sabbat il se rendit à la synagogue comme pour y trouver ses débiteurs. Ce qu'on nous donne ici comme un prétexte paraît une vraie raison. La synagogue, avant la lecture sacrée, n'était-elle pas comme la Bourse des juifs et un rendez-vous d'affaires (1)? Nulle part ailleurs Calliste n'avait plus de chance de rencontrer ceux qu'il cherchait.

On imagine aisément la scène qui suivit : la réclamation de Calliste, la colère des débiteurs ainsi relancés, les cris échangés et les menaces, les juifs récusant leurs dettes, se répandant en imprécations, ameutant les autres ; toute la troupe prenant fait et cause contre l'intrus et le chrétien, l'accablant d'outrages et de coups; les plus calmes alléguant qu'on ne vient pas troubler par de pareilles chicanes des gens assemblés pour prier; Calliste se démenant au milieu des vociférations, rendant injure pour injure et coup pour coup, saisi à la fin et traîné au tribunal du préfet de Rome, le juge naturel de ces sortes d'affaires (2).

Ici le cas de Calliste devient mauvais, car de fait c'est un chrétien avéré, dénoncé comme tel, qui est venu troubler les juifs dans l'exercice légal de leur culte. Carpophore averti accourt et déclare que Calliste n'est pas chrétien. Est-ce pour le défendre ou pour couvrir la cause chrétienne qu'un semblable personnage et le délit dont il était accusé compromettait? On ne sait. Il est constant que Calliste n'est pas accusé simplement comme chrétien. Cette qualité s'ajoute seulement au délit, sans en faire le fond. Un esclave païen qui eût envahi la synagogue un jour de sabbat et y eût fait du tumulte serait également coupable. Fuscianus condamne Calliste. Si le fait

(1) Ovide fait entendre qu'il s'y traitait d'autres affaires et que les galants y trouvaient de belles juives qui n'étaient pas insensibles. *De arte amandi*, I, 75.

(2) *Cod. Just.*, De officio præf. Urbi, I, 28, 14. — *Digeste* : « Quidquid intra urbem admittitur ad præfectum urbi videtur pertinere. » I, 12, 4. — « Quies quoque popularium ad præfecti urbi curam videtur pertinere. » *Id.*, *ibid.*, 12.

seul de christianisme entraînait alors la peine capitale, pourquoi Calliste n'est-il pas puni du dernier supplice? Mais sa qualité de chrétien est contestée par Carpophore, qui comme maître avait droit d'être entendu. Et le même Carpophore ajoute que c'est parce qu'il veut mourir que Calliste s'est donné pour chrétien. C'est donc que la qualité de chrétien judiciairement établie emportait la peine de mort. On l'avait vu en effet plus d'une fois. Mais dans l'espèce Fuscianus ne paraît pas vouloir tirer ceci au clair. Ailleurs et dans une circonstance analogue le magistrat avait interpellé l'intervenant pour lui dire : « Et toi, n'es-tu pas aussi de ces gens-là (1) ? » Apparemment Fuscianus savait à quoi s'en tenir sur Carpophore, il savait ses attaches. Il ne voulut blesser personne à la cour par une curiosité indiscrète ou par une procédure poussée trop loin. Il ne juge donc ici qu'un délit de droit commun, le *crimen injuriarum* (2), l'atteinte évidente portée aux franchises des Juifs. Le perturbateur est un esclave, chose vile dans la loi romaine et qui élève la peine de deux degrés; il est chrétien, chose méprisable pour un Romain bien posé, conservateur de naissance et par fonction. De là la rude peine du fouet et des travaux forcés prononcée par le magistrat.

On peut croire que c'est parce que Calliste n'avait pas été condamné pour simple crime de christianisme, et qu'il n'avait par suite nul titre à la qualité de confesseur, que Victor n'inscrivit pas son nom sur la liste des martyrs que Marcia fit gracier un peu plus tard. Si lui-même s'attribua cet honneur auprès de Hyacinthe, mandataire de Marcia, c'est que tout moyen est bon à qui souhaite de recouvrer la liberté, c'est qu'après tout il était chrétien lui aussi, et que, lors de sa condamnation, sa profession de foi avait figuré bruyamment dans l'accusation portée par les juifs et peut-être pesé sur la sentence du juge.

(1) Ruinart, *Acta Martyr. sincera et selecta : Martyr. SS. Ptolemæi, Lucii et alterius anonymi*, 4. — Id. *Epist. eccles. Viennens. et Lugdunensis*, 3.

(2) Le *crimen læsæ religionis* dont il est question dans le *Cod. Just.* IX, 19, 1, à propos de la violation des lieux de sépulture, pouvait-il être ici soulevé? Il semble que cette affaire soit *crimen privati juris* et rentre dans le titre *De injuriis*. On peut noter que la loi romaine appelle *atrox injuria* l'outrage à un prêtre revêtu de son costume et des insignes de sa dignité. *Cod Just.*, IX, 35, 14. — Cf. *Digeste*, XLVII, 10, 7, 13. — Notons aussi une loi de 398, édictant la peine capitale contre celui qui « in hoc sacrilegii proruperit et in ecclesias catholicas irruens sacerdotibus et ministris vel ipsi cultui locoque aliquid importet injuriæ. » *Cod. Theod.* XVI, 2, 31. Notons encore dans le même Code Théodosien, XVI, 10, 24, une loi très postérieure puisqu'elle est de 433, qui défend aux chrétiens d'attenter aux juifs vivant tranquilles, sous prétexte de religion.

Remarquons en passant que l'aventure, malgré ses péripéties à demi tragiques, n'avait pas, en somme, mal tourné pour Calliste. Quelques années auparavant il était esclave, dure condition. Sa courte promenade aux mines de Sardaigne, que Tertullien eût sans doute appelée, comme il l'a fait dans un cas analogue, *breve carceris tædium* (*Advers. Praxeam init.*), lui valait d'être libre et nourri aux frais de l'Église. Par sa condamnation, en effet, il était sorti des mains de Carpophore pour devenir esclave d'État (*servus pœnæ*). Gracié, il ne retombait pas dans la main de son ancien maître, mais était affranchi de fait, libre donc, et pouvant aspirer à tout, si la fortune l'aidait et que lui-même ne manquât point à sa fortune. Peu d'années après, en effet, il était le *premier diacre* de Zéphyrin, et après lui, chef de l'Église de Rome.

D'autre part Fuscianus, préfet de Rome, magistrat d'une sévérité notoire (1), savait sans doute, dès avant la mission d'Hyacinthe, où inclinaient les sympathies de Marcia. Et la preuve c'est qu'il ne frappa point Calliste, chrétien, esclave et perturbateur d'un culte autorisé, avec toute la rigueur que sa seule qualité de chrétien eût autorisée en toute autre circonstance.

L'influence de Marcia était naturellement plus présente et plus efficace à Rome que dans les provinces lointaines de l'empire. On n'a nulle raison d'affirmer que la mesure réparatrice qu'elle obtint de Commode en faveur des condamnés de Sardaigne ait été généralisée. Cependant, sous un gouvernement de bon plaisir, les moindres signes de la volonté du prince font loi, et les agents de l'autorité sont dociles à s'y soumettre. La renommée dut porter au loin la nouvelle de l'amnistie accordée aux chrétiens des mines de Sardaigne. On sut les sympathies de Marcia et la facilité de Commode à les épouser. C'était une claire indication, et les gouverneurs de province avides de plaire y trouvèrent une règle de politique qu'ils suivirent sans doute avec empressement. Deux proconsuls d'Afrique sous Commode, Cincius Severus et Vespronius Candidus, sont mentionnés par Tertullien (2) comme s'étant montrés tolérants pour les chrétiens au point de fermer l'oreille aux accusations ou d'apprendre aux intéressés à en sortir nets et indemnes. Cette façon d'agir pouvait venir, il est vrai, de leurs sentiments au sujet de ces crimes

(1) « In præfectura (urbis) post Fuscianum, hominem severum, Pertinax mitissimus fuit et ipsi Commodo plurimum placuit. » Capitolin, *Pertin.*, 4.

(2) *Ad Scapulam*, 4. Les notes encore inédites de Borghesi sur les proconsuls d'Afrique placent le proconsulat de Cincius Severus et celui de Vespronius sous Commode.

prétendus et si mal définis : elle pouvait aussi avoir sa raison dans l'assurance où ils étaient de ne pas déplaire à la toute-puissante favorite.

La tolérance dont jouit l'Église sous le règne de Commode s'ajoute de la sorte aux considérations que nous avons exposées et nous paraît une nouvelle preuve du christianisme de Marcia.

Après la mort de Commode, Marcia épousa Éclectus, qui resta au palais comme cubiculaire de Pertinax et sut mourir courageusement aux côtés du vieil empereur, lorsqu'un groupe de prétoriens vint l'attaquer en armes (1). Didius Julianus aux abois sacrifia Marcia aux ressentiments des prétoriens dont il était la créature.

Le lendemain du meurtre de Commode, Quintus Sosius Falco, en plein sénat, avait devant Pertinax accusé Marcia d'avoir été la conseillère et l'instigatrice des crimes du dernier prince (2). On ne peut attacher une grande valeur à cette accusation. Elle sortait d'une bouche qui, sans l'aventure de la nuit, eût à la même heure rendu avec effusion hommage à Commode vivant. Elle se mêlait aux imprécations que, libre enfin d'une longue peur, le Sénat répandait sur la tête du maître redouté et désormais impuissant. Et qui sait si, parmi les crimes du prince maudit, le consul Falco ne comptait pas la protection dont, sur les prières de sa maîtresse, le prince avait couvert la faction chrétienne, l'acte par lequel il avait vidé le bagne de Sardaigne, rendu la liberté et rouvert les portes de Rome à des ennemis de la société, et grossi la lie de Rome, comme on pensait, d'un flot de repris de justice ?

B. Aubé.

(1) « Eclectus quidem, confossis duobus, cum eodem (Pertinace) periit. » J. Capitol., *Pertinax*, 11.

(2) « Lætum et Marciam ministros scelerum Commodi. » Jul. Capitol., *Pertinax*, 4.

AGE DU BRONZE EN GAULE

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. E. CHANTRE

Sous le titre : *Age du bronze, Recherches sur l'origine de la métallurgie en France*, M. Ernest Chantre a publié, il y a deux ans, un important ouvrage, fruit d'un long travail et de minutieuses recherches. Son but est de faire prévaloir la théorie de l'école préhistorique sur la généralité d'un âge du bronze, et spécialement d'en prouver l'existence en Gaule.

Ne partageant pas, au moins pour cette contrée, les convictions d'un auteur qui nous est d'ailleurs fort sympathique, nous nous fussions borné, si nous eussions rendu compte de son livre lors de son apparition, à louer le soin et le luxe qu'il a apportés dans sa publication, le nombre et l'exécution des figures et des planches dont il l'a enrichie, la multiplicité des investigations auxquelles il s'est livré. Quant à entrer dans l'examen critique des doctrines et des faits, les affirmations absolues que nous rencontrions à chaque page nous ayant mis tout d'abord quelque peu en défiance contre notre propre sentiment, nous n'eussions pas osé aborder la question si controversée de l'âge du bronze. — Le temps a marché. — Les doctrines, exposées par M. Chantre, ont été examinées à nouveau. Nous croyons pouvoir être aujourd'hui moins réservé.

Le livre était attendu et annoncé comme devant, sous l'accumulation de faits positifs, forcer dans leur dernier retranchement les obstinés d'un certain monde où il est, écrivait-on, de bon goût de nier l'âge du bronze. — Nous ne voyons pas en quoi le bon ou le mauvais goût a à intervenir dans ce sujet. — Ce que nous n'hésitons pas à affirmer, maintenant qu'on a eu tout loisir de parcourir les deux volumes remplis de descriptions s'étendant aux moindres objets, de compulser le volume de statistiques laborieusement dressées, d'apprécier aussi le fonctionnement de ces procédés dits scientifiques, dont nos paléoethnologues s'adjugent si modestement le

monopole, c'est que, pour nombre de gens fort compétents, la question de l'âge du bronze en Gaule est restée en l'état où elle avait été posée dès 1869, au congrès de Copenhague (1).

Mais d'abord, que vaut cette prétention de l'école à l'introduction de procédés nouveaux dans les spéculations archéologiques ? Il y a longtemps qu'on a reconnu que la méthode était une nécessité pour toutes les sciences, et l'archéologie n'a pas attendu que quelques géologues-préhistoriens soient entrés avec plus ou moins d'autorité dans son domaine, pour classer scientifiquement les antiquités dont elle traite, et tirer de hautes inductions de leur étude comparative. Ne méconnaîtrait-elle pas sa personnalité, sa nature, son esprit, ses traditions, si elle se laissait envahir par l'abus des nomenclatures ? Ces nomenclatures sont des conditions essentielles dans les sciences naturelles ; elles ne sauraient être pour l'archéologie que des moyens accessoires, dont l'aridité nuit souvent sans utilité bien réelle à l'intérêt de ses enseignements. S'il nous fallait une preuve de ce que nous avançons, aurions-nous à la chercher ailleurs que dans le livre que nous avons sous les yeux ?

L'école, qui ne vise à rien moins qu'à fonder l'archéologie scientifique, l'archéologie n'ayant pas eu jusqu'à elle, paraîtrait-il, ce caractère, se prévaut couramment des théories des antiquaires du Nord.

Certainement leur science est profonde, leur œuvre a été féconde ; mais, flattés de l'influence que leurs idées ont exercée au dehors, ne sont-ils pas enclins à trop généraliser les déductions de leur méthode d'observation ? Cette méthode est d'ailleurs obligatoire pour eux, car ne perdons pas de vue que leur sagacité n'a la plupart du temps pour objectif que des contrées privées, jusqu'à des époques relativement rapprochées de nous, de documents écrits ou traditionnels.

Est-ce dans des pays placés dans des conditions aussi peu favorables, et dans les systèmes qui sont la conséquence de cet état, qu'il convient d'aller chercher les bases de notre archéologie ? Qui supposera, si peu qu'on possède quelque notion de l'antiquité, qu'il n'y ait pas pour la Gaule, sans parler, à plus forte raison, de la Grèce et de l'Italie, pour s'en tenir à l'Occident, d'autres moyens d'investigation que ceux mis en pratique par les Scandinaves, et tout aussi scientifiques ?

S'efforcer systématiquement d'interdire à l'archéologie, même à celle des temps primitifs, les sources historiques, ou simplement l'en

(1) Congrès de Copenhague, p. 248, opinion de M. Alex. Bertrand.

détourner, est une œuvre regrettable. Oui, les monographies locales ont leur utilité; mais, lors même qu'elles prendraient les proportions du vaste inventaire qui a enregistré jusqu'au plus insignifiant morceau de bronze, nous doutons qu'elles rendent plus de services que des textes « dont l'interprétation, lisons-nous, domine trop souvent en dehors « des données positives. » Nous n'insinuerons pas comme on l'a fait, sans doute avec plus de malice que de justice, que ce dédain voile la raison qu'on a de se passer de ces textes; nous dirons que, si les textes sont sujets à interprétations, les données positives donnent lieu de la part de l'école préhistorique à des appréciations tout aussi discutables.

Ce mot « école », qui revient volontairement sous notre plume, a éveillé certaine susceptibilité. Pourquoi? Méthode, doctrines, enseignement, exclusivisme même, n'en justifient-ils pas l'application? Ses interprètes les plus accrédités chez nous ne se posent-ils pas en antagonistes, nous ne dirons pas de ce qu'ils appellent l'archéologie officielle, mais de l'archéologie telle qu'elle a été comprise dans toutes ses branches par les maîtres de la science?

Tandis que ceux-ci ont toujours cherché, dans les limites du possible et du vraisemblable, à corroborer les faits matériels des découvertes par les notions qu'ont laissées les anciens, et réciproquement; tandis que, préoccupés du soin de reculer dans le passé le plus lointain l'évolution historique, ils en entrevoient les débuts aux premières lueurs que projettent les traditions et les légendes, l'école préhistorique prend à tâche de réduire le domaine de l'histoire. Pour elle, la vie des nations ne se développe plus suivant des époques que la science chronologique s'efforce de déterminer; la matière dont sont faits les instruments usuels devient l'unique caractéristique des phases humanitaires sous les appellations d'âge de la pierre, d'âge du bronze et d'âge du fer, formations que le géologue-préhistorien coupe ensuite à son gré en étages successifs et qu'il dénomme avec plus de fantaisie encore.

Ces âges nous ramènent à notre sujet : l'âge du bronze. Mais d'abord, dans quel sens doit-on accepter le mot âge? S'agit-il d'un laps de temps plus ou moins long, pendant lequel le bronze a été le métal généralement ou même, si l'on veut, exclusivement employé; ou s'agit-il d'un cycle qui a vu s'épanouir une civilisation spéciale, supérieure à celle des époques précédentes, civilisation qui aurait alors pour expression archéologique l'usage du bronze?

Cette distinction peut paraître spécieuse, elle est cependant fort

importante dans la question, dont l'intérêt s'élève dans la seconde acception, autant qu'il s'amoindrirait dans la première.

Une civilisation ne saurait s'affirmer, même archéologiquement, par la production d'une seule sorte d'antiquités ; vérité banale, sur laquelle on a insisté au congrès préhistorique de Stockholm. Il est indispensable que l'évidence en soit établie par le concours d'un ensemble de faits de nature diverse.

Que voyons-nous en Gaule à la suite de l'âge paléolithique (le véritable, peut-être le seul âge *préhistorique*)? Nous voyons succéder un âge où l'homme, sorti de l'état sauvage, formant déjà des agglomérations, débute dans la vie sociale. Sans tenir compte des éléments secondaires, cette ébauche de civilisation s'affirme par trois faits d'une importance capitale : le polissage de la pierre, qui, permettant d'utiliser les roches qui ne se clivent pas, répond aux besoins de populations plus denses par un outillage plus complet ; la domestication des animaux, d'où l'on peut inférer des mœurs pastorales et agricoles ; enfin et surtout la construction des monuments mégalithiques, pour la plupart monuments funéraires, qui n'ont pu être élevés que sous l'empire d'idées religieuses. Le culte des morts se lie essentiellement à une religion quelconque : la civilisation néolithique, si rudimentaire qu'elle soit, repose donc sur cette première assise de toute société naissante, condition de son développement et de sa durée. En outre, l'érection des mégalithes a nécessité l'action de forces collectives, en bien des cas considérables, concours impliquant des conditions de sujétion qui ne se comprennent que dans une organisation sociale déjà hiérarchisée.

L'état des populations de l'âge néolithique atteste donc un progrès énorme sur celui des hommes de l'âge paléolithique. Nous sommes loin de prétendre qu'une fois entrée dans la voie de la civilisation, l'évolution humanitaire doive accentuer chacune de ses phases par des caractères aussi tranchés. Mais en regard des témoignages saisissants qu'on laissés les dolmens, ce n'est pas exiger beaucoup des partisans du bel âge du bronze, de cette civilisation dont ils affirment et l'expansion générale et la longue durée, que de leur demander d'apporter, à l'appui de leur thèse, des renseignements plus complets que ceux qui résultent uniquement des trouvailles d'objets en métal.

Pour se rendre à l'évidence de ces civilisations ensevelies sous l'accumulation des siècles, il faut de toute nécessité que de nom-

breuses sépultures les révèlent par un important cortège de preuves.

L'archeologia pottrebe chiamarsi la scienza de' sepolcri : axiome banal en Italie ; tant il est vrai qu'à défaut des documents écrits, les tombeaux ont été partout et toujours les livres les plus authentiques dans lesquels l'archéologue a déchiffré l'histoire des sociétés disparues. Devant l'absence d'un contingent suffisant de sépultures remontant d'une façon incontestable à l'âge du bronze, nous étions donc fondé à rappeler au débat que M. Alexandre Bertrand avait placé la question sur son véritable terrain, lorsqu'il disait, il y a bientôt dix ans : « Il n'y a pas à proprement parler un âge du bronze en Gaule, avec des rites et des monuments funéraires particuliers. »

Nous ne craindrons pas d'être plus explicite et de soutenir que de l'introduction du bronze ne résulte pas la connaissance de modifications essentielles dans l'état de la civilisation, tel que le laisse entrevoir l'époque néolithique. Il n'est nullement certain que l'usage de brûler les morts, dont on a argué, soit en corrélation directe avec la venue du métal. Les sépultures caractéristiques font défaut, on ne saurait trop le répéter, et on n'ignore pas que l'incinération des corps a été pratiquée simultanément avec l'inhumation.

Quand les découvertes nous montreront les objets en bronze plus répandus, soit comme conséquence de l'importation, soit comme résultat, moins prouvé, d'un travail indigène, elles nous laisseront la notion d'échanges plus nombreux ou même, au besoin, d'une industrie qui s'est développée au contact de peuples plus civilisés ; mais en quoi affecteront-elles les coutumes funéraires ? Aux dolmens succéderont les tumulus, c'est-à-dire les sépultures du premier âge du fer, pour emprunter un instant aux paléoethnologues cette dénomination contre laquelle protestait un illustre historien, et à laquelle il voulait à juste titre qu'on substituât le nom d'âge gaulois (1).

Par conséquent, du fait du bronze, pas de changement notable ou dûment constaté dans la civilisation néolithique. Plus tard, insuffisance de preuves pour faire intervenir une civilisation qui ne soit pas celle dont l'histoire nous permet de saisir déjà quelques traits.

Le titre mis en tête de notre article, les considérations que nous avons fait valoir, indiquent qu'il ne s'agit pas dans ces pages d'une simple notice bibliographique ; elles en eussent déjà excédé les

(1) M. Henri Martin (congrès de Copenhague, Compte rendu, p. 248).

limites. Notre but est de discuter l'évidence d'un âge du bronze en Gaule, en nous plaçant au point de vue d'un livre qui se présente en quelque sorte comme un arsenal dans lequel on a accumulé, pour le triomphe de la théorie, toutes les armes imaginables.

Nous n'imposerons cependant pas au lecteur la tâche de suivre l'ouvrage de M. E. Chantre chapitre par chapitre, ainsi que nous l'avons consciencieusement fait nous-même, et d'aborder, sans le secours des planches, cette surabondance de descriptions techniques, auxquelles il est permis de ne pas attacher l'intérêt que leur suppose l'auteur. C'est dans son ensemble que nous envisagerons le système, n'insistant que sur les points qui nous paraissent être les clefs de voûte de tout l'édifice.

Nous ne porterons pas non plus la question en dehors de la Gaule. Originaire de la Scandinavie, la théorie des trois âges, si séduisante par sa simplicité même, a eu un rapide succès, a dit M. Alfred Maury ; il aurait pu ajouter que si vif qu'ait été l'entraînement, il a eu de prompts retours. Au sein même des congrès préhistoriques, des voix autorisées n'ont pas tardé à réagir contre l'absolutisme et surtout la généralisation de cette théorie. Elles ont affirmé que les faits étaient essentiellement régionaux (1), présentant selon les pays des caractères très différents et ne se prêtant pas aussi complaisamment qu'on l'aurait voulu à la méthode synthétique. Ce n'est pas, du reste, la théorie en elle-même de l'âge du bronze, est-il besoin de le répéter, que nous entendons discuter, mais son extension à notre pays, en tant qu'impliquant une civilisation spéciale.

Dans les contrées du Nord vers lesquelles on nous ramène si volontiers, l'existence d'un âge du bronze est fondée sur des bases infiniment plus solides et plus larges que celles sur lesquelles on prétend l'asseoir chez nous. Distinction dans les constructions funéraires, particularités dans les modes de sépultures, dépôts votifs, trouvailles dans les tourbières, industrie du bronze sous des formes aussi variées qu'artistiques, céramique, sculptures sur rochers (2), enfin tout un ensemble archéologique complexe, permettant de retrouver une civilisation dans ses rites religieux, ses coutumes, son travail, et d'en suivre le développement. Nous ne saisissons pas d'ail-

(1) Dernièrement encore, un des savants qui ont le plus fouillé la question, M. Valdemar Schmidt, communiquait au congrès d'anthropologie préhistorique tenu à Paris en 1878 son étude sur l'âge du bronze, dans laquelle il distribue l'industrie par zones géographiques en dehors de tout synchronisme.

(2) Congrès de Stockholm, 1er vol., p. 453.

leurs la valeur des inductions qu'on peut tirer de quelques rapprochements de type des bronzes scandinaves avec les nôtres. Quelle liaison peut-on espérer établir entre la civilisation de pays fermés volontairement, comme paraissent l'avoir été si longtemps la Suède et le Danemark, et cette civilisation de convention, dont elle ne serait en aucun cas synchronique, qu'on veut faire fleurir dans la Gaule ouverte aux influences de l'Orient (1), de la Grèce et de l'Italie?

Toute digression sur l'origine de la métallurgie, les directions que le bronze a prises dans sa marche d'Orient en Occident, serait ici hors de propos. Nous rappellerons seulement qu'il ressort aujourd'hui des savantes discussions qui ont élucidé le sujet, que ce métal n'a pas suivi pour remonter vers le Nord les mêmes étapes que pour se répandre dans l'Ouest; dès son apparition, il s'y montre dans des conditions absolument différentes. De ces conditions on peut inférer sans témérité un changement aussi profond que soudain dans la civilisation scandinave, présomption que la lente introduction du bronze en Gaule, par la voie des échanges, ne saurait autoriser.

Si la comparaison de quelques instruments des pays du nord avec les nôtres n'apporte dans la question en litige aucun argument prépondérant, il en est à plus forte raison de même des analogies qu'on a recherchées avec ceux de la Grande-Bretagne et de la Hongrie.

Les assimilations avec les spécimens sortis des stations lacustres de la Suisse et surtout de celles de la Savoie (nous aurons à revenir particulièrement sur ces dernières) semblent, au premier abord, conduire à des renseignements plus précis.

Sur ces emplacements de l'âge du bronze, déjà bien moins communs dans les lacs que ceux de l'âge de la pierre, la drague ramène du fond des eaux, avec les objets en métal, quantité de tessons de poteries, des échantillons de filets, d'étoffes tissées, des substances alimentaires, etc.; curieuses épaves, qui sont autant d'indications sur les conditions d'existence des quelques peuplades clairsemées dans les bourgades lacustres.

De ce qu'un certain nombre de bronzes offrent avec ceux recueillis en France des ressemblances de forme et d'ornementation, on conclut à l'identité des mœurs. En d'autres termes, le petit tableau qu'il est permis d'entrevoir de la civilisation lacustre mettrait sous nos yeux le spectacle de la civilisation de la Gaule entière; comme si

(1) De l'Orient, par la voie du Danube (M. Alex. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 185).

déjà à cette époque, tout aussi bien qu'au temps de César, elle ne devait pas, dans un pays aussi étendu, présenter bien des aspects différents.

L'étude des palafittes est beaucoup trop complexe pour l'aborder même incidemment ; mais à qui ne viendra-t-il pas à l'esprit que la construction de cabanes sur pilotis au milieu des eaux, que les causes encore mal connues qui forçaient leurs habitants à s'isoler de la terre ferme, constituaient un état tout exceptionnel, entraînant un genre de vie en dehors des conditions normales ?

Sans doute les hommes des stations lacustres du bronze avaient progressé sur ceux des stations de la pierre; mais, à part la présence du métal, l'ensemble des autres trouvailles n'indique pas une amélioration notable dans leurs habitudes. Le Dr Keller en a fait la remarque.

La persistance de ces centres d'habitation nous semble d'ailleurs peu compatible avec le progrès continu que devait amener l'usage des instruments en métal. Le fer n'a pas dû tarder à arriver, s'il n'était déjà venu ; plusieurs stations en fournissent la preuve. La cause de la destruction des villages sur pilotis, l'incendie, peut aussi faire supposer que leur existence a été précaire et de courte durée. Plusieurs de ces considérations s'appliquent aux terramares italiens, dont la durée, estimée par l'épaisseur des couches, est très contestable, et où du reste le bronze n'apparaît que dans de pauvres conditions.

Le dernier mot sur les établissements lacustres est loin d'être dit, et nous nous rappelons qu'un archéologue bien compétent, M. Desor, de Neufchâtel, avait émis l'opinion, d'après l'état des objets, que ces stations pouvaient avoir simplement servi de magasins (1). Cette hypothèse n'est pas dénuée de vraisemblance, étant donné le fait acquis de l'importation des bronzes du nord de l'Italie. Par leur situation, ces entrepôts auraient présenté des conditions de sécurité pour le dépôt des articles d'échanges et fait un peu l'office, dans des temps très barbares, de l'emporium romain.

Une citation du savant que nous venons de nommer, citation que nous ne prenons pas à la lettre, résumera le degré de confiance que mérite cette civilisation de la Gaule révélée par les villages lacustres : « On retire cette impression des stations lacustres et des terramares, que les gens qui les habitaient étaient des hommes

(1) M. Desor (congrès de Bologne, Compte rendu, p. 198).

humbles et modestes, vivant chez eux comme ils avaient vécu peut-être à l'âge de la pierre, et n'exerçant aucune action au dehors. »

Nous avons dit que le livre de M. Chantre était un arsenal, arsenal formidable d'après l'inventaire, qui n'enregistre pas moins de 22,000 objets en bronze trouvés en France, depuis les pièces entières jusqu'aux fragments insignifiants, tous portant indubitablement, paraîtrait-il, le cachet de l'âge du bronze. Il y aurait certainement bien des réductions à faire dans ce bilan, ne serait-ce que celles résultant des doubles emplois ou de renseignements sans contrôle, et surtout si on en distrayait les objets des lacs de la Savoie, dont les stations se présentent dans les mêmes conditions que celles des lacs de la Suisse. N'importe ; nous acceptons le chiffre... et n'en sommes pas écrasé.

Posons d'abord en principe que le bronze, en raison de sa facilité à recevoir toutes les formes par le moulage, a été, *dans toute l'antiquité*, utilisé dans des proportions infiniment plus considérables que le fer, qui ne se façonnait qu'au marteau.

Plus on remonte dans le temps et plus son emploi paraît général, exclusif même. Doit-on en conclure qu'aux époques où l'on reporte en Gaule les gisements dans lesquels le bronze se montre seul, la métallurgie du fer était inconnue ? La question est pour nous beaucoup plus difficile à trancher que ne l'admet l'école phéhistorique dans son absolutisme habituel (1). Elle est dominée par une réalité qu'à notre tour nous rangerons dans les faits positifs, s'il en fut.

Le bronze est, on peut le dire, un métal en quelque sorte indestructible ; l'oxydation l'altère sans doute ; elle le fait difficilement disparaître. Le fer au contraire, promptement attaqué par la rouille, se corrode et se détruit ; à ce point qu'il faut supposer que, lorsque par hasard on le retrouve, sa conservation est due à la nature exceptionnelle des terrains où il a séjourné (2).

C'est là, nous le savons, une vérité vulgaire à laquelle personne ne contredit, mais dont cependant, par esprit de système, on tient fort peu de compte.

Nous ne serions pas embarrassé, s'il ne fallait nous borner, d'insister sur d'autres considérations de nature à expliquer, du moins en partie, l'abondance des bronzes prétendus préhistoriques. Ainsi,

(1) Dr Lindenschmit, *Musée de Mayence*, préface du deuxième volume.

(2) Dès 1867, au congrès d'archéologie préhistorique de Paris, M. de Longpérier insistait déjà sur ce fait, d'une gravité telle qu'il s'oppose à ce que jamais on puisse accepter sans réserve, selon nous, les théories de l'âge du bronze.

par exemple, leur disparition par la refonte pourrait être moins grande qu'on ne le suppose. Leur alliage étant différent de celui des bronzes que nous dirons classiques pour les distinguer, la transformation eût exigé, à ce qu'il nous semble, une première opération d'affinage dont il n'est pas certain que les anciens aient connu la pratique.

Mais la raison plus générale que nous avons donnée suffit pour justifier la réserve qu'il est prudent d'apporter dans la solution de ces questions : *de la connaissance ou de l'ignorance dans la haute antiquité de telle ou telle métallurgie*, alors surtout qu'on s'ingénie à en faire découler tout un système chronologique.

Cette raison suffit aussi pour atténuer sensiblement l'effet de mirage que devait produire le gros chiffre des objets inventoriés ; ce victorieux argument qui, aux yeux de l'école, fixe définitivement la théorie de l'existence et de la très longue durée d'un âge du bronze en Gaule.

Admettons pour un instant cette durée, c'est sans doute par siècles qu'il faut l'évaluer, et se figure-t-on l'énorme quantité d'instruments et d'armes qui ont dû être fabriqués pendant un pareil laps de temps et avec une matière offrant tant de garanties de conservation? Dans cette supposition, loin de trouver extraordinaire le chiffre produit, nous serions presque tenté de soutenir qu'il va à l'encontre du but qu'on s'est proposé ; nous nous contenterons de maintenir que ce total n'apporte pas à la thèse un argument concluant.

Nous possédions déjà la littérature naturaliste, et on sait comment elle élève le niveau de l'art. Serait-ce aussi pour élever le niveau de la science, que de jeunes novateurs prétendent créer une archéologie naturaliste, ou quelque chose d'approchant, par l'appropriation des méthodes des sciences naturelles ? M. Ernest Chantre ne s'y est pas épargné. Sans revenir sur les assertions paradoxales émises au cours de son ouvrage (1), notamment dans l'Avant-propos et l'Introduction, qui, en maints endroits, visent au manifeste et régenteraient volon-

(1) Il est cependant une affirmation que nous ne laisserons pas s'accréditer. Nous lisons que la création du musée de Saint-Germain avait pour but la réunion des antiquités nationales antérieures à la conquête.

Le musée de Saint-Germain, dit le programme de 1865, a pour but de centraliser tous les documents relatifs à l'histoire des races qui ont occupé le territoire de la Gaule, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Charlemagne.

Les temps préhistoriques, l'âge de la pierre surtout, ont simplement ouvert cette immense période, dans laquelle les époques historiques se développent le plus authentiquement, de même qu'elles occupent dans le musée le plus de place.

tiers les études archéologiques, nous constatons que l'auteur a usé avec prodigalité dans son livre des procédés d'emprunt dont il préconise la supériorité.

Dans le premier volume, les bronzes sont classés par familles comportant des types, des sous-types, des variétés : matériel du fondeur, outils et ustensiles, armes et armures, ornements et objets de parure.

Dans le second, les mêmes antiquités sont soumises à un nouveau classement par gisements.

Le troisième volume, rempli uniquement de longues colonnes de chiffres, les reprend encore pour les répartir en deux statistiques, l'une par localités, l'autre par collections. Cela sans préjudice des tableaux analytiques distribués déjà dans les deux premiers volumes.

Il ressort de cette méthode, où les classifications, les nomenclatures, les statistiques, jouent un rôle si important, que c'est surtout par ces sortes de documents que M. Chantre entend prouver d'une façon irrécusable, non pas seulement l'âge, mais la civilisation de l'âge du bronze en Gaule. Leur appréciation rapide formera la seconde partie de notre travail.

H.-A. MAZARD.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, écrit pour annoncer la découverte, à *Porto d'Anzio*, d'une statue antique de femme, dont il espère pouvoir envoyer bientôt la photographie. Il adresse en même temps des dessins d'armes et d'ornements divers en bronze, trouvés en 1877 dans l'Abruzze intérieure, et conservés aujourd'hui dans la collection de M. Castellani. Les dessins ont été faits par M. Wincker. Ces antiquités, d'origine gauloise ou samnite, sortent de tombeaux situés sur l'emplacement probable de la ville d'*Aufidena*. Parmi les objets se remarquent des haches de bronze, un glaive en bon état et des fragments de ceinturon.

M. Geffroy transmet aussi des copies de plusieurs inscriptions latines prises par M. Engel sur des débris provenant du mont Testaccio.

M. Léopold Delisle communique une note sur un manuscrit de l'Apocalypse récemment acquis par l'administration de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit est originaire d'Espagne et date de la seconde moitié du XIIe siècle. Il contient un commentaire de Beatus et est illustré de très intéressantes miniatures.

M. Edmond Le Blant communique une note sur quelques lampes égyptiennes en forme de *grenouille*. Dans un livre sur les hiéroglyphes, Chérémon, hiérogrammate du premier siècle de notre ère, a écrit que chez les Egyptiens, le signe de la *grenouille* signifiait *résurrection*, ἀντὶ ἀναβιώσεως βάτραχος. On a contesté cette signification. Il est du moins certain que toute une classe de monuments, *des lampes en terre cuite*, de provenance égyptienne, concordent avec l'assertion de Chérémon. Ces lampes, en forme de grenouille, portent des inscriptions qui ne laissent aucun doute sur le sens de ce bizarre symbole. Ces légendes reproduisent en grec les paroles du Christ dans l'Evangile de saint Jean : *Ego sum resurrectio et vita*.

M. Edmond Blanc (de Vence) est admis à communiquer une note sur une voie romaine qui, traversant du sud au nord les Alpes maritimes, joignait Embrun à Cimiez.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— On lit dans *le Français* du 26 février et autres journaux :

« A Itchen-Abbas (Angleterre), on vient de faire la découverte d'une villa romaine mesurant 45 pieds sur 50 ; on a pu dégager presque toutes les pièces et les recomposer dans leur état primitif. Un passage, espèce de vestibule, donne accès à quatre pièces, ornées d'un pavé en mosaïque d'un bon dessin. L'un d'eux renferme au centre une tête de Flore bien conservée. Les couleurs sont intactes. On a trouvé également quantité de poteries dont les fragments indiquent des vases de formes très belles et très pures. Cette découverte montre que les Romains avaient formé des établissements considérables dans la vallée d'Itchen. »

—— On vient de faire dans le lac de Neuchâtel une découverte archéologique intéressante. C'est un canot des temps préhistoriques, le plus beau et le mieux conservé que l'on possède en Suisse. Il a été creusé dans un seul morceau de chêne ; il mesure 8 mètres de long, 90 centimètres de large et 65 centimètres de profondeur. Il est d'un fini remarquable et dans un état excellent de conservation. L'arrière porte un éperon et l'avant se recourbe en forme d'hameçon, probablement pour qu'on pût l'attacher par une corde en débarquant. Cette embarcation est assez grande pour porter douze personnes. On n'y voit pas de disposition particulière pour assujettir les rames, mais on reconnait encore très distinctement la place des bancs des rameurs. M. Borel, qui a découvert cet objet d'antiquité, se propose d'en faire don au musée de la Chaux-de-Fonds. (*Journal officiel* du 21 mars.)

—— Suivant un télégramme du 14 mars, parvenu en Allemagne, les dernières fouilles exécutées sur le territoire d'Olympie, en Grèce, ont fait découvrir plusieurs fragments de la métope du fronton est de l'ancien temple, savoir : une tête d'Hercule, une belle tête de femme, et une tête de jeune fille ; en outre, les fondations du Prytanée, et enfin une ancienne figure en bronze, représentant un jeune homme et qui devait former l'anse d'un vase. (*Journal officiel* du 24 mars.)

—— Sommaire du numéro de février du *Journal des Savants* : *Les derniers Tasmaniens*, par A. de Quatrefages. *Les Mélodies grecques*, par Ch. Levêque. *La Mythologie des plantes*, par Alf. Maury. *Louis XIV et le maréchal de Villars*, par Ch Giraud. *Les Mirabeau*, par E. Caro. Nouvelles littéraires, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Observations critiques sur l'archéologie dite préhistorique, spécialement en ce qui concerne la race celtique (extrait des Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), par M. Félix Robiou, professeur d'histoire à la Faculté de Rennes. In-8, 1879. Librairie Didier, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

La Champagne souterraine. Album in-folio et texte, 1 vol. in-8, paraissant par livraisons, par M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne. Chez l'auteur ou chez J. Baudry, rue des Saints-Pères, 15, Paris. — Prix de la livraison de 6 planches : 8 francs (l'ouvrage complet aura 12 livraisons ; 4 parues).

Parmi les publications adressées récemment au Musée de Saint-Germain par quelques auteurs qui comprennent l'avantage qu'offre sa bibliothèque archéologique pour des études spéciales, et qui veulent bien concourir à son accroissement, nous avons particulièrement remarqué un travail de M. Félix Robiou, de la Faculté de Rennes.

Sous le titre d'*Observations critiques sur l'archéologie dite préhistorique*, l'auteur passe rapidement en revue les principales questions soulevées par nos origines nationales ; questions qui depuis une dizaine d'années exercent plus vivement qu'elles ne l'avaient jamais fait la sagacité des savants, et sont loin d'être épuisées.

Dans les quelques observations que M. Robiou consacre dès le début de son mémoire aux âges primitifs échappant plus ou moins à toutes les traditions, il se montre d'abord frappé, ainsi que tout esprit précis doit l'être, de cette prétention de l'école préhistorique de poser des assertions hypothétiques en principes indiscutables. Il exige des preuves plus convaincantes que celles qu'elle produit, pour accepter des théories comme, par exemple : la marche de la civilisation fatalement la même dans tous les pays ; les âges séparés nettement en périodes chronologiques par la seule présence de telle ou telle nature d'instruments, et enfin tant d'autres affirmations en contradiction avec les lois générales qui régissent les sociétés.

Pour M. Robiou les faits flottent, dit-il, dans un ensemble d'incertitudes qui ne lui permet pas de les considérer comme *formant une science.*

Aujourd'hui qu'on soumet à une critique plus sévère les thèses préhistoriques admises d'abord avec une sorte d'engouement irréfléchi, nous

tenons à constater l'opinion d'un professeur distingué d'une de nos principales Facultés.

Après ces considérations préliminaires, M. Robiou aborde les questions qui touchent de plus près à l'histoire mais qu'elle laisse encore dans une obscurité que l'archéologie aide à pénétrer. Un livre qui a fait sensations signé d'un nom familier aux lecteurs de cette Revue, l'*Archéologie celtique et gauloise*, a déjà ouvert dans ces ténèbres des aperçus aussi neufs que savamment déduits. M. Robiou s'attache à en faire ressortir toute la vraisemblance, il suit le développement de l'ouvrage de M. Alexandre Bertrand, il en adopte les vues générales. Son mémoire est moins un compte rendu qu'une dissertation sur les mêmes sujets, n'excluant pas parfois de légères divergences d'opinions. En résumé il apporte, avec quelques considérations nouvelles, l'assentiment d'un érudit aux conclusions formulées, à l'aide des textes et des documents archéologiques, par le savant conservateur du Musée des antiquités nationales.

Nous ne quitterons pas l'archéologie gauloise sans rappeler aux personnes qui, au Trocadéro, ont examiné avec l'intérêt qu'elles méritaient les vitrines de M. Morel, si riches en antiquités sorties des cimetières de la Marne, sa belle publication, *la Champagne souterraine*. Maintenant que cette collection est rentrée chez son propriétaire à Châlons, il est utile d'en retrouver le souvenir, et de pouvoir même l'étudier plus facilement qu'à l'Exposition, dans un album qui en reproduit avec exactitude les principaux objets classés par localités de découvertes.

Cet ouvrage se publie par livraisons de 6 planches accompagnées d'un fascicule de texte. Les 3e et 4e livraisons, qui viennent de paraître, sont consacrées aux cimetières de Somme-Bionne, de Somsois, d'Etrechy, Prosne et Bergères-lès-Vertus. Elles nous montrent, pour le bronze, les beaux torques en torsade, les bracelets à jour, une double fibule réunie par une chaînette, divers spécimens de chaînes; pour le fer, une épée pliée en deux conformément à un rite funéraire particulier, des fibules, de lourds anneaux, et enfin toute une céramique aussi variée qu'originale.

Voilà bientôt vingt ans que M. Morel s'occupe de former une collection dont l'importance ne le cède qu'à celle du musée de Saint-Germain; il a fait par lui-même de nombreuses fouilles; c'est donc à un archéologue des plus compétents que sera due la remarquable monographie des sépultures gauloises, gallo-romaines et franques de la Marne.

H. A. Mazard.

Atlas von Athen, im Auftrage des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts, herausgegeben von E. Curtius, und J.-A. Kaupert. In-f°, Reimer, 1878.

Ce n'est pas ici une simple réimpression des *Sieben Karten*, cet atlas de l'Attique qui, malgré ses lacunes ou ses erreurs, était jusqu'à ces derniers temps ce que possédaient encore de plus complet ceux qui s'occupaient de l'histoire politique et monumentale d'Athènes. M. Curtius a eu le bonheur, depuis quelques années, de revoir plusieurs fois Athènes, où il a été ramené par la nécessité de mettre en train les fouilles d'Olympie

et d'en surveiller la marche ; il a pu ainsi se tenir au courant de toutes les nouvelles découvertes et s'assurer, pour compléter l'étude du sol, le concours intelligent et dévoué des membres de la section de l'Institut de correspondance archéologique récemment établie à Athènes ; les observations de chacun d'eux ont pu être utilisées pour la revision des cartes déjà dressées, ou pour la préparation de plans qui n'avaient pas encore été mis sous les yeux du public. Enfin, M. Curtius, grâce à la haute situation qu'il occupe à Berlin, a su intéresser à son entreprise jusqu'au maréchal de Moltke : il a été décidé qu'avec le concours de l'État et de l'Institut de correspondance archéologique il serait fait, par les soins d'officiers de l'état-major prussien, une nouvelle carte de l'Attique à l'échelle du vingt-cinq-millième ; les sections d'Athènes et du Pirée seront même à une échelle double (1 : 12,500). Le plan de l'Athènes moderne, qui forme la première carte du nouvel atlas, est en même temps la première des cartes de l'Attique entreprise en exécution de cette décision et d'après les nouveaux relevés.

L'atlas se compose de deux catégories de planches : les unes sont des cartes et plans ; les autres, des élévations géométrales comme la vue du groupe de monuments funéraires qui ont été retrouvés en dehors de la porte Dipyle, ou le report sur pierre de photographies représentant différents sites d'Athènes et des environs, où le sol a conservé les traces du travail de l'homme, sous la forme de murailles cyclopéennes, de tombeaux creusés dans le roc, de traces de maisons dont l'aire et les parois avaient été taillées dans la roche vive. Certaines de ces représentations, comme celle, par exemple, qui est destinée à nous montrer le roc de l'Aréopage, sont bien confuses et auraient pu être supprimées sans inconvénient ; d'autres ne me paraissent avoir qu'un intérêt secondaire. Elles auraient été, ce nous semble, remplacées avec avantage par un plan détaillé de l'Acropole et par un plan du Pirée et des ports d'Athènes.

Voici la table des cartes et des vues que renferme l'atlas :

1. Plan d'Athènes et des environs. Echelle, 1 : 12,500.

2. L'ancienne Athènes avec ceux de ses monuments dont l'emplacement est reconnaissable, ses places, ses rues et les routes qui y aboutissent.

3. L'Athènes du sud-ouest. Echelle, 1 : 4,000.

4. L'ancienne voie des Tombeaux, en avant du Dipylon.

5. La double terrasse de Zeus, connue sous le nom de Pnyx. Vue supérieure. Vue inférieure.

6. Rocs taillés à Athènes. Aires de maisons et terrasse portant un autel sur la colline des Nymphes. Aire d'une maison avec escalier sur la colline des Muses. Sept sièges taillés dans le roc, au même endroit.

7. Tombeaux et chambres taillés dans le roc. Tombeau et niche sur la colline des Muses. Vue intérieure du tombeau. Tombeau près d'Haghios-Demetrios. Chambres creusées dans le roc (prétendue prison de Socrate).

8. Grottes taillées dans le roc. Niches votives. Tombeaux. Grotte près

de Vari (1 et 2). Niches votives près de Daphni. Tombeau de famille près de Vari.

9. Quatre aspects du rocher à Athènes. Coupure à pic dans la colline des Muses. L'Aréopage. La fontaine Kallirhoé. L'hippodrome (vue). Le théâtre (vue). Le site vraisemblable de l'hippodrome près de Phalère. Les alentours de la fontaine Kallirhoé.

10. La pente méridionale de la citadelle (l'Asklépiéion).

11. Travaux dans le roc au Pirée. Niche taillée dans le roc avec vue sur le golfe de Phalère. Mur de rocher et niches au-dessus du port de Zéa.

G. P.

INSCRIPTIONS BYZANTINES

DE THESSALONIQUE.

Dans leur *Mémoire sur une mission scientifique au mont Athos*, M. l'abbé Duchesne et M. Bayet ont communiqué (page 66, n° 109) une inscription qui se lisait autrefois à Salonique dans le mur (maintenant démoli) du côté de la mer, tout près de la tour de l'ouest, d'après une copie de M. Vitalis, qui malheureusement laissait des incertitudes sur le texte. Les auteurs du mémoire ne pouvaient plus consulter la pierre elle-même, qui avait été transportée à Constantinople, où elle est placée actuellement dans le futur musée du Tchinli Kœchk. Ayant retrouvé dans mes papiers un estampage de cette inscription remarquable par ses beaux caractères byzantins, je m'empresse de mettre sous les yeux des savants une restitution de ce texte intéressant :

Ἀνεκτίσθη ἐκ βάθρων τὸ δέ[μας] τοῦ τείχους διὰ συνδρομῆς καὶ συνεργίας τοῦ πανσεβάστου λογοθέτου τοῦ στρατιωτικοῦ τοῦ Ὑαλέου κεφαλαττικοῦ ὄντος ἐν τῇδε τῇ πόλει Θεσσαλονίκῃ κατὰ τὸν χρόνον τῆς ιδ' Ἰνδ. τοῦ ϛωκδ' ἔτους.

« La bâtisse des murailles fut réparée depuis les fondements par « le concours et la coopération de S. Exc. le chef du département « militaire Hyaleas, étant commandant de place en cette ville de « Thessalonique durant la 14me indiction, en 6824. »

La première ligne présente une lacune vers la fin, qui comprend l'espace de 2 ou 3 lettres. La copie de M. Vitalis donne « τὸ δέον » = le manquant, ce qui était tombé en ruines. Il est bien possible que le coin de la pierre ait été complet à Salonique, qu'ensuite le transport à la capitale et le transfert de Sainte-Irène au nouveau musée aient causé le dégât; cependant, après avoir examiné la pierre de près, il m'a paru que le dégât pourrait aussi bien revenir à une époque antérieure. D'après les traces de 3 lettres encore visibles, je propose de lire : τὸ δέμας, construction, bâtisse, en rappelant la célèbre inscription des murs terrestres de Constantinople : « ἤμασιν ἑξήκοντα φιλόχριστῳ βασιλῆϊ Κωνσταντῖνος ἔπαρχος ἐδείματο τειχεϊ τεῖχος. »

Le nom du commandant de place n'est pas Valsa, — nom qui se rattache à l'histoire primitive du Montenegro et de l'Herzégovine, — mais bien celui de Hyaléas. Les auteurs contemporains, Cantacuzène, Pachyméris et Grégoras, n'en font aucune mention, tout en donnant des descriptions détaillées des fortifications de Thessalonique. La famille des Hyaléas n'était pas inconnue à Constantinople ; ses membres s'étaient distingués dans la carrière militaire. Ainsi à l'époque d'Alexis Comnène Ier un Hyaléas fut nommé au poste difficile de commandant de Smyrne à cause de sa capacité reconnue. Anne Comnène (lib. XI, edit. Paris. 1651, pag. 323) le signale en disant de lui : « ἀνὴρ δὲ οὗτος ἀρειμάνιος », « c'était un guerrier passionné ». Un autre membre de la famille est mentionné dans un document publié par Miclosic et Müller, *Diplomata græca*, t. I, p. 41, où se trouve aussi le génitif : τοῦ Ὑαλέως.

Le titre de κεφαλαττικός appartient tout à fait à la dernière époque du grec byzantin ; c'est l'équivalent du κατεπάνω de la période macédonienne et du καπιτάνι de la turcocratie. La signification de « commandant de place » est manifeste. Ses fonctions n'embrassaient que les affaires militaires de la ville, tandis que l'administration civile de la ville et de la province de Thessalonique était concentrée

dans les mains du πραίτωρ. Pendant le VIIIe et le IXe siècle le commandant de place avait le titre d'*archonte*, bien à distinguer de celui de *stratège*, dont les fonctions étaient plus étendues et la position plus élevée dans la hiérarchie administrative. Une bulle en plomb de mon cabinet porte les légendes suivantes :

Avers. Double croix sans arabesques sur quatre gradins. Légende: ΚЄΡΟΗΘΗΤѠϹѠΔΟVΛ.

Revers.

✠Κ..
ΝϹΤΑΝΤ
ΙΝWR,ϹΤ
ΡΑ,SΑΡΧ,
ΘЄϹΑΙ

Κ(ω)νσταντίνῳ β(ασιλικῷ) στρά(τορι) καὶ ἄρχ(οντι) Θεσσα(λονίκης).

Époque, IXe siècle.

Les stratèges de Thessalonique avaient toujours le rang de *protospathaire*, supérieur à celui de *strator*.

L'inscription est datée de la 14e indiction d'Andronic II, septembre 1315 à septembre 1316. Thessalonique, menacée à cette époque par les incursions de la compagnie catalane, tomba au pouvoir des Turcs en 1430, Constantinople au mois de mai 1453. C'était donc le siècle de l'agonie de l'empire, qui, rongé déjà par l'établissement de petits États semi-autonomes (Grande Vlachie, Bulgarie et Albanie), déchiré par la discorde entre les membres de la dynastie, commençait à ressentir l'étreinte de son ennemi mortel. Les puissances occidentales, en réponse aux appels réitérés en faveur du moribond, empêchées par une jalousie mutuelle, se bornaient à sauvegarder leurs intérêts commerciaux soit par l'occupation des îles de l'Archipel, soit par des arrangements directs avec l'envahisseur. Elles faisaient dépendre leurs maigres secours de l'introduction préalable de certaines réformes ecclésiastiques. Les négociations stériles entre la cour byzantine et l'Occident, l'opposition du peuple et du clergé aux stipulations de l'*énoticon* — tel était le nom des *hattichérifs* du XIVe siècle — et les péripéties des luttes dynastiques remplissent l'historiographie officielle de l'époque paléologine. Par contre, les auteurs byzantins gardent un silence absolu sur quelques hommes d'élite, qui déployaient une activité énergique à préparer leurs

derniers remparts à une défense désespérée. Cette lacune bien regrettable est comblée par les murailles encore debout actuellement, et par les fûts des colonnes tirées des églises. Ces témoins de pierre nous attestent que le clergé, non content de prêcher contre l'union, sacrifiait même ses églises. Quelques textes épigraphiques encadrés dans les tours et au-dessus des portes conservent les noms des promoteurs de l'œuvre de la défense. C'est ainsi seulement que nous apprenons que Jean Paléologue, l'avant-dernier empereur, tout en recherchant l'assistance occidentale par des concessions plutôt apparentes que réelles, entoura la capitale d'une seconde enceinte, tandis que la première, tombée partiellement en ruines, était relevée par les soins d'un Nicolas Kavallarios, Manouel Zagari, Batta Komnenos, Vriennios Leontari, Kelarios, et de Georges le loyal despote de la Serbie. Le même fait se reproduit à Thessalonique. Georges Apocauque reconstruit les tours sous les auspices du despote Manuel, et le digne descendant de l'ἀνὴρ ἀρειμάνιος, Hyaléas, rétablit les remparts, qui pendant un siècle encore résistent aux attaques des Catalans et d'autres, pour céder finalement aux armes d'Amurat.

Il ne reste pour compléter l'épigraphie byzantine de Thessalonique, que la communication de quelques plombs qui, sans contribuer beaucoup à l'histoire de la ville, concourront du moins à faire comprendre la haute importance de la place, soit comme base stratégique, soit comme l'emporium de la Thessalie, de la Bulgarie et même des principautés slaves du nord. Basile II, dans ses campagnes contre les Bulgares, s'appuyait principalement sur Thessalonique, comme aussi Alexis Ier dans les luttes qu'il eut à soutenir contre le Normand Guiscard. Les bulles suivantes cependant ne font pas ressortir la position militaire autant que l'importance commerciale de la ville. Les douanes de la ville rapportaient à la trésorerie byzantine les revenus les plus considérables, sans compter les bénéfices qui disparaissaient dans les poches des commerciaires. C'est ainsi que cette place était une des plus recherchées par la bureaucratie de la capitale. Stylien Zautzas, le beau-père et favori de Léon VI, en profitant de son influence dans le gynécée de cet autocrate dissolu, envoya ses parents affamés comme commerciaires à Thessalonique. Leurs exactions démesurées exaspérèrent finalement les Bulgares, qui y apportaient leurs produits, et une guerre des plus désastreuses s'ensuivit, qui ne put être terminée que par une paix honteuse.

Marinus, protospathaire, stratège de Thessalonique.

Avers. Croix grecque sur quatre gradins, sans arabesques : dans les quartiers inférieurs, une croix. Légende marginale : Ж KЄΡΟΗ-ΘЄΙΤϢϹϢΔ ΟΥΛϢ Ж.

Revers.

ΜΑΡΙΝϢ
RΑϹΙΛΙΚϢΑ
ϹΠΑΘΑΡΙϢS
ϹΤΡΑΤΗΓ, ΘЄ
ϹϹΑΛΟΝ,

Μαρίνῳ βασιλικῷ πρωτοσπαθαρίῳ
καὶ στρατηγ(ῷ) Θεσσαλον(ίκης).

Grandeur, 2,5 cent. — Époque, IXe siècle.

Léon, protospathaire, stratège de Thessalonique en 904.

Avers. Croix double sur quatre gradins, ornée d'arabesques. Légende marginale : KЄΡΟΗΘ . . . . ΟΥΛϢ.

Revers.

✢ΛЄ.Ν
ΤΙR,Α,ϹΠΑ
ΘΙSϹΤΡΑΤΙ
ΓΟΥΘЄϹϹΑ
ΛΟΝ-Κ

Λέοντος β(ασιλικοῦ) πρωτοσπαθ(αρίου)
καὶ στρατηγοῦ Θεσσαλονίκ(ης).

Grandeur, 2 cent. — Époque, IXe siècle.

Léon, envoyé par Léon VI à Thessalonique pour défendre la ville contre l'attaque des Sarrasins sous Léon Tripolitain (Jean Caméniate, éd. de Bonn, p. 511).

Etienne, patricien, commerciaire de Thessalonique.

Avers. Figures de Constant II et de Constantin IV Pogonat, bustes de face. Légende au-dessous :

✠CΤЄΦΑΝ.
.ΑΤ..ΚΙ..

Στεφάνου πατρικίου.

Revers. Heraclius et Tibère, bustes de face. Lég. au-dessous :

ЄΡΚΙΑΡΙȣΑ
ΠΟΘΗΚΗϹΘ
. . . . Κ . .

Κομερκιαρίου ἀποθήκης
Θ(εσσαλονί(κ(ης).

Grandeur, 3 cent. — La bulle date de 659 à 668.

Douanes impériales de Thessalonique.

Revers. Justinien II Rhinotmète et son fils Tibère, figures de face, revêtus de la toga et tenant entre eux une croix.

Revers.

ΤΩ
ΒΑϹΙΛΙΚ
ΩΝΚΟΜΜ
ЄΡΚΙΩΝΘ
. . ΛΟΝΙΚ
. . .

Τῶν βασιλικῶν κομμερκίων Θεσσαλονίκης.

Époque, 705-711.

L'attribution des deux figures impériales ressort de la comparaison avec la monnaie : Sabatier, *Méd. et monn. byzantines*, t. II, pl. 38.

Basile, commerciaire de Thessalonique.

Avers. Constantin Copronyme et son fils Léon IV, bustes de face, revêtus de la toga. Au-dessous, I IΛ, Ἰδ ἰα ou ἰδ. Comparez Sabatier, *l. c.*, t. II, pl. 48, n° 16.

Revers.

+ΒΑϹΙ
ΙωΚΟΜ,
Τ,Β,ΚΟΜ,
ΘΕϹΑΛ,

Βασιλείῳ κομ(μερκιαρίῳ) τ(ῶν) ou κόμητι β(ασιλικῶν) κομ(μερ)κίων Θεσσαλονίκης.

Époque, 758 ou 761.

Théophane, commerciaire et défenseur de Thessalonique.

Avers.

		Ο		
	ΤΩ		CΩ	
Κ	—	Θ	—	Η
	Δ8		ΛΩ	
		Β		

Θεοτόκε βοήθη τῷ σῷ δούλῳ.

Revers.

+ΘΕΟ
ΦΑΝΗΒ'ΚΟ
ΜΕΡΚ'SΑ'ΕΚ
ΔΙΚ,ΘΕC.
ΛΟΝΙΚ

Θεοφάνη βασιλικῷ κομμερκιαρίῳ
καὶ πρωτεκδίκῳ Θεσσαλονίκης.

Époque, IXe siècle.

Le titre de *protekdikos* de notre sceau n'a rien de commun avec l'église ou la métropole de Thessalonique; il s'agit d'un emploi dans la juridiction civile de la ville, et on pourrait traduire le mot par « président du tribunal de la ville ». Plusieurs novelles de Justinien fixent les attributions et la compétence des ἔκδικοι des villes (cf. Du Cange, *Lex. med. et inf. græc.*, sous ἔκδικοι).

Staurakius, spathaire et commerciaire de Thessalonique.

Avers. Aigle à double tête, entourée de plusieurs arabesques.

Revers. . . . . . .
✠ C T A Y
P A K I ω R' C
Π A Θ S K O Y
M Є P K' Θ Є C
A Λ O N I K,

Σταυρακίῳ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ
κουμερκιαρίῳ Θεσσαλονίκης.

Grandeur, 2 cent. — Époque, xe siècle.

Léon, spathaire et commerciaire de Thessalonique.

Avers. Aigle tenant un serpent dans ses griffes. Légende : KЄ . . . . . . ωCω.

Revers. ✠ Λ Є O N
. C Π A Θ / S
. . Є P K I A
. . Θ Є C C A
Λ O N I K /

Λέοντι (βασιλικῷ) σπαθαρίῳ καὶ
κομερκιαρίῳ Θεσσαλονίκης.

Grandeur, 1,5 cent. — Époque, xe siècle.

Constantin, spatharocandidat et commerciaire de Thessalonique.

Avers. Griffon tourné à droite.

Revers. — ✠ —
✠ K ω N C T
N T , R C Π A . .
P O K A N Δ , .
K O M Є Λ P K I A .
Θ Є C C A Λ O /
— ✠ —

Κωνσταντίνῳ βασιλικῷ σπαθαρο-
κανδιδάτῳ καὶ κομερκιαρίῳ
Θεσσαλονίκης.

Grandeur, 2,4 cent. — Époque, xe siècle.

Cosmas, spatharocandidat et protonotaire de Thessalonique.

Avers. Croix double, ornée d'arabesques, sur trois gradins. Légende circulaire : ✠ ΚΕΡΟΗ'ΤΩCΩΔΟVΛ.

Revers.

✠ΚΟC
.AR'CΠAΘ
POKANΔ'S
A'NOT,ΘЄ
CCAΛ,

Κοσμᾷ βασιλικῷ σπαθαροκανδιδάτῳ
καὶ πρωτονοταρίῳ Θεσσαλονίκης.

Époque, xe/xie siècle.

Cosmas, protospathaire vardarius, commerciaire et protonotaire de Thessalonique.

Avers. Le Christ et saint Jean-Baptiste debout. Légende circulaire fruste. Dans le champ : ΙΩΟΠΡ. — ΟΔΡ, Ἰωάνης ὁ πρόδρομος.

Revers.

ΚΟCΜΑ
.A'CΠAΘAP,R
.PΔAPIOKOM
.PKSA'NOT..
ΘЄCCAΛΟ
NIK/

Κοσμᾷ βασιλικῷ πρωτοσπαθαρίῳ
βαρδαρίῳ κομερκιαρίῳ καὶ
πρωτονοταρίῳ Θεσσαλονίκης.

Époque, xe/xie siècle.

Cette bulle et la précédente appartiennent probablement à la même personne. Il n'y a que le titre βαρδάριος qui présente des difficultés à l'explication. J'ai pensé d'abord que le mot βαρδαριο devait être lié avec le mot suivant, et que le vardario-commerciaire serait le douanier préposé particulièrement à la perception des taxes dans la circonscription du Vardar (*provintia Vardarii*, Tafel et Thomas, *Documents relatifs au commerce de Venise*, t. I, p. 485). Mais le sceau suivant prouve que le mot βαρδάριος est un titre, qui n'a rien à faire ni avec la *provincia Vardarii*, ni avec les Vardariotes, ni avec le fleuve Vardar, et qui probablement appartient exclusivement à la ville de Thessalonique. N'ayant pas à ma disposition les ressources littéraires d'une bibliothèque publique, je m'abtiens de toute hypothèse, en espérant qu'en Europe un savant plus compétent en possède une notion plus exacte.

Pardus, vardarius de Thessalonique.

Avers. La sainte Vierge debout. Lég. fruste :

Revers.

✠ΠΑΡΔ
ωRΑΡΔΑ
ΡΗωΘЄCΑ
ΛωΝΙΚΗC

Πάρδῳ βαρδαρίῳ Θεσσαλονίκης.

Grandeur, 2 cent. — Époque, xe/xie siècle.

Michael Mitylenaius, archevêque de Thessalonique.

Avers. Saint Démètre debout. Légende : ΘΔΗ ΜΗΤΡ,ΟC.

Revers.

✠ΚЄR,Θ,
ΤωCωΔU,
ΜΙΧΑΗ,ΑΡΧΙ
ЄΠΙCΚΟΠω
ΘЄCΑΛΟΝ,Κ,
ΤωΜΙΤVΛ
ΝΑΙω

Κύριε βοήθη τῷ σῷ δούλῳ
Μιχαὴλ ἀρχιεπισκόπῳ Θεσσαλονίκης
τῷ Μιτυληναίῳ.

Grandeur, 2,8 cent. — Époque, XIIIe siècle.

Lequien (*Oriens Chr.*) mentionne parmi les archevêques un Nicétas Mitylénée, qui aurait occupé le trône sous Michel Paléologue ; je n'ose pas décider s'il faut corriger dans les endroits cités par Lequien le nom de Nicétas, d'après cette bulle, en Michel.

A. MORDTMANN Jr.

FOUILLES DE CYZIQUE

LA TOMBE D'UN ATHLÈTE ET LES JEUX GYMNIQUES A PÉRAMO

(*Lettre de M. Titus Carabella à M. G. Perrot*).

Monsieur,

Le 15 juillet, à Cyzique, à trois mètres de profondeur, je découvrais la roche granitique qui forme la base principale de la presqu'île, et, taillée dans la roche, une ouverture mesurant $1^{m},88$ de long sur $0^{m},57$ de large : c'était une tombe.

L'absence de couvercle me fit supposer qu'elle avait été ouverte à une époque très reculée, alors que les terres rapportées qui la couvraient ne devaient pas avoir atteint plus de quelques centimètres de hauteur; mais, malgré la presque certitude de n'y rien découvrir, je fis déblayer la terre qui la remplissait, en me servant, non pas de la pioche et de la pelle, mais de gros clous et de palettes en bois.

On mit à nu, à $0^{m},63$ de profondeur, cinq groupes formés de morceaux de granit, appuyés les uns contre les autres par le haut, écartés par le bas, que j'enlevai avec de très grandes précautions, et sous lesquels je découvris les objets dont la description suit (Voir le dessin ci-joint.)

Au groupe de la tête, des lacrimatoires ;

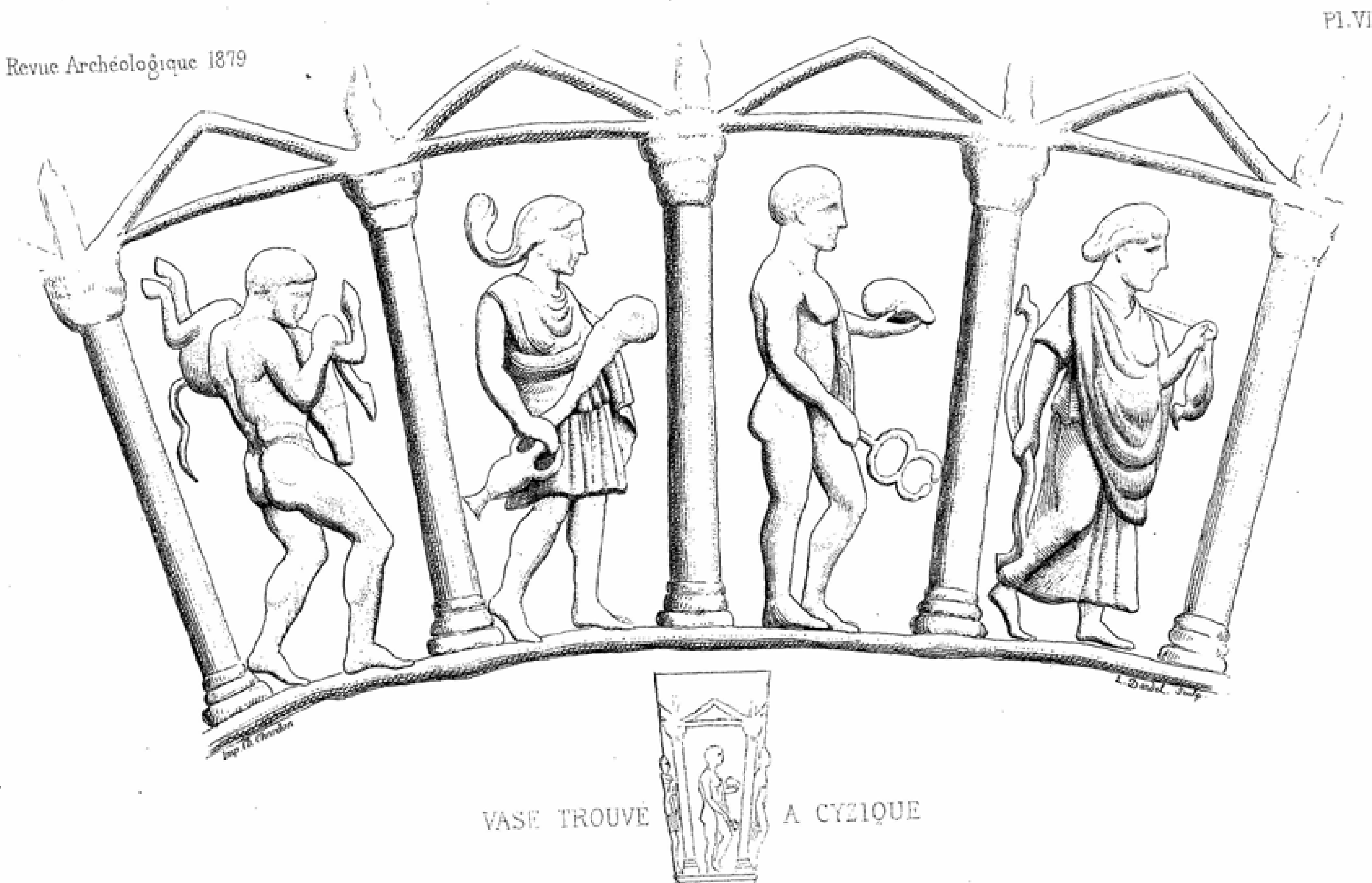
A celui de l'épaule droite, une patère en verre;

A celui de gauche, une lampe en terre cuite;

A celui de la hanche droite, un aryballe en verre et une strigile en fer;

A celui de la gauche, une coupe en verre à figures en grande ronde bosse.

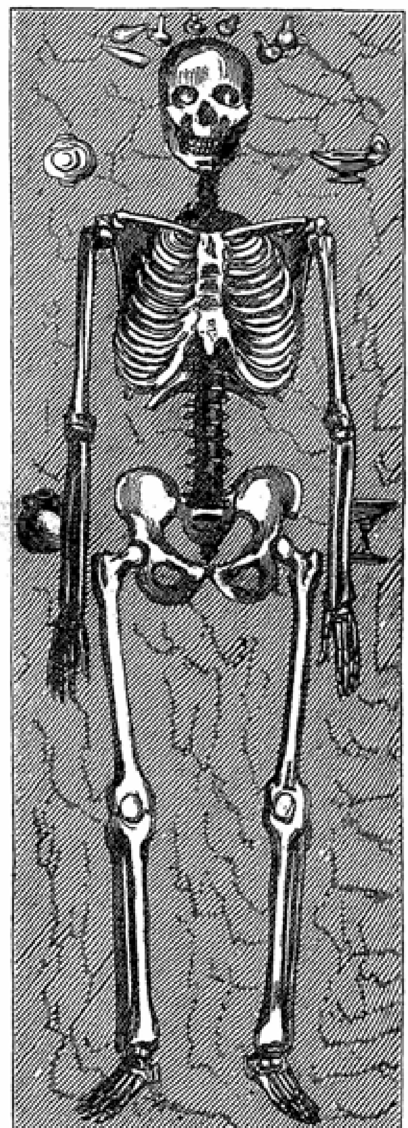
Les différentes parties du squelette ne se tenaient plus ensemble;



VASE TROUVÉ A CYZIQUE

éparpillés sur tout l'espace qu'avait dû occuper le cadavre, je découvris une myriade de fragments d'os décomposés.

Les lacrimatoires sont en mauvaise terre, mal cuite, mal tournée, informes; ils ont dû être bien pauvres les parents du défunt.



La patère est commune, plus commune encore la lampe, indice certain de la pauvreté de son propriétaire défunt.

L'aryballe, fiole sphérique en gros verre, commune, avait con-



tenu de l'huile; la strigile, commune, est en fer. Ces deux derniers objets dénotaient la profession du défunt : c'était un athlète. Avec l'huile de l'aryballe il s'oignait le corps; la strigile servait à enlever la poussière fine dont on le saupoudrait, et le sable qui s'attachait à son corps pendant ses luttes et ses chutes sur l'arène du gymnase.

A en juger par les pierres posées en arc-boutant au-dessus des objets qu'elles étaient destinées à protéger, il semblerait que cette tombe n'a pas eu de couvercle; mais il n'est pas permis de penser que l'on se soit donné la peine de tailler une tombe dans la roche pour y déposer un cadavre et la remplir de terre ensuite, et l'on doit supposer qu'un couvercle en bois, ne fût-ce

même qu'une ou deux planches dont la pourriture complète n'a laissé aucune trace, a été posé à l'ouverture.



La roche granitique dans laquelle la tombe a été taillée est en décomposition ; elle ne résiste pas plus à des pointes en acier que le grès le plus commun. La décomposition des granits étant très lente, surtout celle des granits quartzeux de la presqu'île de Cyzique, on peut affirmer que la roche était, tout au moins, presque dans le même état il y a deux mille ans.

Ainsi, la durée que devait offrir une tombe dans la roche, et la facilité de la tailler, doivent avoir fait préférer ce genre de sépulture à des gens pauvres, qui ne pouvaient supporter la dépense d'un sarcophage en marbre ou d'une caisse en plomb.

Je dois une mention toute spéciale au mode particulier de répartition des objets dans la tombe; on ne saurait y voir l'effet du hasard. Les regrets des parents, les objets de la vie usuelle du défunt et ceux de sa profession occupent trois lignes distinctes. Je n'ai vu cela dans aucune de mes fouilles à Tripoli d'Afrique, à Bengasi, à Ptolémaïs, ni ailleurs.

Venons à la coupe (pl. VII) : elle a 12 cent. 7 mill. de haut; son diamètre supérieur est de 6 cent. 5 mill., l'inférieur de 4 cent. ; l'épaisseur du verre, 1 mill. Le verre a la couleur naturelle de cette matière ; il a un millimètre et demi d'épaisseur ; plus épais, il offrirait à peu près le ton du verre de bouteille. Les figures et le fond sont d'une seule pièce et d'une seule couleur. Elle représente en grande ronde bosse quatre figures entières, toutes marchantes, de 7 cent. de haut, se dirigeant de gauche à droite, séparées par des colonnes supportant des frontons, faisant encadrement à chacune d'elles, et représentant, de gauche à droite, Hercule, X . . . ? Hermès Agoréos et (Diane ?).

Hercule est nu ; il porte le lion de Némée sur son épaule gauche ; il est splendide de musculature. Cette superbe représentation d'Hercule est-elle la copie d'une des statues célèbres de l'antiquité ou la conception de l'artiste qui a moulé la coupe ? Les deux opi-

nions sont également justifiables, l'habileté des artistes de l'antiquité étant reconnue ; mais la différence en beau qui distingue cette figure des figures drapées nous autorise à croire que l'Hercule de cette coupe est la copie d'une statue.

Hermès est nu ; il tient de la main droite le caducée à la hauteur de l'aine et soutient de la gauche à la hauteur du sein un coquillage ou une bourse qu'il semble présenter. Il est très possible que cet Hermès soit la copie d'une statue célèbre de ce dieu ; mais les symboles qu'il représente, l'éloquence, le commerce, la présidence des jeux du gymnase, ne s'exprimant que par une pose modeste, tranquille, calme, qui ne seraient pas aussi facilement transmissibles dans leur beau idéal sur une copie à petites dimensions, en verre moulé, que le serait Hercule en mouvement, il est possible, dis-je, que, pour ce motif, Hermès, tout en étant une copie de statue célèbre, n'exerce pas sur l'esprit la même impression esthétique qu'y produit la vue d'Hercule.

Une des figures de femmes, que nous prendrions volontiers pour Diane, n'était la draperie tombant jusqu'aux chevilles, tient de la main gauche un bâton appuyé sur l'épaule, auquel un oiseau est appendu, et de la droite un arc.

La figure vis-à-vis est drapée jusqu'aux genoux ; une queue relevée en haut termine sa coiffure ; elle tient de la main droite une amphore, et de la gauche.......? je n'en sais pas davantage, et encore ? je laisse aux personnes compétentes à compléter ce qui manque dans ma description.

Les jugements peuvent différer quant à l'époque de la coupe ; à première vue et en ne se basant que sur le caractère un peu massif des figures, sans tenir compte des difficultés d'une reproduction en verre moulé, quelques-uns pourraient l'attribuer à l'époque romaine ; mais tout en rejetant cette opinion, j'ajouterai que le lieu où je l'ai découverte ne me laisse aucun doute sur son antiquité hellénique (1).

Qu'a-t-elle à faire, cette coupe, dans ce tombeau, à côté des objets pauvres qui s'y trouvent? Elle frappe par le contraste qu'elle offre avec ces derniers, et l'idée qu'elle pourrait être une récompense donnée à l'athlète par le gymnasiarque, pour une victoire remportée au gymnase, vient tout de suite à l'esprit. Les sujets qu'elle représente, Hermès qui préside aux jeux, Hercule, emblème

(1) Par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Angleterre, la coupe de verre de Cyzique a été acquise par le Musée britannique.

de la force, confirment cette opinion, et il se pourrait même que ces deux figures fussent des statues locales, placées au gymnase, dont elles devaient être un des principaux ornements, et que l'éphorie ou le gymnasiarque eussent cru devoir les faire reproduire comme un emblème de cette institution sur la coupe des récompenses.

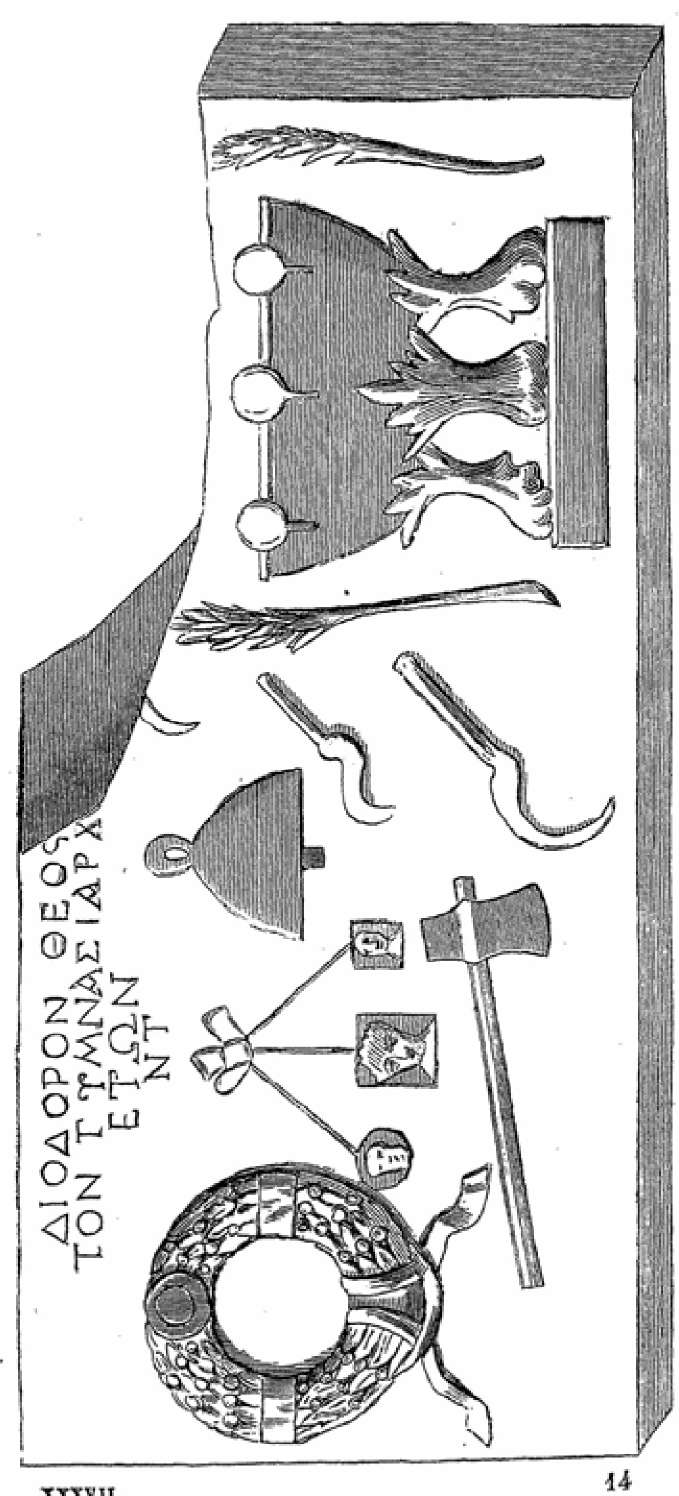
Je dois à l'obligeance de M. le docteur A. Mordtmann de m'avoir donné le dessin ci-après, fait par M. Kroupka, du marbre funéraire d'un gymnasiarque, marbre que je me rappelle avoir vu à l'acropole de Brousse (Bithynie) et qui représente des strigiles, attributs d'un athlète; une cloche et un marteau, attributs, probablement, du gymnasiarque; des récompenses comme la couronne de laurier, des décorations, des palmes et une coupe demi-sphérique, posée sur un trépied, dont le diamètre, toutes proportions gardées avec les autres objets, devait être de 0^{m},35 à 0^{m},37. On voit que les coupes étaient dans l'ordre des récompenses; il doit y en avoir eu de plusieurs catégories, à moins de supposer que celles données à un gymnasiarque différaient de celles des simples athlètes.

On sait le rôle considérable que l'éphébie joua dans l'antiquité et combien d'hommes célèbres en ont fait partie.

Le gymnase devait avoir à sa solde une diversité de personnes excellant dans les différents jeux, pugilat, lutte, course, saut et disque, et ce groupe devait être le noyau autour duquel se formait cette nombreuse réunion d'éphèbes, composée de toutes les classes de la société, toutes y accourant par devoir et les plus riches y restant par l'intérêt qu'offrait le spectacle. Je crois que le défunt appartenait au personnel du gymnase ; il était lutteur de profession, athlète. Nul autre objet ne l'a accompagné dans la tombe, hors cette touchante représentation des regrets des parents, les lacrimatoires, que la fiole d'huile pour s'oindre le corps et la strigile pour en détacher la poussière ou le sable de l'arène.

Dans les grands centres, surtout dans les villes cosmopolites comme Cyzique, il y avait des établissements gymnastiques pourvus d'un comfort raffiné, d'un luxe sans égal. Les emménagements étaient faits de façon à permettre les exercices en tous temps, en toutes saisons. La lutte corps à corps y fut un des principaux exercices; le lieu où l'on s'y livrait s'appelait « palestre » (de πάλη, lutte).

Là se réunissaient les artistes, la jeunesse, les riches citoyens, l'élite de l'intelligence, les gens de lettres, les philosophes; les précepteurs y amenaient leurs élèves; pour tous la vue des divers jeux, surtout celui de la lutte, était d'un intérêt palpitant; là, le



XXXVII.

corps de l'homme, dans toute sa nudité, offrait à l'œil, pendant les jeux et les exercices, une diversité de mouvements et de poses qui imprimait dans l'esprit des spectateurs l'image exacte et ineffaçable de l'anatomie plastique. Comme les hôpitaux modernes pour former les grands médecins, ces spectacles gymnastiques si émouvants étaient pour la masse du public et pour les artistes la meilleure école, et celle qui produisit surtout cette expansion dans l'intelligence de la représentation extérieure si vraie, si grandiose, si sublime qu'un mot seul peut l'exprimer et je le transcris malgré sa hardiesse : « Une alliance de l'homme avec la Divinité. »

On y allait pour voir lutter un athlète en renom, un ami passionné pour la lutte, un homme aux formes splendides; l'artiste y prenait des notes et s'inspirait, le bel esprit accourait aussi bien pour l'émotion du spectacle que pour l'agrément d'une société d'élite; les gens de lettres, disons les philosophes d'alors, s'y récréaient ; c'était le rendez-vous général, et la lutte par elle-même, en développant chez les citoyens (elle était obligatoire pour tous) les formes et la force du corps, donnait à chacun cette confiance en soi-même et cet esprit d'indépendance individuelle qui se manifestait dans la société hellénique, la porta en triomphe jusqu'aux bords de l'Océan Indien, et la fit résister victorieusement aux chocs impétueux et formidables des hordes asiatiques.

On n'apprendra pas sans un vif intérêt que ces coutumes antiques se sont conservées jusqu'à nos jours; on en verra la preuve dans le récit suivant de faits dont j'ai été témoin oculaire. Ce n'est pas seulement à cause des coutumes antiques, dont je viens de parler, que les lieux où ces coutumes se sont maintenues diffèrent des autres endroits de la même région; le caractère des habitants présente aussi un cachet tout particulier que je ne puis expliquer que par la transmission héréditaire du caractère des ancêtres, puissamment aidée par la continuation des coutumes antiques.

Péramo est un village de cinq cents maisons, environ deux mille habitants, tous grecs orthodoxes. Il est situé sur le littoral sud de la presqu'île, à onze kilomètres au nord-est de Cyzique. On y cultive la vigne, l'olivier, le blé; la maladie du ver à soie lui fait perdre son principal revenu. Les habitants sont sobres, travailleurs; on les craint en général dans ces parages, et on vante leur vigueur, leur esprit fier, leur quasi indépendance.

Les seuls fonctionnaires musulmans à Péramo sont le mudir ou maire, le douanier et un zaptié (police). Le conseil communal est composé des notables du village; le mudir en est le président, mais

souvent le conseil s'assemble, délibère, décide en dehors du mudir, dresse procès-verbal de sa décision, le signe, le lui présente à signer, et plusieurs fois le mudir a été contraint d'apposer son cachet à des procès-verbaux qui lui étaient contraires personnellement ou contrariaient les ordres du chef-lieu ; et ces actes auraient déterminé la destitution immédiate du mudir de toute autre localité, mais quand il s'agit de Péramo les chefs-lieux Artaki et Balikeeri y regardent à deux fois, « Péramo étant (disent-ils à voix basse) une exception. »

Les Circassiens se sont établis dans plusieurs villages de la presqu'île de Cyzique ; les villageois se plaignirent de vols de bœufs, de chevaux, de moutons ; il en disparaissait un peu de partout, mais Péramo n'était pas touché ; cette immunité était si facile à expliquer par la mauvaise réputation des Péramites. Un jour pourtant un cheval disparut, puis un autre, et on signala la présence, dans les sentiers menant à Péramo, d'un chef circassien, puis d'un second. Les Péramites se répandirent dans les montagnes, guettèrent les Circassiens, puis la nouvelle se répandit que le chef dont il s'agit venait d'être trouvé assassiné dans les environs du village. Depuis lors aucun vol de bestiaux n'a eu lieu.

Ainsi, comme on le voit, Péramo est une exception sous tous les rapports. L'autorité est impuissante à Péramo, écrasante aux environs. Les Circassiens évitent Péramo, s'implantent à côté. Les Péramites, malgré les malheurs qui les accablent depuis la maladie du ver à soie, se considèrent comme supérieurs à leurs voisins ; d'où vient cela ? Est-ce parce que l'un est grec, et l'autre arménien? Artaki aussi est grec, mais grec mou ; Panderma, en grande partie grec, mais grec mou. Est-ce la topographie, la nature du sol? mais à Erméni Keuy, à Péramo, à Artaki, c'est la même nature du sol, c'est le même système de montagnes. Je cherchais à découvrir quelque différence dans les montagnes ; rien, et je ne pouvais m'expliquer le caractère des Péramites.

Les fêtes et les jeux dont je fus témoin cette année m'ont suggéré la réponse que je devais faire à la question que je m'étais si souvent posée.

Je faisais une visite tous les mois à Péramo. Le tchorbadgi (chef) Haralambo Christodoulo et beaucoup de Péramites m'engageaient à y aller aux fêtes de Pâques et de la Vierge, le 15 août, pour assister à la *hora*, danse générale de toutes les femmes et filles du village, et à la *palestra*, lutte entre les villageois.

Je m'y rendis donc le deuxième jour de Pâques. Le village était

en liesse. Je me logeai chez Haralambo. Il était dix heures du matin, Haralambo me mena à la palestre en me disant que le plus beau moment de la *hora* était à deux heures de l'après-midi.

Péramo est au bord de la mer, adossé aux premiers contreforts des montagnes de la presqu'île. Il y a entre les contreforts et la mer juste la place d'un village, et Péramo y a été construit. En sortant du village on commence à monter; j'aperçus une grande foule sur le plateau d'une colline; je fis signe à mon compagnon, il me dit : « C'est la palestre. » En quelques secondes nous nous trouvâmes sur le plateau.

La colline a la forme d'une pyramide tronquée; le plateau a soixante mètres de diamètre. Elle est appuyée à une montagne à pente douce; cela fait que les spectateurs peuvent faire cercle sur le plateau, autour du champ de la palestre, et s'étager en s'asseyant sur la montagne d'adossement. Au-dessous de soi on a le village et le vide, devant soi le golfe de Panderma; il est difficile de s'imaginer la beauté du site et la parfaite appropriation de ce plateau aux exercices gymnastiques.

A l'approche de Haralambo la foule nous fit place, le cercle des spectateurs s'écarta, on nous poussa au premier rang. Je vis un vaste champ libre devant moi, entouré par la foule, et deux lutteurs au milieu de ce champ. Les spectateurs se composaient exclusivement d'hommes, depuis l'enfant en bas âge jusqu'au vieillard; on était debout, assis ou couché sur le gazon; quelques-uns y avaient apporté des tabourets; tous suivaient attentivement les péripéties de la lutte.

Les deux lutteurs étaient jeunes, vingt-cinq à trente ans; l'un malingre, anguleux, haut de taille, à l'apparence faible, avec une petite figure rusée; l'autre, rondelet, bouffi, court, respirant grassement. Tout leur costume consistait en un caleçon de toile à voile les serrant au bas des reins et finissant aux genoux; ils avaient des marques rouges sur les bras, sur le dos, empreintes des doigts et des mains pendant l'étreinte de la lutte. Ils se suivaient de l'œil, d'un œil fixe, implacable, et, quelle que fût la position du corps, les yeux de l'un étaient toujours fixés dans ceux de l'autre. Ils se prenaient aux bras, aux jambes, au torse, au dos, poitrine contre poitrine, cherchant à se renverser; quelquefois ils tombaient à terre et là, à demi couchés, entrelaçant les jambes, les bras, ils cherchaient à se surprendre pour se renverser l'un ou l'autre sur le dos.

La vie circulant active, fiévreuse, agitée, à soubresauts impétueux, dans ces deux êtres luttant à terre l'œil dans l'œil, le mouvement

des muscles, les poitrines palpitantes, ce tableau me saisissait d'une poignante émotion; quant aux villageois, ils étaient impassibles, mais suivaient attentivement les phases de la lutte; on voyait bien qu'ils étaient habitués à ce genre de spectacle. On entendit quelques voix encourager Aristide, d'autres Péricli; Aristide le malingre était dessus, Péricli dessous.

A ce moment d'attention générale intense, et pendant que Haralambo me disait que le gros est plus fort mais qu'Aristide gagne très souvent par sa ruse, Aristide fit un mouvement rapide, brusque, pour saisir d'une main son adversaire par la jambe, tandis que de l'autre et en s'aidant de la poitrine il cherchait à le tourner sur le dos; mais la jambe s'échappa, la main d'Aristide lancée avec force rencontra l'ouverture inférieure du caleçon de Péricli, et la couture céda jusqu'à la ceinture. — Haralambo me dit qu'il est défendu de se prendre par le caleçon. — Le coup était manqué. Péricli s'y attendait, paraît-il, car, prompt comme l'éclair, on le vit faire un effort terrible et se trouver sur pied. — La lutte recommençait.

Ils marchèrent le long du cercle des spectateurs, en sens contraire l'un de l'autre, lançant les pieds, branlant les bras, se suivant toujours de l'œil, d'un œil en feu, fixe, tout grand ouvert, rétrécissant de plus en plus le cercle de leur promenade, se battant précipitamment les hanches comme pour s'élancer, s'arrêtant tout court, rebroussant chemin, précipitant les battements des hanches, activant leur marche, se rapprochant subitement et se prenant aux bras.

Cette seconde lutte fut plus vive que la précédente; les lutteurs s'étaient excités, la passion les dominait; ce qu'ils déployèrent d'efforts fut prodigieux; on eût dit que ce n'étaient plus les mêmes hommes. Trois fois ils se culbutèrent et se remirent sur pied comme par enchantement. La sueur ruisselait sur le corps de Péricli et le faisait reluire sous les rayons d'un soleil éclatant; le mouvement de la respiration y opérait un miroitement ondulatoire. En s'arc-boutant ou courbant le dos ou se penchant d'un côté, les côtes se dessinaient en demi-cercles rapprochés, et tout cela vite, rapide, et n'en persistant pas moins pendant très longtemps dans mon œil; mais Péricli d'un coup fut renversé sur le dos. J'avais cessé de voir et je croyais voir encore ce torse se raidissant dans un suprême effort contre l'effort irrésistible du sec et malingre Aristide; c'était d'un beau, mais d'un beau difficile à décrire.

Une immense clameur, un ζήτω (vive) des villageois, proclama la victoire d'Aristide. Péricli s'en alla. Aristide se croisa les bras, on

lui jeta sur les épaules sa jaquette, et il se promena sur la palestre en attendant (me dit Haralambo) « un nouveau lutteur, et si aucun « amateur ne se présente, c'est un de nos pauvres du village qui est « obligé de continuer la lutte. »

J'étais profondément ému; ces villageois maniant la pioche, la bêche, la herse, luttant de la sorte, dans ce haut genre?..... Je demandai ce qu'était Aristide: C'est un de nos plus pauvres villageois, me fut-il répondu. Je mis la main à la poche et j'en retirai de l'argent pour le donner à Aristide; Haralambo me laissait faire, un sentiment de vanité le flattait peut-être de ce que l'argent serait donné sous ses auspices; mais nos voisins, tous villageois, qui m'épiaient, me prièrent de ne rien donner; ils me remercièrent d'assister et de prendre tant d'intérêt à la « palestre », leur fête nationale, dirent-ils. « D'où vous vient-elle, dis-je? — Nos pères avaient la « palestre, nous la continuons; vous voyez que nous y portons nos « enfants, c'est notre devoir et personne de nous n'osera affronter « le mépris de ses voisins en ne les y conduisant pas. » En ce moment un éclat de rire se fit entendre; nous nous retournâmes vers la palestre. Les enfants avaient envahi l'arène; il y en avait huit groupes luttant; on riait de ce que deux enfants de quatre ans s'étaient entièrement dépouillés de leurs vêtements et, ne pouvant se renverser, se frappaient et se battaient; on eut de la peine à les séparer. — Puis Haralambo, en me montrant quelqu'un qui se dépouillait, me dit: « Voilà, c'est Christo Kyriakidhi qui veut se me« surer avec Aristide, et on me fait signe que Christo va lutter en « votre honneur. »

Christo se dirigea vers Aristide, le prit par les mains, le fixa dans les yeux et le quitta à reculons. Les deux lutteurs firent quelques tours de l'arène et la lutte commença; elle fut beaucoup plus intéressante que la précédente; Christo était d'une très grande agilité; il fatigua beaucoup Aristide, mais il ne put le renverser sur le dos qu'après quatre reprises.

J'observai à Haralambo que toutes les fois que la lutte commençait les lutteurs se tournaient vers nous et que le vaincu en se retirant faisait de même. « C'est l'usage, me dit Haralambo, les lutteurs « doivent saluer le chef du village en se tournant vers sa personne, « et pendant son absence ils se tournent vers le village. — Qui « vous a appris ces choses, dis-je en regardant tous mes voisins? « — Mais nous les avons trouvées comme cela, » répondirent-ils.

Ce site si bien approprié à la palestre, la lutte obligatoire pour ous, les enfants amenés à la palestre, encouragés à lutter, le rejet

de l'argent, les civilités avant et après la lutte, tout cela m'avait transporté loin dans le passé; tout ce que je voyais avait un cachet antique indubitable, et d'ailleurs les villageois le disaient : « Nous tenons cela de nos pères. »

J'en avais assez vu pour m'expliquer le mudir tremblant de peur dans son conak, les Circassiens évitant Péramo. Je dis à mes voisins : « Le jour où vous cesserez la palestre, votre village disparaîtra. » — « Jamais, s'écrièrent-ils, jamais ! C'est notre orgueil et notre honneur ; jamais, jamais ! »

Haralambo s'informa si Pétro et Voriti viendraient à la palestre et me dit qu'il tenait à ce que je les visse, Pétro étant le plus fort et Voriti le plus bel homme du village ; il me dit que chaque homme a des aptitudes particulières à la lutte et il entra dans des détails qui me rappelèrent l'homme-lion, l'homme-aigle, l'homme-ours, etc., des auteurs de l'antiquité.

Je me suis un peu étendu sur les détails qui précèdent, pour constater avec quelle fidélité, malgré tant de siècles, la tradition a conservé ces anciens usages.

Ces exercices gymnastiques duraient depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil, pendant les trois jours de Pâques et trois autres jours à la fête de la Vierge, le 15/27 août.

Je m'étonnais que nous eussions ces jeux gymnastiques, dans un village, à six lieues de la capitale, et que je n'en eusse jamais entendu parler ; mais ils sont si rares ici ceux qui s'y seraient intéressés, et d'ailleurs, moi qui ai assisté à la palestre de Péramo l'année dernière, je n'en aurais peut-être rien écrit encore sans la découverte de la coupe en verre de l'athlète.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

TITUS CARABELLA.

P. S. — Dans une lettre du 29 novembre, M. Carabella nous signale, sans entrer dans le détail, de nouvelles découvertes faites par lui à Cyzique ou dans les environs; ainsi, à Démir-capou, la découverte d'une porte de marbre ornée de palmettes des plus élégantes, haute de 3 m. et large de $1^m,95$; dans une localité qu'il ne nomme pas, à huit heures vers l'est de Cyzique, sur le bord de la mer, celle d'un temple de Neptune sous les ruines d'un monastère chrétien. Il y a là, dit-il, de nombreux et riches fragments d'architecture.

CASQUE EN FER DU MUSÉE D'AGEN

REMONTANT A L'ÉPOQUE ROMAINE.

A la fin de l'année dernière, M. Tholin, correspondant du ministère de l'instruction publique, me remettait divers objets, dont un casque de fer en très mauvais état provenant d'un *puits funéraire* découvert dans les environs d'Agen. Ces objets, d'après M. Tholin, appartenaient à l'époque romaine en Gaule. Je partageai à première vue l'opinion de M. Tholin, et je présentai ces objets à la Société des antiquaires de France, sous le titre d'*objets de l'époque gallo-romaine*. Cependant la date attribuée au casque parut douteuse à quelques-uns de mes confrères. J'avais confié à M. Abel Maitre le soin de restaurer de son mieux ces curieux débris. Le travail nécessaire à cette restauration l'a conduit à faire une série d'observations qu'il m'a communiquées et qui m'ont paru assez intéressantes pour que je lui demandasse un rapport détaillé. La conclusion de ce rapport est que le casque est, en effet, de l'époque romaine. Je priai en même temps M. Tholin de me donner de nouveaux détails sur la découverte. J'imprime sa réponse en note (1). La question me paraît vidée. Le casque d'Agen acquiert ainsi une grande importance archéologique. C'est le seul casque gaulois en fer, d'époque romaine, que je connaisse. J'ai pensé que les lecteurs de la *Revue* seraient bien aises d'avoir communication de l'excellent rapport de M. Abel Maitre.

ALEXANDRE BERTRAND.

(1) Monsieur le Directeur,

Je vous adresse tous les renseignements que j'ai pu réunir sur la découverte du puits funéraire de l'Ermitage. Je n'ai pas été averti à temps pour assister aux fouilles. On avait atteint le fond du puits et retiré le casque quand j'ai visité le chantier. J'ai fait parler, en interrogeant le moins possible, le propriétaire du champ et l'ouvrier qui avait travaillé à vider le puits. Les résultats de cette petite enquête ont été immédiatement consignés dans une note que j'envoyai le 8 juin dernier à M. Cartailhac, qui l'a publiée, je crois, dans sa revue. Tous les objets retirés du puits sont incontestablement gallo-romains. Le flacon de verre, qui a été brisé, a seul excité ma surprise. On l'aurait cru tout moderne. Il n'était pas irisé. il rappelait par sa forme nos lampes à esprit-de-vin ou nos petits flacons d'encre de

RAPPORT DE M. ABEL MAITRE

SUR

LE CASQUE DU MUSÉE D'AGEN.

Mon cher Directeur,

Je vous soumets les observations que m'a suggérées l'étude du casque d'Agen dont vous m'avez confié la restauration.

Ce monument me paraît présenter un intérêt hors ligne. Il est également remarquable par la perfection de la forme, l'habileté du travail, la simplicité de l'ornementation. Quoique mutilé, ce casque doit au milieu vaseux dans lequel il reposait d'être d'une conservation surprenante, pour un objet en fer. Il est oxydé, mais sans callosités et sans boursouflures. Le métal s'y présente très légèrement altéré; on peut parfaitement juger de l'épaisseur du métal à l'origine, et même, en l'examinant attentivement, j'ai retrouvé sur plusieurs points, entre les deux couches d'oxyde, le métal naturel. Ce bon état du métal a grandement facilité ma tâche de restaurateur, au point que j'ai pu, chose bien rare en pareille occasion, redresser les parties faussées. Je dois à ces heureuses circonstances de pouvoir vous présenter ce casque dans sa forme exactement primitive.

Vous savez qu'une grande partie du couvre-nuque et de la calotte était détachée du casque. Fort heureusement trois points de contact étaient reconnaissables. J'en ai profité pour rétablir l'ensemble, tel que mon dessin vous le représente. Plusieurs fragments manquent, il est vrai, mais ces lacunes n'ont aucune importance. La

10 centimes. Le casque a été retiré de la couche de boue qui commençait au-dessous de 6 à 7 mètres. Des deux corps, inhumés au-dessous de ce niveau, on n'a conservé que les crânes. J'ai fait recueillir des têtes d'animaux et des fragments de poterie qui avaient été abandonnés comme étant de nulle valeur. Je n'ai pas eu de renseignements précis sur leur gisement. J'ai pu regretter que les fouilles n'aient pas été opérées scientifiquement ; toutefois je n'ai pas eu de doute sur l'origine gallo-romaine des sépultures et des objets qui les accompagnaient.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués. G. Tholin.

partie gauche est plus détériorée, mais ce que nous possédons de la partie droite suffit à la compléter. Je fais faire un moulage du casque ainsi rétabli. A ce moulage, j'ai refait toutes les parties manquantes, ce qui lui rend sa forme primitive. Les parties refaites sont en retraite de l'original, ce qui permet de reconnaître facilement les points restaurés. Il est bien regrettable que l'on n'ait pas recherché les fragments perdus aujourd'hui; on les aurait certainement retrouvés dans la vase. La bonne conservation relative du métal ne permet pas de croire que ces fragments aient disparu par l'oxyde.

Ce casque est non seulement une très belle pièce, une merveille d'exécution; il nous est précieux à un autre égard : il est la reproduction presque identique d'un casque d'une conservation bien inférieure et qui pour cela n'a pas encore attiré suffisamment l'attention, le casque de la vitrine d'Alise, trouvé dans les fossés de la plaine des Laumes avec des *pilum,* des *lances*, et des *monnaies gauloises contemporaines du siège*, et par conséquent daté. L'examen que je ferai tout à l'heure des deux pièces ne me laisse aucun doute. Il me paraît démontré que le casque d'Agen remonte bien, comme M. Tholin et vous l'avez pensé, à l'époque gallo-romaine.

J'entre dans quelques détails.

Disons d'abord qu'il a fallu pour fabriquer une pièce semblable un métal d'une qualité supérieure, capable de se plier aux exigences de toutes les sinuosités du profil. Il a fallu que l'ouvrier fût très exercé, j'ajouterai fût un artiste, un homme de goût. L'exécution en a été faite d'une seule pièce de fer, à l'aide du marteau; le métal était mince. Il mesure 2 millimètres seulement d'épaisseur aux points où il n'est pas altéré.

La calotte, d'une forme sphérique un peu allongée, est d'un beau galbe; elle est surmontée, au centre, d'un tube conique d'inégale épaisseur, trois millimètres au milieu, un et demi aux extrémités; hauteur, 63 millimètres; diamètre, 15 millimètres à l'ouverture, 20 à la base, se terminant par un collet rabattu de 13 millimètres. Ce collet est très mince, et cela se comprend puisqu'il a fallu le battre au marteau pour lui donner un plus grand développement. Ce tube est formé d'une plaque de fer simplement roulée, sans être soudé ni brasé.

Au centre du tube sont enfilées deux rondelles plates de même épaisseur que le casque, entrées à force et rapprochées l'une de l'autre. A l'extrémité existe une empreinte indiquant certainement

qu'il y avait là une pièce terminale. Cette pièce a disparu et rien ne peut en faire supposer la forme.

Ce tube (porte-aigrette ou simple ornement) est fixé par son collet sur le sommet et au centre du casque, par trois rivets à fortes têtes apparentes et aplaties.

La calotte est arrêtée par une carène travaillée au repoussé et faisant le tour du casque. Cette carène a une saillie très anguleuse de 11 millimètres. Au-dessous est une gorge dans laquelle deux rivets à grosses têtes rondes et aplaties fixent la partie dormante, à laquelle venait s'attacher la mentonnière, au moyen d'une goupille, ce qui lui permettait d'articuler facilement.

Cette gorge se termine par un petit champ droit, qui est le dernier filet continu. La face a une visière de 15 millimètres de saillie se terminant par un petit champ droit. Au milieu, sur le plus large de cette visière, existe un clou rivé à tête ronde, de 11 millimètres de diamètre et orné au burin de raies disposées en quatre parties égales à sens inverse (fig. 1).

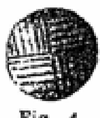


Fig. 1.

Il est probable qu'une autre tête de clou semblable existait sur la partie de la visière qui manque.

A l'opposé, c'est-à-dire sur le derrière du casque, un couvre-nuque, formé d'une partie plane de 25 millimètres de largeur, faisait pendant à la visière et se continuait jusqu'à 10 centimètres en arrière de la mentonnière, point où il se rétrécissait. Ce rétrécissement était nécessaire pour que le couvre-nuque pût se relier à la visière. Sur la partie plate du couvre-nuque existent deux clous semblables à celui de la visière, dont l'un est orné comme le précédent, l'autre, très altéré, ne laisse pas voir d'ornementation. Ce dernier clou était destiné à fixer au-dessous du couvre-nuque une petite tige de fer ronde aplatie d'un bout et roulée en forme d'anneau de l'autre, à l'aide duquel on pouvait suspendre le casque (fig. 2).

Le casque d'Alise dont j'ai parlé plus haut présente presque toutes les mêmes particularités. La chose serait évidente si la mauvaise conservation de ce casque et aussi sa mauvaise restauration ne dissimulaient une partie de ces détails. Il faut y regarder de près pour s'en apercevoir; mais alors on n'a plus aucun doute (fig. 3).

La calotte du casque est la même, la carène; la gorge, le champ

droit existent encore de deux côtés, ainsi que la partie plane qui termine le casque, partie malheureusement très altérée.

La forme du casque d'Agen est plus élégante sans doute, mais cela tient à ce que la forme de ce casque est intacte, tandis que le



Fig. 2.

casque d'Alise nous est arrivé tout déformé. Le profil des deux casques est au fond le même.

Si l'appendice du sommet manque au casque d'Alise, il n'en

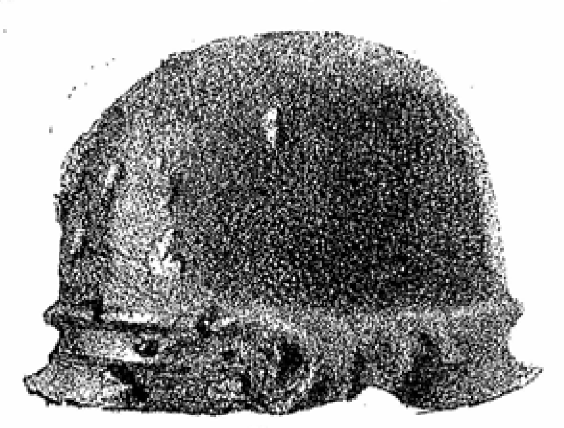


Fig. 3.

faut pas inférer qu'il n'existait pas primitivement ; nous avons tout

lieu de croire qu'il s'est perdu et que l'oxydation en a fait disparaître la trace (fig. 3).

Les têtes de clous du casque d'Alise ne sont plus visibles, mais le musée possède, provenant des mêmes fouilles, six mentonnières en fer et neuf fragments mieux conservés. Sur quatre de ces fragments se remarquent des têtes de clous exactement semblables aux têtes de clous du casque d'Agen, avec même ornementation au burin et disposition des raies à sens inverse. Ce sont là des ressemblances très significatives (fig. 4).

La collection du mont Beuvray (fouilles de M. Bulliot, au musée) contient un clou de bronze (fig. 5)

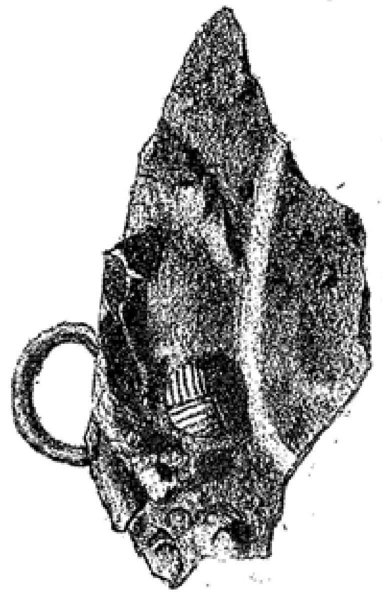


Fig. 4.

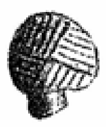


Fig. 5.

et un autre objet portant une ornementation de même nature (fig. 6) (1).

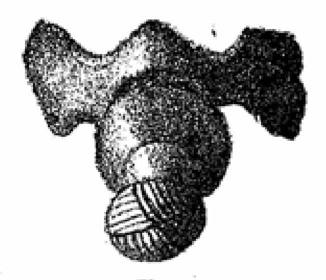


Fig. 6.

J'ai essayé de fixer au casque d'Agen une des menton-

(1) On sait que l'oppidum du mont Beuvray a été abandonné au commencement de l'empire. Les dernières monnaies découvertes dans les fouilles sont des monnaies d'Auguste. (*Note de la Direction.*)

nières d'Alise. Elle s'y adapte parfaitement (fig. 7). Je crois pouvoir affirmer que des deux côtés la fabrication est la même et que casque et mentonnières d'Alise et casque d'Agen sont de la même époque, c'est-à-dire d'une époque voisine de la conquête de

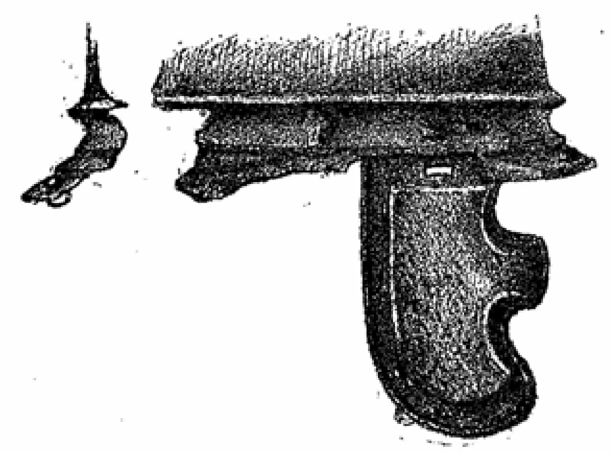


Fig. 7.

la Gaule par J. César. J'ai déjà dit, je crois, que sur les mentonnières d'Alise se voyaient des clous absolument semblables à ceux du casque d'Agen.

Un fragment de casque en fer provenant des fouilles d'Alise a une silhouette quelque peu différente de celle des deux casques en question. La carène très régulière de nos deux casques y est remplacée par une partie arrondie allant se perdre dans une petite gorge inférieure arrêtée par un léger ressaut se reliant au couvre-nuque. Ce couvre-nuque, fabriqué au repoussé, avec saillie, diffère quelque peu de celui du casque d'Agen, mais en fait la fabrication ne diffère pas, comme l'indique le dessin ci-annexé (fig. 8). Il y a là des concordances que le hasard ne produit pas seul.

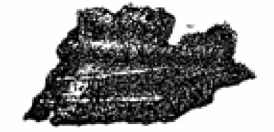


Fig. 8.

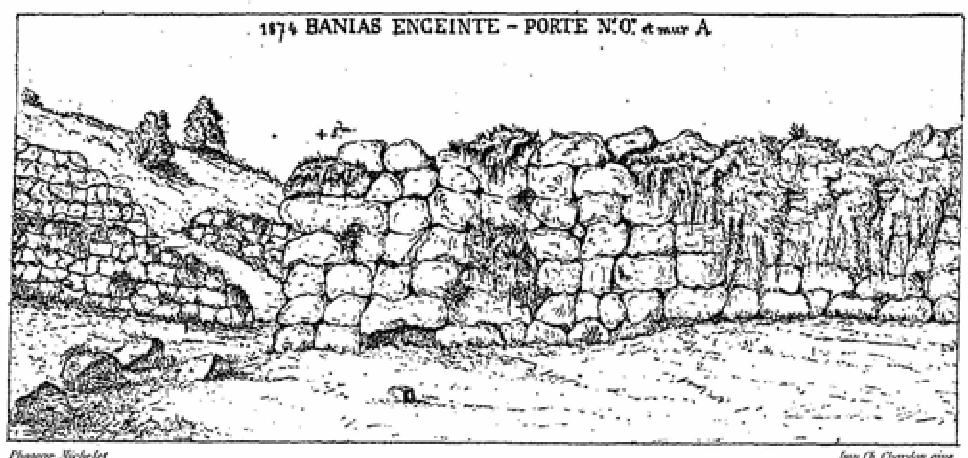
Je conclus donc que le casque d'Agen, non seulement est l'œuvre d'un ouvrier très habile, mais qu'il remonte à une époque voisine du siège d'Alise par César.

ABEL MAITRE.

ENCEINTE CYCLOPÉENNE

PRÈS BANIAS

Porte N.O.
Porte
Porte
Banias
Bains Anciens
A
0m 250m 500m Environ



1874 BANIAS ENCEINTE – PORTE N.O. et mur A

Phototyp. Michelet Imp. Ch. Chardon aîné

BANIAS (BALANÉE)

ET

SON ENCEINTE CYCLOPÉENNE

Banias est actuellement un petit village situé sur la côte de Syrie, au pied de la montagne de *Markab* (anciennement *Margat*), à mi-chemin entre *Tortose* et *Latakieh*, et à 40 kilomètres au nord de l'île de *Ruad* (Aradus) (1).

Durant l'antiquité, *Banias* s'appelait Balanée, Βαλαναία. Hérodote n'en parle pas. Strabon la place dans le territoire des Aradiens, non loin des confins de la Séleucide ou Tétrapole (2).

Balanée ne paraît pas avoir joué un grand rôle dans l'histoire de la Phénicie, car Strabon, qui indique le petit port de Karné, ne mentionne rien de ce genre pour Balanée. En fait, on n'y voit aujourd'hui aucune trace de port. M. Renan y a découvert deux inscriptions, qui montrent qu'elle jouissait, à l'époque romaine, d'une certaine autonomie municipale, et aussi d'une certaine prospérité (3).

Au moyen âge, les Croisés ont fait de Βαλαναία, Valania ou Valenia, soit Valénie, tandis que les Arabes en ont tiré le nom de *Banias* (4),

(1) C'est au printemps de 1874 que nous visitâmes cette localité avec notre ami M. Mandrot.

(2) La limite se trouvait un peu plus au nord, entre Paltos et Gabala. Strabon, édit. Didot, p. 641 et 642.

(3) Nous reviendrons une autre fois sur ces monuments à propos d'une autre inscription trouvée par nous en 1874 et qui complète celles de M. Renan.

(4) En effet, Banias semble avoir été formé directement sur Balanée, et non sur la forme corrompue Valanie ou Valénie.

qu'elle porte encore aujourd'hui. Elle fit alors partie de la principauté d'Antioche. La famille Mansour, qui la possédait, ainsi que le château de Margat, dut bientôt renoncer à la défendre : « *pro nimiis expensis et nimia infidelium vicinitate.* » Aussi ces deux possessions furent-elles cédées, en 1186, à l'ordre puissant des Hospitaliers, avec l'approbation du prince d'Antioche (1).

Dès lors, tout lien de dépendance semble avoir été rompu entre Valénie et son suzerain, car Burchard de Monte-Sion (vers 1283) et Wilbrand d'Oldenbourg (vers 1211) (2) nous apprennent que la petite rivière de Banias, qui a de tous temps porté le même nom que la ville, servait de limite au royaume de Jérusalem (c'est-à-dire aux possessions des croisés) et au Vieux de la Montagne. A cette époque (1211), les communications par le littoral avec la principauté d'Antioche étaient, grâce aux Ismaélites, si peu sûres, que Wilbrand, qui venait de Tortose, ne put poursuivre à cheval son voyage, et dut s'embarquer à Valénie pour pousser plus au nord.

Cette ville venait d'ailleurs d'être complètement détruite, bien qu'au dire de Wilbrand ses ruines témoignassent encore de son ancienne importance.

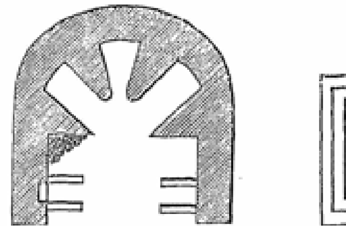
Son évêché, suffragant de l'archevêché d'Apamée, et vraisemblablement aussi sa population, furent transportés au château même de Margat. Lors de la chute de cette forteresse, qui fut prise en 1285 par le sultan égyptien Kelaoun (3), tout le pays retomba au pouvoir des musulmans, et Banias semble être restée depuis lors ce qu'elle est aujourd'hui, un misérable village.

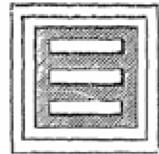
On n'y trouve actuellement aucune trace de ruines chrétiennes, et fort peu de ruines païennes, les pierres ayant été exploitées pour servir à des bâtisses nouvelles, et portées par bateau, au dire des indigènes, jusqu'à *Mersine*. Seules, quelques maçonneries antiques ont dû à leur solidité de n'être pas attaquées. Les ruines de la ville se réduisent donc à fort peu de chose, bien qu'elles aient une certaine étendue.

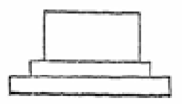
Sur la rive droite de la rivière, non loin de la mer, on remarque une sorte de plate-forme, sur laquelle ont dû s'élever les édifices principaux. Des débris de colonnes donneraient à penser que c'est là l'emplacement d'un temple. Sur la rive droite, à quelque distance (1 kilomètre) au sud de la rivière, on trouve des tombeaux,

(1) Voir l'acte de cession. Rey, *Monuments de l'architecture des Croisés*, p. 256.
(2) *Peregrinatores medii ævi quatuor*. Ed. Laurent, Leipsick, p. 30, 88, 170.
(3) Rey, *Monuments*, p. 37.

dont la maçonnerie, d'apparence romaine, a seule subsisté. Ci-joint le plan de deux de ces tombeaux :







Ils ont des formes très diverses et sont en général disposés pour plusieurs corps.

Les habitants, qui trouvent fréquemment des monnaies dans les ruines, nous apportèrent deux ou trois monnaies romaines, dont l'une, de Dioclétien, portait à l'avers une Victoire et la légende *Genio publico.*

En remontant la petite rivière de Banias de l'ouest à l'est, par le chemin de Markab, on arrive promptement à un point où ce chemin quitte la vallée pour s'élever sur la montagne. Là viennent mourir les derniers contreforts de la chaîne des Ansariés. A leur pied jaillissent des sources nombreuses, d'une eau fraîche et limpide, qui se mêlent aux eaux du Nahr-Banias. Parmi ces sources, et jusque dans le lit même du ruisseau, l'on trouve des substructions antiques qui sont, selon toute probabilité, celles d'un établissement hydrothérapique fort ancien, origine du nom de la ville de Banias ou de Balanée (1).

Sur la rive droite, au-dessus de ces sources, un plateau rocheux de calcaire gris monte assez rapidement vers l'est-nord-est. C'est là que nous avons découvert une enceinte cyclopéenne, que la couleur grise de ses matériaux permet facilement de confondre avec le terrain environnant. L'existence de cette enceinte nous avait été signalée, aux environs de Banias, par M. E.-G. Rey. Petit-Radel, dans ses *Monuments cyclopéens* (2), parle aussi d'une enceinte cyclopéenne qui aurait été découverte en 1832 par deux voyageurs français, MM. de Caldavène et de Breuvery, et dont il subsisterait « quelques tours en ruines, construites de fragments antiques tirés des débris de

(1) En effet Βαλανεῖον signifie *bain public, établissement de bains.*

(2) P. 118 et 119.

l'ancienne Balanea. » Comme on le verra plus loin, ce bref signalement ne peut s'appliquer à notre monument, et il s'agit sans doute de quelque autre construction (1).

Quoi qu'il en soit, l'enceinte de Banias, située en dehors de la ville des temps historiques et à un ou deux kilomètres de la mer, est le seul édifice à peu près conservé de la localité. L'espace qu'elle entoure a la forme d'un triangle très allongé, dont le mur serait un des longs côtés, et dont une anse de la vallée figurerait les deux autres. Au-dessus de la rivière, le rocher offre partout un précipice inaccessible. Il a donc suffi de fortifier un seul des trois côtés du triangle, pour fermer la presqu'île et mettre la place à l'abri de toute attaque (pl. VIII).

Relevons, en passant, cette disposition ingénieuse, destinée à réduire le travail à son minimum, et qui est bien conforme aux traditions du pays.

Entre les deux extrémités, le développement du mur (non compris les saillants) est d'environ 600 mètres. L'extrémité occidentale vient prendre pied sur le précipice même par un petit retour de forme arrondie. Un retour semblable, mais plus accentué, termine le côté est. La fortification est coupée en trois points par des portes dont le vide est de 8 à 10 mètres. Elles étaient toutes trois flanquées par le mur de défense, et pour pénétrer dans la place, l'ennemi était obligé de défiler sous le feu, ou plutôt à portée des projectiles des défenseurs. Ces entrées ne sont, à proprement parler, que des interruptions dans le mur, qui n'ont jamais eu ni pieds-droits ni linteaux, comme la plupart des autres monuments cyclopéens. En effet, si la porte nord-ouest et les parties avoisinantes du mur paraissent avoir souffert, il n'en est pas de même des deux autres ouvertures, qui ont toujours dû présenter le même aspect. D'ailleurs, pieds-droits et linteaux n'auraient pu disparaître sans laisser des traces de leur existence et seraient encore visibles aux environs, s'ils avaient jamais existé.

La porte principale, au nord-ouest, est située dans un enfoncement du mur, et par suite protégée par deux saillants. (Nous reviendrons sur ce point.) Elevée au-dessus du sol de quelques mètres, on y a accès par une double rampe assez rapide, dont les terres sont

(1) Peut-être des débris de tours, qui dominent le rivage au sud du village de Banias, et qui sont indiquées sur la carte de Mansell. Il serait assez piquant qu'une erreur de ces deux voyageurs eût provoqué la découverte, à Banias, d'un véritable monument cyclopéen.

retenues par un mur de soutènement (1). Immédiatement à l'ouest de l'ouverture, le mur ne dépasse guère le seuil, et paraît, par suite, avoir beaucoup perdu de sa hauteur.

La porte nord n'a qu'une rampe unique, appuyée à la muraille. Elle est soutenue par un prolongement du mur ouest s'abaissant graduellement jusqu'au niveau du sol extérieur.

Enfin, la porte nord-est est une simple ouverture de plain-pied, laissée entre le précipice et un retour semi-circulaire du mur en forme de tour, destiné à défendre cet étroit et périlleux passage. Ce retour peut avoir une vingtaine de mètres de diamètre. Le mur, en cet endroit, n'est pas vertical, mais les pierres, disposées en retrait les unes sur les autres, lui donnent une certaine inclinaison.

La porte nord-ouest présente, comme nous l'avons vu, un tout autre caractère. Elle est placée entre deux défenses, dont l'une, à l'ouest, est une simple saillie du mur de 30 mètres de long environ. A l'est, elle est protégée par un saillant moins considérable, formant une véritable tour rectangulaire ou à peu près. Ces saillants avaient pour but de flanquer les abords de la porte, et en outre d'augmenter leur développement, afin de pouvoir y placer un plus grand nombre de défenseurs. Cette disposition présente une analogie frappante avec celle des portes antiques, et confirme l'opinion généralement accréditée, que les tours sont apparues d'abord aux portes des villes et sont nées de la nécessité de renforcer ce point faible.

L'on remarque en outre, entre les différentes portes, une série de saillants et de rentrants à angles plus ou moins ouverts. Ces saillants pouvaient servir à se flanquer les uns les autres, mais plus vraisemblablement ils ont été motivés par le désir de profiter de la configuration du sol, qui se trouve ainsi partout (sauf vers la porte nord-est) plus élevé à l'intérieur de l'enceinte qu'à l'extérieur (2).

Avec l'appareil polygonal, un pareil tracé eût été impossible, car, ainsi qu'on l'a remarqué, cet appareil ne se prête guère qu'aux lignes droites ou aux courbes peu accentuées, et l'on ne peut rompre à angle droit la direction d'un mur de ce genre. L'apparition de la tour annonce donc l'abandon de l'appareil polygonal. D'après Reber, il n'y a de tours ni à Mycènes ni à Tirynthe (3). D'après Otfried

(1) Voir le croquis. On signale une rampe analogue à l'acropole de Tirynthe.

(2) Il en est de même à Tirynthe.

(3) *Baukunst im Alterthum*, p. 237. D'après Schliemann le contraire serait vrai pour Tirynthe

Müller, on verrait des traces d'un saillant semi-circulaire au Sipyle. On signale de véritables tours à l'enceinte de Phygallia, en Arcadie, et dans les murailles dryopiques de l'Eubée (1). D'après Homère, Troie avait une enceinte garnie de tours et de fossés palissadés. Des tours existaient aussi à Thèbes et à Calydon.

Le mur est composé de blocs de calcaire gris, de formes tout à fait irrégulières, non taillés et non cimentés. Comme, par suite de l'action du temps, la plupart des angles ont été adoucis et arrondis, l'on ne peut constater si ces pierres sont simplement des morceaux de roche désagrégée, ramassés ou choisis dans les environs, ou bien si elles ont été cassées par la main de l'homme dans des masses plus considérables. Toutefois, il est probable que le deuxième système a dû être aussi employé, vu la quantité énorme de pierres que renferme l'enceinte.

D'après O. Müller (2), il faudrait distinguer deux procédés pour la construction des ouvrages cyclopéens. Les plus frustes, comme ceux de Tirynthe, auraient été construits à l'aide du levier, μόχλος, servant à briser et à mettre en place les pierres, d'où l'expression μοχλεύειν πέτρους (3). Pour les autres plus soignés, comme en général les ouvrages en appareil polyédrique, on se serait servi de la règle et du pic ou marteau. C'est ainsi qu'Euripide dit de Mycènes (4) :

Τὰ Κυκλώπων βάθρα,
Φοίνικι κανόνι καὶ τύκοις ἡρμοσμένα.

Soit les murailles assemblées par les Cyclopes avec la règle et le marteau. Bien que les murailles de Banias soient en certains points aussi bien d'aplomb que l'irrégularité des matériaux a pu le permettre, dans d'autres endroits elles ne sont pas parfaitement fidèles à la verticale, et il paraît évident qu'elles ont été construites avec l'aide du seul levier.

(1) Ces murailles sont construites en pierres schisteuses brutes, fendues en plaques allongées, et disposées par assises plus ou moins horizontales. Reber, p. 230 et 237.

(2) O. Muller, *Archæol. der Kunst*, p. 27, Stuttgart, 1878.

(3) Euripide, *Cyclope*, 241.

(4) Euripide, *Hercule furieux*, v. 944. L'on n'est pas d'accord sur le sens de φοίνικι κανόνι. O. Muller le traduit par *Messschnur*, soit *cordeau*. D'autres l'ont rendu par *règle rouge* ou *règle phénicienne*. Peut-être pourrait-on proposer aussi : règle en bois de palmier. Il serait assez piquant, si réellement les Pélages ont reçu cet instrument des Phéniciens, qu'ils soient venus en Phénicie élever des constructions sans son secours.

Les pierres de Banias ressemblent plutôt par leur forme à celles de Tirynthe et à celles de l'acropole de Tantale, sur le Sipyle. Elles sont en effet, comme nous l'avons vu, tout à fait irrégulières, mais en général allongées, et se rapprochent infiniment plus de l'appareil rectangulaire que de l'appareil polyédrique. En outre, comme à Tirynthe aussi, mais plus rarement, les vides laissés par les pierres ont été bouchés tant bien que mal avec de plus petites.

Le fait le plus remarquable dans cette construction, c'est la préoccupation, évidente chez ses auteurs, de bâtir par assises plus ou moins régulières. Les lignes s'infléchissent un peu, mais restent toujours visibles, grâce à l'épaisseur sensiblement égale des blocs dans une même assise. Les joints, si l'on peut les appeler ainsi, ne sont pas recouverts ; mais le poids assez considérable, le bon ajustement et l'irrégularité même des pierres, donnent à l'ensemble une grande force de cohésion. L'acropole de Tantale nous révèle déjà cette disposition par assises, mais d'une façon beaucoup plus irrégulière, bien que les matériaux paraissent avoir été au moins dégrossis. On signale également des assises au cap Philagra, en Eubée.

Les dimensions des pierres sont assez inégales. Dans le mur A, près de la porte nord-ouest, elles mesurent $0^m,80$ à 1 mètre de haut, sur une longueur variable, mais au moins égale. Dans d'autres parties de l'enceinte, elles sont plus petites. L'épaisseur du mur est de 5 à 8 mètres. Quant à la hauteur, elle est variable aussi. C'est ainsi que le mur A, qui paraît avoir perdu son couronnement, puisqu'il dépasse à peine le sol intérieur, est haut de 5 à 6 mètres. Presque partout ailleurs, la hauteur est notablement plus considérable, mais n'a jamais dû dépasser 10 à 12 mètres au-dessus du sol extérieur. Le couronnement, si tant est qu'il soit intact en quelques points, ne comportait probablement pas de parapet ni de défense analogue. Comme, dans une grande partie de l'enceinte, il paraît avoir été peu accessible de l'intérieur de la place, la défense du mur devait avoir relativement peu d'importance, et se bornait peut-être, en temps ordinaire, à une sorte de surveillance (1). Toutefois, le peu de hauteur du mur A près de la porte nord-ouest a pu permettre en cet endroit une meilleure défense, à partir du sol naturel intérieur.

Ce qui explique ces faits, c'est que, suivant toute probabilité, dans ces temps reculés, on ne forçait guère, faute d'engins, les villes munies de ces grands remparts. On cherchait seulement à y péné-

(1) Il est vrai que le mur étant fort large, les défenseurs, une fois parvenus sur son sommet, pouvaient fort bien s'y tenir pour repousser une tentative d'escalade.

trer par le point faible, c'est-à-dire par la porte, comme les Sabins dans l'histoire de Tarpeia, ou par la famine et le blocus, comme les Argiens lors du siége de Mycènes (1).

L'enceinte de Banias a dû renfermer une ville d'une certaine importance, puisque ses défenses avaient près de 1,500 mètres de tour. Le sol y est jonché de petits morceaux de calcaire non taillés, qui formaient sans doute les murs des habitations, habitations fort primitives, puisqu'on ne trouve aucune trace de maçonnerie ni de fondations (2). Ces matériaux n'ont pu, faute de poids et de ciment, résister à l'action du temps, et les parois se sont peu à peu écroulées.

A qui attribuer la construction du monument que nous venons de décrire ?

A première vue, aux Pélages ou aux Phéniciens.

Il nous semble difficile de l'attribuer à ces derniers. En effet, on ne connaît des Phéniciens que des constructions sans rapport avec notre enceinte. Il est vrai que M. de Saulcy a découvert, aux environs du lac de Tibériade et du Bahr-Houleh, des murs en blocs de lave non taillés, d'apparence toute cyclopéenne. Il signale tout particulièrement une construction élevée sur l'emplacement des ruines de Hazor, l'ancienne capitale des Chananéens. Cette enceinte, de petite dimension et de forme carrée, avec saillants carrés aux angles et sur les faces, est, suivant ce savant, celle d'un temple chananéen, et sa disposition rappellerait d'une façon frappante celle du temple samaritain du Garizim, découvert par le même voyageur. Si donc l'on remarque des rapports de structure entre les ruines de Hazor et celles de Banias, il n'y en a aucun entre la destination des deux édifices, et la pensée qui a présidé à leur construction. Il semblera, par suite, difficile d'établir un rapprochement entre des édifices élevés par les Chananéens de l'intérieur et ceux que l'on trouve sur le littoral phénicien.

Banias, proche voisine d'Aradus, a dû, très anciennement déjà, faire partie de cet État puissant. Si donc son enceinte était phénicienne, il faudrait la supposer antérieure aux ruines de cette civilisation, déjà bien ancienne (3). Enfin, l'on peut, suivant nous, tirer un argument décisif de la situation de Banias au commencement de l'ère chrétienne. Cette ville, qui appartenait encore à cette époque

(1) Voyez Pausanias, liv. VIII.

(2) Comme certaines constructions des fouilles étrusco-ombriennes de *Marzabotto* (près Bologne), faites en cailloux roulés, cimentés avec de la terre glaise.

(3) Voyez la *Mission en Phénicie* de MM. Renan et Thobois.

aux Phéniciens d'Aradus (1), était alors, comme nous l'avons vu, située sur le bord même de la mer (ce qui semble bien plus naturel pour une ville phénicienne). Ainsi la ville phénicienne a dû de toute antiquité être située sur le rivage, et non à un ou deux kilomètres dans l'intérieur.

Bien au contraire, plus on examine cette enceinte et plus on est tenté de l'attribuer à la civilisation pélasgique, hypothèse qui peut fort bien s'accorder avec les données actuelles de l'histoire.

En effet, quelque incertaines que soient encore nos connaissances sur les migrations de cette race ou de cette civilisation mystérieuse, on admet généralement, d'après la tradition antique, que les Pélages habitaient primitivement la partie occidentale de l'Asie Mineure, et que c'est de là qu'ils ont rayonné sur la Grèce, les îles de la Méditerranée et l'Italie. Plus récemment, les égyptologues ont cru reconnaître ce peuple maritime et belliqueux dans ces alliés des Libyens qui, venus par mer, ont à plusieurs reprises envahi l'Égypte et la côte nord de l'Afrique.

Mais ce n'est pas seulement par mer que ces peuples ont cherché à s'emparer de l'Égypte. Alliés aux Khétas du nord de la Syrie, ils ont traversé l'Asie Mineure et passé le désert, entraînant avec eux un grand nombre de peuples, parmi lesquels les Syriens. Pendant deux cents ans, c'est-à-dire sous la dix-neuvième dynastie et le commencement de la vingtième (2), les migrations et les attaques contre l'Égypte continuèrent. Ils furent définitivement repoussés sous le règne de Ramsès III. A ce moment, les migrations vers le Sud cessent brusquement, les Égyptiens reprennent la Syrie, et c'est probablement alors que les Pélages se tournent vers l'Occident et l'Italie (3).

C'est donc pendant cette période qu'il nous faut placer la construction de notre enceinte, sur la terre syrienne, au moment où les Crétois, les Pélages et leurs alliés s'emparent de tout l'Archipel et en repoussent les marines jusqu'alors toutes-puissantes des Phéniciens et des Cariens. C'est alors, sans doute, que venant par mer, peut-être de Chypre, ils durent prendre pied sur quelques points de la Syrie du nord. Ces établissements furent évidemment peu nombreux et durèrent peu. C'est du moins ce que semble prouver l'isolement du monument de Banias, le seul monument de ce genre qui ait été

(1) Voyez Strabon, *loc. cit.*

(2) Depuis le règne de Seti I[er] jusqu'à celui de Ramsès III.

(3) Voyez, pour toute cette période, l'*Histoire ancienne* de Maspero, Paris, 1875, chap. VI.

découvert dans cette région. En effet, les ruines cyclopéennes, qui abondent en Grèce, en Italie, dans l'Archipel et dans l'Asie Mineure au nord du Taurus, ne se trouvent, jusqu'ici ni en Cilicie ni en Syrie (1). Peut-être de nouvelles investigations feront-elles découvrir dans ces pays quelques autres constructions du même genre; mais on peut dès aujourd'hui affirmer que ces traces seront rares, puisque la domination de ces envahisseurs n'y a jamais été qu'éphémère.

C'est ce que tendent également à démontrer les caractères que nous avons reconnus dans l'enceinte même de Banias, c'est-à-dire un utilitarisme absolu, excluant tout travail superflu, mais n'excluant pas des connaissances évidemment assez avancées et certaines tendances vers un progrès de l'architecture militaire. Ce caractère semble indiquer un établissement fait plus ou moins à la hâte et non à loisir, comme c'est le cas pour les monuments de l'Argolide.

Résumons en quelques mots nos conclusions.

L'enceinte de Banias paraît être d'origine pélasgique, et contemporaine des migrations des Pélages dans l'Archipel et vers l'Égypte. Elle paraît se rapprocher des murailles dryopiques de l'Eubée. Elle se rapproche également des murs pélasgiques de Tirynthe et du Sipyle, mais s'en écarte :

1° Par ses assises mieux marquées;

2° Par ses lignes brisées et ses saillants, qui annoncent dans la fortification la prochaine apparition des tours;

3° Par son style encore plus rude et dénué de tout vestige de pensée artistique.

Enfin, l'enceinte de Banias, qui, par sa rudesse, semblerait appartenir à une époque plus reculée que les grandes constructions en pierres taillées de la Grèce et de l'Anatolie orientale, leur serait au contraire postérieure, si elle appartient à l'âge des migrations pélasgiques.

Ce serait là une confirmation du principe admis depuis quelques années par les archéologues, que la rudesse du style n'est pas, dans les constructions pélasgiques, une preuve en faveur de leur antiquité, mais que les appareils polyédriques, rectangulaires, ainsi que les constructions non appareillées, peuvent parfaitement être contemporains, et que les architectes du temps étaient surtout déterminés dans le choix d'un de ces styles par la cassure de la pierre employée, ou par d'autres circonstances analogues.

CAMILLE FAVRE.

(1) Ni même, paraît-il, dans l'île de Chypre.

REMARQUES NOUVELLES

SUR

L'ORACLE D'APOLLON CYNTHIEN

Depuis la publication de mon livre intitulé : *Recherches sur Délos* (1), l'oracle du Cynthe a plusieurs fois attiré l'attention de la science, et quelques-unes des conclusions que M. Burnouf ou moi nous avions présentées ont été soit modifiées, soit confirmées.

M. Henri Martin (2), de Rennes, a dernièrement réfuté une explication que nous donnions à deux vers d'Homère. Dans l'*Odyssée* (3), pour marquer la position de son île natale, Syria, Συρίη, Eumée, esclave à Ithaque, dit que Syria est située « Ὀρτυγίης καθύπερθεν, ὅθι τροπαὶ ἠελίοιο ». Nous donnions à ce dernier membre de phrase un sens précis et locatif, et, le rapportant à Ortygie, nous supposions qu'il avait existé dans cette île un instrument ou un édifice qui aurait servi à observer les diverses positions du soleil. Cette interprétation nous était surtout suggérée par une scholie rapportée par Eustathe, et faussement attribuée à Didymes l'ancien. Quelle que soit la provenance de cette scholie, elle place à Syra, ou bien à Délos (le texte est vague), une caverne du soleil, Σπήλαιον Ἡλίου. M. H. Martin nous paraît avoir démontré que le texte d'Homère signifie seulement que Syrie est « au-dessus », c'est-à-dire au nord d'Ortygie, « là où le soleil se couche », c'est-à-dire à l'ouest de cette île. Syrie serait au N.-O. d'Ortygie, au couchant d'été d'Ortygie. Et Syra est en effet à l'O. N.-O. de Délos. J'adopte complètement

(1) Paris, Thorin, 1876.

(2) « Comment Homère s'orientait », par M. Th. H. Martin, *Extrait des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIX, 2e partie.

(3) XV, 403-404, H. Martin, *op. cit.*

cette explication si nette et si solide; et je n'ai, pour la discussion du détail, qu'à renvoyer à la dissertation de l'auteur.

Est-ce à dire que les premiers constructeurs du temple cynthien n'aient eu aucun souci de l'astronomie, ou tout au moins de l'orientation, quand ils ont édifié ce sanctuaire ? Ils ont choisi un ravin qui regarde l'ouest, et c'est à l'ouest que les plus anciens temples étaient orientés (1). Ce temple était un adyton, où les fidèles ne pénétraient pas, et où nous n'avons trouvé aucune inscription. Et cependant le fond n'en était pas fermé, pour qu'un rayon de soleil pût le matin, à certaines époques, l'éclairer un instant. Il en était ainsi d'autres temples, dits *hypètres*, où le soleil pénétrait. Pourquoi avoir fermé ce sanctuaire aux regards des fidèles, et l'avoir ouvert aux rayons du soleil ? Cette anomalie doit être expliquée, ainsi que le texte du scholiaste. Toutefois, sans vouloir approfondir cette difficile question, nous reconnaissons, avec M. Henri Martin, que les contemporains d'Homère savaient fort peu d'astronomie, et que les constructeurs d'un temple édifié sur un ravin naturel (2) n'ont pu être déterminés dans leur choix par des calculs précis.

Nous avons, du reste, toujours pensé que ce temple méritait surtout d'être étudié parce que c'était un très vieil oracle. On ne connaît pas encore en Grèce de monuments analogues. Les magnifiques fouilles de Dodone ne nous laissent guère ignorer qu'un détail important : « A quelle place les oracles y étaient-ils rendus ? » On ne sait pas si les adytons de Delphes et de Didymes sont demeurés intacts sous les constructions modernes qui les couvrent.

Nous avons essayé de démontrer que le temple du Cynthe était un oracle, et nous n'avons pas l'intention de présenter ici de nouveau toutes nos preuves. Les plus solides sont, à notre avis, tirées de l'aspect même et de la disposition du sanctuaire. Creusé au centre même de la montagne, à une assez grande hauteur, il se voit de fort loin en mer. Ce toit énorme et grossier, qui lui donne l'aspect d'une caverne, devait frapper l'imagination des premiers navigateurs. Il date des temps primitifs ; il a été remanié à toutes les époques. Dans l'intérieur était creusée une ravine profonde (2^m,65) surplombée par le grossier piédestal qui supportait la statue du dieu ; cette ravine a été remplie d'eau qu'on y puisait à l'aide d'hydries. Ce fait est attesté par les fragments de poterie très

(1) Cf. Clem. Alex., *Strom.*, VII, 724, éd. Paris ; Hygin, *De agror. limit. constit.*, l. I ; Vitruve, IV, 5.

(2) Cf. *Recherches sur Délos*, p. 82.

épaisse que j'en ai extraits. Disposition bien incommode si cette ravine ne servait pas aux besoins du culte, et n'était pas d'une importance considérable dans l'économie du sanctuaire. Or on sait que de nombreux adytons prophétiques possédaient des ravines (στόμια, χάσματα) (1) d'où sortait l'inspiration sacrée, et que la « divination par l'eau » (ὑδρομαντεία, πηγομαντεία) était d'un fréquent usage chez les anciens (2). Enfin, un texte, le seul qui nous renseigne avec précision sur la manière dont on disait l'avenir à Délos, nous apprend que des prédictions y ont été faites avec de l'eau que l'on puisait et que l'on versait ensuite (3).

Beaucoup plus tard, on a élevé sur le péribole un trépied dont la base en marbre porte trois entailles symétriques. Situé juste en face de la statue du dieu, et encombrant le péribole, ce trépied était autre chose qu'un *ex-voto* et jouait aussi un grand rôle dans l'économie du temple. N'était-ce pas, en quelque sorte, l'enseigne du sanctuaire d'Apollon prophète? Près de cette base, j'ai recueilli quelques fragments d'un marbre assez grossier, portant des stries en forme de losange, auxquels je n'ai d'abord prêté aucune attention. J'appelle sur ces morceaux l'examen des archéologues qui les verront à Délos dans le petit musée où ils sont recueillis. Peut-être y reconnaîtront-ils les débris du cône réticulé qui figure sur de nombreuses médailles à côté du trépied prophétique.

Ces preuves sont convaincantes surtout quand on peut les vérifier sur place. Elles m'ont amené à conclure que ce temple était un vieil oracle ; or, un vieil oracle situé à Délos ne peut être que l'oracle d'Apollon Délien que mentionnent des textes nombreux. Cet oracle est décrit par Himère : c'est un temple de structure simple ; Apollon et Artémis y sont nés (4).

Ce passage d'Himère, prouvant que l'oracle d'Apollon Délien,

(1) M. J. Girard, *Recherches sur Délos*, *Journal des Savants*, septembre 1876, p. 553, nous a fait très justement remarquer que le χάσμα d'Hiérapolis, très petit comme celui de Délos, était un véritable gouffre ou un excellent puisard qui absorbait de l'eau indéfiniment, et que le lac prophétique du temple d'Apollon Clarien était assez vaste. L'oracle cynthien ne ressemble en effet exactement ni à l'un ni à l'autre de ces adytons. Il nous suffit seulement de savoir que dans certains cas une ravine très petite pouvait être considérée comme le séjour d'un oracle ; et qu'ailleurs une masse d'eau plus ou moins étendue servait également aux prédictions. Des textes nombreux mentionnent des ravines sacrées, et nous avions l'intention de les étudier quand nous avons su que ce travail était en de bonnes mains.

(2) Cf. G. Perrot, *Mémoires d'archéologie*, p. 128 et suiv.

(3) *Athén.*, VIII, 331 F.

(4) Himère, *Or.*, XVIII, 1. Cf. *Recherches sur Délos*, p. 108.

d'une structure simple, était distinct du temple richement orné où le dieu était adoré près de la mer, et une inscription qui mentionne, outre ce grand temple, un sanctuaire archaïque (1), étaient les seuls textes qui vinssent confirmer sérieusement nos preuves directes. Leur valeur s'accroît encore, grâce à deux nouveaux témoignages.

1° Les belles fouilles de M. Homolle ont déblayé tout l'emplacement du grand temple d'Apollon. On n'y trouve pas trace d'adyton prophétique. Il n'a jamais eu cette partie supplémentaire qui à Delphes et à Didymes servait à rendre des oracles. L'oracle d'Apollon Délien devait donc être cherché en dehors du grand temple.

2° Un catalogue d'offrandes, transcrit par M. Homolle (2), mentionne des présents portés ἐν τῷ Κυνθικῷ, dans l'édifice du Cynthe. Il n'est pas dit expressément que « l'édifice du Cynthe » soit le temple d'Apollon Cynthien. Cela paraît cependant bien probable, car cette expression est employée par les Hiéropes du temple d'Apollon Délien ; et si le temple qu'ils citent avait appartenu à un autre dieu qu'Apollon, ce dieu, très vraisemblablement, aurait été nommé. Nous pouvons conclure que le temple archaïque, l'édifice cynthique, et l'oracle de structure simple mentionné par Himère, ne sont qu'un seul et même édifice : la caverne prophétique de structure grossière que nous avons déblayée dans le Cynthe.

Nous invoquions aussi à l'appui de notre opinion deux textes, celui de l'Homéride de Chios qui représente Apollon naissant sur le flanc du Cynthe, puis établissant et construisant son oracle, et celui de Virgile qui place cet oracle dans le Cynthe. M. J. Girard a démontré que ces deux poètes n'avaient pas recherché dans leurs descriptions une précision tout à fait scientifique (3). On peut remarquer cependant que le souvenir du Cynthe s'associe dans l'esprit de ces auteurs à celui de la naissance (4) et surtout de l'oracle d'Apollon, que l'Homéride connaissait Délos, et que Virgile en avait entendu parler. Ils pouvaient donc savoir qu'il existait à Délos deux sanctuaires d'Apollon distincts, celui de la plaine, celui de la montagne. Strabon, décrivant Délos, a soin de distinguer le Cynthe d'avec la plaine, qu'il décrit seule avec quelques détails (5). Bref,

(1) Le Bas, *Inscr. att.*, 242, l. 9.

(2) *Bulletin de correspondance hellénique*, VII, juillet 1878, p. 570, n° 7.

(3) *Journal des Savants*, *loc. cit.*

(4) Nous n'avons pas à revenir ici sur une question déjà traitée : les traditions relatives au lieu de cette naissance sont contradictoires.

(5) Strab., c. 485, § 2 : Ἡ μὲν οὖν Δῆλος ἐν πεδίῳ κειμένην ἔχει τὴν πόλιν καὶ τὸ

nous pouvons nous passer, pour nos démonstrations, des textes forcément un peu vagues des deux poètes ; mais ces textes ne tirent-ils pas quelque valeur des conclusions auxquelles nous atteignons sans leur secours ?

Ces conclusions présentées, nous hasardons plusieurs hypothèses qui ne leur enlèvent ni force ni intérêt.

1° J'ai trouvé dans l'adyton un débris qui ne me semble pas avoir appartenu au culte d'Apollon. C'est un fragment de marbre ; il représente un arbre couvert d'une peau de bête, de lion ou de panthère. Il peut avoir fait partie d'une statue de Dionysos, qui aurait été vénéré avec Apollon dans le sanctuaire prophétique. On sait, en effet, qu'à Delphes les deux divinités étaient associées, et que l'hiver, quand Apollon quittait le temple, Dionysos prenait sa place. L'antre Corycien et le Parnasse étaient consacrés à Apollon et à Dionysos, peut-être plus anciennement adoré que son frère. La 2me fête des ennéétérides était consacrée au fils de Sémélé. — A Délos, Anios, prophète d'Apollon, est fils de Dionysos, suivant quelques légendes. C'est de Dionysos que les filles d'Anios, les œnotropes, ont reçu le don de transformer ce qu'elles touchent en pain, en vin, en huile. On peut donc supposer qu'Apollon et Dionysos ont vécu, à Délos comme à Delphes, en bonne intelligence, et que Dionysos a été aussi adoré dans le vieux sanctuaire, qui paraît avoir été, si l'on en croit Himère, le centre d'anciennes légendes locales.

2° L'entaille que portait le piédestal de la statue de marbre n'est pas circulaire comme on pourrait le croire d'après le dessin, pour le reste fort exact, qui a été publié. Elle est au contraire limitée par des lignes droites qui ne sont pas parallèles deux à deux. En outre, elle est d'une profondeur inégale. Avant de servir à la base d'une statue de marbre, cette entaille n'aurait-elle pas été creusée pour un support en bois, pour un de ces ξόανα, si nombreux à Délos, et si maltraités par Ménophane et Apollodore (1) ?

3° Un chemin fort étroit, partant du pied du Cynthe, se termine à l'escalier qui monte à l'Adyton. Il longe tout auprès, à gauche, une enceinte rectangulaire qui porte sur mon plan le n° 8. Cette enceinte est construite en pierre comme le vieux temple ; les autres monuments de l'île sont en marbre. Comme il n'y a pas d'inscrip-

ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τὸ Λητῷον · ὑπέρκειται δὲ τῆς πόλεως ὄρος ψιλὸν ὁ Κύνθος καὶ τραχύ.

(1) *Recherches sur Délos*, p. 318, 319.

tions dans le sanctuaire prophétique, il est probable que le monument qui en était le plus voisin, et qui était desservi par le même sentier, appartenait au même culte, sinon au même dieu, et recevait les inscriptions destinées à l'oracle. C'est peut-être là que s'arrêtaient les adorateurs qui ne pouvaient pénétrer dans l'adyton.

Il serait à souhaiter que l'École d'Athènes y fît une fouille aussitôt qu'il sera possible. J'ai déjà eu la chance de porter bonheur à un de mes camarades. On sait que la Société centrale des architectes, à la suite d'une conférence que j'ai faite sur l'Acropole d'Athènes et sur Délos, a réuni la somme qui a permis à M. Homolle de commencer les fouilles du grand temple. Délos, privée d'habitants aussitôt que le paganisme s'est éteint, a conservé ses ruines éparses sur le sol. C'est pour les épigraphistes et les archéologues un champ d'étude bien vaste et bien riche ; plusieurs fouilles y seront faciles à exécuter et d'une réussite certaine (1).

LEBÈGUE.

(1) Les principales sont indiquées sur mon plan. Il sera bon toutefois de dresser d'abord une carte détaillée de l'île. La mienne, dessinée sans aucune espèce de secours pendant que je surveillais mes fouilles, est un simple croquis d'étude, qui n'a d'autre prétention que de rendre service aux futurs explorateurs.

LE MUSÉE KIRCHER[1]

Parmi les nombreux musées que renferme la ville de Rome, un seul appartient au gouvernement italien (2); c'est celui qui porte, depuis le XVIIe siècle, le nom du savant jésuite Kircher, et qui occupe un étage du Collège romain. Lorsque le pouvoir nouveau en a pris possession, la collection des monuments antiques y tenait déjà le premier rang; à partir de 1874 il fut décidé qu'on la dégagerait de tout ce qui l'entourait, qu'elle serait mise en ordre et accrue, enfin que l'on ferait de l'ancien musée un établissement archéologique avant tout. Pour assurer le succès de l'entreprise, on nomma comme conservateur M. Ruggiero, professeur d'archéologie à l'Université royale.

Aujourd'hui le musée Kircher comprend deux parties distinctes. Dans l'une on a reçu, un peu confusément et à titre provisoire, ce que les fouilles ont mis au jour depuis 1874; on comprend aisément quelles richesses y ont déjà trouvé place. Dans l'autre on a établi d'une façon définitive l'ancienne collection, en y ajoutant quelques pièces acquises récemment, mais qui, vu leur importance, ne souffraient pas qu'on les fît attendre.

C'est par cette seconde série que M. Ruggiero voulut commencer le classement, et il se mit à rédiger un catalogue. Il en a publié récemment la première partie : elle comprend les inscriptions sur pierre ou sur métal, les verres, les mosaïques et les objets divers en bronze, en plomb, en ivoire, tels que balles de frondes, tessères, conduits pour les eaux, parures, etc. L'ouvrage est divisé suivant l'ordre des salles, qui répond lui-même à un ordre méthodique; chaque article contient l'indication des dimensions, celle des pro-

(1) *Catalogo del Museo Kircheriano pubblicato per cura del direttore Prof. Ettore de Ruggiero. Parte prima.* Roma, Salviucci, 1878.

(2) Le musée du Capitole est un musée municipal, et, à ce titre, appartient aussi à l'Italie. C'est lui qui a reçu, depuis 1870, les objets recueillis dans les fouilles entreprises par le municipe ou ceux qu'il a acquis de ses deniers. (*Rédaction.*)

venances, quand cela est possible, et une notice bibliographique. Quelquefois l'auteur y a joint des explications ; placé dans l'alternative d'en donner trop ou trop peu, de mécontenter ou les savants ou les gens du monde, il a su conserver une juste mesure. Pour un petit nombre de monuments regardés jusqu'ici comme inexplicables, il a essayé, à l'aide de fac-similés, de provoquer les recherches des curieux. Çà et là il propose des variantes aux leçons des épigraphistes en renom. En un mot, le plan de cette première partie du catalogue, conçu dans un esprit tout moderne d'exactitude et de progrès, fait bien augurer de ce qui doit suivre.

Les principales pièces exposées dans les trois salles que décrit M. Ruggiero sont célèbres de longue date. Les inscriptions sur pierre sont presque toutes funéraires ; un bon nombre provient des colombaires découverts dans les environs de Rome ; parmi les autres nous ne citerons que la table des Ligures Bébiens et les itinéraires gravés sur les vases en argent de Vicarello ; mais il y a encore, dans les vitrines qui renferment les inscriptions sur métal, bien des documents d'un rare intérêt, ne fût-ce, par exemple, que l'Imprécation antiérotique, qui est rapportée dans le premier volume du *Corpus* sous le nº 818, et qui rappelle sur-le-champ certains passages d'Horace ou d'Ovide. Ici encore figurent les fameuses balles de frondes au sujet desquelles s'est engagé le débat que l'on sait ; les unes sont déclarées authentiques, les autres, celles qu'a publiées M. Desjardins, sont rangées sous le titre de *suspectes ;* l'auteur s'était avancé davantage, en affirmant dans l'article préliminaire qu'elles étaient reconnues désormais comme *fausses*. Il devait au moins une compensation à M. Desjardins ; il n'aurait été que juste en citant dans la bibliographie des tables des Ligures Bébiens le travail que notre éminent compatriote leur a consacré. La collection des tessères en plomb est des plus remarquables ; par ce nom de *tessères*, qui est un peu vague, il faut entendre ici de petites pièces rondes, semblables à des monnaies, qui portent le plus souvent l'image d'une divinité, rarement accompagnée d'une légende, et qui, suivant toute vraisemblance, donnaient droit d'entrée dans les jeux publics ; le musée Kircher en possède 2,500 environ. Nous ne parlerons que pour mémoire des gemmes et camées, qui sont en petit nombre et qui, au dire même du conservateur, présentent peu d'intérêt. Parmi les verres, il faut signaler un beau fragment d'une coupe ciselée, sur lequel sont représentés dans des médaillons des sujets de pêche. Les mosaïques devraient être mentionnées presque toutes : la Chasse à l'hippopotame et les Cochers des quatre factions

du cirque sont les plus célèbres ; mais il n'y en a pas une qui ne mérite d'attirer l'attention, soit par le choix du sujet représenté, soit par la perfection du travail.

La préface où M. Ruggiero a retracé l'histoire du musée montre, à la louange de notre temps, comment un amas de *curiosités* de tout genre devient une collection, comment la confusion fait place à l'ordre, comment enfin, à mesure que les sciences se divisent davantage, chacune d'elles se perfectionne. C'était jadis un singulier cabinet d'antiquaire que celui du P. Athanase Kircher ; les instruments de musique s'y mêlaient aux machines de son invention, et les lampes antiques aux oiseaux empaillés ; telle était à peu près l'image de l'esprit du savant homme, qui, malgré beaucoup d'originalité et de hardiesse, s'appliquait à trop d'études à la fois pour réussir dans toutes. Chassé de l'Allemagne, sa patrie, par les suites de la guerre de Trente Ans, Kircher avait passé d'abord à Avignon et s'était ensuite établi à Rome, vers 1635 ; là il écrivit sur tout, archéologie, philologie, physique, chimie, mathématiques, mécanique, sciences naturelles, etc. Ses contemporains le regardèrent comme un visionnaire et, peu s'en faut, comme un imposteur. M. Ruggiero, quoique plus indulgent, le traite encore avec sévérité ; il faudrait, ce semble, faire valoir avec plus d'insistance que Kircher, en tirant des bibliothèques les manuscrits coptes, n'a pas rendu un médiocre service à l'histoire. Quant aux monuments antiques réunis par lui, ils étaient en petit nombre, comme l'atteste le catalogue dressé en 1678 par son secrétaire, Georges de Sepi ; encore étaient-ils ou faux ou de peu de prix. Il est même impossible de déterminer s'ils subsistent dans le musée actuel. L'archéologie, qui y règne aujourd'hui, doit peu, comme on voit, à celui dont il porte le nom.

Elle doit davantage aux deux conservateurs qui se succédèrent après Kircher, Philippe Buonanni et Contuccio Contucci. Celui-ci fut, à vrai dire, le premier antiquaire qui parût au Collège romain ; il y professa pendant trente ans l'éloquence latine. Préparé à la connaissance de l'antiquité par des études spéciales auxquelles il s'adonnait tout entier, il accrut les collections et répandit le goût de la science qu'il cultivait. Autour de lui se réunirent dans des assemblées périodiques des lettrés, des gens du monde, des prélats ; c'étaient Maffei, Ficoroni, le cardinal Albani... On discutait dans cette académie au petit pied les questions soulevées par les découvertes récentes ; Winckelmann lui-même déclare y avoir beaucoup appris. En même temps les dons arrivaient de toutes parts ; la ciste de Préneste, plusieurs centaines d'urnes cinéraires portant des ins-

criptions archaïques, des figurines en bronze de grand prix, entrèrent alors au musée. L'abbé Barthélemy, qui le visita à cette époque, fut émerveillé de sa richesse.

En 1773, l'ordre des Jésuites fut supprimé, et le Collège en souffrit, jusqu'en 1823. Les antiques se dispersèrent en partie; au moins furent-ils épargnés par la conquête française : le général Cerveri, ancien élève de la maison, la mit sous la protection de Berthier, qui la respecta.

Avec l'administration du P. Marchi (1825-60) commence une véritable renaissance; cette fois la compagnie avait choisi un archéologue de valeur; grâce à lui on fit d'heureuses acquisitions, qui devinrent chaque jour plus nombreuses lorsque, sous le pontificat de Pie IX, les fouilles furent conduites avec plus d'ardeur et d'activité.

Enfin le musée Kircher, enlevé aux jésuites, paraît devoir prendre une nouvelle extension. Tout ce qui ne convenait plus au caractère qu'on veut lui donner a été cédé au Lycée Visconti et aux établissements municipaux. En revanche, la Bibliothèque alexandrine, le Palatin et le cabinet de l'Université ont envoyé un peu du leur. Si l'on ajoute ce qui a été tiré des couvents supprimés, ou découvert dans les fouilles entreprises depuis 1870 par l'État, au Forum par exemple, on comprendra que les salles vides ont dû se remplir rapidement. En outre, les travaux d'utilité publique qui suivent forcément l'établissement d'un pouvoir nouveau, comme ceux que l'on a exécutés pour élever le Ministère des finances et pour percer la rue Nationale, ont amené et amèneront encore bien des trouvailles. On ne peut que se réjouir en pensant que des hommes pleins de savoir et de zèle, MM. Fiorelli et Ruggiero, sont là pour en faire profiter le musée Kircher. Le plus difficile pour le moment était de ranger les monuments de l'ancien fonds, dont chacun a deux histoires, celle de son origine et celle de sa découverte, la seconde souvent aussi embarrassante à écrire que la première. C'est à cette tâche que travaille l'auteur du catalogue. Nous souhaitons vivement que son exemple soit suivi au plus tôt dans toutes les villes d'Italie.

G. LAFAYE.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS.

M. Maspero communique une note destinée à expliquer le passage de Chérémon cité par M. Edm. Le Blant dans une séance précédente, et la présence de la grenouille sur les lampes provenant d'*hérétiques chrétiens* d'Egypte.

M. Ferdinand Delaunay lit un travail consacré à élucider les *questions de droit qui se rattachent à la situation légale des chrétiens dans l'Empire romain*, vers la fin du premier siècle et au commencement du second siècle de notre ère. Il faut lire le résumé détaillé de cette intéressante communication dans le *Journal officiel* du 4 mars.

M. B. Hauréau communique une notice sur une pièce contenue dans le manuscrit de la reine Christine au Vatican et faussement attribuée à un chanoine de Bayeux qui vivait au XIIe siècle. Cette pièce, intitulée *Rhytmus episcopi Gulii*, serait, aux yeux de M. Hauréau, l'œuvre d'un primat chanoine de Cologne au XIIIe siècle. M. Gaston Paris croit, au contraire, que la pièce est bien du douzième siècle, et qu'elle a été écrite à Pavie en 1170 par un inconnu, peut-être un de ces clercs vagabonds sans emploi, vivant à l'aventure d'expédients et de mendicité. Ces faits lui semblent ressortir de l'étude de la pièce elle-même, rapprochée de faits historiques connus. (*Voir l'analyse de cette communication dans l'*Officiel *du 12 mars*.)

M. Victor Duruy communique un passage du second volume inédit de sa grande *Histoire des Romains* illustrée. M. Duruy, dans ce chapitre, montre l'hellénisme s'introduisant à Rome. *Græcia capta ferum victorem cepit*....

M. Paulin Paris communique une préface manuscrite devant précéder une édition nouvelle des anciens historiens français des croisades.

M. Alexandre Bertrand met sous les yeux de l'Académie un casque gaulois d'époque romaine, appartenant au musée d'Agen. Ce casque, en fer, a été restauré par M. Abel Maitre. (*Voir le Rapport de M. Maitre dans le présent numéro de la* Revue.)

M. de Saulcy rappelle que dans les monnaies d'Hérode le Grand et de son fils Archélaüs on voit un casque tout pareil à celui d'Agen. Or on sait qu'Hérode avait une garde gauloise dont il était très fier et qui figure dans la cérémonie de ses obsèques à côté de Germains et de Thraces. Ce rapprochement donne une nouvelle importance à la découverte de M. Tholin, conservateur du musée d'Agen, à qui est due la conservation de ce casque.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *La Société archéologique croate.* — Nous recevons le premier numéro du *Bulletin* de la Société archéologique croate, qui s'est fondée dernièrement à Zagreb (Agram) ; le royaume de Croatie, qui comprend la Dalmatie et l'ancienne Sirmie, est particulièrement riche en médailles et en inscriptions de l'époque romaine ; une Société archéologique existe à Sissek depuis quelques mois, et les mémoires de l'Académie jougo-slave établie à Agram ont déjà publié plus d'un travail intéressant sur les antiquités de ces contrées. D'autre part, M. Glavinich, directeur du gymnase de Spalato, a entrepris dans cette ville la publication d'un *Bullettino di archeologia e storia patria.* (Nous en avons donné régulièrement les sommaires.)

La Société croate a pour président un archéologue estimé, M. Sime Ljubich. Parmi ses membres fondateurs figurent M. Koloman Bedekovic, ministre de Croatie à Pesth, Mgr Smiciklas, évêque de Krizevci (Kreuz), et Mgr Strossmajer, l'infatigable Mécène des Slaves méridionaux.

Le *Bulletin* paraîtra tous les trois mois. Le premier numéro renferme un certain nombre de travaux intéressants. C'est d'abord un mémoire de M. Sime Ljubich sur une amulette en or découverte à Surduk, en Sirmie, près du Danube. Cette amulette a la forme d'un anneau auquel sont attachées diverses pendeloques dont deux, en os, représenteraient des phallus. M. Ljubich donne la gravure de cette curieuse pièce, qui est déposée au Musée de Zagreb (Agram). Citons encore un travail de M. Krsnavi sur une monstrance donnée au monastère de Lepoglava par Jean Corvin ; un mémoire de M. le Dr Pilar sur l'emploi des métaux dans les temps primitifs ; la description (avec figure) d'une monnaie d'argent de Constance III, par M. Senoa ; une inscription inédite trouvée à Senj (Zeng), qui confirme la présence du légat Domitius Gallicanus comme légat en Dalmatie, déjà attestée par une inscription de Tarragone. Enfin, ajoutons que M. Sime Ljubich entreprend la description de toutes les médailles du Musée d'Agram qui ne sont pas comprises dans l'ouvrage de M. Cohen et qui offrent quelques traits nouveaux.

Nous souhaitons la bienvenue à la Société archéologique d'Agram, et nous tiendrons volontiers nos lecteurs au courant des découvertes que son *Bulletin* aura l'occasion d'annoncer. L. L.

— *La cachette de fondeur de Menthon.* — En janvier 1879, M. Belluard faisait sauter un rocher calcaire au mas de Montessuit, immédiatement au-dessus du hameau de Ramponnet, commune de Menthon (canton nord d'Annecy). Sous le roc, il trouva, entassés dans la terre, les objets suivants, tous en bronze et caractéristiques de l'époque du bronze :

1° Trois haches à ailerons, longues de 13, 14 et 15 centimètres. Elles avaient servi longtemps, car les deux plus petites ont le tranchant très diminué, et toutes trois sont veuves du double crochet qu'on voit d'ordinaire à la partie supérieure. Elles étaient donc probablement réservées pour une nouvelle fonte.

2° Huit faucilles à bouton, avec 2 et plus souvent 3 rainures parallèles au dos ; plusieurs offrent 3 traits en saillie perpendiculaires aux rainures et près du bouton, comme pour empêcher le pouce de glisser le long de la lame.

3° Cinq anneaux de jambe, ouverts, terminés par des oreilles, et formés d'une lame atteignant jusqu'à 3 centimètres de largeur, avec renflement médian du côté externe. Celui-ci est très gentiment gravé : les chevrons alternent avec les ellipses, et des lignes de points frappés au ciselet en suivent les contours.

4° Un superbe bracelet ouvert, massif, à section demi-circulaire, terminé par deux très grandes oreilles (3 centimètres), et orné de sept groupes de lignes en relief, alternativement lisses et denticulées. Le grand axe intérieur n'a que 6 centimètres, et le petit axe 45 millimètres ; cela confirme ce que l'on savait déjà sur la gracilité du poignet chez la race de cette époque.

5° Un anneau de jambe plus étroit que les précédents, et tordu pour être jeté au creuset.

6° Enfin, un gros culot de bronze. Il sera analysé, et je crois pouvoir prédire qu'on y trouvera du nickel, car la patine vert foncé offre, surtout dans les anneaux de jambe, des reflets grisâtres et brillants. Le nickel a été déjà rencontré dans la cachette de fondeur de Meythet.

Toute la trouvaille, pesant plus de 5 kilogrammes, a été achetée pour le musée d'Annecy. Les objets sont entiers ; on n'a découvert aucune pièce en fragments.

A côté, et plus engagés sous le rocher, on a exhumé quelques ossements humains, entre autres un crâne brisé que nous essayerons de restaurer. Des os de ruminants, de petits carnassiers, d'écureuils, d'oiseaux, appartiennent à diverses époques.

Situé sur une pente rapide, le bloc formait la limite inférieure des *aiguilles de Ramponnet*, amas de rochers calcaires détachés des assises voisines. Une anfractuosité au-dessus des éboulements porte le nom de *Barma dé fayes* et passe pour avoir été creusée par les fées.

(*Revue savoisienne* du 28 février.) L. Revon.

— En travaillant aux fondations du nouveau *Politeama*, dans les nouveaux quartiers de Rome, via Strozzi, on vient de découvrir, à dix mètres de profondeur, une admirable statue de l'Hermaphrodite, semblable à celle du Louvre, et en parfait état de conservation. Tout près gisait une statue de Génie, probablement l'ornement d'une fontaine, ainsi que d'autres restes de colonnes et d'ornements d'architecture.

— On vient, dit *la Fraternité de l'Aude*, de découvrir à Narbonne, sur l'emplacement de la Butte-aux-Moulins, les ruines de l'ancien Capitole romain ; treize colonnes appartenant à la principale façade de ce monument ont été mises à nu ; elles occupent sur une même ligne une longueur de 50 mètres environ.

— Nous avons sous les yeux le premier cahier des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*. Les membres de cette Faculté, voulant prouver qu'ils ne se contentaient pas, dans leur enseignement, de redite stériles et de développements plus ou moins brillants, ont entrepris de publier un recueil qui donnerait des échantillons de leurs travaux et des recherches originales que chacun d'eux poursuit dans sa spécialité ; pour mettre plus de variété dans ce recueil, ils font en même temps appel au concours de leurs collègues des autres facultés et de divers savants, leurs anciens maîtres, qui marchent à la tête de la critique et de l'érudition françaises. Nous ne saurions trop applaudir à cet exemple, qui trouvera, nous l'espérons, des imitateurs. Voici le sommaire de ce premier numéro :

Liard, *la Dérivation des principes formels de la pensée*. — Couat, *le Musée d'Alexandrie sous les premiers Ptolémées*. (Étude intéressante sur une période peu connue, surtout en France, de l'histoire de la littérature grecque. L'auteur a renouvelé le sujet par les données qu'il a empruntées aux résultats des fouilles qui ont été faites à Alexandrie dans ces derniers temps et par les conclusions qu'il tire de la topographie de l'ancienne ville. — Froment, *Une cause grasse sous Henri IV*. — Collignon, *Inscriptions d'Asie Mineure*. — F. Combes, *Lettres inédites de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et de la duchesse de Bourgogne, tirées des archives de Turin*. — A. Luchaire, *Sur les origines de Bordeaux*. I. Les Bituriges Vivisques et l'époque de leur établissement dans l'Aquitaine. — Foncin, *la Cité de Carcassonne*, ses monuments et son histoire, du ve au VIIe siècle. — Communications. — E. Egger, Lettre à la Rédaction ; G. Boissier, *l'Ode d'Horace à Pollion* ; M. Bréal, *Étymologie du mot* « Indutiæ » ; C. Joret, *Correspondance inédite du maréchal de Montrevel, gouverneur de la Guyenne, avec Basville, intendant du Languedoc*.

Les *Annales* formeront, à la fin de chaque année, un fort volume in-8. Elles paraissent par cahiers. Le prix de l'abonnement est fixé à 10 francs pour Bordeaux, à 11 francs pour le reste de la France et l'Union postale. On s'abonne à Bordeaux, à la librairie Duthu ; à Paris, chez Delaroque ; à Berlin, chez Calvary.

— Le *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, Thorin, un vol. in-8 par an), fondé en 1877 par M. Albert Dumont, commence la troisième

année de sa publication, par les soins et sous la surveillance du nouveau directeur de l'École française, M. Paul Foucart, membre de l'Institut ; il promet, d'après le cahier que nous avons sous les yeux, de ne rien perdre de la variété et de l'intérêt qu'il avait présentés dès le premier jour. Voici le sommaire de ce cahier, qui répond aux mois de janvier et de février 1879 :

Th. Homolle, *Inscriptions archaïques de Délos.* — Klôn Stephanos, *Glossaire de Syra.* — J. Martha, *Figurines corinthiennes en terre cuite.* — O. Rayet, *Inscriptions métriques de Télos.* — B. Haussoullier, *Inscriptions de Chio.* — P. Girard, *Antiquités des Sporades septentrionales.* — Am. Hauvette-Besnault, *Fragments d'inscriptions athéniennes.* — J. Martha, *Inscriptions d'Hermione.* — E. Pottier, *Description de quelques monuments figurés de l'île de Chypre.* — P. Foucart, *Consécration de deux esclaves à Poseidon.* — Th. Homolle, *Statues trouvées à Délos.* — Mondry-Baudouin, *Quelques particularités du dialecte cypriote.* — Faits et nouvelles : *Décret des Eleusiniens, Fragments d'inventaires, Fragments d'inscriptions athéniennes, Tombeaux athéniens.*

Quatre planches, jointes à ce cahier, représentent des statues archaïques de Délos trouvées par M. Homolle.

—— Παρνασσός, revue mensuelle publiée à Athènes. Nous remarquons, dans les numéros que nous avons sous les yeux, les articles suivants qui sont de nature à intéresser nos lecteurs :

Janvier 1879. — Constantin Condos, *Variétés philologiques* (suite), § 28, Βιβλίον à la place de ἀντίγραφον.

Dans les *Nouvelles,* on trouvera des détails curieux sur une stèle du temple de Thésée où l'on distingue encore, avec beaucoup d'attention, une figure de grandeur naturelle, peinte sur la surface polie de la pierre. C'est un personnage viril, vêtu d'une tunique qui lui tombe jusqu'aux pieds ; il tient de la main droite un canthare, de la gauche une branche de myrte, qu'il lève jusqu'à la hauteur de son visage. Au-dessous est représenté, à plus petite échelle, un cavalier lancé à toute bride. Plus bas encore, sur un piédestal carré qui porte la stèle, cette inscription : ΛΥΣΕΑΙΕΝΘΑΔΕΣΗΜΑΓΑΤΗΡΣΕΜΩΝΕΓΕΘΗΚΕΝ.

L'Institut germanique d'Athènes va publier ce monument dans un fascicule qui est en ce moment sous presse. L'auteur de cette note déclare que, malgré l'effacement de la couleur, la copie est encore possible.

Détails intéressants sur une statue trouvée près de Kalavryta, sur l'emplacement de l'ancienne ville de Klitor. Elle est d'un bon travail et représente un homme dans la fleur de l'âge, étendu, dans l'attitude d'un mourant, sur une plinthe de marbre pentélique. C'est là un type rare ; la figure mériterait d'être reproduite par le dessin ou la photographie.

— Février 1879 : K. Papparigopoulos, *Un Constantin inconnu* (étude sur un prince, fils de Michel II et d'Euphrosyne, qui n'a jamais régné). — Constantin S. Condos, *Variétés philologiques,* § 29, Ἀντίγραφα πρῶτα ἀντίγραφα ἀρχαῖα, etc. ; § 30, ἀντίγραφα Ἀττικιανά. — Athanasios Petridès

la Forteresse du moyen âge d'Haghios Donatos, dans la Thesprotie épirote. — Michel Lelecos, *Chants populaires* (ils paraissent curieux, mais l'éditeur devrait y joindre quelques renseignements sur l'endroit où ces chants ont été recueillis).

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1879, n°s 1 et 2 (janvier et février) :

Séances du 20 décembre 1878, des 3, 10 et 17 janvier. (La signature d'Anaklès a été trouvée sur un vase à figures noires à côté de celle de Nikosthénès. On a découvert, en faisant le curage du Tibre, de grands docks où s'entassaient les vins apportés par eau pour la consommation de l'ancienne Rome, les *cellæ vinariæ nova et arruntiana*, sous le jardin de la Farnésine, dont le sous-sol est presque uniquement formé de débris de *dolia* et d'amphores. M. Lanciani donne aussi des détails sur les restes du pont romain et de l'arc de triomphe qui l'ornait, retrouvés dans le lit du fleuve, auprès du pont Sisto.) — G.-F. Gamurrini, *Antiquités romaines à Orvieto.* (L'auteur de l'article cherche à démontrer que la ville actuelle d'Orvieto correspond à la ville étrusque de Volsinium, détruite par le consul Fulvius Flaccus en 490 de Rome, et Bolsena à *Volsinium novum*. Dans la décadence de l'empire, il se reforma, sur la haute montagne qui avait jadis porté la cité étrusque, un nouveau centre de population, un municipe que les avantages de la situation, dans des temps troublés, rendirent florissant, sous le nom d'*Urbs vetus*, d'où *Orvieto*.) — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — Gregorutti, *Inscription découverte à Aquilée* (un cadran solaire avec la rose des vents). — Helbig, compte rendu de l'ouvrage de Benndorf intitulé *Sepulcralmarken*.

—— Ἀθήναιον, tome VII, fascicule 3, janvier et février :

Euthymios Kastorchis, *les Mythes relatifs à l'établissement des colonies troyennes en Italie.* — Jean Pantasidès, *Observations critiques et herméneutiques.* — C. S. Kondos, *Observations critiques et grammaticales.* — Réimpression de cinq articles tirés des journaux Ὥρα et Ἐφημερίς (au sujet de l'expression *muraille slave*, que les explorateurs allemands emploient à propos des constructions du moyen âge qu'ils trouvent à Olympie). — St. Koumanoudis, *Inscriptions inédites de l'Attique*. M. Koumanoudis a retrouvé dans le sous-sol du Varvakeion des catalogues éphébiques qui y étaient déposés depuis longtemps, mais que l'entassement des objets et l'obscurité qui règne dans ces pièces avaient dissimulés aux regards. — *Bibliographie*. — Note de Michel Lelecos sur le sens du mot homérique ἀτρύγητος.

—— *Archæologische Zeitung*, 36e année, 1878, 4e cahier (Berlin, Reimer) :

P. Knapp, *les Ménades et le Costume des Ménades dans les peintures de vases.* — R. Engelmann, *Une tête de bronze du Musée britannique* (pl. 20). C'est la première fois qu'est publié ce beau morceau, qui, selon M. Engelmann, appartiendrait à une statue d'Aphrodite dont l'original serait sorti de l'atelier de Praxitèle ou de l'un de ses imitateurs et de ses élèves. — E. Curtius, *Un alabastron provenant d'Halimus et représentant un combat*

de coqs (pl. XXI, 1). — Mélanges : M. Fraenkel, *Deux vases peints avec ornements dorés* (pl. XXI, 2, 3). C. Robert, *Deux vases de Nola* (pl. XXII, XXIII). — Nouvelles : Acquisitions de la collection de sculptures et de plâtres du musée royal de Berlin dans l'année 1877 (A. Conze). Acquisitions de l'Antiquarium du musée royal de Berlin pendant l'année 1877 (A. Pabst). — Séances de la Société archéologique de Berlin. — Chronique de la fête de Winckelmann (Athènes, Rome, Berlin, Bonn, etc.). — *Fouilles d'Olympie* : Rapport 28, par W. Doerpfeld ; rapport 29, par A. Furtwængler. *Inscriptions d'Olympie*, nos 193 à 219, par W. Dittenberger ; n° 220, par E. Curtius. — Table du volume.

—— *Bullettino di archeologia cristiana* del commendatore Giovanni Battista de Rossi, 3e série, 3e année :

Le tombeau de sainte Pétronille dans la basilique de la voie Ardéatine et sa translation au Vatican. Première partie : Période antérieure à la translation au Vatican. § I. Le tombeau de sainte Pétronille dans la crypte primitive et dans sa basilique souterraine près de la voie Ardéatine. § II. Le culte que rendent les rois francs à sainte Pétronille ; son tombeau devient une sorte de gage de l'alliance franco-romaine. § III. Le mausolée impérial au Vatican, préparé par Etienne II pour recevoir le tombeau de sainte Pétronille. — *Verre où sont gravées des images de saints* (pl. X, 1). — *Parchemin épigraphique trouvé récemment à Aix-la-Chapelle dans un reliquaire du temps de Charlemagne* (pl. XI). — *Nouvelles*. Calice d'argent dédié aux saints Pierre et Paul, conservé à Zamon, dans le Tyrol italien (pl. XII). — Avis de l'éditeur.

—— Sommaire du numéro de mars du *Journal des Savants* : *Louis XIV et le maréchal de Villars*, par M. Ch. Giraud. *Les derniers Tasmaniens*, par M. A. de Quatrefages. *Histoire des Romains*, par M. H. Wallon. *Essai sur le règne de Trajan*, par M. Gaston Boissier. *Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato*, par M. E. Miller. Nouvelles littéraires.

—— M. Perrot, professeur d'archéologie à la Sorbonne, rouvrira son cours le samedi 3 mai. Il continuera à étudier, le samedi, à trois heures, l'art archaïque à Cypre et à Rhodes. Le mercredi, à dix heures, il poursuivra l'histoire abrégée de la sculpture grecque, depuis le milieu du ve siècle avant notre ère.

BIBLIOGRAPHIE

Dodone et ses ruines, par Constantin Carapanos. 1 vol. in-4° de texte, et 1 vol. in-f° de cartes et de planches, Paris, Hachette, 1878 (1).

L'Oracle de Dodone. Extrait des *Monuments grecs*, publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, par M. C. Carapanos. N° VI, année 1877.

Il y a trente-cinq ans environ, quand le *Dictionnaire de géographie grecque et romaine* de Smith fut publié pour la première fois, on eut à faire cet aveu : « *Le site de Dodone ne peut pas être fixé avec certitude.* Il n'a pas été découvert de restes du temple, ni d'inscription qui puisse en déterminer l'emplacement. C'est le seul lieu très célèbre de la Grèce dont la situation ne soit pas exactement connue. » Enfin l'on peut revenir aujourd'hui sur cet aveu d'ignorance que nous trouvons encore dans le premier volume de la *Géographie* d'Elisée Reclus, publié en 1875. La détermination du site où siégeait l'oracle de Dodone vient à propos devant un monde qui prend un si vif intérêt aux découvertes d'Hissarlik et de Mycènes. Quels qu'aient pu être les véritables occupants du palais de la Troade et des tombes de Mycènes quand Homère chanta Agamemnon, il est certain que Dodone était alors depuis longtemps déjà regardée comme un lieu sacré et mystérieux; d'Homère à Démosthènes, ce sanctuaire continua à être entouré d'un religieux respect, et l'oracle resta célèbre à peu près jusqu'au temps où, avec autant de titres qu'Amyclées, Dodone donna son nom au siège d'un évêque chrétien.

Leake ne doutait guère que les restes imposants découverts sur la colline de *Kastritza*, à l'extrémité méridionale du lac de *Janina*, ne fussent ceux de l'antique cité; il n'exprimait cependant cette idée qu'à titre de conjecture et sous toutes réserves. Mais c'était un trop grand nom que

(1) La *Revue* avait toujours compté publier un compte-rendu développé du bel ouvrage où M. Carapanos a exposé les résultats de ses fouilles d'Épire, dont il avait ici même (t. XXXIII, p. 39) donné une idée à nos lecteurs; des circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé cette analyse. Pour ne pas être exposés à garder plus longtemps le silence sur un travail qui a trouvé le meilleur accueil en France et à l'étranger, nous avons traduit la plus grande partie de l'article qu'un critique très compétent, qui n'a point signé, a consacré dans le journal anglais l'*Athenæum* au livre de notre collaborateur et au bel atlas qui l'accompagne.

(*Rédaction.*)

celui de Dodone pour qu'on s'en tînt à une simple supposition. Ce fut après une série de fouilles faites sur d'autres points de l'Epire qu'en 1875 M. Carapanos se résolut à un examen systématique de ce qu'on croyait alors l'emplacement de Passaron, la capitale des Molosses; ce site antique figurait sous ce nom sur les cartes, et des monnaies y avaient été souvent trouvées par les gens de ce canton. Après une visite sur les lieux, M. Carapanos fut frappé des très sérieuses objections politiques et géographiques que soulevait l'hypothèse d'une telle situation pour la capitale des Molosses; en revanche, des présomptions contraires le firent songer à Dodone. Avec cette pensée en tête, il sollicita et obtint de Constantinople des firmans qui lui permissent de vérifier ses conjectures. Les Anglais, à leur tour, en suivant, dans les planches de l'ouvrage, les travaux exécutés sur le terrain, peuvent étudier le livre pour voir si le titre en est justifié (1).

L'ouvrage est publié avec un luxe de papier et d'impression et une richesse d'illustrations qui conduit le lecteur à espérer des résultats très considérables. Le volume de texte, un grand in-quarto, est accompagné d'un autre volume de même format et de même épaisseur qui contient des planches représentant un grand nombre de débris antiques et de médailles ainsi que des *fac-simile* d'inscriptions. L'auteur, qui reconnait de la manière la plus courtoise le secours que lui ont prêté, dans son tr vail, des savants français de grand mérite, divise son ouvrage en deu parties; la première décrit le site et l'état présent des ruines, et donne le catalogue des objets découverts; la seconde comprend une étude historique sur l'origine et l'influence de Dodone, ainsi que sur tout ce qui concerne le temple et l'oracle. L'auteur s'appuie à la fois sur les textes anciens et sur les découvertes récentes. L'ouvrage doit à MM. Heuzey, Egger et de Witte, membres de l'Institut, trois essais remarquables et des éclaircissements détaillés au sujet des bronzes, des inscriptions et des autres antiquités de la collection.

Le livre, par le caractère très sérieux de sa forme, s'annonce comme destiné surtout aux érudits; il ne s'adresse pas comme les ouvrages de M. Schliemann et du général de Cesnola à ceux qui lisent pour leur simple amusement. Il ne se contente pas de renvoyer aux textes grecs, mais ces textes sont reproduits intégralement dans les notes, page après page, avec une admirable libéralité; ces textes sont commentés d'une manière simple et claire, et lorsqu'une des conclusions de l'auteur semble prêter aux objections, celui-ci ne cherche pas à éluder la difficulté. L'érudit même le plus sérieux eût cependant compris que l'auteur parlât un peu plus de sa propre personne. Le colonel Leake lui-même ne s'était pas montré plus avare de cette sorte de détails. Une exploration accomplie

(1) L'atlas comprend 63 planches, dont une carte et un plan. Presque toutes sont gravées en taille-douce et font honneur au talent et aux scrupules d'exactitude de MM. Housselin, Mazelle et Varin.

dans l'intérieur de l'Albanie aurait pu offrir quelque tableau animé de l'état des choses et de la société; l'auteur se contente de nous dire que les fouilles ont duré dix mois et se sont étendues sur une aire de 20,000 mètres carrés; cela ne suffit pas à remplacer les détails que nous aurions aimé à trouver dans le livre. Constatons cependant que s'il y a omission c'est dans la partie la moins importante de l'œuvre.

Quant à l'identité du site, elle ne peut plus être mise en question. Les inscriptions qui ont été découvertes sont concluantes, et, comme il arrive généralement, il se trouve que le site une fois déterminé par les monuments présente des indications qui auraient dû conduire tout d'abord à le reconnaître. L'emplacement auquel s'arrête M. Carapanos n'est pas, comme celui que Leake avait fixé par conjecture, à côté d'un lac auquel il n'est pas fait la moindre allusion à propos de Dodone. Il est au pied d'une haute montagne et possède les eaux abondantes dont parle Théopompe et les marais que mentionne Apollodore. Le pays environnant est assez froid pour mériter l'épitèthe que lui donne Homère.

La mention la plus ancienne de la Dodone de Thesprotie se trouve dans l'*Iliade*, et elle est présentée par le poète avec une solennité toute particulière et au moment où se produit la péripétie même de l'épopée. Il y a là un changement soudain de ton dans la poésie qui est en harmonie avec l'obscurité persistante qui continuait à envelopper le temple et tout ce qui s'y rattache. C'est au moment où l'action est le plus vivement engagée et où Achille est appelé à intervenir, ne fût-ce qu'en envoyant Patrocle arrêter le succès d'Hector; c'est pendant que les Myrmidons se rangent en bataille, impatients, mais aussi solides « qu'un mur de pierre » (XVI, 212); c'est alors que le poète fait à la faveur divine l'appel le plus solennel qui se rencontre dans le poème. Il invoque Zeus sous les titres de Dodonéen, de Pélagisque, de dieu qui demeure au loin et qui règne dans la froide Dodone, où demeurent autour de lui les Selli, des prophètes ou des serviteurs qui ne se lavent pas les pieds et qui dorment sur la terre nue. La libation est conduite avec un respect scrupuleux du rite qui s'accorde bien avec le caractère tout particulier d'austérité que ces quelques vers nous permettent de supposer dans le culte dodonéen. Achille se sert d'une coupe où jamais homme n'a bu, et qui n'a même point servi à d'autres libations qu'à celles qui ont été faites en l'honneur de Zeus tout seul. Cette coupe, Achille la purifie d'abord avec du soufre, puis il la lave avec de l'eau pure; ce n'est qu'après s'être ensuite lavé les mains qu'il la remplit de vin, qu'il répand en adressant au dieu sa prière, les yeux levés vers le ciel (1). . . . .

. . . .

(1) Ici l'auteur de l'article examine une question controversée; il soutient, contre M. Carapanos, qu'il y avait, outre la Dodone thesprotienne, une Dodone thessalienne, moins célèbre et moins antique, où s'étaient établis des émigrants qui venaient de l'Épire et qui avaient apporté avec eux le nom et le culte de la Dodone occidentale.

M. Carapanos a reconnu, par sa propre expérience, que le climat actuel répondait bien encore à l'épithète par laquelle Homère le caractérise. Dans la vallée de *Dramechous* et de *Tcharacovista*, ni l'olivier ni l'oranger ne résisteraient aux froids de l'hiver.

M. Carapanos mentionne un autre trait qu'il aurait pu, ce nous semble, mettre en rapport avec la mythologie locale. La vallée qui s'étend à l'est du mont Tomaros se partage, comme on le verra en jetant les yeux sur la carte (planche I), en une vallée haute, dont les eaux vont au lac de Janina, et une vallée basse, séparée de la première par une sorte de seuil, qui s'élargit et offre l'aspect d'une plaine, tournée vers le sud. Les eaux de cette vallée basse s'écoulaient par une de ces bouches souterraines, par un de ces canaux naturels qui ne sont pas rares dans les contrées montagneuses de la Grèce, en Arcadie, par exemple, et en Crète, où on les désigne par le terme de κατάϐοθρα. Depuis une trentaine d'années le gouffre s'était bouché, et les eaux, ne trouvant plus d'issue, avaient changé en marais une partie de la plaine. Le gouffre a été rouvert tout récemment, et la plaine ainsi dégagée. N'avons-nous pas ici une explication de la tradition rapportée par Aristote, d'après laquelle le mythe du déluge de Deucalion serait originaire de Dodone? Aristote se trompe seulement dans l'explication qu'il donne; il veut que le déluge ait été dû à quelque changement dans le cours du haut Achéloüs, supposition invraisemblable et qui nous éloigne de Dodone.

Il y a de même peut-être un rapport entre l'abondance des eaux qui jaillissent partout là du pied de la montagne et l'épithète de *Naïos* que Zeus portait à Dodone (1). . . . .

Des inscriptions retrouvées, aucune n'est très longue; mais elles présentent des caractères spéciaux qui les rendent très précieuses à l'épigraphiste. Elles se lisent sur une multitude d'ex-votos, ainsi que sur des plaques de bronze et de cuivre, et elles comprennent des actes des pouvoirs publics, ainsi que certains documents qui touchent aux intérêts privés, tels que des actes d'affranchissement dont l'effet est garanti par leur dépôt dans le sanctuaire. D'autres sont gravées ou plutôt griffonnées sur de minces bandes de plomb, comme celles que M. Newton a trouvées à Cnide couvertes d'imprécations vengeresses. Les inscriptions de Dodone sont plus variées; ce sont des questions posées à l'oracle, et de brèves réponses. Ce sont les seuls monuments épigraphiques de ce genre que nous possédions.

La ville de Tarente fait une question au sujet d'une affaire dont le

(1) Le critique anglais montre ensuite que l'aspect des ruines retrouvées s'accorde bien avec ce que nous pouvons conclure des textes anciens, qui ne parlent jamais de Dodone comme d'une ville. Il résume ensuite ce qu'Hérodote raconte de Dodone et en cherche le sens; il rappelle les procédés tout particuliers qui étaient employés à Dodone, pour consulter l'oracle.

détail nous manque ; ailleurs c'est une ville, dont le nom est perdu, qui demande conseil au sujet des conditions d'un traité. Les Corcyréens ont besoin d'avis qui les aident à s'accorder entre eux, résultat difficile à obtenir, d'après ce que nous savons de leurs discordes par Thucydide. Eurybante et sa femme demandent en gros à quels dieux, héros ou démons ils devront adresser leurs sacrifices et leurs prières pour obtenir de prospérer dans ce monde, eux et les leurs. Un de ceux qui viennent consulter est embarrassé, comme beaucoup l'ont été avant et après lui, pour savoir lequel il doit choisir de trois partis à prendre. Lysanias « demande si l'enfant que Nyla porte dans son sein n'est pas de lui », et Agis, « si ses couvertures et ses oreillers, qui ont disparu, ont été perdus ou volés (1) ». Un propriétaire de moutons fait dépendre la valeur des offrandes qu'ils présentera à Zeus et à Dioné des services qu'ils rendront à son troupeau. En fait, aucun intérêt public ou privé ne semblait trop important ou trop futile pour que l'on ne consultât pas l'oracle à son propos. . . . .

M. Egger, dans ses observations sur la patine des objets de bronze, appelle l'attention sur un débat dont nous entretient Plutarque ; on discutait sur les plus anciens bronzes conservés à Delphes, on se demandait si la beauté des tons qu'ils avaient pris était due à la poussière, au temps et à ses actions lentes, ou à quelque procédé perdu depuis lors, — perdu comme l'était, disait-on, un autre art, celui de tremper le bronze, de manière à pouvoir le rendre tranchant et l'employer sous forme d'armes. Il y a là deux problèmes qui méritent encore d'occuper les historiens de l'art.

Cette publication rendra des services durables à l'archéologie et à l'histoire ; elle donne à M. Carapanos le droit de compter sur la reconnaissance de tous les amis de l'antiquité.

Di un antico sepolcro a Ceretolo nel Bolognese, esposizione del conte senatore GIOVANNI GOZZADINI, in-8, Modena, 1879.

Cet intéressant mémoire de l'un des vétérans de l'archéologie italienne commence par remettre brièvement en mémoire ce qu'a procuré de découvertes précieuses, depuis une vingtaine d'années, ce sol du territoire bolonais qui, depuis la Renaissance, avait si peu donné en comparaison des autres régions de l'Italie ; il rappelle que les antiquités qui y ont été trouvées en grand nombre, sans parler de celles qui datent des temps romains, appartiennent à deux grandes catégories : les unes datent d'une époque très reculée, et l'on hésite encore sur le nom qu'il convient de leur donner ; les autres représentent une civilisation tout étrusque, soumise, comme celle de l'Etrurie proprement dite, à l'influence de la civilisation grecque. Quant aux Gaulois, quoique l'histoire nous atteste qu'ils se sont établis dans ce pays et qu'ils y ont longuement séjourné, aucun

(1) P. 75.

monument n'a encore été découvert que l'on puisse leur attribuer en toute certitude.

Le monument que M. Gozzadini entreprend aujourd'hui de faire connaître, et qu'il décrit avec son exactitude et sa précision accoutumées, n'appartient pas à la grande nécropole felsinéenne qui a livré aux archéologues des stèles d'une forme si particulière et une si curieuse collection de beaux vases peints ; il provient d'une sépulture isolée qui a été découverte dans une propriété du marquis Tommasó Boschi, située dans la paroisse de Ceretolo, commune de Casalecchio, à 10 kilomètres environ vers le sud-ouest de Bologne. En s'enfonçant un peu plus avant que d'ordinaire dans le sol, le soc de la charrue a heurté un corps dur et sonore, qui s'est trouvé être le vase de bronze dont l'étude fait le principal sujet de cette dissertation. Cette trouvaille éveilla l'attention du propriétaire ; il fit creuser à l'endroit même où le vase avait été recueilli, et l'on y trouva, couché dans une fosse sans revêtement, un squelette d'homme, qui avait été enseveli avec des armes et des bijoux dont M. Gozzadini donne la description détaillée. L'épée est de fer, ainsi que plusieurs des objets qui l'accompagnent.

Le vase de bronze, haut de 29 centimètres, qui avait fourni l'occasion de la fouille, était posé debout près de la cuisse droite ; il avait la forme de l'une de ces *œnochoés* de bronze que l'on a quelquefois trouvées dans les tombeaux étrusques et qui y sont souvent représentées dans les peintures murales. Ce qui en fait surtout l'originalité et l'intérêt, c'est que l'anse en est formée d'une figure nue en ronde bosse, d'un modelé très fin, d'une pose hardie et charmante, qui semble danser sur le bord supérieur de la palmette par laquelle l'anse se rattache au corps du vase. Par leur mollesse et leur rondeur, les formes en paraissent toutes féminines, si l'on se borne à regarder de dos la statuette ; mais si on la retourne, on voit que la poitrine n'est pas celle d'une femme, et l'indication du sexe ne laisse place à aucun doute.

M. Gozzadini se demande quel nom il faut donner à cette figure, qui déroute au premier moment le regard par ses apparentes contradictions ; il indique, sans s'y arrêter, plusieurs hypothèses, et finit par conclure en faveur de celle qui reconnaîtrait ici un Bacchus jeune.

Après avoir ainsi tranché cette question, M. Gozzadini, par l'étude des procédés d'exécution, arrive à se convaincre que la figure est plutôt de fabrique étrusque que de fabrique grecque ; il la juge postérieure aux monuments recueillis dans les fouilles de la Chartreuse de Bologne ; ceux-ci appartiendraient à une période antérieure de la civilisation étrusque. Il s'engage ensuite dans une longue discussion pour savoir si l'on peut, d'après la nature des armes et des bijoux trouvés avec le squelette, chercher ici la sépulture d'un Gaulois ; à vrai dire, dans toute cette partie, les arguments qu'il produit comme ceux qu'il réfute paraissent manquer de solidité. Tant que l'on n'aura pas mieux déterminé ce qu'était l'appareil de la vie gauloise en Italie, il sera oiseux de discuter à perte

de vue sur ce sujet. Ce qui est certain, c'est que ce ne sont pas des artisans boïens qui ont fondu et ciselé cette élégante figurine ; elle a pu être possédée par un Gaulois, mais elle sort d'un atelier étrusque. La pièce la plus caractéristique de tout ce mobilier funéraire, l'épée, a d'ailleurs été retrouvée toute pareille dans des tombes de l'Etrurie proprement dite ; ce n'est pas l'épée que l'on s'accorde à reconnaître comme l'épée gauloise.

La conclusion à laquelle M. Gozzadini arrive par une route un peu longue nous paraît s'imposer : c'est une tombe étrusque que celle où a été retrouvé ce vase d'un travail si riche et si fin. La planche qui est jointe au mémoire paraît très soignée ; elle rend, avec la couleur verte de la patine, les caractères du style dont l'idée nous est donnée par la description très circonstanciée de M. Gozzadini. La figure s'y présente vue par devant et par derrière ; l'artiste y a donné aussi la palmette sur laquelle posent les pieds du personnage. Le seul regret que l'on puisse exprimer, c'est qu'un petit croquis ne nous fournisse pas la position relative du squelette et des objets qui l'accompagnaient, ainsi que l'image de l'épée et des autres pièces de cette parure militaire.

G. Perrot



1



2

MONUMENTS DU CULTE D'ISIS

A CYZIQUE

MONUMENTS RELATIFS

AU

CULTE D'ISIS A CYZIQUE

Le culte de la déesse égyptienne et de ses συμβωμοί Sarapis, Anoubis et Harpocrate s'est répandu de bonne heure, à l'époque des successeurs d'Alexandre le Grand, dans les îles de l'Archipel et dans les villes maritimes de l'Asie. De nombreuses inscriptions trouvées à Délos, Andros, Ios, certains bas-reliefs funéraires d'Athènes, sont autant de témoignages précieux pour les idées religieuses de ce siècle. Tout en conservant le cachet de leur patrie africaine, ces cultes religieux ont subi des altérations profondes par l'action du génie hellénique.

Pour ce qui est des villes asiatiques, nous y rencontrons les traces du culte d'Isis dans les cités de la Carie, de l'Ionie, de l'Éolide, et surtout à Kius de Bithynie, qui a donné l'hymne célèbre qui appartient aujourd'hui au musée du Louvre (1). C'est de là que Lebas et Waddington (n° 1143) ont rapporté le décret en l'honneur d'un certain Anoubion, qui avait donné l'hospitalité à l'image de la déesse et à son cortège ambulant (ὑπεδέξατο τὰ χαρμόσυνα τῆς Ἴσιδος). Il est étonnant que, jusqu'à présent, la seule ville de Cyzique, la métropole commerciale de la Propontide, n'ait fourni aucun texte épigraphique de ce genre. Les monnaies de Julien l'Apostat, cependant, prouvent que les divinités égyptiennes jouissaient aussi d'une certaine vénération auprès des Cyzicéniens; Cuper (*Harpocrates*, p. 37) décrit une monnaie de cet empereur, qui représente sur l'un de ses côtés Isis et Osiris se terminant en serpent. Je conserve dans mon cabinet également un petit jeton en plomb provenant de Cyzique, qui donne d'un côté

(1) Froehner, *Inscriptions grecques du musée du Louvre*, n° 1.

le buste de Sarapis au type ordinaire, et de l'autre un serpent couronné d'un modius, représentation symbolique d'Isis. (Comparez Ficoroni, *Piombi antichi*, II, tav. XXIX, 13.)

L'inscription suivante de Cyzique, actuellement ma propriété, est gravée sur une plaque en marbre oblongue (60 cent. sur 16 cent.), qui paraît avoir été encastrée dans les parois d'un édifice. La forme des lettres ainsi que la nomenclature permettent de la renvoyer vers le commencement du premier siècle avant notre ère. Parmi les noms cités il n'y en a pas d'origine romaine ; tous les noms sont grecs, seulement la fréquence des compositions avec μὴν indique la provenance d'un pays où la lune était l'objet d'une vénération de toute antiquité.

ΘΕΡΑΠΕΥΤΑΙΟΙΜΕΤΑΑΝΔΡΕΟΥΤΟΥΜΕΝΕΣΤΡΑΤΟΥ
ΠΡΟΜΑΧΟΣΑΡΙΣΤΟΝΙΚΟΥ
ΤΕΙΜΩΝΜΗΝΟΦΙΛΟΥ
ΖΗΝΩΝΜΗΝΙΚΕΤΟΥ
ΜΗΝΟΦΙΛΟΣΘΕΟΔΟΤΟΥ
ΘΕΟΔΟΤΟΣΘΕΟΔΟΤΟΥ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΕΙΣΑΡΧΟΥ
ΚΤΗΣΙΒΙΟΣΕΡΜΩΝΑΚΤΟΣ
ΣΜΑΡΑΓΔΟΣΓΑΡΘΕΝΙΟΥ
ΑΘΗΝΟΣΘΕΟΔΩΡΟΥ
ΠΡΟΜΑΧΟΣΠΡΟΜΑΧΟΥ
ΜΗΝΟΔΩΡΟΣΜΕΝΑΝΔΡΟΥ
ΑΘΗΝΑΓΟΡΑΣΜΕΝΕΚΡΑΤΟΥ
ΦΙΛΟΞΕΝΟΣΑΓΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
ΔΙΑΓΟΡΑΣΛΥΣΑΓΟΡΟΥ

ΣΑΡΑΓΙΔΙ ΙΣΙΔΙ

Θεραπεῦται οἱ μετὰ Ἀνδρέου τοῦ Μενεστράτου — Πρόμαχος Ἀριστονίκου, Τείμων Μηνοφίλου, Ζήνων Μηνικέτου, Μηνόφιλος Θεοδότου, Θεοδότος Θεοδότου, Διονύσιος Εἰσάρχου, Κτησίβιος Ἑρμώνακτος, Ζμάραγδος Παρθενίου, Ἀθῆνος (*sic*) Θεοδώρου, Πρόμαχος Προμάχου, Μηνοδῶρος Μενάνδρου, Ἀθηναγόρας Μενεκράτου, Φιλόξενος Ἀπολλοδώρου, Διάγορας Λυσαγόρου — Σαράπιδι Ἴσιδι.

Ce marbre prouve suffisamment qu'il y eut à Cyzique, comme à Nicée, à Nicomédie et à Kius, un culte particulier des divinités égyptiennes, qui cependant ne doit pas y avoir pris autant d'importance que dans les villes voisines. A Cyzique la première place était réservée à Déméter et Perséphoné, dont le flambeau symbolique était placé sur les monnaies et les poids comme armes de la ville.

Notre inscription marque aussi l'existence d'une confrérie religieuse sous la dénomination de *thérapeutes*, qui consacrait une

forme de dévotion particulière à Isis et Sarapis, pareils aux *thiasotes*, *orgéones* et *éranistes* d'autres divinités. Une glose assez confuse de Suidas semble indiquer que chez les Égyptiens les *thérapeutes* étaient les prêtres d'Isis, dont le chef s'appelait θεραπεύτης. Le texte du lexicographe byzantin, qui d'ailleurs écrivait à une époque bien éloignée de celle que nous étudions, n'est pas très clair et paraît avoir besoin d'émendation ; ainsi nous préférons l'explication déjà énoncée, qui est suggérée par des textes épigraphiques contemporains. Ainsi le texte n° 2295 du *C. I. G.* (Delos) fait une distinction marquée entre le prêtre d'Isis et les *thérapeutes* et *mélanophores*, qui ne participent pas aux fonctions sacerdotales proprement dites. (Comparez aussi *C. I. G.*, n° 2297, et Ἀθηναῖον II, p. 134.)

La meilleure explication sur les fonctions des *thérapeutes*, qui assistaient les prêtres de la déesse en certaines occasions, est donnée par les remarques de M. Foucart sur une inscription de Mantinée (*Annuaire de l'Association des ét. gr.*, 1875, p. 328) : τᾶν δὲ θεὸν ἐμ παντὶ καιρῶι θεραπεύουσα καὶ συνευχοσμοῦσα τοῖς ἀεὶ γενομένοις ἱέρευσι κτλ. « Les anciens regardaient le sanctuaire comme la demeure réelle de « la divinité ; la statue n'était pas une image inanimée, c'était jus- « qu'à un certain point la divinité elle-même. En dehors des céré- « monies solennelles les prêtres et les autres ministres du temple « lui rendaient les mêmes offices qu'un serviteur à son maître ; des « repas servis sur la table de la déesse avec les portions réservées « de la victime, des bains et des ablutions, ces soins journaliers et « d'autres analogues étaient ce qu'on appelait le service de la divi- « nité : θεραπεία. »

Tandis que les *mélanophores* et les ναυβατοῦντες — ces derniers officiant dans les processions maritimes, faisant le service du *navigium Isidis* (*C. I. G.*, Ephèse, 2955) — ne sont mentionnés que dans le culte d'Isis et Sarapis, nous rencontrons les thérapeutes en relation avec d'autres divinités : au service d'Aphrodite (ἅγνη θεὰ Συρία) à Délos (Ἀθηναῖον, t. IV, p. 461, n° 13, 14) et d'Asclépius à Kallipolis (A. Dumont, *Inscr. de la Thrace*, n°s 103 : Αὐρήλιος ναυκλῆρος θεραπευτὴς τοῦ φιλανθρώπου θεοῦ Ἀσκληπίου). Une autre inscription presque identique à la nôtre a été publiée dans l'*Annuaire du syllogue de Constantinople* (1873-74, τόμος ή), mais d'une manière tellement incomplète qu'il n'est guère possible de la prendre en considération.

Parmi un certain nombre de figurines en terre cuite provenant de Cyzique s'en trouvait aussi une d'un travail assez grossier, qui frappait pourtant par le sujet extraordinaire, tel qu'on le rencontre fort rarement, même parmi les terres cuites trouvées en Asie Mineure.

C'est une femme sans bras, avec la chevelure ondoyante qui retombe sur les épaules. Elle est coiffée d'un bonnet phrygien, sur lequel est placé un croissant. Un collier avec un médaillon est suspendu sur la poitrine découverte. Jusqu'à la ceinture le corps garde la forme humaine ; ensuite il continue et se termine en serpent dont les replis paraissent flotter à la surface de la mer, indiquée par des lignes ondulées. Un flambeau est appuyé à la gauche de la figure. La pièce en question est aplatie et creuse; à la surface postérieure se trouve une ouverture ayant servi à la suspension (pl. IX, fig. 1).

Après avoir hésité longtemps sur la véritable signification, j'ai fini par y reconnaître une représentation d'Isis, en m'appuyant surtout sur la circonstance que dans les textes hiéroglyphiques Isis est rendue par un serpent couronné d'un *polos*. Un bronze de mon cabinet (pl. IX, fig. 2), qui représente Isis et Sarapis sous une forme semblable, militait en faveur de cette explication : les deux divinités ont la figure humaine jusqu'à la ceinture et finissent en deux serpents entrelacés; Sarapis porte le modius, tandis qu'Isis est coiffée de deux cornes de vache supportant le disque lunaire. Il y a ici un rapport frappant avec un bas-relief des temps postérieurs de l'Egypte, gravé sous le n° 180 dans l'ouvrage de Kreuzer sûr les religions de l'antiquité traduit et complété par M. D. Guigniaut, et décrit ainsi dans l'explication des planches : « Jupiter Sarapis et Isis Myrionyme son épouse, représentés sous la forme de deux grands serpents, l'un mâle et la tête coiffée du modius, l'autre femelle à tête de femme avec une coiffure de feuilles et de plumes. »

La terre-cuite en question, par ses attributs, nous montre Isis sous la forme de la divinité tutélaire de la navigation ; c'était exactement sous ce point de vue qu'on l'adorait dans les villes maritimes de l'Asie Mineure et de l'Archipel ; un texte latin de l'île de Crête l'appelle « Isopharia », l'Isis des phares; à Mitylène (*C. I. G.*, n° 217) un ex-voto est consacré « Ἴσιδι πελαγίᾳ » ; une lampe décrite par M. Lenormant, représentant la navigation d'Isis, porte l'inscription « εὐπλοΐα ». Dans l'hymne d'Andros elle dit d'elle-même :

ἅδε θαλάσσης
πρᾶτον ἐν ἀνθρώποισι περάσιμον ἤνυσα μόχθον.

Le flambeau adossé à gauche de la figure paraît faire allusion au caractère chthonique qu'on attribuait quelquefois à la déesse et qui trouve également une expression par la forme de serpent. C'est

en même temps le symbole de la ville de Cyzique et d'une divinité qui conduit les marins. Le caractère mystique du culte égyptien comporte bien une pareille expression de plusieurs idées par un seul signe.

La lune, elle aussi, est dans les attributions d'une divinité maritime: l'inscription de Ios dit expressément qu'elle enseigna aux hommes la navigation après avoir fixé le cours du soleil, de la lune et des étoiles (H. Weil, *Mittheil. Arch. Inst. in Athen*, t. II, p. 80, 190 : ἐγὼ ἀστέρων ὁδοὺς ἔδειξα, ἐγὼ ἡλίου καὶ σελήνης πορείαν συνέταξα, ἐγὼ θάλασσαν...). Sur la pièce en bronze le croissant est remplacé par les deux cornes de vache, symbole qui établit l'intime parenté entre les diverses divinités d'Isis, de Baaltis de Byblos, Io, Héra, Déméter, Perséphoné (H. Schliemann, *Mycènes*, à la fin du chapitre I).

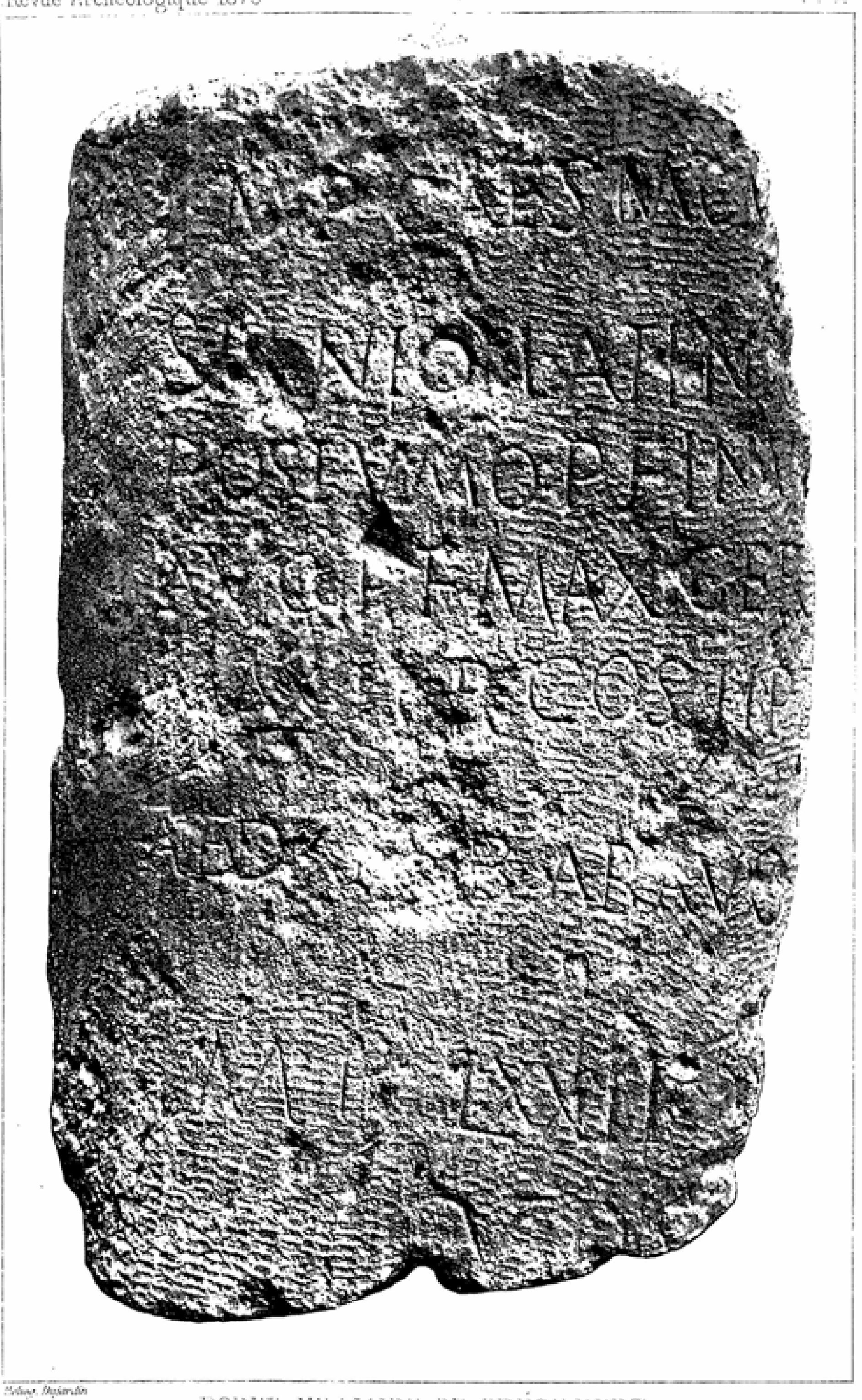
Le culte principal de Cyzique, étant principalement voué aux déesses chthoniques Déméter et Perséphoné, devait offrir des lacunes aux besoins spirituels de la population maritime qui fréquentait le port. C'est ainsi que par un travestissement habile, en ajoutant le flambeau de Perséphoné et Déméter à la figure d'Isis, on présentait une idole convenable aux marins de Cyzique, qui ne cessaient pas d'adorer les divinités tutélaires de la patrie sous la forme exotique d'Isis Pélagia. Du reste la figurine en terre cuite est une illustration complète de l'hymne de Kius cité auparavant :

(χαῖρε) σή τε μάκαιρα θεὰ μητὴρ πολυώνυμος Ἶσις
ἣν τέκεν οὐρανὸς εὐφρονίδης ἐπὶ κύμασι πόντου
μαρμαρέοις · θρέψεν δ' ἔρεβος φῶς πᾶσι βρότοισιν
πρεσβίστην μακάρων ἐν Ὀλύμπῳ σκῆπτρον ἔχουσαν
καὶ γαίης πάσης καὶ πόντου δῖαν ἄνασσαν.

On ne peut passer sous silence un monument d'Athènes qui se trouve à l'est du temple de Thésée, dans une ruelle qui aboutit vis-à-vis de l'église de Saint-Philippe. Dans une vaste enceinte, qui depuis longtemps ne paraît pas avoir été fouillée, se trouvent deux piliers auxquels sont adossés des atlantes sans tête et sans bras, dont les corps se terminent en queue de serpent. Sur le nouveau plan d'Athènes du professeur Curtius, cet endroit est désigné comme le *portique des géants*, dénomination qui n'est pas tout à fait conforme à la manière dont les artistes avaient l'habitude de représenter les géants. Ordinairement ils ont la figure humaine jusqu'aux genoux,

les jambes et les pieds se terminant en serpents avec la tête. L'analogie des deux piliers avec le bronze et la terre cuite décrites est assez frappante pour que nous y reconnaissions l'œuvre d'une époque tardive, un monument qui a trait au culte d'Isis et de Sarapis. Nous placerions alors le Sérapéum dans ces endroits que l'on appelle tantôt le monument de Phorbas, tantôt le portique des éponymes. Nous serions très heureux si des personnes plus versées dans ces questions et se trouvant sur les lieux ouvraient une enquête sérieuse pour élucider ce point encore douteux de la topographie d'Athènes.

Dr A. Mordtmann J^r^.



Heliog. Dujardin

BORNE MILLIAIRE DE PRÉGILBERT
(YONNE)

DEUX NOUVELLES BORNES MILLIAIRES

DE

L'EMPEREUR POSTUME

On sait peu de chose sur l'empereur Postume. Trebellius Pollion (1), Aurelius Victor (2), Eutrope (3), Paul Orose (4), répètent tour à tour qu'il usurpa l'empire après la mort de Salonin, soit qu'il ait contribué lui-même au meurtre de ce jeune prince, ce qui serait peu conforme au caractère qu'on lui prête, soit qu'il en ait été innocent. La Gaule tout entière reconnut son autorité; il la gouverna avec sagesse, repoussa les Germains, et fut tué par ses soldats après dix ans de règne selon Eutrope et Paul Orose, et sept ans selon Trebellius Pollion.

En ce qui concerne la durée de son règne, les monnaies viennent tout à fait confirmer le témoignage d'Eutrope. Bréquigny (5) l'a démontré le premier, mais la dissertation d'Eckhel (6) est encore plus claire et convaincante : l'illustre Viennois prouve par de bonnes raisons que le règne de Postume dut commencer en 258 et prendre fin en 268. Le magnifique monument que M. le baron de Witte (7) élève aux empereurs gaulois permet de préciser ces dates à l'aide de tous les documents numismatiques connus et de dresser le tableau

(1) *Gallienus*, VI, VII; *Triginta tyrannorum vitæ*, II.

(2) *De Cæsaribus*, XXXIII.

(3) *Breviarium*, IX.

(4) *Adversus paganos histor.*, VII, 22. — Cf. J. Zonaras, *Chronicon* (édit. Ducange), l. XII, c. 24 et 25.

(5) *Histoire de Postume, empereur dans les Gaules, éclaircie par les médailles* (dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1764, XXX, 338).

(6) *Doctrina numorum veterum*, VII, 437 et suiv.

(7) *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au* IIIe *siècle de l'ère chrétienne.*

suivant des éléments chronologiques qu'on rencontre sur les monnaies de Postume.

Années de J.-C.	TRIB · POT.	COS ·
258	*tr. pot.*	II
259	II	II
260	III	III
261	IIII	III
262	V	III
263	VI	III
264	VII	III
265	...	...
266	VIIII	IIII
267	X	V
268	...	...

A l'aide de ce tableau il devient facile de dater approximativement les inscriptions ou fragments d'inscriptions du règne de Postume qui portent soit un chiffre de puissance tribunitienne, soit un chiffre de consulat.

Or les textes lapidaires de cet empereur parvenus jusqu'à nous sont tous inscrits sur des bornes milliaires ; leurs provenances attestent que l'autorité de Postume fut reconnue par les peuples de la Bretagne, des Gaules et de l'Espagne. Voici le relevé de ces textes, au nombre de huit.

Bretagne.

1. — Borne trouvée près de Brecon (Cambria), en 1769 (1).

2. — Borne trouvée également près de Brecon ; l'inscription est en très mauvais état (2).

Gaules.

3. — Borne trouvée à Altrip, en 1835 ; conservée aujourd'hui au musée de Spire (année 259) (3).

(1) *C. I. L.*, t. VII, n° 1161.
(2) *C. I. L.*, t. VII, n° 1162.
(3) Brambach, *Corpus Inscr. Rhenanarum*, n° 1948.

4. — Borne trouvée à Javols (Lozère), en 1828, dans un champ vis-à-vis le pont qui va à l'église paroissiale, sur la rive droite du Tréboulin (année 266) (1).

5. — Borne trouvée dans les vieux murs de clôture du cimetière de la paroisse de Saint-Jean-de-Nay (Haute-Loire), en 1842; conservée aujourd'hui au musée du Puy (2).

6. — Borne signalée pour la première fois, en 1614, par le P. Sirmond (3) : « *et haec altera in finibus Arvernorum Gabalorum-* « *que ante aliquot annos effossa, quae lucem nondum vidit, sed men-* « *dosa vereor...* » — Fabretti (4) l'inséra dans son recueil d'après Sirmond; Banduri (5) la donna à son tour d'après Fabretti. Nicolas, Bergier (6) semble avoir eu de nouveaux renseignements, car il en parle en ces termes : « *Telle est une colonne ronde de la hauteur de* « *huit pieds ou environ, qui est encore debout en un lieu nommé* « Fligei, *sur les limites d'Auvergne et de Gévaudan, et trouvée en* « *une terre labourable depuis peu d'années, dont l'inscription est* « *telle :* »

IMP · CAES ·
M · CAS · LAT ·
POSTVMO
P · F · AVG · COS
M · P · GABALL · V

Personne avant lui n'avait indiqué ce lieu de Fligei (?) qui est inconnu en Gévaudan. M. Bouillet (7), de Clermont, a fait tous ses efforts pour retrouver la borne, mais ses recherches sont demeurées infructueuses. Quoi qu'il en soit, il semble que les deux dernières lignes doivent être ainsi redressées :

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture de Mende*, 1830, p. 29; cf. 1839-40, p. 171.

(2) *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, 1841-42, p. 131.

(3) *Notæ ad C. Sollium Apollinarem Sidonium*, 1614, p. 272.

(4) *Inscript. antiquarum explicatio*, 1702, p. 413, n° 362.

(5) *Numismata imperatorum Romanorum*, 1718, t. I, p. 297.

(6) *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, édit. de 1736, p. 299.

(7) Bouillet, *Tablettes historiques d'Auvergne*, t. VI, p. 167. — Le même, *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, 2e édition, 1846, p. 87. — Cf. d'Anville, *Notice de la Gaule*, p. 67, v° Anderitum ; Ern. Desjardins, *la Table de Peutinger*, p. 44.

P·F·AVG·COS
GABALL
M·P·V

Nous signalons tout particulièrement la recherche de ce monument à l'attention des archéologues de l'Auvergne et du Gévaudan.

Espagne.

7. — Borne connue par d'anciennes copies. D'après les uns elle se trouvait à Cadix, d'après les autres à Cordoue. On ne la retrouve plus aujourd'hui (années 260 à 264) (1).

8. — Borne trouvée en 1781, « prope Quintanillam » (années 260 à 264) (2).

A ces huit textes déjà connus et publiés il faut en ajouter deux nouveaux, encore inédits, récemment découverts dans le centre de la Gaule.

I

Le premier de ces textes est conservé au musée d'Auxerre (3). Il m'avait été signalé, au mois d'août dernier, par M. le professeur A. Schœne. Grâce à l'aimable entremise de M. Anatole de Barthélemy j'en obtins promptement un estampage, et M. Quantin, archiviste de l'Yonne, voulut bien joindre à cet envoi des renseignements très précis sur la provenance :

« La borne ou le fragment de borne en question, qui est d'une « certaine dimension, a été trouvé sur le bord et à 20 mètres de la « voie d'Autun à Troyes par Auxerre, commune de Prégilbert, « canton de Vermanton (Yonne), lieu dit *la côte d'Yonne*, dans la « propriété du sieur Germain Chevillard. Elle ne consiste plus que « dans la face antérieure ; l'autre face a été tranchée à vif ; son « diamètre ou épaisseur est de 0,15 ; sa hauteur de 0,71. »

Peu de temps après, le conservateur du musée de Saint-Germain

(1) *C. I. L.*, t. II, n° 4943.

(2) *C. I. L.*, t. II, n° 4919.

(3) J'ai communiqué cette inscription à la Société des Antiquaires de France, dans la séance du 22 janvier 1879.

fit mouler le monument et c'est d'après ce moulage que la planche ci-jointe a été exécutée (pl. X).

On lit sur cette borne :

IMPCAESM·CAS
SI///NIO·LATINIO
POSTVMO·PFINV//
AVG·PFMAXGER
MAX·TR·P·COS·II·P·P

AED·I/////B·ABAVG
M·P·LXXII

A la fin de la troisième ligne, après INV, il y a une trace de lettre qui semble appartenir à un I surmonté d'un petit C, à un P ou à un F; cela est très douteux. — A la septième ligne il faut lire LXXII et non pas LXXIII. On peut s'assurer, en jetant les yeux sur la planche, qu'un des deux X a été gravé sur un premier I, qui ne doit pas être compté.

La transcription du texte n'offre aucune difficulté pour les cinq premières lignes :

« Imp(eratori) Caes(ari) M(arco) Cassi[*a*]nio Latinio Postumo P(io) F(elici) Inv(icto) Aug(usto), p(onti)f(ici) max(imo), Ger(manico) max(imo) (1), tr(ibuniciae) p(otestatis), co(n)s(uli) iterum, p(atri) p(atriae). »

Mais à la sixième ligne on est arrêté par la lacune qui suit les lettres AED. Une cassure de la pierre a emporté trois lettres. C'est un nom de lieu qui manque en cet endroit; l'énumération des titres impériaux est terminée et il y avait là le nom d'une localité placée à 72 milles d'Autun, comme le prouvent les mots qui suivent. La base de la haste de la première des lettres est encore très visible et peut parfaitement convenir à un F. Je suppose qu'il y avait ensuite un I, puis NI conjugués; soit F*ini*B; et je transcris ainsi les deux dernières lignes :

(1) Le titre de *Germanicus maximus* que Postume porte aussi sur les deux bornes d'Espagne est inscrit sur plusieurs médailles (de Witte, n° 66); on lit sur d'autres : VICTORIA GERMANICA (de Witte, n° 331 et suiv.).

« Aed(uorum) F[*ini*]b(us) ab Aug(ustoduno) m(illia) p(assuum) LXXII. »

Il faut dans ce cas admettre l'existence d'un *Fines* des Eduens dans le voisinage de la localité où la borne a été découverte. L'endroit où la voie romaine franchit l'Yonne, un peu au-dessus de Prégilbert, entre Sainte-Pallaye et Bazarne, me paraît convenir très bien à une limite de territoire.

D'un autre côté, si, en partant d'Autun et en suivant la voie d'Auxerre, dont le tracé est parfaitement connu (1), on mesure les milles sur le terrain, on arrive à Sainte-Pallaye avec 71 milles. Or de Sainte-Pallaye au passage de l'Yonne il y a encore un espace dont il faut tenir compte ; on admettra bien aussi qu'en mesurant avec un compas une distance aussi considérable que celle qui sépare Autun de l'endroit en question on ait pu perdre quelques mètres, surtout si on se rappelle les courbes de la voie, principalement depuis Avallon. Ces considérations me portent à adopter LXXII comme étant le chiffre officiel des milles depuis Autun jusqu'au passage de l'Yonne.

On sait que le long des voies antiques les distances étaient toujours calculées dans l'intérieur d'une *civitas*, en prenant le chef-lieu comme point de départ ; c'est un fait parfaitement établi et qui n'a pas besoin d'être démontré. Comme sur notre borne la lecture AB · AVG(ustoduno) est certaine, les distances étaient donc comptées depuis Autun : d'où on peut conclure qu'à l'époque de Postume, à la fin du IIIe siècle, Prégilbert et Sainte-Pallaye étaient en pays éduen et que la *civitas* d'Autun s'étendait de ce côté jusqu'à l'Yonne.

On m'objectera peut-être que ce pays n'appartenait pas au diocèse d'Autun avant la Révolution, et que l'ancien diocèse d'Auxerre s'étendait au sud de Prégilbert jusqu'à Merry-sur-Yonne et Saint-Moré. Mon ami M. Auguste Longnon m'a même fait remarquer que cet état de choses était fort ancien, puisqu'il existait déjà à la fin du VIe siècle, du temps de saint Aunaire. En effet, dans un réglement de cet évêque, qui a été établi vers l'année 590 (2), parmi les paroisses de la *civitas Autissiodorensis* on trouve citées *Corae*

(1) Elle est indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin*, 360, 361 ; et sur la *Table de Peutinger*, segm. I (cf. texte d'Ern. Desjardins, p. 29 et 30) ; elle a été entièrement retrouvée sur le terrain : voir la carte de l'état-major, feuille 111.

(2) L'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, nouvelle édition par MM. Challe et Quantin, 1848, t. I, p. 124 ; t. IV, p. 2.

vicus (Saint-Moré ?) et *Accolacus* (Accolay) ; je ne parle pas de *Matriacus* (Merry-sur-Yonne), qui est sur la rive gauche de l'Yonne et par conséquent se trouvait en dehors de l'ancienne limite de la *civitas Aeduorum*.

A cela je crois pouvoir répondre que la borne de Prégilbert a été élevée en 258 ou 259 de notre ère, c'est-à-dire au moins 300 ans avant le règlement de saint Aunaire. Pendant ces trois siècles, les divisions ecclésiastiques et administratives ont subi des changements notables dans tout ce pays. A la fin du v[e] siècle, l'élévation de Nevers au rang de ville épiscopale amena forcément dans les cités voisines un remaniement de territoire. La nouvelle cité était un démembrement de celle d'Auxerre ; il est tout naturel de supposer qu'on donna à Auxerre, en compensation de ce qu'on lui prenait, quelques portions des territoires voisins. C'est, je présume, à cette époque que toute la pointe de terrain qui s'étend entre la Cure et l'Yonne, depuis Merry et Saint-Moré jusqu'au confluent des deux rivières, aura été enlevé à la cité d'Autun ? J'ajoute qu'au commencement du VI[e] siècle ce territoire se trouvait sur les confins du royaume des Francs et du royaume des Bourguignons, et il est très possible que, par suite des partages qui eurent lieu alors entre les descendants de Clovis, les limites des diocèses aient été modifiées. Notons, en passant, qu'une enclave de l'élection de Tonnerre existait autrefois dans le centre du comté d'Auxerre, et que dans cette enclave étaient comprises les paroisses de Bazarne, de Prégilbert et d'Accolay (1).

La borne de Prégilbert, si mes restitutions sont admises, soulève donc une intéressante question de géographie ancienne. C'est la neuvième borne connue de l'empereur Postume.

II

Une autre borne milliaire de l'empereur Postume vient d'être découverte à Entrain (Nièvre) (2), à environ cent mètres des anciens murs de la ville, dans un jardin dépendant des étangs Saint-Cyr, autrefois grands étangs du marais. On remarque en cet endroit

(1) L'abbé Lebeuf, *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, nouvelle édition par MM. Challe et Quantin, 1848, t. III, p. 585.

(2) J'en ai communiqué le texte à la Société des Antiquaires de France, le 14 mai.

des traces nombreuses de constructions anciennes; on y trouve souvent des monnaies et des poteries romaines. C'est du même terrain que provient une inscription votive à Jupiter conservée aujourd'hui au musée de Nevers (1).

Malheureusement cette borne de Postume est incomplète. On n'en a jusqu'ici retrouvé qu'un fragment, qui nous donne, il est vrai, les noms de l'empereur, mais ne nous fait connaître ni un chiffre de distance, ni un nom de lieu. L'inscription se lit sur un morceau de fût de colonne brisée, mesurant 0,54 de hauteur sur 0,49 de largeur. Il est difficile d'indiquer au juste le diamètre, mais approximativement on peut l'évaluer de 0,40 à 0,42. Je dois tous ces renseignements à M. le comte d'Hunolstein et à M. Delimoges, régisseur du domaine d'Entrain.

Voici le texte de cette dixième borne de Postume :

imp · *caes* ·
M · CAS*s* ·
LATINIV*s*
POSTVM*us*
P·F·AVG·*p*·*m*
TRIB · *pot* ·
· · · · · · ·

« [*Imp*(*erator*) *Caes*(*ar*)] M(arcus) Cas[*s*(*ianius*)] Latiniu[*s*] Postum[*us*] P(ius) F(elix) Aug(ustus), [*p*(*ontifex*) *m*(*aximus*)], trib(uniciae) [*pot*(*estatis*)]... »

Cette borne était placée sur la voie d'Entrain à Auxerre par Ouanne (Odonna), voie qui nous est connue par le marbre géographique d'Autun (2).

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(1) Laugardière, *Bulletin de la Société nivernaise*, 2e série, IV, p. 3. — *Catalogue du musée lapidaire de la porte du Croux*, no 29. — Buhot de Kersers, *Congrès archéologique de France* (XLe session, Châteauroux, 1874), *Inscr. de la Nièvre*, no 10.

(2) Général Creuly, *Rev. archéol.*, nouvelle série, I, 183.

NOTE

SUR LE

CULTE DES GÉNIES DANS LA NARBONNAISE

A PROPOS

D'UN AUTEL VOTIF RÉCEMMENT DÉCOUVERT A NARBONNE (1)

Le monument que nous allons décrire a le tort d'être connu (en partie au moins) et connu depuis assez longtemps, quoiqu'il ne figure ni dans le recueil original de Gruter (Heidelberg, 1601), ni dans la nouvelle édition qu'en a donnée Graevius (Amstelodami, 1707) (2). Montfaucon, qui l'a publié le premier (*Antiquité expliquée*, t. I, p. 316 ; Paris, 1722), en a donné un dessin, emprunté, suivant toute apparence, au recueil manuscrit de Pierre Garrigues, et qu'ont reproduit plus ou moins exactement les épigraphistes de date plus récente (3). Il porte pour légende les deux mots : GENIO PATRON//// gravés au-dessus d'une petite figure debout et drapée dans le

(1) L'auteur de ce travail, notre collaborateur M. Ed. Barry, est mort à Toulouse il y a plus de deux mois. En publiant ce dernier essai, nous saisissons cette occasion de rappeler la mémoire de ce savant exact et laborieux, qui a beaucoup contribué à signaler et à faire mieux connaître un grand nombre de monuments romains et gallo-romains du midi de la France. (*Rédaction.*)

(2) Il manque également dans les recueils manuscrits du chanoine Antoine Raynouard et de Charles de Romieu, deux contemporains de Scaliger, dont Gruter ne faisait que publier les lectures, en les corrigeant à l'occasion.

(3) Voir notamment celui qu'en a donné M. Alexandre Dumège, dans ses monuments religieux des Volces Tectosages (Toul., 1814, pl. III, 4 bis). Le recueil de l'ingénieur Garrigues, où notre monument figure pour la première fois, a été rédigé dans la première moitié du dix-septième siècle, de l'année 1610 à l'année 1639 ou 1640. Il appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Narbonne.

costume romain du premier ou du second siècle de notre ère (*toga fusa*). Elle est dressée, en manière de statue, sur une sorte de soubassement qui ressemble lui-même au couronnement d'un autel dont le dé aurait été scié à la moitié ou au tiers de sa hauteur.

L'autel, car c'en est un, sur le devant duquel est sculpté ce bas-relief, mesure 1^{m},12 de hauteur sur 0^{m},48 de largeur. Il était encastré au sommet de l'angle nord du bastion Saint-François, en partie démoli aujourd'hui. Comme plusieurs des grands blocs sculptés ou inscrits qui figuraient dans le parapet du bastion, construit en grande partie de débris antiques, notre autel paraît avoir souffert des déplacements qu'il a subis et du long séjour qu'il a fait sur le terre-plein du bastion, exposé cette fois à d'autres outrages que ceux de la pluie et du vent marin (1). Mais il était sorti au moins de la muraille dans laquelle il était resté emprisonné pendant plus de deux siècles, à neuf où dix mètres au-dessus du sol, et ce n'a point été sans un certain plaisir que nous avons pu, dans un récent voyage à Narbonne (octobre 1878), le voir et l'étudier, sans recourir cette fois au secours de longues-vues ou de lunettes marines.

L'inscription, à laquelle il ne manque que le dernier O du mot PATRONO, a été exactement lue par tous les épigraphistes. Elle est gravée en beaux caractères du premier ou du second siècle (0,05 de hauteur), au-dessous de la corniche qui couronnait et qui couronne encore, de ce côté, la face sculptée de l'autel. Le bas-relief, qui mesure 0,63 de hauteur (figure et soubassement compris), répond lui-même assez exactement au dessin qu'en a donné Montfaucon, quoiqu'il néglige, comme tous ses copistes, d'indiquer l'espèce de rainure continue qui encadre la figure du dieu en en suivant extérieurement tous les contours (2). Nous devons constater aussi que l'on n'aperçoit plus trace du rouleau de papyrus ou de parchemin

(1) On sait que les anciens remparts de la ville et les fossés fétides qui les couvraient extérieurement sont destinés à être transformés en boulevards, dont une partie est déjà tracée, plantée et même bâtie.

(2) Le but de ce procédé, très usité dans les ateliers narbonnais, était évidemment de donner plus de saillie et d'accent au bas-relief en le détachant plus profondément de la *pagina* qui lui servait de base. Les bustes funèbres que l'on sculptait à l'entrée ou au-dessus des tombeaux sont souvent entourés de cette espèce de rigole dont l'effet se combinait, à Narbonne, avec celui de prunelles creusées profondément et quelquefois rehaussées de noir. De là l'impression singulière que produisent encore aujourd'hui ces vieilles images, qui ne sont le plus souvent que des portraits dans le cas, très commun à Narbonne, où ce tombeau avait été construit du vivant de ses fondateurs. Voir les innombrables inscriptions narbonnaises qui commencent par la formule VIV(us), VIV(o), VIV(is), VIV(it), VIV(unt).

(*volumen*) que le dieu paraît serrer de la main gauche repliée sur sa poitrine à la hauteur du coude. La main qui tenait le rouleau, s'il a réellement existé, a disparu elle-même jusqu'à la naissance de l'avant-bras. Dans l'état actuel du monument, le dieu ne paraît plus préoccupé que de retenir sur sa poitrine les plis embarrassants de sa robe, par un geste familier à tous ceux qui se sont occupés de sculpture à l'époque impériale. Mais l'intérêt de notre autel n'était pas tout entier dans cette image du *Genius*, quelque rare qu'elle soit sur les monuments antiques, et l'on avait reconnu dès le premier jour que les faces latérales de l'autel avaient, elles aussi, leurs bas-reliefs, cachés jusqu'ici dans l'épaisseur du mur où le monument était encastré.

Ces deux bas-reliefs, dont la saillie devait égaler celle du bas-relief central, ont été malheureusement *martelés* à l'époque où le monument a été *mis en œuvre*, comme on le dit encore à Narbonne (1). On avait même, cette fois, poussé l'attention jusqu'à niveler les deux plinthes qui formaient latéralement le soubassement du dé et les deux corniches qui lui servaient de couronnement. Mais ces mutilations, quelque attentives qu'elles aient été, n'ont point effacé toute trace des deux bas-reliefs sculptés sur les latéraux de l'autel. En leur enlevant leur saillie, elles en ont forcément respecté les contours, et ces contours, rehaussés de loin en loin par des rainures analogues à celles de la face principale, sont restés assez nets pour nous permettre d'affirmer que chacun des deux bas-reliefs avait sa physionomie et, par conséquent, son sujet bien distinct.

Celui de gauche, le moins maltraité des deux, représentait évidemment un personnage debout aussi et drapé de la toge. Seulement ce personnage est de plus grande taille et sa toge paraît beaucoup plus étroite que celle du dieu, quoiqu'elle descende aussi jusqu'au bas de la jambe. Il est à remarquer, de plus, que ses deux pieds portent, cette fois, sur la terre, représentée ici par la plinthe du dé, au lieu de reposer, comme ceux du dieu, sur un soubassement en forme d'autel (2). Le bras droit, dont on n'aperçoit plus que le mou-

(1) On y regardait aussi comme un droit légitime d'arracher, d'emporter et de tailler pour son usage les grands blocs de pierre ou de marbre qui servaient de revêtements ou d'assises aux monuments antiques. De là une autre expression locale : « Prendre ou faire de la pierre », qui reparaît fréquemment chez les écrivains narbonnais des trois derniers siècles. (Voir notamment et *passim* l'histoire manuscrite de Narbonne, du père Piquet, minime.)

(2) Nous nous autorisons ici de l'expérience et des bons yeux d'un habile dessinateur narbonnais, M. Eugène Fil, avec lequel nous avons étudié les bas-reliefs de notre autel par un jour des plus favorables.

vement d'inflexion, est aussi replié sur la poitrine; mais l'angle qu'il décrit paraît ici beaucoup plus accentué et la main, en suivant l'inflexion du bras, atteindrait au moins à la hauteur de la bouche, que les anciens se voilaient de la main quand ils adressaient aux dieux leurs prières ou leurs offrandes (1). Ce serait donc à la dédicace de notre autel que ferait allusion la scène muette dont nous croyons ressaisir les traits essentiels. Le personnage qui y joue le principal rôle ne serait autre chose que le dévot anonyme au nom et aux frais duquel l'autel avait été exécuté. Sa prière, dont le texte ne nous est point parvenu, malheureusement, répondrait, comme sens au moins, à celle dont un poëte ancien nous a conservé la formule :

> Huc ades (*ou* Huc adsis)...
> Magne Geni, cape dona libens votisque faveto (2).
> (TIBULL., lib. IV, § v, 9.)

et l'autel lui-même, pris dans son ensemble, rappellerait, comme composition au moins, les triptyques allemands ou flamands du XVe siècle, dont les trois vantaux ont chacun leur sujet ou leur motif bien distinct. Le donateur, que le peintre oublie rarement dans cette espèce de trilogie, y figure le plus souvent sur l'un des volets, agenouillé et les mains jointes, en face de la Vierge ou de son saint patron, représentés en grand costume sur le revers du volet opposé (3).

(1) De là les mots *adorare, adoratio*, qui ont passé dans notre langue en y perdant, il est vrai, leur sens originel : « Adorandi gratia manum labris admovere. » (Apul., *Apol.*, p. 310.) « In adorando dextram ad osculum referimus. » (Plin., *Hist. Nat.*, XXVIII, 25.) Il fallait de plus, pour que l'adoration fût irréprochable, tenir le pouce droit devant la bouche en arrondissant le doigt indicateur, dont l'extrémité venait reposer en forme de D sur l'extrémité du pouce : « Primore digito in erectum pollicem residente. » (Apul., *Metam.*, IV, 28, p. 155.)

(2) Les derniers éditeurs allemands de Tibulle : Lachmann, Silligh et Rossbach, remplacent dans ce vers l'adjectif *magne* par l'adverbe *mane*, qui reste au moins discutable, et le substantif *dona* par celui de *tura*, que justifierait un autre vers du même poëte, adressé aussi au *Genius* : « Natalis Iuno, sanctos cape turis acervos » (Tibull., lib. IV, 9, v. 1).

(3) Un grand triptyque allemand de notre collection, dont nous ne connaissons ni l'auteur ni l'école, quoiqu'il porte la date de 1500 et qu'il rappelle de très près le célèbre triptyque de la cathédrale de Lubeck, avait été évidemment exécuté aux frais de quelque riche abbaye bénédictine du Rhin ou de la Meuse, car il porte sur le revers d'un de ses volets le portrait en pied d'un abbé armé de sa crosse et celui d'un jeune moine agenouillé devant lui. Chacun des deux personnages a son inscription gravée, l'une en lettres d'or sur le fond noir du volet (« O Mater Dei, memento mei »), l'autre en lettres noires sur une banderole blanche déployée au-dessus de la

Le bas-relief de droite (en prenant toujours l'autel comme point de départ) nous embarrasserait beaucoup plus, si nous étions condamné à en donner une idée et surtout un dessin précis. Au lieu d'un personnage svelte et drapé, dont la silhouette au moins restait indiscutable pour tout le monde, nous nous retrouvons ici en présence de contours ou d'ondulations superposées, qui n'ont plus rien de commun avec la figure humaine, à moins de la supposer à demi cachée dans un groupe de comparses disposés hiérarchiquement autour d'elle. Ces contours, qui commencent au sommet du plan latéral, à quelques centimètres au-dessous de la corniche martelée, se succèdent en s'abaissant et en s'élargissant par degrés jusqu'au milieu de la *pagina*, où tout redevient confus et indistinct, puisque le bas-relief la remplissait d'un bord à l'autre jusqu'à la naissance de la plinthe. S'agissait-il, comme on l'a supposé, de nuages de poussière soulevés par un quadrige monté et vu de face, comme dans les petits bronzes bien connus de l'empereur Probus, ou de tourbillons de fumée produits par le *brasero* d'un autel monumental (1) ? Fallait-il y voir, comme d'autres le préféraient, une figure divine émergeant à mi-corps d'un demi-cercle de nuages comme dans certains tableaux de Raphaël, ou le vol d'un aigle éployé sur le fronton de quelque grand édifice (2) ?. On comprendra que nous nous abstenions de prendre un parti entre des opinions aussi diverses ; mais il ne faut point oublier que ce mystérieux bas-relief a fort heureusement ici son inscription latine et que cette inscription elle-même nous est parvenue dans un état de conservation remarquable, les maçons du XVI[e] siècle n'ayant plus intérêt de marteler des caractères qui ne les gênaient en rien. Elle est gravée au-dessous de la corniche en deux lignes qui remplissent tout le champ de la *pagina* et que nous reproduisons dans l'état où elles nous sont parvenues :

CERNO-ASIDVE
SECERNO-NEMIN

tête de l'abbé (« Ostende te esse matrem »). La vierge Marie, qui occupe le volet opposé, répond à ce double appel en découvrant d'une main son sein droit et en présentant de l'autre le divin enfant qu'elle allaite.

(1) Voir à ce sujet les deux vers de Tibulle allégués plus haut, page 274, note 2 : « Cape tura libens... Sanctos cape turis acervos... »

(2) Un dernier correspondant, dont je viens de recevoir la lettre, songerait, lui, « à une femme assise et voilée, dont les mains jointes reposeraient sur les genoux. »

Cerno assidue; Secerno nemin(em). Sans dissiper complètement le nuage qui planait et qui plane encore sur l'image que nous venons de décrire, cette nouvelle inscription nous paraît l'éclairer au moins d'une lumière inattendue. Il est difficile de douter, en effet, que le dieu qui parle dans l'inscription ne figurât au moins dans le bas-relief dont elle forme la légende, comme nous le dirions aujourd'hui. *Il y jouait certainement un rôle, s'il n'en était pas le principal acteur,* comme il y a quelque raison de le croire, et nous nous trouverions ici en présence d'une de ces manifestations divines aussi communes dans le polythéisme gréco-romain que dans les religions orientales sous lesquelles il allait disparaître ou se transformer (1).

Au lieu de s'envelopper de silence et de majesté, comme le faisaient trop souvent les grands dieux de l'Olympe, étrangers déjà aux choses de la terre, notre *Genius*, à son titre de dieu familier et presque domestique, se croyait obligé de répondre en quelques mots au moins aux prières et aux appels de ses *cultores*. De là ces deux phrases laconiques, énoncées l'une et l'autre à la première personne (2), et qui ne peuvent s'adresser qu'au donateur de notre *arula*, représenté, lui, sur la face opposée de l'autel. Il ne dédaigne même point d'aller au-devant de certains reproches de négligence que les païens adressaient fréquemment à leurs dieux et qui n'étaient pas tous immérités, s'il faut en juger par le nombre de demandes dont ils étaient assaillis et par la bizarrerie de quelques-unes d'entre elles. Ce qu'il peut affirmer pour sa part, c'est qu'*il a l'œil constamment ouvert sur ceux qui se sont voués à lui* (CERNO-ASSIDVE) et que *sa sollicitude n'oublie ou ne dédaigne aucun de ses dévots* (SECERNO-NEMIN*em*), ce qui semblerait indiquer, pour le dire en passant, que le donateur de notre autel n'appartenait point précisément aux classes les plus élevées de la société narbonnaise.

On peut donc regarder comme un fait acquis dès aujourd'hui que l'autel du bastion Saint-François n'avait rien de funéraire, comme on le supposait jadis en identifiant le nom du *Genius* et celui des *dii Manes* qui se confondent dans certains cas (3). Lu comme il

(1) De là les formules : «Huc ades» ou «Huc adsis... Deus, ecce Deus...», qui reparaissent si souvent chez les poètes et qui s'appliquent aux religions les plus diverses. A Delphes, une des grandes fêtes du temple était connue sous le nom pluriel de Θεοφάνεια ou Θεοφάνια, les apparitions du dieu.

(2) Dans un style qui rappelle, à l'obscurité près, celui des anciens oracles.

(3) Comme dans ces deux textes que nous empruntons à l'épigraphie de Lyon : GENIO CLAVDII MYRONIS (de Boissieu, p. 47); GENIO AELII SERENI ET IVNONI ORBIAE HELLADIS (*ibid.*, p. 47, n. XXX).

doit l'être et comme il l'a toujours été (1), le mot PATRONO redevenait le complément du datif GENIO, au lieu d'être régi par lui comme il le serait dans une inscription tumulaire (GENIO PATRON[I]). Enoncés l'un et l'autre au datif, ces deux mots formaient évidemment la dédicace du monument dont le donateur avait voulu garder l'anonyme, mais qui ne pouvait être autre chose qu'un autel votif dédié à un dieu protecteur (GENIO PATRON[O]), à la suite de services rendus ou de conseils utilement donnés. Nous en trouverions une nouvelle preuve dans les bas-reliefs significatifs des deux plans latéraux, qui confirment à leur tour ces inductions grammaticales (2).

Mais ce dieu protecteur n'avait plus rien de commun évidemment avec les fétiches à demi barbares auxquels continuaient de s'adresser secrètement les paysans des campagnes (*rustici*), et même les petites gens des grandes villes (3). A en juger par le costume et l'attitude tout officiels que lui a donnés le sculpteur, celui-ci était bien le *Genius* des Romains, importé par la conquête dans les villes naissantes de la Narbonnaise, où il avait fini par supplanter ou par discréditer la plupart de ses devanciers. C'est en latin et en excellent latin, comme on l'aura remarqué, qu'il répond à ceux qui l'interrogent. A défaut de longs discours, il a le don commun aussi à Rome de dire beaucoup de choses en peu de mots, de laisser comprendre ou deviner ce qu'il ne peut qu'indiquer ; et ses réponses courtes mais claires et précises, comme celles des jurisconsultes (*responsa prudentum*), ne laissent point de doute à leur tour sur le caractère et la nature de ses attributions, telles qu'on les concevait à Narbonne aux deux premiers siècles de notre ère.

Accouplé à un être humain, comme tel ou tel de ses confrères étaient attachés, eux, à un lieu donné, à un village, à un canton,

(1) Par l'ingénieur Garrigues notamment, et par le père Montfaucon, qui donnent le mot PATERNO en toutes lettres.

(2) Montfaucon qui songeait, lui, « au génie de la ville de Narbonne » (t. I, p. 318), ne connaissait ni l'un ni l'autre des deux bas-reliefs que nous venons de décrire, et il oubliait que le nom du *Genius* est toujours suivi dans ce cas du nom de la ville énoncé au génitif : « Genio municipii, coloniæ, civitatis,... » (Inscr., *pass.*)

(3) Est-ce à ces fétiches que s'applique le nom singulier de MINMANOVTI qui figure dans une inscription de Béziers, inconnue elle-même à la plupart des épigraphistes, quoiqu'elle ait été publiée par M. Louis Noguier dans les Bulletins de la Société archéologique de Béziers, année 1877, p. 156, et pl. 5, nº 32 : MINMANOVTIS | M. LICINIVS | SABINVS | V. S. L. M. Elle est gravée sur un très petit autel de pierre du pays, brisé aujourd'hui par le milieu.

à une ville (1), « car le monde tout entier était peuplé de génies », il devait le suivre depuis le jour et l'heure de sa naissance (2), à travers toutes les vicissitudes de sa vie mortelle, en veillant attentivement (*assidue*) sur ses paroles (3) comme sur ses actions, et en l'aidant au besoin de ses conseils. De là ces épithètes de *comes* et de *custos* (*Genius comes*, Horat. ; *comes additus*, *custos additus*, Apul.), que nous retrouverons après la chute du polythéisme associés au nom de certains de nos anges (les anges gardiens), dont le rôle, pour le dire en passant, ressemble singulièrement à celui des génies antiques. Il paraît certain au moins qu'ils sortaient les uns comme les autres de l'Asie occidentale et qu'ils en étaient sortis affublés de longues ailes (4), dont l'art tout humain de l'Occident travaillait de bonne heure à les dépouiller.

A l'exemple de Socrate et de Platon, qui avaient compris de bonne heure toute l'importance de ces religions domestiques (5), les rhéteurs de l'époque impériale essayaient de relever à leur tour le rôle du *Genius* en épurant l'idée qu'on se faisait de sa nature et de ses attributions. Les uns, remontant jusqu'à l'Orient où les anges et les démons se confondent, en faisaient une sorte de médiateur ou d'intermédiaire entre la terre et le ciel. C'étaient eux qui portaient aux dieux les prières et les offrandes des mortels, auxquels ils rapportaient en échange de bons conseils avec la force nécessaire pour les mettre à profit (6). D'autres, plus hardis que Socrate, coupaient

(1) « Genium dicebant antiqui naturalem deum uniuscujusque loci vel rei vel hominis » (Serv. *Virg. Georg.*, lib. III ; Censor. *De die Natali*, 3). — On sait que les femmes elles-mêmes avaient leur génie, désigné sous le nom féminin de *Iuno*, *Iunonis*, *Iunones*.

(2) Aussi le désigne-t-on souvent sous l'épithète de *natalis : natalis Genius... natalis Iuno*. (V. Tibull. supra.) « Quem quisque in genesi sortitur. » (Inscr. pass.) « Quamquam sit immortalis quodam modo cum homine gignitur. » (Apul. *l. l.*, p. 143.) « Scit Genius, natale comes qui temperat astrum. » (Horat. *Epist.*, lib. II, p. 187). — On sait que le jour de fête du *Genius* dans les maisons romaines était le *dies natalis* du *paterfamilias*, et nous rappellerons à ce sujet que le nom du *Genius* (Gen, Ghan, Ghen, etc.) doit se rattacher lui-même à cette circonstance particulière, car on le retrouve avec le même sens dans la plupart des langues aryennes.

(3) « Qui nemini conspicui, semper adsint, arbitri omnium non modo actorum, verum etiam cogitatorum. » (Apul. *De deo Socrat.*, édit. Nisard, p. 143.)

(4) V. *pass.* les sculptures ou les bas-reliefs des monuments orientaux (assyriens ou persans), et les peintures de vases grecs ou étrusques.

(5) Voir Apul. *De deo Socratis* (pass.), et les dialogues de Platon, qui désigne les génies comme les désignaient tous les Grecs, sous le nom générique de Δαίμονες.

(6) « Sunt quædam divinæ mediæ potestates... Hos Græci Δαίμονας nomine nuncupant... Inter terricolas cœlicolasque vectores, hinc precum inde donorum » (Apul. *l. l.*)

en deux ce dieu à double face, comme l'humanité, dont il avait les bons et les mauvais instincts (1). L'homme dont il restait le conseiller et le guide se trouvait ainsi placé dès sa naissance entre deux génies, dont l'un, l'Ἀγαθοδαίμων, le conduisait au bien, tandis que l'autre, le Κακοδαίμων, l'entraînait vers le mal (2). Le grammairien Servius, qui écrivait au cinquième siècle, il est vrai, c'est-à-dire à une époque où le polythéisme se transformait lui-même sous l'influence d'idées et de croyances nouvelles, assure que les morts, au sortir de cette vie, comparaissaient, escortés de ces deux génies, devant le juge suprême, qui assignait à chacun d'eux, suivant le choix qu'ils avaient fait, les peines ou les récompenses de la vie future (3).

Mais il ressort d'une foule d'indications, confirmées à leur tour par le témoignage de notre autel, que le vulgaire se faisait du *Genius* une idée beaucoup moins haute et le traitait surtout beaucoup plus cavalièrement. On ne se contentait point de lui demander des choses légitimes et avouables, comme la santé des enfants, des esclaves et du bétail, le succès de la moisson ou de la vendange compromises souvent par de longues sécheresses, ou l'heureuse issue d'un voyage

(1) « Vultu mutabilis, albus et ater. » (Horat. *Epist.* II, 2, v. 189.)

(2) Pris en soi et abstraction faite de toute considération morale ou politique, le *Genius* serait un dieu essentiellement humain, puisque son rôle commençait à la naissance de son client et finissait à sa dernière heure. Mais dans cette alliance momentanée il n'abjurait ni sa nature divine, ni les instincts de cette nature, supérieurs en toute chose à ceux de la nature humaine. Enchaîné par une sorte de fatalité à un être fragile et périssable, il en formait ce qu'on pourrait appeler la partie supérieure : une sorte de *moi* intellectuel et moral distinct du *moi* matériel et conservant sur lui l'ascendant que l'esprit exerce partout sur la matière. C'était dans ce sens qu'Apulée le comparait à l'âme humaine dégagée des entraves et de l'esclavage du corps (« Genius est animus humanus exutus et liber stipendiis vitæ... » et ailleurs : « Animus humanus etiam nunc in corpore situs Δαίμων nuncupatur... », *De deo Socrat. l. l.*). Horace l'appelait d'un mot plus juste encore, le dieu de la nature humaine : « Naturæ deus humanæ. » (Horat. *Epist.*, l. II, 2, 186). — La mort, qui brisait cette alliance accidentelle, ne mettait pas fin à son existence, puisqu'il était immortel par essence. Elle ne faisait que le transformer en dieu Mâne, ce qui explique, pour le dire en passant, la confusion des deux mots *Genius* et *Manes* dans une foule d'inscriptions tumulaires. Le *Genius* des hommes comme la *Iuno* des femmes survivait donc au corps qu'il avait animé, et Pline en concluait avec raison que le nombre des dieux dépassait de beaucoup celui des populations humaines : « Quum singuli quoque ex semetipsis totidem deos faciant. » (*Hist. nat.* II, 7 (5) bis, edit. Silligh.)

(3) « Quum nascimur duos Genios sortimur : unus hortatur ad bona, alter depravat ad mala ; quibus assistentibus, post mortem asserimur in meliorem vitam, aut condemnamur in deteriorem. » (Serv. *ad. Virg. Æneid.*, VI, v. 743.)

lointain entrepris dans une mauvaise saison (1). On les faisait intervenir dans les détails les plus intimes de la vie journalière, dans les misères du ménage, du marché et de la cuisine, où le *deus ex machina* semblait tout au moins inattendu. Quelques-uns, sous forme de serment ou d'invocation (2), mêlaient son nom à leurs plaisirs les plus vulgaires, comme leur jeu de balle ou de dé, à leurs affaires de commerce ou d'argent, quelquefois à leurs aventures galantes. Aussi chaque père de famille voulait-il avoir chez lui, et sous sa main, un de ces dieux *rapprochés* (*proxumi*), beaucoup moins inabordables que les *dii consentes* et dont l'entretien coûtait beaucoup moins cher, car il suffisait pour les ramener d'une pincée d'encens (3), de quelque libation de lait ou de vin, ou d'une guirlande de fruits et de fleurs suspendue à la porte de son laraire. On allait rarement jusqu'au sacrifice, peu coûteux lui-même, d'un cochon de lait que l'on mangeait le soir en famille, les prêtres n'ayant rien à voir dans ces religions intimes comme la vie privée, dont elles n'étaient que l'écho divin :

...cras Genium mero
Curabis et porco bimestri.
(Horat., *Odes*, III, XVII, 14.)

A Béziers, où le culte des génies paraît aussi répandu qu'à Narbonne, on en était venu à associer au *Genius* du *paterfamilias* celui de tous les membres de sa famille, et probablement ceux des maisons voisines, qui devenaient ainsi solidaires les uns des autres, comme dans le culte, domestique aussi, des dieux Lares. Nous citerons à ce sujet une inscription peu connue (4), où ces génies associés sont dési-

(1) « De là les formules : « Pro salute et incolumitate..., pro itu et reditu, pro salute itus et reditus. » (Insc. pass.).

(2) « Per Genium meum..... Genium meum iratum habeam » ou « Iunonem meam iratam habeam si... » (pass.).

(3) De là les tourbillons de fumée au milieu desquels le dieu se révélait quelquefois, comme nous l'apprend encore Tibulle, le poète du *Genius* :

Dicamus bona verba : venit Natalis ad aras.
Quisquis ades lingua, vir mulierque, fave !
Urantur pia tura focis...
Ipse suos Genius adsit visurus honores...
(Tibull., lib. II, 2, v. 1 à 5.)

(4) Elle ne figure, en effet, ni dans le recueil de Gruter ni dans celui d'Orelli, et n'a encore été publiée, comme le texte des *Minmanouti*, que par notre ami M. Louis Noguier, dans les *Bulletins de la Société archéologique de Béziers* (année 1867, p. 156-157, et pl. V, n° 33).

gnés sous un seul nom et sous un nom barbare, qui étonnait avec raison le cicéronien Orelli (1): DIGENIBUS | V · S · L · M · LICINI | A · TERENTVLLA (*e sched. mss. meis*).

Pour instruire et diriger ainsi ses clients, le *Genius* en était réduit, il est vrai, aux visions et aux songes, qui tiennent, eux aussi, une grande place dans les religions antiques (2). Séparé d'eux par la distance qui sépare à tous les degrés l'esprit de la matière, il n'avait sur eux d'autre moyen d'action que ces mystérieux avis auxquels font si souvent allusion les inscriptions votives : *E visu, iussu* ou *e iussu*, *ex imperio*, *somno* ou *somnio monitus*, *monita*, etc. Mais il pouvait dans certains cas se manifester à eux sous forme humaine (3), parler même à chacun d'eux la langue qu'il entendait, et il y a toute raison de croire que notre autel aura été exécuté à la suite d'une de ces apparitions, dont le dédicant avait tenu à conserver le souvenir.

La petite figure sculptée en haut relief sur la face principale de l'autel représenterait alors la statue à laquelle les autels servaient ordinairement de base (4), car on n'aperçoit point trace au sommet de celui-ci de mortaises ou de tenons destinés à la fixer en place (5). Tout dévot qu'il était, notre donateur avait évidemment reculé («..... *pro mediocritate sua* », *pass.*) devant une dépense aussi considérable, et il s'était contenté d'une image en relief au-dessus de laquelle on avait gravé en toutes lettres, il est vrai, le nom du dieu qu'elle représentait : GENIO PATRONO.

Ed. Barry.

(1) A propos d'une inscription du même genre découverte au bord du Rhin (« prope coloniam Agrippinam »), et dédiée par un Comminius dont le nom, italien d'origine, est assez répandu dans la Narbonnaise : DIS GINIBVS | SACRVM | SEX COMMINIVS SACRATVS ET CASSIA VERA | EX IMP. IPS (ex imperio ipsorum). (*Dis genibus, an geniis?* Orelli, n° 1730.)

(2) « Tum in somniis, tum in signis. » (Apul. *De deo Socratis*, *l. l.*)

(3) « Qui tibi queat tum in somniis, tum in signis, tum etiam fortasse coram » (Apul. *De deo Socrat.*, *l. l.*)

(4) « Signum et aram ; aram cum signo ; signum cum basi et hypobasi. » (Inscrip. pass.) — Un curieux autel du dieu *Hercules Andossus*, découvert lui-même à Narbonne, servait de support, comme nous l'apprend son inscription, à une statue d'argent au repoussé du poids de 12 livres, et qui naturellement ne nous est poin parvenue.

(5) La cavité rectangulaire qui existe encore au sommet de l'autel (elle a 0m,08 de longueur sur 0m,03 de largeur) était évidemment destinée à recevoir les charbons allumés sur lesquels on brûlait l'encens ou la myrrhe.

INSCRIPTIONS GRECQUES[1]

DÉCOUVERTES A THASOS

Le 30 juin 1878 j'ai reçu du docteur Christidès, de Thasos, une lettre non datée à laquelle était jointe la copie d'un chrysobule et de plusieurs inscriptions grecques récemment découvertes dans l'île. Je publierai dans un autre article ce chrysobule, avec quelques explications ; aujourd'hui je ne m'occuperaï que des inscriptions.

D'après le dessin qui m'a été envoyé, elles se trouvent sur trois marbres. Le premier, qui a une hauteur de 1m,80 sur 0m,95 de largeur, contient trois inscriptions, dont une à gauche et deux à droite.

Partie gauche :

ΟΔΗΜΟΣ
ΙΟΥΛΙΑΝΚΑΙΣΑΡΟΣΣΕΒΑΣΤΟΥ
ΘΥΓΑΤЄΡΑΤΗΝΑΓΑΠΡΟΓΟΝΩΝ
ΕΥΕΡΓΕΤΙΝ

Partie droite :

ΟΔΗΜΟϹ
ΛΕΪΒΙΑΝΔΡΟΥ□ΜΑΝΤΙΝΤΟΥϹΕΒΑϹΤΟΥΚΑΙϹΑΡΟϹ
ΓΥΝΑΙΚΑΝΘΕΑΝΕΥΕΡΓΕΤΙΝ
ΙΟΥΛΙΑΝΜΑΡΚΟΥΑΓΙΠΠΟΥΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΟΔΗΜΟϹ

(1) Ces inscriptions, avec les explications qui suivent, ont été communiquées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 8 novembre 1878.

Ce qu'il faut lire ainsi :

Ὁ δῆμος
Ἰουλίαν Καίσαρος Σεβαστοῦ
θυγατέρα τὴν ἀπὸ προγόνων
εὐεργέτιν.

Ὁ δῆμος
Λειβίαν Δρούσιλλαν τὴν τοῦ Σεβαστοῦ Καίσαρος
γυναῖκα θεὰν εὐεργέτιν.
Ἰουλίαν Μάρκου Ἀγ[ρ]ίππου θυγατέρα
ὁ δῆμος.

Ce monument est dédié à trois membres de la famille d'Auguste. Ce prince eut quatre femmes, Servilia, Clodia, Scribonia et Livie. Il répudia les trois premières. Quant à la quatrième, Livie, il l'enleva à Tibère Néron, son mari, bien qu'elle eût déjà deux fils et fût enceinte de six mois. De ces quatre femmes Auguste n'eut, de la troisième, Scribonia, qu'un seul enfant, une fille. Cette fille, appelée Julie, était née l'an 42 avant Jésus-Christ; elle est morte l'an 14 de notre ère. Elle avait épousé d'abord Marcellus, son cousin ; elle dut se remarier à V. Agrippa, puis, après la mort de ce dernier, à Tibère fils de Livie. C'est à cette Julie fille d'Auguste qu'est consacrée la première inscription. L'expression ἀπὸ προγόνων εὐεργέτις qui lui est appliquée est purement honorifique, et fait sans doute allusion à un fait particulier de l'histoire de Thasos. L'empereur n'ayant pris le nom d'Auguste que l'an 27 avant Jésus-Christ, l'inscription ainsi que la suivante ne peuvent pas être antérieures à cette date.

La seconde inscription concerne Livie, la quatrième femme d'Auguste, dont nous venons de parler. Elle était fille de Livius Drusus et portait le nom de Drusilla. Née l'an de Rome 695, elle mourut l'an 14 de notre ère, à un âge très avancé.

Julie, la fille d'Auguste, eut d'Agrippa trois fils et deux filles ; les deux filles sont Julie, femme de Paul Émile, morte l'an 28 de J.-C., et Agrippine. C'est à cette dernière Julie qu'est consacrée la troisième inscription.

Les trois membres de la famille d'Auguste mentionnés sur ce monument épigraphique sont donc Livie sa quatrième femme, Julie la fille qu'il eut de Scribonia, et Julie sa petite-fille, fille de la précédente.

Donnons maintenant quelques explications sur les corrections que nous avons dû introduire dans le texte envoyé par le docteur Christidès.

Nous ferons observer d'abord que la première inscription a été écrite avant les deux autres, comme le prouve le Σ qui a la forme ancienne et ordinaire, tandis que dans les deux dernières il affecte la forme carrée C.

A la seconde ligne on lit ΑΓΑΠΡΟΓΟΝΩΝ, qu'il faut évidemment corriger en ΑΠΟ ΠΡΟΓΟΝΩΝ. On ne comprend pas comment ΑΠΟ a pu donner ΑΓΑ. Rien de plus fréquent que la confusion du Π et du Γ, mais Ο et Α? Cette erreur est importante à noter parce qu'elle explique les autres qui probablement ne doivent pas être attribuées au lapicide.

La seconde inscription contient plusieurs fautes. Le commencement ΛΕΙΒΙΑΝΔΡΟΥ☐ΜΑΝΤΙΝ au lieu de ΛΕΙΒΙΑΝΔΡΟΥCΙΑΛΑΝ ΤΗΝ s'explique encore très bien paléographiquement.

La forme carrée du C suivi d'un I a donné un carré parfait ☐.

Quant aux deux ΛΛ changés en Μ, c'est là une confusion des plus fréquentes. L'article ΤΙΝ pour ΤΗΝ présente une difficulté. S'agit-il là d'une faute provenant de l'iotacisme, ou bien y avait-il deux lettres liées, Η et Ν, dont la forme n'aurait pas été reconnue? Nous admettons difficilement la première supposition. Nous sommes au premier siècle de notre ère et nous avons affaire à une inscription municipale, décrétée et gravée dans une ville grecque. Dès lors la faute serait peu justifiable. La seconde hypothèse concernant deux lettres liées, ΗΝ, ne nous semble pas plus admissible à cause des mêmes raisons que nous venons de donner. Une forme abrégée de ce genre figurerait mal dans une dédicace impériale. Ce n'est d'ailleurs qu'un peu plus tard que l'usage des lettres liées s'est introduit dans l'écriture épigraphique.

A la troisième ligne on trouve la forme ΓΥΝΑΙΚΑΝ, γυναῖκαν, pour γυναῖκα. Sans doute la forme vulgaire de ces accusatifs singuliers, avec l'addition du ν, se présente fréquemment et on en connaît beaucoup d'exemples, mais nous ne pensons pas qu'on puisse en citer qui remontent aussi haut. Et d'ailleurs pense-t-on que cette forme ait pu être employée dans le cas dont il s'agit? Quant au titre honorifique θεὰν, on le rencontre dans cette inscription latine trouvée en Sicile (1): LIVIAE AVGVSTI || DEAE || MVNICIPIVM.

Enfin, dans la troisième inscription, la faute ΑΓΙΠΠΟΥ au lieu

(1) Orelli, *Inscr. lat.*, n° 614.

d'ΑΓΡΙΠΠΟΥ prouve bien que le docteur Christidès n'a pas reproduit dans son dessin ces monuments épigraphiques avec toute l'exactitude désirable.

Pour en avoir le cœur net, je lui ai écrit en le priant, à défaut d'estampage, de vérifier sur le marbre lui-même ces inscriptions avec le plus grand soin. Le 22 décembre il a bien voulu m'écrire une lettre dont voici la substance. Il était allé immédiatement au port de Panaghia pour voir le marbre et contrôler l'exactitude de sa copie. Malheureusement ce marbre avait été employé dans le pavage d'un café, et plus tard on a construit au-dessus un four de boulanger, de sorte qu'il a été impossible de le voir. Le docteur Christidès, rentré chez lui, a consulté la double copie qu'il avait gardée et y a trouvé le même texte déjà envoyé et sans aucune différence. Il parle ensuite des diverses fautes que j'ai signalées ; il les met sur le compte du lapicide tout en adoptant mes corrections. Il cherche à justifier ΤΙΝ, non pas comme résultat de l'iotacisme, mais bien comme une faute provenant de la ligature ΗΝ qui n'aurait pas été reconnue. Puis il ajoute : « Nous pouvons aussi supposer avec certitude « que les sculpteurs ou leurs apprentis n'avaient pas grande attention « en écrivant le mot ΑΓΙΠΠΟΥ au lieu d'ΑΓΡΙΠΠΟΥ, ou bien qu'ils « ne savaient pas l'orthographe et que ces inscriptions, au moins celle « de droite, ont été gravées par un maçon vulgaire, comme nous pou- « vons en être persuadés en trouvant le mot ΓΥΝΑΙΚΑΝ au lieu de ΓΥ- « ΝΑΙΚΑ. Chez nous, dans le langage grec vulgaire, on dit γυναῖκαν, « μητέραν, ἐλπίδαν, πατρίδαν, Ἑλλάδαν, au lieu de γυναῖκα, etc. On dit ἕναν « ἄνθρωπον, ἕναν θεόν, ἕναν φίλον, au lieu de ἕνα ἄνθρωπον. » Les observations que j'ai présentées plus haut me dispensent de revenir sur les raisons données par le docteur Christidès pour justifier sa copie, justification appuyée par l'envoi de quelques nouvelles inscriptions qu'il n'avait pas jugées dignes de m'être communiquées auparavant. Avant de m'occuper de ces dernières, je dois donner ici les deux autres qui accompagnaient le monument épigraphique consacré aux membres de la famille d'Auguste, et qui faisaient partie du premier envoi.

N° 2. Hauteur du marbre, 0m,80 ; largeur, 0m,50 ; hauteur des lettres, 0m,04.

ΟΥΑΛΞΡΙϹΜΑΞΙΜΟΥ
ΜΞΙΚΑΣΚΗΞΙΦΩΝΤϹ
ΚΑΣΚΞΛΛΟΣΓΑΙΟΥϹ
ΙΟΥΛΙΑΝΟΣΦΙΛΙΠΠΟΥ

ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΣΜΑΚΣΔΟΝΙΚΟΥ
ΑΥΡΗΛΙΟΣΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ Β
ΙΟΥΛΙΑΝΟΣ

Οὐαλέριος Μαξίμου.
Μείκας Κ[τ]ησιφῶντος.
Κάσκελλος Γαΐου.
Ἰουλιανὸς Φιλίππου.
Παίστρατος Μακεδονίκου.
Αὐρήλιος Ἀριστοκράτης Β̄ (Ἀριστοκράτους).
Ἰουλιανός.

Nous donnerons quelques détails sur la forme de certaines lettres, la typographie ne nous permettant pas de les reproduire exactement. Α au lieu d'une barre intérieure a un angle opposé à celui du haut. Ε reproduit la forme du Σ tourné du côté gauche avec une barre médiale ressortant à droite. Ο carré ayant un des angles en haut. Υ avec les deux hastes du haut arrondies, et coupé au milieu par une barre. Le Φ est formé d'une barre verticale traversant un omicron carré. L'oméga se compose de trois parties : une espèce d'ellipse non fermée se terminant en dessous par deux pointes arrondies et rentrantes; au-dessous, deux petites barres horizontales. A la première et à la seconde ligne, les lettres ΟΣ sont réunies ensemble. A la sixième, forme particulière du Β pour δεύτερον, ce qui signifie répétition du premier nom au génitif, c'est-à-dire que le fils portait le même nom que le père; ce signe paléographique est connu dans l'épigraphie.

Le nom Παίστρατος est très fréquent dans les listes thasiennes. Quant à ΚΗΣΙΦΩΝΤΟC, il est clair qu'il faut lire ΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣ comme dans l'inscription suivante. L'oubli du Τ ne me paraît pas non plus devoir être attribué au lapicide. Les composés venant de Κτῆσις sont particuliers à l'onomatologie thasienne. Elle fournit Κτησικλῆς, Κτησιφῶν, et les noms nouveaux Κτήσανδρος, Κτήσιλλος diminutif, Κτήσινος et Κτησίπολις.

Troisième inscription. Hauteur, $0^m,80$; largeur, $0^m,65$.

ΟΡΑ . . ΜΕΛΗΣ . . . ΜΟΥ
Ι . ΟΣΜΕΛΗΣΙΔΗΜΟ .
Ι . ΟΚΑΙΣΑΡΕΣΚΑΙΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔΕΣ
ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣ

Les caractères sont ordinaires et ressemblent à ceux de la première inscription. Voici, je crois, comment il faut la lire :

[Κ]όρα[ξ] Μελησ[ιδή]μου
ι . ος Μελησιδήμο[υ]
[φ]ι[λ]οκαίσαρες καὶ φιλοπάτριδες.
Ἱπποκράτης Κτησιφῶντος.

Je ferai remarquer d'abord que, bien que les lignes paraissent commencer régulièrement les unes sous les autres, le nom ΙΠΠΟΚΡΑΤΗΣ de la quatrième ligne comparé avec le mot φιλοκαίσαρες de la ligne précédente, mot dont la restitution est certaine, montre qu'il n'en est rien. Dans les trois copies du docteur Christidès les premières lettres de gauche sont tout à fait rapprochées du bord, ce qui me porte à croire que les marbres ont été coupés pour servir dans des constructions comme la plupart de ceux que j'ai découverts dans l'île de Thasos. Les lignes commençant irrégulièrement, et les points n'indiquant pas exactement les lacunes, comme le prouve le premier Μελησ[ιδή]μου, qui est un nom nouveau (1), nous sommes moins gênés pour les restitutions. Nous pourrions donc proposer à la première ligne, Κόραξ qui est un nom très connu. Quant à celui de la seconde, il prêterait à trop de combinaisons, parce qu'on ignore le nombre de lettres qui manquent en tête. Les deux fils de Μελησίδημος, qui est également un nom thasien, étaient φιλοκαίσαρες et φιλοπάτριδες. La première de ces appellations honorifiques est très fréquente sur les monuments épigraphiques ; la seconde est assez rare. Quant à leur réunion, je n'en connais qu'un autre exemple. On le trouve dans une inscription de Corfou (2) : Κορκυραίων Τίτον Φλάβιον Ἀριστο.... φιλοκαίσαρα καὶ φιλόπατριν κ. τ. λ.

J'arrive maintenant aux quatre inscriptions contenues dans la lettre du 22 décembre 1878, et considérées par le Dr Christidès comme peu dignes d'être envoyées.

L'une d'elles est très importante et déjà connue du lecteur, c'est celle qui concerne un Arabe versé dans la science augurale et à propos de laquelle j'ai rappelé le fragment si curieux d'Appien que j'ai publié dans la *Revue*, 1873, p. 40.

Voici les trois autres :

(1) On en trouve deux exemples dans mes listes thasiennes.
(2) O. Riemann, *Rech. archéol. sur les îles Ion.*, n. 81.

1. ΜΑΡΚΩΔΙΟΝ
ΥΞΙΟΥ ΧΕΡΕ

Μάρκῳ Διον-
υσίου. Χαῖρε.

2. ΝΚΕϹΙΟϹ ΦΥΡΜΟϹ
ΖΗ

Νουκέσιος Φίρμος ζῇ.

3. ΑΣΚΛΗΠΙΑΚΟΣ
ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ
ΠΡΟΣΦΙΛΗΣ
ΧΕΡΕ
ΝΕΙΚΟΜΑΧΟΣΜΗΤΡΟΔΩ
ΡΟΥ ΧΑΙΡΕ

Ἀσκληπιακὸς
Μητροδώρου
Προσφιλής.
Χαῖρε.
Νεικόμαχος Μητροδώ-
ρου. Χαῖρε.

ΠΡΩΤΟΓΟΝΟΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ
ΑΠΕΛΕΥΘΕΡΟΣΕΤ.ΚΒ
ΧΑΙΡΕ

Πρωτόγονος Μητροδώρου
ἀπελεύθερος ἔτη κϐ'.
Χαῖρε.

Dans ces trois inscriptions tumulaires on peut faire à peu près les mêmes observations paléographiques que pour celles du premier envoi. Dans la première l'omicron est carré, l'oméga a la forme d'une grande minuscule, et la faute qui se rencontre si souvent ΧϵΡϵ pour ΧΑΙΡΕ. Dans la seconde la faute connue Υ pour Ι, par suite de la prononciation. Dans la troisième deux ligatures de lettres,

NE pour NE et MH pour MH. Enfin dans la dernière l'omicron est rond et de forme plus petite que les autres lettres, la même ligature MH, le Θ est carré et l'epsilon est un Σ ordinaire avec une petite barre au milieu, mais tourné à droite. Nous avons là trois fils de Métrodore. Le nom du premier, Ἀσκληπιακός, est nouveau comme nom propre; on connaissait la forme féminine Ἀσκληπιακή. Le troisième, Πρωτόγονος, affranchi, offre également un nom nouveau. La orme ordinaire est Πρωτογενής.

M. le Dr Christidès m'a envoyé ces dernières inscriptions pour justifier sa lecture par le moyen de la faute XEPE et des doubles lettres. Mais je ferai observer que les inscriptions thasiennes sont toujours très correctement écrites et gravées avec le plus grand soin, comme on peut s'en convaincre en examinant les marbres que j'ai rapportés et qui sont conservés au Louvre. Bien entendu, je ne m'occupe pas ici de certaines épitaphes qui pourraient offrir quelques fautes, comme cela arrive dans les bas temps; il ne s'agit en ce moment que de la dédicace faite aux trois membres de la famille d'Auguste et qui rentre dans la catégorie des inscriptions municipales. M. Christidès dit qu'il a consulté sa première copie et qu'elle est pareille à celle qu'il m'a envoyée. Que deux copies, dont l'une a été faite sur l'autre, soient identiques, il n'y a rien là que de très naturel. L'important est de savoir si la première est la reproduction exacte du monument original. Du reste, lors même que le docteur Christidès aurait commis quelques erreurs de transcription, il ne faut pas qu'il s'en préoccupe outre mesure. Cela arrive aux plus habiles. Qu'il pense seulement au grand service qu'il rend à la science en recueillant avec soin, au fur et à mesure qu'on les découvre, les monuments épigraphiques destinés à disparaître comme celui dont nous nous occupons en ce moment. Je lui rappellerai à cette occasion ce qu'il m'écrivait dans sa première lettre :

« Vous avez raison de supposer que les marbres de l'antiquité ser- « vent à la construction des chemins et des maisons. C'est à regretter « la négligence et l'indifférence des administrateurs de notre île, qui, « au lieu de défendre la destruction des antiquités, l'encouragent au « contraire par leur permission ou leur silence.

« Le théâtre est presque détruit, ainsi que beaucoup de sarco- « phages et autres antiquités qui sont découvertes par les cultiva- « teurs ou par les fouilles que quelques-uns font dans l'intention « de trouver des marbres pour construire des maisons, des chemins, « des enceintes, et pour paver des cafés, ou les vendre à l'extérieur. « Les Turcs surtout détestent les antiquités et c'est comme par con-

« spiration qu'ils prêtent leur concours à ceux qui les font dis-
« paraître.»

« Le temps nous a montré que c'est un grand service que vous « avez rendu à Thasos en sauvant une partie de ses antiquités. Il « est probable que la plus grande quantité se cache encore sous la « terre. Il est à désirer que le khédive ou une autre puissance en « prenne soin. »

« L'histoire de notre patrie doit tracer avec des lettres dorées les « importants services que les Français nous rendent. »

Ces sentiments font honneur au docteur Christidès, dont on ne saurait trop louer le zèle actif et intelligent. Avec un esprit noble et généreux, il voit les choses de haut et il ne comprend pas la mesquine jalousie de plusieurs de ses compatriotes qui aiment mieux détruire leurs antiquités plutôt que de savoir qu'elles vont orner les différents musées de l'Europe.

Du reste il paraît que le port de Thasos a profité en partie de ces destructions.

« Depuis quatre ans, ajoute-t-il, que la construction de l'hôtel du « gouverneur a eu lieu, au port de Thasos, l'ancienne ville, plus « d'une dizaine de maisons y ont été construites. Un magnifique « chemin en marbre suit le rivage dans toute sa longueur, depuis « la maison où vous logiez jusqu'à l'ancien port militaire où « est le palais du gouverneur. Un jardin public, des murailles « à côté du petit ruisseau qui conduit à la fameuse fontaine « ornée du superbe platane que vous vous rappelez, les restaurations « des murs au port militaire et diverses plantations ont rendu notre « port très attrayant pour les voyageurs et convenable pour le « commerce. »

Comme on le voit, la destruction marche vite ; elle marche d'autant plus vite que les Grecs se joignent aux Turcs pour faire disparaître les traces de leur ancienne civilisation. Ainsi les moines du mont Athos vont même chercher sur la côte de l'Asie Mineure des marbres pour leurs constructions. En 1863, pendant que je me trouvais dans le couvent de Xéropotami, j'ai vu entre les mains des maçons quatre beaux marbres épigraphiques provenant d'*Iasos*, sur la côte de Carie ; ce sont ceux qui figurent dans le recueil de Boeckh sous les nº 2672, 2673, 2674 et 2675. Ils font aujourd'hui partie d'une construction de Xéropotami.

E. Miller.

AGE DU BRONZE EN GAULE

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. E. CHANTRE

Suite (1).

II

Nous ne reconnaissons pas au bilan de l'industrie métallurgique du bronze la valeur démonstrative que l'auteur des *Études paléoethnologiques dans le bassin du Rhône* entend lui donner dans la question que nous débattons; toutefois nous avons dit que nous acceptions les chiffres de ce bilan.

Cette concession ne doit cependant pas nous empêcher de signaler l'écart que présentent dans leurs totaux la statistique par localités et la statistique par collections.

La première, dressée sous la préoccupation constante de grossir les listes, puisant ses indications à toutes les sources, même aux plus incertaines, descendant aux plus minces fragments, enregistre les objets par découvertes et arrive ainsi à cette addition de 22,000 pièces dont on fait tant d'éclat.

Nous savons par expérience à quel point, lorsqu'il faut remonter aux origines des antiquités, les renseignements sont sujets à caution. Les détenteurs sont rarement les inventeurs, et les catalogues fourmillent d'inexactitudes sur les provenances. Un inventaire qui relève, non pas simplement les objets existant, mais les découvertes plus ou moins authentiques, est un document qu'on ne peut accepter que sous fortes réserves. Combien de pièces portées dans les colonnes comme disparues figurent une seconde fois sous d'autres désignations ?

(1) Voir le numéro de mars.

L'exagération de la statistique par localités ressort de la seconde statistique par collections; celle-ci ne tient compte que des existences, aussi le total ne donne-t-il plus que 14,859 numéros, soit une différence d'un tiers. A nos yeux, ce dernier chiffre, qui devrait subir encore bien des réductions si on en retranchait, avec quantité d'échantillons absolument insignifiants, plus de 300 spécimens des lacs de la Suisse figurant dans nos collections, est le seul qui mérite d'être pris en considération.

Nous n'en devrons pas moins avoir recours à la statistique par découvertes, parce que les provenances sont d'un intérêt majeur. La théorie de l'âge du bronze s'appuie non seulement sur le nombre des objets, mais sur les types plus ou moins abondants dans les trouvailles ainsi que sur les conditions des gisements. Or trouvailles et gisements n'offrent pas, avons-nous déjà dit, les éléments suffisants pour reconstituer une civilisation en dehors, d'une part, de l'état social rudimentaire révélé par les dolmens, et d'autre part, des conditions d'existence des peuples de la Gaule, telles qu'elles nous sont retracées par les auteurs anciens. Au lieu de s'efforcer de mettre l'archéologie en opposition avec les textes, il serait infiniment plus intéressant de chercher par les découvertes à combler les lacunes de ceux-ci.

Nous avons reculé, nous l'avouons, devant le dépouillement complet et rigoureux d'une statistique qui, par ordre alphabétique de localités, ne comprend pas moins de 156 pages in-folio divisées chacune en 47 colonnes de chiffres. Après une étude générale et sommaire, mais suffisante pour nous édifier sur la méthode complaisante qui a présidé à la formation des relevés, nous en avons analysé plusieurs pris au hasard. Pour ne pas surcharger cet article de calculs fastidieux, nous nous en tiendrons aux lettres A, C, M, P, habituellement les plus chargées. Cette analyse ne permet pas, comme on le verra, d'accepter les proportions de répartition que M. Chantre produit d'après ce qu'il appelle *le tableau récapitulatif*.

Il n'évalue pas à plus de 10 0/0 les objets recueillis en dehors des gisements bien définis (?).

Pour nous, les seuls gisements qui, dans la question en litige, méritent ce nom, sont ceux qui, même en nous contentant du métal, réunissent des objets d'appropriations diverses, de nature à fournir des données sur les mœurs, l'industrie, l'état social, les idées religieuses, les rites funéraires, en un mot sur les éléments d'une civilisation. Nous plaçons au premier rang les sépultures, puis les stations lacustres, dont nous nous réservons de discuter l'âge. Nous accordons

beaucoup moins de valeur à ces gisements désignés sous les noms de trésors, de fonderies, de centres de populations ; nous verrons plus tard combien la réalité des choses répond peu aux dénominations.

Qu'une découverte ait fourni un spécimen unique ou plusieurs spécimens d'un seul et même type, ainsi que cela s'est présenté en quantité assez importante pour les haches, la déduction à en tirer est la même, celle de l'emploi plus ou moins commun de cet objet.

Nous ne considérons donc pas comme appartenant à des gisements bien *déterminés* (?) non seulement les pièces dites trouvées isolément, et les unités indiquées par un nom de localité sont dans ce cas, ainsi que les objets retirés des rivières, marais et tourbières, mais encore ceux d'un même type, au sens où l'entend l'auteur, rencontrés réunis, quel qu'en soit le nombre, dans un seul endroit. Et puis sait-on dans quelles conditions ont été faites les trouvailles dont les provenances sont si souvent indiquées par ce seul mot : France (1000 pièces), ou un nom de province ou de département, ou sous cette rubrique aussi vague : environs de telle ou telle ville?

Sous le bénéfice de ces observations, nous allons à notre tour établir les proportions de répartition pour les quatre lettres que nous avons relevées, proportions qui ne doivent vraisemblablement que fort peu varier pour les autres.

A. — Sur 90 découvertes citées par localités, 30 n'ont donné qu'un seul objet. Si à ce chiffre nous ajoutons 16 objets dits trouvés isolément, 17 sortis des rivières et 334 provenant de trouvailles n'ayant fourni qu'un seul et même type, les haches, en tout 397 pièces, nous arrivons à une proportion d'à peu près 50 0/0 du total des objets, 865, catalogués à la lettre A.

C. — Sur 200 découvertes par localités, 75 n'ont donné qu'un objet ; 190 proviennent des rivières, marais et tourbières, et 541 de trouvailles d'un même type, en tout 806 ; soit 42 0/0 du total de la lettre C, qui s'élève à 1900 pièces.

M. — 106 découvertes, sur lesquelles 42 avec un seul objet, 38 des rivières et 451 d'un même type, en tout 531 ; soit 55 0/0 du total de la lettre M, qui est de 937 pièces.

P. — 70 localités, dont 42 avec un seul objet ; rivières, 112, et 246 d'un même type ; en tout 358, soit 54 0/0 du total, 662 pièces, de la lettre P.

Nous croyons donc être plutôt en deçà qu'au delà de la réalité, en évaluant au moins à la moitié du total des objets inscrits dans la statistique par localités, ceux recueillis en dehors des gisements que M. Chantre regarde comme bien définis.

Notons aussi que dans ces quatre relevés, et il en est de même pour tous les autres, les rares sépultures n'ont fourni qu'une part infime d'objets : 59 dolmens, 211 pièces; 28 sépultures, fort mal caractérisées d'ailleurs, 27 pièces.

Pour ne parler d'abord que de cette moitié du bilan général, on n'a pu en faire honneur à l'âge du bronze que par le fait d'une convention ou par le moyen d'assimilations avec les pièces sorties d'autres milieux. En effet, nous rencontrons à chaque pas dans l'ouvrage de M. Chantre cette assertion que tel instrument, telle arme, tel objet de parure appartient indubitablement à cet âge par son analogie avec telle autre pièce reconnue pour être de l'époque du bronze ou provenant d'un gisement nettement caractérisé de cette époque : argument qui équivaut à répondre à la question par la question, puisque c'est justement cette reconnaissance et ce caractère qui sont contestés.

Il est évident que si quelques gisements types, renfermant un contingent suffisant d'objets d'appropriations diverses, étaient acceptés d'une façon incontestable comme représentant l'âge du bronze et sa civilisation, la question serait, par la voie des assimilations, bien près d'être tranchée.

Si M. Chantre a fait un si gros livre, s'il a dressé ses statistiques, aligné tant de chiffres, c'est apparemment qu'il suppose que pour beaucoup de gens cette thèse d'école est absolument douteuse, et que le caractère des gisements, y compris ceux de la Savoie, reste à prouver.

Abordons maintenant le classement de la métallurgie de l'âge du bronze. L'espace dont nous disposons ne nous permettant pas de suivre dans leurs multiples catégories les descriptions des produits qui occupent un volume entier, nous ne présenterons que quelques observations générales sur les principaux types.

La hache tient la place la plus considérable dans cette industrie de l'âge du bronze; elle en porte, paraîtrait-il, à ce point le caractère que sa présence suffit pour classer dans cet âge un gisement, quelle qu'en soit d'ailleurs la composition.

La hache a sans doute servi d'arme, mais elle appartenait bien plus certainement à l'outillage; aussi, sans nous inquiéter de l'étymologie, préférons-nous pour cet instrument le nom de *celt*, qui n'implique pas une forme aussi déterminée que celle de la hache proprement dite.

Les celts affectent une assez grande variété de formes, dont la plus commune est celle d'un coin, avec le talon différemment disposé,

selon le mode d'emmanchement. Le celt est par excellence l'outil tranchant, opérant ou par le coup qu'il donne, ou par le coup qu'il reçoit, car nous faisons rentrer dans ce type les ciseaux, et, comme instruments contondants, les marteaux, les uns et les autres fort rares du reste.

La hache, chez certains peuples du Nord assez industrieux, est en quelque sorte le seul outil ou tout au moins le plus usuel. Le celt constituait pour nos antiques populations un outillage tout aussi indispensable et plus complet. Il répondait aux exigences de travaux qui sont de tous les temps; s'il appartient exclusivement à l'âge du bronze, quel est alors l'instrument qui l'a remplacé à l'âge du fer? Comment! dans les produits du bronze cet outil, d'après la statistique, compte pour moitié, 9871 spécimens, et on connait à peine quelques celts en fer?

Devant l'absence de l'outillage en fer qui devrait avoir pris la place de l'outillage en bronze, ne sommes-nous pas autorisé à poser ce dilemme : ou l'outillage en fer s'est détruit, et alors rien ne prouve qu'il ne coexistait pas avec l'outillage en bronze; ou il n'a pas existé, et alors l'usage des instruments en bronze a nécessairement persisté pendant fort longtemps (1).

La présence des haches en bronze, si nombreuses qu'elles soient et peut-être même à cause de leur nombre, n'est donc pas une caractéristique de l'âge du bronze, elle ne donne aucun renseignement sur les usages d'une époque qui ne puisse être reporté à des temps postérieurs.

A ces considérations, qui s'appliquent à bien d'autres outils et notamment aux faucilles, l'école opposera, nous le savons, une réponse qui lui est familière. Preuves négatives, dira-t-on, qui ne sauraient avoir la valeur des données positives. Aussi, pour ne pas tomber dans l'absolutisme de nos adversaires, n'est-ce pas une preuve que nous prétendons produire; nous nous contentons de simples inductions rationnelles contre lesquelles ne peuvent prévaloir, non pas les faits, mais les conséquences qu'on tire de ces faits.

Parmi les ustensiles que M. Chantre ne fait aucune difficulté de porter à l'actif de l'âge du bronze, nous remarquons ces petits instruments auxquels on a donné avec plus ou moins de probabilité la destination de rasoirs, quoiqu'il convienne lui-même que l'ancien-

(1) La variation dans l'alliage pourrait être un indice de cette persistance. Dans quantité de celts recueillis dans diverses parties de la France, l'ouest principalement, le plomb, qui n'entre pas dans la composition des bronzes dits préhistoriques, se rencontre dans une proportion qui va jusqu'à 32 0/0.

neté en est contestée. Pour lever les doutes nous n'avons qu'à nous reporter à l'inventaire. Sur 53 spécimens, en laissant de côté les provenances sans signification, telles que les localités où on les a rencontrés seuls et les rivières, nous voyons que 26 ont été pêchés dans les lacs de la Savoie et que 11 sont sortis de tumulus qui ont donné des épées en fer. Pourquoi, par voie d'assimilation, ceux des lacs dateraient-ils ceux des tumulus ? Le contraire est à notre avis plus plausible.

L'inventaire spécial des épées, qui s'élève, y compris l'appendice, à 405 numéros (nous nous servons de ce mot à cause des fragments), est une affirmation éloquente, dit M. Chantre, de l'évidence de l'âge du bronze en Gaule. Affirmation présentée comme d'autant plus victorieuse que, dans un article paru en 1873, la *Revue archéologique* avait avancé que les musées de France et de Belgique ne possédaient pas plus de 25 épées. L'auteur de cet article, qui, nous n'avons pas besoin de le dire, procède dans ses travaux scientifiques par des voies très différentes de celles suivies par M. Chantre et ne reconnaît pas à la méthode géologique l'importance qu'on veut lui faire prendre dans l'archéologie, avait, il est vrai, négligé le soin des statistiques. Il n'avait eu en vue que les quelques pièces vraiment dignes d'être citées, qui, à sa connaissance, existaient dans les principaux musées ; il comparait le petit nombre de ces pièces au chiffre de plus de quatre cents belles épées que possédait alors le musée de Copenhague. Ce document est déjà ancien, il est erroné, nous le reconnaissons; voyons ce que nous apprend le document plus complet que nous avons sous les yeux.

Sans nous préoccuper de la légère différence que nous remarquons entre le total de cet inventaire et celui de la statistique par musées, est-ce qu'une trentaine d'épées, dont l'existence n'est indiquée que par un point d'interrogation, ne figurent pas en double parmi celles énumérées dans les collections ? Toujours le même souci de dresser de longues listes sur des renseignements vagues ou pour le moins très discutables.

Sans doute l'archéologie, dans bien des questions, est obligée de se contenter de documents qui n'offrent pas toute la sécurité désirable. Elle n'a pas la prétention d'être infaillible comme la science nouvelle pour laquelle on a forgé un nom nouveau, la paléoethnologie. Elle n'a même pas d'aussi hautes ambitions, l'école préhistorique ne visant à rien moins qu'à reconstruire une sorte de genèse en dehors des traditions.

Puisque, pour en déterminer les phases, la présence des instru-

ments en pierre suffit à cette école, on est en droit d'être exigeant sur l'authenticité et les conditions des découvertes.

Le contrôle de tous les renseignements d'après lesquels sont faites les statistiques eût été un gros travail, auquel nous ne nous sommes pas livré ; mais à en juger par les indications puisées dans le Dictionnaire d'archéologie de la Gaule, nous croyons pouvoir émettre quelque doute sur leur exactitude. Nous ne savons si les renseignements de M. Chantre sont plus complets que ceux du Dictionnaire; en tout cas, il cite pour certaines localités des trouvailles d'épées dont il n'est pas fait mention, de même qu'il passe sous silence l'attribution gauloise de plusieurs sépultures, ou la présence du fer constatée dans d'autres.

Il est bon de noter aussi que dans l'inventaire des épées, les morceaux de poignées, les tronçons de lames dont plusieurs pouvaient faire partie de la même arme, débris de quelques centimètres de long, comme les 27 échantillons de Larnaud, entrent pour moitié dans l'ensemble et sont comptés chacun pour une épée. Sous le rapport des provenances : 96 spécimens ont été trouvés dans des rivières, 17 isolément, chiffres auxquels nous pouvons ajouter les trouvailles indiquées simplement par un nom de localité ou par le mot France, soit plus de 25 0/0 du chiffre total ; 23 seulement, soit 1/20, sont sortis de sépultures ; le reste provient de ces dépôts dits fonderies, et se compose de fragments insignifiants.

Pour les épées, ce n'est pas dans les stations lacustres qu'il faut chercher des assimilations ; la Savoie n'en a fourni que 3 ; la Suisse n'apporte elle-même qu'un faible contingent, 38 épées extraites en majeure partie des palafittes dans lesquelles le fer apparaît. Nous n'attachons qu'un médiocre intérêt à toutes ces énumérations ; mais si nous entrons un instant dans ce système, nous constatons la grande disproportion entre le total des armes offensives, épées, poignards, lances et flèches, fourni par les lacs de la Savoie, et celui des mêmes armes fourni par la France : 86 des stations lacustres contre 1542 des trouvailles en terre ferme, soit à peine un peu plus de 5 0/0, tandis que la proportion pour les autres objets est au moins de 25 0/0. Les armes sont pour les mœurs des temps barbares un indice des plus importants, et cette différence seule montre combien on est peu fondé à voir dans la civilisation lacustre la représentation de la civilisation de toute la Gaule.

Les sépultures qui ont livré des épées en bronze ont, ou une physionomie gauloise, comme celle de Courtavant (Marne) avec son coffre de dalles en pierre et ses poteries noires vernissées ; ou

elles contenaient des objets en fer, habituellement des armes, tels que les tumulus du Lot, du Jura, de l'Ain et de la Côte-d'Or. Les épées, plus que tous les autres bronzes, paraissent avoir été importées en Gaule, ainsi que cela résulte et de leur analogie avec les armes étrangères et de l'absence de moules. (L'inventaire des moules, qui pour tous les objets ne s'élève qu'à 79, ce qui n'implique qu'une industrie indigène très réduite, n'en compte que deux pour les épées.) Une disposition remarquable de ces armes, sous leurs différents types, épées à poignée pleine, à antennes, à soie, est la petitesse des poignées, de 0,07 à 0,10 de longueur. S'il est reconnu que cette disposition trahit l'origine orientale de ces épées, il est encore très hypothétique que *l'étude anatomique des hommes de l'âge du bronze*, comme nous l'apprend M. Chantre, ait constaté en Gaule l'existence d'une race ayant des mains assez petites pour se servir de ces armes. Cette forme a évidemment un caractère traditionnel, hiératique peut-être, et laisserait supposer que beaucoup de ces épées en bronze étaient des armes d'apparat, portées comme marques distinctives, mais n'excluant pas l'usage des épées en fer, ainsi que le prouvent les sépultures dans lesquelles les unes et les autres se trouvent réunies. Cette hypothèse, que l'école excusera, elle qui ne se fait pas faute des solutions les plus hasardées, expliquerait certaines découvertes, notamment celle faite sur le champ de bataille d'Alise.

L'importation du bronze en Gaule se faisait, d'après l'opinion la plus accréditée, par différentes voies, partant de centres où il n'est pas douteux que le fer ne fût connu dès les temps les plus reculés. Comment alors expliquer, dira-t-on, l'introduction d'un seul métal? D'abord, étant donnée la prompte destruction du fer, est-on bien certain que l'importation se soit bornée au bronze? La question paraît changer de face en Suisse, et les archéologues du pays inclinent aujourd'hui à ne plus reconnaître à l'âge du bronze pur qu'une très courte durée; la prompte apparition du fer, constatée dans les nombreuses stations qui marquent la transition, tend à en abréger de plus en plus la période.

En admettant que pendant un certain temps, temps relativement court, le bronze seul ait été introduit en Gaule par le moyen des échanges, doit-on voir dans cette importation spéciale autre chose qu'un fait qui n'est pas étranger au commerce d'exportation tel qu'il s'est toujours pratiqué? Ce commerce s'exerçait et s'exerce conformément à des exigences liées à des particularités de mœurs, à des habitudes invétérées, à des répugnances résultant parfois de

superstitions religieuses. Ne sait-on pas que chez les Romains l'usage du fer était exclu des rites sacrés?

En résumé, quelle conséquence tirer de la présence de quelques centaines d'épées en bronze qui se portaient, sinon dont on se servait, concurremment avec les épées de fer (les tumulus de la Bourgogne, les sépultures de Halstatt les montrent réunies)? C'est que les populations de la Gaule étaient guerrières : les historiens nous les dépeignent ainsi dans leurs récits; c'est du reste la condition de toutes les sociétés barbares. Mais que devient alors l'idylle des mœurs lacustres transportée en pleine Gaule? Elle avait au moins cet intérêt de nous présenter la civilisation de l'âge du bronze sous un aspect original, sinon vraisemblable. Avec les armes défensives, casques, boucliers, cuirasses, nous entrons à la suite de M. Chantre, avouons-le, dans le domaine de la fantaisie.

Les Musées possèdent une dizaine de casques en bronze que les archéologues présument avec toute apparence de raison devoir être gaulois, d'abord parce qu'ils ont été trouvés en France, et ensuite parce que leur forme insolite ne rappelle en aucune manière les casques grecs et romains. Les archéologues, assure notre auteur, font fausse route; la découverte du Theil (Loir-et-Cher), décrite dans la *Revue archéologique* (1875), date indubitablement ces casques. Ce gisement du Theil, qui ne réunissait aucune des conditions d'une sépulture, aurait été composé d'objets caractéristiques de l'âge du bronze, caractère que nous refusons à la plupart d'entre eux. Les ceintures à pendeloques et les plaques d'or ou de bronze estampées, ou des spécimens à peu près analogues, se rencontrent surtout dans les dépôts de l'époque du fer (tumulus d'Amancey, Doubs; cimetière d'Etrechy, Marne; de Halstatt, Autriche; etc.); les poteries rentrent par la fabrication et les formes dans la céramique gauloise. Dans cette découverte figuraient de minces feuilles de bronze appartenant à un casque qu'il a été possible de reconstituer en partie et qui a reproduit le type des casques dont nous avons parlé. Une hache en bronze et un moule pour couler le métal faisant également partie de l'ensemble, M. Chantre, sur ces indices, n'hésite pas à reporter à l'âge du bronze, non seulement le casque du Theil, mais les autres casques regardés jusqu'ici comme gaulois. Il appuie, il est vrai, cette attribution par l'assertion assez singulière, que le type des casques vraiment gaulois nous est maintenant connu par le casque conique de Berru. Nous ajouterons qu'une autre sépulture de la Champagne, celle de Somme-Bionne, a fourni un second spécimen identique ; ce qui

prouve simplement que certains chefs des Rèmes portaient de ces sortes de coiffures en métal. Un simple coup d'œil jeté sur la numismatique gauloise aurait, de suite, démontré l'inconvénient de généraliser des faits isolés. Sur les monnaies, il existe plus de dix formes de casques différents, sans analogie avec les précédents. On aurait pu aussi observer que sur l'arc de triomphe d'Orange les casques à rouelles des Gaulois ne ressemblent à aucun de ceux que nous venons de mentionner. Il en est de même sur le tombeau des Jules à Saint-Rémy.

L'existence des boucliers n'est encore, paraîtrait-il, démontrée que par des documents peu nombreux, mais suffisants, nous dit-on, pour l'affirmer : deux ou trois morceaux de bronze bombés, ayant quelque rapport avec une sorte de calotte à rebord munie de rivets, provenant de la palafitte d'Auvernier (Suisse), calotte supposée être un umbo de bouclier. D'après la figure qui en est donnée, cette appropriation est peu vraisemblable, la cavité intérieure n'étant ni assez profonde ni assez large pour loger la main qui saisissait le manipule. Quant à l'assertion que de petites parties de feuilles de bronze, de quelques centimètres carrés, de la trouvaille de Larnaud, étaient des revêtements de ces boucliers problématiques, elle est tout à fait gratuite. Ces feuilles ont pu servir de garniture à quantité d'objets. Enfin, une autre feuille fort mince, retirée du lac du Bourget, serait un reste de cuirasse parce que l'estampage reproduit quelques détails d'ornementation banale, cercles et chevrons, qui se remarquent sur une cuirasse en bronze d'origine douteuse, du Musée d'artillerie de Paris.

Cette armure a une certaine physionomie grecque, aspect d'autant plus concevable qu'elle n'est pas sans analogie comme ornementation avec des cuirasses du musée du Louvre, provenant sans doute de la Grande Grèce. L'origine gauloise qu'on lui a donnée n'est fondée que sur le lieu où elle a, suppose-t-on, été trouvée : à Grenoble, dans l'Isère, rivière qui sur ce point a dû, dans le cours des siècles, être passée et repassée par bien des armées. M. Chantre, comme pour les casques, tranche la question : la cuirasse de Grenoble est une cuirasse de l'âge du bronze, uniquement sans doute parce qu'elle est faite en ce métal.

Sous le rapport des armes et armures, cet âge du bronze est décidément bien plus favorisé par l'archéologie que l'époque romaine, relativement rapprochée de nous. La statistique qui nous a déjà donné le nombre des épées, et nous n'avons parlé ni des poignards, ni des lances, ni des pointes de flèches, enregistre une douzaine de

casques; nous laissons de côté les boucliers et les cuirasses, tout aussi authentiques. Les légions romaines portaient des armes offensives et souvent aussi des armes défensives en fer. Combien peu de leurs épées nous sont parvenues; et quant aux casques en fer, on n'en connaissait qu'un trouvé en Gaule, lorsque tout dernièrement on en a découvert un second. De sorte que si, sans tenir compte des documents écrits, il fallait prouver par la méthode *scientifique* des faits positifs que les Romains faisaient usage d'armes en fer, nous demandons en bonne conscience à quels singuliers résultats on arriverait.

Les objets de parure, qui après l'outillage donnent dans le tableau récapitulatif les plus gros chiffres, 7133, non compris la Suisse dont l'apport est au moins égal, sont-ils de nature à nous faire pénétrer plus intimement au sein de la *civilisation dans laquelle l'emploi du bronze était exclusif*, selon l'expression précise de M. Chantre? Nous ne le voyons pas. D'abord, dans leur ensemble, il n'y a pas de distinction sérieuse à établir entre ces objets et ceux qui appartiennent aux gisements où le fer se montre, et ensuite, si les formes présentent quelques variantes, l'usage de ces objets n'en était pas moins aussi répandu dans les temps historiques. En regard de la quantité de bracelets et de torques qu'ont livrés les tumulus de la Bourgogne et les sépultures de la Champagne, il est bien certain que si la préoccupation de la parure était grande chez les hommes de l'âge du bronze, elle n'était pas moindre chez les Gaulois et s'appliquait aux mêmes objets, ainsi qu'en font foi les auteurs. Par conséquent, de ce chef aucun changement dans les mœurs.

L'importation joue un rôle important dans les objets de parure, surtout dans ceux bien déterminés. Nous ne pouvons, naturellement attacher aucune valeur d'induction, comme époque ou comme usage, à des pièces telles que les anneaux, qui apportent cependant un très notable contingent aux objets de parure, à moins qu'on ne se range à l'opinion de l'archéologue qui les considère comme une sorte de monnaie. Cette importation, à laquelle il nous semble que l'Italie du Nord devait prendre le plus de part, sans exclure, bien loin de là, d'autres provenances, était le produit d'une industrie dont les cimetières de Villanova, de Golasecca et même de Marzabotto sont archéologiquement les représentants. Les deux premiers sont de l'âge du fer et le troisième est étrusque. L'industrie s'est développée nécessairement dans la contrée d'origine, elle a varié ses types; mais s'ensuit-il que l'introduction de ses produits dans le sud et le sud-

est de la Gaule, à des époques successives, ait apporté une civilisation qui aurait rayonné sur tout le pays? La dernière découverte faite à Bologne, de 14,000 pièces en bronze reproduisant à peu près tous les types reconnus en Gaule, a jeté un jour singulier sur la question des importations, et aussi sur l'époque où florissait cette industrie métallurgique. Une fibule était raccommodée avec un rivet en fer, et il ne s'agit pas ici, comme on le voit, de l'emploi problématique du fer comme métal précieux.

Les bracelets, seule catégorie d'objets dont nous dirons quelques mots parce qu'elle renferme les pièces les plus variées, se montrent déjà, simples tiges plates, dans les dolmens du Midi. Première importation du métal par le littoral méditerranéen, consistant principalement en perles et en grains de colliers de bronze, menus objets qui ne pouvaient pas, selon toute vraisemblance, exercer plus d'action sur la civilisation néolithique que les verroteries, employées longtemps comme moyen d'échange par la troque sur les côtes d'Afrique, n'ont changé les mœurs des sauvages.

Les bracelets attribués à l'âge du bronze sont en général ouverts, disposition qui se montre rarement dans les bracelets gaulois, mais qui n'est cependant pas sans exemples, ainsi qu'on peut s'en assurer par les planches du Dictionnaire de la Gaule (tumulus de Sauville, Vosges; tumulus de Créancey, Côte-d'Or; cimetières de la Marne).

Les bracelets creux sont les plus remarquables; leur large surface convexe est ornée de stries gravées, dessinant habituellement des chevrons, des losanges cantonnés parfois de petits ronds, travail délicat et qui n'est pas sans goût. Cette ornementation fort simple, composée de lignes droites en divers sens, n'est en somme que le décor géométrique dont on fait très à tort une caractéristique de l'âge du bronze; il est de tous les temps. Les chevrons, les dents de loup, se montrent sur les poteries des dolmens (voir les planches du Dictionnaire de la Gaule), comme sur les torques gaulois (Morel, Album de la Champagne souterraine, pl. 22). D'après l'opinion d'un métallurgiste des plus compétents, qui a étudié d'une manière toute particulière la composition des bronzes préhistoriques, les gravures sur beaucoup de ces bracelets n'ont pu être obtenues qu'à l'aide d'outils en acier. C'est l'avis de plusieurs archéologues (1); aussi

(1) A l'atelier du Musée de Saint-Germain on a refait un rasoir avec un fragment de bracelet, et on a essayé en vain d'y tracer des traits en se servant d'un des prétendus burins en bronze de Larnaud.

Disons aussi qu'on n'a jamais pu donner à ce rasoir un coupant qui le rendît propre au service auquel on suppose que ces instruments étaient destinés.

est-ce avec toute raison que le Dr Lindenschmit classe les bracelets gravés dans l'âge du fer.

Plusieurs de ces bracelets sont évidemment trop grands pour avoir été portés au poignet; aussi savons-nous par les auteurs que les Gaulois se chargeaient les bras d'armilles.

Les considérations que nous avions à faire valoir sur le classement par catégories d'objets nous a entraîné si loin, quoique nous ne nous soyons attaché qu'aux types principaux, que nous devrons passer plus rapidement sur le classement par gisements.

M. Chantre a consacré cependant tout un volume, et le plus gros, à la description de ces gisements. C'est qu'en effet il a compris que des objets trouvés en grande partie, comme il le reconnaît lui-même, isolément dans le sol ou dans les rivières, n'apportaient à sa thèse que des arguments insuffisants. Il a cherché, en conséquence, à la faire reposer sur une base plus large par l'étude des grandes découvertes d'ensemble; étude qui a abouti à tout un système chronologique, divisant son âge du bronze en trois phases : la phase cébennienne, la phase rhodanienne, la phase mœringienne.

Avant d'entrer dans l'examen critique et des gisements dans lesquels nous serons encore obligé de faire un choix, et du système lui-même, nous remarquons que cette distribution par grandes époques ne correspond pas avec celle produite par un archéologue qui est au premier rang dans l'école préhistorique, et que M. Chantre se plaît à reconnaître pour son maître. C'est affaire entre le disciple et le maître, nous n'avons pas à intervenir; le Tableau archéologique de la Gaule étant à nos yeux un document tout aussi peu acceptable que le système de M. Chantre.

La phase cébennienne est principalement représentée par un certain nombre de dolmens de la région des Cévennes, qui ont livré quelques objets en bronze associés aux instruments en pierre, association qui ne change nullement le caractère de la civilisation révélée par ces sépultures. A l'appui de cette opinion, nous constatons que, sur 1,200 dolmens fouillés dans le Midi, 147 seulement contenaient des objets en métal dont le total ne s'élève pas à plus de 600 échantillons, dans lesquels les perles entrent pour moitié. On n'est donc pas fondé à affirmer sur des données aussi fugitives une phase particulière dans l'âge néolithique, même dans une région limitée. A plus forte raison cette convention échappe-t-elle à la discussion, nous nous permettons de le dire, lorsqu'on prétend l'étendre à toute la Gaule.

L'apparition du bronze dans les dolmens ne se manifeste pas

d'ailleurs dans les mêmes conditions dans le midi que dans l'ouest de la France. Rigoureusement elle pourrait bien ne pas remonter partout aux âges préhistoriques.

Il nous semble aussi que dans l'introduction des métaux on est trop disposé aujourd'hui à ne voir qu'un fait commercial par le moyen des échanges de proche en proche. On tient bien peu de compte des immigrations indo-germaniques. Si les époques auxquelles elles nous reportent se dérobent encore dans une nuit profonde, les preuves philologiques qui les affirment ont-elles donc perdu leur autorité ? L'hypothèse qui attribue aux Celtes la première importation du bronze jouit toujours de quelque crédit, mais sait-on à quel temps remonte cette importation, la durée pendant laquelle elle a suivi son cours, dans quelles conditions elle s'est faite, les routes qu'elle a suivies? Autant d'obscurités de nature à faire hésiter un esprit prudent devant des solutions absolues, ingénieuses parfois, mais rarement fondées sur un ensemble de preuves imposant la vérité.

H.-A. Mazard.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL.

M. LE BARON DE WITTE annonce la découverte, à Athènes, d'une nouvelle amphore panathénaïque portant le nom, entièrement nouveau, de ΝΙΚΟΝΙΟΣ. Il doit la connaissance de ce fait à M. Jules Martha, membre de l'Ecole française.

M. EDMOND BLANC, de Vence, est admis à communiquer un mémoire intitulé : *Discussion sur la position des ports antiques entre le Var et la Roya.*

M. ALEXANDRE BERTRAND lit une note : *Sur les cimetières mérovingiens,* à propos de bijoux d'un très beau travail découverts à *Jouy-le-Comte* (Seine-et-Oise) et acquis par le musée de Saint-Germain. Il insiste sur les caractères typiques qui distinguent les bijoux *francs* des bijoux *burgundes* et sur le parti que l'histoire peut tirer de ces observations archéologiques. La note de M. Bertrand paraîtra, avec carte à l'appui, dans un des plus prochains numéros de la *Revue archéologique.* Nous n'essayerons donc pas d'en donner ici l'analyse.

M. SCHÉFER lit une note historique sur les troubles suscités par un imposteur dans la Transoxiane au deuxième siècle de l'Hégire.

M. CLERMONT-GANNEAU présente une note sur des *ossuaires* juifs portant des inscriptions et des signes qui paraissent se rattacher à des croyances chrétiennes. Ces ossuaires, recueillis dans le même tombeau, donnent des renseignements précieux quoique très laconiques sur les sentiments religieux d'une même famille pendant plus de deux siècles à partir du règne de Titus.

M. RENAN, sans nier l'intérêt des inscriptions, fait quelques réserves concernant les interprétations proposées par M. Clermont-Ganneau.

M. LÉOPOLD DELISLE communique une note intitulée : *Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême.* Nous engageons les lecteurs de la *Revue* à lire l'analyse développée de cette intéressante communication dans le *Journal officiel* du mercredi 30 avril. Ils y trouveront les détails les plus curieux sur l'ingéniosité avec laquelle les documents mis en œuvre par l'éminent académicien ont été découverts et sur l'histoire jusqu'ici ignorée d'un des ateliers typographiques français les plus anciens. Le manque d'espace ne nous permet pas de résumer ici cette communication comme il conviendrait. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— On a entendu au congrès de la Sorbonne, dans la séance du 17 avril 1879, la lecture de deux notes de M. Voulot, conservateur du Musée d'Epinal; l'une sur la voie romaine de Langres à Toul; l'autre consacrée à une inscription mentionnant le *vicus Soliciæ*. La discussion a été assez importante pour que nous croyions utile de la résumer ici.

La première de ces notes est une réfutation de l'article que M. Auguste Longnon, au nom de la Commission de la topographie des Gaules, a publié en 1877 dans la *Revue archéologique*. Selon M. Voulot, la voie de Langres à Toul mesurerait 44 lieues gauloises 1/2, soit 97 kilomètres, et non 48 lieues, comme le veut M. Longnon; les documents itinéraires ne comptent, il est vrai, que 42 à 43 lieues entre ces deux villes, mais il y a identité complète, dit M. Voulot, si on ne tient pas compte de la superficie occupée par les stations. De plus *Mosa* ne serait pas au Moulin-Rouge, mais à Meuvy, situé à 12 lieues gauloises de Langres, comme le marque l'Itinéraire d'Antonin, tandis que le Moulin-Rouge ne serait qu'à 10 lieues. Il faudrait transposer les chiffres VIII et VII, indiqués par la Table de Peutinger, le premier comme la distance de *Mosa* à *Noviomagus*, le second comme celle de *Noviomagus* à une station innommée où chacun s'accorde à reconnaître le *Solimariaca* de l'Itinéraire; ces chiffres, une fois transposés, sont exacts, à la condition cependant d'ajouter une lieue gauloise aux 9 lieues qui deviennent, dans le système de M. Voulot, le chiffre de la distance qui sépare *Mosa* (Meuvy) de *Noviomagus* (Nijon). Enfin *Solimariaca* est bien Soulosse, auquel on ne saurait appliquer le nom de *vicus Soliciæ*, car dans l'expression *in vico Soliciæ* d'une inscription indiquée à tort comme trouvée à Soulosse, il faudrait voir non la mention d'un vicus nommé *Soliciæ*, mais celle d'une déesse de ce nom.

M. Longnon, présent à la séance, met sous les yeux des assistants la carte de l'État-Major sur laquelle il a tracé, au fusain, chacune des 48 lieues gauloises qui, en suivant l'ancienne voie romaine, séparaient effectivement Langres de Toul. Il fait remarquer qu'en plaçant *Mosa* au

Moulin-Rouge, où elle le maintient encore, la Commission de la topographie des Gaules n'a fait qu'interpréter rigoureusement les textes itinéraires. En effet, si une voie presque parallèle à la voie de Langres au Moulin-Rouge conduit de Langres à Meuvy, il est impossible d'admettre que ce soit celle dont parlent les textes itinéraires, puisqu'il faut atteindre la Meuse par 12 lieues gauloises : or Meuvy est situé à 14 lieues gauloises de Langres, tandis que le Moulin-Rouge est bien à 12 lieues de cette ville. Il montre, en outre, que le chiffre VIII, donné par la Table, est bien celui de *Mosa* (Moulin-Rouge) à *Noviomagus* (Nijon) ; il maintient, et M. de Villefosse le confirmera dans un instant, que l'inscription mentionnant le *vicus Soliciæ* a été trouvée à Soulosse ; il ajoute qu'il y a complète identité, philologiquement parlant, entre *Soulesse*, ancienne forme vulgaire du nom de Soulosse, et le vocable latin *Solicia* (cf. *justicia* — justesse, *lætitia* = liesse, *tristitia* = tristesse, *pigritia* = paresse, et le bas-latin *fortalicia* = forteresse). Partant de ce point, ainsi que de la différence de 5 lieues en plus que la distance réelle de Nijon à Toul offre avec celle que les textes classiques donnent de *Noviomagus* à *Tullum*, il conclut comme précédemment à l'existence du nom de *Soliciæ* dans le texte primitif de l'Itinéraire, entre *Solimariaca* et Toul, à 15 lieues gauloises de cette ville et à 5 lieues seulement de *Solimariaca*. Il rappelle qu'un bourdon analogue a fait disparaître de bon nombre de manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin le nom de *Durocortorum* (Reims) dans la description de la voie de Milan à Boulogne-sur-Mer, là où le nom *Durocortoro* suit le nom *Durocatalaunos* qui commence par la même racine initiale. Il est donc d'avis de placer, jusqu'à plus ample informé, *Solimariaca* à 9 kilom. au sud de Soulosse, en un lieu qui fut certainement occupé à l'époque romaine, puisqu'on y a trouvé un autel dédié aux *deae Junones*.

Un archéologue lorrain, M. Jouve, qui a parcouru la plus grande partie de la voie romaine de Langres à Toul, approuve les conclusions de M. Longnon. — M. Ch. Robert dit qu'il subsistera toujours, contre la thèse soutenue par M. Longnon, la difficulté de deux textes épigraphiques mentionnant les *vicani Solimariacenses* à Soulosse ; à son avis cela suffirait à prouver qu'à une certaine époque *Solimariaca* a été le nom de Soulosse. — M. Mowat partage l'opinion de M. Robert. — Selon M. Edmond Blanc, au contraire, les monuments que les *vicani Solimariacenses* auraient élevés à Soulosse ne prouvent nullement l'identité du nom de cette localité avec *Solimariaca ;* il cite, comme exemple, la dédicace que les *pagani Beretini*, c'est-à-dire les habitants de Berre (Alpes-Maritimes), auraient faite au dieu *Mars Jeusdrinus* dans une localité (La Penne) située à 30 kilomètres de leur demeure. — M. Léon Renier confirme l'assertion de M. E. Blanc et dit qu'à son avis le sens des mots *qui posuerunt in vico Soliciæ* n'est pas douteux, que *Solicia* est bien le nom du vicus.

La seconde note de M. Voulot concerne l'inscription du musée d'Epinal qui contient, à la dernière ligne, le nom du *vicus Soliciæ ;* il considère le fait de la découverte de cet autel, à Soulosse, comme une légende mo-

derne, basée uniquement sur la notoriété de cette localité, et transcrit ainsi l'inscription gravée sur la face antérieure du monument :

« E(rexit)? Jul(ia) Aug(usta) mat(er) Aug(usti) n(ostri) C(aesaris) Sev(eri) Genio pagi Dreu(s) *ou* Drue(s) et Peregri(nus) qui posue(runt) vico Soliciae. »

M. Ant. Héron de Villefosse a étudié cette inscription au mois d'octobre 1878. Elle était alors, encore, dans le parc du château de Bazoille, chez M. le comte de Melfort ; ce dernier lui a affirmé qu'elle provenait des fouilles faites à Soulosse par M. de Cherrier, ancien sous-préfet de Neufchâteau, son parent; c'est du reste ce que dit Beaulieu, ce que M. de Cherrier lui-même avait assuré à M. de Saulcy, et ce qui est encore prouvé par une note de Jollois, tracée au crayon, en marge de son manuscrit sur les *antiquités des Vosges*, manuscrit conservé dans les archives de la Société des Antiquaires de France. M. de Villefosse a constaté, à la partie supérieure du monument, sur la plate-bande de l'autel, l'existence d'une ligne martelée dont on distingue encore les dernières lettres AVG. Cette ligne contenait certainement le nom de l'empereur Alexandre Sévère, ainsi que le prouve la date consulaire gravée sur l'une des faces latérales. On n'ignore pas qu'à l'avènement de Maximin le nom d'Alexandre Sévère a été martelé, sur les monuments, dans presque toutes les provinces. M. Héron de Villefosse propose donc, en restituant la première ligne, de lire ainsi l'inscription de la face principale :

« [*Imp(eratore) Caes(are) M(arco) Aur(elio) Alexandro Aug(usto)*] et Jul(ia) Aug(usta) matre Aug(usti) n(ostri) et castr(orum). Genio pagi Der(vus) et Peregri(nus) qui posue(runt) vico Soliciae. »

L'excellent estampage qui accompagne le mémoire de M. Voulot permet de vérifier cette lecture.

M. Mowat pense qu'il faut lire à la 3e ligne : *Genio pagi Dervet(i)*. M. Héron de Villefosse a déjà proposé dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France (4e trimestre de 1878) une lecture analogue : *Genio pagi Der(vensis) vet(erani) peregri(norum ?)*.

—— *Les fouilles de Poitiers.* — Au commencement du mois de juillet 1878, le génie militaire a entrepris près de Poitiers, au lieu dit la Pierre-Levée, des travaux pour la construction d'un magasin de fourrages et l'établissement d'un parc d'artillerie. Ces travaux, exécutés sous les ordres du génie militaire, avaient, dans la saison d'automne, mis à découvert un certain nombre de sépultures gallo-romaines, contenant des urnes en verre, des vases en terre, des bijoux, des monnaies du 1er siècle de notre ère. Le général secrétaire, commandant le génie à Tours, s'empressa de signaler au ministère de la guerre cette importante découverte en priant l'administration de vouloir bien lui permettre de disposer de ces précieux objets en faveur de la Société des Antiquaires de Poitiers dont il fait partie. Le ministre de la guerre, le général Berthaut, en référa à son collègue de l'instruction publique et des beaux-arts. Désirant consacrer d'une manière absolue le droit complet de l'Etat à toutes

découvertes faites sur des terrains lui appartenant, le ministre de l'instruction publique ne laissa point échapper cette occasion exceptionnelle. Il décida que tous les objets trouvés dans les fouilles exécutées à Poitiers, sur les terrains de l'Etat, seraient transportés au musée des Thermes à Paris. Par une lettre en date du 18 décembre 1878, le ministre de la guerre donna son adhésion à cette décision. M. du Sommerard, directeur du musée des Thermes et de Cluny, reçut la mission de se rendre à Poitiers et de prendre possession, au nom du ministre des beaux-arts, de tous les objets trouvés à la Pierre-Levée.

De son côté, M. le ministre de la guerre informait le commandant du génie à Poitiers, M. Rothmann, de se mettre à la disposition de M. du Sommerard. Quatre-vingt-dix sépultures ont été découvertes et fouillées avec le plus grand soin. Tout ce qu'on y a trouvé présente le plus grand intérêt au point de vue archéologique et industriel, et vient d'arriver à Paris. Dans la séance d'hier de la Commission des monuments historiques, M. du Sommerard a rendu compte à ses collègues, qui ont voté, sur sa proposition, des remerciements à M. Rothmann pour le dévouement à la science dont il a fait preuve en cette circonstance. M. Rothmann ne s'est point contenté, en effet, de diriger avec intelligence les travaux des fouilles; il a dessiné les objets les plus importants et communiqué au ministère un véritable album des découvertes de la Pierre-Levée. De nouvelles fouilles vont être exécutées sur le même point. On a l'espoir de découvrir de nouvelles tombes. M. V.

(*Chronique des arts.*)

— Une lettre de M. Geffroy, directeur de l'Ecole française de Rome, donnait les renseignements suivants sur les découvertes qui ont été faites dans cette ville et aux environs, dans les derniers temps : On a trouvé, en démolissant un mur sur l'Esquilin, cinq ou six statues antiques. Malheureusement chacune d'elles est brisée en cinquante ou soixante morceaux. On s'en était servi pour fabriquer des moellons. On espère pourtant pouvoir en reconstituer deux. Les travaux pratiqués sur la rive droite du Tibre, en avant de la Farnésine, en vue d'un élargissement du lit du fleuve, ont mis à jour des chambres admirablement peintes par des artistes supérieurs, ce semble, à ceux de l'école que nous a fait connaître Pompéi. Elles sont entourées d'une ornementation aux couleurs vives, aux dessins élégants; des médaillons offrent des scènes de genre, dont le fini n'est pas ordinaire. Les meilleurs de ces médaillons ont tout de suite été détachés pour être placés dans un musée. Les eaux remplissaient ces chambres; on a employé les pompes; les fouilles continuent.

Dans le même terrain, un peu en aval, on a trouvé aussi quelques-uns des énormes *dolia* rappelant le *Collegium Vinariorum*, consacré à Mercure, que nous a révélé l'inscription découverte au commencement de l'année dernière.

On vient enfin de trouver à la Cucumella, ce célèbre monument étrusque, voisin de Vulci, qu'ont étudié Noël Desvergers et Alessandro François,

une tombe où un cadavre a été entouré de toutes parts par les infiltrations des eaux de la Fiora. On espère avoir ainsi un moule dans lequel on pourra couler le plâtre, comme on a fait à Pompéi. Le prince Torlonia, à qui appartient le monument, a dit à M. Geffroy qu'il convoquerait à cette visite et consulterait plusieurs personnes. L'Académie sera donc prochainement informée par un témoin oculaire de ce qui se passera à la Cucumella. (*Séance du 18 avril.*)

—— Dans une notice consacrée à l'étude des différentes divinités gauloises (1), M. H. Gaidoz rapporte un fait piquant.

M. de Barthélemy avait publié, dans la *Revue celtique*, l'image d'un dieu gaulois armé du marteau et dont on possède d'assez nombreuses statues : les uns y voyaient le celèbre Taran, dieu du tonnerre; les autres le dieu de la mort ou des enfers, celui que César identifie à *Dis Pater* (Pluton).

Un philologue allemand s'aperçut tout à coup qu'on avait négligé une inscription placée à côté de l'idole et composée de six lettres : ENCINA. Notre savant pensa qu'il tenait le mot de l'énigme, isola soigneusement le radical *enc* de la terminaison, et le comparant au cornique, au gaëlique, à l'irlandais, au bas-breton, au grec, au sanscrit, au persan, conclut en affirmant que le vocable signifiait : *cruelle nécessité*, l'*Ananké* des Grecs. Aller plus loin, ajoutait-il, serait sortir de la certitude. Or *Encina* était simplement la signature du graveur parisien qui avait représenté l'idole. C'est M. de Saulcy qui a raconté à l'Académie des inscriptions, dans sa séance du 28 mars, cette mésaventure amusante, en déposant sur le bureau le travail de M. Gaidoz.

—— Grâce aux basses eaux de cet automne, on a découvert une nouvelle station lacustre à Locras, lac de Bienne. Cette station date de la fin de l'âge de la pierre, et est située à quelque distance du rivage, non loin d'une autre station de l'âge de la pierre, explorée déjà en 1873.

Les fouilles, dirigées par M. le docteur Gross de Neuveville, ont fourni une quantité d'objets intéressants et nouveaux; des haches en pierre percées, semblables à celles trouvées dans le Danemark; de grandes pointes de lance en silex; les haches en néphrite et en jadéite, fixées avec du goudron à un manche en corne de cerf, adapté lui-même à un manche en bois; plusieurs objets, entre autres une passoire et un vase bien conservés. A côté de cela, plusieurs instruments et armes en cuivre pur.

La présence de ces objets dans cette station prouve une fois de plus que l'âge du bronze n'a pas suivi immédiatement l'âge de la pierre; mais qu'il y a une période intermédiaire dans laquelle on utilisait le cuivre sans l'allier à l'étain. L'on a aussi trouvé plusieurs crânes humains, dont

(1) *Esquisse de la religion des Gaulois, avec un appendice sur le dieu Encina*; 1879, in-8°, Sandoz. Cette notice est ce que nous possédons de mieux sur un sujet où l'illusion et la rêverie avaient entassé jusqu'ici tant de nuages. Ce court travail est un modèle de critique sobre et pénétrante. (G. P.)

l'un, chose remarquable, porte des marques évidentes de trépanation. Après la mort, on a coupé les os du crâne de manière à en détacher une pièce de forme arrondie, à laquelle la superstition attachait des propriétés particulières, et qui servaient ensuite d'amulettes.

Quelquefois, cette opération était pratiquée sur le crâne des enfants vivants, afin, suppose M. Broca, de donner issue à l'esprit mauvais, cause des affections convulsives chez les enfants.

On se servait de ces amulettes, dont on a retrouvé un exemplaire à Locras, pour se préserver des atteintes du mauvais esprit, et comme probablement elles jouissaient de la réputation de porter bonheur, on en introduisait dans les crânes des morts pour leur servir dans une autre vie.

Au reste, cette coutume était pratiquée par les aborigènes du Michigan. On a trouvé de ces crânes trépanés, principalement, dans les grottes sépulcrales et les dolmens du midi de la France. L'échantillon de Locras est le seul trouvé jusqu'ici dans nos palafittes.

On a trouvé de ces amulettes en Suède, en Allemagne et en Autriche.

Ces pratiques religieuses si répandues ne nous amènent-elles pas à conclure que les peuples préhistoriques de l'Europe vivaient sous les influences d'un culte commun qui leur servait de lien?

—— On nous communique la note suivante sur des découvertes récentes faites à Couvron (Aisne) :

« La commune de Couvron, canton de Crécy-sur-Serre, département de l'Aisne, est une des localités de cette contrée, si riche en monuments archéologiques, qui méritent d'attirer l'attention des antiquaires par les produits gaulois, gallo-romains et mérovingiens des fouilles qui y ont été exécutées. C'est à Mme la marquise de Saint-Chamans, propriétaire du château et de la terre de Couvron, et à Mlle Suzanne de Rougé, sa sœur que revient l'honneur de ces découvertes. Filles du savant égyptologue, vicomte de Rougé, elles se montrent, sur un autre terrain, fidèles aux traditions paternelles.

Entre Couvron et Crépy-en-Laonnois, sur le territoire de ces deux communes et près de la ligne du chemin de fer de Tergnier à Reims, s'étend une plaine assez vaste, dominée au sud-ouest par une colline boisée. Cette plaine, appelée le champ de la Fortelle, était couverte de bois, et ne fut défrichée qu'en 1855. Elle conservait encore à cette époque des traces de retranchements que les travaux de défrichement et de culture ont fait disparaître. Une route moderne la traverse du nord au sud, c'est celle qui conduit de Couvron à la station du chemin de fer, et se prolonge jusqu'à Crépy. Mais plusieurs anciennes voies sont situées dans le voisinage et enferment cette plaine comme *dans un réseau*. 1° C'est d'abord la voie romaine de Soissons à Ribemont, que M. Piette (1) considère comme un ancien chemin gaulois. Cette voie passe sur le champ même de la Fortelle. 2° A quatre ou cinq cents mètres au sud-est, passait la

(1) A. Piette, *Itinéraire gallo-romain dans le département de l'Aisne.*

grande voie romaine de Laon à La Fère, longeant d'assez près le pied de la colline qui domine la plaine. 3° Vers le nord-est, à un kilomètre environ, passait la voie romaine de Laon à Saint-Quentin. 4° Un peu plus loin vers le nord, la voie romaine de Reims à Arras.

Tous les champs situés dans les environs de la colline dont nous avons parlé, laquelle conserve dans le nom de Mont-de-Joie (*Mons Jovis*), que porte son extrémité méridionale, un souvenir archéologique, sont remplis de débris de poteries gallo-romaines sur une étendue de plusieurs kilomètres.

En 1876, Mme la marquise de Saint-Chamans fit fouiller le champ de la Fortelle. Les premiers coups de pioche firent découvrir un cimetière mérovingien, qui donna environ 80 squelettes, ensevelis les pieds tournés vers l'Orient. Ils se trouvaient près de la surface actuelle du sol, à une profondeur de 25 à 40 centimètres. Beaucoup d'objets ont été recueillis près de ces squelettes :

1° 25 petits vases en poterie noire, placés aux pieds des corps ; 4 ou 5 petits vases de verre irisé.

2° Des armes et objets en fer : une dizaine de scramasax, le même nombre de lames de plus petite dimension ; une arme de fer à crochet, espèce d'angon ; un fer de javelot ; des plaques de ceinturon.

3° Le bronze est représenté par plusieurs plaques de ceinturon, dont quelques-unes ornées de jolis dessins et d'incrustations d'argent niellé ; des fibules ; un style pour écrire ; une petite cuiller à parfums.

4° Un collier de perles de verre et d'ambre.

5° Des monnaies romaines des IVe et Ve siècles.

Au-dessous du cimetière mérovingien apparurent des substructions en maçonnerie. On continua les fouilles, qui amenèrent la découverte d'une chambre sépulcrale (*sepulchrum*) gallo-romaine. Une seconde fut ensuite rencontrée à une certaine distance de la première, et l'année suivante (1877) deux autres furent encore déblayées. Ces quatre *sepulchrum* se ressemblent ; en voici la description :

Un caveau carré de 1 m. 80 à 2 m. 10 sur chaque face. Un escalier de pierre de sept à huit marches conduit au fond, qui se trouve à deux mètres environ au-dessous du sol actuel. Ce caveau a dû être voûté ; mais la voûte s'est écroulée ou a été démolie. Les parois sont en pierre, et offrent de petites niches (*loculi*) destinées à recevoir des urnes funéraires dont on a retrouvé les fragments dans les décombres qui remplissent le caveau (1).

Ces *sepulchrum* ont dû être comblés par la main des hommes avant l'établissement du cimetière mérovingien superposé ; les murs n'offrent aucune trace d'éboulement, et les décombres, mêlés de charbon de bois, qui remplissent les caveaux, paraissent avoir été rapportés. Voici l'indication des objets trouvés parmi ces décombres :

(1) M. Fleury donne un dessin d'un *sepulchrum* du même genre, découvert près de Vervins.

Beaucoup de tuiles à rebords; des poteries samiennes, dont quelques fragments très curieux; quelques petits vases presque entiers; des poteries jaunâtres et grises.

Une très belle cuiller à parfums en bronze.

Trois instruments en os travaillé, qu'on appelle *flûtes des tombeaux*.

Plusieurs épingles en os à tête ronde.

Une chaine en fer de la grosseur d'une chaine de puits; une sorte de rasoir et un couperet de fer; un mors de cheval bien conservé et de nombreux fragments d'objets du même métal.

Une paire de meules en pierre.

De nombreuses monnaies romaines du IIIe, du IVe et du Ve siècle; celles du IVe siècle en plus grande quantité.

En fait d'objets de l'époque gauloise, on n'a trouvé que deux débris de poteries mêlés à des poteries gallo-romaines dans les décombres des *sepulchrum*. Dans les champs plus voisins du pied de la colline ont été recueillis quelques silex taillés et des haches en silex poli. Près du château même de Couvron, à deux kilomètres environ du champ de la Fortelle, on a trouvé quelques silex taillés, des fragments de hache en silex poli.

La colline, qui domine comme un promontoire toute cette plaine, n'a jamais été explorée. Un examen attentif de cette position n'y ferait-il pas découvrir les preuves de l'existence d'un oppidum de l'époque gauloise? Les monuments nombreux que renferme la plaine permettent du moins d'affirmer qu'elle a été occupée à l'époque gallo-romaine par une population importante.

Mme la marquise de Saint-Chamans a entrepris et continue ces fouilles avec un zèle et une intelligence qui amèneront, on peut l'espérer, de nouvelles découvertes. C'est un exemple trop peu suivi encore par les grands propriétaires, auxquels la science pourrait devoir de si grands progrès, s'ils voulaient seulement porter leur attention sur les richesses archéologiques que renferment leurs domaines. »

—— *Nécropole étrusque*. — L'*Italie* annonce que l'on vient de faire une découverte intéressante pour les archéologues. Ces jours derniers, les travaux de construction d'une route qui doit relier Sant-Antimo à Montorso, non loin de Poggio-Mirteto, ont amené la découverte d'un tombeau étrusque, dans lequel on a trouvé plusieurs amphores et vases de différentes dimensions. La surintendance des fouilles a des raisons pour croire que ce tombeau n'est pas isolé, et qu'une nécropole s'élevait autrefois sur cet emplacement. Le ministère de l'instruction publique a donc ordonné qu'on poursuivît les fouilles, parce qu'elles peuvent être d'un grand intérêt pour l'étude de l'histoire des Etrusques.

—— Dans sa description des monuments et œuvres d'art de l'Altis (Olympie), Pausanias cite la statue du *courrier d'Alexandre le Grand*, *Philonide de Crète*, ainsi honoré comme vainqueur dans les jeux olympiques. L'administration allemande avait prié, l'an dernier, M. le profes-

seur docteur Curtius de faire rechercher, dans les fouilles qui s'exécutent à Olympie, cette statue de Philonide. Le 4 de ce mois, M. le maître général des postes docteur Stephan a reçu d'Olympie une lettre de M. le docteur Treu (directeur des fouilles) lui annonçant qu'on a déjà retrouvé le socle en grès de cette statue, avec une inscription bien conservée. Celle-ci est conçue en ces termes : « Le courrier ordinaire du roi « Alexandre, le coureur parcourant l'Asie, Philonide fils de Jotos, de la « Chersonèse crétoise, a dédié ceci à la divinité olympique. » — Une copie en gypse de ce socle sera placée dans la collection historique du musée postal de l'empire.

—— M. Germer-Durand nous informe que l'on vient de trouver, non loin des arènes de Nîmes, l'épitaphe d'un rétiaire, et qu'elle est entrée depuis quelques jours au musée épigraphique de cette ville. La voici, telle qu'il la lit, conformément à un estampage communiqué en son nom par M. Mowat à la Société des antiquaires de France, dans sa séance du 21 mai courant :

RET
L·POM PEIVS
Ͻ·VIIII·N̄·VIANNES
SIS·AN·XXV
OPTATA·CONNIVX
D·S·D

Ret(iarius) L(ucius) Pompeius pugnarum novem, n(atione) Viannessis (pour *Viennensis*), *an(norum) viginti quinque. Optata, conjux, d(e) s(uo) d(edit)*.

Conjointement avec les épitaphes de deux *essédaires* et de deux *mirmillons*, découvertes à Nîmes à diverses époques, celle du *rétiaire*, L. Pompeius, originaire de Vienne, prouve que les arènes ont servi à des combats de gladiateurs malgré l'assertion contraire de quelques auteurs.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n°s 3 et 4, mars et avril 1879 (deux feuilles) :

Séances des 24 et 31 janvier, des 7, 14, 21 et 28 février. (On remarquera dans le procès-verbal de ces séances les observations de M. de Fontenay sur l'art de l'émail dans l'antiquité ; celles de M. Helbig sur une terre cuite publiée par M. Fr. Lenormant dans la *Gazette archéologique* de 1878, pl. 27, où il conviendrait de reconnaître Narcisse, et sur un passage d'Homère, relatif à l'emploi des clous d'argent, *Il.*, XI, 29) ; celles de M. Henzen sur diverses inscriptions de gladiateurs, etc.) — A. Mau, *Fouilles de Pompéi*. — Lumbroso, *les Amas d'immondices antiques à Alexandrie en Egypte*. — Bibliographie : W. Helbig, appréciation très-favorable de l'ouvrage récemment publié sous le titre : *Notizie storiche archeologiche di Tarquinia e Corneto* (per Luigi Dasti, Roma, 1878, 8°).

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique*. Sommaire de la livraison de mars et avril 1879 :

A. Dumont, *Note sur des bijoux d'or trouvés en Lydie*. — P. Foucart, *Inscriptions archaïques de Thèbes*. — L. Duchesne, *Inscription chrétienne de Tanagra*. — Th. Homolle, *Inscriptions de Délos, relatives à des personnages romains*. — Beaudouin et Pottier, *Inscriptions de l'île de Chypre*. — C. Mylonas, *Mélanges archéologiques*. — Paul Girard, *Antiquités des Sporades septentrionales*. — J. Martha, *Inscriptions du Péloponèse*. — Am. Hauvette-Besnault, *Inscriptions funéraires de l'Oropie, inscription de Probalinthos*. — M. Beaudouin, *Quelques particularités du dialecte cypriote*. — P. Girard, *Sur quelques nécropoles de la Grèce du nord*. — E. Pottier, *Fragments de monuments choragiques à l'est du théâtre de Bacchus*. — B. Haussoullier, *Inscriptions de Chios*. — Faits et nouvelles.

Planches : IV-V. Bijoux lydiens. — V *bis*. Monuments choragiques d'Athènes. — VIII-IX. Tête archaïque et statue de femme drapée, trouvées à Délos.

—— *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, seconde série, VIIe année, n° 1 (janvier à mars) :

Préface. — Mme Ersilia Caetani, comtesse Lovatelli, *D'un vase funéraire avec représentations relatives aux mystères d'Eleusis* (pl. I-V). — Fr. Lenormant, *Trois monuments chaldéens et assyriens des collections romaines* (pl. VI). — Henri Dressel, *D'un grand dépôt d'amphores trouvé dans le nouveau quartier du Camp des Prétoriens* (pl. VII-XII).

—— Le second numéro du *Bulletin de la Société archéologique croate* contient les articles suivants :

Aquæ Jasæ (les bains de Varazdin), par M. Sime Ljubich. — *Inscriptions glagolitiques*, par M. Geitler (avec fac-simile, précieux matériaux pour un *Corpus inscriptionum slavicarum* dont on ne saurait trop souhaiter la publication). — *L'emploi des métaux dans les premiers âges*, par M. Pilar. — *Voyages archéologiques*, par M. Sime Ljubich. — *Inscriptions romaines inédites au musée d'Osiek* (Esseg). — *Monnaies romaines du musée de Zagreb* (Agram) *qui ne sont pas dans Cohen*. — Variétés. — Critiques.

—— *Journal de la Société orientale allemande*, XXXIIIe volume, cahiers 1 et 2 (1879):

F. A. Pott, *les Pronoms indo-germaniques*. — A. D. Mordtmann, *Recherches sur la numismatique pehlwie* (particulièrement sur ces curieuses monnaies frappées après la conquête arabe et portant des légendes arabes et pehlwies; une deuxième partie est consacrée aux ateliers monétaires des Sassanides ; dans une troisième l'auteur examine quelques points relatifs à son sujet touchés par M. Noeldeke dans une note antérieure, entre autres la façon dont on doit lire la fameuse formule *Malkân Malkâ* ou *Châhân Châh*, d'où vient en droite ligne le *Châhinchah* du protocole royal de la Perse actuelle.) — Noeldeke, *Sur les noms de lieux iraniens terminés en Kert et autrement* (reprise d'une question soulevée dans un numéro précédent par feu Blau). — Du même: *Sur deux peuples de l'Asie Antérieure*, 1° *les*

Qadichéens (Κοδούσιοι, Καδισηνοί, Καδασηνοί) qui jouèrent un certain rôle dans les guerres des Perses et des Romains ou Byzantins, distincts des *Cadusii* voisins de la mer Caspienne; 2° *les Ortéens* qui habitaient la région sud de l'Arménie. — J. Ehm, *le Mariage du Soma et de la Soûryâ* (d'après la Rig-Veda, X, 85). — L. Schroeder, *la Mâitrâyani Samhitâ* (âge, importance philologique et historique, rapport avec les autres Çâkhâs; accompagné d'un *fac-simile* du manuscrit de la Bibliothèque de Münich). — Deux notices intéressantes de M. W. Spitta, du Caire : 1° sur deux manuscrits récemment entrés à la bibliothèque khédivienne du Caire, dont l'auteur est directeur, et permettant de combler des lacunes de l'ouvrage si curieux de Djsawalîqi (*el Mon árrab*), sur les mots empruntés par l'arabe aux langues étrangères ; 2° un extrait considérable de la *Géographie de Ptolémée* traduite en arabe par El-Khowârezmy, ancien manuscrit acquis au Caire par l'auteur. — Sandreczki : *le Dialecte maltais* (proverbes et dictons ; démonstration définitive du caractère arabe de ce dialecte sémitique où l'on avait autrefois voulu chercher un représentant dégénéré du punique). — Hillebrandt, *Remarques sur un passage du Rig Veda.* — Schlottmann reprend son étude sur l'inscription araméenne de Carpentras dont il a été question dans la *Revue archéologique* (1); adopte les vues émises par notre collaborateur M. Clermont-Ganneau sur l'âge et l'origine perse des monuments araméens d'Egypte; insiste sur l'existence du rythme et de la rime dans les langues sémitiques; publie dans un second article (planche) une belle coupe d'argent provenant de Russie et portant gravés cinq caractères araméens qu'il propose de lire : *de* (appartenant à) *Kabbîr* (2). — Nous signalerons dans la bibliographie deux articles de fond, l'un de M. Spiegel sur les dernières publications de M. de Harlez relatives à l'Avesta; l'autre M. Noeldeke, sur le grand débat assyriologique engagé entre MM. Gutschmid et Schrader. M. N. se fait avec beaucoup d'autorité et de justesse l'interprète des doutes qui planent encore sur la valeur exacte des renseignements que l'histoire et la philologie peuvent demander à l'assyriologie.

—— Sommaire du numéro d'avril du *Journal des savants : Histoire des Romains*, par M. Wallon. *Les Mélodies grecques*, par M. Ch. Lévêque. *Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato*, par M. E. Miller. *Note sur les monnaies d'Etienne Marcel*, par M. F. de Saulcy. *La société romaine après les grandes guerres d'Afrique*, par M. V. Duruy. Nouvelles littéraires.

(1) M. Clermont-Ganneau reprendra prochainement dans la *Revue*, comme il l'annonçait dans un dernier article, l'interprétation de cette inscription qui laisse encore beaucoup à désirer. Il espère être d'ici là mis à même d'aller à Carpentras examiner l'original de ce monument si controversé.

(2) Nous faisons des réserves sur cette lecture. Nous avons notamment des doutes sur l'existence de la préposition *de*, et préférons faire de ces cinq lettres un seul nom propre isolé, comme sur d'autres monuments analogues où les noms se présentent sans prépositions.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire des antiquités chrétiennes, contenant le résumé de tout ce qu'il est essentiel de connaître sur les origines chrétiennes jusqu'au moyen âge exclusivement, par M. l'abbé MARTIGNY, chanoine de Belley ; nouvelle édition, revue, modifiée, considérablement augmentée, et enrichie de 675 gravures dans le texte ; grand in-8, Hachette, 1877.

Nous n'avons plus à apprécier ici le mérite de l'ouvrage de M. l'abbé Martigny ; la science de l'auteur a été louée et sa méthode a été discutée lors de la mise en vente de la première édition, en 1865 ; la rapidité avec laquelle s'est épuisée cette première édition suffirait, d'ailleurs, à montrer combien l'ouvrage répondait à un besoin réel et quels en étaient les sérieux mérites. Encouragé par le succès, M. Martigny a entrepris une revision approfondie de son livre ; il a voulu non seulement y faire entrer, en leur lieu et place, les découvertes récentes, mais encore profiter des critiques qui lui avaient été adressées et de ses propres réflexions pour combler tout ce qu'il pouvait y avoir de lacunes dans son œuvre, pour ajouter partout quelques faits et quelques rapprochements. Sans nous engager ici dans l'étude du fond, nous nous bornerons à indiquer ce qui distingue cette seconde édition de la première, ce qui en fait un livre tout à fait nouveau.

« Presque tous les articles anciens, nous dit l'auteur, ont été retouchés. Beaucoup ont subi des modifications et reçu des développements plus ou moins importants.

« Quant aux articles nouveaux, dont le nombre est assez considérable, ils ne sont eux-mêmes, pour la plupart, sous des rubriques spéciales, que des corollaires ou appendices se dégageant naturellement des questions capitales de l'édition précédente et que l'on a cru devoir en détacher, pour éviter les articles trop longs, qui fatiguent l'attention, souvent en pure perte ; il est d'expérience qu'il faut diviser pour apprendre. »

Nous n'indiquerons pas — le relevé en serait trop long — les articles qui, comme celui qui a trait aux *Catacombes*, ontr eçu, grâce à la publication de la *Roma sotterranea* de M. de Rossi, des développements qui les font bien autrement instructifs et complets ; nous ne donnerons pas non plus la liste des articles qui sont tout à fait nouveaux ; pour montrer que la première édition ne peut tenir lieu de la seconde, il nous suffira de

rappeler que le nombre des gravures dépasse ici de quatre cents et plus celui de la première édition.

Il ne nous reste qu'un vœu à former, c'est que ce nouveau tirage s'épuise à son tour assez vite pour permettre à M. Martigny de donner bientôt lui-même une troisième édition qui lui permette de faire entrer dans son travail les résultats que les découvertes apportées par chaque année de recherches et par les efforts de la critique toujours à l'œuvre auront acquis, depuis 1877, à la science des antiquités chrétiennes.

G. P.

The Romans of Britain, by Henry-Charles Coote, F. S. A.; 1 vol. in-8, Norgate, London, 1878.

L'ouvrage de M. Coote nous paraît mériter toute l'attention des historiens ; il est d'un esprit clair et vigoureux, qui ne se contente pas des phrases faites et des opinions établies, qui remonte aux sources et en tire tout ce qu'elles contiennent, rien de plus, mais aussi rien de moins. L'idée dont tout le livre est le développement et la preuve, c'est que la Bretagne insulaire a été bien plus profondément pénétrée qu'on ne le croit généralement par l'influence de la conquête, de l'administration et de la loi romaines, que cet élément romain y a survécu à la retraite des armées impériales et s'y est perpétué, comme dans la Gaule, pendant toute la première période de la conquête germanique et scandinave, que l'on peut le suivre à la trace jusqu'à l'époque de la conquête normande. Les propositions que l'auteur nous paraît avoir démontrées, et qui se résument toutes dans cette persistance de la civilisation latine, de ce qu'un ancien appelait la *consuetudo romana*, sont résumées dans une préface qui donnera à tous ceux qui y jetteront les yeux le désir de lire tout entier. C'est à des recueils comme la *Revue historique* qu'il appartient de discuter cette thèse et les témoignages sur lesquels elle s'appuie ; nous ne pouvons ici que nous contenter de la signaler à nos lecteurs et de les avertir de l'importance d'un essai qui nous paraît appelé à modifier l'idée que l'on se fait en général des origines du peuple anglais et du caractère de la période anglo-saxonne. G. P.

La Haute-Savoie avant les Romains, par Louis Revon, avec 184 vignettes gravées ; 1 vol. in-4, Paris et Annecy, Champion et L'Hoste, 1878.

Le savant et zélé conservateur du Musée d'Annecy, l'auteur des *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, n'en est pas à son coup d'essai ; on connaît son goût, ou, pour mieux dire, sa passion d'exactitude ; on sait quelles fatigues il s'impose pour ne laisser en dehors de ses recherches aucun canton du pays dont il a entrepris d'étudier et de faire connaître le passé, avec quel scrupule il s'astreint à voir lui-même tous les monuments originaux dont il entreprend la description, avec quel crayon intelligent et fidèle il les représente pour ceux qui ne peuvent aller, comme lui, les chercher sur place, dans les hameaux de la montagne ou dans des collections publiques et privées qui ne sont que rarement visitées.

L'ouvrage que M. Revon vient de publier précède logiquement celui qui a fondé sa réputation, il y a quelques années ; dans sa première monographie, il avait recueilli, sans rien oublier de ce qui était alors visible à la surface du sol, les moindres traces écrites de la domination romaine en Savoie, ainsi que les faibles débris de l'épigraphie gauloise et burgonde ; aujourd'hui il remonte plus haut, il met en œuvre des matériaux dont beaucoup avaient été recueillis en même temps que ces inscriptions, dont d'autres sont le fruit de nouvelles explorations. Seules, quelques vallées intérieures du Chablais, qui du reste ne paraissent pas riches en antiquités pré-romaines, sont restées en dehors de cette enquête ; tout le reste de la région, M. Revon l'a parcouru, depuis seize ans, l'album sous le bras. Les dessins ont tous été exécutés d'après nature. Après avoir réduit les aquarelles au pantographe, l'auteur les a interprétées lui-même par la gravure au moyen du procédé Comte. L'effet de ces gravures n'est pas heureux, elles manquent de franchise et de fermeté ; mais ce léger inconvénient n'est-il pas compensé, et au delà, par l'avantage de pouvoir mettre à la portée des bourses même les plus modestes un livre qui renferme autant de figures, près de deux cents vignettes? Pour que rien ne se perde plus de ce que le hasard fera découvrir dans ce genre, il faudrait qu'un ouvrage comme celui-ci se répandit dans toutes les communes du département, qu'il fût dans les bibliothèques de toutes les écoles. En le feuilletant, l'instituteur et les enfants qu'il instruit se familiariseraient avec les formes et l'aspect des monuments de cette époque lointaine ; quand ils en trouveraient désormais sous leur pioche ou sous le soc de leur charrue, ils seraient avertis qu'il y a lieu de les recueillir, qu'ils pourront en tirer honneur et profit, et, l'attention une fois éveillée et tournée de ce côté, les découvertes ne sauraient manquer de se multiplier.

Voici la table des matières, qui donnera l'idée des divisions adoptées par M. Revon pour mettre de l'ordre dans sa description :

Ces deux tables permettent à quiconque entreprend un voyage archéologique en Savoie de s'assurer tout d'abord du nombre et du caractère des monuments que renferme chacun des cantons qu'il parcourt. En même temps, la classification adoptée, par nature de monuments, a l'avantage de présenter des groupes naturels, où chacun des objets décrits aide à comprendre ceux qui sont cités avant ou après lui, où des vestiges et des souvenirs souvent obscurs s'éclairent et se complètent l'un par l'autre.

S'il nous est permis d'exprimer un regret, nous aurions aimé à trouver, à la fin du volume, quelques pages de résumé et de conclusion dans lesquelles M. Revon nous aurait aidé à dégager de ces descriptions minutieuses les idées qu'elles doivent suggérer à l'esprit de l'historien. Pour avoir de la valeur, toute généralisation doit être fondée sur un dénombrement exact et sur une connaissance précise des faits particuliers ; or, personne ne peut mieux connaître la multitude de monuments dont se compose l'héritage de l'époque antérieure aux Romains que celui qui les a recueillis et décrits un à un ; personne n'aurait pu mieux que M. Revon nous tracer une esquisse spécieuse de 'état du pays pendant la période de son existence à laquelle appartiennent ces débris d'une civilisation toute rudimentaire. Pourquoi, par quel scrupule exagéré de modestie, M. Revon a-t-il laissé à un autre, qui y sera moins préparé et moins compétent, l'honnaur d'écrire ce chapitre d'histoire ?

G. Perrot.

Histoire de France, par M. Auguste Trognon ; e édition, 4 vol. in-18, Hachette

Ce livre solide et sérieux, que l'Académie française avait jugé digne de l'une des plus hautes récompenses dont elle dispose, était depuis longtemps épuisé ; il méritait d'être réimprimé. On n'y cherchera point de vives couleurs et des tableaux brillants ; mais on y trouvera, pour chaque règne, un judicieux résumé des travaux spéciaux les plus autorisés. La trame du récit est sans ornements, mais elle est ferme et serrée ; les faits qui la composent sont empruntés aux meilleures sources et bien groupés. Le récit s'arrête en 1789, à l'ouverture des États-Généraux.



STATUETTE PHÉNICIENNE
Trouvée à Amrit

STATUETTE PHÉNICIENNE

TROUVÉE RÉCEMMENT A AMRIT.

Entre les nombreux objets qu'a fournis à M. Péretié la vaste plaine située au sud de Tortose, et dont les ruines d'Amrit forment en quelque sorte l'extrémité méridionale, se trouve une statuette dont nous devons la communication à ce laborieux antiquaire, et qui est encore en sa possession. La pierre mesure 20 centimètres dans sa plus grande hauteur; elle a été retirée d'un de ces puits, donnant accès à des grottes funéraires, qui sont assez nombreux à Amrit. La matière est le calcaire grossier du pays. Ayant évidemment fait partie du mobilier d'un temple, elle aura été jetée dans le puits suivant un usage assez commun, lors de la destruction du paganisme. De là les fortes dégradations que la tête a subies, la mutilation des mains et des bras (pl. XI).

Le caractère ancien et oriental de la figure se reconnaît tout d'abord. La coiffure et les traits rappellent la Syrie; la statuette ne diffère essentiellement des nombreuses sculptures que le vieux sol de Chypre a récemment fournies que par la nature de la pierre dans laquelle elle est taillée. Cette pierre étant la même que celle des monuments de l'antique Marath, il faut supposer que la statuette a été sculptée dans cette ville; or on a démontré que Marath fut une ville tout à fait phénicienne, qu'elle disparut peu après Alexandre, sans avoir subi de transformation hellénique(1). Les monuments de Marath sont le type de l'art phénicien pur, si tant est que l'on puisse appliquer ce mot à un art dont l'essence fut d'être éclectique. La statuette de M. Péretié fait corps avec cet ensemble d'antiquités qui a du moins le mérite, rare en Syrie, d'un caractère propre et indigène. Cela suffit pour lui attribuer, au point de vue des classifications archéologiques, une valeur réelle.

(1) *Mission de Phénicie*, p. 59 et suiv.

Au premier moment, à la vue de cette chevelure nattée ou plutôt ondulée en longues mèches gaufrées, on a pu songer à une *Venus barbata;* mais c'est là une idée qu'il faut certainement abandonner. La *Venus barbata* se présente comme grossière et obscène; or le beau caractère viril de notre tête, malgré les outrages qu'elle a subis, est d'un art parfaitement sérieux. Que l'on veuille bien, d'ailleurs, comparer la figure donnée par M. de Cesnola, p. 132 de son précieux ouvrage sur Chypre, on sera convaincu qu'il s'agit ici d'une de ces statues que l'on a nommées avec raison iconiques (1), et qui représentent toujours un personnage en riche costume, avec la chevelure la plus soignée, en acte de faire une offrande à la divinité. Nul doute que les avant-bras de notre statuette, au moins l'un d'eux, ne fussent étendus en avant pour tenir soit une patère, soit une colombe, soit tout autre objet votif. Peut-être pourrait-on aussi la compléter par la pensée en prêtant au bras et à tout le corps un mouvement analogue à celui du roi Yehawmélek au haut de la stèle célèbre de Byblos, c'est-à-dire en lui mettant dans la main droite une grande coupe à libations.

Comment concevoir le bas de la statuette? C'est ce qu'on ne pourra décider que quand on aura l'objet sous les yeux. L'aspect de la photographie porterait à croire que le buste seul a existé. Dans ces statuettes votives de l'île de Chypre, le bas de l'ouvrage était quelquefois singulièrement négligé, sans doute parce que cette partie de la statue était dissimulée et en tout cas n'ajoutait rien à l'idée. Quelquefois d'ailleurs la partie inférieure était supprimée. On en a un curieux exemple dans la statue du musée de Lyon connue sous le nom d'Aphrodite à la colombe (2). Cette curieuse statue, trouvée à Marseille, mais qui, comme plusieurs des objets représentés dans Grosson, vient de Chypre, offre une similitude absolue avec la nôtre pour la manière dont les cheveux sont traités. Il est clair que ces cheveux viennent, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la même école, et comme la provenance de la statuette phénicienne de M. Péretié n'est pas douteuse, la provenance phénicienne ou chypriote de la statue du musée de Lyon est par là aussi rendue certaine. Or la statue du musée de Lyon s'arrête au bas-ventre et est, pour le reste, engagée dans une sorte de bloc. Il en est de même d'une des statues iconiques d'Athiénau (3), qui s'arrête au-dessous du genou. Nous

(1) *Gazette archéologique*, 1878, 6e livraison, p. 192 et suiv.
(2) *Ibid.*, 1876, déc., p. 133 et suiv.
(3) *Ibid.*, 1878, 6e liv., pl. XXXVI.

inclinons donc à croire que la statuette d'Amrit n'a jamais eu de partie inférieure, et qu'elle n'a souffert d'autre dommage que les injures qui déparent la tête et la mutilation des bras.

Quel était le sens de ces statues iconiques, qui remplissaient évidemment les temples de Phénicie et de Chypre? Faut-il y voir, comme on l'a supposé, des séries de portraits de prêtres, qui auraient été continuées pendant des siècles (1)? Nous ne le croyons pas. Le personnage représenté dans ces statues nous paraît être l'auteur d'un vœu ou d'un sacrifice fait à la divinité du temple; c'est le בעל הזבח « le maître du sacrifice », selon l'expression des tarifs de Marseille et de Carthage. Le vœu, le sacrifice, étaient choses bien transitoires; on pouvait craindre que la divinité ne les oubliât vite. Une inscription était déjà un moyen de rendre plus durable le souvenir du vœu. De là ces innombrables inscriptions votives qui constituent presque toute l'épigraphie phénicienne et qui, au temple de Rabbat-Tanit à Carthage, avaient pris un si prodigieux développement. Mais une statue était un mémento bien plus efficace encore. En se faisant représenter sous les yeux de la divinité dans l'acte même de l'accomplissement du vœu, on rappelait en quelque sorte sans cesse l'offrande qu'on lui avait faite et l'hommage qu'on lui avait rendu. Une telle idée est tout à fait conforme au caractère matérialiste et intéressé des cultes phéniciens, où le vœu est une sorte d'affaire, de compte en partie double, où l'on stipule bien nettement ce que l'on donne et où l'on tient essentiellement à être payé de retour. Ces statues iconiques des temples de Chypre et de Phénicie ne sont donc ni des statues de prêtres, ni des Vénus barbues : elles nous présentent l'image des hommes pieux qui vinrent successivement accomplir leur vœu devant la divinité et qui, pour que celle-ci ne l'oubliât, laissèrent devant elle leur image plus ou moins grande, plus ou moins soignée, en matière plus ou moins précieuse, selon que leurs moyens le leur permettaient. En tout cas, comme l'a fait remarquer M. E. de Chanot (2), ces images étaient réellement des portraits; on cherchait à les faire ressemblantes, afin que le dieu fût bien fixé sur l'identité de la personne à qui il devait ses faveurs en retour du sacrifice offert.

ERNEST RENAN.

(1) *Gazette archéologique*, 1878, 6e liv., pl. XXXVI.
(2) *Ibid.*

SUR L'ORIGINE

DE QUELQUES

NOTATIONS MATHÉMATIQUES

I

LES CHIFFRES.

Le lecteur qui s'intéresse à l'histoire des sciences sait de quelle lumière les travaux récents ont éclairé l'origine de nos chiffres.

Les noms des apices dans lesquels M. Vincent s'était efforcé de démêler la double influence d'un syncrétisme philologique et de la symbolique pythagoricienne (1), ces noms dont l'origine sémitique, soupçonnée par Huet (2) et par Nesselmann (3), avait été défendue par M. de Brière (4) et par M. Pihan (5), semblent devoir être définitivement sémitiques, depuis que M. Sédillot a vu qu'ils pouvaient être des mots arabes transcrits sans points diacritiques (6), et que

(1) *Revue archéologique*, 2e année, 2e partie, 1846, p. 603.

(2) *Demonstratio evangelica*, tertia editio, Parisiis, 1690, p. 173, col. 2e ; et *Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie contenues en plusieurs lettres écrites par des personnes savantes de ce temps*, recueillies par M. l'abbé de Tilladet, à Paris, 1712, tome II, p. 378.

(3) *Die Algebra der Griechen*, Berlin, 1842, p. 102-104.

(4) *Encyclopédie moderne, dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce*. Nouvelle édition, publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. Léon Renier ; tome neuvième. Paris, 1847, p. 49.

(5) *Exposé des signes de numération usités chez les peuples anciens et modernes*. Paris, 1860, p. XXI.

(6) *Atti dell' Accademia pontificia de' Nuovi Lincei pubblicati conforme alla decisione accademica del 22 dicembre 1850 e compilati dal segretario, tomo XVIII*

1		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
2			[illegible]	[illegible]					
3	1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8	9
4	[illegible]	q'	[illegible]	[illegible]	B	b	2	8	[illegible]
5	1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	V	8	[illegible]
6	1	[illegible]	3	[illegible]	9	P	[illegible]	8	[illegible]
7				[illegible]					
8	)	[illegible]	3	[illegible]	4	6	ʌ	8	9
9		[illegible]							
10		[illegible]							
11	1	z	3	e	4	6	[illegible]	8	9
12	1	2	3	e	4	6	[illegible]	8	9
13	1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	V	8	[illegible]
14			[illegible]				[illegible]		
15	[illegible]	[illegible]	3	e	4	6	[illegible]	[illegible]	9
16		7					[illegible]		
17	i								
18	I	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Λ	8	9
19	1	[illegible]	Σ	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8	9
20	(renversé) [illegible]	Pd [illegible] (dd) [illegible]	[illegible] (renversé) (rare) Z	[illegible]	[illegible] (qq)	6	[illegible]	(rare) 8 8 [illegible]	[illegible]

Imp Lemercier & Cie Paris

TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTES VARIÉTÉS DE CHIFFRES AVEC LES SIGLES DES NOMS DE NOMBRE CORRESPONDANTS

M. Fr. Lenormant a montré dans cinq d'entre eux des mots manifestement assyriens (1).

L'existence d'une tradition néopythagoricienne pour les neuf premiers de nos chiffres (2), l'emprunt aux Indiens du zéro (3) et des chiffres arabes orientaux (4), l'identité des signes employés par les Arabes d'Afrique et d'Espagne avec nos chiffres et les apices de Boëce (5), semblent également constituer autant de faits acquis.

Les neuf premiers de nos chiffres sont-ils un produit spontané et indépendant ou sont-ils, eux aussi, un emprunt à la science indienne? C'est la question que nous nous proposons de discuter et de résoudre.

M. Sédillot a cru pouvoir nier toute influence étrangère, en imaginant des chiffres romains abrégés qui, adoptés par les Arabes, puis rendus quelques siècles plus tard à leurs inventeurs, seraient les prototypes de nos chiffres. Mais cette thèse ne mérite aucune attention. D'abord, ces chiffres romains abrégés ont le tort d'être imaginaires; ensuite, ils ne sont pas abrégés, la prétendue abréviation du chiffre romain V étant, par exemple, plus complexe que ce chiffre (6); enfin, bien loin d'avoir quelque chose de

anno XVIII, 1864-65, Roma, 1865, p. 316 et 322. *Sur l'origine de nos chiffres, Lettre à M. le prince B. Boncompagni.* Voir aussi l'édition des *Œuvres de Gerbert* par M. Olleris, Paris-Clermont, p. 580-581.

(1) *La légende de Sémiramis : Premier mémoire de mythologie comparative*, par Fr. Lenormant; mémoire présenté à l'Académie de Bruxelles, le 8 janvier 1872, p. 62.

(2) *Programma de numerorum quos arabicos vocant vera origine Conradus Mannert*, Altdorfii, 1801, p. 11-16. Rectifier tout ce qui dans ce travail et dans les études de MM. Chasles et Martin concerne l'authenticité du passage de Boëce par l'ouvrage de M. Friedlein intitulé : *Gerbert, die Geometrie des Boethius und die indische Ziffern*, Erlangen, 1861.

(3) *Sur l'introduction de l'arithmétique indienne en Occident et sur deux documents importants publiés par le prince don Balthasar Boncompagni et relatifs à ce point de l'histoire des sciences*, par M. F. Woepcke. Rome, 1859, p. 19-46. M. le comte de Vogüé a signalé dans des inscriptions de Palmyre, datées de l'ère des Séleucides, une numération consistant dans les combinaisons de quatre signes et exprimant les centaines par les mêmes chiffres suivis du signe ¬ qui vaut 10. « Ce système, dit le savant archéologue, est d'ailleurs celui des Phéniciens et il est commun à presque toute l'antiquité syrienne. » (*Syrie centrale ; Inscriptions sémitiques publiées avec traduction et commentaire*... Paris, Baudry, 1868, p. 4.) Il est inutile d'observer que cette remarque n'infirme en rien la thèse de M. Woepcke.

(4) *Mémoire sur la propagation des chiffres indiens*, par M. Woepcke, dans le *ournal asiatique* de 1863, sixième série, tome I, p. 273-290.

(5) *Sur l'introduction de l'arithmétique indienne en Occident*, page 10 et page 55, et *Journal asiatique*, cahier d'octobre-novembre 1854, p. 358.

(6) Voyez le tableau 1, à la fin de ce travail (n° de juillet).

romain, ils sont une contradiction des chiffres romains, puisque chez ces derniers, contrairement à ce qui arrive dans le spécimen de M. Sédillot, le 3, le 4 et le 6 sont bien moins compliqués que le 8 et le 7.

Au contraire, un savant dont l'érudition déplore encore la mort prématurée, M. F. Woepcke, s'est décidé pour l'emprunt. Son argument principal est le suivant : « Si l'on examine signe par signe les chiffres du manuscrit d'Altdorf d'une part, et les anciennes initiales des numératifs sanscrits d'autre part, la coïncidence des deux suites de signes me paraît telle qu'il est impossible de la considérer comme purement accidentelle. » Et il ajoute en note : « Il suffit d'en faire la contre-épreuve. Prenons au hasard les initiales des numératifs dans d'autres langues et leurs alphabets, par exemple l'arabe et le latin :

ت ث س س خ ا ث ا و

U D T Q Q S S O N

On voit sur-le-champ l'impossibilité absolue d'établir un rapport quelconque entre ces lettres et les formes des chiffres gobâr et du moyen âge, même par les rapprochements les plus forcés (1). »

Le lecteur a sous les yeux, dans la première ligne de notre tableau (planche XIV), les caractères que M. Woepcke a considérés, d'après Prinsep, comme des chiffres et des initiales de numératifs sanscrits datant du IIe siècle de l'ère chrétienne. Les chiffres du manuscrit d'Altdorf (maintenant à la bibliothèque d'Erlangen) constituent notre dix-huitième spécimen. Qu'on prenne la peine de comparer ces deux séries de caractères, nous sommes convaincu que les résultats d'un examen attentif justifieront, quoi qu'on en ait dit (2), l'idée d'une coïncidence.

Toutefois, une coïncidence n'est pas un emprunt.

D'un côté, M. Ed. Thomas, dans une note publiée quelques mois après le mémoire de M. Woepcke (3), a montré que la date des chiffres de Prinsep pouvait être reculée jusqu'au VIIe siècle.

D'autre part, la contre-épreuve que propose M. Woepcke est plus

(1) *Mémoire sur la propagation des chiffres indiens*, dans le *Journal asiatique* de janvier-février, 1863, p. 78-79.

(2) *Œuvres de Gerbert*, Ed. Olleris, p. 577, ligne 10-11 (*en remontant*).

(3) *Note on indian numerals*, dans le *Journal asiatique*, sixième série, tome II, MDCCCLXIII, p. 381.

apparente que réelle, car une comparaison entre des éléments aussi essentiellement cursifs que les chiffres du moyen âge et des figures monumentales comme les majuscules latines ne pouvait aboutir qu'à un résultat négatif. La véritable contre-épreuve eût comparé les spécimens de chiffres avec les variétés cursives des sigles de noms de nombre : c'est cette comparaison que nous allons tenter.

La deuxième ligne de notre tableau présente deux variantes d'un manuscrit de la bibliothèque grand-ducale de Carlsruhe : elles ont été publiées par M. Treutlein dans son ouvrage : *Intorno ad alcuni scritti inediti relativi al calcolo dell' abaco* (1).

La troisième est empruntée au Mémoire de M. Woepcke *sur l'introduction de l'arithmétique indienne en Occident* (2) ; mais nous ignorons de quel manuscrit elle a été extraite : elle ne se trouve ni dans le manuscrit latin 7377 C de la Bibliothèque nationale, auquel l'auteur dit l'avoir empruntée, ni dans le manuscrit latin 7185, qui a servi, avec le précédent, à l'épuration du texte de la géométrie de Boëce.

Les chiffres de notre quatrième ligne appartiennent à un manuscrit du xve siècle de la bibliothèque Amploniana d'Erfurth ; ils ont été reproduits par M. Gerhardt (3).

Les spécimens 5 à 12 sont dus aux *Eléments de paléographie* de M. de Wailly (4).

M. Friedlein a publié les spécimens 14 à 17 à la suite de son ouvrage intitulé : *Die Zahlzeichen und das Elementare Rechnen der Griechen und Römer und des christlichen Abendlandes vom 7 bis 13 Jahrhundert*, Erlangen, 1869 (pl. 6). Le treizième offre le fac-similé d'un manuscrit d'Arundel, qui se trouve en tête des *Rara mathematica* de Halliwell, London, 1841 ; les suivants sont empruntés au *Liber algorismi* de Johannes Hispalensis, aux *Archiv für alt deutsche Geschichte* (5), à un manuscrit d'Erlangen coté n° 378, enfin à la *Margarita philosophica* de 1508.

Notre dix-neuvième ligne a été publiée pour la première fois par M. Chasles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, Bruxelles, 1837, p. 468.

(1) *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche pubblicato da B. Boncompagni*, tome X, Roma, 1877, p. 596.

(2) Page 10.

(3) *Monatsbericht der Königlisch preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, Januar 1867, p. 40.

(4) Tome II, planche VII.

(5) Tome V, page 160.

Enfin, nous terminons notre tableau par une liste des sigles de noms de nombres en cursive du moyen âge, d'après les *Éléments de paléographie* de M. de Wailly, et surtout d'après la quatrième édition du *Dictionnaire des abréviations* de Chassant, Paris, 1876.

Nous ne croyons pas exagérer en affirmant que toutes les variétés des chiffres viennent se confondre dans la vingtième ligne ; les exceptions apparentes se dissipent à la première réflexion.

Le spécimen 17 est probablement le sigle de *igin :* cette hypothèse explique l'existence d'un point sur la barre.

Le chiffre 7, assez tourmenté dans le spécimen 16, n'échappe pas à la loi commune ; on peut s'en convaincre par l'étude des transformations successives de quelques neumes générateurs composés, en particulier, par celles du *clivus* (accent circonflexe grave) (1).

Il est difficile de ne pas voir dans le 3 du troisième spécimen la combinaison du sigle de *unus* et du chiffre deux.

On sait que les sigles sont souvent redoublés : AA est souvent le sigle de *anima*. C'est dans ce fait qu'il faut chercher l'explication des formes assez compliquées du chiffre 3 (*spécimen* 12) et du chiffre 4 (*spécimen* 19), qui sont évidemment des sigles redoublés.

En résumé, nous croyons pouvoir déduire de l'examen de notre planche que les chiffres du moyen âge rapprochés sur notre tableau ne sont que les sigles des noms de nombre correspondants, et comme ces sigles ne sont pas à coup sûr empruntés aux Indiens, nous croyons pouvoir regarder comme certaine la thèse d'après laquelle ces chiffres sont un produit indépendant.

II

NOTATIONS DIVERSES.

La littérature mathématique est si vaste et les bibliothèques sont si pauvres relativement à l'immense quantité des livres, qu'il est bien difficile de préciser avec certitude les auteurs qui ont employé pour la première fois les signes $+$, $\times$, $:$, $\sqrt{\quad}$, ∞, $>$ $<$, $=$ $\div$, $\div\!\!\div$.

Ch. Hutton (2) et M. Chasles (3) ont attribué à Stifel l'introduction

(1) Voir les tableaux synoptiques entre la page 184 et la page 185 de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge*, par E. de Koussemaker ; Paris, 1852, in-4°. — Voyez le tableau 2, à la fin de ce travail (n° de juillet).

(2) *Tracts on mathematical and philosophical subjects in three volumes*, vol. II, London, 1812, p. 241.

(3) *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, 2e édition, p. 539.

des signes de l'addition et de la soustraction. D'après M. Libri (1), c'est à Léonard de Vinci que reviendrait l'honneur de les avoir créés. Enfin, en 1840, M. Drobisch (2) a eu la bonne fortune de les trouver chez Widmann d'Eger (3), qui, dans son *Compendium arithmeticæ mercatorum* (Leipsick, 1489), parle de ces signes comme d'une chose assez connue, confirmant ainsi l'opinion des auteurs qui les attribuent aux abacistes et aux algoriciens. Cependant leur usage ne paraît pas avoir été universellement répandu au XVe, au XVIe et même au XVIIe siècle. Calandri se sert du signe — pour séparer les quantités d'espèces différentes (4), Luca di Borgo remplace + et — par les mots *e* et *de* (5), Robert Fludd emploie pour signifier l'addition la lettre P̶, et pour indiquer la soustraction la lettre M̶ (6). Enfin, nous avons inutilement cherché ces signes dans une foule de traités.

Cette dernière remarque s'applique encore avec plus de justesse aux symboles $\times$ et :, qui sont remplacés par les abréviations *multiplicand* et *dividend* (7), quand toute trace de notation n'est pas rigou-

(1) *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, tome III, page 46 (note).

(2) *De Joannis Widmanni Egerani Lipsiensis... compendio arithmeticae...* Lipsiae, 1840, in-4, p. 20.

(3) On trouvera sur les éditions de son livre, dans le *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*, tome IX, p. 188, 1876, une notice très savante de M. le prince B. Boncompagni.

(4) *Philippi Calandri ad nobilem et studiosum Julianum Laurentium Mediceum de armethrica* (sic) *opusculum*. Impresso nella excelsa cipta di Firenze per B. Lorenzo de Morgiani et Giovanni Thedesco da Maganza, a finito die primo di Gennaio 1491.

(5) *Summa de arithmetica, geometria, proportioni et proportionalita*, Venise, 1523, in-fol., fol. 20^r et fol. 24^r. — M. Chasles dit qu'il emploie les initiales de *piu* et de *meno* (*Aperçu historique*, p. 535, note). Ici l'éminent géomètre confond probablement Luca di Borgo avec Tartaglia (*La seconda parte del General Trattato di Numeri et Misure di Nicolo Tartaglia in Vinegia per Curtio Troiano dei Novo*, MDLVI, f° 83) dont le *p* a été inexactement transcrit par Cossali (*Origine, Trasporto in Italia primi progressi in essa dell'Algebra... di D. Pietro Cossali...*, vol. I, p. 51). Ce dernier ouvrage est très précieux ; nous avons pu le consulter grâce à la courtoisie de M. le prince Boncompagni.

(6) *De arithmetica universali*, lib. III, p. 63, dans le *Tractatus secundus de naturae simia seu technica macrocosmi historia in partes undecim divisa*, authore Roberto Fludd, alias de Fluctibus, anno CIƆIƆCXVIII, imprimé sous le titre : *Utriusque cosmi, majoris scilicet et minoris, metaphysica, physica atque technica Historia in duo volumina secundum cosmi differentiam divisa, authore Roberto Fludd, alias de Fluctibus, armigero et in medicine doctore Axoniensi. Tomus primus. De macrocosmi Historia in duos tractatus divisa.* Openhemii, anno CIƆIƆCXVII.

(7) Hérigone, *Cursus mathematicus nova, brevi et clara methodo demonstratus*, Paris, MDCXLIV, tome II, pages 9 et 10 (non numérotées). Un rectangle figurait aussi très souvent la multiplication.

reusement écartée. Cependant le premier est plus commun que le second, auquel est substituée la notation fractionnaire dans tous les ouvrages du XVIIe siècle que nous avons pu voir (1).

Le premier doit sa disposition actuelle à Oughtred (2); nous disons sa disposition actuelle, car dans l'arithmétique de Peverone (3) et dans les commentaires d'Osvald Schreshensuchs (4) on le trouve bien entre les deux facteurs, mais ces facteurs sont placés l'un sur l'autre et non sur la même horizontale. D'après Cossali (5) c'est Harriot qui aurait supprimé le signe $\times$ entre les quantités algébriques (6) et c'est Descartes qui l'aurait remplacé par un point (7).

Il est probable que le symbole de la proportion :: dont se sert Wallis (8), après Oughtred (9), a produit par dédoublement celui de la division. C'est ainsi que la proportion de 2 à 5 et de 9 à $\frac{45}{2}$ est dénotée par Clairaut (10) « $2 : 5 = 9 : \frac{45}{2}$ ». Il se pourrait aussi que les deux points soient une simplification naturellement apportée aux notations de Pell et de Simpson ($a \div b$ au lieu de $\frac{a}{b}$) qui les compliquaient inutilement du trait horizontal des fractions (11).

Ce dernier signe est très répandu au XVIe siècle (12). Les Grecs ne

(1) *A Treatise of algebra by John Wallis*, London, MDCLXXXV, p. 70.

(2) Wallis, *Opera*, t. II, p. 138.

(3) *Arithmetica e Geometria del sig. Gio Francesco-Peuerone di Cuneo in Lione per Gio di Tornes*, MDLXXXI, con privilegio del Rè, p. 13, lignes 5-11. Voyez sur cet ouvrage Libri, *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. III, p. 159, et t. IV, p. 99.

(4) *Claudii Ptolemaei Pelusiensis Alexandrini omnia quae extant opera praeter Geographiam. Basileae* 1551. Annotationes.

(5) *Origine, trasporto... dell'Algebra...* vol. I, p. 52.

(6) *Artis analyticae praxis ad aequationes algebraïcas nova, expedita et generali methodo resolvendas tractatus...* Londini 1631, p. 1-10.

(7) Cossali renvoie, par erreur, à la 53e lettre du tome III de la correspondance, Paris, 1666, in-4°. La preuve de son assertion nous est offerte par la 61e, adressée à Hardy et datée du 15 mai 1638 sur l'exemplaire de la bibliothèque de l'Institut. Voyez les *Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin*, t. VII, Paris, 1824, p. 62 et 63.

(8) *A Treatise of algebra by John Wallis*, p. 81.

(9) Wallis, *Opera*, t. II, p. 138.

(10) *Eléments d'algèbre*, Paris, MDCCLX (3e édition), p. 21.

(11) Wallis, *Opera*, t. II, p. 138 et 239. *A Treatise of algebra by Th. Simpson*, London, MDCCLXXV, p. 3.

(12) *Valentini Nabodi de calculatoria numerorumque natura Sectiones quatuor ad clarissimum virum Gasparum Doucium Florentinum, Caesarae Maiestatis Consiliarium* ; Coloniae Agrippinae, apud haeredes Arnoldi Birckmanni, 1556 ; feuillet 42 et suivants. — *Francisci Vietae Opera mathematica*, Lugduni Batavorum CIƆIƆCXLVI,

le connaissaient pas; ils employaient des sigles pour désigner la moitié (1), les dénominateurs seuls pour marquer les fractions dont le numérateur est 1, les numérateurs suivis des dénominateurs en exposants pour marquer les autres fractions. Les Latins avaient aussi une notation spéciale (2); cependant Tartaglia a pensé qu'ils possédaient la nôtre (3). Il fonde cette hypothèse sur les mots *subduplus*, *subtriplus*, etc., employés par Boëce (4) pour désigner le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{3}$, observant que le nombre placé au-dessous de la barre (*sub*) était alors comme maintenant le double, le triple du numérateur (*duplus*, *triplus*).

Si le signe : est rare, il en est tout autrement du signe radical; il a été signalé chez Stifel (5), mais une longue liste ne coûterait pas grand effort. Il ne faut pas oublier cependant que Pell employait des signes particuliers pour désigner les racines carrée et cubique, pour indiquer que la quantité est au carré, au cube, pour marquer qu'elle doit être élevée à une puissance quelconque (6).

L'emploi de la lemniscate pour signifier l'indétermination est assez récent; il apparaît pour la première fois, à notre connaissance, dans l'algèbre de Bossut (7); on le retrouve dans la trigonométrie de Cagnoli (8) et dans la septième édition (1834) du *Traité d'algèbre*

p. 6 (*I agoge in artem analyticam*). Au lieu de diviser une quantité par une autre, les anciens géomètres appliquaient la seconde sur la première : *magnitudinem magnitudini adplicare*. « C'est pourquoi on fera bien, dit Viète, de séparer d'une virgule la quantité plus élevée B de la quantité plus basse A contre laquelle se fait l'application. » (*Opera*, p. 6.)

(1) Voyez notre travail intitulé : *Opusculum de multiplicatione et divisione sexagesimalibus Diophanto vel Pappo attribuendum*... Hallis Saxoniae, H. W. Schmidt, 1879, page 4, note 2.

(2) Voyez le *Bulletin de Biographie, d'Histoire et de Bibliographie mathématiques*, tome XVI (1re série), page 10, et les *Œuvres de Gerbert* (éd. Olleris), p. 583-584.

(3) *Euclide Megarense philosopho introduttore delle scientie mathematice diligentemente rassettato ed alla integrita ridotto per il degno professore di tal scientie Nicolo Tartalea Bresciano*... in Venetia, appresso Curtio Troiano, 1565, f° 131 verso, lignes 6-9. Cossali, *Origine, Trasporto in Italia*... t. I, p. 53.

(4) *Anicii Manlii Torquati Severini Boetii de institutione arithmetica libri duo*... *edidit Godofredus Friedlein*, Lipsiae... in aedibus B. G. Teubneri, MDCCCLXVII, p. 47, lignes 15-21.

(5) *Arithmetica integra*, cum praefatione Philippi Melanchtonis, Norimbergae, 1544, folio 109.

(6) Wallis, *Opera*, t. II, p. 138 et 239.

(7) Paris, 1773, in-8, p. 429.

(8) 2e édition, Bologne, 1804.

de Bourdon (1). Mais on n'en trouve pas trace dans la première et nous n'avons pu nous procurer les éditions intermédiaires.

C'est à Harriot que doit être rapportée, paraît-il (2), l'introduction des signes $>$, $<$. Néanmoins, au XVII[e] siècle, cette notation est loin d'avoir prévalu. Oughtred se sert à cet usage des caractères ⊐ et ⊐ (3). Monconys remplace ces symboles par une barre verticale précédée ou suivie d'un point, selon que la plus grande quantité est à gauche ou à droite (4). Hérigone se contente de séparer par un trait vertical les deux quantités (5) : 2/2 signifiant $2 = 2$; 3/2 signifiant $3 > 2$; 2/3 signifiant $2 < 3$.

Ch. Hutton attribue à un arithméticien anglais du XVI[e] siècle, à Robert Recorde, le premier usage du signe $=$ (6). Cependant cet auteur ne l'emploie pas dans l'ouvrage (le seul de ses livres que nous ayons pu consulter) qui a paru en 1549, à Londres, sous le titre : *The ground of artes.* Les auteurs français du XVII[e] siècle, et Descartes en particulier, ne l'emploient ni dans leurs livres ni dans leurs manuscrits : ils le remplacent par le signe ∞, qui est probablement l'abréviation de *æquat* (æ) (7) ou par deux barres verticales (8). Nous avons trouvé, il est vrai, le signe $=$ dans Viète (9) et dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale datant du commencement du XVII[e] siècle (10), mais avec la signification de différence positive ou négative entre deux grandeurs inconnues,

(1) Page 100.

(2) Ch. Hutton, *Tracts on mathematical an philosophical subjects...*, tome II, p. 281 ; Harriot, *Artis analyticae praxis*, Londini, 1631, p. 10.

(3) Wallis, *A Treatise of algebra*, p. 127. Cette notation ne se trouve pas dans son *Institution d'arithmétique.*

(4) *Journal des voyages de Monsieur de Monconys*, troisième partie, Lyon, MDCLXVI, p. 2.

(5) *Cursus mathematicus*, tome I, p. 27 (non numérotée).

(6) *Tracts on mathematical an philosophical subjects*, tome II, p. 245.

(7) Outre les *Éléments de mathématiques* de J. Prestet, et les *Divers ouvrages de mathématiques et de physique par Mess. de l'Académie royale des sciences*, MDCXCIII, p. 114, voyez nos *Recherches sur les manuscrits de Fermat*, Rome, 1879, seconde partie, X.

(8) *Traité d'algèbre* de Moncouys, p. 2 ; *Œuvres de Descartes publiées par Victor Cousin*, t. IX, p. 146, et t. X, p. 360, etc. Il est curieux d'observer que ces barres verticales signifiaient εἰσίν chez les Grecs. (*Pappi Alexandrini Collectionis quae supersunt... instruxit Fridericus Hultsch*, *volumen III*, *tomus II*, Berolini, MDCCCLXXVIII, p. 127.) L'existence d'un point à droite et à gauche dans la notation grecque n'est pas une objection contre la légitimité du rapprochement ; les deux points se trouvent dans un curieux manuscrit de Huygens qui sera prochainement publié à Leyde.

(9) N° 58 de Colbert, p. 215.

(10) *Artis analyticae praxis*, Londini, 1631, p. 10.

$a = b$ signifie $a - b$, a étant $\gtrless b$. C'est Harriot qui, à notre connaissance, lui a enlevé cette signification (1).

Bien que le symbole des progressions géométriques soit contemporain des précédents (2) et que l'indice des progressions arithmétiques soit antérieur (3), nous n'avons pu les constater, le premier avec sa position moderne, le second avec sa signification, avant 1780 (4). Toutefois, nous n'oserions affirmer que l'emploi des symboles $\div\!\!\div$ et $\div$ ne soit bien plus ancien. En général, nous n'avons guère pu nous procurer que le quart des livres qui sont signalés dans la *Bibliotheca mathematica* de Murhard, dans les *Arithmetical Books* de Morgan (5) et dans l'*Index* de Rogg (6). Le lecteur comprend le vaste champ qui reste aux découvertes et aux contradictions. Ce qui est en tous cas incontestable, c'est que les ouvrages postérieurs à l'*Arithmétique* de Mauduit sont bien loin d'employer unanimement ces signes. Si on les trouve dans le *Traité* de Trincano (7), ils sont bannis de l'*Algèbre* d'Euler (8), et avec raison, ce semble, car ils ont le double tort d'être inutiles et inexplicables par les éléments dont ils sont la combinaison, c'est-à-dire par les signes de la division.

Nous nous proposons de montrer que la création de la plupart de ces notations ne saurait être attribuée à personne, mais qu'elles sont, ainsi que les notations qui les ont précédées, de simples abréviations de leurs significations verbales ou une extension de notations vulgaires.

C. HENRY.

(*La suite prochainement.*)

(1) *In artem analyticam isagoge*, cap. 4, praeceptum II, page 5 de l'édition de Schooten, Leyde, 1646, in-fol.

(2) *Arithmeticæ in numeris et speciebus institutio quæ tum logisticæ tum analyticæ atque adeo totius mathematicæ quasi clavis est*, Londini, MDCXXXI, p. 13. Dans le ms. français 24237 de la Bibl. nat. de Paris, on trouve ce signe en tête de progressions arithmétiques (fol. 145).

(3) M. Gerhard l'a signalé chez l'astronome Nicolas Reymers avec la signification de *moins*. (*Geschichte der Wissenschaften in Deutschland. Neuere Zeit. Siebenzehnter Band*. München, 1877. Druck und Verlag von R. Oldenburg; page 85.)

(4) *Traité d'arithmétique*, par Mauduit, Paris, 1780 et 1793, p. 355 et 366, in-8.

(5) *Bibliotheca mathematica*, auctore Frid. G. Aug. Murhard, sumptibus; Breitkopfii et Haertelii; Leipsick, 1797, in-8; 1er volume, page 157 à page 244. L'ouvrage de M. de Morgan a paru à Londres en 1847.

(6) *Bibliotheca mathematica sive criticus librorum mathematicorum... Index... dispositus ab J. Roggio. Sectio I.* Tubingae, 1830.

(7) *Traité complet d'arithmétique*, Paris, 1782, p. 9 et 10.

(8) *Eléments d'algèbre* traduits en français, Paris, 2 vol. in-8, 1er vol., p. 322 et p. 403.

LE

ROMAN DE SETNA

Monsieur le Directeur,

En février 1867 (tome XVI, p. 161 et suivantes), la *Revue archéologique* a publié un travail, véritablement admirable pour l'époque, sur le roman démotique de Setna. Ce travail, de l'aveu même de son auteur, notre excellent maître et ami Brugsch-bey, a besoin d'être complété et rectifié sur certains points, et, comme j'avais fait moi-même une traduction mot à mot de ce roman, traduction qui a paru en juin 1877 (1), nous avons uni nos efforts pendant un séjour que je fis dernièrement à Berlin. La traduction que j'offre aujourd'hui à la *Revue* est donc presque autant celle de Brugsch-bey que la mienne. Il va sans dire, cependant, que j'en prends la responsabilité entière, car Brugsch-bey, qui m'a invité lui-même à rédiger l'article actuel, a entrepris, de son côté, d'en rédiger un autre qu'il destine à une revue allemande. « C'est moi, disait-il plaisamment, qui ai fait voir le jour à Setna, caché dans les arcanes du démotique. Vous en avez fait la première éducation. Il faut maintenant que nous l'amenions complètement à l'âge viril, c'est-à-dire à la perfection. » Plaise à Dieu que ce nouvel essai soit un acheminement vers cette perfection désirée ! C'est ce que j'espère.

Notons d'abord que ce roman de Setna, tel qu'il nous est parvenu, est incomplet. Le manuscrit qui le renferme se composait primitivement de six folios, et nous ne possédons plus que les folios 3, 4, 5 et 6. Il nous manque donc deux feuillets, d'après la pagination même ; et il faut ajouter que le premier folio a perdu, sur l'un

(1) *Le Roman de Setna*, étude philologique et critique, avec traduction mot à mot du texte démotique, introduction historique et commentaire grammatical. Le premier volume, formant les IIe et IIIe fascicules et contenant la totalité du mot à mot, a seul paru jusqu'ici. Les deux autres fascicules sont sous presse. Paris, Leroux.



SETNA-KHA-EM-UAS
(MUSÉE DU LOUVRE)

des bords, une bande, dont la partie écrite était de deux ou de trois centimètres, selon les diverses hauteurs. Il m'a été facile d'en calculer la largeur ; car, heureusement, presque partout on peut restituer le texte d'après les répétitions de certaines formules, le sens évident du contexte, etc. Quant au contenu probable des deux premiers folios, nous pouvons en avoir une idée (beaucoup plus hypothétique, cela va sans dire) par la suite du roman, dont la contexture est extrêmement simple.

Il s'agit d'un prince nommé Setna Kha-em-uas, fils de Ramsès II, que notre texte désigne expressément par son prénom Ba-user-Ma, et que les historiens grecs ont appelé Sésostris, d'après un surnom populaire. Setna *Kha-em-uas* est lui-même bien connu depuis les belles fouilles de M. Mariette dans la tombe d'Apis. On sait que notre éminent archéologue a retrouvé en ce lieu la sépulture de Kha-em-uas, qui a été grand-prêtre et gouverneur de Memphis pendant le règne de son père Ramsès II. Les superbes bijoux qui se trouvent dans la salle historique du musée égyptien du Louvre appartenaient à ce jeune prince, et l'on voit également au bas d'une des vitrines de la même salle un admirable bas-relief représentant son portrait. C'était un beau jeune homme à la mine poétique et rêveuse, auquel les aventures racontées dans notre roman conviennent à merveille (pl. XIV).

Kha-em-uas ou Setna (notre texte lui donne ces deux noms, mais nous nous en tiendrons au dernier), Setna, dis-je, n'avait qu'un défaut. Comme le Pharaon dont parle Moïse dans son Exode, et qui, — M. de Rougé l'a parfaitement démontré, — n'était autre que son frère Menephta, fils et successeur de Ramsès II, il était tout à fait entiché des sciences occultes et cherchait avec passion la compagnie des sorciers. Il paraît même que, comme les alchimistes du moyen âge, il voulait trouver la pierre philosophale, c'est-à-dire les moyens surnaturels qui lui donneraient toute science et tout pouvoir, pendant sa vie comme après sa mort, bref, en feraient un véritable dieu. Cette passion lui causa bien des ennuis ; et le but que semble s'être proposé l'auteur de notre roman, c'est de décourager les jeunes princes qui voudraient imiter Setna, en leur montrant qu'alors même qu'ils parviendraient à se rendre maîtres des secrets de la sorcellerie, ils n'en seraient pas plus heureux, tout au contraire.

D'après ces données, il est facile d'entrevoir ce que contenaient les deux feuillets perdus. Setna avait appris, par les sorciers ses confrères, qu'un prince appartenant aux premières dynasties mem-

phites, et nommé Ptahneferka, s'était autrefois emparé du livre (1) de Thot, l'Hermès des Grecs, et que ce livre avait été enseveli avec lui dans son tombeau, à l'occident de Memphis. Setna fut aussitôt pris d'un vif désir de posséder ce livre, qui eut plus tard, dans les livres hermétiques des Gréco-Égyptiens, tant de successeurs non moins gnostiques. Ce désir de Setna n'est pas seulement une fiction de notre romancier. Il paraît que c'était là une antique tradition, car un manuscrit hiératique qui porte au Louvre le numéro d'inventaire 3248, et qui semble remonter à l'époque saïte, contient, en tête d'un écrit mystique (2), dont on possède également une copie au musée de Leyde, ces mots, dont M. Pierret, le savant conservateur de notre musée, veut bien me donner le fac-similé autographique, accompagné de sa traduction, et que feu Déveria avait déjà signalés dans son Catalogue, mais sans les rapprocher des données du roman de Setna (3):

« Voici les textes de la couronne que trouva le royal fils Khaem-uas (4) sous la tête d'un défunt, à l'ouest de Memphis. Ils re-

(1) Sur les livres mystérieux attribués à Thot, dès les premières dynasties, voir la note intéressante de notre cher maître, M. Chabas (*Voyage d'un Egyptien*, p. 43 et suiv.), à propos du chapitre LXIV du Rituel, qui, selon le titre même, a été composé par Thot et retrouvé par le prince Hortatef, fils du roi Menkara. C'était un auguste mystère qu'il ne fallait ni regarder ni entendre et que le Mohar cite comme un type d'arcane incompréhensible.

(2) M. Pleyte est résolu d'en entreprendre la publication d'après les copies de Leyde et de Paris, qui se complètent fort heureusement.

(3) Par suite d'un accident l'autographie de M. Pierret a dû être reproduite à nouveau par une autre main, qui a rendu le modèle d'une façon très insuffisante.

4) Le groupe hiératique, qui est transcrit ici Kha-em-uas, se trouve sans

nouvellent...., on en fait usage à la porte de feu parmi les momies des morts pour ne pas les laisser atteindre par ce qui les atteint..... des milliers de fois. »

Nous verrons que notre roman nous donne identiquement les mêmes indications. Mais n'anticipons pas sur les évènements.

Setna, par des incantations sans doute, parvint à retrouver la tombe indiquée. Il glissa aussitôt la main sous la tête de Ptahneferka. C'était là un acte grave, un véritable sacrilège. Aussi Ptahneferka le prit-il en mauvaise part. En vertu du privilège octroyé par le livre de Thot, il se leva sur son séant, appela sa femme et son enfant, dont les mânes accoururent à son aide, et ils se mirent tous ensemble à s'opposer au rapt prémédité. Quels furent les premiers efforts de leur indignation ? Nous l'ignorons. Mais bientôt le feu de la colère semble s'être apaisé, car nous les voyons tranquillement causer avec le ravisseur et lui exposer les raisons qui devaient le détourner de sa tentative. Ahura, femme de Ptahneferka, semble avoir pris l'initiative de ces moyens de douceur et de persuasion. Au moment où débute notre troisième feuillet, elle est en train de raconter à Setna toute son histoire et celle de son mari. En voici les principaux traits : Ptahneferka et Ahura étaient les uniques enfants d'un roi et d'une reine dont les noms nous font défaut. Ils s'aimaient dès leur enfance, et ils avaient projeté de se marier ensemble, mais ils n'en avaient parlé à personne. Quand vint pour la jeune fille l'âge nubile, ses parents donnèrent, selon la coutume, une grande fête. Le papyrus 15 grec du British Museum nous apprend qu'il en était ainsi à l'époque lagide. Lorsqu'une fille commençait à avoir ses règles, on la circoncisait et on la mariait aussitôt qu'elle était remise des suites de l'opération. C'était alors qu'on lui constituait sa dot, comme nous verrons bientôt les parents d'Ahura le faire pour leur fille, et qu'on lui choisissait un époux. Mais au

grande modification reproduit dans notre texte démotique du roman. L'identité saute aux yeux. Jusques et y compris l'époque romaine l'écriture vulgaire ou démotique s'est de la sorte appropriée une foule de noms et de titres mystiques ou divins, tandis que le fond de la langue vulgaire écrite différait déjà complètement de la langue sacrée. C'est ainsi, par exemple, que dans le papyrus bilingue de Rhind les parties liturgico-mystiques du hiératique sont souvent transcrites seulement lettre pour lettre en caractères démotiques, et cela au risque de n'être point comprises, tandis que les parties biographiques du démotique, faites pour être lues, sont dans la *langue moderne* des contrats, des romans, des chroniques, etc. Les papyrus gnostiques de Leyde renferment même des hiéroglyphes très bien dessinés, quand il s'agit de symboles religieux au milieu de phrases pleinement coptes. Ce double aspect du démotique a été souvent mal saisi.

moment où, pour la jeune princesse, on débattait en famille cette grave affaire, une discussion assez chaude éclata entre le roi et la reine. Il paraît en effet qu'Ahura, en femme fine qu'elle était, avait fait ses confidences à sa mère, et que celle-ci s'était chargée de défendre sa cause, sans ébruiter pourtant la confession de la jeune fille. Le roi, lui, était très opposé à ce projet. Il avait déjà jeté les yeux sur un de ses officiers, auquel il destinait Ahura, tandis qu'il destinait à Ptahneferka la fille d'un autre officier. Ces alliances avec les familles des principaux chefs de troupes avaient une grande importance politique. Elles attachaient définitivement au monarque des généraux qui pouvaient songer à se révolter à la première guerre, et peut-être comme Amasis, à se proclamer rois à leur tour. La discussion est donc très vive au moment où débute notre récit. Laissons maintenant parler notre romancier lui-même :

La reine dit : « C'est toi qui m'as fait tort si je n'ai pas eu d'enfants après ces deux enfants-là ! N'est-il pas de droit (ou de justice) de les unir l'un avec l'autre? »

« — J'unirai (répond le roi) Ptahneferka avec la fille d'un chef de troupes et Ahura avec le fils d'un autre chef de troupes. Il en est beaucoup de notre parenté. »

« Arriva le moment de se divertir devant le roi. Voici qu'on vint me chercher (1). On m'amena au divertissement. J'étais très émue (2) et je n'avais plus mon air de la veille. Le roi ne me dit-il pas : « N'est-ce pas toi qui as envoyé vers moi (ta mère) pour ces paroles de discorde : Que je me marie avec Ptahneferka, mon frère aîné ? » — Je lui répondis : « Que je me marie avec le fils d'un chef de « troupes. Qu'on le marie avec la fille d'un autre chef de troupes. « Il en est beaucoup de notre parenté. » — Je ris. Le roi rit aussi. Le roi dit au chef de la maison royale : « Qu'on emmène Ahura à la « maison de Ptahneferka de nuit. Qu'on emporte tous les plus beaux « objets mobiliers avec elle. » Ils m'emmenèrent comme épouse à la maison de Ptahneferka. Le roi avait ordonné de m'apporter un don nuptial (3) en or et en argent. Ce fut la maison royale qui

(1) Ou : « Quand vint le moment de se divertir devant le roi, on vint me chercher », en lisant *echop* au lieu de *chop*, et en donnant à *ha* son sens verbal.

(2) *Tehr*, copte *tôhr*, qu'on traduisait à tort *aemulari* et qui en réalité veut dire *ressentir vivement* (Zoéga, p. 424).

(3) Le mot *chep* est employé pour désigner le don nuptial dans les différents contrats de mariage démotiques que j'ai, le premier, fait connaître (voir *Lettre à M. Chabas sur les contrats de mariage égyptiens*, extrait du *Journal asiatique*, 1877).

fournit toutes ces choses (1). Ptahneferka passa un jour heureux avec moi. Il reçut tous les objets de la maison royale. Il s'endormit avec moi pendant la nuit. Il ne me reconnut pas. Que nous restait-il à faire, sinon de nous aimer l'un l'autre (2)? Vint le temps de mes règles. Je ne les eus point. On annonça encore cela au roi. Son cœur en fut très réjoui. Le roi fit emporter une grande quantité d'objets précieux. Il me fit apporter de très beaux cadeaux en or, en argent, en étoffe de byssus. Vint pour moi le temps d'enfanter. J'enfantai le petit enfant qui est devant toi. On lui donna le nom de Merhu. On l'inscrivit sur le registre de la double maison de vie (des hiérogrammates). Il semblait que Ptahneferka ne restait sur la terre que pour aller dans la nécropole de Memphis lire les écritures qui sont sur les tombeaux des rois, les stèles des hiérogrammates et les divers écrits consignés (sur les monuments). (Car il était) immensément (passionné) pour l'écriture. Après cela eut lieu une procession en l'honneur de Ptah. Ptahneferka alla au sanctuaire pour y faire son adoration. Il allait, marchant derrière la procession et lisant les écritures qui sont sur les chapelles des dieux. (Un prêtre l'écouta) avec mépris. Il rit. Ptahneferka lui dit : « Pourquoi te moques-tu de « moi ? » Il répondit : « Je ne me moque pas de toi. Mais n'y a-t-il pas « de quoi me faire rire que de te voir lire des écritures sans (inté- « rêt)? Si tu désires lire des écritures, viens avec moi, que je te mène « au lieu où se trouve le livre que Thot lui-même a écrit de sa « main. Ce livre t'assimilera aux dieux (3). Si tu en lis deux pages, « tu charmeras le ciel, la terre, l'abîme, les montagnes, les mers ; « tu connaîtras tout ce qui concerne les oiseaux du ciel et les « reptiles ; tu verras les poissons, qu'une force divine poussera « (pour toi) à la partie supérieure de l'eau. Si tu en lis deux « pages (4), alors même que tu serais dans l'Amenti, tu reprendras « de nouveau ta forme sur la terre (5) ; tu verras le soleil resplen-

(1) Mot à mot : « Donna eux la maison royale. »

(2) « Sinon que l'un aimât son compagnon, de nous. »

(3) Mot à mot : « te placera après les dieux ». C'est une réminiscence de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, qui, d'après la Genèse, assimilait en quelque sorte à une divinité celui qui avait mangé de son fruit. Il faut noter que, quand fut écrit notre roman, on venait de faire traduire la Bible à Alexandrie.

(4) Mot à mot : « la deuxième page ». Mais le contexte exige, ce semble, notre correction.

(5) C'est grâce à ce privilège que Ptahneferka, sa femme et son fils, tous également morts depuis longtemps, causaient si tranquillement avec Setna.

« dissant au ciel avec ses neuf dieux (1) et la lune en sa forme « lumineuse. » Ptahneferka s'écria : « Vivat ! Qu'il soit dit à moi « une bonne parole ! Tout ce que tu voudras, je te le donnerai. Toi, « fais-moi pénétrer dans le lieu où est le livre. » Le prêtre dit à Ptahneferka : « Si tu veux pénétrer dans le lieu où est le livre, tu « me donneras cent pièces d'argent (2) pour mon ensevelissement. « Tu me procureras par cet argent un ensevelissement de grand- « prêtre. » Ptahneferka appela aussitôt un page. Il fit donner cent pièces d'argent au prêtre. Il accomplit même ses désirs au double. Car il fit ...... Le prêtre dit alors à Ptahneferka : « Le livre nommé « est au milieu du bassin (mot à mot : de la mer) de Coptos. Il est « dans une caisse de fer, laquelle renferme une caisse d'airain, « laquelle renferme une caisse de bois de *ket*, laquelle renferme « une caisse d'ivoire et d'ébène, laquelle renferme une caisse d'ar- « gent, laquelle renferme une caisse d'or. Le livre est dans cette « dernière, et une grande quantité de serpents, de scorpions et de « reptiles est à l'entour de la boîte dans laquelle est le livre. Un ser- « pent éternel enserre cette boîte. » Au moment du discours que fit le prêtre à Ptahneferka, celui-ci ne reconnut plus en quel lieu du monde il était (3). Il sortit du sanctuaire et me raconta toutes les paroles du prêtre. Il ajouta : « Je vais à Coptos. Je rapporterai ce livre. Je « ne m'attarderai pas plus longtemps dans le nord. » Il arriva alors que je lui fis des observations (4) : « Le prêtre s'est moqué de « toi (5), parce que tu avais parlé (6) devant lui de ces choses (qui te « préoccupent continuellement). Tu vas nous faire récolter la guerre

(1) Il s'agit ici des neuf divinités du monde souterrain (*Dict. géog.*, p. 324) ; car :

(2) La pièce d'argent, appelée aussi pièce d'argent gravée, ou plus simplement *argenteus* (par le seul idéogramme de l'argent), valait 5 sekels ou drachmes. Cette assimilation est sans cesse répétée dans les contrats. (Voir dans les papyrus de *Leyde* de l'édition Leemans, p. 193, l. 9 et 10, et *ibid.*, p. 194, l. 11 et 12, le signe que nous traduisons par pièce, et que M. Chabas avait déjà retrouvé en hiératique. Sur ces questions de monnaies, voir aussi ma *nouvelle Chrestomathie démotique*.)

(3) C'est-à-dire : fut tellement ému qu'il ne sut plus où il en était, comme nous dirions en français.

(4) *Sôhe*, « redarguere, corripere », en copte.

(5) *Dje-ho* a le sens du copte *hi-p-ho*, « contemnere, despicere ». Ces deux verbes signifient mot à mot *jeter le visage*, métaphore singulière.

(6) Le verbe est au plus-que-parfait. Ce temps, que j'ai retrouvé le premier dans deux passages de Canope, n'avait été noté par personne.

« dans le pays de Thèbes. » Je reconnus (donc la vérité) et je luttai avec Ptahneferka pour qu'il n'allât pas à Coptos. Mais il ne m'écouta pas. Il alla devant le roi, et il raconta au roi tout ce que le prêtre lui avait dit. Le roi lui dit : « Quel est le désir de ton cœur ? » Il répondit : « Qu'on me donne la barque royale avec son équipement, « et que j'emmène Ahura et Merhu, son jeune enfant, au sud avec « moi. Je rapporterai ce livre sans tarder. » On lui donna la barque royale avec son équipement. Nous montâmes au large avec elle. Nous naviguâmes. Nous parvînmes à Coptos. Voici que les prêtres d'Isis de Coptos et leur grand-prêtre descendirent au-devant de nous. Ils ne tardèrent pas à se présenter à Ptahneferka, et leurs femmes vinrent à ma rencontre. Nous entrâmes dans le sanctuaire d'Isis et d'Harpocrate. Ptahneferka fit apporter une oie et du vin. Il fit un holocauste et une libation devant Isis de Coptos et Harpocrate. On nous emmena ensuite à une maison très belle. On nous y installa. Ptahneferka passa quatre jours à se réjouir avec les prêtres d'Isis de Coptos. Les femmes des prêtres d'Isis passèrent aussi joyeusement le temps avec moi. Vint le matin de notre cinquième jour. Ptahneferka fit appeler le grand-prêtre auprès de lui. Il fit faire une *remes* pleine de ses ouvriers et de ses outils. Il lut sur eux un écrit magique. Il les vivifia. Il leur donna bon courage (1). Il les fit descendre dans le fleuve. Il fit remplir de sable la barque royale. (Je l'observais de loin) au large. Je m'approchai de lui sur le bassin de Coptos, moi aussi, afin de reconnaître ce qui lui arriverait. Il dit : « Ouvriers, travaillez pour moi (et creusez) jusqu'au lieu où est le « livre. » Ils travaillèrent de nuit et de jour pendant trois journées entières pour parvenir à ce lieu. Il faisait jeter le sable devant lui. (Tout à coup) (2) il y eut un grand trouble sur le fleuve. On venait de reconnaître un nid (3) de serpents, de scorpions, de reptiles de tout genre, environnant le lieu dans lequel était le livre, et un serpent éternel enroulé autour de la caisse. Ptahneferka lut un écrit magique sur le nid de serpents, de scorpions, de reptiles de tout genre qui environnaient la caisse. Il ne put les faire partir. Il arriva cependant au lieu dans lequel était le serpent immortel. Il

(1) Mot à mot : « Il leur donna le souffle. »

(2) Mot à mot : « Fut un trouble du fleuve quand on reconnut... » etc. M. Brugsch traduit maintenant : *manque*, *manquement*, le mot que nous traduisons *trouble*. Ce mot se retrouve aussi dans Canope, et là encore M. Brugsch le traduit différemment de nous, comme j'ai pu m'en assurer dans mes derniers entretiens avec ce cher maître.

(3) « Je rends *art* par *nid* faute d'autres expressions. »

lutta avec lui. Il le tua. Mais le serpent vécut de nouveau et reprit sa forme. Il lutta encore avec lui pour la seconde fois. Il le tua. Il vécut encore. Il lutta encore avec lui pour la troisième fois. Il en fit deux morceaux. Il mit du sable entre les morceaux (1). Le serpent ne vécut plus et ne reprit plus sa forme antérieure. Ptahneferka alla alors au lieu dans lequel était le livre. Il reconnut une caisse de fer. Il l'ouvrit. Il reconnut une caisse d'airain. Il l'ouvrit. Il reconnut une caisse de bois de ket. Il l'ouvrit. Il reconnut une caisse d'ivoire et d'ébène. Il l'ouvrit. Il reconnut une caisse d'argent. Il l'ouvrit. Il reconnut une caisse d'or. Il l'ouvrit. Il vit en elle le livre. Il sortit (2) le livre de la caisse d'or. Il lut une page (3) de ce qui y était écrit. Il enchanta le ciel, la terre, l'abîme, les montagnes, les mers. Il reconnut ce qu'étaient les oiseaux du ciel, les poissons du gouffre, les quadrupèdes de la montagne. Il vit ce qu'ils étaient tous. Il lut une autre page de l'écrit. Il vit le soleil resplendissant au ciel et ses neuf dieux (parèdres), et la lune toute lumineuse, et les étoiles en leur forme. Il vit les poissons du gouffre, sur lesquels agissait une force divine. Il incanta le fleuve et il dit aux marins (4) : « Ramez pour moi jusqu'au lieu où nous les rejoindrons. » Ils travaillèrent pour lui, de nuit comme de jour, pour me faire parvenir au lieu où je (le rencontrerais). Je naviguai sur le fleuve de Coptos sans boire, sans faire de libation, ni rien au monde. Je ressemblais à quelqu'un qui est parvenu à la bonne demeure (5). Je dis à Ptahneferka : « Je t'en prie, que je voie ce livre pour lequel nous avons pris « toutes ces peines ! » Il plaça le livre dans ma main. J'en lus une page. Je charmai le ciel, la terre, l'abîme, les montagnes, les mers. Je reconnus ce qu'étaient les oiseaux du ciel, les poissons du gouffre et les quadrupèdes. Je lus une autre page. Je vis le soleil se manifestant au ciel avec ses neuf dieux parèdres. Je vis la lune brillante et toutes les étoiles du ciel avec leurs formes. Je vis les poissons du

(1) Mot à mot : « entre morceau et son compagnon ». Le mot *ari*, compagnon, collègue, est bien connu.

(2) Mot à mot : « il apporta le livre en haut de la caisse d'or. »

(3) Le mot que je traduis *page* se lit *hop*. Je l'avais d'abord traduit « arcane » ; mais j'ai adopté l'opinion de Brugsch, car le papyrus 3176 du Louvre, étudié par moi, folio 2, contient cette annotation démotique : *edjdj-n-p-hop*, mot à mot, *sur la page*, c'est-à-dire *collationné sur l'original*. Le texte du papyrus est hiératique.

(4) Les ouvriers lui servaient en même temps de rameurs. Aussi le texte porte-t-il encore : « Il dit aux ouvriers : Travaillez pour moi jusqu'au lieu où nous les rejoindrons. »

(5) A la tombe.

gouffre, qu'une force divine poussait vers la partie supérieure de l'eau. Sans rien écrire (1), je parlais à Ptahneferka, mon frère aîné, qui, lui, était un bon scribe, un homme très savant. Il se fit apporter devant lui du papyrus neuf et il écrivit toutes les paroles qui étaient dans ce livre. Puis il le fit remplir d'aromates et dissoudre dans l'eau. Quand il sut que tout était dissous, il but cela. Il connut tout ce qui y était renfermé (2). Nous retournâmes à Coptos ce jour-là. Nous passâmes une heureuse journée devant Isis de Coptos et Harpocrate. Nous montâmes au large. Nous naviguâmes. Nous parvînmes au nord de Coptos, à Artou (3). Voici que Thot sut tout ce qui avait eu lieu pour Ptahneferka au sujet du livre. Thot ne tarda pas à l'annoncer devant le Soleil, en disant : « Sache que mon livre origi-« nal et ma science sont maintenant avec Ptahneferka, le fils du roi « Mer-neb-Ptah. Il est venu à ma demeure. Il l'a pillée. Il a pris ma « caisse avec mes papiers. Il a tué mon gardien qui veillait sur elle. » Il lui fut répondu : « Il est devant toi, ainsi que tous ceux qui lui « appartiennent. » Une puissance divine (4) fut détachée du haut du ciel avec cette instruction: « Ne laisse pas aller Ptahneferka à Mem-« phis. Il est *devoulté*, ainsi que tous ceux qui sont avec lui. » Une heure se passa. Merhu, le jeune enfant, sortit de l'ombre (5) de la barque royale. Il se jeta au fleuve. Il poussa une clameur vers le soleil (6). Tous ceux qui étaient stationnés au large jetèrent un cri. Ptahneferka sortit de la cabine (7). Il lut un écrit sur Merhu. Il le fit revenir, poussé qu'il était par une force divine à la partie supérieure des

(1) *e-bu-ari-shai*, *sans que j'écrive* ou *n'écrivant pas moi*. M. Brugsch a fort bien expliqué, dans sa grammaire, la particule négative *bu-ar*, qui est suivie ici de l'affixe de la premièra personne et de la racine verbale *shai*. Ahura voulait-elle dire qu'elle lisait sans connaître l'écriture, ou, au contraire, qu'elle se bornait à dicter ce que son frère, scribe très savant, écrivait ?

(2) Ceci rappelle la fameuse légende du médecin qui vit avaler son ordonnance au lieu du remède qu'il avait prescrit. En Ethiopie on *boit* encore les formules magiques.

(3) Artou n'a pas les déterminatifs ordinaires des noms de lieu, mais je ne vois pas moyen de traduire autrement. Brugsch-bey rendait autrefois ce mot par *rencontre*. Il ne m'a pas dit quelle était, sur ce point, son opinion actuelle.

(4) Il est facile de voir que le système gnostique égyptien sur les *éons*, que vulgarisa plus tard Valentin, commençait dès lors.

(5) Du pavillon couvert de tentures où étaient étendus les princes. Nous avons nombre de modèles de ce genre de barques au musée du Louvre et ailleurs.

(6) *er-f-hes é-p-ri*, il fit louange au soleil. Le mot *hes* se trouve aussi dans le démotique de Canope pour les chanteurs, chanteuses, etc.; en copte *hôs*.

(7) Pour le mot *hebi*, en copte *hèpi*, voir Brugsch, *Dict.*, p. 346 et 347, et Peyron, *Dict.*, 358.

eaux. Il lut de nouveau un écrit sur lui. Il lui fit raconter en sa présence tout ce qui lui était arrivé et le genre d'avertissement que Thot avait fait devant le Soleil. Nous retournâmes à Coptos avec lui. Nous le fîmes conduire à la bonne demeure (1). Nous accomplîmes les rites à son égard. Nous le fîmes ensevelir selon la hauteur de son rang. Nous le fîmes reposer dans son sarcophage dans la nécropole de Coptos. Mon frère Ptahneferka dit : « Naviguons, ne faisons pas de retard (et partons) avant que le roi apprenne tout ce « qui vient d'arriver et que son cœur se soit troublé à cause de cela. » Nous montâmes au large. Nous naviguâmes. Nous ne nous attardâmes point. Au nord de Coptos, à Artou, le lieu où Merhu s'était jeté au fleuve, je sortis de l'ombre de la barque royale, je me jetai au fleuve, j'allai louer le Soleil. Tous ceux qui étaient stationnés au large poussèrent un cri. On annonça cela à Ptahneferka. Il sortit de l'ombre de la barque royale. Il lut un écrit sur moi. Il me fit accourir, une force divine me poussant à la partie supérieure de l'eau. Il me fit apporter en haut. Il me fit raconter, devant lui, tout ce qui m'était arrivé, ainsi que le genre d'avertissement que Thot avait fait devant le Soleil. Il retourna à Coptos avec moi. Il me fit conduire à la bonne demeure. Il accomplit les rites à mon égard. Il me fit ensevelir comme il convenait à mon rang considérable. Il me fit reposer dans la tombe où reposait déjà Merhu, le jeune enfant. Il monta au large. Il navigua. Il ne s'attarda pas. Au nord de Coptos, à Artou, le lieu où nous étions tombés au fleuve, il parla avec son cœur. Il se dit : « Ne puis-je pas aller à Coptos me réunir à eux ? Sinon, si je vais « à Memphis maintenant et que le roi m'interroge sur mes petits « enfants (2), qu'est-ce que je lui répondrai ? Ne devrai-je pas lui « dire : J'ai emmené tes enfants vers le pays de Thèbes et je les ai « tués, moi restant en vie (3), et je viens à Memphis, vivant encore. » Il fit apporter devant lui une bande d'étoffe de byssus lui appartenant. Il s'en fit une ceinture dans (4) son cabinet de toilette. Il attacha le livre. Il le plaça à son flanc. Il l'assujettit. Ptahneferka sortit de l'ombre de la barque royale. Il se jeta au fleuve. Il alla louer le Soleil. Tous ceux qui étaient stationnés au large poussèrent un cri,

(1) Au tombeau.

(2) *Ptahneferka* réunit sa sœur cadette, qu'il avait toujours considérée comme une enfant, à son fils Merhu. Cette note sentimentale est charmante.

(3) Mot à mot : « ne pourrais-je pas dire au roi », c'est-à-dire : la seule réponse que j'aurais à lui faire, c'est : Je les ai emmenés vers le pays de Thèbes et je les ai tués (c'est-à-dire : j'ai été cause de leur mort), et moi je reste en vie.

(4) Mot à mot : « maison des vêtements ».

en disant (1) : « Grand malheur ! Malheur affreux ! Est-ce qu'il n'est « pas parti, le bon scribe, l'homme savant, qui n'avait pas son pareil ? » La barque royale se remit à naviguer avant que quiconque au monde pût savoir le lieu où se trouvait Ptahneferka. On parvint à Memphis. On annonça cela devant le roi. Le roi descendit au-devant de la barque royale, couvert de vêtements de lin. Les troupes de Memphis prirent toutes des vêtements de lin (2), ainsi que les prêtres de Ptah, le grand-prêtre de Ptah, et tous les officiers de la maison du roi. On vit alors Ptahneferka, qui, en sa qualité de bon scribe (3), occupait l'intérieur de la barque royale. On l'apporta en haut. On vit le livre à son flanc. Le roi dit : « Qu'on enlève ce livre qui est sur son « flanc. » Les officiers du roi, les prêtres de Ptah et le grand-prêtre de Ptah s'écrièrent : « Notre grand maître le roi, à qui appartient la « durée du soleil ! Ptahneferka était un bon scribe, un homme « très savant (4) ! » Le roi le fit prendre pour le conduire à la bonne demeure. On consacra seize jours à l'embaumement et soixante-dix jours à l'ensevelissement (5). On le fit reposer dans sa tombe, dans son lieu de repos. »

« (Ahura poursuivit ainsi) : Je t'ai raconté les malheurs qui nous sont arrivés à cause de ce livre, dont tu dis : « Qu'on me le donne ! » Tu n'as point à le réclamer (6), puisqu'on a pris notre vie sur la terre à cause de lui. » Setna dit : « Ahura, qu'on me donne ce livre « et que je le voie entre toi et Ptahneferka ! Sinon, je le prendrai « de force. » Ptahneferka se leva sur son lit. Il dit : « Est-ce que « tu n'es pas ce Setna devant qui cette femme a raconté ces mal- « heurs ? Tu ne les as pas tous entendus (7) ? Le livre en question,

(1) *dje*, à savoir : voir cette particule en copte.

(2) Je suis ici le sens que Brugsch-bey donne à *pek* dans son *Dict.*, p. 513, mais j'en doute un peu. Dans tous les cas il s'agit de vêtements de deuil.

(3) En sa qualité de *bon scribe* et de grand sorcier, Ptahneferka était revenu de lui-même dans la barque, sans doute par un privilège de son livre magique.

(4) Il ne faut donc rien changer à ce qu'il a fait. Un peu de peur superstitieuse entrait peut-être dans cette exclamation.

(5) Le pap. 3291 du Louvre prouve que *kôs* a, comme en copte, pour sens propre : *obolvere fasciis*. On distingue d'ailleurs le *kôs* intérieur et extérieur. Celui-ci était d'étoffe de byssus. Le terme de soixante-dix jours d'ensevelissement et de deuil était absolument sacramentel chez les Égyptiens, même pour les funérailles des taureaux sacrés. (V. *Dict. géog.* de Brugsch, p. 168. Pap. bilingue Rhind, rituel de l'embaumement, pl. II, p. 3, *passim*.)

(6) Mot à mot : « Point à toi, parole de lui. » Cette formule est sans cesse donnée dans les contrats pour indiquer que quelqu'un n'a rien à réclamer sur une propriété.

(7) Mot à mot : *e-an-ekchep-ou têrou*, « ne les as-tu pas tous reçus ? »

« est-ce que tu ne pourras pas le prendre par une victoire de bon « scribe (1), si tu as le courage de jouer avec moi? Faisons pour lui « cette sorte de jeu en 52 (points). » Setna dit : « Je suis prêt (2). » Le jeu était devant eux, avec ses pions (3). Ils jouèrent en 52 (points). Ptahneferka gagna une partie à Setna. Il lut un écrit sur lui. Il disposa, pour le jeu, entre lui et Setna (4), la tombe qui était en face de lui, et il fit descendre Setna dans l'ouverture jusqu'à la jambe (5). Il fit de même pour la deuxième partie. Il la gagna à Setna et il le fit descendre dans l'ouverture jusqu'à son *phallus*. Il fit de même pour la troisième partie. Il fit descendre Setna dans l'ouverture jusqu'à ses oreilles. Après cela, Setna donna un grand coup sur la main de Ptahneferka. Setna appela An-ha-hor-eroou, son frère, qui l'accompagnait, en lui disant : « Ne tarde pas, va en haut, vers le monde. Raconte tout « ce qui m'est arrivé, devant le roi, et apporte les talismans de Ptah, « mon père, et mes livres d'incantation. » Son frère ne tarda pas à remonter vers le monde. Il raconta devant le roi tout ce qui était arrivé à Setna. Le roi dit : « Porte-lui les talismans de Ptah, son père, « et ses livres d'incantation ! » An-ha-hor-eroou ne tarda pas à descendre dans la catacombe. Il mit les talismans au flanc de Setna. A l'instant il s'élança en l'air (6). Setna fit ensuite passer sa main derrière le livre. Il le prit. Puis Setna remonta hors de la catacombe, et la lumière marchait devant lui, et les ténèbres marchaient derrière lui. Ahura pleura derrière lui, et elle dit : « Gloire à toi, roi de « l'obscurité ! Gloire à toi, roi de la lumière ! Toute force (7) sort « de la catacombe ! » Ptahneferka dit : « Ahura, ne trouble pas ton « cœur ! Je lui ferai rapporter ce livre ici, avec une fourche dans la « main et un brasier de feu sur la tête (8). » Setna remonta de la

(1) D'habile homme.

(2) Mot à mot : « Je suis debout », me voici.

(3) Mot à mot : « avec ses chiens ». On donnait aux pions le nom de *chiens*. C'est un jeu de dames dont il s'agit ; nous avons dans le musée égyptien du Louvre plusieurs jeux de ce genre. M. Birch a fait, dans cette *Revue* même, un charmant article à ce sujet, qui est intitulé : *Le roi Rampsinite et le jeu de dames*.

(4) *edjôf*, forme affixale de *edjen*. En copte ce mot signifie *ad*, *versus*, *contra*, *inter*, en même temps que *super*.

(5) Mot à mot : « jusqu'au pied » ; mais le pied et la jambe sont peu distincts dans ces textes. A peine ai-je besoin de faire remarquer que Ptahneferka ensorcelait Setna et le faisait ainsi descendre, peu à peu, sans qu'il pût résister, dans un tombeau où il espérait bien l'enterrer tout vivant. Mais Setna interrompit le jeu et opposa magie à magie.

(6) Setna, touché par le livre, fut désensorcelé et bondit en l'air.

(7) *Nomte nim*, comme en copte.

(8) C'était un rite expiatoire, et nous verrons plus loin Setna l'accomplir. Lors de

catacombe. Il la ferma après lui comme elle l'était d'abord (1). Setna s'en alla devant le roi. Il raconta en sa présence les choses qui lui étaient arrivées pour ce livre. Le roi dit à Setna : « Reporte ce « livre au tombeau de Ptahneferka, en homme sage. Sinon il te le « fera rendre, avec une fourche en ta main et un brasier de feu sur « ta tête. » Quand Setna l'entendit, il arriva qu'il n'y eut pour Setna aucun moyen de se séparer de ce livre (2), et il le lut publiquement (3).

E. Revillout.

(*La suite prochainement.*)

Nota. — Ce travail a été rédigé depuis plusieurs mois et remis, dès le mois de février, à la direction de la *Revue*. Je crois cette observation utile, car la publication s'est trouvée retardée, par des causes fortuites, beaucoup plus longtemps que je ne l'aurais désiré.

la grande peste de Londres, un puritain traversa la ville avec un réchaud de feu allumé sur la tête et en criant : « Malheur à cette ville. »

(1) Mot à mot : « à la manière d'elle », *m-pes-smot*.

(2) *chop-f-e-mmon-nte Setna mine n-p-to...* etc. C'est toujours la forme que nous avons notée plus haut et qui est si fréquente dans les contrats. Je ne l'avais d'abord pas bien lue.

(3) « Devant homme quelconque ». Nous verrons dans la suite du roman quelles urent les conséquences terribles de cette imprudence.

AGE DU BRONZE EN GAULE

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE M. E. CHANTRE

Suite et fin (1).

Avec la phase rhodanienne, M. Chantre nous fait entrer dans l'âge du bronze proprement dit, ayant pour manifestations les plus convaincantes ce qu'il appelle les trésors, les fonderies, les stations terrestres, quelques rares sépultures et surtout les palafittes. En majeure partie, ces gisements se sont rencontrés dans le sud-est et l'est de la France, et sont nécessairement en corrélation avec les dépôts de bronzes des bourgades lacustres de la Suisse ; l'analogie entre les antiquités est toute naturelle, surtout si on est fondé à considérer ces bourgades comme des entrepôts d'approvisionnement. La distribution géographique donne donc encore aux découvertes un caractère tout régional, et les inductions qu'on s'efforce d'en tirer, en ce qui concerne la civilisation d'une époque, ne sauraient, de même que pour les dolmens du Midi, s'étendre à toute la Gaule. Lors même que ce système de généralisation ne se heurterait pas à l'invraisemblance d'un développement social uniforme, il resterait toujours à prouver que la civilisation dont on fait jouir la Gaule pendant la phase rhodanienne est étrangère aux notions que nous a laissées l'histoire. Ce n'est pas, qu'on nous permette encore d'insister sur ce point, une question d'archéologie industrielle que nous débattons, le plus ou moins d'extension qu'a prise la métallurgie du bronze ; nous nous élevons contre une doctrine d'école qui entend, par la présence seule des produits de cette métallurgie, déterminer toute une civilisation, mot qui revient aussi souvent sous la plume de M. Chantre que sous la nôtre.

(1) Voir les numéros de mars et mai.



Héliog. Dujardin

AUTEL DE OBER-SEEBACH.

(AUTREFOIS AU MUSÉE DE STRASBOURG)

Le nom de *trésors* est donné aux découvertes réunissant un certain nombre d'objets divers dont l'aspect fait supposer qu'ils n'ont pas servi. Étaient-ce des cachettes de marchands, comme on le prétend, ou le nom ne se justifierait-il pas mieux par la simple supposition d'enfouissements d'un métal relativement précieux ? Est-il donc impossible que les haches particulièrement, en dehors de leur utilisation comme outil, aient servi de moyen d'échange comme l'*æs rude*. On comprend que nous n'insistons pas sur cette hypothèse qui nous est en partie suggérée par les dépôts des haches de Bretagne, lesquels ne comptent pas moins de 6,000 pièces.

Les trésors les plus riches, ceux de Réallon, de Ribiers (Hautes-Alpes), de Beaurières (Drôme), marquent la direction de l'importation italienne, laquelle ne peut remonter au delà de l'époque des nécropoles de Golasecca et de Villanova, alors que l'Italie du Nord était en possession du fer. Les nombreux bracelets que renferment les trésors sont couverts de ces dessins qui, de l'avis de gens de métier, n'ont pu être gravés qu'avec des burins en acier. Les pendeloques, les disques, communs dans ces gisements du sud-est, aussi bien que dans ceux du même genre de l'Allier, de la Meurthe et de Vaudrevanges (Prusse rhénane), ornements qui dépendaient probablement du harnachement des chevaux, sont loin d'être rares dans les tumulus et les cimetières gaulois (Côte-d'Or, Jura, Marne, Hallstatt). Peu importe que les formes ne soient pas rigoureusement identiques, elles ont assez de rapport entre elles pour montrer que les objets avaient la même destination et qu'ils ne s'éloignent pas sensiblement comme époque les uns des autres.

Les objets de parure prédominant encore dans les trésors, nous ne serions, avec ces dépôts, qu'à l'aurore de la phase rhodanienne. C'est dans les fonderies qu'il nous est donné d'en admirer l'épanouissement. Sans nous arrêter aux calculs proportionnels à l'aide desquels l'auteur s'évertue à établir cette distinction subtile, pour nous il résulte des tableaux énumérant chaque trouvaille que, dans leur ensemble, les trésors appartiennent au premier âge du fer, autrement dit aux temps historiques de la Gaule.

Le mot *fonderie* éveille, sinon l'idée d'une usine, au moins celle de restes d'installations industrielles quelconques ; ne serait-ce que ces vestiges de fourneaux, avec amas de cendres, de résidus, de scories, qui indiquent l'emplacement sur lequel, dans la fabrication primitive du fer, on réduisait le minerai. Pour la métallurgie du bronze, aucun vestige semblable ; rien qui mette sur la trace de ces premières et importantes opérations pratiquées dans ce qu'on appelle

par excellence des fonderies, les traitements multiples des minerais de cuivre. Ces minerais consistent le plus communément en cuivre pyriteux exigeant des manipulations répétées; il en est à peu près de même de l'extraction de l'étain de la cassitéride (1).

Que sont, en réalité, ces gisements décorés du nom prétentieux de fonderies? Des dépôts de bronzes, qui en poids varient de 5 à 20 kilogr.; deux seulement atteignent 60 kilogr.; réunion assez hétéroclite de rebuts, de pièces brisées, hors de service, de menus fragments destinés à la refonte. Il suffit que dans l'ensemble d'une trouvaille une pièce, ainsi que le fait s'est observé sur quelques celts, porte encore les bavures de la sortie du moule, pour que la trouvaille prenne rang dans les fonderies.

En dépit de cette qualification, ces dépôts, répartis dans les mêmes régions que les trésors, nous paraissent comme eux être pour la plupart des cachettes. Ces enfouissements communs d'une matière qui pouvait constituer une sorte de richesse nous reportent plutôt à des temps de troubles, tels que ceux que l'histoire nous laisse entrevoir dans la Gaule barbare, qu'à cette civilisation de convention au sein de laquelle une industrie indigène se serait paisiblement développée.

Ces agglomérations de morceaux de bronzes, plutôt que d'objets, ramassés par des colporteurs ambulants exerçant la même industrie que les colporteurs qui aujourd'hui parcourent nos campagnes, ne prouvent nullement que, lorsqu'elles ont été formées, le fer n'était pas en usage. Est-ce que la ferraille a une valeur vénale comme le vieux bronze? est-ce qu'on aurait pu la transformer en nouveaux instruments? à quel titre figurerait-elle donc dans ces récoltes? La récente découverte de Bologne, qui a tant de rapports avec la plus importante de celles faites en France, à Larnaud, tranche absolument la question par un fait positif.

La découverte de Larnaud (Jura) ne comptait pas moins de 1800 échantillons, dont le Musée de Saint-Germain a fait anciennement l'acquisition. Elle est extrêmement intéressante dans son ensemble, mais, dans le détail, quelle profusion de menus morceaux! on en

(1) Il résulte des expériences faites à l'arsenal de Vienne par le général baron Uchatius, pour reproduire la composition des bronzes préhistoriques, que la fabrication d'une épée, sur laquelle on opérait, dénotait un travail métallurgique très compliqué. D'après le savant correspondant de qui nous tenons ce renseignement, cette métallurgie avancée n'aurait pas été pratiquée dans les cités lacustres, où on n'a fait que refondre des débris d'objets préexistants.

aura l'idée par le poids total, qui ne dépassait pas 66 kil. Plus de 300 de ces morceaux étaient tellement insignifiants qu'ils ont été livrés à l'atelier pour la fonte, ce qui n'empêche pas la statistique de porter à son actif ce chiffre de 1800, chaque débris, si douteuse qu'en soit l'attribution, comptant pour une pièce. Presque tous les types d'instruments et d'objets de parure sont représentés dans cet ensemble, autant du moins qu'on peut les reconnaître sur des fragments souvent infimes; ainsi, pour ne parler que des épées, représentant dans les statistiques 27 armes, le tronçon le plus important n'a pas plus de 0m,15 de long; les autres sont beaucoup plus petits.

« Ce sont des débris ou des rebuts destinés à passer au creuset, c'est vrai; mais ces débris et ces rebuts nous révèlent toute la civilisation d'un seul et même âge; tous les objets se datent les uns par les autres. » Ainsi s'exprime l'archéologue auquel M. Chantre a laissé le soin de décrire une découverte d'une aussi haute signification. Ce synchronisme prouverait en tout cas la persistance de certains types, entre autres des haches à rebords droits, de différents ornements, et comme conséquence la difficulté de baser une succession d'époques uniquement sur des types archéologiques qui se reproduisent et se confondent. De cette minutieuse description, qui dans ses déductions soulèverait plus d'une objection, ne serait-ce qu'à propos de la présence de la croix, nous ne retiendrons que cette affirmation : d'abord, que l'industrie de Larnaud doit être reportée tout à fait à la fin de l'époque du bronze, et ensuite, qu'elle est contemporaine des stations lacustres du Bourget.

En définitive, si Larnaud nous représente l'approvisionnement et l'outillage d'une fonderie, ce qui n'est pas bien certain malgré la présence de saumons en bronze, dont la forme particulière pourrait encore faire songer à l'*æs rude*, il est étrange que dans toute la trouvaille il ne se soit rencontré qu'un seul moule en métal, sans doute comme vieux bronze, et pas le moindre vestige de creuset. Il est à remarquer que dans les 79 moules recueillis çà et là en France, y compris le lac du Bourget pour les 3/4, les prétendues fonderies où il était si naturel de les trouver n'en aient donné que 8; et que les creusets fassent absolument défaut. En tout cas, l'industrie du fondeur, tant de Larnaud que des autres localités, devait se borner à une opération de refonte, à une simple transformation en objets neufs d'objets primitivement importés.

Dans ces conditions industrielles, peut-on affirmer sans parti pris que la métallurgie du bronze était en Gaule en pleine prospé-

rité dans la phase rhodanienne, et que ce métal était bien exclusivement employé pour la fabrication des *objets usuels?* Quoi qu'il en soit de cette assertion, il suffit d'un simple coup d'œil jeté sur le tableau résumant la répartition des produits des fonderies pour s'assurer que nombre d'entre eux, les rasoirs, différents types d'épées, ce qu'on donne pour des armures, les harnais de chevaux, les bracelets gravés, les torques, les fibules, les ceintures, les pendeloques, les appliques, etc., se rencontrent spécialement dans les sépultures plus ou moins abondantes en fer. Si on tient à chercher des assimilations, c'est à la palafitte de Mœringen (Suisse), de l'époque de transition, qu'il conviendrait de se reporter.

Les découvertes dites trésors et fonderies nous étant données comme offrant le critérium de la civilisation rhodanienne, il est inutile de nous étendre sur les autres gisements : les stations et les habitations terrestres, y compris celle de Saint-Pierre-en-Chastre dans la forêt de Compiègne, sur l'emplacement d'un ancien camp occupé par les Bellovaques; les centres de populations, entre autres la plaine des Laumes sous Alise; autant de dénominations qui résisteraient peu à un examen critique. Quant aux très rares sépultures, faute de renseignements précis, elles donnent lieu à des présomptions plus ou moins fondées dont on fait tout naturellement bénéficier l'âge du bronze.

Nous comprenons la nécessité de hâter un travail qui nous a conduit bien plus loin que nous ne le supposions; nous ne pouvons cependant le clore sans entrer dans quelques détails sur les stations du lac du Bourget.

Dans la question de l'âge du bronze en Gaule, les cités lacustres prennent aux yeux de l'école préhistorique une importance capitale; elle puise dans leur étude ses principaux, sinon ses plus solides arguments. A la suite de la description des palafittes de la Suisse et de la Savoie, nous lisons en effet cette phrase qu'il suffit de citer textuellement pour en faire sentir l'exagération : « Un résumé rapide des connaissances sur les industries, le mobilier, la nourriture, le vêtement, la parure, les armes, les sépultures, le culte et le commerce des populations de l'âge du bronze fera saisir plus facilement la physionomie de cette grande période de l'humanité. » M. Chantre élargit singulièrement son horizon; il ne le borne plus au bassin du Rhône, pas même à la Gaule, il l'étend à l'humanité, dont la civilisation serait révélée par l'état de quelques peuplades perdues au pied des Alpes.

Cette thèse, réduite même à la Gaule, ne s'accorde guère avec la

provenance des importations que M. Chantre fait émaner directement et exclusivement de l'Italie du nord. Ce serait dans ce cas au delà des Alpes qu'on devrait saisir la physionomie de la phase rhodanienne. Or il n'est pas douteux que, dans la haute antiquité, l'Italie n'ait été en possession d'une civilisation très supérieure à celle dont pouvait jouir la Gaule aux mêmes époques. Où trouve-t-on chez nous les reflets de cette civilisation? Est-ce que la similitude de quelques objets peut nous la laisser entrevoir? Quelle influence a-t-elle exercé sur les rites funéraires, ne serait-ce que dans le bassin du Rhône? où sont les sépultures rappelant par leur mobilier les nécropoles de Villanova et de Golasecca? La céramique tient dans l'étude des antiquités une place aussi importante que la métallurgie; quelles poteries reproduisent les formes et l'ornementation typiques des urnes cinéraires recueillies en si grand nombre dans le nord de l'Italie? Partisan de l'opinion qui admet que le métal a pénétré successivement en Gaule par des directions et dans des conditions différentes, nous maintenons encore une fois qu'il est fort difficile d'apprécier la transformation, soit lente soit rapide, que son introduction a opéré dans la civilisation rudimentaire des populations; et qu'il est surtout impossible de faire ressortir de sa seule présence et sans le secours des documents écrits la notion d'une civilisation présentant, comme on veut le démontrer par les mœurs lacustres, une certaine homogénéité.

Autant vaudrait presque soutenir que la présence, dans des contrées sauvages, des quincailleries anglaises répandues à profusion sur toute la côte d'Afrique et pénétrant dans l'intérieur, suffit pour nous édifier sur les mœurs de quantité de peuplades et pour nous faire conclure à la communauté de ces mœurs.

Les poteries nous ramènent au sujet que nous avions plus particulièrement en vue en parlant des stations lacustres de la Savoie : la céramique.

Nous avons vu maintes fois citer les poteries de l'âge du bronze, et nous nous sommes toujours demandé quels étaient les caractères distinctifs qui permettent de les reconnaître et qui engagent à les attribuer à cette époque. Sans revendiquer une compétence spéciale dans la céramique, nous pouvons cependant dire que nous avons fait une étude assez complète des nombreuses poteries du Musée de Saint-Germain et que ces caractères nous ont, sinon complètement échappé (1), du moins toujours paru très incertains.

(1) H.-A. Mazard, *Musée de Saint-Germain : la Céramique*; in-8.

M. Chantre, dans ses études paléoethnologiques, a été plus favorisé, puisqu'il n'hésite pas à affirmer que dès l'arrivée du bronze la céramique a pris un développement surprenant, et que ses produits se distinguent nettement de ceux de l'âge du fer. Il avoue toutefois que les vestiges en sont offerts presque exclusivement par les palafittes, notamment par celles du lac du Bourget; ce qui ne s'accorde guère, soit dit en passant, avec le développement surprenant de cette industrie. Au Bourget, chaque coup de drague extrait du fond des eaux de nombreux tessons de poteries; leur abondance est telle, relativement aux bronzes, qu'il nous semblerait tout aussi logique de dater les établissements de ce lac par la céramique que par la métallurgie.

Dans l'appréciation des archéologues les plus autorisés, ces stations doivent être rejetées tout à fait à la fin de l'âge du bronze. M. Chantre lui-même reconnaît que plusieurs savants ont conclu à la contemporanéité des palafittes avec l'âge du fer; cette opinion est, à notre avis, complètement justifiée, quant à celles du Bourget, par les tableaux où il met sous nos yeux les apports des diverses stations. Chacun d'eux mentionne, comme pour les trésors et fonderies, nombre d'objets *caractéristiques* qui se rencontrent plus spécialement dans les gisements du fer, palafittes, tumulus, cimetières. L'examen des poteries apporte un nouvel appui à cette manière de voir; il montre, en outre, que leur fabrication était absolument locale.

On regarde habituellement comme celtiques ou gauloises les poteries grossières recueillies dans les couches archéologiques de notre sol. Cette désignation est amplement suffisante, attendu qu'il est fort difficile, sinon impossible, de classer et surtout de dater des tessons; les pièces entières sont très rares, n'accusant que ces types simples, peu variés, conçus sans autre préoccupation que celle de l'utilité immédiate. La confection de pareilles poteries dépendait de trop de causes, la qualité des argiles, le plus ou moins d'habileté des potiers, l'absence ou l'emploi du tour et du four, alors même que l'un et l'autre n'étaient plus inconnus, pour qu'elle ne se perpétuât pas longtemps dans des conditions à peu près semblables.

Ces poteries grossières ne sont pas dépourvues de toute ornementation. L'ouverture des vases ou le contour de la panse présentent souvent des séries d'enfoncements produits par l'impression du doigt sur la pâte molle, ou des séries circulaires, ou le décor dit géométrique, lignes droites tracées à l'estèque, en divers sens. Ce décor, dont le motif principal est la dent de loup ou le chevron, n'est

pas le propre, nous l'avons déjà dit, de l'art de l'âge du bronze. On le retrouve dans tous les temps et dans tous les lieux où l'art n'est pas allé chercher ses inspirations dans la nature animée. Il est facile de s'en convaincre au Musée de Saint-Germain; on remarque les chevrons et les dents de loup tout aussi bien sur les poteries des dolmens de la Bretagne, sur celles des bords du Rhin, du nord de l'Allemagne, de l'Espagne, pour l'époque néolithique, que sur les vases gaulois de la Champagne pour l'époque historique. On voit ce même motif sur des vases chypriotes, sur des vases des dolmens de l'Inde, et même sur d'antiques poteries américaines.

Nous nous sommes un peu étendu sur ces détails, parce que la plus grande partie des fragments retirés du lac du Bourget appartient à cette fabrication commune; et surtout aussi parce que, dès qu'on signale en France quelques tessons dans ces mêmes conditions de facture et d'ornementation, les partisans de l'âge du bronze, en quête d'une céramique qui vienne en aide à leur théorie, n'hésitent pas à reconnaître à ces tessons les caractères qui, suivant eux, distinguent les produits de cet âge.

Alors même que le Bourget n'aurait livré que ces spécimens grossiers, réduits à des types très peu variés, ces poteries dénoteraient une habileté de facture que ne décèlent pas celles de même sorte trouvées en dehors de la région. De nombreux fragments indiquent par leur dimension et leur courbure de grands récipients, des doliums, tels que celui du Musée de Chambéry, de près de 1 mètre de haut et large à proportion. Ce dolium, dont le galbe correct a sans doute été obtenu par l'emploi d'un calibre pivotant autour d'un axe central, a été monté par colombins, et, d'après la texture et l'aspect des parois, cuit à feu libre. Ces procédés de fabrication, exigeant de l'espace, ne nous paraissent guère avoir pu être pratiqués sur les plates-formes en bois encombrées de cabanes des stations lacustres; on confectionnait sans doute ces vases sur la terre ferme. On sait combien l'usage des vases à conserver en terre, au lieu et place des vaisseaux en bois, était général chez les anciens; leur emploi était de toute nécessité dans les habitations groupées sur les lacs; toutefois leur profusion nous reporte volontiers à la destination d'entrepôts de marchandises donnée à ces habitations.

Du milieu de ces amas de débris de terre cuite noyés au fond du lac du Bourget, on retire fréquemment des poteries d'une fabrication très supérieure, spécimens infiniment plus caractéristiques que les produits grossiers, et d'autant plus intéressants que, par le progrès industriel qu'ils affirment, on peut, par comparaison, apprécier

peut-être l'époque à laquelle remontent ces établissements lacustres.

Ces poteries fines n'offrent pour la plupart qu'un type, celui de jolies tasses à panse pommiforme, sans anses, à large ouverture surmontée d'un rebord à gorge très nettement accentué à la naissance par de légers cordons circulaires en saillie. Le façonnage en est soigné, l'argile a été décantée, la pâte est fine et, sans être très dense, présente une certaine résistance à la rayure par la pointe d'acier. La régularité des contours, le parallélisme des stries circulaires, le peu d'épaisseur des parois, indiquent l'emploi du tour, et il n'est pas douteux que ces poteries n'aient été cuites au four. Une moitié d'un de ces vases, que nous avons pêchée nous-même à la station de Conjux, n'a pas plus de 2 à 3 millimètres d'épaisseur ; elle n'a absorbé l'eau qu'au bout de vingt-quatre heures, ce qui indique une cuisson relativement bonne pour ces pâtes tendres. Beaucoup de ces petits vases, dont le Musée de Saint-Germain possède toute une série, sont à surface lisse ; d'autres sont ornés de divers dessins linéaires gravés à l'outil sur les parois déjà durcies ; ces dessins forment parfois des grecques fort simples, pareilles à celles dont les beaux vases gaulois de la Marne offrent si souvent des exemples. La cassure laisse voir une pâte grise, teintée vraisemblablement, qui, par un enduit étendu très légèrement et par le lustrage, a pris sur les surfaces interne et externe une coloration d'un beau noir très brillant. Cette glaçure ne fait pas épaisseur ; elle ne le cède ni par l'éclat ni par la solidité aux glaçures des vases grecs, et, comme pour ces dernières, les avis des céramistes sont très partagés sur sa nature.

Maintenant, si nous prenons pour termes de comparaison les groupes céramiques bien déterminés, tels que les nombreuses poteries de la nécropole de Golasecca, du premier âge du fer, et celles des cimetières de la Marne du second âge du fer, nous maintenons que si, en raison de leur uniformité, les petits vases du Bourget leur sont inférieurs comme art, ils leur sont supérieurs comme technique, surtout au point de vue des glaçures.

Cette industrie lacustre était essentiellement régionale ; il nous serait facile d'en établir la spécialité en Savoie et en Suisse par d'autres preuves : décor par empreintes au moyen de matrices, essais de céramique polychrome, application de lamelles d'étain comme ornementation sur les vases, etc. Cette industrie n'a pas rayonné au dehors, et dût-elle représenter l'art de la terre à l'âge du bronze, ce que nous contestons plus que jamais, il y aurait à constater l'existence d'une fabrication similaire en Gaule. Les seuls spécimens qui, à notre connaissance, s'en rapprocheraient un peu, et qui mériteraient peut-

être d'être discutés s'il ne s'agissait pas d'infimes tessons, sont ceux recueillis à Villehonneur, dans la Charente.

Si, dans son système d'assimilations et d'inductions, l'école donne une si haute importance aux stations de la Savoie, on comprend que cette importance n'est pas moindre pour nous. Admettons, par impossible, que la civilisation de toute la Gaule n'ait été qu'un reflet de la civilisation dont ces petits centres de population nous ont laissé des traces. Dans quel temps florissait-elle sur les lacs de la Savoie? On le reporte à l'âge du bronze, en se basant uniquement sur la présence d'un métal; nous sommes tout aussi fondé à prendre pour critérium le degré d'avancement de l'industrie céramique, et comme cette industrie lacustre s'affirme dans des conditions de technique supérieure à la fabrication gauloise, il nous est impossible de rejeter l'époque où elle se pratiquait au delà de temps rentrant dans l'évolution historique.

Quand on réfléchit à l'obscurité profonde qui enveloppe ces temps, l'étape que les préhistoriens distinguent par le nom d'époque de transition, entre la fin de leur âge du bronze et le début de leur âge du fer, nous paraît bien peu saisissable; alors surtout qu'il ne s'agit pas de noter simplement un changement ou un progrès dans l'industrie métallurgique, mais qu'on prétend déterminer par ces dénominations les phases successives qu'a parcourues la civilisation. Un fait capital se dégage cependant de cette affirmation, la présence incontestée du fer; et ce fait nous suffit, en ce qu'il réduit à bien peu de chose les conséquences qu'on tire des assimilations dans le but de prouver l'existence d'un âge du bronze pur et, qu'il montre le peu de confiance qu'il faut accorder à la phase rhodanienne. Un savant, à l'opinion duquel nous avons déjà fait appel, réduit considérablement l'importance de cet âge du bronze dans les habitations lacustres, s'il ne se croit pas *encore*, dit-il, autorisé à le supprimer tout à fait (1). La théorie des trois âges préhistoriques n'a pas pris naissance en Suisse; toutefois on ne peut se dissimuler que la découverte des stations disséminées dans les eaux de ses lacs, tout en ne constituant qu'un fait régional, n'ait paru jusqu'ici avoir donné, par leur distribution distincte et par l'ensemble des épaves qu'elles ont

(1) Desor, *Le bel âge du bronze en Suisse*. L'auteur émet l'opinion que le fer, article d'importation, a pénétré d'abord dans les stations les plus riches : Eaux-Vives, les Roseaux (lac de Genève) ; Auvernier, Corcelettes (lac de Neufchâtel) ; Mœringen (lac de Bienne), etc., *Grésine* (lac du Bourget). Selon lui, l'absence du fer serait ainsi un phénomène purement économique, sans portée historique ou ethnographique.

livrées, un appui à cette théorie. Mais est-ce quand la thèse d'un âge exclusif du bronze semble perdre du terrain en Suisse qu'on peut espérer le lui faire regagner en France, en inventoriant tous les objets en métal trouvés sur notre sol, en exagérant l'importance de quelques pacotilles de colporteurs ambulants, documents qui n'ont pas même la valeur probative du plus pauvre des gisements lacustres?

Les divisions introduites dans l'âge du bronze: période bohémienne, époque du fondeur, époque du marteleur, phases cébennienne, rhodanienne, mœringienne, font, nous l'admettons, honneur à l'esprit ingénieux de leurs inventeurs. Une critique sévère, qui approfondit les choses et ne se contente pas de simples présomptions basées sur des données interprétées avec plus ou moins d'arbitraire, ne peut entrer dans la voie de toutes ces distinctions conjecturales. Est-ce à dire qu'il n'y ait pas lieu d'entrevoir dans les temps primitifs de la Gaule une période ancienne et une période plus récente? Telle n'est pas notre opinion. Nous ne pensons pas avec un savant académicien qu'on ne doive pas distinguer les Celtes des Gaulois (1). Les plus anciens textes, en nous faisant connaître d'abord le nom des Celtes, impliquent déjà cette distinction. L'anthropologie la confirme par la constatation en Gaule de deux éléments ethniques dont le plus ancien serait sans nul doute l'élément celtique, sur lequel l'élément gaulois ne serait venu se superposer que postérieurement. La répartition des temps primitifs de la Gaule en deux grandes périodes, l'ère celtique et l'ère gauloise (2), offre cet avantage de n'emprunter d'abord qu'à l'histoire la désignation d'époques qui rentrent plus ou moins dans son évolution, et ensuite de n'être nullement en désaccord avec l'archéologie. Sans préjuger la question de la connaissance du fer, nous ne voyons aucun inconvénient à attribuer à l'ère celtique l'usage général des instruments en bronze.

A la phase rhodanienne, M. Chantre fait succéder la phase mœringienne ou l'époque de transition. Ici s'arrête notre tâche; l'usage du fer est acquis et nous sommes dans l'ère gauloise. L'auteur, ayant surtout composé son ouvrage pour soutenir la thèse de l'âge du bronze pur en Gaule, est entré dans beaucoup moins de développements pour l'époque de transition. Cette époque est cependant celle où l'industrie du bronze prend sa plus grande extension et revêt son caractère le plus artistique, puisque, malgré l'utilisation

(1) M. Alfred Maury, *Journal des Savants*, 1877, *Archéol. celtique et gauloise*, compte rendu.

(2) M. Alexandre Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 182, 248, 267.

du fer, M. Desor a donné à cette époque, dans son remarquable travail, le nom de *Bel âge du Bronze en Suisse*. Notre intention n'est pas d'opposer ce travail au volumineux ouvrage de M. Chantre; nous ne dissimulons cependant pas qu'il a à nos yeux cet avantage d'être circonscrit à la Suisse. C'est une civilisation locale dont le savant professeur de Neufchâtel esquisse les traits; il ne procède pas par voie d'inductions vagues, mais d'après un ensemble de faits d'autant plus précis que le champ est moins étendu. Pour cette raison nous pensons que, lorsqu'il nous montre le fer employé comme métal précieux, il n'a pu avoir en vue que les stations lacustres où ce métal s'est rencontré utilisé dans cette condition. Une pareille assertion posée en principe général paraîtrait hasardée (1).

La métallurgie du fer est indépendante de la métallurgie du bronze; il est aussi difficile d'établir l'antériorité de l'une sur l'autre que de remonter à leurs origines (2). La fabrication du fer a dû se pratiquer dès la plus haute antiquité dans les pays où des minerais exceptionnellement riches affleuraient le sol; minerais très purs, privés de matières siliceuses ou calcaires interposées, et auxquels l'oxyde de fer seul avec les cendres du combustible dut servir de fondant, par conséquent d'une exploitation et d'une réduction faciles comme le fer du Norique (3).

Nous n'avons pas traité, on le comprend, la question de l'âge du bronze en Gaule sous toutes ses faces. Elle est fort complexe. L'auteur de l'*Archéologie celtique et gauloise*, dans un but que nous n'avons fait que reprendre, l'avait déjà abordée avec une érudition à laquelle nous ne saurions prétendre. Aussi nous sommes-

(1) M. Delort a trouvé dans ses fouilles des tumulus de Mons, près Saint-Flour (Cantal), au milieu d'armes en fer et de bracelets en bronze, une épée en fer, longue de 0m,70, à poignée de bronze incrustée de losanges en fer. Un vase en terre était décoré de sortes de grecques. (*Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 2e série, t. IX, p. 57.)

(2) Des fouilles en Égypte et en Asie Mineure ont confirmé pleinement les assertions de l'histoire sur une civilisation du fer, remarquablement avancée, qui y régnait plusieurs milliers d'années avant J.-C. (M. Worsaae, discours à la Société des antiquaires du Nord, en 1871.)

(3) M. le comte de Wurmbrand ayant reconnu à Huttemberg, en Carinthie, aux environs de l'ancienne Noreia, les restes de fourneaux primitifs, simples fosses à même le sol, en fit creuser à côté deux semblables de trois pieds de profondeur, sans aucun canal pour attirer l'air au fond. Le minerai, celui de la localité, d'abord grillé dans une des fosses, fut disposé dans l'autre en lits alternés avec du charbon, et, au bout de quarante-huit heures d'un feu entretenu avec un simple soufflet, on obtint 25 livres d'excellent fer qui put être immédiatement forgé en fers de lance. (Renseignements de M. le comte de Wurmbrand.)

nous placé à un autre point de vue que lui, point de vue moins élevé, en quelque sorte technique, l'appréciation de la valeur inductive de ce que l'école préhistorique appelle des données positives. Nous n'avons jamais songé à mettre en doute l'extension de l'emploi du bronze pendant l'ère celtique; ce que nous soutenons avec une conviction fortifiée par l'étude du livre que nous venons de passer en revue, c'est que la présence de ce métal, sous ses formes multiples, ne fournit pas des éléments suffisants ou assez solides pour reconstituer une chronologie, pas plus qu'une civilisation, sans le secours et en dehors des textes. Subsidiairement, nous croyons avoir démontré que l'usage des instruments et objets de parure dont on fait la caractéristique d'un âge du bronze pur s'est continué pendant l'ère gauloise, et qu'on ne peut avec quelque sécurité en inférer des coutumes qui ne soient pas communes aux deux périodes.

Envahie par l'esprit de système, l'école doit être soumise plus sévèrement que jamais aux exigences de la critique sur l'abus qu'elle fait du mot *préhistorique*. Jusqu'à quel temps en étendra-t-elle l'application, sous le prétexte que les notions écrites que nous a léguées l'antiquité sur notre histoire primitive sont vagues, obscures et incomplètes?

L'énumération serait longue des auteurs qui ont fait mention, ne fût-ce qu'incidemment, des Celtes et des Gaulois. Sans doute, les documents répandus dans leurs livres se rapportent à des temps et à des pays différents, parfois ils ne remontent pas à une antiquité très reculée ou ils se réduisent à quelques phrases; mais ne perdons pas de vue que, si peu homogènes que soient les civilisations barbares, les notions qu'on en perçoit, lorsqu'elles s'appliquent à une même race, ont une certaine communauté d'origine. On ne peut donc attribuer à beaucoup de ces renseignements la valeur de ceux qu'on puise dans Polybe, dans Strabon, dans Diodore, dans Tite-Live et aussi dans Pausanias et autres, et surtout dans César. Les moindres détails sur les diverses branches de la grande famille celtique n'en sont pas moins précieux à recueillir. Ils forment avec les récits plus précis et plus complets, sans négliger les documents celtiques relativement récents et en faisant appel à toutes les ressources de l'archéologie moderne, un faisceau de connaissances qui nous donne une idée générale des mœurs, des croyances, des conditions sociales des populations de la Gaule dans la haute antiquité de notre pays. La civilisation ainsi entrevue revit à nos yeux d'une façon bien autrement saisissante et plus vraie que cette civilisation de convention qu'on prétend faire ressortir d'une seule nature d'antiquités, les objets en bronze.

La tâche de l'archéologie est de grossir sans cesse ce faisceau par ses découvertes; pour rendre cette tâche féconde, elle n'a nul besoin de sortir de ses errements et d'avoir recours à des méthodes qui, sans lui être étrangères, ne sauraient avoir pour elle les mêmes résultats que pour les sciences naturelles.

Les nécessités de la polémique dans laquelle nous sommes entré à l'encontre de systèmes et de théories que nous croyons préjudiciables à la vérité historique et à la vérité archéologique, que nous ne séparons pas, ont pu nous faire paraître sévère pour l'ouvrage de M. Ernest Chantre. Nous ne serons pas injuste. Il y a, à notre avis, beaucoup à élaguer; d'abord toute prétention à réformer une science aussi éprouvée que l'archéologie. Le rôle de réformateur est toujours difficile, et, sans risquer de froisser un travailleur consciencieux et méritant (1), ne pouvons-nous pas lui dire qu'en l'assumant il a sans doute cédé à des entraînements d'école sur lesquels nous croyons qu'il reviendra ?

Le livre n'aurait peut-être rien perdu à être moins surchargé de chiffres; mais, en revanche, il aurait certainement gagné à être beaucoup moins absolu sous le côté doctrinal, celui où il résout sans hésitation bien des questions qui restent dans le domaine de la discussion. Il est à remarquer que dans ses solutions l'école préhistorique ne procède jamais par voie d'hypothèses; c'est à croire qu'elle a pour principe que plus une science est jeune plus elle doit être affirmative.

Abstraction faite de l'idée systématique qui domine dans l'ouvrage de M. Ernest Chantre, et à ne le considérer qu'au point de vue de l'archéologie industrielle, nous nous plaisons à reconnaître qu'il se recommande comme le traité le plus complet qui ait été encore publié sur le travail et l'expansion du bronze à l'époque celtique. C'est un dictionnaire dans lequel, grâce aux descriptions exactes des nombreux objets, à des renseignements intéressants sur les découvertes et les gisements, enfin à des recherches de toute nature,

(1) En dehors de l'ouvrage que nous venons d'analyser, M. Ernest Chantre a publié des travaux estimables sur des sujets de géologie et d'archéologie préhistorique. Il a fait de nombreuses fouilles dans sa contrée.

Rappelons aussi le concours dévoué que, sous la savante direction du conservateur du Musée d'Histoire naturelle de Lyon, M. le Dr Lortet, il a apporté au classement méthodique des collections. M. E. Chantre est aujourd'hui sous-directeur de ce Musée. Son nom figure parmi ceux des secrétaires élus des divers congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistorique.

on puisera, aidé par le magnifique album qui l'accompagne, des renseignements utiles sur l'usage d'un métal qui a occupé une place aussi importante dans la vie de nos ancêtres.

H.-A. MAZARD.

Nous croyons utile, dans l'intérêt des opinions que nous avons soutenues, d'ajouter, comme *post-scriptum* à notre article, la lettre suivante :

Paris, 1er mars 1879.

Mon cher confrère,

Nous devions, dans le principe, traiter en commun la question si controversée de l'âge du bronze en France, en examinant ensemble, chacun suivant nos études spéciales, l'important ouvrage de M. Ernest Chantre. Vos occupations de bibliothécaire au Musée de Saint-Germain vous tenant au courant de tout ce qui a été publié sur ce sujet, je vous priai de vouloir bien faire un travail préparatoire.

Au lieu d'un simple canevas, vous m'avez soumis un travail très complet, dans lequel vous développez des considérations qui vous sont propres, et auxquelles j'adhère sans restrictions. Vous semblez dire que vous n'avez pas abordé la question sous toutes ses faces ; il y a peut-être modestie de votre part. Si je venais ajouter quelques arguments *notre* étude prendrait une place trop large dans la *Revue* ; il est donc préférable que cette étude reste *vôtre*, puisque nous partageons absolument les mêmes idées et que je n'arriverais qu'à appuyer une argumentation qui me paraît déjà très solide.

Tout à vous.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

NOTICE

SUR

LA SIGYNE ET LE VERUTUM

DES ANCIENS

ET SUR

DEUX ARMES PROVENANT D'IDALIE.

I. — HÉRODOTE, d'Halicarnasse (Carie), 484-407 A. C.

Μούνους δὲ δύναμαι πυθέσθαι οἰκέοντας πέρην τοῦ Ἴστρου ἀνθρώπους τοῖσι οὔνομα εἶναι Σιγύννας ἐσθῆτι χρεωμένους Μεδικῇ.... Εἶναι δὲ Μήδων σφέας ἀποίκους λέγουσι... Σιγύννας δ' ὦν καλεῦσι Λίγυες οἱ ἄνω ὑπὲρ Μασσαλίης οἰκέοντες τοὺς καπήλους, Κύπριοι δὲ τὰ δόρατα.

(*Historiæ*, l. V, c. 9.)

Seulement j'ai été à même d'apprendre par ouï-dire qu'il habite au-delà du Danube des hommes dont le nom est *Sigynnes* et qui font usage du costume mède.... Cependant ils se prétendent issus des Mèdes... Toutefois *Sigynnes*, chez les Ligyes qui habitent au nord de Marseille, ne désigne que ceux d'entre eux qui sont colporteurs, et, chez les Cypriotes, une arme d'hast...

II. — CTÉSIAS, de Cnide, vᵉ siècle A. C.

Σίγυνος πόλις Αἰγυπτίων ὡς Κτησίας ἐν πρώτῳ περίπλων.

(*Apud Stephanum Byz.* v. Σίγυνος.)

Sigyne, ville des Égyptiens selon Ctésias (1er livre des *Périples*).

III. — Aristote, de Stagyre (Macédoine), 384-322 A. C.

...τὸ γὰρ σίγυνον Κυπρίοις μὲν κύριον, ἡμῖν δὲ γλῶττα...
(*Poetica*, c. xxi.)

... Par exemple *Sigyne*, particulier à Chypre, n'est pour nous qu'une glose...

IV. — Apollonius, de Rhodes, 276-186 A. C.

Οὐδ' ἄρα Βέβρυκες ἄνδρες ἀφείδησαν Βασιλῆος · ἀλλ' ἄμυδις κορύνας ἀσηχέας ἠδὲ σιγύνους ἰθὺς ἀνασχόμενοι Πολυδεύχεος ἀντιάασκον.
(*Argonautica*, l. II, v. 99.)

Οὐ γάρ πω ἁλίας γε πάρος ποθὶ νῆας ἴδοντο
........................Σίγυνοι...
(*Argonautica*, l. IV, v. 319.)

Cependant les hommes de Bébrycie (1) ne négligèrent pas le roi. Mais brandissant aussitôt comme un seul homme de rigides gourdins ou des *sigynes*, ils coururent à Pollux.

Auparavant, en effet,... les *Sigynes* (2) n'avaient certes jamais vu de navires de mer...

V. — Polybius, de Megalopolis (Arcadie), 240-122 A. C.

.... Τῶν δ' ὑσσῶν εἰσὶν οἱ μὲν παχεῖς οἱ δὲ λεπτοί. Τῶν δὲ στερεωτέρων οἱ μὲν στρογγύλοι παλαιστίαιαν ἔχουσι τὴν διάμετρον · οἱ δὲ τετράγωνοι τὴν πλευράν. Οἵ γε μὴν λεπτοὶ σιβυνίοις ἐοίκασι συμμέτροις.... Ἀπάντων δὲ τούτων τοῦ ξύλου τὸ μῆκός ἐστιν ὡς τρεῖς πήχεις... Ὁ δ' αὐτὸς τρόπος τῆς καθοπλίσεώς ἐστι καὶ περὶ τοὺς Πρίγκιπας καὶ Τριαρίους πλὴν ἀντὶ τῶν ὑσσῶν οἱ Τριάριοι δόρατα φοροῦσιν.
(*Historiæ*, l. VI, c. 23.)

... Parmi ces fers de javelots (*pilums*) il en est des gros et des

(1) Peuple de Bithynie, d'origine thrace (Strabon, l. VII, c. 3, 2; l. XII, c. 3, 3).
(2) D'origine mède. Habitaient par delà le Danube (Hérodote, l. V, c. 9).

minces. Dans les plus forts, les ronds ont une palme de bout en bout; les tétragones, sur chaque côté. Quant aux minces, ils ressemblent aux *sibynes* de point en point... Les uns et les autres ont trois coudées de longueur de hampe... Tel est le mode d'armement et des princes et des triaires, sauf qu'au lieu de pilums les triaires portent des piques...

VI. — Diodorus, d'Agyrium (Sicile), Ier siècle A. C. et P. C.

Char funèbre d'Alexandre.

...Τῶν δ' ἀξόνων τὰ προέχοντα χρυσᾶ κατεσκεύαστο προτομὰς ἔχοντα λεόντων σιβύνην ὀδὰξ κατεχούσας.

(L. XVIII, c. 27.)

Chez Agathocles, en Afrique:

...Ὁ δ' Ἀρχάγαθος εἰς ὀργὴν ὑπερβάλλουσαν προαχθεὶς καὶ παρά τινος τῶν ὑπασπιστῶν ἁρπάσας σιβύνην διήλασε διὰ τῶν πλευρῶν....

(L. XX, C. 33.)

... Les saillies des essieux étaient garnies d'ors, où se voyaient des protomes de lions avec une *sibyne* entre les dents...

Archagathes, s'échauffant jusqu'au paroxysme de la colère, prit sa *sibyne* à l'un des gardes et en donna dans le flanc (à Lyciscus)...

VII. — Athenæus, de Naucratis (Égypte), IIe siècle P. C.

(*Deipnosophistæ*, édition aldine, p. 201.)

...μεθ' οὓς ἐπόμπευσαν κυνηγοὶ δύω ἔχοντες σιβύνας ἐπιχρύσους....

(*De Alexandro Magno*, p. 537.)

...πολλάκις τὴν περσικὴν στολὴν ὑποφαίνων ἄνωθεν τῶν ὤμων τό τε τόξον καὶ τὴν σιβύνην....

(*Banquet des savants.*)

.... Avec lesquels furent envoyés deux chasseurs ayant des *sibynes* dorées...

(*Sur Alexandre le Grand.*)

Souvent, laissant paraître d'au-dessus de ses épaules le costume perse de dessous, ainsi que l'arc et la *sibyne*.

VIII. — Appianus, d'Alexandrie (Égypte), IIe siècle P. C.

...Τὰ δὲ δόρατα ἦν οὐκ ἐοικότα ἀκοντίοις · ἃ Ῥωμαῖοι καλοῦσιν ὑσσοὺς ξύλου τετραγώνου τὸ ἥμισυ καὶ τὸ ἄλλο σιδήρου τετραγώνου καὶ τοῦδε καὶ μαλακοῦ χωρίς γε τῆς αἰχμῆς....

(Liber, IV, c. I. *De rebus gallicis.* —Boii.)

Les hastes ne ressemblent point à des armes de trait. Les Romains les appellent des *pilums ;* la moitié est une hampe carrée, le reste est en fer, quadrangulaire aussi et grêle, sauf la pointe, toutefois.

IX. — Oppianus, de Corycus (Cilicie), IIe, IIIe siècle P. C.

.. αἰχμὴν τριγλώχινα, σιγύνην εὐρυκάρηνον.....

(*Cynegetica*, l. I, v. 152.)

... L'épieu à triple pointe (1), la *sigyne* au large fer...

(*Enumération d'armes de chasse.*)

X. — Hésychius, IIIe siècle P. C.

Σιβύνην dicit ὅπλον δοράτι παραπλήσιον....

(*Lexicon*, V. Συβίνη vel Συβήνη vel Σιβύν..)

La *sibyne*, dit-il, est une arme analogue à la pique.

...τριγλώχις... γωνίας τρισσὰς ἔχων ut Hesychius interpretatur.

A trois pointes... *ayant trois angles*, comprend Hesychius.

(Cf. Oppianus.)

XI. — Suidas, Xe siècle P. C.

Σιγύνη quanquam Σιβύνη... ἀκόντιον Ῥωμαϊκόν...

.... σιγύνη καὶ σιγύνους, τὰ δόρατα παρὰ Μακεδόσιν....

(*Lexicon*, v. Σιγύνη.)

Sigyne, par ailleurs *Sibyne*... Javelot romain...

... *Sigyne* et *Sigynes*... les piques des Macédoniens...

(1) Cf. Homère, *Iliade*, l. V, v. 393. — C'est probablement un fer à trois arêtes, formant à la base trois pointes saillantes ou barbelures. Des pointes de flèches de ce genre et en bronze ont été trouvées à Cypre. (Cf. Hesychius.)

XII. — *Anthologie Palatine.*

Τὸν κύνα τὰν πήραν τε καὶ ἀγκυλόδοντα σίγυνον
Πανί τε καὶ Νύμφαις ἀντίθεμαι Δρυάσιν.
(*Macedonii Consulis* c. IV, Epigr. 176.)

Le chien, le carnier et le *sigyne* à la dent crochue (1), c'est à Pan et aux nymphes Dryades que je les consacre.

XIII. — *Scholia Græca in Platonem. — Amatores*, c. IV.

πένταθλοι οἱ τὸν ἀγῶνα τὸν πένταθλον ἀγωνιζόμενοι · ἔστι γὰρ
πένταθλος οὗτος τοῖς νέοις ἀγωνία
πάλη, σίγυννος · ἅλμα δίσκος καὶ δρόμος.
σίγυννος δὲ ἐστι ξυστὸν δόρυ · παρ' Ἡροδότῳ (l. V, c. 9) δὲ τὸ ὁλοσίδηρον ἀκόντιον.

Pentathles : les lutteurs de la lutte du Pentathle, qui est ceci :

Ce pentathle pour les jeunes gens est un combat de lutte, *sigynne*, saut, disque et course.

Le sigynne est un trait lisse. Dans Hérodote (V, 9) c'est une haste en fer et tout d'une pièce.

XIV. — *Etymologicum magnum* (éd. Gaisford).

Σίγυνος. Hasta.
Καὶ οἱ Κύπριοι δὲ τὰ δόρατα Σιγύνους φασί, ἐνταῦθα δὲ τὰ δόρατα ὁλοσίδηρα.

Sigyne. Haste.
Les Chypriotes, eux aussi, appellent les hastes *sigynes*, alors que ces hastes sont en fer et tout d'une pièce.

XV. — Robert Estienne, *Lex.*, v. τριγλώχις-τριγλώγιν.

Τρεῖς ἀκίδας ἔχων.
Cf. ...διστῷ τριγλώχινι.... βεβλήκει (Homère, *Iliade*, l. V, v. 393).

(1) Ce genre de sigyne devait ressembler à des hallebardes usitées au XVIe siècle et dont le fer aplati portait un crochet au milieu de sa longueur.

Cf. ... καὶ τύπον ἄλλον ἔτευξεν ἰσογλώχινι τριγώνῳ (Nonnos, *Dionysiaca*, l. VI, v. 23).

A trois pointes.

... Avec un trait à trois pointes... il l'atteignit...

... Et il forma une autre figure avec un triangle aux pointes égales (équilatéral).

XVI. — ROBERT ESTIENNE, *Thes.*, v. Σιβύνη vel Σιγύνη, ος, ον.

Scilicet origine equidem Persicum vel Syriacum vocabulum esse valde verisimile est (v. interpr. Hesych. in v. Σιβήνη). Sed illud per varias gentes in Europam migrantes prius in Thracia et Illyria usu receptum fuisse partim ex Ennii loco laudato, partim ex Apoll. Rhod. IV, 320, colligimus ubi Σιγύννοι dicuntur Thraciæ populi et ubi schol. dicit : ἔστι δὲ καὶ σίγυννος εἶδος δόρατος παρώνυμον τῷ ἔθνει.

Cod. Alex. Mich. IV, 3, pro τὰ δόρατα exhibet τὰς σιβύνας.

(Tome VII, p. 214.)

Effectivement, ce vocable est très vraisemblablement d'origine perse ou syrienne (voy. le sens donné par Hésychius au mot Σιβήνη). Toutefois, des diverses peuplades émigrées en Europe, ce sont celles de Thrace et d'Illyrie qui ont les premières admis ce mot à l'usage. Nous avons relevé dans Ennius un passage bien connu, et dans Apollonius de Rhodes (IV, 320) un autre, où les peuples thraces sont appelés *Sigynnes* et où le scholiaste dit : « Il y a aussi le *sigynne*, sorte de haste qui porte le nom même de la nation. »

Le manuscrit Alex. Mich., IV, 3, au lieu de τὰ δόρατα porte τας σιβύνας.

XVII. — QUINTIUS ENNIUS, de Rudlæ (Yapygie), 239-169 A. C.

Sibynæ ab Ennio apud Festum Illyriis tribuuntur.

Les *sibynes* sont par Ennius, cité par Festus, attribuées aux Illyriens.

XVIII. — M. ACCIUS PLAUTUS, DE SARSINE (Ombrie), 227-184 A. C.

Si tibi est machæra et nobis *veruina 'st* domi...

(*Bacchis*, acte IV, sc. 8, v. 929.)

S'il y a un sabre chez toi, nous, nous avons à la maison une *broche*...

XIX. — Caius Julius Cæsar, 101-44 A. C.

Combat contre les Nerviens.

... Mediocri spatio relicto, Pulfio pilum in hostes mittit atque unum ex multitudine procurrentem transjicit ; quo percusso et exanimato, hunc scutis protegunt hostes, in illum tela universi conjiciunt neque dant regrediundi facultatem. Transfigitur scutum Pulfioni et *verutum* in balteo defigitur. Avertit hic casus vaginam et gladium educere conanti dextram moratur manum; impeditum hostes circumsistunt. Succurrit inimicus illi Varenus et laboranti subvenit. Ad hunc se confestim a Pulfione omnis multitudo convertit; illum *veruto* transfixum arbitrantur...

(*De Bello gallico* l. V, c. 44.)

Comme il restait un peu de champ libre, Pulfion lança un pilum contre les ennemis et perça de part en part l'un d'eux qui s'avançait hors des rangs contre lui. Frappé et sans vie, les ennemis le protègent de leurs boucliers, et tous lancent des traits sur Pulfion en lui coupant la retraite. Son bouclier est transpercé et un *brochard* s'implante dans son baudrier. Cet accident écarte le fourreau de l'épée qu'il tâchait de tirer et arrête sa main droite. Ainsi empêché, les ennemis l'entourent. Son ennemi Varenus vient le secourir et l'aider dans son embarras. Contre lui aussitôt toute la cohue se détourne de Pulfion que l'on croyait percé par le *brochard*...

XX. — Caius Crispus Sallustius, d'Amiterne (Samnium), 85-35 A. C.

Verutum est telum breve et angustum.

(*Historiæ*, l. III.)

Le *brochard* est un trait court et étroit.

XXI. — Publius Virgilius Maro, d'Andes (Gaule transpadane), 70-19 A. C.

Pila manu sævosque gerunt in bella dolores
Et tereti pugnant mucrone *veru*que Sabello.
(*Ænéide*, l. VII, v. 664 et 665.)

Assuetumque malo Ligurem Volscosque *veruto*
Extulit...
(*Géorgiques*, l. II, v. 168.)

Les pilums à la main, ils portent en même temps les cruelles douleurs de la guerre, et ils combattent avec la pointe circulaire (1) et la *broche* sabine.

Le Ligure habitué au mal (2), les Volsques, il les poursuivit de son *brochard*...

XXII. — Titus Livius, de Patavium (Gaule Cisalpine), 594 A. C. — 19 P. C.

Bataille de la Trébie.

Eos velites (elephantos) ad id ipsum locati, *verutis* conjectis, et avertere et insecuti aversos sub caudis quâ maximè molli cute vulnera accipiunt fodiebant...
(L. XXI, c. 55.)

Les vélites, apostés à cet effet et *brochards* en avant, leur (aux éléphants) firent faire volte-face et, lancés à leurs trousses, les piquaient sous la queue là où le cuir plus tendre qu'ailleurs est sujet à blessure.

XXIII. — Aulus Albius Tibullus, 44-19 A. C.

Statque latus præfixa *veru*.
(L. I, *Élégie* VI, v. 49.)

Au côté reste fichée une *broche*.

(1) Voy. Verchère de Reffye, *les Armes d'Alise* (*Revue archéologique*, t. X, p. 338, fig. 3).
(2) *Dur au mal* (à mon sens).

XXIV. — C. Silius Italicus, 25-100 P. C.

...Vel tenui pugnax instare *veruto.*
(*Punica*, l. VII, v. 363.)

...Ou le guerrier serrer de près avec un grêle *brochard.*

XXV. — Nonius Marcellus, IIIe siècle P. C.

Verutum est telum breve et angustum (Sall. *Hist.*, l. III). — Saxaque ingentia et orbes axe vincti per pronum incitabantur axibusque eminebant in modum ericii militaris *veruta* binum pedum. — Varro (ὄνος λύρας [ὀνόγυρος ?]) : Ac cervos qui tibi mali nihil fecerunt *verutis :* oh ! artem præclaram !
(*De genere armorum*, v. Verutum.)

Venantium telum latissimum a ceteris acies longitudines (Virg., l. IX). — Supra venabula fertur (Varro, ὄνος λύρας.)
(*Ibid.*, v. Venabulum.)

Le *brochard* est un trait court et étroit (Sall., *Hist.*, l. III). — Et de grands quartiers de roc, ainsi que des disques reliés par un essieu, étaient précipités en avant. Sur les essieux faisaient saillie, à la manière des chevaux de frise usités à la guerre, des *brochards* de 2 pieds. — Varron (ὄνος λύρας) : Et les cerfs qui ne t'ont point fait de mal (tu les frappes) avec des *brochards :* belle invention !

Fer de pique de chasse le plus large qu'il y ait et tranchant sur sa longueur (Virg., l. IX). — Voyez plus haut ce qu'en dit, à propos des armes de chasse, Varro (ὄνος λύρας).

XXVI. — Sextus Pompeius Festus, fin du IVe siècle P. C.

Veruta pila dicuntur quod veluti verua habeant præfixa.

Les *brochards* sont appelés pilums parce qu'ils ont comme des broches en guise de fers.

XXVII. — Flavius Vegetius Renatus, 350 (?) P. C.

Armement des légionnaires pesamment armés (*princes*, devant et autour des enseignes) :

...Item bina missilia : unum majus ferro triangulo unciarum novem (1), hastili pedum quinque semis (2), quod *pilum* vocabant, nunc spiculum dicitur. — Aliud minus ferro triangulo (3) unciarum quinque (4), hastili trium pedum semis (5); quod tunc *vericulum*, nunc *verutum* dicitur.

(*Epitome rei militaris*, l. II, c. 15.)

...Et aussi deux armes de jet : l'une plus grande (que l'autre), à fer triangulaire de 9 onces et à hampe de 5 pieds et demi ; on l'appelait *pilum*, aujourd'hui c'est *spiculum* qu'elle est dénommée. — L'autre (arme) plus petite, à fer triangulaire de 5 onces, à hampe de 3 pieds et demi ; c'est le *brocheton* d'autrefois, appelé aujourd'hui *brochard* (6).

XXVIII. — C. Lollius Modestus Sidonius Apollinaris, de Lyon (en Gaule), 430-489 P. C.

.... Cadit undique ferrum,
Hunc conti rotat ictus. Equo ruit aclide fossus
Ille veruque alius. Jacet hic simul alite telo....

(*Carmen* V, v. 416 et suiv.)

... Une grêle de fer. Celui-ci, un coup de gaffe de guerre (7) le fait pirouetter. Il tombe de cheval, celui-là ; c'est un harpon qui l'a percé. Cet autre c'est une *broche*. En voilà un en même temps couché par terre par un trait empenné...

XXIX. — Fabius Furius Planciades Fulgentius, VI[e] siècle P. C.

Veruina jaculi genus longum quod aliquanti *verutum* vocant. (Gavius Bassus in *Satyris*) : *Veruina* confodiente non te nanci facio.

(1) 0m,22221.
(2) 1m,62962.
(3) *Triangulo* manque dans certains mss.
(4) 0m,12345.
(5) 1m,03703.
(6) Cf. Verchère de Reffye, *les Armes d'Alise* (*Revue archéol.*, t. X, p. 337.)
(7) Cf. Verchère de Reffye, *les Armes d'Alise* (*Revue archéol.*, t. X, pl. 22, photog. des pilums). — Cf. *Magasin pittoresque*, t. XLIV, p. 255-56, *le Crochet mérovingien*, année 1876.

Nanci enim pro nihilo posuerint. — Plautus (*Bacchis*) : Si tibi machera est et nobis *veruina* est domi. Qua quidem te faciam, si me irritaveris, confossiorem soricina nænia.

(*Sermonum antiquarum interpretatio*, v. Veruina.)

La broche est une arme de jet du genre trait. D'aucuns l'appellent *brochard*. — Gavius Bassus (en parle) dans ses satyres : Ce n'est pas à la pointe de la *broche* que je te le ferai avoir. Un tel moyen en effet serait tenu pour non avenu. — Plautus (*Bacchis*) : S'il y a un sabre chez toi, nous, nous avons à la maison une *broche* avec laquelle, si tu m'asticotes, je te ferai plus profondément percé qu'un trou de souris.

(*Explication de textes anciens*, mot *Veruina*.)

De l'examen comparatif des notes et citations qui précèdent, il appert que :

Le mot *Sigynne* désigne un peuple d'au-delà du Danube, d'origine mède, et, chez les Ligyes de la Gaule, des colporteurs, de même origine probablement (I). Mais comme, d'un autre côté, il y avait un peuple méditerranéen du nom de *Sigyne* (IV, 2), il y a lieu de supposer que *Sigynne* et *Sigyne* sont les variantes d'un seul et même mot.

Le fait que le mot *Sigyne* est spécial à l'île de Cypre (III) et que la *sigyne* était, à Cypre, une arme d'hast (I), vient à l'appui de l'hypothèse précédente.

La *sigyne* ou *sigynne* s'appelait aussi *sibyne* (XI), *sybine* ou *sybène* (X).

Le mot *Sibyne* ou *Sigyne* est perse ou syrien. La *sigyne* était en effet une arme perse (VII, 2). Il fut usité, d'abord, en Thrace et en Illyrie, où il devint un vocable ethnique (XVI-XVII).

J'ajouterai que ce nom de *Sigyne* est celui d'une ville égyptienne (II), peut-être de fondation araméenne.

La *sigyne* paraît avoir beaucoup varié selon les pays où elle était employée. Disons d'abord que c'était une arme d'hast analogue à la pique (X). C'était une arme percutante (VI, 2).

A Cypre, c'est une haste en fer d'une seule pièce (XIV). — En Arcadie, elle ressemblait au pilum mince des Romains (V). — On retrouve la *sigyne* en usage à Rome et en Macédoine (XI); chez les Bébryces (Bithyniens), Thraces d'origine (IV, 1) et il est probable que, chez les Boii, les armes qui ressemblaient au pilum romain pour tout, sauf la pointe, étaient des *sigynes* (VIII).

Tantôt la *sigyne* avait un fer large (IX), tantôt une pointe à trois angles pointus (X, 2, cf. XV); tantôt c'était une arme de chasse à une barbelure (XII), un épieu parfois doré (VII, 1), tantôt une arme d'athlète lisse et fondue d'une seule pièce (XIII). — Des *sibynes* dorées étaient fixées aux moyeux des roues du char funèbre d'Alexandre (VI, 1).

La *sigyne* donc varie de formes; toutefois, si à l'époque romaine elle est devenue une variété du pilum, je crois que dans l'antiquité grecque c'était une sorte de hallebarde telle que celle qui figurait dans la collection Cesnola et qui provenait, très probablement, de l'acropole d'Idalium. C'est une lame de bronze de 0m,645 de long et dont voici la figure ci-après (fig. 1):

Les fouilles d'Idalium ont fourni un nombre considérable de lames de bronze de même modèle et de toutes dimensions, depuis 0m,14 de longueur.

Le *verutum* était une arme sabine (XXI, 1) et italiote (XXI, 2). Il était en usage chez les Nerviens au temps de César (XIX). A l'époque d'Hannibal (216), les vélites romains étaient pourvus du *verutum* (XXII), lequel faisait partie de l'armement de la grosse infanterie romaine (XXVII), qui s'en servait encore au cinquième siècle P. C. (XXVIII).

La forme du *verutum* paraît avoir varié. En général, c'était un trait court, étroit (XX, XXV, 1) et grêle (XXIV). Il y en avait un de deux pieds de long, usité à la chasse (XXV, 1). — Tantôt le *verutum* a un fer large et tranchant (XV, 2) (et ce rarement, selon toute probabilité); tantôt, comme à l'époque de Théodose, c'est un pilum dont on comptait deux sortes à fer triangulaire : l'un de neuf onces; c'était le pilum proprement dit ou *spiculum*; l'autre de cinq onces, ou *verutum* (XXVII); tous deux aux mains des princes, gardiens des enseignes (grosse infanterie) (XXVII).

En tous cas, le *verutum* était une arme de jet (XIX, XXV, XXVII) avec laquelle on pouvait aussi charger la pointe en avant (XXII, XXV, XXIX). Pour résumer, le *verutum* était un pilum (XXVI).

La *veruina* était une arme (XVIII) de jet (XXIII, XXIX) identique au *verutum* (XXIX).

La *veru* était aussi une arme de jet (XXIII) ou d'hast (XXVIII), qui ne différait peut-être pas de la *veruina* et du *verutum*.

Le général de Cesnola avait dans sa collection une arme de bronze provenant peut-être, comme la précédente, de l'acropole d'Idalium, et dont voici la figure ci-après (fig. 2):

Comme on le voit, c'est une broche lisse terminée par une douille ; mais ce n'est pas un pilum. En supposant la hampe de bois de même longueur que la lame, l'arme tout entière avait un mètre, et était même à trois fins : de trait, d'estoc et de taille. (Voir la coupe.) Je crois qu'il faut la considérer comme une *veru* orientale, prototype du *verutum* des auteurs, probablement l'arme perse dont ils font mention.

Fig. 1.

0m,79

Fig. 2.

0m,645

Coupe.

Les deux curieux spécimens d'armes cypriotes que je viens de faire connaître sont absolument intacts. S'ils ne sont pas au musée de New-York, ils ont passé dans quelque collection particulière.

G. Colonna Ceccaldi.

N. B. — Je ne partage point l'opinion du duc de Luynes, qui suppose que la plaque de bronze, la douille de bronze (terminale d'une hampe de haste) à inscriptions, et d'autres objets de son cabinet, provenaient du *champ de bataille* d'Idalium. J'ai la presque certitude que ces objets ont été trouvés, comme les deux armes ci-dessus décrites, dans l'oppidum même dans le temple duquel se trouvait appendue la célèbre plaque votive.

G. C. C.

UN MOT

SUR L'UNE DES

FIGURES DU MENHIR DE KERNUZ

LETTRE A M. ALEXANDRE BERTRAND.

Mon cher ami,

Je m'empresse de vous communiquer une observation au sujet du menhir sculpté de Kernuz que M. P. du Chatellier vient de faire connaître par deux articles publiés dans les derniers numéros de la *Revue archéologique*. Je vous propose, sous toutes réserves, le rapprochement dont je vais vous entretenir; j'ai toujours peur de me laisser tenter par une illusion lorsqu'il s'agit d'un sujet d'archéologie dont je m'occupe spécialement. On est si souvent dominé par *son* idée que, malgré une vraisemblance qui me semble frappante, je ne vous soumets les lignes suivantes qu'avec une certaine hésitation.

Les quatre faces du menhir de Kernuz représentent chacune une divinité; M. du Chatellier y reconnaît Mercure, Hercule qu'il assimile à Taranis ou Dis Pater, Mars, enfin un groupe composé de deux personnages dont l'un, féminin, serait Minerve, et l'autre Apollon.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je reconnais parfaitement Hercule sur la seconde face, mais que je ne puis admettre son identification avec Taranis ou Dis Pater, qu'il me semble retrouver très distinctement sur la quatrième face.

M. du Chatellier a pu examiner le monument lui-même; il pense que le personnage de gauche est nu, son bras gauche pendant, son bras droit levé; près de la jambe gauche, une représentation vague et difficile à définir, qui pourrait être un animal. Je me permets de vous faire observer que ce personnage ne me semble pas nu, mais bien vêtu de cette tunique collante que l'on remarque, plus ou moins longue, sur plusieurs statuette

du Musée de Saint-Germain. Le personnage de droite est une femme couverte d'un double vêtement.

Cette sculpture a une grande analogie avec celle d'un autel trouvé jadis à Ober-Seebach, et qui a fait partie du Musée de Strasbourg. M. F. Chardin a signalé celle-ci dans la première série de la *Revue archéologique* (1854, p. 309) en intercalant dans son texte un croquis assez médiocre; depuis, ce monument a disparu, m'assure-t-on, à la suite du bombardement de Strasbourg. En 1867, M. Saum, conservateur du Musée, eut l'obligeance de m'envoyer une photographie qui donne une idée exacte de cet autel, en grès vosgien, dont voici les dimensions : hauteur, 0,83; largeur, 0,45 ; épaisseur, 0,11; hauteur des figures, 0,57 (pl. XII). La commune d'Ober-Seebach est voisine de celle de Niederbetschdorf, où fut découverte en 1822 l'inscription suivante, envoyée alors à Paris par le préfet du Bas-Rhin, le baron Malouet.

DITIPA
TRI VA
SSO
RIX
MARFI

Ici nous voyons, sans aucune hésitation, Taranis armé de son long marteau et accompagné de Cerbère, qui fait penser à Dis Pater ou Pluton. Deux autels, l'un au Musée de Nimes (1), l'autre au Musée de Lyon (2), représentent le même dieu accompagné d'un chien, mais seul et sans inscription.

A Ober-Seebach, comme sur le menhir de Kernuz, Dis Pater est associé à une femme qui n'est autre que Aerecura, divinité connue par plusieurs inscriptions, l'une en Gaule, à Vieu (Ain) (3) :

E R E C V R E
*s*E X T I L I V S
COSPELLVS
DE SVO DONA
VIT
V · S · L · M

(1) Cet autel m'a été signalé par M. Flouest.
(2) Comarmond, nº 9.
(3) Allmer, *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne*, III, p. 385.

la seconde en Numidie, à Announah, l'ancienne Thibilis (1); elle est maintenant au Musée du Louvre :

TERRAE MATR..
AERECVRAE·MA
TRI DEVM·MAG
NAE IDEAE
POPILIA·M·FIL
MAXIMA·TAVRO
BOLIVM ARAM
POSVIT MOVIT
FE·CIT

deux autres en Istrie, à Aquilée (2) :

DITI ERAE
PATRI SACR
SACR

*Diti patr*I
ET AERECVRAE
M·AVRELIVS
CAVRVS
VET·EX·VOTO
V·S·L·M·

Je rapprocherai aussi les inscriptions de Carnuntum en Pannonie : D.P.ET.Æ.C., que M. Mommsen propose de lire *Diti patri et Aerecurae* (3); de Rotenburg, en Wurtemberg : *Otacilia Matrona Herecure, v. s. l. l. m.*;

(1) Renier, *Inscr. d'Algérie*, n° 2579. — Frœhner, *Notice sur la sculpture antique du Louvre*, n° 450.

(2) *C. I. L.*, t. V, n°s 8970a et 725. Je ne donne ici que les noms des deux divinités inscrits sur la première inscription, aujourd'hui perdue; au milieu on lisait les vocables des personnages qui avaient élevé le monument.

(3) *C. I. L.*, III, 4395.

et de Sulzbach, dans le grand-duché de Bade : *Aerecur(e) et Diti pa-(tri) Veter(ius)? Paternus et Adie(ctia) Pater(na)* (1).

Il ne m'appartient pas, dans une simple note, de chercher à établir ce qu'était au juste la divinité nommée *Aerecura*, assimilée parfois à Cybèle, à Cérès, ou à Proserpine (2) ; il suffit en ce moment de constater que cette déesse, chez les Gaulois, fut associée à Taranis, devenu Dis Pater ou Pluton à l'époque romaine. Le monument d'Ober-Seebach la représente ayant à ses pieds une corne d'abondance ; l'autel de Sulzbach la montre tenant une corbeille de fruits, ce qui fait penser à Sifa, femme du dieu Thor; Thor était, comme Taranis, maître du tonnerre, comme lui il portait un marteau, et Sifa, dans la mythologie du Nord, était la Terre. Le culte d'Aerecura, en Gaule et en Germanie, peut expliquer certaines légendes qui font allusion à Cybèle.

Si le rapprochement que je propose est admis, il en résulterait la constatation d'un fait curieux : c'est le premier exemple, en Armorique et dans l'Ouest, d'une représentation mythologique dont on n'avait encore trouvé de traces que dans le midi et dans l'est de la Gaule, ainsi qu'en Germanie.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Paris, 15 avril 1879.

(1) Brambach, *Inscr. Rhen.*, 1638 et 1679. Voyez aussi Gerhard, *Arch. Anz.*, 1865; p. 88. N'oublions pas la peinture sépulcrale de Rome, dans laquelle *Aerecura* est associée à *Dis Pater* (*C. I. L.*, VI, 142).

(2) A Sétif, Pluton est représenté à mi-corps, auprès de Cérès (Renier, n° 3300); à Aumale, deux inscriptions le mentionnent avec Cybèle et Cérès (*id.*, 3576 et 3581); à Napoca, en Mésie, nous trouvons Dis Pater et Proserpine (*Ephem. epigr.*, t. II, p. 302, n° 372), ainsi qu'à Cologne et à Augsbourg (Orelli, 1468 et 1472).

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

M. Michel Bréal communique d'intéressantes observations sur une interprétation nouvelle de l'inscription *osque* de Bantia (on sait que *Bantia* est une ancienne ville de Lucanie sur l'emplacement de laquelle, en 1790, fut découverte une inscription remontant au temps des Gracques). Cette inscription a été souvent publiée, mais il y était toujours resté des obscurités. M. Bréal essaye de les faire disparaître. Le texte concerne une loi relative au cens et aux pénalités qui frappent le citoyen dont les déclarations sont reconnues fausses. A Rome, celui qui s'était soustrait au cens était vendu comme esclave. La disposition de la table de *Bantia* est analogue, mais il y a doute sur la signification d'un mot *amiricatud* qui peut être traduit par *être vendu*, mais aussi, suivant quelques-uns, simplement par *être estimé*. La différence est importante. Quelques autres mots offrent des difficultés analogues. M. Bréal, sur ces *desiderata*, donne des explications satisfaisantes.

M. Alfred Ramé est admis à communiquer une note intitulée : *Sur une vie de saint Aubin en images présumées du* XIe *siècle*. M. F. Lenormant communique une étude sur les vases étrusques en terre noire, dits *Bucchero nero*, dont de nombreux spécimens existent au musée du Louvre. Il en fait l'historique et cherche à en préciser la date.

M. Mariette adresse par l'intermédiaire de M. Ernest Desjardins une lettre très intéressante sur deux stèles d'Abydos et sur une stèle de Saqqarah récemment découvertes. Ces stèles portent de longues inscriptions qui nous initient à divers détails fort curieux de la vie égyptienne. Sur l'une d'elles on lit : « *J'interprète les songes : je possède les instructions de Dieu. A la bonne fortune !* » *L'interprète est crétois*. Cette dernière inscription est en grec.

M. V. Guérin lit un mémoire sur l'ancienne topographie du port de Tyr.

M. Léopold Delisle communique une note sur un livre d'heures appartenant à M. le baron d'Ailly, chef-d'œuvre de la calligraphie et de la peinture française du commencement du quinzième siècle. Ce livre est enrichi de 172 miniatures. On lit sur le premier feuillet : « *Ces heures fist faire tres excellent et puissant prince Jehan filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou et d'Estampes.* » M. Delisle résume à cette occasion ce qu'il a découvert du sort des manuscrits du duc de Berry, qui possédait environ 300 volumes.

L'Académie a eu la douleur de perdre un de ses membres libres les plus sympathiques, M. Ferdinand de Lasteyrie. M. de Lasteyrie est décédé le 12 mai.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Nous recevons la lettre suivante :

« Mon cher Directeur,

Il vient d'être trouvé, dans une des communes du canton de Pont-l'Abbé (Finistère), deux chaînes en or fort belles, l'une entière et l'autre incomplète; quoique d'un travail très grossier, elles sont du plus joli effet. Des plus simples, elles sont faites de petits morceaux d'or rectangulaires de 3 millimètres et demi de long sur 3 millimètres de large, et un demi-millimètre d'épaisseur, très irrégulièrement taillés. Ces morceaux d'or, percés longitudinalement d'une entaille de 2 millimètres et demi, s'engagent l'un dans l'autre de manière à faire des mailles fort gracieuses, chacun de ces petits rectangles est clos à son extrémité par un point de soudure qui dénote un travail barbare.

L'une des extrémités de cette chaîne est terminée par un morceau d'or rectangulaire d'environ 1 cent. de long, s'effilant pour finir par un simple fil d'or replié en crochet. L'autre extrémité se termine par un rectangle percé au centre d'un trou circulaire dans lequel s'agrafe facilement le crochet. Ces deux terminaisons sont rivées aux petits rectangles de la chaîne.

Cette chaîne a 80 cent. de long et pèse 60 grammes.

Elle est tombée entre les mains d'un horloger de Quimper, qui l'a vendue 180 fr. à un Anglais de passage dans cette ville.

L'autre, qui est incomplète, m'a été remise par les paysans qui l'ont trouvée; elle est entre mes mains.

C'est un fragment de 29 cent. de long, pesant 11 gr. 50, sans terminaison; c'est un morceau du milieu de la chaîne. Il est en or vierge.

Ces deux bijoux ont été trouvés dans un bois nouvellement mis en culture. Je ne sais si on doit les faire remonter aux époques gauloise ou gallo-romaine; j'opine pour la seconde hypothèse, à en juger par les fragments de poterie que j'ai recueillis à la surface de ce champ.

Cette intéressante trouvaille, si vous le jugez convenable, pourrait être signalée dans la *Revue archéologique*. P. du Chatellier. »

— Nous trouvons dans un journal américain les lignes suivantes, que nous traduisons :

« Les *trustees* du musée métropolitain de New-York, dans leur réunion annuelle, qu'ils ont tenue au commencement de mai dans le bâtiment neuf du parc central, ont pris une mesure qui sera peut-être encore plus importante et plus profitable pour l'avenir de la nouvelle institution que ne l'ont été même les dépenses faites pour l'installer dans son nouveau local. Les *trustees*, à l'unanimité, ont élu le général de Cesnola directeur du musée. On remarquera à ce propos une coïncidence singulière. L'homme qui, sous les yeux de la génération qui nous a précédés, a développé et réorganisé le Musée britannique, qui en a été comme le nouveau fondateur, qui l'a gouverné avec une autorité absolue pendant un quart de siècle, sir Antoine Panizzi, dont la mort date de quelques mois à peine, Panizzi, comme Cesnola, était un Italien qui s'était tout à fait identifié à sa patrie adoptive et avait bien gagné son droit de bourgeoisie par les services distingués qu'il lui avait rendus. . . . .

Le transport des monuments dans le bâtiment neuf s'est accompli sous la surveillance directe et personnelle d'une commission des *trustees*, composée du général Cesnola, de M. Prime et de M. Andrews. Pendant plusieurs semaines ils ont consacré à cette tâche toutes les heures de la journée ; leur récompense, c'est qu'ils sont en mesure d'annoncer que le transfert de ces trésors de tout genre s'est achevé sans qu'un seul objet ait été perdu ou cassé. Le comité est en train de faire un sérieux effort pour s'assurer la propriété de la collection Avery de porcelaines orientales. Comme d'ordinaire, les *trustees* ont commencé par mettre la main dans leurs propres poches ; ils ont souscrit, entre eux, pour la somme d'environ 10,000 dollars en vue de cet achat. Il est temps que le public intervienne ; on lui fera prochainement appel à ce sujet, afin de compléter la somme nécessaire. »

Tous ceux qui savent les services que M. de Cesnola a rendus à l'archéologie par ses fouilles de Cypre et par la publication de l'ouvrage auquel fait allusion, dans les premières pages de ce numéro, notre éminent collaborateur M. Renan, applaudiront à la décision prise par les administrateurs du musée métropolitain de New-York. M. de Cesnola a toutes les qualités requises pour une situation pareille : il a l'énergie, la décision, la volonté, la netteté d'esprit qui permettent de ne pas s'effrayer des difficultés, de les tourner ou de les vaincre en les abordant de front, suivant les circonstances. Ce n'est ni un artiste, ni un archéologue de profession ; mais Panizzi, sous la direction duquel le Musée britannique s'est transformé, comme le rappelle le journaliste américain, n'était non plus rien de tout cela. Ce qui importe dans un tel rôle, c'est de savoir choisir les heures et choisir ses collaborateurs, c'est d'avoir le sens droit et le caractère ferme sans pédanterie et sans raideur. M. de Cesnola, croyons-nous, réunira ces qualités ; nous ne pouvons donc que faire nos compliments aux fondateurs du musée métropolitain, qui ont su faire ce

que l'on fait si rarement, mettre, comme on le dit dans leur langue, *the right man in the right place*. Quel dommage que New-York soit si loin et que nous ne puissions guère espérer aller voir le musée de New-York tel que M. de Cesnola l'aura disposé et rempli dans une dizaine d'années!

G. Perrot.

— Les numéros de mars et d'avril du Παρνασσός contiennent les articles suivants, qui sont de nature à intéresser nos lecteurs :

Mars. — Constantin Condos, *Variétés philologiques*.

Avril. — Constantin Condos, *Variétés philologiques*. Constantin Vamvas, *Quelques mots sur la langue albanaise*. Spiridion Lambros, *les Fouilles d'Olympie* (simple traduction des rapports publiés dans les derniers numéros du *Reichs-Anzeiger*). Nouvelles archéologiques. Les fouilles entreprises auprès de Ménidi, en Attique. (Ménidi correspond à l'ancien dême d'Acharnes. Les fouilles se font aux frais et par les soins de l'Institut archéologique allemand. De la note rédigée par un des membres de cet Institut et publiée par le *Parnassos*, il résulte que le tumulus de Lycotripa, dont on explore en ce moment les flancs, paraît renfermer une tombe analogue à celles de Spata et de Nauplie. On en était encore, au moment où s'imprimait cette note, à dégager l'avenue, circonscrite par deux murs, qui conduisait à la porte du tombeau. Les objets trouvés dans les terres que l'on avait déjà remuées semblent appartenir à la même époque que ceux de Mycènes et de Spata. Il y a lieu de croire que le tombeau n'a pas été violé dans l'antiquité; on espère donc y faire une riche moisson.)

— *Archæologische Zeitung*, 1879, 1er cahier :

E. Petersen, *Etudes sur les vases* (observations sur la technique des vases peints, à propos d'un certain nombre de vases de la collection de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg ; critique du catalogue de Stephani). — E. Curtius, *Figures ayant servi à l'ornement de fontaines* (pl. I, II, III). (D'après l'auteur, le *Tireur d'épine*, celui qui appartient à Alexandre Castellani et qui, plus ancien que celui du Capitole, remonterait peut-être au temps de Myron, aurait fait jadis partie de la décoration d'une fontaine. M. Curtius le représente par quatre dessins dus au crayon d'un artiste contemporain célèbre, Adolphe Menzel.) — C. Robert, *Sur une monnaie d'Aineia qui représente la fuite d'Énée*. — M. Frænkel, *Une monnaie avec une inscription ionienne archaïque* (un bois). — W. Klein, *Cratère de Capoue* (pl. IV). — Mélanges : A. Kluegmann, comparaison entre les deux éditions du *Museo Etrusco Gregoriano*. H. Rœhl, *l'Inscription d'Atotos*. — Séances de la Société archéologique de Berlin (janvier à mars). — *Les fouilles d'Olympie*. Rapports 30 et 31, signés de Furtwængler et de Dœrpfeld. Note de Furtwængler sur le piédestal de l'*Anathema* de Praxitèle. *Inscriptions d'Olympie*, 221 à 257, publiées par Kirchhoff et Dittenberger.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique*, livraison de mai 1879 :

1. Beaudouin et Pottier, *Catalogue de la collection Péretié*, à Beyrouth :

inscriptions. — 2. Max Collignon, *Inscriptions de Tégée en l'honneur de personnages romains.* — 3. Constantin Condos, *Mélanges de critique, correction de textes*, Galien, Photius, Origène, Eustathe, Philon le Juif. — 4. Th. Homolle, *Convention entre trois villes crétoises.* (Ce texte, trouvé à Délos par l'auteur de la dissertation, est long et intéressant; il a été très bien expliqué par M. Homolle, et il vient ajouter un monument curieux à la série des actes du même genre que nous avaient déjà fournis les cités crétoises. Les trois villes qu'il concerne sont Cnosse, Lato et Olus; les deux dernières prennent Cnosse pour arbitre de tous les différends qu'elles ont ou pourront avoir. Ce texte nous fournit aussi les noms de plusieurs mois crétois, noms qui différaient d'ailleurs d'une ville à l'autre.) — 5. Haussoullier, *Inscriptions de Chios.* — Correspondance : *Inscription de Smyrne*, par M. A. Fontrier. — Planches : VI-VII, Statue trouvée à Délos; VI *bis*, Inscriptions.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° V, mai 1879, deux feuilles :

Séances des 7, 14, 21, 28 mars et 4 avril. (Communications de M. Bormann sur une inscription latine archaïque découverte près de Spolète, curieuse par les formes terminées en *d* qu'y offrent la déclinaison et la conjugaison; de M. Henzen sur l'inscription retrouvée dans le jardin de la Farnésine et où figure un collège funéraire des *negotiantes cellarum vinariarum novæ et arruntianæ Cæsaris*; de Helbig sur de grossières idoles en cuivre trouvées sur le Viminal, cachées dans un vase cylindrique d'argile, et où il reconnaît des Pénates, etc.) — Helbig, *Fouilles de Corneto.* (Découverte de tombes avec sarcophages sculptés, inscriptions étrusques, vases peints, et une coupe d'argile signée de Canuleius de Calès.) — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — Avis de la direction (le volume des *Annales* et les feuilles de *Monuments* pour 1878 sont en distribution).

— Sommaire du numéro de mai du *Journal des savants : Cent lettres d'Alexandre Mavrocordato*, par M. E. Miller. *Histoire des Romains*, par M. H. Wallon. *Note sur les monnaies d'Étienne Marcel*, par M. F. de Saulcy. *La Société romaine après les grandes guerres d'Afrique*, par M. V. Duruy. *Œuvres philosophiques de Sophie Germain*, par M. J. Bertrand. *Fragmenta philosophorum græcorum*, par M. E. Egger.

FIN DU TRENTE-SEPTIÈME VOLUME.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-SEPTIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

VI. PAYS ÉTRANGERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Gr.-Augustins.

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148. N. DELHI.